



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

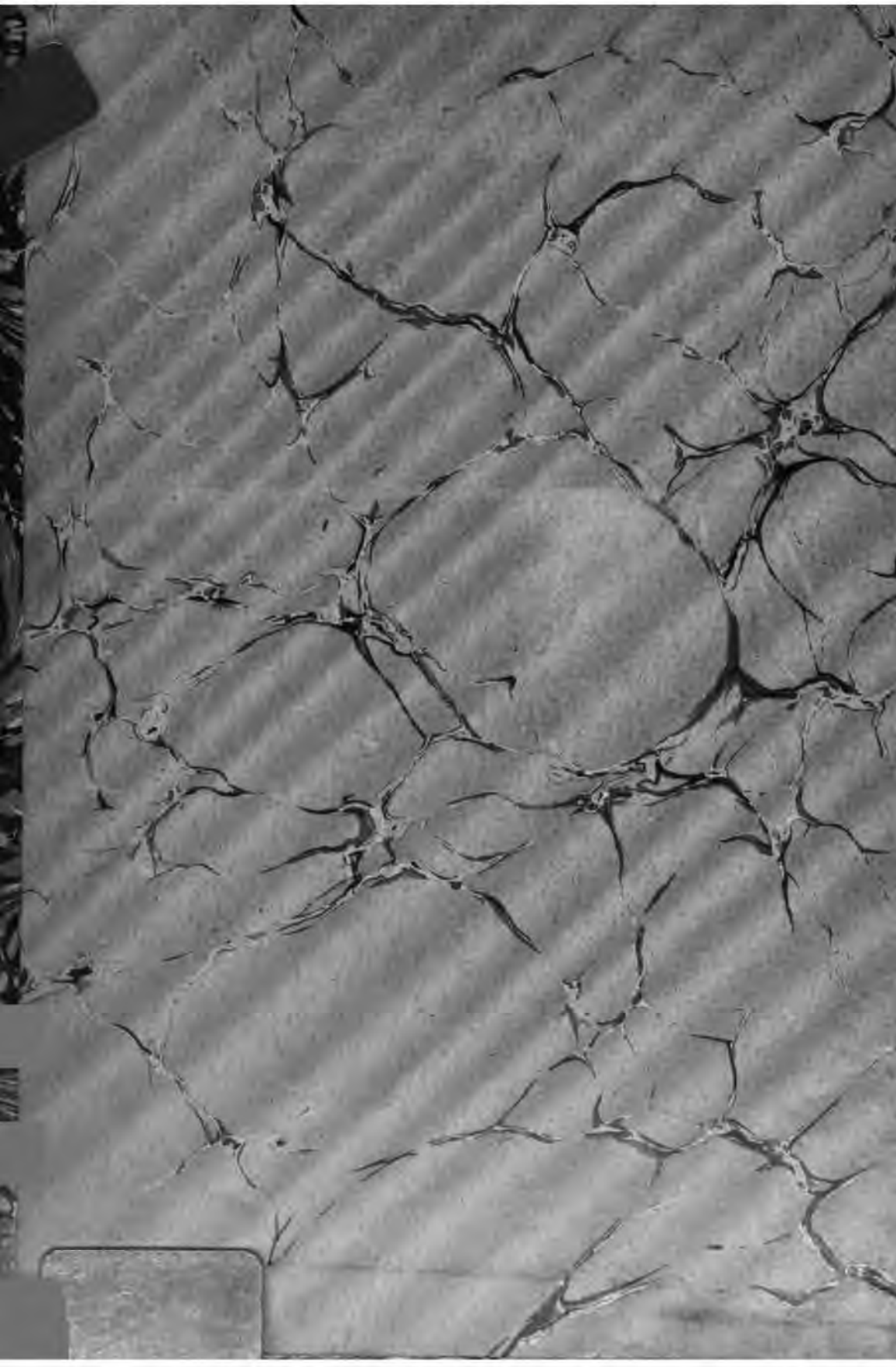
À propos du service Google Recherche de Livres

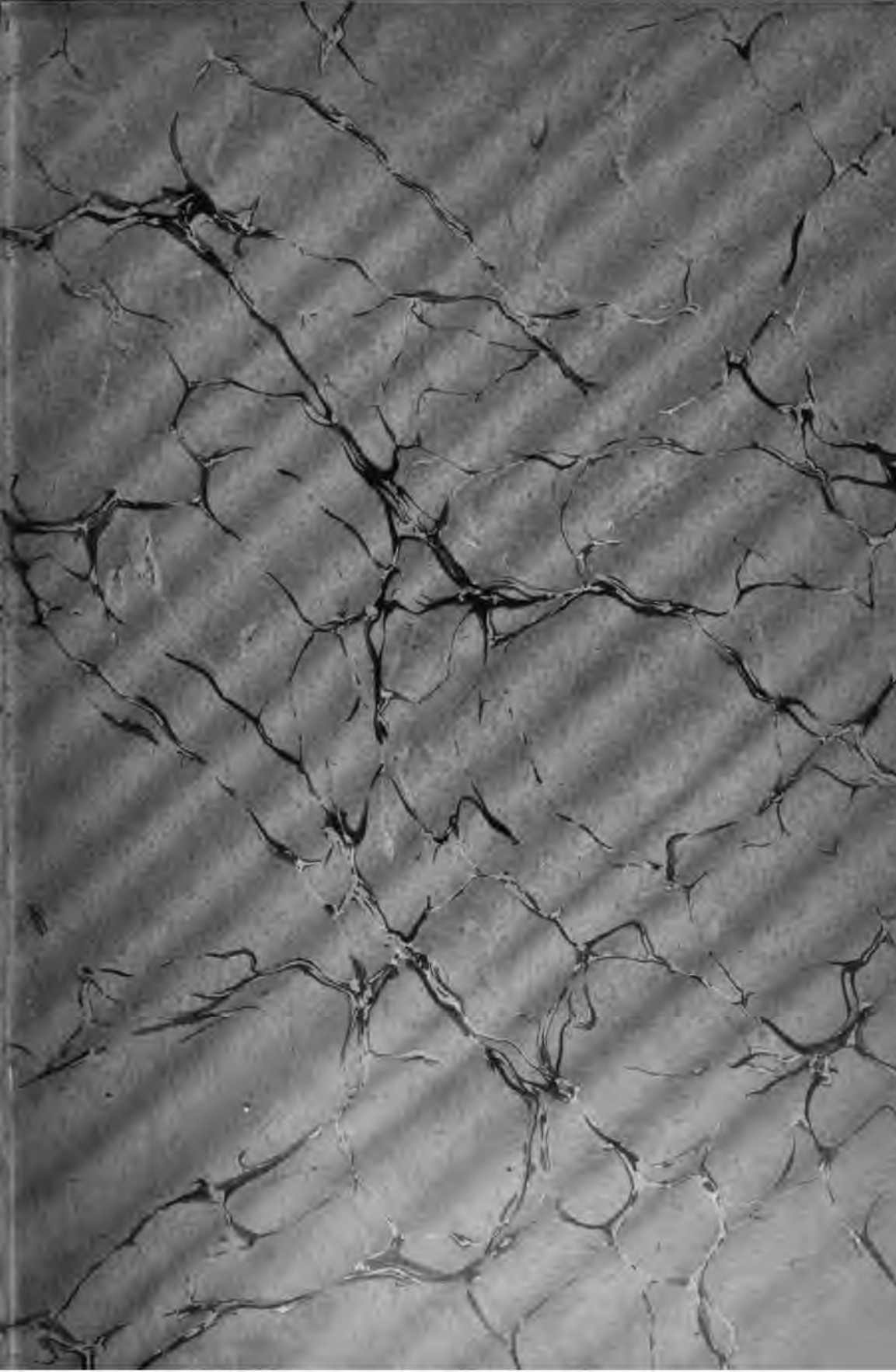
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

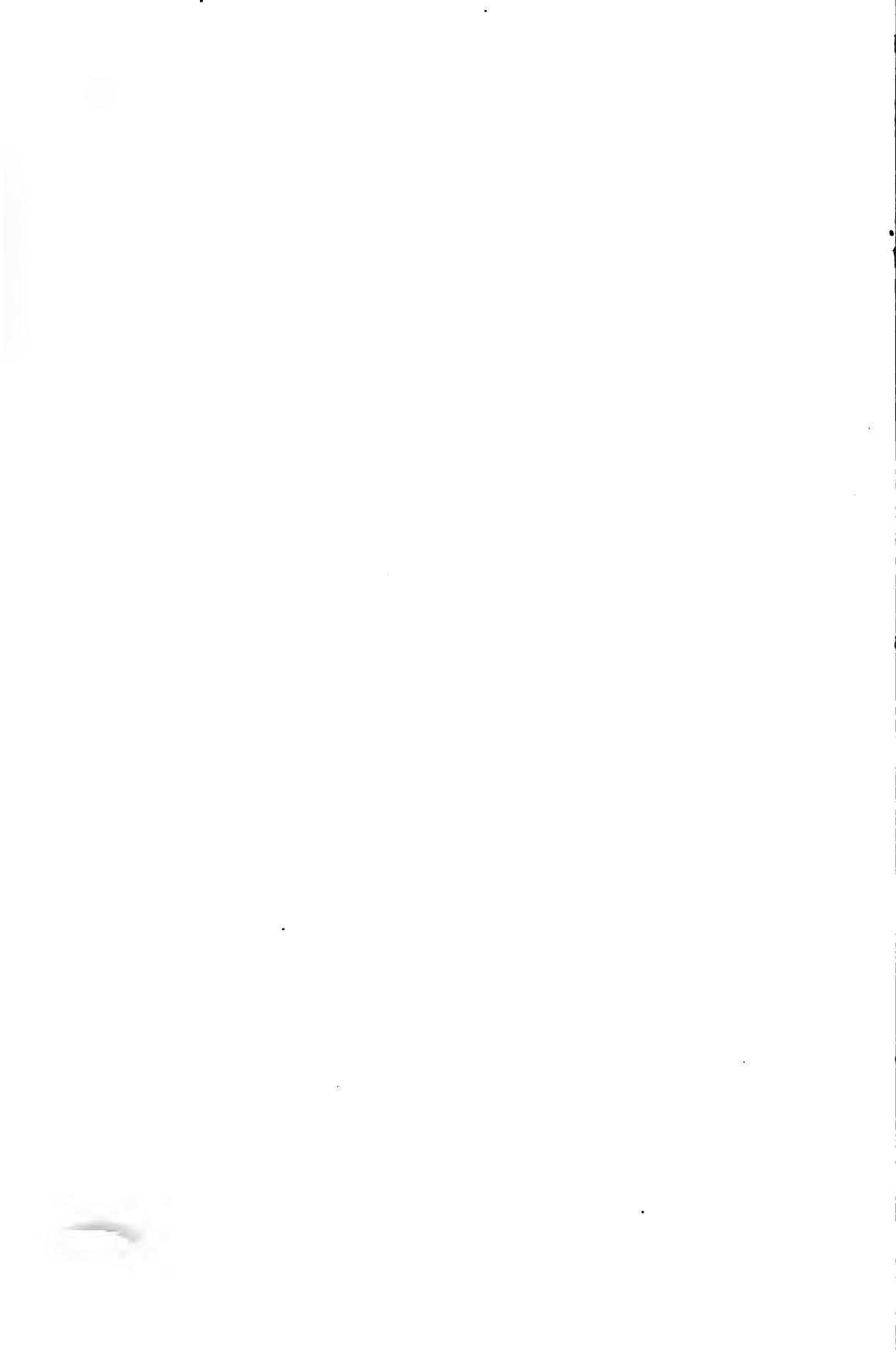


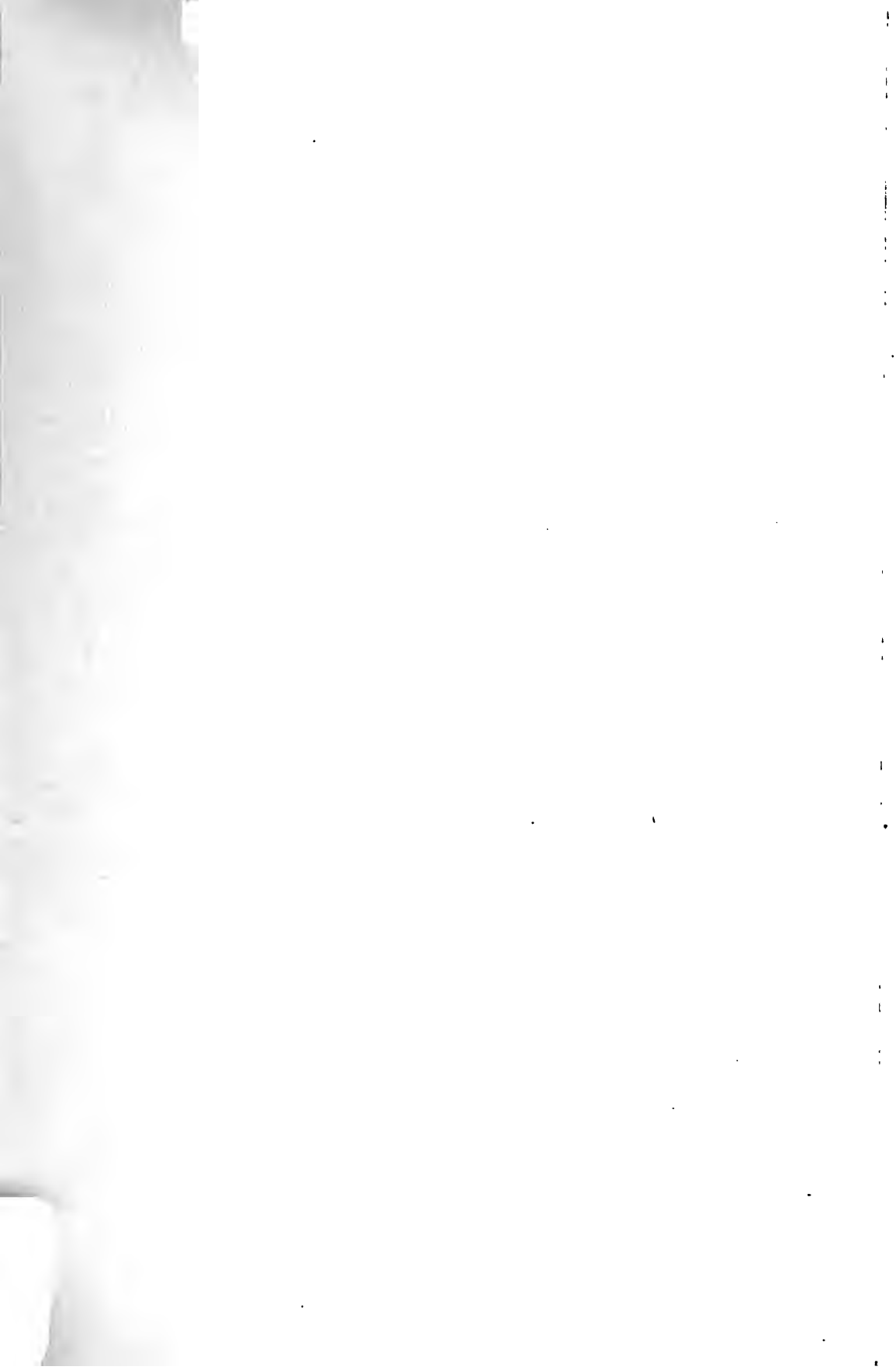
B 3 756 795











HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE LA

SUISSE ROMANDE

I

DU MÊME AUTEUR

Chants perdus. 1 vol. in-16.	4. —
Les Poésies de PAUL GAUTIER, avec une étude biographique et littéraire. 1 vol. in-12.	3. 50
Nature. Poésies. 1 vol. in-12.	3. —
Seconde jeunesse. Poème. 1 vol. in-12.	3. 50

Manuel du Droit Civil de la Suisse romande [cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel, Tessin, Vaud, Valais et Berne (Jura bernois)], suivi d'un abrégé portant sur le droit commercial et la procédure. 1 fort vol. gr. in-8°.	12. —
--	-------



HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE LA

SUISSE ROMANDE

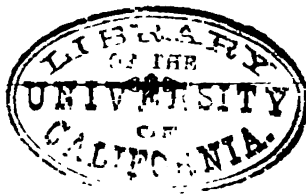
DES ORIGINES A NOS JOURS

PAR

VIRGILE ROSSEL

TOME PREMIER

I. LES ORIGINES. II. LE MOYEN AGE.
III. LE SEIZIÈME SIÈCLE ET LA RÉFORME.
IV. LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE
ET LES PREMIÈRES ANNÉES DU DIX-HUITIÈME.



GENÈVE-BALE-LYON
H. GEORG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

1889

Tous droits réservés.

46266

PQ 3871

R6

v.1

A MON AMI

JOSEPH STOCKMAR

CONSEILLER D'ÉTAT

PRÉFACE

Un de nos meilleurs historiens, M. A. Daguët, disait en 1847 : « La Suisse, dont la littérature est si riche, manque encore d'une histoire littéraire. » Il a fallu que près d'un demi-siècle s'écoulât, avant que la grosse lacune signalée par M. Daguët fût comblée. M. J. Bæchtold est en train de publier sa *Geschichte der deutschen Litteratur in der Schweiz* ; voici mon *Histoire littéraire de la Suisse romande*.

Je ne me suis point dissimulé les difficultés d'une œuvre qui a effrayé des écrivains mieux préparés que l'auteur de ce livre, mais moins persévérants ou moins téméraires. Aucun de nos érudits ne s'étant décidé à tenter l'aventure, j'ai résolu de composer, pour la Suisse française, l'ouvrage que M. Daguët appelait de ses vœux en 1847 déjà. Je prie le lecteur de ne point exiger que je lui livre un travail parfait ; la tâche que je me suis donnée était des plus ardues, d'autant que je suis le premier qui essaie de dresser l'inventaire général de notre patrimoine littéraire. On me permettra de dire : le premier, malgré le volume de M. le Dr H. Semming : *Die französische Schweiz und Savoyen, ihre Geschichte und Litteratur*, etc. (1882). J'ai dû me hasarder sur terrain, non certes inexploré, mais encore insuffisamment connu. Aussi bien, j'estime avoir droit à quelque indulgence. Je serai amplement récompensé de mes peines, si l'on veut bien concéder que mon *Histoire* représente un patient et sérieux effort.

Il y a plusieurs années que j'ai conçu ou plutôt caressé le projet d'écrire un jour l'*Histoire littéraire de la Suisse romande*. J'ai cru longtemps que mon dessein ne se réaliserait jamais ; je n'ai toutefois pas désespéré. J'ai lu beaucoup, pris beaucoup

de notes, amassé beaucoup de matériaux, publié quelques études à droite et à gauche. J'ai eu recours à nos diverses bibliothèques publiques, surtout à celle de Berne, dont la collection d'*Helvetica* est fort riche. Je me suis familiarisé avec notre littérature et les travaux que lui ont consacrés, depuis plus d'un siècle, nombre de nos écrivains les plus autorisés : J. Senebier, le doyen Bridel, Juste Olivier, Vinet, A. Sayous, E.-H. Gaullieur, L. Vulliemin, E. Rambert, J. Hornung, Ph. Plan, Marc-Monnier, H. Bordier, A. Rilliet, Th. Heyer, ainsi que MM. A. Dagnet, E. Ritter, G. Rvilliod, J. Vuy, E. de Budé, Th. Dufour, H. Fazy, A. Vulliet, J. Gremaud, E. Humbert, A. Blondel, X. Kohler et tant d'autres. Assurément, je ne me suis pas borné à résumer, à compléter ou à relier entre eux, les travaux épars et fragmentaires de mes devanciers; j'ai repris à peu près tous les sujets *ab ovo*; j'ai jugé nécessaire une étude spéciale de la plupart des livres dont j'ai parlé; j'ai contrôlé avec une attention scrupuleuse les auteurs que j'ai consultés; j'ai fait quelques petites découvertes, comme celle de la véritable *Genève délivrée* de Chappuzeau; je donne enfin mon *Histoire* comme une œuvre originale. Ce n'en est pas moins grâce aux publications des hommes qui se sont occupés de notre passé littéraire que j'ai pu arriver au but sans trop de tâtonnements. Je mentionne avec le sentiment très net de tout ce dont je leur suis redevable, divers ouvrages sans le secours desquels j'eusse été forcé peut-être d'abandonner mon entreprise. Cette nomenclature sera faite ailleurs d'une façon beaucoup plus détaillée; je tiens cependant à signaler d'entrée, et à cette place, les principales sources auxquelles j'ai puisé et que je citerai le plus souvent : le *Journal helvétique*, le *Conservateur suisse* du doyen Bridel, la *Bibliothek der Schweizergeschichte* de Haller, l'*Histoire littéraire de Genève* de Senebier, la *Revue suisse* (notamment les articles de Hornung, de Gaullieur et de Dagnet), la *Bibliothèque universelle* (avant et après sa fusion avec la *Revue suisse*), le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, les *Mémoires et documents de la Société d'histoire et*

d'archéologie de Genève, le *Bulletin* et les *Mémoires de l'Institut national genevois*, le *Musée neuchâtelois*, l'*Émulation* (de Fribourg), les *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, le *Dictionnaire biographique des Vaudois et Genevois* de M. A. de Montet, les *Biographies neuchâteloises* de MM. Jeanneret et Bonhôte, la *France protestante* (1^{re} et 2^{me} éd., celle-ci non terminée), les très remarquables volumes de A. Sayous sur les *Écrivains français de la Réformation* et l'*Histoire de la littérature française à l'étranger aux XVII^{me} et XVIII^{me} siècles*, la *Correspondance des Réformateurs* de M. Herminjard, l'*Histoire de l'instruction publique dans le canton de Vaud*, de Gindroz, *Genève et ses poètes* de Marc-Monnier, la *Galerie suisse* d'E. Secrétan, les *Schweizerische Biographien* de Wolf, etc., etc. D'un autre côté, je dois des remerciements à plusieurs savants qui m'ont communiqué d'utiles renseignements avec une parfaite amabilité; je nommerai entre autres : M. A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, M. E. Ritter, professeur à l'Université de Genève, M. l'abbé Gremaud, bibliothécaire cantonal à Fribourg, M. le chanoine Bourban, archiviste, à St-Maurice, M. Arthur Piaget, docteur ès lettres à Yverdon. Je serais inexcusable si j'oubliais d'exprimer toute ma reconnaissance au personnel de la Bibliothèque de la ville de Berne, et notamment à M. le Dr Bloesch. Je suis encore l'obligé de mon ami, M. F.-H. Mentha, professeur à l'Académie de Neuchâtel, qui a eu la bonté de revoir une partie des épreuves de cet ouvrage. N'accorderai-je pas enfin un témoignage de gratitude à qui ne veut pas être nommé, mais dont le concours m'a été extrêmement précieux?

Mon *Histoire littéraire de la Suisse romande* est destinée à offrir un tableau fidèle et complet de la vie intellectuelle de tous les cantons de langue française, *des origines à nos jours*. Quoique cette œuvre ait un caractère scientifique par l'étendue des recherches et par l'abondance des sources indiquées — je me suis toutefois borné à l'essentiel sur ce dernier point, — elle n'en est

pas moins accessible à chacun. Je me suis appliqué à la rendre attrayante, en multipliant les citations intéressantes ou curieuses tirées de volumes souvent fort rares, et en adoptant une manière qui ne respirât en rien le pédantisme.

Nous nous flattons tous un peu d'avoir une grande indépendance d'esprit. On se persuadera, je l'espère, que j'ai observé une stricte impartialité dans les jugements que j'ai portés sur nos auteurs et sur l'ensemble de notre littérature. Je n'ai voulu épouser les préjugés, les rancunes ou les enthousiasmes d'aucun parti. Je ne prétends pas avoir réussi à être absolument impersonnel; j'ose dire néanmoins que toutes mes appréciations sont dictées par l'examen consciencieux des œuvres et l'évidence des faits. J'ai, en particulier, évité d'abuser du dithyrambe, de présenter nos auteurs nationaux comme des génies ou des talents pour la seule raison qu'ils étaient des Suisses romands. J'ai loué en eux ce qui méritait de l'être, blâmant ou négligeant le reste. J'ai cru même qu'il fallait réagir contre la tendance que nous avons presque tous de nous aimer un peu trop dans nos grands hommes ou dans ceux que nous envisageons comme tels.

Quant au plan de l'ouvrage, j'ai peu de chose à faire remarquer. On me saura gré de n'avoir pas exposé isolément l'histoire littéraire de chacun de nos cantons français : Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Valais et Berne (Jura bernois). Je l'ai étudiée sous forme de tableau synoptique, n'omettant aucun nom de quelque importance, consacrant aux auteurs les plus distingués des chapitres fort étendus, expliquant toujours l'influence morale, littéraire et sociale exercée par les écrivains d'une époque, mais ne sacrifiant jamais les renseignements, qui sont l'essentiel pour le lecteur, aux considérations générales qu'il est par trop facile de délayer avec un peu de rhétorique. Je ne me suis point occupé de nos dialectes; mon défaut de compétence me faisait un devoir de laisser à d'autres la tâche de traiter un sujet sur lequel nous avons déjà plusieurs travaux : le *Glossaire romand* du doyen Bridel, le *Glossaire genevois* d'Humbert, l'*Introduction à l'étude des dialectes du pays romand* de C. Ayer, etc.

L'*Histoire littéraire de la Suisse romande* comprendra deux volumes. Le premier embrasse : I. *Les origines*. II. *Le moyen âge*. III. *Le seizième siècle et la Réforme*. IV. *Le dix-septième siècle et les premières années du dix-huitième*. Le second, qui sera publié au printemps de 1891, ira des *premières années du XVIII^e siècle à nos jours*; seuls, les écrivains vivants n'y figureront pas. Cette division peut sembler arbitraire. J'ai tenu compte de l'abondance des matières; j'ai considéré d'autre part que l'abolition à Genève du *Consensus* (1706) et de la Confession de foi obligatoire (1725) marquait une évolution assez considérable dans notre vie religieuse et politique, pour que je fusse en droit d'arrêter mon premier volume à l'heure où le néo-calvinisme a définitivement triomphé.

Un mot encore.

« Nous ne sommes pas un peuple très littéraire, » affirmait Aimé Steinlen (*Revue suisse*, XIV, p. 740), dans son introduction à un « cours sur la littérature suisse. » J'ai acquis la conviction que nous sommes l'un des peuples les plus littéraires du monde. Nommez-moi donc un pays où la vie intellectuelle ait été relativement aussi intense que chez nous à partir de la Réforme! N'est-il pas extraordinaire que notre Suisse romande, avec une population de langue française qui est à peine, à cette heure, de six cent mille âmes, possède toute une littérature, très variée, très originale, très riche, qu'elle ait été la patrie d'origine ou d'adoption d'écrivains qui s'appellent Hugues de Pierre, Calvin, Bonivard, Henri Estienne, Agrippa d'Aubigné, Jean-Alphonse Turretini, Jean Le Clerc, Charles Bonnet, Jean-Jacques Rousseau, H. de Saussure, M^{me} de Charrière, Mallet Du Pan, M^{me} de Staël, Benjamin Constant, Sismondi, Alexandre Vinet, Töpffer, Juste Olivier, Petit-Sem, Marc-Monnier, Amiel, Eugène Rambert? Existe-t-il une contrée où l'on ait davantage la passion, sinon toujours éclairée, du moins toujours éveillée, des choses de l'esprit? Et songez que la politique a fait de nous, non pas un état centralisé ayant de grandes ressources et capable de grands efforts, mais une demi-



PREMIÈRE PÉRIODE

LES ORIGINES¹

LIVRE I

PÉRIODE HELVÉTO-ROMAINE

CHAPITRE I

La conquête romaine.

- I. La victoire et la civilisation romaines. — II. Le celtique et le latin.
- III. Quelques noms.

I

Les Helvètes, peuplade guerrière d'origine celtique, abandonnèrent un jour les forêts qu'ils occupaient, entre le Rhin et le Neckar, pour s'établir dans la vaste plaine qui s'étend du lac de Genève au lac de Constance. Ils ne furent pas les premiers habitants de notre

¹ Outre l'*Histoire de la littérature française*, d'Ampère, les *Histoires de la Suisse*, de Jean de Müller, Vulliemin et Daguet, les *Collections d'inscriptions* de Boissard et Grütter, — *Versuch einer Geschichte der Helvetier unter den Römern*, par F.-L. de Haller, Zurich, 1793. *Inscriptiones in Helvetia*, par J.-G. d'Orelli, Zurich, 1828. *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, I, par Rahn, Zurich, 1873. *Kirchengeschichte der Schweiz*, de E.-E. Gelpke, 2 vol. in-8°, Berne, 1856 à 1861. *Archiv für die Schweizergeschichte*, pass. *Quellen zur Schweizergeschichte*, pass. *Voyage dans l'ancienne Helvétie*, par Antoine Miéville, 2^{me} éd., Lausanne, 1806. *Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, pass. *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, pass. *Bulletin et Mém. de l'Institut national genevois*, pass. *Mémorial de Fribourg. Origines de la langue et de la littérature française*, par Aubertin, in-8°, Paris, 1875, et, du même, *Histoire de la langue et de la littérature française du moyen âge*, 2 vol. in-8°, Paris, 1876 à 1878. *Revue suisse*,

pays ; ils sont les premiers dont l'histoire ait gardé le nom. Race énergique et vaillante, d'un tempérament aventureux et voyageur, les Helvètes ne trouvaient guère le temps, entre deux combats avec les tribus voisines, de cultiver le sol, de s'appliquer à l'industrie. Leur civilisation n'est que barbarie pure ; ils ignorent même l'art de tremper leurs armes.

Disséminés dans douze villes et quatre cents villages — leurs villes ne différant d'ailleurs des villages que par une enceinte de palissades et de fossés — nos ancêtres demandent à la chasse et au pillage ce que leur refuse une terre stérile. Quoiqu'ils fassent partie de la grande famille gauloise — et non germane, malgré M. Momsen — leur religion n'est point celle de la Gaule occidentale. Ils adorent les puissances de la nature ; leurs prêtres, sans être pour autant des druides, pratiquent les mystères du culte dans l'ombre des forêts. Les bois qui dominant Lausanne furent vraisemblablement un de ces lieux sacrés où les hiérophantes de l'Helvétie désarmaient la colère des dieux par des incantations et des offrandes de sang humain. N'est-ce pas là, en effet, une très satisfaisante explication du mot : Sauvabelin, *sylva Bellini*, de Bellen, dieu du soleil ? Mais passons !

Nous ne savons rien ou à peu près rien de la Gaule, ni spécialement de l'Helvétie, avant la conquête romaine. En 58 avant J. C., les Helvètes, enhardis par leur victoire sur Cassius, fatigués de vivre sous un ciel inclément, séduits par la perspective de contrées plus fertiles, là-bas, vers le Midi, les Helvètes se disposèrent à envahir les parties de la Gaule que César venait de soumettre au joug de Rome. César accourut à Genève, leur barra le passage du Rhône, puis de la Saône, les attaqua, les défit, les refoula jusque dans leur pays. Réduits au nombre de cent mille après leur désastre, ils devinrent sujets romains. Ils essayèrent bien de se soulever à la voix de Vercingétorix ; les divinités de l'Helvétie ne la protégeaient plus.

Rome avait le génie de la civilisation. Elle donnait aux vaincus ses institutions, sa langue, ses mœurs même, subjuguant et latini-

IX, 409, 481, 741, 882 ; X, 272, 662 (*Études sur l'histoire littéraire de la Suisse*, par M. A. Daguét). Voir encore les histoires d'Augustin Thierry, de Michelet et d'Henri Martin, la collection des Bollandistes, la *Bibliothèque des Pères de l'Église*, les *Annales de Dom Rivet*, la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, de Guizot, le *Recueil des historiens de la Gaule*, par Dom Bouquet, les *Helvetia sacra*, de Mulinen, et la *Bibliothek der Schweizergeschichte*, de Haller. J'ajoute : *Geschichte der deutschen Litteratur in der Schweiz*, par M. J. Bæchtold (Frauenfeld, 5 livraisons parues de 1887 à 1889), 1^{re} livr. *Histoire du Valais*, par H. Gay, in-8°, Genève, 1888, vol. I.

sant le monde. N'est-ce pas Tacite qui, dans sa *Vie d'Agricola*¹, nous apprend par quels moyens cet habile général imposait aux Bretons les coutumes romaines? Voyez : « Il les engageait, dit Tacite, à construire des temples, des forums, des maisons; il les pressait, joignant à ses exhortations des subsides du trésor public; il louait ceux qui se prêtaient à ses desseins, gourmandait les autres; il faisait instruire dans les beaux-arts les fils des principaux citoyens. Ainsi ces peuples qui, naguère, dédaignaient le latin, en vinrent à se piquer de le bien parler. Les manières de Rome furent imitées; la toge fut de mode; on finit par rechercher des raffinements dangereux pour la vertu, en adoptant les portiques, les bains, les festins délicats. Ils appelaient naïvement civilisation ce qui n'était « qu'une des formes de leur servitude. » Cet éloquent et saisissant tableau convient aux Helvètes comme aux Bretons.

II

Les Romains n'usent pas que de l'adresse. Ils ont recours à la force.

Un million de Gaulois furent vendus comme esclaves. Par contre, ceux qui eurent assez de souplesse, ou de sagesse, pour accepter le fait accompli, arrivèrent à la fortune et aux honneurs. Terreur et faveur mêlées. Le signe le plus apparent et le mieux venu de la soumission n'était autre que l'abandon de la langue maternelle. L'idiome des Helvètes, le celtique, ne pouvait lutter avec avantage contre le latin enrichi et poli par une littérature de plusieurs siècles. Les Helvètes, eux, avaient tout au plus une littérature orale, quelques bribes de poésie religieuse ou guerrière dont il ne nous reste absolument rien.

Il ne faut pas croire cependant que le celtique soit extirpé dès la conquête; il persistera jusqu'aux invasions. Ne trouvons-nous pas, dans le *Digeste*, un texte caractéristique d'Ulpien? D'après ce jurisconsulte, des fidéicommiss peuvent être faits non seulement en grec et en latin, *sed etiam punicâ vel gallicanâ (sermone)*. Mais, à partir du cinquième siècle, tout vestige de la langue nationale est effacé en Helvétie, comme en Gaule (la Bretagne et les hauts plateaux des Pyrénées exceptés). Il n'en est pas moins certain que le celtique a laissé son empreinte sur terre gauloise. Plusieurs noms de nos villes romandes en tirent leur origine, ainsi Moudon (de *Moudun*, qui

¹ Chap. XXI.

signifiait éminence), Yverdon. Plusieurs vocables de notre français moderne ont la même source : barre et ses dérivés (de *bar*), brasser (de *brace*), Alpes et d'autres. Nous avons aussi des monuments qui datent de l'époque celtique : le lech de Burtigny, les trois pyramides de Corcelles, la Haute-Borne près de Delémont, sans compter de très nombreux tombeaux.

Quoi qu'il en soit, le latin est langue officielle en Helvétie dès la seconde moitié du premier siècle de l'ère chrétienne (Édit de Claude). Ce latin ne sera pas celui d'Horace ni de Virgile, mais bien un latin rustique et populaire dans lequel entrèrent ces *verba sordida* qui firent l'objet du traité de Titus Lavinus, cité par Aulugelle; ce latin corrompu, qu'on parlait en Italie et qui s'altère encore à traverser les Alpes, s'appela le gallo-romain. Il se distingue du langage classique par un vocabulaire sensiblement différent, par une prononciation négligée qui tend à la suppression de certaines voyelles atones (on dira : *miracla* et non *miracula*), par l'oubli de l'accord et de la déclinaison, par la construction qui devient analytique de synthétique. On conçoit que si le latin littéraire s'est introduit dans les familles aisées, où l'on entretenait des précepteurs lettrés auprès des enfants, il n'ait pas été apporté en Helvétie par les gens du peuple, artisans, marchands et soldats romains, qui ne connaissaient que le latin populaire.

Et puis, la latinité classique est bientôt condamnée. Qu'en demeure-t-il, au sixième siècle? Grégoire, de Tours, pourra dire, dans sa *Préface*, que « la langue savante est comprise par peu de personnes, tandis que la langue rustique est comprise de tout le monde. » Il ajoutera plus loin : « Je réclamerai d'abord l'indulgence du lecteur si je me suis écarté, dans le style ou dans les *mots* (je souligne), des règles de la grammaire dont je ne suis pas très bien instruit. » L'aveu est précieux à retenir. Nous voyons, d'autre part, les décisions des conciles prescrire aux évêques de traduire les homélies en gallo-romain; les *Capitulaires* de Charlemagne leur enjoindront de même de prêcher en « roman. » Le latin du siècle d'Auguste — et bien dégénéré — n'est plus que l'apanage d'une élite.

J'ai anticipé. Les Romains ne donnèrent pas qu'une langue nouvelle aux Helvètes; ils leur inculquèrent des besoins et des goûts de civilisés. L'art architectural se développe tout particulièrement chez nos ancêtres. Trois villes d'Helvétie, Augusta Rauracorum, Vindonissa, Aventicum, s'élèvent comme par enchantement sur les ruines des bourgs et des villages détruits avant l'exode. Ces villes sont des

foyers de culture. Aventicum, la métropole, *gentis caput*, suivant Tacite, possède une académie où sont enseignées la médecine, l'éloquence et les belles-lettres. Le théâtre d'Auguste peut contenir douze mille spectateurs. Assurément les Helvètes ont eu des grammairiens et des rhéteurs, peut-être même des poètes, de marque; une si rapide et si luxuriante éclosion d'un peuple à la civilisation ne va pas sans grands hommes. L'histoire est chiche de renseignements sur les écrivains et les orateurs qui ont illustré la période helvético-romaine. Deux ou trois noms, cités en courant, et c'est là toute notre gloire durant quelques siècles.

III

Voici *Claudius Paulus*¹, qui, selon le témoignage d'Appien, a conté la première guerre entre Helvètes et Romains; voici *Claudius Cossius* qui, lors du soulèvement réprimé par Cécina, en 69 après J. C., réussit à fléchir, à force d'éloquence, la colère de Vitellius et sauva l'Helvétie; voici *L. Aurelius Respectus*, un jeune avocat, qui meurt célèbre à dix-huit ans; voici enfin le poète *Alpinus*, que je mets en queue, puisqu'il nous fait, au dire d'Horace, le moins d'honneur :

*Turgidus Alpinus jugulat dum Memnona dumque
Defingit Rheni luteum caput*².

CHAPITRE II

Le christianisme et les invasions.

I. Le christianisme. — II. Les invasions. — III. Les lettres en Helvétie avant la période burgunde.

I

La domination de Rome sur l'Helvétie, ai-je dit déjà, n'est pas attestée que par la transformation du langage. Des vestiges de routes

¹ Tacite, *Historiarum*, I, 69.

² Satire X, vers 36 et 37 : « L'emphatique Alpinus égorge Memnon et décrit le Rhin limoneux. » On sait que Memnon, roi d'Abydos et allié de Priam, fut tué par Achille devant Troie.

militaires, des débris de monuments, des tombeaux, se rencontrent un peu partout. En négligeant l'épithaphe — sans doute rédigée au XVI^me siècle — de Julia Alpinula, nous trouvons dans une intéressante étude de M. H. Fazy¹ maintes inscriptions gallo-romaines découvertes à Genève et dans les environs. Il existe en Suisse plusieurs monuments voués aux « dieux protecteurs d'Auguste ou des Augustes ; » un autel, conservé dans la ville d'Avenches, comme aussi le tunnel de Pierre-Pertuis, sont consacrés *numini Augustorum*.

Mais l'heure de la mort a sonné pour la puissance romaine. Les Helvètes, heureux jusqu'après les Sévère, souffriront de toutes les convulsions de l'empire à l'agonie. Une nuit profonde, que traversera seule la lumière du christianisme, enveloppera l'Occident.

Si notre époque était plus crédule, je dirais peut-être que, d'après une tradition perpétuée par la légende héraldique de Saint-Maurice, le christianisme fût prêché en Valais dès les temps apostoliques ; une autre légende veut même que saint Paul ait passé par Genève pour se rendre dans les Gaules. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il y a des chrétiens en Helvétie au II^me siècle. En 370, Genève aura son évêché.

La Rome des empereurs n'est plus, après les Sévère, que l'ombre d'elle-même. Elle ne règne plus que par la tyrannie et la corruption. Elle perdra bientôt sa dernière ressource : le courage militaire. Et les barbares approchent, et les barbares sont aux portes de l'*Urbs*.

Le salut viendra d'Orient. Dans une bourgade de Judée, un enfant a poussé son premier cri à la vie ; il est né de parents humbles et César Auguste ne se doute point que la crèche où repose ce petit être sera le berceau d'une humanité nouvelle. Jésus de Nazareth apporte au monde une joyeuse parole d'espérance et d'amour. Malgré les persécutions, du haut des bûchers ou des gibets et du fond des arènes, elle éclatera sur la terre cette parole du Christ crucifié et des apôtres martyrs : Tous les hommes sont frères en un Dieu de paix et de charité. Plus de guerre, plus d'oppression, plus de révoltantes inégalités sociales ! Jésus a, par son sacrifice, racheté toutes les créatures ; le ciel est promis à toutes. Servez Dieu, aimez-vous !

Les philosophes de la Grèce, Socrate, Platon eux-mêmes, n'avaient rien annoncé de pareil. C'était comme un chant de délivrance, comme un hymne de justice, d'une beauté souveraine, d'une puissance inouïe, qui allaient droit au cœur des déshérités. « Je suis chrétien, »

¹ *Mém. de l'Inst. nat. gen.*, XII (Genève sous la domination romaine).

c'est-à-dire, quoi qu'il advienne, je suis sauvé, voilà le mot magique, le mot de Polyeucte, le mot de Perpétue. Les disciples du Christ béniront ceux qui les maudissent, pardonneront à ceux qui les livrent aux flammes ou aux bêtes, mourront avec une sorte d'ivresse, tendant leurs bras vers le firmament où est la sublime patrie. Et des sanglants holocaustes inscrits au martyrologe, il n'en est pas un qui ne soit une œuvre d'héroïque et de merveilleuse propagande. Lorsqu'en 285, plusieurs soldats de la légion thébéenne, arrivés en la ville d'Agaune, refusèrent de prêter à l'empereur un serment contraire à leur foi chrétienne, ils furent impitoyablement passés au fil de l'épée. Semence sanglante mais féconde jetée dans le champ de l'Évangile, ces légionnaires devinrent les patrons de monastères ou de cités : Maurice, du cloître qui porte ce nom, Félix et Régula de Zurich, Lucius de Coire, Ours et Victor de Soleure.

II

L'empire avait besoin de la religion du Christ, pour opposer autre chose que des armées démoralisées au choc des grandes invasions. Après une longue résistance, Rome dut renoncer à garder ses frontières. De toutes parts, Huns, Slaves, Germains, rompaient les barrières élevées entre la civilisation et la barbarie, pénétrant dans les provinces du nord et de l'est avec la fougue irrésistible d'un torrent déchainé. Les Alémans occupèrent l'Helvétie vers l'an 400, la saccagèrent, détruisirent Aventicum, se fixèrent, après une campagne de pillage et d'extermination, dans la partie orientale du pays. La partie occidentale fut conquise, vers 443, par les Burgundes qui, loin d'imiter les hordes alémanes, se vouèrent à l'agriculture et respectèrent les indigènes. Ces derniers conservèrent leurs lois, codifiées sous le titre de *Papien* ; les Burgundes reçurent, en 517, la loi Gombette, rédigée par le roi Gondebaud, complétée par son successeur Sigismond, l'un des actes législatifs les plus intéressants de cette période et, à coup sûr, la source la plus ancienne de notre droit¹.

En 532, les Francs, qui avaient subjugué la Gaule, mirent fin au premier royaume de Bourgogne en l'annexant au vaste empire qu'ils avaient fondé en quelques années. L'Helvétie, subissant le sort de la Gaule, dut accepter le joug de la dynastie mérovingienne. Pépin

¹ *Histoires du droit français*, par E. Laferrière (2 vol. in-8°, Paris, 1885, 2^{me} éd.), I, 84 et s., et par P. Viollet (in-8°, Paris, 1886), 104.

le Bref, maire du palais du dernier descendant de Mérovée, est sacré roi en 753 par le pape Étienne. Le règne de Charlemagne va s'ouvrir.

Les Burgundes et les Francs s'étaient convertis au christianisme. C'est l'Église qui pansera désormais les blessures faites par les invasions aux peuples d'Occident. Elle sera le médecin des âmes, l'institutrice des esprits. N'a-t-elle pas à son service cette force que donnent la science et la possession des vérités divines ? Elle en usera, de cette force ; peut-être en abusera-t-elle. N'importe ! Elle n'est pas que la religion, elle est aussi la civilisation. Elle imposera son autorité de mille manières : par la pompe des cérémonies, elle attire la foule ; elle domine les rois et les grands en confisquant à son profit l'éducation de la jeunesse ; elle double son prestige, grâce aux richesses qui lui viennent de pieuses libéralités ; elle bâtit des temples, qui seront l'asile des opprimés ; elle est le soutien des pauvres ; et puis, n'a-t-elle pas entre ses mains les clefs du ciel ? Il n'est pas nécessaire de remarquer combien profonde sera l'influence exercée par l'Église sur le développement des mœurs, des lois, de la langue. C'est un rajeunissement, une renaissance. Mais si l'Église refrène et soumet les barbares, elle n'absorbe pas la puissance de renouvellement qui est en ces races où la vie coule en sa sève première, Le Germain restaurera, chez nos aïeux latinisés, les idées et les coutumes d'avant la conquête par César. Le Celte, aventureux et guerrier, reparaitra sous le Gallo-Romain industriel et paisible. Le sentiment de l'honneur, la passion de la liberté individuelle, les vertus militaires se réveilleront après un sommeil de plus de quatre siècles. La poésie aura ses fêtes, elle aussi, car les Germains ont une littérature qui est cette histoire chantée, ces récits héroïques se transmettant d'âge en âge et formant les glorieuses annales de la nation. Bien que les envahisseurs se soient appropriés en général les mœurs des vaincus, les originalités de leur génie accroîtront le patrimoine commun ; et ce n'est pas sur l'idiome des peuples assujettis que les invasions laisseront le moins de traces.

III

Le christianisme s'était emparé de l'intelligence et des facultés morales, s'il se partagea l'imagination avec les Germains. Pendant tout le moyen âge, il demeurera le dépositaire et le propagateur de la science et des lettres. Les discussions philosophiques où brillent saint

Irénée, saint Hilaire, saint Ambroise, la prédication d'un César d'Arles, par exemple, les chroniques d'un Grégoire de Tours attestent une vie intellectuelle assez intense. L'institution des monastères, bientôt pliés à la rude discipline de saint Benoit, préservera de la destruction les richesses littéraires de l'antiquité.

L'Helvétie romane eut ses écrivains et ses orateurs, qui ne furent pas d'entre les moins distingués. Le premier d'entre eux, par rang de date, est PUBLIUS ANNEIUS SILVIUS¹, quatrième évêque d'Ortodure, l'auteur du *Laterculum*. Condisciple de saint Eucher et de saint Hilaire dans la grande école monastique de Lérins, il voulut rivaliser avec eux. Saint Eucher lui ayant dédié une vie de saint Maurice, Silvius s'empressa de lui faire hommage en retour d'une œuvre qu'il appelle *Laterculum* et qui est une collection d'éphémérides sans valeur. Les Bollandistes nous ont conservé des fragments de ce pauvre recueil; nous n'y découvrons qu'une énumération de faits se rattachant à l'histoire romaine et au martyrologe, avec les noms des mois en plusieurs langues, ainsi que des notices sur l'astronomie, la température, — et la naissance des grands hommes. Le *Laterculum* est vraisemblablement antérieur à 450.

Vers 475, SALONE², évêque de Genève, écrivit ses *Dialogues moraux*, avec le concours de son frère Véran. Ces dialogues ne sont point un ouvrage original mais une sorte de paraphrase des Proverbes et de l'Ecclésiaste. D'après M. Daguët, « les idées en sont communes, les distinctions sur les termes de la morale trop subtiles. » Salone et Véran prirent une part très active à la lutte que le pape Léon I^{er} soutint contre les Eutychiens pendant la seconde moitié du V^{me} siècle.

Les deux noms de Silvius et de Salone constituent, à eux seuls, toute notre gloire littéraire avant la période burgunde. Il serait injuste de ne point rappeler ici les narrations légendaires, composées pour être lues (*legenda*) à l'église ou au réfectoire, Les vies des saints, les translations de reliques provoquent un enthousiasme naïf qui s'exprime en récits sans nombre où l'imagination tient lieu de tout. A la fin du V^{me} ou au début du VI^{me} siècle, le moine ACHIVUS célèbre les vertus des fondateurs de l'abbaye de Saint-Maurice. Un peu plus tard, FAUSTUS³, du même monastère, décrit les miracles de saint Sévérin d'Agaune à la cour de Clovis. Haller, dans sa Biblio-

¹ Haller, l. c. III, 349. *Revue suisse*, l. c.

² Haller, l. c. III, 308. *Revue suisse*, l. c.

³ Haller, l. c. III, 454, *Revue suisse*, l. c.

thèque suisse, dit avec raison que la relation de Faustus est « claire et très sobre de merveilleux pour un écrivain légendaire. » L'œuvre de Faustus n'a été publiée d'une manière complète qu'à la fin du siècle dernier¹. Auparavant, les Bollandistes en avaient donné une édition qui reproduisait une *Vita S. Severini* altérée au IX^me siècle, par un auteur demeuré inconnu. Ajoutons que Faustus rédigea en 533 son apologie de saint Séverin, sur l'ordre du roi Childebert... Mais j'anticipe de nouveau.

¹ *Acta sanctorum* de Mabillon, I, 468 à 570. Le titre exact du récit est : *Vita S. Severini, Abbatis Agaunensis, auctore Fausto monacho, ejus discipulo, et autographo Bibl. S. Germani pratensis.*

LIVRE II

DES BURGUNDES A LA FIN DU SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE

CHAPITRE I

Les Burgundes et les Francs.

1. Renaissance littéraire : Avitus, Sidoine Apollinaire. — II. *Chroniques* de Marius et de Frédégaire; Bobolène. — III. Le « roman ».

I

La période burgunde est bien autrement riche pour les lettres de l'Helvétie. Le roi Gondebaud est un petit Charlemagne. Pendant son règne, les arts et les sciences fleurissent comme aux premiers temps de la conquête romaine. La Burgundie produit des hommes, de grands hommes. Le plus remarquable d'entre eux est AVITUS¹, « insigne théologien et excellent poète, » comme l'appelle l'historien Guillaume Paradin.

Avitus ou saint Avit naquit vers 469 et mourut vers 525. Il fut évêque métropolitain de Vienne. Je ne m'occuperai point de sa participation, quoique très intéressante, aux controverses religieuses et aux intrigues politiques de son époque. Notons seulement qu'il combattit en vain l'arianisme de Gondebaud, s'il convertit Sigismond, le fils et successeur de ce dernier. Il a composé une quantité d'ouvrages, en partie perdus, contre diverses sectes et doctrines. Ce qui nous

¹ Grégoire de Tours (dans *Collection Guizot*), I, 98 et s. *Conjectures historiques sur les homélies prêchées par Avitus*, etc., par A. Rilliet, Genève, 1866. *Revue suisse*, l. c.

reste de lui a été publié d'abord par le P. Sirmond ¹, puis, tout récemment, en nouvelle édition augmentée, dans les *Monumenta germanicæ historiæ (auctores antiqui)*. Nous possédons encore un poème en cinq chants, comprenant 2644 hexamètres (*De originē mundi, De peccato originali, De Sententiâ Dei, De diluvio, De transitu mari rubris*); un autre poème de 666 hexamètres (*De consolatoria laude Castitatis*); des homélies et des lettres.

Il y a eu quelque complaisance ou quelque témérité, de la part d'Ampère et de Guizot, à mettre les poèmes d'Avitus en parallèle avec ceux de Milton. Certes, il existe une ressemblance, d'ailleurs fortuite, entre le *Paradis perdu* et l'œuvre poétique de saint Avit; mais l'évêque de Vienne a surtout, en fait de génie, celui de l'imitation des grands modèles classiques. Tout au contraire, si l'on passe sur l'indigence de leur style, les homélies offrent des pages d'une originalité très accentuée. Il y a là souvent, dans un mélange de trivialité et d'excessive recherche, une force d'éloquence, une vivacité d'imagination, une vigueur de dialectique vraiment rares pour le temps. Je cite ces lignes, extraites de quelque homélie prononcée lors de la dédicace d'une église : « Le lieu consacré aux martyrs porte ses fruits là où se célébraient le culte des idoles; d'une semence de mort est sortie une moisson de vie. C'eût été déjà beaucoup si le poison avait péri; combien c'est une plus grande chose de voir les remèdes prendre sa place! Jusqu'à présent régnait, comme dans un champ inculte et maudit, un épais fouillis d'épines; mais, voici, de ce fouillis épineux s'épanouissent des fleurs qui, par leur éclat, leur parfum, leur beauté, enchantent et ravissent également le ciel et la terre. Qu'importe que jusqu'ici cet affreux buisson ait déchiré de ses ronces tous ceux qui l'approchaient, maintenant qu'on en voit enfin sortir une rose gracieusement entr'ouverte et colorée par la rougeur d'une honte tardive! » Ce fragment donne une idée très exacte du genre de saint Avit. C'est de la littérature de décadence, mais non insignifiante. Les *Lettres* d'Avitus renferment des renseignements très utiles pour l'histoire de l'époque.

L'évêque de Vienne n'est pas un Helvété. Son influence à la cour des rois Gondebaud et Sigismond, le rôle important qu'il a joué dans notre pays, ne me permettaient pas de passer sous silence le nom de saint Avit. Je devrais encore faire une place dans cet ouvrage à plusieurs hommes distingués, la plupart étrangers à l'Helvétie par leur

¹ *Aviti opera*, publ. par le P. Sirmond, in-8°, Paris, 1643.

origine, mais qui nous appartiennent au même titre que l'auteur des *Homélie*s. L'un des plus brillants, sinon des plus sérieux, est SIDOINE APOLLINAIRE (*Caius Sollius Apollinaris Sidonius*)¹. Descendant d'une des plus nobles familles de Gaule, il est né à Lyon en 430; il mourut évêque en 487 ou 488. Nous avons en lui un bel esprit, qui sait à fond l'antiquité et s'accommode fort mal de l'austérité de la morale chrétienne.

Il débuta très jeune et fut célèbre de bonne heure. Sa vie est pleine de contradictions et de faiblesses. Ses œuvres ne sont pas de haut vol. Néanmoins, il ne serait pas équitable de ne point reconnaître les talents variés de Sidoine Apollinaire, homme politique et littérateur. Le littérateur seul doit attirer notre attention. Il a laissé vingt-quatre poèmes qui sont presque tous des panégyriques, des épithalames, des allégories, où l'érudition mythologique supplée tant bien que mal l'inspiration. Au reste, il est, comme Avitus, un imitateur, parfois même un simple plagiaire de Stace, d'Ausone, de Claudien et des classiques. Ses *Lettres* nous révèlent un Sidoine Apollinaire vaniteux, plus enclin au plaisir qu'au travail, courtisan en public, railleur dans le particulier, de plus prosateur médiocre, boursofflé et prétentieux. En somme, tout lui est indifférent, même la littérature : « Que veux-tu que j'écrive? mande-t-il à un ami. Placé parmi ces bandes chevelues, obligé d'affronter des mots germaniques, de louer, d'un visage souriant, ce que chante le Burgunde vorace qui répand sur sa chevelure un beurre aigri... Heureux tes yeux, ton nez et tes oreilles, loin de ces géants auxquels suffirait à peine la cuisine d'Antinoüs! Ma muse s'arrête et se tait de peur qu'on n'y voie une satire. » Le païen ou le Romain mal converti perce sous l'évêque. La société des Burgundes lui pèse; ces barbares l'ennuient; il les flatte par devant, quitte à les tourner en ridicule par derrière. Il jouit de la vie autant qu'il peut, mais il souffre d'être en contact forcé, lui, le délicat et le raffiné, avec « les bandes chevelues » des géants « voraces. »

La postérité a été sévère pour lui. Nous ne lui rendons plus le même témoignage que Grégoire de Tours. Nous apprécions peu « sa grande éloquence. » Son « admirable sainteté » nous trouve incrédules. S'il fut canonisé, c'est que l'Église y a mis de la bonne volonté.

Les écrits de Sidoine Apollinaire mentionnent le grammairien

¹ Grégoire de Tours (collection Guizot), I, 79 et s. *St Sidoine Apollinaire et son siècle*, par l'abbé Chaix, 2 vol. in-8°, Clermont, 1867. *Revue suisse*, l. c.

SIAGRIUS, que Gondebaud chargea de composer une grammaire destinée sans doute à préparer la fusion de l'idiome burgunde et du gallo-romain. Ce traité ne nous est point parvenu. Grégoire de Tours nous fournit de son côté quelques notes sur AREDIUS, le confident et l'ami de Gondebaud. Il l'appelle « homme célèbre, courageux et sage, enjoué dans ses récits, avisé dans ses conseils, juste dans ses jugements et fidèle dans ce qu'on lui confiait. »

Je ne veux pas entrer dans la période franque avant d'avoir signalé MAXIME, évêque de Genève, qu'on a vanté comme « grand prédicateur » et qui prit une part prépondérante au concile d'Agaune, convoqué en 547 par Sigismond, en vue de faire ratifier les donations adressées par ce dernier à l'abbaye de Saint-Maurice. Une relation de ce concile, consignée en d'anciennes copies dont l'une remonte au XII^me siècle, nous apprend que, dans la dite assemblée, Sigismond a ordonné « tout à fait qu'aucun de nos fidèles ou de nos juges ose inquiéter cette maison de Dieu et des bienheureux martyrs ¹. »

II

Le règne des rois burgundes est arrivé à son terme. Les Francs sont les maîtres du pays. Race plus guerrière et plus sauvage, elle ne produira pas de Gondebaud ; les essais de civilisation de ce prince ne tenteront aucun des successeurs de Clovis, rois sans initiative ou sans culture.

Jusqu'aux Carlovingiens, notre pays ne se distingue ni par l'éclat, ni par le nombre de ses gloires littéraires. Deux figures attachantes apparaissent toutefois, celles des chroniqueurs Marius et Frédégaire.

MARIUS ², né vers 532, est élu évêque d'Avenches en 573 ; il meurt en 596. C'est le premier historien du peuple helvético-burgunde. Historien ? Le mot est bien ambitieux pour l'honnête et modeste Marius, qui fut l'un de ces vénérables prêtres de la primitive Église, hommes humbles, naïfs et laborieux, ayant beaucoup de vertus et quelque savoir. Nous l'appellerons un annaliste et nous

¹ Senebier, I, 101. *Mémorial de Fribourg*, IV, 337 et s. et 344 et s. (où figurent une copie et une traduction de ce récit).

² *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, VI, 31. *Mémorial de Fribourg*, I, 49 et s. *Revue suisse*, l. c. *Emulation* (de Fribourg), I, N° 16. *Grégoire de Tours et Marius d'Avenches*, par Gabriel Monod, in-8°, Paris, 1872.

aurons été juste envers lui. On ne retrouva sa chronique ¹, trop brève mais très importante, qu'au XVIII^{me} siècle. Pierre-François Chifflet en découvrit une très ancienne copie, qui a été publiée à diverses reprises ². Il ressort déjà du titre de la chronique de Marius qu'elle est la continuation d'une œuvre commencée par Pierre d'Aquitaine; elle débute en 455 pour finir en 581. L'évêque d'Avenches retrace, en quelques pages d'une extrême sobriété, les dernières convulsions de l'empire romain et l'avènement des peuplades germaniques en Occident. Il ne faudrait pas s'imaginer qu'il y eût en lui l'étoffe d'un Tite-Live, d'un Salluste ou d'un Tacite. Hélas! ce n'est qu'un brave prêtre qui sait écrire. Entre les soins consacrés à son champ et les heures vouées à son ministère, il note, d'une plume lourde et peu experte, les faits dont il a gardé le souvenir ou dont il a été le témoin. Son tableau chronologique, souvent inexact, porte à la fois sur des événements importants et sur des futilités. Le style ne rachète pas ce défaut de mesure; il est d'une dureté, d'une sécheresse, d'une monotonie et d'une incorrection qui le rendent d'une lecture très pénible. Voici les premières phrases de la chronique : *Usque hic, Prosper; quæ sequuntur, Marius Episcopus. Consule suprascripto, levatus est Avitus Imperator in Gallias; et ingressus est Theodoricus Rex Gothorum Arelato cum fratribus suis in pace...* Marius dresse, avec un imperturbable sang-froid, le procès-verbal des aventures tragiques et des bagatelles. Il narre les unes et les autres en greffier pressé de terminer sa tâche et indifférent au grand procès qui s'instruit devant lui. Quelles réflexions va lui suggérer la terrible fin du roi Sigismond? Il dira ceci : « Sous ce consul (Maxime), Sigismond, roi des Burgundes, est livré par ses sujets aux Francs; il est jeté dans un puits avec sa femme et ses enfants. » C'est tout. En deux lignes de mauvais latin est prononcée l'oraison funèbre du fils de Gondebaud.

Il serait excessif d'exiger davantage d'un chroniqueur au VI^{me} siècle. Soyons plutôt reconnaissants envers Marius de ce qu'il nous a laissé! Si nous n'avions que les récits de Grégoire de Tours et de Frédégaire, nous serions fort embarrassés de reconstituer l'histoire de l'Helvétie burgunde. L'évêque d'Avenches fut un annaliste incom-

¹ Titre : *Marii Aventicensis seu Lausannensis Chronicon, a tempore quo Prosper Aquitanus desinit, usque ad annum vulgaris aere 581. Cum Appendice incerti auctoris.* L'auteur de l'*Appendice* écrivait en 624.

² Publiée d'abord dans le Tome I^{er} du *Recueil* de Dom Bouquet (1783-1840, 20 vol.). Rééd. par M. J. Rickly dans *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, XIII, 21 à 57.

plet. Serait-ce un motif de critiquer Dom Bouquet de ce qu'il a qualifié de « monument très précieux, » la chronique de Marius?

Entre Marius et Frédégaire, se place la venue en Helvétie des grands missionnaires d'Irlande, Colomban et Gall, chassés de France par la reine Brunehilde. Cent et quelques années plus tard, Othmar construira le monastère de Saint-Gall, aux lieux même où Gall et Mang, les deux plus illustres disciples de Colomban, avaient établi leur cellule. Les moines irlandais donnèrent le signal d'un mouvement très actif d'évangélisation. Dans l'espace d'un siècle, saint Germain fonda le couvent de Moutier-Grandval, Ursinus bâtit une église, origine de l'abbaye de Saint-Ursanne, Imier colonisa le val qui a gardé son nom, Clovis II éleva le *monasterium romanum* (Romainmôtier), tout près de l'endroit où deux ermites avaient érigé la chapelle de Saint-Loup¹.

L'Helvétie romande se peuple et se civilise. Mais, tandis que le couvent de Saint-Gall sera pendant des siècles un centre de culture dans la partie orientale de notre pays, l'Helvétie occidentale éparpillera ses forces et ne sortira pas de l'obscurité. Je ne vois, outre le moine anonyme auquel nous devons une *Vie de saint Maurice*, qu'un écrivain à citer jusqu'à la fin de la période mérovingienne. C'est FRÉDÉGAIRE², déjà nommé. Il est désigné comme l'auteur d'une chronique, publiée à la suite des œuvres de Grégoire de Tours sous le titre suivant : *Fredegarii scholastici Chronicon quod ille, jubente Childebrando comite, Pepini regis patrono scripsit*³. Son ouvrage est divisé en cinq livres; les trois premiers sont un assez pauvre résumé d'Eusèbe, de Jules l'Africain, de Saint-Jérôme; le quatrième n'est qu'un abrégé de l'histoire de Grégoire de Tours; le cinquième enfin, travail original, commence à la mort de Chilpéric (584) et va jusqu'au règne de Clotaire II, dont il expose une partie (644). Qua-

¹ C'est bien Clovis II, et non St Romain, comme on l'enseigne couramment, qui a construit ce couvent. Il ne faut pas l'appeler *Romani monasterium*, ainsi que l'a fait par erreur Abraham Ruchat. Le pape Etienne lui donna le nom de : *romanum monasterium* pour montrer qu'il le plaçait immédiatement sous la protection du Saint-Siège de Rome (753). Voir *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, III, 1 et 2, et 812 et s.

² *Recueil* de Dom Bouquet, II. *Collection des Mémoires*, etc., de Guizot, II. *Revue suisse*, X, 355 et s. *De Montet. Revue critique d'hist. et de litt.* VII⁴, 255 et s., et *Jahrbuch für schweiz. Geschichte*, III, 139 et s. Dans ces deux dernières publications, M. G. Monod prouve, ce semble, que Frédégaire n'a pas vécu à Genève, qu'il doit plutôt avoir passé sa vie à Chalon. Selon M. Monod, la Suisse n'aurait aucun droit sur Frédégaire; j'ai cependant tenu à parler de sa chronique, qui offre un intérêt inappréciable pour l'histoire de notre pays.

³ In-8°, Bale, 1588 et 1610.

tre annalistes anonymes ont poursuivi sa chronique et l'ont amenée à l'an 768.

Frédégaire est un personnage fort énigmatique ; son nom même est un problème. En effet, Joseph Scaliger¹ et Claude Fauchet² l'ont baptisé sans nous apprendre qui leur avait indiqué son état civil ; mais ses parrains lui donnèrent un nom qui lui resta. Ce qui importe, c'est qu'un écrivain du VII^me siècle ait laissé le *Chronicon* attribué à Frédégaire ; ce qui a surtout mis en joie nos biographes et historiens suisses, c'est que cet écrivain parle très complaisamment d'Avenches et qu'il paraît avoir vécu à Genève. M. Monod nous a contesté avec de bonnes raisons nos droits sur Frédégaire ; nous le revendiquerons aussi longtemps que la preuve complète de l'inanité de nos prétentions ne sera pas apportée.

M'arrêterai-je aux premiers livres de la chronique ? Non, il n'y a là que compilations ou réductions de quelques écrits antérieurs. Le cinquième livre, par contre, offre un sérieux intérêt, moins parce que Frédégaire serait un annaliste remarquable que parce qu'il est le seul contemporain dont nous tenions des renseignements assez complets sur le septième siècle. Sans lui, toute une longue période (584 à 641) serait à peu près inconnue. On comprend l'enthousiasme de l'abbé Vertot qui, dans son *Apologie de Frédégaire*, s'écrie bravement : « On demanderait volontiers à ceux qui méprisent Frédégaire, dans quelle autre source ils ont puisé l'histoire de Théodobert II, roi d'Austrasie, et de Thiéri (Théodoric II), roi de Bourgogne ? qui les a instruits de la plupart des événements arrivés sous les règnes de Clotaire II, de Dagobert I^{er} et du jeune Clovis (Clovis II) ? A qui en sommes-nous redevables et que serait devenue cette partie de l'histoire de la première race, si nous avions perdu Frédégaire ? » Cependant le « Scholastique » n'a pas la valeur de Grégoire de Tours. Si l'ignorance du pieux conteur de l'*Histoire des Francs* est profonde, si sa naïveté n'a pas de bornes, s'il est crédule, diffus, confus, incorrect au delà de l'imaginable, il lui reste quelques souvenirs de l'antiquité classique, comme un vague parfum des temps de belle latinité. Chez Frédégaire, du moins d'après le jugement de Guizot, « la crédulité, la confusion, l'ignorance, sont encore plus grandes ; l'imagination de l'écrivain est froide et morne. » Voilà bien de la sévérité. Il est exact que l'on chercherait en vain dans le *Chro-*

¹ Dans son édition de 1598 de : *De emendatione temporum*.

² Claude Fauchet l'appelle « Idace ou Frédégaire Scholastique » dans l'édition de 1599 de ses *Antiquités gauloises et françaises*.

nicon le sentiment, l'émotion, la vie, qui éclatent parfois dans les récits de Grégoire de Tours. Son style même est plus grossier, l'altération du langage est parvenue à son dernier terme¹. Mais, abstraction faite des circonstances atténuantes : la misère intellectuelle, la barbarie du siècle, Frédégaire est-il aussi détestable que le veut Guizot? Je ne puis l'admettre. [Il est d'ailleurs si humble, si conscient de sa « rusticité » et de la « faiblesse de son savoir. » Il dit, dans un passage que j'ai tout à l'heure cité en note et que je traduis ici : « Le monde vieillit maintenant et l'acuité de l'esprit s'émousse en nous ; nul homme de ce temps n'est égal aux orateurs du temps passé ni n'ose y prétendre. » Et puis, n'y a-t-il pas quelque exagération à ne voir que sécheresse et platitude dans la manière du chroniqueur? Écoutez-le! Le roi Pépin est en guerre avec Astolphe, roi des Lombards; il s'est arrêté dans la Maurienne avec son armée :

« Les rochers et les montagnes ne lui permettaient pas d'avancer ; cependant un petit nombre de guerriers pénétrèrent à travers ces défilés de rude accès, arrivèrent jusque dans la ville de Suze. Le roi Astolphe fit aussitôt prendre les armes à tous les Lombards et marcha avec toutes ses troupes contre les guerriers. A cette vue, les Francs comprirent bien qu'ils ne devaient attendre leur salut ni de leurs propres forces, ni du secours des leurs ; ils invoquèrent Dieu et le bienheureux apôtre Paul, et commencèrent vaillamment le combat. Le roi Astolphe, voyant son armée fort éprouvée, prit la fuite. La plupart des guerriers qu'il avait amenés, les ducs, les comtes et presque tous les grands de la nation des Lombards périrent en cette affaire ; et lui-même, se glissant à grand'peine du haut d'un rocher, arriva avec une très petite suite dans la ville de Pavie. Le grand roi Pépin, ayant ainsi remporté la victoire avec l'aide de Dieu, s'avança jusqu'à Pavie avec tous les bataillons des Francs, y dressa son camp, dévasta les environs, incendia une partie de l'Italie, ravagea tout le pays, emporta tous les forts des Lombards et prit beaucoup de trésors d'or et d'argent, ainsi que beaucoup d'ornements précieux, de meubles et de tentes. Le roi Astolphe, sentant qu'il ne pouvait échapper, demanda la paix par l'entremise des évêques et des seigneurs francs, promit d'accomplir tout ce que lui avait demandé le roi Pépin, de réformer toutes les injustices qu'il avait commises envers l'Église et le saint-siège de Rome, s'engagea par serment à

¹ Voici un échantillon de son style : *Mundus jam senescit, ideoque prudentiæ acumen in nobis tepescit* (pour *hebecit*), *nec quiquam potest hujus temporis nec præsumit oratoribus præcedentibus esse consimilis.*

ne jamais se soustraire à la domination des Francs, à ne jamais entrer en ennemi sur le territoire de la République romaine, et donna des ôtages. Le roi Pépin, touché de pitié, lui accorda, avec sa clémence ordinaire, la vie et son royaume. »

Beaucoup de pages de l'*Histoire des Francs* ont-elles cette clarté d'exposition? Je ne sais. Frédégaire me semble, à part la langue qui est encore de plus pure décadence, mériter une place tout près de Grégoire de Tours.

Frédégaire mort (vers 650), l'Helvétie burgunde sera, pendant plus d'un siècle, plongée dans les plus épaisses ténèbres. Je n'ai à exhumier que *Bobolène*¹, moine de l'abbaye de Moutiers-Grandval, qui a écrit la vie de saint Germain. Ce saint mourut vers 666. Bobolène lui-même doit avoir composé son récit entre les années 680 et 690. Il y a de la mesure dans son style et une élégance relative. La judicieuse simplicité du fond est digne de remarque.

III

Le *roman*, le latin rustique des chartes, des diplômes, des formules, des lois barbares, n'est plus, à partir des invasions, qu'un gallo-romain fort dégénéré. Et encore n'avons-nous aucune idée du bas-latin parlé, bien autrement corrompu. Dans nombre de textes se montrent des vocables que ni Horace, ni Cicéron n'employèrent jamais, et qui sont presque tous devenus des mots français. Ainsi : *aciarium* (acier), *branca* (branche), *drappus* (drap), et cent autres. Non seulement le vocabulaire est bouleversé; la grammaire, les déclinaisons spécialement, et la syntaxe sont traitées en ennemies. Ici, le complément direct est au nominatif, là, le sujet se trouve être à l'accusatif. On écrira bientôt *te* pour *tibi*; on substituera les prépositions aux cas, par exemple la préposition *ad* avec l'accusatif au datif (*ad Paulum* au lieu de *Paulo*). On inventera l'article, on emploiera plus fréquemment les adjectifs pronominaux.

Pour suppléer aux formes simples, que distinguent flexions et désinences et qui s'affaiblissent, le langage populaire va se faire analytique. Le bas-latin était trop irrégulier, trop abandonné à tous les hasards pour demeurer stationnaire. Une métamorphose totale lui était réservée. Après plusieurs siècles d'un progrès dont il est impos-

¹ *Haller*, II, 576. *Mabillon*, II, 511 à 515. *Helvetia sancta*, de Muser (Lucerne, 1648), 90 à 92. *Revue suisse*, l. c.

sible de suivre les mystérieuses évolutions, finira par se constituer cette langue d'oïl qui sera le français. Le latin littéraire, l'idiome des gens instruits, subira lui-même la fortune adverse. Il s'obscurcit et s'alourdit. L'Église, qui affecte de mépriser la langue courante, du moins dans ses livres, est une gardienne peu vigilante des traditions classiques. Paul Albert a pu dire, sans que l'ironie parût déplacée : « le clergé ne s'abaissait pas à écrire l'idiome vulgaire ; il croyait écrire en latin. »

CHAPITRE II

De Charlemagne aux Zæhringen.

I. Charlemagne. — II. Transformation du langage. — III. Les lettres et les sciences sous les rois de Bourgogne.

I

Une résurrection politique et littéraire de l'Europe occidentale, voilà ce que signifie le nom de Charlemagne. L'image de l'ancienne Rome hante le cerveau du grand empereur. Il ne se contente pas d'étendre ses frontières et de christianiser rudement les peuples conquis. Des hommes d'éminent savoir sont appelés à sa cour : le Germain Leidrade, l'Anglo-Saxon Alcuin, le Goth Théodulphe, le grammairien Smaragde, le poète Angilbert, le chroniqueur, mieux, l'historien Eginhard¹. On rassemble les poèmes héroïques de Germanie, on entreprend de composer une grammaire franque, Charlemagne cultive le vers latin et, s'il commet des solécismes, ses fautes de style sont rachetées par une incontestable noblesse de pensée. L'empereur donne ses capitulaires, ramène la vie morale dans l'Église, sinon dans sa famille, crée des écoles... Mais ce réveil de l'esprit humain n'eut que la durée d'un règne. Et puis, c'était le génie de l'antiquité que l'on tirait de son sommeil ; ce n'était pas un génie nouveau, primesautier et national, capable d'exister par lui-même et de survivre à un homme. Charlemagne et la renaissance au IX^me siècle mourront le même jour.

¹ Voir, entre autres, *Histoire poétique de Charlemagne*, par G. Paris (Paris, 1865).

II

Nous assistons cependant à une manifestation importante : la langue se transforme décidément. Avant même que l'empire de Charlemagne soit légalement détruit par le capitulaire de Charles le Chauve, qui consacre, en 877, l'hérédité des bénéfices et des offices royaux, le latin est définitivement condamné à n'être plus qu'une langue écrite. C'est le *roman* qui triomphe. Il ne s'agit plus du roman de la période précédente, d'un latin irrégulier et corrompu, mais du roman qui est déjà le français.

Lorsqu'au mois de mars de l'an 842, les *Serments* de Strasbourg sont prononcés, le latin est détrôné : « Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament ¹... » jure Louis le Germanique. Les soldats de Charles le Chauve lui répondront : « Si Lodhuwigs sagrament que son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlus meos sendra de sue part lo franit, si jo returnar non l'int pois, no jo, ne jo neüls cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contro Lodhuwig nun li iv er ². » Ces textes, conservés par l'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne, sont les premiers monuments de la langue française du nord ; les invasions des Normands viendront la modifier au X^{me} siècle. Dans le Midi, qui est bientôt séparé de l'empire, la même défaite a été infligée au latin, mais le dialecte qui le remplace, le provençal, différera notablement de la langue parlée au delà de la Loire. Nous aurons deux idiomes, qu'on appellera, l'un, la *langue d'oc*, l'autre, la *langue d'oïl*, suivant le mot qui, dans chacun d'eux, correspond à l'affirmation : *oui*.

Quelles furent les phases de la transformation du langage dans l'Helvétie occidentale ? La question est impossible à résoudre. Tout est conjecture. Les dialectes ou les jargons se multiplient ; nous avons le savoyard, le fribourgeois, le neuchâtelois, le patois du pays de Vaud, et l'énumération n'est que partielle. Mais la langue écrite nous intéresse par-dessus tout, et il me suffira, pour expliquer son développement, de reprendre, au neuvième siècle, l'histoire de la langue française, puisque, dès lors, le roman de l'Helvétie comme de la Gaule tend à devenir le français.

¹ « Pour l'amour de Dieu, et pour le peuple chrétien et notre commun salut... »

² « Si Louis tient le serment fait à son frère Charles, et que Charles, mon seigneur, de son côté, ne le tienne pas, si je ne l'en puis détourner, ni moi ni aucun de ceux que j'en pourrai détourner, ne lui donnerons aucune aide contre Louis. »

Les langues varient, se renouvellent ou se métamorphosent par l'effet du travail inconscient et prolongé de nombreuses générations. Tout le monde concourt un peu à cette œuvre, à titre collectif ou individuel. Le latin vulgaire de Rome, qui avait servi de modèle au bas-latin gaulois, subit de profonds changements à partir de l'invasion des barbares. Emprunts faits au celtique, au grec et, dans une mesure beaucoup plus forte, aux divers idiomes tudesques, ont déformé ou converti le dialecte des Gaules en un langage qui n'a plus rien de commun avec celui des auteurs classiques. Bientôt, les mots dépouillent les formes bas-latines, suivant certaines lois à peu près fixées par les travaux de Dietz, d' Egger, de Darmestetter, de Brachet et d'autres savants. La principale de ces lois est celle de la *persistance de l'accent tonique*; toute la phonétique en dépend. L'accent tonique est caractérisé par l'élévation de la voix dans la prononciation de tout mot composé de plusieurs syllabes et sépare ces dernières en syllabes accentuées et inaccentuées. Il ne faut point le confondre avec la *quantité*, qui distingue seulement les syllabes en longues ou brèves. En d'autres termes, l'accent tonique porte sur la tonalité de la prononciation; dans *vita*, par exemple, il est sur *vi*, dans *umbra* sur *umb*. Or, on a découvert que l'accent tonique latin persistait dans le français, en ce sens qu'il est resté sur la même syllabe en passant d'une langue dans l'autre. Cette loi est générale pour tous les mots de formation *populaire*; elle ne s'applique pas toujours à la formation *savante*, c'est-à-dire aux mots que les auteurs ont ajoutés au fond primitif du vocabulaire en les tirant de langues étrangères.

L'accent tonique du latin persiste donc dans les mots de formation populaire. Les voyelles inaccentuées ou atones qui viennent après la tonique sont éliminées, si elles ne dégénèrent en *e* muets; celles qui la précèdent n'éprouvent pas de changement, lorsque le mot n'en renferme qu'une, et, lorsqu'il en contient plusieurs, la syllabe initiale reçoit un nouvel accent tonique, moins sensible que l'autre assurément, mais dont l'effet est le même sur les syllabes atones qui se trouvent entre lui et la tonique proprement dite. *Positus* devient *poste* dans la première espèce; *bonitatem* devient *bonté* dans la seconde. En résumé, la syllabe tonique ou semi-tonique se maintient, tandis que les syllabes inaccentuées disparaissent ou s'assourdissent en *e* muets. D'autre part, les voyelles et les consonnes permutent entre elles, celles-ci toutefois avec moins de facilité que celles-là. Souvent aussi, la ou les consonnes médiales placées entre deux voyelles sont supprimées comme dans *jocare* (jouer), *regina*

(reine), *devotare* (dévouer), *cathedra* (chaire). Mais il ne m'est pas possible d'entrer ici dans le détail de la permutation des lettres ; c'est l'affaire d'ouvrages spéciaux ¹.

Aux mots de formation populaire, se sont joints petit à petit ceux de formation savante, car le vocabulaire, fait par et pour le peuple, ne suffisait évidemment qu'à exprimer les idées de la masse. Le champ de la pensée s'élargit, de nouveaux horizons s'ouvrent, des textes latins sont traduits. On est obligé de créer les mots qui n'existent pas et dont on n'avait pas eu besoin tout d'abord. Ces mots seront tout simplement calqués sur la forme latine et terminés par une désinence française. N'oublions pas que la grammaire et la syntaxe s'altèrent également ! N'oublions pas davantage la part encore mal déterminée, mais considérable sans aucun doute, que les dialectes ont eue dans la genèse du français ! Et nous aurons la *langue d'oïl*, qui sera — le provençal ne tardant pas à être mis au rang des patois — la langue de toute la France et pareillement celle de la Suisse occidentale.

III

Les monuments littéraires sont rares dans notre pays jusqu'au XIII^{me} siècle, — voire jusqu'au XVI^{me}, car notre vie intellectuelle ne date guère que de la Réforme. Comment écrire et même comment penser dans un temps de troubles sans fin, de guerres continues, d'appels incessants et exclusifs à la force brutale, où il n'y a place, semble-t-il, que pour l'ignorance et la barbarie ? L'Église exceptée, qui demeure le refuge des lettres et des sciences, les choses de l'esprit n'intéressent personne. Les princes ont d'autres soucis que de protéger des savants, des historiens ou des poètes. Ce n'est ni Charles le Gros, qu'on dépose et relègue dans un monastère en 887, ni la dynastie fondée par Rodolphe, gouverneur de la Bourgogne transjurane, puis proclamé roi de tout le territoire allant des Alpes au Rhin et à la Saône, qui seront de grands artisans de la civilisation. M. Daguët a pu dire que « l'Helvétie bourguignonne au IX^{me} siècle est une véritable Béotie. »

Néanmoins l'abbaye de Moutiers-Grandval ² est, pendant quelques

¹ *Grammaire comparée des langues romanes*, par F. Dietz (traduction française), 8 vol. in-8, Paris, 1872-75.

² *Émulation* (de Fribourg), V, 161 et s. (étude de M. A. Daguët). *Haller*, III, 442. *Revue suisse*, l. c.

années, l'émule du monastère de Saint-Gall. Depuis Bobolène, qui est du VII^m^e siècle, jusqu'au règne de Charlemagne, nous y cherchions sans succès un homme marquant. Vers la fin du IX^m^e siècle, quelques écrivains et quelques savants apparaissent.

ISON DE SAINT-GALL fut l'un des collaborateurs d'une Encyclopédie dont les historiens ont déploré la perte. Médecin illustre, il ne connaissait pas de sa science que les aphorismes d'Hippocrate, à moins qu'on ne rapporte à ces aphorismes les cures extraordinaires du moine de Saint-Gall. En 868, le comte Rodolphe I^{er} de Bourgogne (qui devint roi plus tard) réussit à placer Ison à la tête du monastère de Moutiers-Grandval. Ison professa avec beaucoup d'éclat. Malheureusement, il mourut quelques années après, en 874, non sans avoir laissé, outre le renom d'un nouvel Esculape, deux livres sur les miracles de saint Othmar. Ces deux livres ne sont autre chose d'ailleurs qu'une suite de l'ouvrage de Strabus sur la vie d'Othmar, la description des prodiges et le récit des translations diverses de ce saint. Ison dut entreprendre ce travail en 868, durant son séjour à Moutiers. Quoiqu'il n'écrive que sur des faits contemporains, il s'est, comme dit Haller, « beaucoup trop fié aux contes d'autrui. »

Le successeur à Moutiers du moine de Saint-Gall ne fut autre que le fameux HILPÉRIC, le plus habile calculateur, avec Gerbert de Rheims, de la période qui nous occupe. S'il est vrai qu'un mathématicien célèbre au X^m^e siècle ne serait, de nos jours, qu'un collégien mal préparé, il sied de s'en rapporter au degré de civilisation générale de l'époque pour rendre un hommage mérité à ceux qui illustrèrent leur temps. Nous possédons d'Hilpéric un traité du *Comput pascal*, manuel d'enseignement qui renferme les *rudimenta calculatoris*. Un critique a prouvé que le *Comput* était « infiniment peu de chose » et que « l'écolâtre de Grandfel (pour Grandval) se bornait à réfuter les absurdités de ses devanciers, » — ce qui est déjà quelque chose. Je ne me serais pas même arrêté à Hilpéric, s'il n'avait été qu'un artiste de chiffres. Outre divers ouvrages qu'on lui attribue, sur les offices divins, sur la musique, on conserve sous son nom, dans le monastère du Mont-Cassin, une grammaire manuscrite.

Dans le Valais, l'abbaye de Saint-Maurice végète paisiblement. Nous en avons une *Chronique*, composée vers l'an 800 ; elle est dépourvue de toute valeur littéraire ; elle n'a d'importance que par son ancienneté et les renseignements sommaires qu'elle fournit sur la communauté de Saint-Maurice d'Agaune. Les bénédictins l'ont

publiée dans leur *Gallia christiana*¹. A Sion, l'évêque Conrad², un prélat lettré ou tout au moins ami des lettres, correspond avec Walafrid Strabon, qui lui dédie son livre : *De Agaunensibus martyribus*, écrit en 834.

Au X^me siècle, sous l'influence bienfaisante de la reine Berthe, la civilisation recouvre quelques-uns de ses droits. Payerne, l'une des fondations de Berthe, est le séjour préféré du noble abbé *Mayeul* que M. Daguët peut appeler « l'Alcuin des empereurs de la maison de Saxe, » et qui travaille à la réforme des couvents de l'empire. Son successeur, le savant abbé ODILLON, réside tantôt à Payerne, tantôt à Romainmôtier. Il compose la vie d'Adélaïde, digne fille de la reine Berthe et digne épouse d'Othon le Grand. Il raconte aussi la longue, laborieuse et féconde carrière de Mayeul³.

Et c'est tout ! Quelques noms oubliés à moitié, quelques œuvres oubliées tout à fait, tel est le bilan littéraire et scientifique de près de trois siècles dans l'Helvétie romande. Jusqu'aux chanoines de Neuchâtel, notre pays ne donnera ni un écrivain de talent ni un ouvrage de prix. Nous aurons des légendes et des héros à foison ; pas de poètes. Et tandis que la France aura son admirable littérature épique, sa *Chanson de Roland*, son roman des *Loherains*, tandis que la féodalité en voie de joyeuse décadence y engendrera ses troubadours et ses trouvères, tandis qu'on y chantera partout la gloire et l'amour, tandis que le vieux sang gaulois coulera de nouveau dans les veines de Jean de Meun et de Rutebeuf, tandis que le *Roman du renard* commencera son tour d'Europe, la Suisse occidentale n'aura guère du moyen âge que les violences et les ténèbres.

¹ XII, 790. Voir aussi *Mémorial de Fribourg*, IV, 344 et s.

² *Revue suisse*, XI, 104.

³ Je me contente de mentionner en note *Fridericus*, évêque de Genève en 1019, qui donne au chapitre de la cathédrale de Bâle une Bible manuscrite du VIII^me ou du IX^me siècle.



DEUXIÈME PÉRIODE

LE MOYEN ÂGE

I

Jusqu'aux Zähringen (1097), la Suisse romande n'est pas même une province des royaumes ou des empires qui l'englobent tour à tour. La population y est, au surplus, fort clairsemée, les villes y sont rares. Quelques abbayes, Saint-Maurice, Moutiers-Grandval, Romainmôtier y répandent un peu de lumière en y faisant beaucoup de bien. Sous les successeurs de Charlemagne, sous les rois de Bourgogne, les dissensions entre princes, puis les invasions des Hongrois et des Sarrasins étouffèrent tout germe de vie intellectuelle. La guerre est mortelle à la culture. Les œuvres de la science ou des arts ne naissent, nombreuses et puissantes, que dans les temps où règne la paix.

Et voici l'an 1000 ! Le clergé annonce la fin du monde. Cette « fin du monde » fut le commencement de la grandeur de l'Église. On crut que la catastrophe était certaine, puisque les prêtres s'en

¹ Outre la plupart des œuvres citées dans la bibliographie générale, en tête de la présente période : J. Senebier, *Histoire littéraire de Genève* (Genève, 1786, 3 vol. in-8), vol. I. *Mélanges d'hist. litt.* par Guillaume Favre (2 vol. Genève, 1856), vol. II. *Archives de la Soc. d'hist. du canton de Fribourg*, entre autres le vol. II. *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, VII (article de M. Ed. Secrétan sur « l'établissement et premières acquisitions de la maison de Savoie dans l'Helvétie romane »). *Régeste genevois ou répertoire*, etc., 1 vol. in-4°, Genève, 1864. *Histoire du comté de Gruyère*, par J.-J. Hisely (Mém. et doc. Suisse rom. IX, X et XI). *Histoire du canton de Fribourg* par le Dr Berchtold, 3 vol. in-8, Fribourg, 1841 à 1852. *Histoire du ci-devant évêché de Bâle*, par C. F. Morel, in-8, Strasbourg, 1813. *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, de Matile, 2 vol. in-fol., 1844, 1848. *Monuments de l'hist. de l'anc. évêché de Bâle*, par J. Trouillat, 5 vol. in-8, Porrentruy 1852 à 1867. *Essai sur la féodalité*, par Ed. Secrétan (vol. XVI des *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*). *Histoire du Valais*, par H. Gay, I, 184 et s.

portaient garants ; la question de salut prima toutes les autres. Nobles et vilains rivaliseront de générosité et, comme le roi Sigismond, en 517, donneront en 999 « pour l'augmentation de leur récompense éternelle. » L'Église prendra tout ce qu'on lui offre, bien que des présents dussent paraître choses vaines à cette heure tragique. Elle ne restituera rien, le premier jour de l'an 1000. Les prophètes se sont trompés : qui s'en plaindrait ? Mais si elle s'est enrichie, les trésors qu'elle amassa ont appauvri les nations et, pas plus que la guerre, la misère ne convient au travail de l'esprit. Arriveront les empereurs d'Allemagne, surgira la querelle des investitures, renaîtront les compétitions et les luttes. L'évêque de Lausanne a beau proclamer, en 1036, la « trêve de Dieu, » du haut de la colline de Mont-Riond ; tout le peuple, des rameaux verts à la main, pourra s'écrier avec allégresse : « Paix ! la paix du pays ! » L'Helvétie occidentale est condamnée à n'être qu'un champ de bataille. On ne respirera que sous les Zæhringen.

Désormais les villes, après avoir tenté sans succès de s'émanciper au X^{me} siècle, constituent des bourgeoises, obtiennent des franchises. Nos petites nationalités se forment peu à peu. Les types se marquent assez profondément. Il y aura des Vaudois, des Genevois, des Neuchâtelois. Suivant le grand courant de décentralisation qui signale le moyen âge, chacune des parties de la future Suisse romande se développera de son côté, jusqu'au siècle où la Réforme et les conquêtes bernoises créeront une sorte d'unité plutôt morale encore que politique.

Les Zæhringen ne font pas que protéger et affranchir les villes de leur duché ; ils en fondent. La construction de Fribourg date de 1177, celle de Berne de 1191. Mais le dernier de la race, Berchtold V, s'éteint sans postérité, en l'an 1218. Les Kybourg et les Savoie se disputent l'Helvétie romane. Pierre de Savoie, le petit Charlemagne, réussit à établir presque partout sa domination. Il meurt à l'instant où se lève l'étoile des Habsbourg... Je m'arrête, n'ayant pas à m'occuper d'histoire politique.

II

En même temps qu'une langue nouvelle, une société nouvelle s'est formée. Celle-là en est à ses premiers balbutiements, celle-ci est constituée de toutes pièces. La société féodale n'est pas un édifice élevé rapidement sur les ruines du monde romain ; elle est le fruit

de ce long et mystérieux travail dont j'ai parlé en rappelant les métamorphoses du langage. Instinct de la liberté individuelle importé de Germanie avec le sentiment outré et presque la superstition de l'honneur, enthousiasme religieux et même mystique provoqué par le christianisme, nécessité d'une organisation essentiellement militaire de l'État, ces divers éléments combinés ont produit la société du moyen âge, la féodalité. C'est l'époque héroïque et brutale par excellence, le temps des croisades contre l'infidèle, des luttes contre le voisin. On passe sa vie sous les armes. Les serfs valides suivent le seigneur dans ses campagnes aventureuses. Le sol est cultivé par ceux auxquels la guerre laisse des loisirs : les moines, les enfants, les vieillards et les femmes.

On serait enclin à penser que la chevalerie dût, dans notre Helvétie romane, comme en Allemagne et en France, susciter des conteurs et des poètes. J'ai dit qu'il n'en fut rien. Le seul troubadour que je puisse citer est *Rodolphe de Neuchâtel*¹, comte de Fénis (mort vers 1262), un contemporain de Walther von der Vogelweide. Encore a-t-il chanté en vieux allemand ses lieds amoureux :

Minne gebintet mir daz ich singe,
und wil niht daz mich iemer verdrieze.

Le développement de la langue française dans la Suisse occidentale a vraisemblablement été arrêté par les Zæhringen ; il est naturel que la longue domination de cette maison sur une grande partie de notre pays ait eu pour effet de germaniser les dialectes de nos ancêtres. Les voies de communication sont, au reste, si imparfaites, il y a si peu de contact entre la plupart de ces petits coins de terre fermés de tous les côtés par leurs montagnes, que chaque contrée a ses usages et son idiome, — son patois plus ou moins teinté de vieux allemand. Il faudra que les ducs de Savoie arrivent pour donner quelque essor à notre langue, qui deviendra nationale. Dès le XII^m et le XIII^m siècle cependant, le français est employé dans les actes officiels et privés, sauf en pays valaisan où actes et chartes sont écrits en bas latin jusqu'au XV^m siècle et au delà. En 1247, Jean, comte de Bourgogne, fait en ces termes une donation de sel au couvent de Romainmôtier : « Faisons savoir a touz ces qui verront ces presentes lettres que nous, pour le remede de l'arme de nostre pere, et de la nostre, et de celle de la comtesse et de nos antessours, avons donne

¹ *Musée neuchâtelois*, I, 15, 38, 112.

et octroye a la maison de Romainmoustier dix charges de grant sel a touz jours mais a paier en la semaine de penthecoste chascun an en nostre pois de salins et ils sont tenu de faire nostre anniversaire chascun an a toz jours... » Voilà un échantillon du style romand vers le milieu du XIII^m siècle. La langue française qui se forme si lentement, même en France, aura des difficultés particulières à vaincre dans un pays où, jusqu'à Jean Calvin, elle est sans cesse en retard de quelques dizaines d'années sur celle que parleront et écriront les voisins d'outre-Jura. Et puis le latin est demeuré la langue des gens cultivés, et puis une langue sans littérature est vouée à une très longue enfance. Effectivement, c'est à peine une littérature que ce qui nous en tient lieu durant le moyen âge.

Mais plutôt que de gémir sur cette misère, je vais essayer d'en donner un inventaire aussi complet que possible. Je dois même faire observer que la période du moyen âge a été jusqu'ici explorée trop peu pour qu'il soit permis de crier à l'indigence. Qui sait si des chercheurs — nous les attendons depuis longtemps — ne découvriront pas un jour quelque manuscrit, peut-être quelque chef-d'œuvre oublié ? D'ailleurs, à partir du XV^m siècle, il souffle dans notre pays un vent de renaissance, et la réforme fera de la Suisse romande une terre bénie pour les lettres.

LIVRE I

LA PROSE

CHAPITRE I

Écrivains religieux et moraux.

I. Amédée, évêque de Lausanne; l'abbé Henri de Hautcrêt; Jean de Cors; Jean de Courtecuisse; Jean de Brogny. — II. *Le Mireour du monde*.

I

Je n'aurai que fort peu de noms à mentionner au cours de ce chapitre. Ceux même que je rappellerai ne méritent que d'être signalés en passant. Le premier en date est AMÉDÉE¹, évêque de Lausanne (mort en 1159), auteur d'un opuscule publié à Bâle en 1517 et traduit² il y a quelques années : *De Maria virginea matre homilia octo*. Ces huit homélies ne brillent ni par la sobriété de la forme, ni par l'originalité de la pensée. Les cinquante et une homélies que nous avons de l'abbé HENRI DE HAUTCRÊT³ (Vaud) sont plus concises et plus claires, mais sans couleur ni relief.

Dans son *Histoire littéraire de Genève*⁴, Senebier cite « un prédicateur genevois distingué ; » mais il ne subsiste de JEAN DE CORS et de ses sermons qu'un bien vague souvenir. Le nom d'un évêque de Genève : JEAN DE COURTECUISSÉ⁵, est plus connu. Né au Mans, vers 1360, le futur prélat fit ses études à Paris et conquist en 1388 le grade de docteur en Sorbonne. Il joua un certain rôle à la cour du roi de France et soutint ce dernier dans ses conflits avec le pape

¹ *Mémorial de Fribourg*, I, 126, 168. *De Montet*.

² *Homélies sur la vierge Marie, mère de Dieu* (trad. par M. l'abbé Gremaud), Romont, 1866, in-8°.

³ *Archives de la Soc. d'hist. du canton de Fribourg*, I, 237 et s.

⁴ I, 107.

⁵ *Senebier*, I, 107. *De Montet*.

Boniface XIII. Aumônier de Charles VI, puis évêque de Paris en 1420, il remplit, durant l'absence de Gerson, les fonctions de chancelier de l'Université. Ayant encouru la disgrâce d'Henri V, roi d'Angleterre, alors tout-puissant en France, il dut échanger son siège contre celui de Genève, en 1422. Son épiscopat dans cette ville fut de courte durée. Jean de Courtecuisse décéda le 4 mars 1423. Il a composé, ou plutôt on lui attribue divers ouvrages. Il est certainement l'auteur d'un traité de politique ecclésiastique : *De fide, ecclesiâ, pontifice, concilio generali*¹. La Bibliothèque de Genève garde de lui, en manuscrit, une traduction française du *Traité des quatre vertus cardinales de Sénèque*. La Biographie universelle veut en outre que Jean de Courtecuisse ait laissé deux écrits, qui n'ont pas été imprimés, sur « diverses questions de théologie » et sur « plusieurs passages de l'Évangile. »]

On me reprocherait d'oublier un brave et généreux évêque de Genève; JEAN DE BROGNY² (1343-1426) qui, s'il ne fut pas un littérateur, tenta du moins d'encourager les lettres en voulant doter la dite ville d'une université. « Le peuple, nous apprend Senebier, refusa l'offre par la crainte des désordres que les étudiants occasionnent aux citoyens. » Nous sommes devenus moins exigeants ou moins craintifs. Peut-être aussi, les étudiants d'aujourd'hui valent-ils mieux que ceux d'autrefois.

Signalerai-je encore le passage à Genève (1403) et à Fribourg (1404) du fameux prédicateur VINCENT FERRIER³, qui, selon M. de Gingins, a « laissé une profonde impression dans nos contrées ? »

II

On verra jusqu'à quel point la Suisse romande peut réclamer une œuvre, dont quelques parties semblent originales et qui doit avoir été écrite dans notre pays. J'entends parler du *Mireour du monde*⁴.

Le tome quatrième des *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande* est consacré tout entier à la reproduction textuelle d'un manuscrit découvert, en 1835, dans le caveau des archives de

¹ Réimprimé à la Haye, in-fol., 1728.

² *Senebier*, I, 108. *De Montet. Mém. et doc. Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, II (articles de M. E. Mallet).

³ *Arch. Soc. d'hist. du canton de Fribourg*, II, 195 et s.

⁴ *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, IV (1845). *Bibl. universelle*, 4^{me} série, V, 481 et s. *Histoire littéraire de la France*, XIX.

La Sarra. M. Félix Chavannes, l'inventeur, fut très étonné, après avoir reconstitué cet ouvrage, qui était dans un état de complet délabrement, de constater qu'il s'agissait d'une excellente trouvaille. Ce manuscrit, formant un volume gr. in-8° de 112 pages, devait dater du XIV^m siècle ; il ne mentionnait ni la date de sa rédaction, ni le nom de son auteur. De nombreuses recherches, des conjectures aussi plus ingénieuses que solides, amenèrent M. Chavannes à supposer que le livre en question, intitulé : *Le Mireour du monde*, avait été composé par l'un des deux chapelains établis à La Sarra, dès 1363, pour y célébrer des messes sur la tombe des sires du château. Il tenait que le *Mireour* ne pouvait être qu'un ouvrage original. A la vérité, aucun des livres portant le même titre et consultés par M. Chavannes, ni *l'Image du monde* de Messire Gossuin, ni *l'État du monde* de Rutebeuf, ni le *Miroir des histoires du monde* de Jehan de Vignai, ni d'autres, ne paraissaient avoir inspiré directement le philosophe du *Mireour*. Il n'en était pas moins étrange qu'un traité, aussi remarquable par le style et la pensée, fût resté enfoui dans les archives de La Sarra, car le manuscrit renfermait un véritable trésor de nobles et profondes méditations sur la vie morale et religieuse. Qu'était-ce, en réalité, que le *Mireour* ? Un grand poème en prose sur les vertus et les vices de l'humanité, poème d'une belle simplicité, d'une singulière élévation, d'une sagacité merveilleuse par endroits, d'une mesure parfaite. Rien de cette confusion, de ces subtilités, de ce mysticisme que l'on rencontre dans la plupart des ouvrages similaires de l'époque. L'écrivain est à la fois enthousiaste et naïf, lyrique et pondéré ; il offre un curieux mélange de qualités précieuses et qui s'excluent d'ordinaire. D'autre part, sous la plume du moraliste, deux rivales, la langue d'oïl et la langue d'oc, se combattent encore, celle-ci absorbée en fin de compte par celle-là.

On conçoit aisément les perplexités et, malgré la solution qu'il accepta, les doutes persistants de M. Chavannes. Mais quel honneur pour la Suisse romande si le *Mireour* était sien ! Quelle riche aubaine pour la littérature française !... Je me suis mis jusqu'ici au diapason de M. Chavannes, qui est orfèvre, je veux dire inventeur. Somme toute, ses hypothèses et son admiration ne devaient pas se maintenir intactes. En 1847 déjà, M. Louis Vaucher démontrait, avec preuves très convaincantes à l'appui, que le *Mireour du monde* était un parent très rapproché de la *Somme le Roy*, qu'on appelle aussi : *Les livres royaux des vices et vertus*, le *Miroir du monde*, etc. La *Somme le Roy* fut écrite par Laurentius Gallus, confesseur de Philippe III, le

Hardi, sur l'invitation de ce dernier. Elle est de la fin du XIII^{me} siècle. Elle traite « des vices et des vertus, » comme l'un de ses titres l'indique. A l'exemple du *Mireour*, elle débute par un commentaire des « dix commandements de la Loy. » Le plan des deux ouvrages est identique. Bien plus, la simple confrontation des deux textes accentue le caractère de conformité entre l'un et l'autre. A part quelques différences de langage, erreurs de copistes, omissions, adjonctions ou suppressions légères, des pages entières de la *Somme* et du *Mireour* présentent l'analogie la plus évidente. M. Vaucher pouvait conclure en ces termes : « Il n'est guère possible de conserver des doutes sur l'identité de la *Somme le Roy* et du *Mireour du monde*. »

J'ai pu et dû me persuader que l'opinion du philologue genevois était absolument fondée. Mais, comme lui, je me suis confirmé avec le plus vif plaisir dans l'idée que le *Mireour* n'était pas qu'une copie plus ou moins exacte, plus ou moins réduite surtout, de la *Somme le Roy*. Sans rien sacrifier à ce patriotisme de mauvais aloi qui consiste à s'appropriier le bien d'autrui, pour peu que les circonstances s'y prêtent, j'arrive au résultat suivant : le *Mireour* est un remaniement original, parfois très supérieur au texte primitif, du livre de Laurentius Gallus, ou Lorens. L'auteur du manuscrit de La Sarra est une intelligence indépendante, qui s'est assimilé une bonne part des méditations de son devancier, mais qui, en place de s'assujettir servilement à son modèle, sut émonder avec un rare bonheur les floraisons touffues de la *Somme*. Sa langue, plus ferme et plus expressive, sa pensée plus claire et plus vivante, sa philosophie plus pénétrante et plus large, font de lui l'un des éloquents moralistes du moyen âge.

Tout le chapitre des « sept péchés mortels » l'emporte de beaucoup sur le chapitre correspondant de Lorens. Il y a là une abondance de réflexions, une autorité de parole, une richesse d'expérience qui décèlent un homme éminent par les talents de l'esprit et les vertus du cœur. Les vices du siècle ont leur censeur, qui n'est pas loin d'être un maître, — un maître dont la rigueur est tempérée de charité chrétienne. La charité, c'est là ce qui sépare essentiellement le *Mireour* de la *Somme*, bien indulgente elle-même en regard d'autres livres poursuivant un but semblable, — la charité ! une sorte de sympathie universelle et d'incommensurable amour.

Je n'abandonnerai pas le *Mireour* avant d'en avoir transcrit quelque passage lui appartenant en propre. Je choisis le début du cha-

pitre sur « les sept péchés mortels ' » : Qui ne donne que aime ne prent que désire. Joie, léèche (*liesse*) et bonne vie voudroit chacun avoir, et le désire. Et nul ne veut la mauvaise vie laisser. Nul n'est si fol qui ne donast volentiers le mauvais pour le bon, et un mauvais cuer pour un bon, et une mauvaise asme pour une bonne. Et pour coi ne donnez-vous une mauvaise amour pour une bonne?... La bonne amour fait bon le cuer; la bonne vie fait bonne l'asme. Pour che, te di, et te loe et te pri que si tu veus à bien venir, et avoir paix et joie, et léèche en ce siècle et en l'autre, si pren au commencement bien garde à cui tu done l'amour de ton cuer. Quer chest le plus bel trésor que tu aies. Qui ton amour a, il a ton cuer, et qui ton cuer a, il a queques tu as. Si comme on seut (*est accoutumé de*) dire : qui le vilain a, il a la proie. Pour elle, demande Dieu ton amour. L'amour si est comme la rachine de l'arbre; et si, comme Dieu dist en l'Évangile : de bon arbre, bon fruit, aussi de mal arbre mal fruit. Ainsi de bonne amour, bonne vie, et de mauvaise amour, mauvaise vie. Pour che dist bien saint Augustin : que vertu est amour bien ordenée. L'une amour est charité, qui est rachine de touz biens. L'autre, convoitise, qui est rachine de tous maux. L'une aemplit le ciel où sont les éleus, l'autre aemplit l'enfer où n'a amour ne orde-nanche... »

Ceci ne sent point le chef-d'œuvre. La simplicité de la langue et du procédé est presque enfantine. Admirerons-nous moins cet accent de sincérité naïve et de tendre exhortation ? Commettrons-nous péché d'enthousiasme en admirant ?

Je crains d'abuser des citations. On lira volentiers, j'en suis sûr, l'extrait suivant : « Si tu es une grant dame vestue de soie ou d'autres dras rieches, tu ne dois mie despire (*mépriser*) ta pauvre voisine. Quer quant nous vendrons à la grant feste où nous alons plus que le trot, on ne fera mie feste de la sarpilière, mais de ce qui est dedans. Pour ce dont, ne dois-je nuli despire. Quer chacun est mon frère germain, nennie sans plus d'Ève et d'Adam, ains est fils (*de*) Dieu, le mien Père; et dit aussi bien sa Patenotre, comme je fais. Et est aussi bien fils de la sainte Église, comme je suy. Et au mesme héritage nous attendons. Pour ce, ne doi-je nuli despire, mais amer et honorer comme mon frère germain par deux fois, et croire de chacun qu'il vaille mieux de moi. »

Voilà le ton du livre. Le style est encore bien embarrassé, la lan-

¹ J'observe l'orthographe de l'édition Chavannes; j'ajoute les accents.

gue bien informe. Il y a de la monotonie dans l'expression comme dans la pensée, des longueurs et des redites. Mais quelle douceur et, par instants, quelle force ! Avez-vous été frappé de « cette feste où nous alons plus que le trot ? » Plus loin, le moraliste s'écriera : « Il ne faut (*manque*) que une chose, si comme Sénèque dist : c'est qu'on die vérité. »

Et maintenant quel est l'auteur du manuscrit de La Sarra, ou plutôt de ce remaniement de la *Somme le Roy* ? Je ne serais pas éloigné d'admettre, sur ce point, les conjectures de M. Félix Chavannes. Nous serions alors en droit de prétendre que le *Mireour* nous appartient un peu. Mais je n'affirme rien, laissant à d'autres le soin de se livrer à de plus sérieuses investigations. Un scrupule m'arrête encore : les additions qui font le mérite et l'originalité du *Mireour* ne sont-elles pas empruntées à droite et à gauche, peut-être à l'une ou à quelques-unes de vingt ou trente éditions manuscrites de la *Somme Lorens* ? Sans doute, pour une partie que je n'ai pas réussi à déterminer. En tout cas, le manuscrit exhumé par M. Chavannes n'est pas qu'une copie ; il renferme nombre de choses inédites et de prix.

Parlerai-je encore de la composition de ce traité ? Après le défilé des péchés, avarice, orgueil, luxure et les autres, nous parvenons au point « où fine le roman des vices et commence le livre des vertus : »

Si tu veus vivre franchement
Appren à vivre liéement.
Si tu me dis com' on l'apprent,
Je te le dirai maintenant.

Et il le dit, mais le lecteur devra se persuader d'entrée « que ceste vie n'est fors que mors. »

III

La Bibliothèque de Genève possède un manuscrit : *Le Mirouer du monde*¹, bien inférieur au *Mireour* et qui n'est, selon le savant bibliographe von Praet, que « l'ouvrage de Gauthier de Metz déguisé par quelques légers changements. » Le traité de Gauthier de Metz : *La*

¹ *Bibliothèque universelle*, 4^{me} série, V, 489. *Catalogue de La Vallière*, n^o 2721, 2722. *Bulletin de l'Inst. nat. gen.*, II, 104 et s. Brunet (article *Mirouer*). *Mélanges* de G. Favre, l. c.

Mappemonde ou l'Image du monde, date du milieu du XIII^{me} siècle. L'auteur du *Mirouer* affirme, à la vérité, qu'il a consulté « plusieurs beaux et exquis livres » pour « composer en langue galique ou françoise et rédiger en rimes ce présent livre intitulé le *Mirouer du monde*. » Cet adaptateur a nom François Buffeteau, secrétaire ducal, natif de Vendôme. Je n'insisterai pas, le *Mirouer* ne se rattachant nullement à l'histoire littéraire de notre pays.

Si nos écrivains, qui ont fait des traités de morale ou de religion sont fort clairsemés et n'attirent en général ni ne retiennent l'attention, il n'en est pas de même de nos chroniqueurs et annalistes, dont quelques-uns sont esprits fort distingués.

CHAPITRE II

Historiens, chroniqueurs et conteurs.

- I. *Les Chroniques et annales des chanoines de Neuchâtel*. — II. *Le Recueil du chanoine anonyme*. — III. *Les entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*, par David Bailod. — IV. La plus ancienne chronique de Genève. — V. Adhémar Fabri et les *Libertés et franchises de Genève*. — VI. Jean Servion et ses *Gestes et chroniques de la maison de Savoie*. — VII. Jean Bagnyon, avocat des libertés de Genève; son *Roman de Fierabras*. — VIII. *La Vie de la bienheureuse Louise de Savoie*. — IX. A Fribourg : Cuno d'Estavayer; Jean Gruyère.

I

La Suisse romande n'offre, avant le XVI^{me} siècle, aucun document littéraire qui ait la valeur des CHRONIQUES OU ANNALES¹ DES CHANOINES DE NEUCHÂTEL. Le précieux manuscrit qui les renfermait demeura fort longtemps ignoré; il ne fut découvert que par une sorte de hasard. Samuel de Pury, le « Grand Conseiller, » comme on l'appelait, s'occupait, en 1714, de recherches historiques et diplomatiques, destinées à établir l'immémorialité de l'indigénat helvétique des Neuchâtelois. Il avait fouillé les archives de sa ville

¹ *Extraits des chroniques ou annales écrites autrefois successivement par les chanoines du chapitre de Notre-Dame de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1839, in-8; 2^{me} édition, Neuchâtel, 1884, in-12. *Mémoires du chancelier de Montmollin*, II, 301. *Schweiz. Geschichtsforscher*, VI. *Musée neuchâtelois*, 1873, p. 34. *Biogr. neuchâteloises*, I, 188 et s.

natale, pendant un certain nombre d'années, sans que rien lui eût révélé l'existence des *Chroniques*. « Un jour, a-t-il raconté, j'aperçus d'énormes in-folio délabrés et abandonnés aux vers. C'étaient de très vieux missels, l'un de notre collégiale, l'autre de l'abbaye de Fontaine-André, qui couvraient un manuscrit grand format de quatre ou six pouces d'épaisseur. Un premier coup d'œil jeté dessus me le fit repousser par la difficulté de déchiffrer de vieux caractères presque effacés; je ne sais par quel mouvement secret je revins à ce manuscrit. » Que ce pauvre in-folio, exposé à toutes les injures du temps, fût tombé entre les mains d'un homme moins habile ou moins patient, et notre pays se voyait frustré à tout jamais du monument le plus remarquable de sa culture intellectuelle avant la Réforme, et la langue française — on peut le dire sans exagération aucune — possédait un chef-d'œuvre de moins.

« L'origine et la première date de ces annales, ajoute de Pury, ne pouvaient plus être connues, à cause du mauvais état de ce manuscrit. Une partie de la couverture manquait, et les 88 premières pages étaient emportées ou si gâtées, qu'il n'était pas possible d'en tirer parti. Je m'emparai de ce vieux rogaton. » Malheureusement, de Pury, qui s'était mis passionnément à recopier « le vieux rogaton, » fut interrompu au milieu de sa besogne par un ordre de la cour de Berlin. On le mandait à Baden, en Suisse, où devait être conclue et signée, entre l'empereur et le roi de France, la paix dont les préliminaires avaient été arrêtés à Radstadt. Une cruelle déception l'attendait à son retour. Un incendie ayant éclaté à Neuchâtel pendant son absence, le manuscrit original fut dévoré par les flammes, grâce à l'inconcevable négligence du ministre Choupard auquel de Pury l'avait confié, et qui se « faisait fête, paraît-il, de le copier, avec une version en langue moderne à côté du texte. » Et il ne nous est resté de ces merveilleuses *chroniques*, si intéressantes à tant d'égards, si riches de renseignements et parfois d'un style si rare, que les trop courts extraits que M. de Pury en avait faits avant son départ pour Baden. Tous les curieux de notre histoire, tous les amis de nos lettres nationales regretteront amèrement cette perte; ils ne s'en consolent qu'à moitié qu'en songeant à ce qui nous a été conservé de ces pages mémorables.

Les *Chroniques* remontent, selon toute apparence, au commencement du XIV^{me} siècle. Les chanoines de la Collégiale de Neuchâtel étaient gens instruits et modestes, sur lesquels nous avons fort peu de détails. Ils ne se bornèrent pas à retracer, d'une plume fidèle et

souvent éloquente, les faits et gestes de nos ancêtres. Nous verrons qu'ils s'essayaient à la poésie, qu'ils composèrent des mystères, celui de la *Nativité*, celui de la *Résurrection*. Mais, pour l'instant, leurs chroniques seules attireront notre attention.

On n'a pas oublié que le manuscrit retrouvé par Samuel de Pury était incomplet. Les 88 premières pages en avaient disparu. Les suivantes, écrites en un latin fort dégénéré, sont l'œuvre d'un chanoine qui se répand volontiers en plaintes sur les progrès de la forme républicaine en Suisse, aux dépens de la grande et petite noblesse, dont il prévoit la ruine prochaine. Il y avait, selon de Pury, l'étoffe d'un diplomate en ce chroniqueur; les notes très maigres que nous pouvons consulter sur son récit m'obligent à passer outre. Sa narration embrasse un espace de près de vingt années, à partir de 1377.

Les annales furent continuées en mauvais latin, jusqu'en 1405, par PIERRE DE VISEMEAU et CLAUDE MESTRAL, qui s'étendent sur les alliances des comtes de Neuchâtel avec Soleure et Berne. « Des choses bien vues et plusieurs observations de la plus saine politique, » dit M. de Pury, constituent le mérite de l'un ou l'autre fragment des chroniques dues à Pierre de Visemeau. Aussi piètre latiniste que les précédents, d'ailleurs, JEAN de DIESSE, partisan déterminé du régime féodal, récrimine jusqu'en 1425 contre les tendances révolutionnaires de la ville de Neuchâtel, qui ne pensait à rien moins qu'à se joindre à la ligue des Confédérés, à se rendre indépendante et à chasser le comte Conrad, auquel « les bourgeois cherchaient querelle à tout moment. » Le chanoine ROLLIN MAILLEFERT changea de langue — et de langage. Il substitue le français au latin, il ne se gêne point de blâmer la roideur impérieuse de ce Conrad, que Jean de Diesse avait complaisamment vanté. La faiblesse de sa vue ne lui permit bientôt plus d'écrire lui-même; GUY DE COTTENS rédigea les chroniques sous sa dictée. De Pury nous a légué, de cet annaliste, le court morceau que voici :

« Le dict Segneur Comte Jehan (de Neuchâtel) estant postoulé par la Segnorie de Berne et ville de Solloure, leur bailley aide par hommes d'armes, en vertu de la Combourgeoisie, tut et ensi que estoit costumier faire et se portey son benin sir Père Conraud (cui Dieu pardoint), remonstrant les dits de Berne et Solloure comme quoy le Douc de Milan contemnant toutes joustices et rasons, sans voloir se desportey de ses invasions et meprisements à l'endroit de ceux de Suintz, Uri et Unterval : partout besoingnoit que tuts

léalx Comborgeois amez et partisseurs des Lignes et confraternaises, prestassent mains et force tant et si long que le dict Douc restaublit et rempollit les dicts de Sultz ; presteinent a forni le Segnour Comte Jehan sa bandeyre, aussi les Borgeois à ce semblablement exhortey : si que nos dicts gens de guerre ensemble ceux de Solloure, Berne et autres gambadirent par delà le Valis et monts blancs, et comportait ycelle bande seix voir octe mill, porchassant et dépiesçant de ça de la les Domizels et gens d'armes dou Douc, si que vaulx et chastels mies fourent prins et sangnés : Ce oyant et vedant le cauteleux Sire, et que temps prou ne avait de encheviller nouvelles pratiques et delealtés, font contrainct bramey misericorde, mesmement bailley ugne charrée de florins blancs doubles et testons, et de prime se desportey des terres et doictures que il avait méchamment invadi : En après quoi retornèrent les Lignes par deçà ung chacung en son héritage ; prou trépassirent là des nostres aussi dou val de Reul, et ne a vollou M. de Vallangin les nommerer. » J'ai transcrit ceci littéralement, sans modifier l'orthographe, sur l'extrait laissé par Samuel de Pury. Ce récit date de 1422 ; il se place entre les chroniques de Froissard et les ballades de Charles d'Orléans. On aura remarqué l'énergie et le pittoresque de diverses expressions ; j'abandonne aux philologues le soin de faire sur ce texte une étude de grammaire comparée.

PIERRE MARQUIS vint après Guy de Cottens. C'était un homme fort instruit pour le temps et familier avec tous les détails de l'administration. Le comte Jean recourut souvent à ses lumières. Le bon sens du chanoine égalait son savoir. M. de Pury ne craint pas d'employer le mot de « génie » à propos de Pierre Marquis. Au fond, j'imagine que le « Grand Conseiller » manifeste un aussi vif enthousiasme... Écoutez plutôt : « Ce Pierre Marquis, nous dit-il, était véritablement homme d'État. Il est assez singulier que j'aie trouvé dans ce peu de lignes, écrites en 1440, une doctrine que je n'ai cessé de prêcher depuis le mois de décembre 1707 ; je veux parler du pressant besoin où est ce pays (Neuchâtel) de tenir à la Suisse par tous les côtés possibles. » Quand deux esprits se rencontrent, ils se persuadent vite qu'il y a, dans leur cas, un peu de ce hasard qui fait que les beaux esprits se rencontrent toujours. Il n'est pas contestable que Pierre Marquis fut un politique clairvoyant et un patriote avisé. Ce n'est pas encore le « génie, » cela. De Pierre Marquis, écrivain, je ne puis parler sur la foi d'un extrait de trente lignes, les seules de lui qui nous soient parvenues. Je serais plus porté à louer sa diplomatie que son style, qui a cependant de l'aisance et de la fermeté.

M. de Pury a moins d'admiration pour son homonyme HENRI PURY DE RIVE, qui, toutefois, « pensait judicieusement et s'exprimait avec naïveté. » Les chroniques de ce chanoine partent de l'année 1444 et s'achèvent en 1455; si j'en juge par les trop courts fragments qui nous en ont été transmis, son mérite littéraire est infiniment supérieur à celui de tous ses devanciers. Connaissez-vous rien de plus simple à la fois et de plus beau que ce passage? Le Dauphin de France arrive aux portes de Bâle avec une nombreuse armée. Henri Pury, qui avait été délégué, avec un autre membre du Chapitre, auprès du pape Félix V, alors siégeant au concile de Bâle, se hâte de terminer ses affaires et de reprendre la route de Neuchâtel. Son compagnon et lui croisent, vers la fin de leur première journée de marche, le contingent des 1600 Suisses qui s'étaient détachés du camp des Confédérés avec ordre de défendre à tout prix la cité menacée. Et le récit d'Henri Pury commence :

« Grandement esbahis et marris fûmes-nous, trouvant ycelle bande tant petete, au demourant joyeuse et advenante; oncques ne se vit jeunesse plus merueilleusement belle et adcorde; les nostres (c'est-à-dire des Neuchâtelois) estoient là cinquante sous-ordonnance de Albert de Tissot, vaillant chevalier, nous témoignant force aise et contentement de notre improvise advenue; de ce advisey tout d'abord aulcung des principaux des Liges, yceulx nous requinrent leur bailler dévisement des choses à nous cognues à l'endroit de Basle: sur ce, leur remonstrâmes que l'ost du Dauphin comportait vingt et cinq voire trente mille Armaignacs, champoyants et spoliants monts et vaulx par alentour la ville et circuit d'ycelle, et sembloit ugne entreprise non humaine de voloir avecque si petet reconfort gaigner les portes à l'encontre de telle épouvantable moultitode. Ung des dicts Seigneurs des Liges (et sembloit ycelui Chevalier par grave et superbe prestance avoir auctoritey) respondit: Si fault-il que ainsi soit fait demain, et ne povant rompre à la force les dicts empeschements, nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armaignacs. » Cette héroïque réponse frappe d'autant plus que les Suisses tinrent leur promesse à la lettre. Une poignée de braves que, dans son Journal, le futur Pie II, simple ecclésiastique en ce temps, compare aux défenseurs des Thermopyles, une poignée de braves s'attaqua gaiement à un ennemi vingt fois plus nombreux. Tous périrent, sauf quelques-uns, et ceux-ci furent punis de mort ou de bannissement par leurs cantons. Nos intrépides ancêtres étaient de vrais Spartiates; ils entendaient, eux aussi, que l'on sortit d'une

bataille « dessus ou dessous. » Vaincre ou mourir; fuir, jamais. Parmi les Suisses qui échappèrent au massacre, se trouvait un bourgeois de Neuchâtel; « reconnu san de corps, non feris ne mortris, a esté le dict Jehan Fevre moult onni et déjeté de touts comme vilain et déléal, debvant bien plustôt aller lui aussi de vie à trepassement que délaisser les bandières des Lignes ensemble ses braives compaignons et frères occis. » Henri Pury a narré, comme on voit, l'un de nos plus glorieux faits d'armes. Et avec quelle émotion et avec quelle fierté! Ce Neuchâtelois a l'âme suisse. Aussi ne cesse-t-il de recommander l'alliance conclue avec la Confédération. Selon lui, « nulle chose ne povait estre plus proufitable. »

Deux amis très intimes, PHILIBERT CATHELAN, « domzel de Romont » et LOYS DE TERRAUX se partagèrent la succession d'Henri Pury de Rive, pour la remettre, vers 1464, entre les mains du plus illustre des chanoines de Neuchâtel : HUGUES DE PIERRE. « Je n'ai, dit Michelet dans son *Histoire de France*, rien lu de plus vif ni de plus français » que les chroniques de cet écrivain d'autant d'esprit que de science. Les chanoines dont je me suis occupé jusqu'à cette heure sont, à part Pury de Rive, des diplomates adroits ou d'honnêtes annalistes, ou tout ensemble. Hugues de Pierre est tout cela; de plus, il est un lettré, et je ne crois pas qu'il existe du XV^{me} siècle une œuvre où notre langue ait fait avec plus de succès ses preuves de concision, de vivacité, d'énergie. Soyons reconnaissants au « Grand Conseiller » de l'heureuse inspiration qu'il a eue de copier une bonne partie de ces admirables chroniques! Déplorons aussi qu'il « n'ait pas eu le temps de transcrire » le reste de « ce gros volume si misérablement perdu! » Cette double impression de joie et de regret que l'on éprouve à chaque instant en parcourant les extraits de Samuel de Pury, saisit avec une singulière puissance le lecteur qui a savouré une fois la prose alerte et nerveuse d'Hugues de Pierre. Que d'anecdotes gentiment contées, que d'ingénieuses réflexions, puis, tout à coup, dans les récits de batailles, quel style et quelle allure d'épopée! Le talent du chanoine étonne par sa variété et par sa force. Il se meut à l'aise au milieu de tous les événements, plaisants ou tragiques, et il atteint sans peine au chef-d'œuvre. Voici l'occasion de parler de « génie; » nous ne reprocherions pas à de Pury l'abus de l'éloge, s'il s'était servi de ce mot à l'adresse d'Hugues de Pierre.

Comme l'on n'admet pas, sans se faire prier, qu'un tout petit pays produise de grands hommes, et des grands hommes inconnus,

par surcroit, je vais donner la parole à l'éloquent chanoine. Il plaidra mieux que moi la cause de son talent. Avant d'aborder son tableau des guerres de Bourgogne, je citerai l'historiette suivante : Charles de Bourgogne, qui n'était pas encore Charles le Téméraire, avait écrit, en 1465, au comte Rodolphe de Neuchâtel, pour l'engager à lui amener son fils Philippe. Le comte n'osa point refuser l'invitation ; dès qu'il fut arrivé à la cour de Bourgogne, le duc Charles le pressa de se joindre à lui pour guerroyer contre Louis XI :

« Telle ayde luy desnia le dict Comte Rodolf, pour ce que sa bonne Comté est gysante en l'esclave des Lignes Suisses, et partant a toujours en paix avecque le roy Loys que grandes alliances a estreint avecque les dictes Lignes, ne povant, ne debvant se despartir d'icelles aulcunement, estant frère et Bourgeois de Soleure et Berne ; au demeurant se reconnoissoit homme liege et obligé serviteur de Monseigneur Duc père pour les terres et Chastels que il tenoit en Bourgogne, Mareschal en icelle, et partant dispos tout sur le champ de chevaucher de sa personne, et bailler chasement de corps et vie comme juste. De tout quoy satisfait le Duc fils, comme juste aussi, alla nostre Sire Comte Rodolf ensemble son petit Philippe devant Paris ; là ne se fit grande tuerie, non plus en la bataille de Monthléry ; bandes si grandes se epevantèrent des deux parts. Et après le comte Rodolf fict conduite de quatre mille Bourguignons à cheval devers le Duc de Bourbon : quoy faict est retourné par deça au grand soulas des siens de la Comté, laissant tottesfois pour bonnes causes és mains du Bourguignon son cher Philippe festoyé et mignonné tant et tant. » Ce n'est pas la sécheresse de Philippe de Commines, cette froideur sans cesse en garde. La fantaisie, l'imagination sont de la partie. On sent bien qu'Hugues de Pierre n'est pas qu'un homme d'affaires écrivant : « A la fin du compte, qui en aura le proufict, en aura l'honneur. » Il préfère être un homme de cœur.

J'ai hâte d'en venir aux guerres de Bourgogne. Samuel de Pury ne nous a point transmis les appréciations d'Hugues de Pierre sur ce duc Charles qui, suivant Commines, n'était « pas assez puissant de sens et malice » et sur ce roi Louis, « un maistre avec qui il falloit charrier droit ; » il nous apprend seulement que « c'était un tableau bien fait. » Je néglige les bagatelles de la porte et je transcris le morceau capital des chroniques de notre chanoine. Nous sommes à la veille de Grandson et Morat :

« A grandes chevaulchées venoit le duc Charle avecque moult gens d'armes de pied et de cheval, espandant la terreur au loin par son

ost innumérable ; là estoient cinquante mill, voir plus, hommes de guerre de toutes langues et contrées, force canons et aultres engins de nouvelle facture, pavillons et accoustrements tous reluisants d'or, et grande bande de valets, marchands et filles de joyeux amour. Semblable moultitoude bruyoit de loing, et bailloit épevalement ès confins. De tout quoy bien advisés, les Seigneurs des Lignes tost ordonnèrent deux cents hommes d'armes et cent de Soleure, à celle fin reconforter la ville de Neufchastel et tenir dedans. Ceulx de la Bonneville (Neuveville), Biel, Cerlier et Landeron arrivés en haste furent ordonnés à la garde de la Tour Bayard, où faisoit beau voir accourre pareillement tous les hommes forts et gens de bien de la Comté, aussi ceulx de M. de Valengin... Bonne garde ainsi faicte et ordonnée, apparoit l'avant-bataille des Bourguignons, cuidant descendre par la Tour Bayard et criant aux nostres de retrayer la chaine et bailler passage, sinon tous pendus seroient. A telle semonce ne fust respondu que à grands coups d'arquebuzaides ; tant et si bien furent frottés les plus curieux et hardis Bourguignons, que tous virèrent doz. Le Comte Rodolf, bien qu'il eut prins demeure en la ville de Berne, alloit et venoit, se treuvant cy et la où besoing estoit, et ne faillit d'apparoir incontinent après la nouvelle que la Tour Bayard estoit assaillie, ayant avec lui les archers du Rheutelin qui tenoient le pont de Thiele et Landeron. Arrivés dedans la ville, la nuict, les dicts archers forains prestèrent serment, tout ainsi que jà avoient fait les aultres de se comporter fidèlement envers Messieurs des Lignes, et furent conduicts et logés à Boudry et Rochefort.

« Sur ce, le grand duc Charle voyant le passaige de la Tour Bayard clos aux siens, chemina sur Jouxgne et posa son ost devant Grandson, la où par vanitude et superbie fit monstre de ses puissances et richesses si grandes que pareilles ne furent oncques par deça. Les seigneurs des Lignes et Alliances avoient octe cent des leurs dedans la chétive Grandson, enjoint à iceulx de la tenir et defendre àoultrance, à quoy ne faillirent. Assauts l'ung dessus l'aultre, tours et murailles ja dépiécées ne peuvent abastre le courage des assaillies ; ains se ruèrent-ils comme lions, de jour et nuict, dessus les assaillans, espérant après Dieu en 'a prompte assistance des Lignes. De vray trois cent de Berne, aussi des nostres bien cent, bourgeois et aultres du lac, resolvant porter ayde aussi provisionnement aux frères de Grandson, parassemblèrent force batteaux à Neufchastel ; et partement ordonné pour l'heure de vespres, tous se ébattoient d'entrer, nul ne vouloit estre le dernier. Mais possible ne fut de tendre

main ne nourriture aux pauvres assaillis jà retrayés dedans le Chastel; et les nostres ne treuvant que brandons et fumée en la ville et Bourguignons mill et mill deça dela en bonne garde, si furent contrainctes de revenir gemissants. »

La belle et forte langue, la large et vivante manière ! Que de traits heureux, et comme l'historien et le poète savent se rencontrer sans jamais se nuire ! C'est éloquent et sincère, et d'une grandeur vraiment épique. Mais le récit se précipite. Les Bourguignons se sont emparés de Grandson par la ruse ; les braves qui défendaient le château, brisés par la fatigue, n'ayant plus ni vivres, ni munitions, se sont rendus à condition d'avoir la vie sauve. Comment le duc Charles tiendra-t-il parole ? Il « fait pendre par horrible méchanceté ces gens de bien. » Après Grandson, Vaumarcus tombe au pouvoir de l'ennemi. Le péril est extrême. Le comte de Neuchâtel est sérieusement menacé. Les secours attendus sont longs à venir. Enfin, l'armée des Suisses approche, l'espoir et la confiance renaissent.

« Sur ces entrefaictes, poursuit Hugues de Pierre, les Alliances cuidants porter ayde et delivrance aux leurs de Grandson, arrivent à Neufchastel à grands sauts avecque chants d'allégresse et fourmidable suite (seize mill disoit l'ung, vingt mill disoit l'autre) tous hommes de martials corpsages faisant peur et pourtant plaisir à voir. Incontinent informés par nos gens de la déléalté et cruauté du Duc et misérable condition des braves de Grandson (icelle nouvelle allant de bouche en bouche, du premier au dernier), les dicts Messieurs des Liges tesmoingnèrent courroux si furieux, que dire ne se peut, reniant jurant tous (chevaliers et aultres) que vengés seroient leurs frères par sang et vie sans nul repis ; ne volurent pas ainsi perdre temps à se nourrir ne délasser en la ville, ains du mesme pié allèrent se loger en Auvernié, Corcelle... »

Les Confédérés s'avacent ; tous les cantons et toutes les villes ont envoyé leurs contingents. Le chroniqueur nous indique la marche de ces vaillants guerriers, de ceux de Soleure, Berne, Lucerne « et aultres desquels ne peut-on facilement se ramentevoir le nom. » Bientôt les deux armées sont en présence. Les « Liges, » découvrant toute la « fourmilière » des Bourguignons près de Concise, « font planter en terre piques et bandières, et par commun accord, à genoux, requièrent fabveur du Dieu fort. » L'ennemi s'imagine qu'il vaincra sans combattre. Et le duc de se réjouir : « Par saint Georges, ces canailles crient merci ; gens de canons, feux sur ces vilains ! » Mais ces fanfaronnades n'intimideront personne. Soudain, « les Liges,

comme gresle. se ruent dessus les siens, taillant et dépiesçant deça delà tous ces beaux galants. » Les Bourguignons résistent si mal au choc formidable des Confédérés, que leur armée en fuite ressemble à « fumée épandue par le vent de bize. » Les pauvres guerriers que le duc avait « cordés » quelques jours auparavant furent « incontinent décordés et portés en triomphel honneur, » puis ensevelis avec armures bourguignonnes sous chacun d'eux.

Le butin fut immense. « Un chacun en eut son soûl » et même plusieurs s'en « sont faicts commodes. » Cependant les guerriers suisses prenaient encore plus de plaisir « en icelle bonne feste à trouver dagues et fers de piques » et toutes les belles armes abandonnées par les Bourguignons sur le champ de bataille, que les autres dépouilles ; le chroniqueur observe, avec son bon sens et sa clairvoyance toujours en éveil, que de « grandes mauvaisetés » pourraient bien être la conséquence de tant « de preciosetés conquêtes et non encore connues ès ligues », et il prévoit que, dans un prochain avenir, « simplesse » pourrait bien être « déjetée par argent. » Hugues de Pierre ne devait avoir que trop raison.

Suivons l'historien ! Le château de Vaumarcus est resté aux mains des Bourguignons, qui se figurant y être en parfaite sûreté, ne « souloient faire aultre que joyeux banquets. » On conçoit qu'ils furent « grandement ébahis, » lorsqu'ils apprirent la déroute de leur maître. Ils « auroient tost été prins comme ras, » si un traître ne les avait « meit hors en la nuit. » Lorsque les Confédérés pénétrèrent dans le château, « au petit piquant du jour, » les chevaliers du duc étaient hors d'atteinte. Il fallut se consoler de la déconvenue. L'armée suisse se reposa quatre jours et « messieurs des Alliances retournèrent en leurs maisons. »

Le lecteur aura été frappé sans doute par ce style pittoresque et coloré, par ces mots qui font tableau, par ces courtes réflexions qui résument à merveille les vives impressions de l'écrivain. Hugues de Pierre parle le langage que parleront Brantôme, Rabelais et Montaigne, ce langage dont l'aisance charmante, l'exquise fantaisie ou les belles hardiesses ont paré les chefs-d'œuvre les plus français de toute notre littérature. Que les uns, les pédants, se battent les flancs pour atteindre à l'originalité, que les autres, les sots, mettent en procès-verbaux insipides les plus hauts faits de l'histoire, notre chroniqueur n'imitera ni les premiers, ni les derniers. Il écrira de verve, avec tout son cœur chaleureux et passionné. Il sera mieux qu'un conteur : un homme, auquel rien d'humain n'est étranger et qui fera passer dans son récit toutes les émotions de son âme.

Je reviens à la chronique même de notre chanoine ! Aussi bien nous ne connaissons que le prologue des guerres de Bourgogne. A Grandson succède Morat. Le duc « cuidant racoustrer son affaire, » envoie mille Bourguignons et Savoyards « pour faire sacs et pillages » en terre confédérée, aux environs de la petite cité moratoise. Le comte de Romont, qui est à la tête de cette troupe, subit une honteuse défaite. Cet insuccès n'aurait-il pas dû apparaître à Charles le Téméraire comme « une vraie admonition du ciel ? » Assurément, si « chrestienne pensée » avait eu prise sur cet aventureux personnage. Le duc rassemble autour de Morat une armée de près de cinquante mille hommes « machillants comme garibels (espèce de scarabées destructeurs de la vigne) tout le pays. » La ville est défendue par le chevalier Adrien de Bubenberg, qui commande à douze cents « bons compagnons de Berne et de Fribourg. » Morat tient malgré le bombardement et les assauts meurtriers. Les Suisses arrivent en nombre et le combat s'engage. Laissons à Hugues de Pierre le soin de narrer :

« ... Et, le vingt et deuxième jour de Juing, à l'aube (après prosternation et invocation à genoux réclamant divine assistance), Messieurs des Lignes descendent de Guemin en deux parts : une courre dessus le Seigneur de Romont, et du premier rude coup le déloge, tant et si bien le déchasse, que sembloient-ils, ces pauvres Bourguignons, bestail épevanté par le loup. L'autre bataille des Lignes (icelle estoit la plus grosse et nos gens dedans) marche droict devers l'ost du duc de Bourgogne, là ou se treuvent tous ses plus vaillants chevalliers, féotiers et gens d'armes bien gardés tout à l'entour par les charrois, fortes hayges bardées de gros pals, et cent et cent canons faisant rage de ça de là. Tels fourmidables empeschements ne peuvent rendre froids Messieurs des Lignes, ains les bandières de Berne et de Fribourg criant : *Grandson, Grandson*, saultent les premières par travers canons, hayges, pals et charrois, en telle manière que l'huis est incontinent appert aux aultres : à ce coup cuident certaines grandes et superbes bandes combastre et faire chaudes charges ; mais les Lignes se ruent dessus, criant de plus fort : *Grandson, Grandson*, taillant, despeschant tous ces reluisants Chevaliers, sans bailler marcy ne rémission à nul. Ceux de Morat, en la mesme heure, font entière et rude saillie, conduits par le vaillant Boubenberg ; si advint tuerie non pareille et ne voyoit-on que Bourguignons despeschés et gysants par tous lieugz à l'entour ; non comprins tant et tant, jetés voir estoufés par chasement dedans le lac. Le malfortuné Charle se saulva quasi seul, tout d'une boutée, sans virer face jus-

qu'en S^t-Claude. Tant et si grande fut la déconfiture des siens en illec jour, que sembloit-il à Messieurs des Lignes n'avoir fait és champs de Grandson que petits jeux d'enfants ; trépassèrent pour le fin moins douze cents... »

Les Confédérés ne conquièrent pas un butin aussi riche qu'à Grandson. Par contre, ils capturèrent « deux mill courtisaines et joyeuses donzelles, et délibérant que telle marchandise ne bailleroit grand profit aux leurs, si laissèrent-ils courre à la garde les dictes cavalles. » Des canons et engins de toute sorte jonchaient le sol ; « un chacun en ramaissa son soûl, tellement que sembloient nos gens revenir du marché. » Comme ces choses sont dites, avec quelle justesse d'épithètes et quel bonheur d'images ! Et puis, n'admirez-vous pas les trouvailles du style, ces mots à l'emporte-pièce, ces tableaux si nets, si animés, peints d'une phrase ?

La dernière page sur les guerres de Bourgogne — du moins la dernière du manuscrit de Pury — retrace un exploit de « nos Montaignons. » Un détachement de l'ennemi s'apprêtait à saccager le Locle et les environs. Jehan Droz, un habile et brave « montaignon, » fait sonner la cloche d'alarme, rassemble ses gens dans la forêt, leur conseille de laisser les Bourguignons se disperser pour le pillage avant de les attaquer. « Si dict, si fait ; les Bourguignons cuidant regagner le pontenaige et retourner en leur pays pance pleine et butin dessus l'eschine, nos Montaignons leur saultent rudement au corps que de ça que de là avecque piques, pertuisaines, aussi couleurines sans octroyer bagnes ne vie : tant et tant furent despeschés, moult aussi déjettés dedans le Douxe ; toutefois aucuns nagèrent et gagnèrent la rive de là, aucuns aussi se saulvant contrement la rivière treuvèrent deux grands batteaux, et pressés qu'ils furent ces pauvres Bourguignons fouioient-ils à force et cuide fouient encore... »

N'est-ce pas bien là notre chroniqueur, primesantier et spirituel ? Son récit des guerres de Bourgogne n'est pas le seul qui soit parvenu jusqu'à nous. Il en existe de plus détaillés ; il n'en est aucun de plus personnel, si je puis dire, ni de plus vivant. C'est un témoin oculaire qui parle, et quel témoin ! Un lettré, un poète, par endroits un homme politique et un philosophe. Il a ce suprême talent de savoir dramatiser l'histoire, sans jamais sacrifier la vérité. Comme l'a écrit M. A. Bachelin, « quand il parle de bataille, ses mots frappent, taillent et tuent. » Il a deux qualités éminentes, parmi beaucoup d'autres : la concision et l'énergie. Ce n'est pas lui qui s'attarderait aux minuties, qui tomberait dans le fatras. Il va droit au but, d'une

plume agile et sûre ; il a le mouvement, la clarté, la chaleur, et si, parfois, son style trahit l'embarras et n'est pas sans lourdeur, la faute en est à la langue de l'époque, non à l'écrivain. Lorsque l'honnête Samuel de Pury trace, à propos d'Hugues de Pierre, ces lignes, d'une admiration timide : « il écrivit avec agrément, j'allais presque dire avec élégance, s'il était possible de bien apprécier un style de trois siècles, » nous avons peine à réprimer un léger sourire. C'est bien d' « élégance » qu'il s'agit ! Nous ne nous arrêtons pas là. Nous rangeons Hugues de Pierre au nombre des meilleurs prosateurs du XV^m siècle ; nous lui assignerions même la première place, si nous pouvions asseoir un jugement définitif sur une vingtaine de pages, les seules qui nous aient été conservées.

L'ennemi vaincu, le péril conjuré, Hugues de Pierre dépouille l'historien pour redevenir le chroniqueur paisible et fidèle de son comté. Il a jeté son cri de délivrance et il est rentré dans le silence du cloître. *Facit indignatio versum* ; désormais l'historien se taira, comme s'il avait fallu, pour inspirer Hugues de Pierre, les fanfares, le cliquetis des épées, le crépitement des mousquetades et les grondements du canon. Il eut son heure de génie ; l'âme héroïque de nos ancêtres passa dans la sienne ; sa voix fut, à un moment donné, la voix même de la patrie. Après quatre siècles et plus, le récit du chanoine n'a pas vieilli ; il a l'éternelle jeunesse des chefs-d'œuvre,

Toujours jeunes de gloire et d'immortalité.

Hugues de Pierre vécut et mourut dans l'obscurité. Nous cherchions en vain une ligne, un mot, qui pût servir à sa biographie. S'il est bien de son temps par la modestie, il est de tous les temps par le mérite.

Ses successeurs ne suivirent point ses traces. ADRIEN DU TERRAUX, qui vint après lui, est, selon de Pury, « peut-être plus docte que le précédent, mais ne fut pas comme lui un aimable écrivain, homme du monde. » J'ai prouvé, je crois, que le « Grand Conseiller » est bien froid lorsqu'il se borne à donner de « l'aimable écrivain » et de « l'homme du monde » à l'éminent historien que fut Hugues de Pierre. Je ne puis que m'approprier son jugement sur Adrien Du Terraux. « Sa manière, dit-il, diffuse à l'excès, était chargée de saintes citations latines souvent forcées. Ces choses-là n'annoncent pas le génie. En échange, on remarquait l'honnête homme, scrupuleusement exact. » De Pury ajoute, en forme de louange, que

« l'exactitude est le premier mérite d'un historien. » Soit, mais ce n'est pas le seul. D'ailleurs, est-ce bien un historien que le chanoine Du Terraux ? Il est le type du chroniqueur consciencieux et méticuleux ; il enregistre les événements au jour le jour, n'en néglige aucun, même des plus insignifiants. Son travail porte sur une période de quatorze années (1487-1501) ; il contenait des renseignements fort intéressants pour les annales de Neuchâtel.

JEHAN PURY DE RIVE a plus de littérature que son devancier. Le mauvais état de sa santé ne lui permit pas de continuer longtemps sa chronique, ni même de la rédiger avec tout le soin désirable. Jean Pury est un esprit judicieux et même un écrivain habile. Ce portrait du comte Philippe de Neuchâtel ne vaut-il pas qu'on le cite ?

« En l'enfance, ne sortoit de lui que bonté, modestie et joviales affectuosetés ; par ainsi avoit-on grande espérance que bien bon Seigneur de là proviendrait ; pour son dommage, il fut nourri tout jeune en la Bourgongne, devers le duc Charle, et là ne pouvoit recorder la débonnaire patience, tant nécessaire en la maniance de la Seigneurie ; ains n'avait-il dessous les yeux en la compagnie du Bourguignon, que méchants exemples, spécialement furieuse colère, vindication, orgueil et aultres mauvaiesetés ; semblable nourriture mit en son esprit certains vouloirs non possibles à marier es pays des Liges, non plus en la Comté, lesquels pensers provignèrent force querelles et débats avec les bourgeois, comme sus a été dict et historié par messire Adrian Du Terraux. De vray, le presdict comte Philippe rapporta par deça pour sa perte un cœur Bourguignon ; certes, mieulx valoit garder le prime sien. »

Le passage a sa valeur quand il ne nous apprendrait combien « de débonnaire patience » était indispensable pour la « maniance » de ces pétulants Neuchâtelois, qui ne furent pas toujours gens d'aussi difficile composition. Jehan Pury mourut en 1503, frappé d'apoplexie, en assistant aux vêpres, « le jour de la St-Luc apôtre. »

Le dernier chroniqueur de Neuchâtel a nom JACQUES HORY. Son récit va de 1503 à 1516. Jacques Hory n'est pas un greffier impassible. Vous l'entendrez discuter et juger. Vous rendrez hommage et à la rectitude et à la sagacité de son esprit. Ainsi vous le verrez apostropher rudement le cardinal de Sion qui, au mépris des traités, lance François I^{er} contre les Suisses et les fait écraser à Marignan : « A la grande vergogne d'un Roi Très Chrestien, d'un Cardinal de la Sainte Église Apostolique, et d'aucuns des Liges se disant estre les deffenseurs du St-Siège, les champs de Marignan ont été maculés de

tant de sang que le dire assés ne se peut. » Il s'étend complaisamment sur les causes et les suites du désastre de Marignan. En particulier, il exalte les vertus de Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, qui « sembloit avoir en singulière estime Messieurs des Liges, voulant dire : avec semblables gens, ne fault estre en guerre, tout esmerveillé estoit-il de la grande stature et corpulence de ceux-là trépassés mille et mille. » Jacques Hory achève sa chronique — et, du même coup, les chroniques de Neuchâtel — par ces mots :

*Dominus providebit,
Amen, amen, amen.*

Les chanoines eurent des sujets de mécontentement. L'immixtion directe des Confédérés dans le petit ménage neuchâtelois se fit à l'avantage des bourgeois, au détriment de la noblesse et du chapitre. Ce dernier fut même astreint à l'*ohmgeld*, comme tous autres particuliers. Les chanoines se découragèrent, les chroniques furent interrompues et définitivement abandonnées. Au surplus, la Réforme était proche.

Ainsi que le rapporte Samuel de Pury, les annales étaient presque toutes rédigées en forme de journal historique, dans lequel on inscrivait, mais en échiquier et sans liaison, au fur et à mesure qu'ils se produisaient, les principaux événements survenus dans le comté. Hugues de Pierre est à peu près le seul qui se soit affranchi de la règle, « pour placer précisément à leur date les faits intermédiaires. » Telles quelles, ces annales constituent un monument historique et littéraire d'une rare valeur pour notre pays.

II

Je rattache aux chroniques le *Recueil d'un chanoine anonyme*¹, qui a vraisemblablement été composé au commencement du XVI^m siècle. L'auteur annonce l'intention de réunir, sans ordre des temps ni liaison, tout ce qui peut intéresser l'Église de Neuchâtel. Son livre, presque entièrement écrit en latin, est loin d'être complet ; c'est un amas de notes jetées pêle-mêle sur le papier ; ce n'est ni de l'histoire, ni de la littérature. La partie de ce recueil la plus digne d'attirer l'attention est une copie d'un *Offertorium magorum* que l'on

¹ Publié dans la 2^me éd. de la *Chronique des Chanoines*, p. 147-212.

avait l'habitude de représenter, le jour de l'Épiphanie, dans l'église de Neuchâtel : j'en traiterai plus loin.

III

Un ouvrage qui veut que l'on s'y arrête, porte le titre de : *Les entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*¹. Nous n'en possédons plus que des fragments, au reste assez importants. L'auteur de cette chronique est probablement DAVID BAILLOD, dont les uns font un chanoine converti plus tard au protestantisme et les autres un secrétaire de la ville de Neuchâtel. Quoi qu'il en soit, il écrivait avant la Réformation et son récit se distingue par une scrupuleuse exactitude plutôt que par des mérites d'ordre supérieur. Les *Entreprises* sont divisées par chapitres. Le premier renferme de très abondantes indications sur les origines des guerres de Bourgogne. Je n'insisterai pas, préférant comparer, sur divers points, les chroniques de Baillod et de Hugues de Pierre, et montrer ainsi la différence qui existe entre la manière et le talent des deux écrivains neuchâtelois.

On se rappelle le magnifique passage de Hugues de Pierre : « A grandes chevalchées venoit le duc Charles.... ». Baillod n'a pas cette éloquence :

« Il (le comte de Neuchâtel) fust adverti que le Duc de Bourgogne et son armée marchoiert du Chasteau de Jougne et de la Ste-Croix et des Cleyes pour entrer au Pays de Savoye. Et après incontinent le dit Seigneur fit venir de son pays de Rothelin et Süsenbourg environ de cinq cents hommes en la ville de Neufchastel afin qu'elle fust bien gardée et défendue, et en après à toute diligence fust mandé à ceulx du Landeron venir, et des meilleurs pour eulx mettre en garnison à Boudry. Lesquels vindrent toute la nuict... Et ainsi furent les dits deux passages de Boudry et Bayard gardés par ceulx du Landeron. Et ne tarda guères que les Bourguignons n'arrivèrent devant la tour de Bayard, où ils demandèrent ouverture et passage. Ceulx du Landeron leur refusèrent, par quoi firent grandes menaces les faire mettre à mort et pendre par les arbres, et sans nulle grâce ni miséricorde, par quoy ceulx du Landeron se prinrent mieulx à garder sur leur faict que devant, disant qu'ils ne les craignoient rien, ni leur pouvoir. Et ainsi les Bourguignons s'en retournèrent par un aultre chemin sans approcher la dite tour de Bayard. »

¹ Publié dans la 2^me éd. de la *Chronique des Chanoines*, p. 215 à 310.

Que la narration de Hugues de Pierre est plus vive et plus pittoresque ! Combien la prose de Baillod nous semble monotone et plate ! Il convient de ne pas abuser du parallèle ; nous ferions trop de tort à l'auteur des *Entreprises*, qui ne se pique nullement de génie. Si nous prenons simplement Baillod pour ce qu'il se donne, un naïf et modeste chroniqueur, nous le louerons de ses récits très circonstanciés et très fidèles. Les pages qu'il a écrites sur la bataille de Grandson ne feront pas trop mauvaise figure à côté de celles que nous devons au chanoine de Pierre. Le duc de Bourgogne est « venu mettre son ost devant le Chasteau et ville de Grandson. » Il a ordonné que l'on servit la garnison « à force coup de canons et aultres engins. » Les assiégés se défendent vaillamment :

« Or voyant le Duc qu'il ne pouvait avoir la dite place et ville, assembla toute son artillerie contre la ville, où il donna tout et de si rudes assaults qu'il fut force à nos gens se retirer au Chasteau où ils estoient bien garnis d'artillerie et munitions. Par quoy le Duc entra dans la ville de Grandson, et en entrant fut fait grand meurtre des bonnes gens qui estoient fuis ; mais aussi il fut tué plusieurs Cappitaines et gens de bien du Duc de Bourgogne. Et durèrent les dits assaults par huit jours entiers avant qu'ils gagnassent la ville et estoient ceulx de la garnison toujours attendant secours comme on leur avoit promis... Et voyant nos Seigneurs des Alliances le cas tel qu'il estoit, ordonnèrent à aulcuns Cappitaines aller avec trois cents hommes de traict sur le lac jusque au dit Grandson, et partirent les dits 300 qui estoient à Neuchastel, tellement toute la nuict qu'ils vinrent arriver du costé d'Estavayer sur le lac pour le plus seur, mais le Duc avait donné ordres de toutes parts, qu'on ne pouvoit entrer au Chasteau de Grandson, car son artillerie et armée estoit non pareille à voir, tellement que les 300 hommes furent contraints s'en retourner à Neuchastel sans perdre aucun d'eulx combien qu'ils furent en grand dangier. »

Le combat de Grandson est narré par Baillod moins sommairement que par de Pierre :

« Et tout à coup commencèrent à tirer grandes serpentines, dont du premier coup fust tué environ 8 ou 10 hommes des Alliances, dont fust grand dommaige. Alors le Duc prit son estendart lui mesme en sa main et courba sa lance en arrest contre ses ennemis, ce qui estoit une horrible chose de son courage à voir ; mais un chascun de ses gens ne l'avoit pas semblable. Et ainsi se fit l'approche de deux costés, tellement que c'estoit chose épouvantable à voir ; et ainsi

s'assemblèrent les bandières et la puissance de nos dits Seigneurs contre les Bourguignons, tant par la montaigne que aultre part, par hayes et buissons, que c'estoit une horrible chose à voir, tant d'un costé que aultres. Et après plusieurs coups d'artillerie et défenses comme en tel cas appartient, il fut force et contrainte au Duc de Bourgogne et à ses gens de se retirer jusqu'à Grandson, où il perdit de ses gens beaucoup avec plusieurs bandières et toute artillerie qui estoit à son avant-garde. Néanmoins nos Seigneurs avec leurs gens de pied leur donnèrent toujours la chasse jusqu'au moulin nommé Vernea (les Arnon). Et là, le Duc se mit au large des champs pour résister et tenir contre nos Seigneurs... Et là eut une épouvantable bataille d'un costé et d'aultre ; et là fut tué le Seigneur de Chastel Guyon et son grand cheval grison dedans un petit pré de marais... Le Duc voyant ainsi le dommaige se tourner contre luy et la grande perte qu'il faisoit, fit cryer à la retraite, et alors commença le dit Duc et ses gens à faire comme les lièvres devant les chiens... »

Décidément, Baillocl est un assez médiocre peintre de bataille. Non pas qu'il ne sache voir, mais il ne sait écrire. Sa phrase se traîne, incorrecte, pesante et banale, sans que rien la relève jamais. Baillocl n'est rien moins qu'un artiste. Ses *Entreprises*, qui s'achèvent sur un bref récit de la victoire de Morat, seront consultées avec fruit par l'historien ; elles ne présenteront qu'un intérêt fort relatif pour le littérateur. On pourrait croire que Hugues de Pierre fut une grande exception parmi les chanoines de Neuchâtel ; lui seul a du style ; les autres emploient le français avec plus ou moins de gaucherie. L'habitude du latin ne s'est pas perdue, surtout dans les cloîtres, et ceci nous explique comment des gens très intruits ou très intelligents, ou l'un et l'autre, furent de pauvres écrivains.

IV

Dans ses *Chroniques de Genève*, Bonivard cite, à quatre reprises différentes, une source d'où il a tiré plusieurs renseignements relatifs au premier tiers du XIV^me siècle. « Ceci, dit-il, se trouve en la petite annale de Genève, » ou bien « une annale qui se trouve des affaires de Genève raconte... » Jusqu'en 1844, les historiens paraissent n'avoir prêté aucune attention à ce document. Un savant piémontais, M. Cibrario le publia tout d'abord en traduction dans sa *Storia della monarchia di Savoia*. Cette traduction était si défectueuse, qu'en 1855, M. Édouard Mallet eut la bonne inspiration de nous communi-

quer l'original même dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*. M. Mallet rapporte que les archives de Genève possèdent deux copies complètes de cette relation. Toutes deux sont intitulées : *Fasciculus temporis*¹. Cet ouvrage, anonyme, ne renferme que de très courtes mentions de faits exposés dans l'ordre chronologique. C'est une sorte de journal où sont consignés les événements saillants de l'histoire de Genève, de 1303 à 1333 inclusivement. La plus grande partie de la « petite annale de Genève » est exacte. Cette « annale » sera sans doute un fragment de la chronique écrite au XIV^{me} siècle par les moines de Saint-Victor. Elle est insignifiante au point de vue littéraire : une douzaine de pages d'assez mauvais latin.

V

Les *libertés, franchises, immunités, us et coutumes* de Genève ne furent codifiés qu'en 1387. La charte qui les confirme à cette époque nous apprend qu'elles existaient de temps immémorial. Les « citoyens, bourgeois, habitants et jurés » en jouissaient « depuis si longtemps, qu'il n'est mémoire d'homme du contraire. » On les invoque dès 1285. Elles furent sanctionnées et rédigées à la dite date de 1387 par l'évêque ADHÉMAR FABRI².

Adhémar Fabri de la Roche était né dans le Faucigny. Domini-cain, puis prieur de cet ordre en 1357, il devint curé de Saint-Pierre de Rumilly et ne fut appelé à l'épiscopat de Genève que le 17 juillet 1385. Esprit très cultivé, nature bienveillante, d'ailleurs très au courant des affaires genevoises, il résolut de réunir en un code les franchises de la petite cité. L'original de ce code est en latin ; une traduction française de Michel Montyon, notaire et citoyen de Genève, de beaucoup postérieure (1455), fut imprimée en 1507 (27 pages d'impression in-8°, titre compris):

Dans le préambule de sa charte, Adhémar Fabri explique le pourquoi de son œuvre. C'est « son office pastoral qui l'engage à rechercher en tous temps ce qui peut faire le bien de ses sujets et les pré-

¹ *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, II, 151, note, IX, 291 et s.

² *Senebier*, I, 105. *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, II, 271 et s. *Adhémar Fabri évêque de Genève*, (1385-1388), par Ch. Le Fort, gr. in-8°, Berne, 1887, 8 pages. — *Bull. de l'Institut nat. gen.* XXIII, XXIV, XXV (articles de M. J. Vuy sur les « Origines des idées politiques de Rousseau »); voir note suivante.

server du mal, » — *eis mederi*. Les piêtres vers, figurant au verso du titre de l'édition de 1507, disent d'autre part :

Pour bien public et à l'utilité
Des citoyens et aussi des bourgeois
De Genève et leur communauté,
Sont libertés et franchises pour droitz
De leurs ancestres establis comme loys,
A observer et les entretenir,
Que leurs prélatz, empereurs, ducz et roys
Ont de coustume jurer les maintenir....

Le poète ne se contente pas de vivre en hostilité évidente avec la prosodie ; il est au plus mal avec la vérité. Ne se met-il pas en tête de faire remonter les *Franchises* genevoises à une date antérieure à la promulgation des lois de l'empire romain ? Mais laissons le versificateur et revenons à l'évêque, ou plutôt à son code ! Les *Franchises*, comme la plupart des chartes urbaines du moyen âge, sont un mélange de prescriptions fort hétérogènes. Droit public, droit civil, droit pénal, procédure, tout y est confondu. En même temps que nous y lisons : « les causes ne se doivent nullement commencer ne traiter par escript, ne par clerchez en latin, mais par cueur et en langage maternel, c'est assavoir en rommant, » nous y découvrons que les femmes veuves pourront « marier quand il leur plaira sans aucune peine, » que les injures se doivent « accorder » etc. Mais ce qui nous intéresse davantage, c'est le souffle de liberté et d'humanité qui traverse l'œuvre tout entière. On a même tenté de démontrer que les *Franchises* d'Adhémar Fabri auraient inspiré Jean-Jacques Rousseau à ce point, qu'il faudrait y chercher l'origine des idées politiques du grand écrivain. Mais il a été prouvé¹ que le philosophe de Genève n'a guère pu connaître les lois fabriennes avant 1762, en sorte que les *Franchises* n'auraient aucune part dans la formation du système préconisé par le *Contrat social*². Je reviendrai sur ce point en étudiant Rousseau.

Le XIV^{me} et le XV^{me} siècle seront, pour la plupart des pays de la Suisse romande, l'époque des codifications. Fribourg a ses coutumiers écrits en roman et qui seront conservés dans cette langue,

¹ M. E. Ritter, dans le *Journal de Genève*, du 15 décembre 1881 (contre M. J. Vuy, auteur des ingénieux mémoires que j'ai signalés ci-devant et qui viennent d'être réimprimés : *Origine des idées politiques de Rousseau*, in-12, 2^{me} éd., Genève, 1889).

² La première édition du *Contrat social* est celle in-12 d'Amsterdam, 1762.

quand l'allemand sera devenu langue officielle. Les *Coutumes du Valais* sont rédigées aussi en langue romane. Dans le Jura bernois, pour la prévôté de Moutiers-Grandval, nous avons le *Rôle de Fleckstein* de 1461, très remarquable par le style et l'ordonnance des matières. Tous ces recueils sont empreints d'un esprit vraiment libéral pour le temps.

VI

Simphorien Champier et Guillaume Paradin sont les auteurs de deux chroniques imprimées que l'on appelle communément *Chroniques de Savoie*. Mais ces écrivains, l'un du commencement, l'autre de la seconde moitié du XVI^me siècle, ont eu des prédécesseurs. On sait aujourd'hui, d'une manière positive, que le premier ouvrage historique sur la maison de Savoie fut celui d'un Jean Dorieville ou d'Oronville, qui se qualifie « de maître Cabaret, pauvre pèlerin » dans la *Vie* de Louis II, duc de Bourgogne, qu'il composa plus tard. La *Chronique de Cabaret* date des années 1417 à 1420.

Celui qui prit la succession de Jean d'Oronville ou Cabaret n'est autre que JEAN SERVION¹, que l'on trouve, dès 1443, parmi les familiers du duc Louis, « et dont on ne sait rien de plus, » confesse M. Bollati, dans la seconde édition qu'il a donnée, en 1879, des *Gestez et Croniques de la Mayson de Savoie*². Nous avons appris dès lors que Jean Servion est citoyen et qu'il fut syndic de Genève. Nous n'ignorons plus qu'il a copié, après l'avoir remaniée assez profondément, la traduction usuelle de la Bible (1462).

Les Gestez et Croniques de la Mayson de Savoie furent écrits en 1464 et 1465; ils ne vont pas au delà de la *Chronique de Cabaret*, c'est-à-dire au delà des premières années du XV^me siècle marquées par l'érection de la Savoie en duché (14 février 1416). L'œuvre de Servion a été exhumée en 1840, par le Comité d'histoire de la Savoie, sur le seul manuscrit qui en existe et qui appartient à la Bibliothèque de Turin. M. Bollati en a fait paraître une nouvelle édition, — celle que j'ai consultée pour la rédaction de la présente notice.

¹ Préface des *Gestez et Croniques. Martin le Franc*, par A. Piaget, Lausanne, 1889, p. 18 et s. *Revue de théol. et de phil.*, Lausanne, 1878, p. 414 et s. (article de M. E. de Muralt, intitulé : *Une bible du XV^me siècle, traduite en français ou romand*).

² *Gestez et Croniques de la Mayson de Savoye*, par Jehan Servion, publiés d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale de Turin et enrichis d'un glossaire, par F.-E. Bollati, 2 vol. in-8, Turin, 1879.

La source principale de Servion fut la *Chronique de Cabaret*, c'est-à-dire de « celluy qui a escriptes les aultres crogniques: » il recourut également à la *Martignane*, la chronique alors très renommée de Martinus Polonus, aux *Crogniques du Dauphin qui sont à Vienne*, aux *Croniques de France* et aux *Gestes espagnolles*; il doit aussi avoir en sous la main des chartes et diplômes.

La chronique s'ouvre sur un « prologue, » qui est une façon de roman de chevalerie. Ce prologue nous fait assister d'abord à la merveilleuse naissance de Thezeus, fils d'Ezens, roi de Cologne: « Hancienement, en l'an de la nativité de nostre Signieur Jhésus Crist 242, il eust ung roy à Colongne lequel fust battizé sous le pape Fabien XIX^e, et sa feme aussy, et ly fust mis a nom Ezeus, et ala royne Helayne, lequels par avant avoyent estés mescréans. Et domi-noit toute la partie de sur le Rin... Dont après quant il fust cristienne et quil entendist lordre de la cristienne foy, il multiplia moult en vertus et fust moult catholique, prodons (*prudent*), vray justicier, crueux à punir les mauvaix, doux et miséricors en cas de pitié, aymans vertus et remplis de toutes bonnes meurz. Ce tel estoit, la royne sa feme ne l'empiroit de riens, ains estoit reamplie de toute charité et quazi comme toute dédiée à Dieu, tellement quelle visatoit les malades et mesme les confortoit de ses ognements et buyvrages... » Prince et princesse vécurent longtamps ensemble. Comme il ne leur venait point d'enfant, ils firent le vœu « afin que nostre signieur Dieu leur donnast lignée, » de fonder une église à Cologne. La reine avait une « si grande confidence à Dieu et à Nostre Dame » qu'elle ordonna de « commencer le fondement de la ditte église » même « avant quelle (la reine) fust enceinte. » Bien plus, elle-même « aloit et se aydoit avecques les aultres femelettes et les aydoit à chargier le mortier, les pierres et aultres choses nécessayres. » Tant de générosité et un si beau zèle devaient être récompensés. Comment? « Au chief de IX moys, la royne Helayne sy accoucha dung filz; maiz tant y eust quil naiquit tout bossu, et lestoit si très fort que quazi la bosse passoit la teste. » Les parents du pauvre petit infirme ne se seraient pas consolés, si sa bosse n'avait été celle de la vertu: « Combien qu'il fust contraint, s'y estoit il très vertueux en son enfance, et quant il comença à jaugullier (*bégayer*), toutes ses parollez estoient honnestez, et son mainttient nestoit pas denffant, ains se contenoit en homme. » Le jeune prince reçut le nom de Thésée, ou Thezeus. Dès l'âge de sept ans « il aprint tellement qu'il savoit respondre à toutez questions. » Le roi Ezeus donna ce phénomène « en gouverne-

ment à la Noblesse de son pays. » C'est alors que se produisit un événement heureux qu'il faut laisser à Servion le soin de nous conter : « Quant les signieurs et barons chivalliers et escuyers heurent prins Thezeus le fils du roi en gouvernement, un chescung se penoit de le mieulx servir. Si avint un jour qu'ils deslibérarent de le mener a la chasce, comment ilz firent. Et ainsy en chevauchant il avint que les ditz noblez parloyent de la fille à l'empereur Vallerien qui lors regnoit... Or avoit ce dit empereur Vallerien, qui fust le XXVII^e empereur, une sy tres belle fillie que la voix de sa beaulté en coroit par tout le monde; et de celle fillie et de sa beaulté parloyent a la chasce les ditz noblez qui aloient et chevauchoient aveques Thezeus. Et ainsy que Thezeus les oyst parler, il leur print à desmander : — Mes signieurs, de quoy parlez-vous ? Et ung chivallier, arrogant, fier et orguillieux, ly dist : — Sire bossu, que vous empeut il chaloir (*soucier*) ? Et lors Thezeus de grant despit si sesvertua et estandit sur son chival et riclama Dieu et Nostre Dame tellement que leur grace sespandist de sur ly; et incontenant il devint beaux et droys et tel quil neust en sa compagnie nul plus bel joyne de ly. » Dès que Thezeus se sentit joli garçon, il revint à la charge et demanda « en quelle cité celle tant belle dame se tenoit. » A Constantinople ! lui fut-il répondu. C'était bien loin de Cologne. Le pauvre prince fut très marri; il « encomensa à penser moult durement, tellement que la face ly pallist et ablenist. » Son « mestre gouverneur, » un brave et loyal sujet, comprit que la fille de l'empereur Valérien n'était pas étrangère à la douleur de Thezeus. A la vérité, il était assez singulier que le cœur du jeune homme s'enflammât si vite. Le coup de foudre classique n'est rien auprès de cet amour qui éclate aux seuls mots de « belle fille. » Mais tout est possible dans les romans de chevalerie. Thezeus est éperdûment épris de la ravissante Ysobie, qu'il n'a jamais vue et qui n'est point facile à voir. Que faire ? Comme il n'y avait pas apparence que la « belle Ysobie » se déplaçât, il fallut songer au départ pour Constantinople. Thezeus prit congé de ses père et mère, se munit « d'or, argent et joyaulx, » et se mit en route.

Je ne m'étendrai pas sur les entreprises galantes du prince amoureux. La « belle Ysobie » fut moins cruelle que l'empereur. Ce dernier n'eût point consenti à se séparer de sa fille. La « pucelle » s'enfuit avec le fils d'Ezeus. On se maria et — nous arrivons au but — le troisième des enfants issus de cette union fut le duc de Saxe, la tige des seigneurs de Savoie.

Le « prologue » de Servion, écrit dans un français mélangé de

VII

Voici le premier des littérateurs vaudois : JEAN BAGNYON¹, jurisculte et conteur du XV^me siècle. Son nom a fait moins de bruit que son œuvre, ce qui serait déjà fort méritoire. L'œuvre elle-même de Bagnyon est assez intéressante pour que je lui donne quelque attention.

De l'auteur, nous savons assez peu de chose. Dans sa *Chronologie historique des comtes de Genevois* (1787), le président Lévrier rapporte que *Jean de Bagnio*, « bachelier ès-lois, citoyen et professeur en droit à Lausanne » dédia, en 1487, à l'évêque de Genève François de Savoie « un petit traité dans lequel il établit que la ville de Genève est libre, qu'elle n'est soumise à aucune puissance, non seulement au duc de Savoie, mais pas même à l'empereur, qui n'en est que le protecteur comme chef de l'Empire. » On a longtemps ignoré et le texte de ce traité et la personnalité même de l'écrivain. Au mois de mars 1868, à la vente de la riche bibliothèque du marquis de Costa de Beauregard, fut adjugé, pour la somme de 125 francs, un très mince volume in-8°, goth. de 48 feuillets non paginés, portant comme titre : *Tractatus potestatum dominorum et libertatum subditorum*. Cet ouvrage était précisément le « petit traité » dont parle Lévrier. M. Bordier l'a traduit en partie, mais ni le latin, ni les considérations juridiques de Bagnyon ne valent qu'on s'arrête à cet opuscule que les historiens de Genève ne consulteront toutefois pas sans profit. Le *Tractatus* nous apprend du moins qu'il a été « publié par Jean Bagnyon, bachelier ès-lois, citoyen de Lausanne, demeurant en ce moment à Genève, où il est le moindre parmi ceux qui font profession de droit. » Le même *Tractatus* fut si bien accueilli des Genevois, qu'ils décernèrent à Bagnyon la qualité de bourgeois de la République. En résumé, M. Bordier, dans son étude qui est de 1872, constatait que Jean Bagnyon était de Lausanne, qu'il y exerçait les fonctions de notaire et non de « professeur en droit, » comme le veut Lévrier, qu'il avait été syndic de la ville et qu'il avait écrit une sorte de brochure politique en 1487.

En 1878, M. G. Pawlowski découvrit que Bagnyon était l'auteur

¹ *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, (article de M. H. Bordier), XVII, 1 et s. et 115. *Histoire poétique de Charlemagne*, par G. Paris, 97 et s. 157. *Gazette de Lausanne* des 19 et 20 mai 1881 (article de M. E. Ritter). *Catalogue de la Bibl. A. Firmin-Didot*, 1878, p. 29 et 176. *Brunet*, II, 227, 1249.

de la version dérimée d'un livre, fameux surtout aux XV^{me} et XVI^{me} siècles : *du Roman de Fierabras, ou la conquête des Espagnes par Charlemagne*. La vogue de ce roman de chevalerie s'explique assez difficilement. Au fond, le *Fierabras* n'est qu'une vaste compilation. Bagnyon a tout uniment mis en lourde prose française le vieux poème épique de *Fierabras* et le récit latin de Vincent de Beauvais. Son livre, édité pour la première fois à Genève en 1478, eut, dès l'origine, un succès prodigieux, qui s'est maintenu jusqu'à nos jours. M. Gaston Paris nous dit « qu'on le réimprime encore à Épinal et à Montbéliard, » mais « de plus en plus défiguré dans chaque édition successive, et, de temps à autre, un peu rajeuni. »

L'honnête Bagnyon ne se doutait guère du retentissement qu'aurait son volume. « Si aucunement, en cestui livre, dit-il, j'ai parlé autrement que bon français, sans langage substantiel plein de bon entendement, à tous bons facteurs et clers, humblement j'en demande amendement, correction, et des fautes pardon. Car si la plume a mal écrit, le cœur ne pensait qu'à bien dire. » Il s'excuse aussi, en alléguant qu'il « est natif de Savoye, en Vaux, » où il n'a pas appris « la langue française originale, » mais « un langage gros et rude. » Et puis, son « entendement est petit » et s'il n'est point un littérateur bien habile, c'est qu'il est « détenu par plusieurs autres occupations. » On ne se présente pas avec plus de modestie.

Quels furent le plan et le but de Bagnyon? Il a été souvent « excité, » de la part d'un vénérable chanoine de Lausanne, Messire Henri Bolomier, à « réduire à son plaisir aucunes histoires, tant en latin comme en roman et en autres façons écrites : c'est à savoir de celui si très puissant, vertueux et noble Charles le Grand, roi de France et empereur de Rome, fils du grand roi Pépin, et de ses princes et barons, comme Roland et Olivier et autre, tant qu'il touche aucunes œuvres humaines, par leur grande force et très ardent courage, à l'exaltation de la foi chrétienne faites, à la confusion des Sarrazins et mécréants ; qu'est œuvre bien contemplative à bien vivre. » A la requête d'Henri Bolomier, qui « a vu de cette matière disjointe, sans grande ordonnance, » il a « ordonné » son livre, selon la « capacité de son petit entendement » — une humble formule qui lui est chère — et il commence bravement par « l'histoire des rois de France payens, jusqu'à Clovis, » en remontant jusqu'au roi « moult noble qui se disait Francus, lequel était compagnon d'Énéas, » — ce Francus que Ronsard a si malheureusement chanté en son illisible épopée.

Dans la seconde partie de son ouvrage, Bagnyon aborde enfin le roman de Fierabras; il a soin de faire observer qu'il s'est borné à traduire en prose française la chanson de geste dont il a conservé le titre. Pour que le lecteur puisse se familiariser avec le style du notaire de Lausanne, j'emprunte la citation suivante ¹ à l'article de M. Ritter, qui m'a été d'un grand secours pour la rédaction de cette notice, car je n'ai pu prendre communication de l'original :

« J'ai parlé devant, ès premiers chapitres de cestui livre, du premier roi de France baptisé, en descendant selon mon propos jusqu'au roi Charles, duquel on ne saurait pas bonnement raconter la vaillance de lui et de ses barons, qui se disent pairs de France, desquels à leur endroit je ferai mention, selon que j'en pourrai concevoir en vérité.

« Mais ce que j'ai dessus écrit, je l'ai pris en un authentique livre, nommé *Miroir historial* et ès chroniques anciennes et l'ai tant seulement transporté de latin en français. Et la matière suivante est d'un roman fait à l'ancienne façon, sans grande ordonnance, dont j'ai été incité à le réduire en prose par chapitres ordonnés; et se dit celui livre, selon les aucuns et le plus communément *Firebras*. A cause que cestui Firebras était si merveilleux comme j'en ferai mention, qui fut vaincu par Olivier et à la fin se baptisa et fut puis après saint en paradis. Et parle en effet de celle bataille et des reliques qui furent conquêtées, qui avaient été prises à Rome, et étaient en la puissance de l'amiral Balant, qui était père du dit Firebras.

« Pour quoi, je n'entends fors réduire la rime en prose, et diviser la matière par chapitres, en la meilleure ordonnance que je saurai, sans y adjoindre chose que je n'aie trouvé au livre compétent; et ainsi que je le trouverai, pareillement le réduirai. »

Cette prose incorrecte, maladroite et pesante n'engagera personne à lire les exploits de Fierabras dans la compilation de Bagnyon, plutôt que dans les antiques récits où il a puisé sans beaucoup de discernement et sans grande habileté. Notre conteur a la chance d'être le premier écrivain français du pays de Vaud. A ce titre, son nom ne sera pas oublié. Mais il est impossible de le comparer à un Hugues de Pierre ou un Martin Le Franc. Ceux-ci seront des littérateurs de race; celui-là n'est qu'un paisible notaire qui s'est égaré dans un sujet d'épopée. Il fait de son mieux, il est exact, consciencieux comme un tabellion modèle. Il est plus capable de rédiger des actes que des poèmes, hélas!

¹ J'ai modifié l'orthographe, comme M. Ritter.

VIII

Des princesses et des dames de qualité furent religieuses au couvent de Sainte-Claire, bâti à Orbe vers 1427. L'une d'entre elles, Louise de Savoie, fille du duc Amédée IX, fit vœu, après la mort de son mari, Hugues de Châlons, survenue en 1490, d'entrer à Sainte-Claire et de s'y consacrer à Dieu. Sa vie fut si digne et si pieuse, que Louise de Savoie a été solennellement béatifiée par le pape le 31 août 1839. Mais un témoignage plus précieux de ses vertus nous a été conservé. Le comte Solar de la Marguerite publia, en 1840, la *Vie de très haute, très puissante et très illustre dame Madame Loyse de Savoye*¹, écrite en 1507 par une des religieuses d'Orbe, la sœur *Catherine de Saulx*. Ce livre fut réimprimé, en 1860, par les soins de M. l'abbé Jeanneret¹.

CATHERINE DE SAULX, une ancienne dame d'honneur de la princesse Louise, était fille d'un gentilhomme de la Franche-Comté ; elle entra au couvent avec sa maîtresse ; elle décéda en 1531, après avoir été investie, durant quelques années, des fonctions d'abbesse. Cœur humble, naïf et reconnaissant, Catherine de Saulx narre avec ingénuité la belle et sainte existence de la princesse Louise, « voire très brièvement et quasi comme rien au regard de tout le fait d'icelle, » car elle n'a pas « la mémoire suffisante ne la faculté d'en sceuvoir raconter seulement » ce qu'elle-même « en a veu. » C'est très simple, très édifiant, d'une parfaite candeur, d'une composition d'ailleurs et d'un style qui n'ont rien de banal. Une admiration profonde, une vénération sans bornes, une tendresse filiale dictent à la bonne sœur les dix-sept chapitres de sa *Vie*. Nous suivons doucement, sans ennui, sans y mettre de passion non plus, les pages de ce petit livre.

Décidément, c'était une bien merveilleuse personne que cette Louise de Savoie. Dès l'enfance, elle ne songe qu'à Dieu. Plus tard, mariée à messire Hugues de Châlons, elle demeure étrangère aux choses mondaines. Le couple est fort bien assorti. Quand on dansait en leur présence, « comme coustume est es cours des grands seigneurs, eulx n'y estoient souvent poinct attentifs, » mais « eulx ensemble parloyent de Nostre Seigneur, des liesses du benoist Paradis et de moult aultres et devotes matières. » La « benigne dame »

¹ Fick, Genève, 1860, in-8 (avec une notice sur le monastère de Ste-Claire et des documents et notes historiques). *De Montet*.

était si fervente qu'elle disait parfois que « n'eussent été les vertus et bontés de Monseigneur, » elle n'aurait eu « aucune patience d'être mariée. » Elle avait cependant ses accès de mondanité, — dont elle se repentait, je l'accorde.

Ces concessions faites au péché — elles étaient légères, — Louise de Savoie prenait soin des pauvres, s'efforçait d'être en exemple de piété à la cour, lisait la vie des saints « et aultres livres de dévotion, » accomplissait scrupuleusement toutes les pratiques religieuses. Catherine de Saulx nous cite des traits curieux de la miséricorde et de la longanimité de cette « bienheureuse. »

Dès le deuxième chapitre, nous pouvons accompagner Louise de Savoie dans sa « benoïste retraite. » Elle a la vocation du cloître. Toutes les objections qu'on lui présente, tous les obstacles qu'on lui suscite sont impuissants à vaincre une résolution bien arrêtée. Seul son cousin, le roi Charles, « que moult l'aimoit, » pourrait intervenir avec quelque chance de la détourner de son dessein ; il a d'autres soucis en tête. La voilà donc installée dans le couvent des Clarisses, à Orbe. Vous raconterai-je sa « belle préparation, pour sa très sainte entrée, » ses innombrables bienfaits, sa « piété, » ses « grans haustérités, » ses « très excellentes vertus et mortifications ? » J'aurais trop à faire ; comme je ne puis tout dire, je me décide à brusquer et à ne donner que le récit de son trépas. La maladie à laquelle Louise de Savoie succomba fut très douloureuse. Un jour, on crut que la fin était arrivée, — les sœurs « cuidèrent qu'elle feust outre. » Laissons la parole à Catherine de Saulx :

« Pourtant que cette tant benoïste et douce brebis n'avoit point le saint oële, ... les sœurs luy dirent : — Ma sœur Loyse, fault que attendiez le Maistre Révérend pour vous bailler le saint oële et recommandation de l'asme.

« Mais son désir d'aller vers Nostre Seigneur estoit si grand, qu'il ne luy pouvoit plaire de plus attendre. Mais on luy fist dire par la Mère Abbessse, laquieule estoit encoste elle, sans guère parler par force de douleur ; toutes fois, elle print cuer, et luy dict : — Ma fille, attendez le Maistre Révérend. Lors incontinent, en la vertu de sainte obédience, débonnairement attendit. Et il vint incontinent et à grand haste avec son compaigneron et lui bailla le saint oële et la recommandation de l'asme... Ce feust une journée la plus pleine de amère tristesse, que oncques advenit en ce dict couvent, et de laquieule ne se doubtoit point les poures désolées sœurs, car combien que cette benoïste Dame avoit souffert de grandes douleurs, de

maladies, comme a été dict, toutes fois, cet esté avant qu'elle trépassât, elle soy mieulx portoit que n'avoit fait de grande pièce de tems, de quoy les dictes sœurs estoient tant moult consolées. Mais icelle consolation leur feust tornée en grande amertume, pour le décez de celle qu'estoit leur préteux trésor et lajoye de leurs poures esprits.»

Cette *Vie* d'une sainte ressemble à mille autres par le ton de panégyrique. Elle nous offre quantité de détails qui pourraient se rapporter à quelque autre « bienheureuse. » Il me semble qu'elle se distingue de beaucoup d'œuvres similaires par la simplicité, le naturel et une note de sincère attendrissement. Que Catherine de Saulx n'est pas un écrivain, les gaucheries, les incorrections, la monotonie de son langage le prouveraient déjà. Elle approche parfois de l'éloquence, grâce à je ne sais quel charme de candeur et d'affection. On est pris pour elle d'une irrésistible sympathie, tant elle montre d'humilité, de dévouement et d'amour. Les gens et, en particulier, les auteurs qui aiment se font aimer.

IX

Je reviens en arrière pour faire une petite place à Fribourg, qui eut aussi ses chroniqueurs. Je ne citerai que deux noms.

CUNO D'ESTAVAYER¹ qui remplit les fonctions de prévôt de Lausanne pendant un demi-siècle et sous six évêques consécutifs, n'a point illustré le sacerdoce que par ses vertus. Il nous a conservé l'histoire des premiers temps de l'évêché de Lausanne. La cathédrale et la moitié de cette ville ayant été détruites en 1235 par un incendie, la maison des chanoines et les archives n'ayant pas été épargnées dans ce sinistre, Cuno entreprit de reconstituer le passé de la cité lausannoise. Nous lui devons le *Cartulaire de Lausanne*, « image assez incolore, dit M. Dagnet, mais fidèle de son époque. » Cette chronique latine a été éditée par M. Matile en 1840².

Deux cents ans après, JEAN GRUYÈRE³, fils d'un bourgeois de Fribourg et notaire en cette ville jusqu'à sa mort (1465), a écrit en latin un bout de chronique où il conte jour par jour les péripéties de la guerre que la Savoie et Berne soutinrent contre Fribourg, du 20 décembre 1447 au 16 juillet 1448. Ce récit n'est pas sans importance, et il est d'un témoin, peut-être d'un acteur. On l'a traduit en allemand vers la fin du XVI^me siècle.

¹ *Emulation* (de Fribourg), I, n° 11. *Conservateur suisse*, II, XII. *De Montet*.

² *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, VI.

³ *Quellen sur Schweizer-Gesch.* I, 299 et s. *Arch. Soc. d'hist. Fribourg*, II, 299 et s.

LIVRE II

LA POÉSIE. — CONCLUSION

CHAPITRE I

Poésie dramatique.

I. Le Théâtre au moyen âge. — II. Un mystère de la Nativité.

I

Quoi qu'en ait dit Boileau :

Chez nos dévots a'eux le théâtre abhorré
Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré,

on sait que le théâtre exista officiellement en France dès 1402, et qu'il faudrait remonter bien plus haut pour retrouver les origines de l'art dramatique français. Les *Mystères* sont nés au XI^me siècle. Purs spectacles religieux au début, ils se développent au point qu'ils deviennent la représentation même de la vie. Comédie et tragédie mêlées, le sacré et le profane bientôt confondus, les mystères, pleins d'anachronismes et d'étrangetés, sortiront de l'Église pour aller affronter les tréteaux populaires. Mais arrivera le jour où ils ne suffiront plus, car la foule voudra des amusements plus variés. Nous aurons les *moralités*, sorte d'insipides poèmes allégoriques mis en dialogues, et encore et surtout les *soties* et les *farces* dont le moyen âge raffolera.

La Suisse romande¹ ne resta pas indifférente au théâtre. Bien que nous ayons fort peu de renseignements sur ce point, nous n'ignorons pas que mystères, moralités et soties furent joués un peu partout. Dans la plupart des villes du pays de Vaud, les plaisirs scéniques

¹ Biographies neuchâtelaises, I, 203. *Conservateur suisse*, X, 61, 64, XIII, 358.

étaient en grand honneur. En 1488, on paie, à Genève, trois bourgeois pour avoir représenté des histoires devant le duc; nous verrons qu'au commencement du XVI^m siècle, la passion du théâtre a conservé toute sa force dans la future cité de Calvin. Que donne-t-on sur les planches? Des pièces originales ou des œuvres importées de France? Les unes et les autres. A Neuchâtel, en 1446, un chanoine compose un mystère sur la parabole du *Mauvais riche*; quelques années plus tard, il y a une représentation, lors de la solennité de la Fête-Dieu. En 1522, la même ville assiste à une sotie intitulée : *Peuple qui cherche bon temps*. Je parlerai tout à l'heure d'un curieux mystère de la nativité, qui a sans doute pour auteur un chanoine neuchâtelois. Ces quelques faits ne nous permettent pas de reconstituer l'histoire du drame dans la Suisse romande; ils ont leur éloquence et prouvent à tout le moins que nos ancêtres se plurent à voir

Jouer les saints, la vierge et Dieu par piété,

et autre chose encore.

II

Le *Recueil du chanoine anonyme* de Neuchâtel (voy. p. 51) nous a conservé le texte d'une pièce que l'on avait coutume de représenter le jour de l'Épiphanie. Ce n'est autre chose que le récit des mages, qui a si souvent inspiré les poètes dramatiques de l'ancienne France. Gaspard apporte la myrrhe, Melchior l'encens, Balthasar l'or. Comme morceau de littérature, l'*Offertorium Magorum* est très maigre. On en pourra juger. Voici les paroles de Gaspard, l'un des mages :

Depuis que Adam, le premier homme,
Fut créé et mangea la pomme,
N'avint oncques si grand merveille :
Il m'a apparu une Estoille
Par laquelle il m'est advis
Que le vrai Dieu de Paradis
Est descendu du ciel en terre
Pour mestre paix et oster guerre,
Lequel est né d'une pucelle,
Sur toutes autres la plus belle,
Qui sera par tous rois clamé,
Par tout le monde renommé;
Chacun lui doit bien faire hommage.

Melchior et Balthasar sont émerveillés, eux aussi. Tous les trois se mettent « en la voye » pour « savoir si c'est vérité, » car tous les trois ont aperçu l'étoile qui désormais guidera leurs pas. Ils arrivent auprès du *princeps sacerdotum*, puis se rendent chez le roi Hérode que la naissance miraculeuse paraît ennuyer, au début, mais qui s'y résigne assez vite. Suit un dialogue de l'ange avec les bergers :

Pastouraux, ne dormez mie,
 Mais vous mettez droit en la voye
 D'aller veoir le fils de Marie
 Qui est nez à la très grand joie
 En Bethléem....

Les « pastoureaux » s'interrogent. Ils sont perplexes. L'ange, dont je n'ai transcrit que les premières paroles, vient de faire une si admirable promesse aux hommes et dans des circonstances si extraordinaires, que nos bergers ne sont pas tous convaincus :

Primus pastor. Il est né d'une pucelle,
 Qui est chose forte à croire.
Secundus pastor. Ne sont.
Tertius pastor. Pour quoi ?
Secundus pastor. Le Roy de gloire
 Ne peut-il tout faire à sa guise ?

En fin de compte, ils se décident à faire le voyage de Bethléem. Ils se rencontrent avec les mages, aux pieds de l'enfant Jésus. Les rois offrent leurs présents. Les bergers entonnent un chant. La vierge Marie répond par ce compliment entortillé :

Mes amis, je vous remercie
 L'honneur que faites à mon enfant,
 Que par déité infinie
 Est mon père, mais maintenant
 Sa mère suis certainement,
 Car de moi a pris chair humaine,
 Louer l'en devons bonnement
 De cueur parfait entièrement.

La vierge, qui réussit à être la « mère » de son « père, » grâce à la gaucherie du poète, s'extasie sur les mérites de ce « père, » qui est son « fils. » Les bergers, qui de leurs « brebis ont doublance, » prient qu'on leur donne congé. Saint Joseph, brave homme aux préoccupations très matérielles, intervient et parle en bonne d'enfant :

Dame, gardez que vostre enfant
N'ait froid, veci la couverture
Que j'ai eschauffée par mesure,
Et le papet, s'il veut manger...

La représentation est terminée. Naïf, si naïf qu'il frise la platitude, tel est ce mystère de la nativité. J'y ai cherché patiemment, mais sans succès, quelque passage ou simplement quelque vers supportable. Nous verrons plus loin que les poètes genevois, qui composent soties et moralités au commencement du XVI^{me} siècle, sont des versificateurs plus habiles. Tel quel, l'*Offertorium Magorum* est un curieux spécimen de notre théâtre avant la Réforme. Je m'y suis attaché d'autant plus volontiers que M. Petit de Julleville ne le mentionne point dans son histoire du théâtre au moyen âge et que je n'ai découvert aucun texte d'une autre production de l'art dramatique dans la Suisse romande avant le XVI^{me} siècle.

Nous ne possédons plus le mystère de la *Résurrection*, joué aussi à Neuchâtel avant l'avènement du protestantisme.

CHAPITRE II

Poètes lyriques et satiriques.

I. Othon de Grandson. — II. Martin Le Franc : Son *Champion des Dames*; son *Estrif de fortune*. — III. Jacques de Bugnin. — IV. P. Arsent. — V. Rimailleurs genevois.

Elle n'est point riche, la poésie lyrique de notre pays durant tout le moyen âge. Nous n'avons, ceux de Martin Le Franc exceptés, aucun de ces grands poèmes, de ces vastes romans allégoriques dont la littérature française est fière à juste titre. Il y aurait cependant de beaux chants à chanter, de beaux récits héroïques à encadrer dans de belles rimes. Personne ne paraît y songer.

Nous devons même renoncer à tenir pour littérature indigène des « contes du XII^{me} siècle ¹ » que M. G.-A. Matile croyait de notre cru. Le manuscrit qui les renferme s'est bien égaré dans les archi-

¹ *Revue suisse*, II, 216 et s. *Contes dévots*, tirés de la « Vie des anciens Pères, » publiés (avec une bonne notice) par M. J.-L. Lecoultré, in-8, Neuchâtel, 1884.

ves neuchâtelaises ; mais les cinquante-quatre contes retrouvés par M. Matile sont du XIII^{me} et non du XII^{me} siècle ; mais les vingt-quatre mille vers dans lesquels ils sont délayés ne sont pas d'inspiration romande. Il n'y a là, dans un mélange d'éléments satiriques et religieux, que des contes dévots tirés de la *Vie des anciens pères*. Le manuscrit de Neuchâtel est une copie quelconque ; il n'intéresse pas notre histoire littéraire, bien qu'il ait son prix pour celle de la France, car il contient nombre de pièces inédites. M. Matile a publié, dans la *Revue suisse*, le conte intitulé : *Dun Jardenier qui donnoit la moitié de son gaing por Dieu, lequel sa femme fist retraire*. De son côté, M. J.-L. Lecoultre a récemment mis au jour deux de ces récits : *De celui qui disoit Miserere Tui Deus* et *De Saint Paulin*.

I

Il faut aller jusqu'à la fin du XIV^{me} siècle, pour découvrir un rimeur présentable dans notre pays.

Chaucer, qui a traduit une complainte, aujourd'hui perdue, d'OTHON DE GRANDSON¹ : *The Complaint of Mars and Venus*, appelle Othon « la fleur des poètes de France. » Jean de Muller a dit que le chevalier de Grandson était célèbre par la mélodie et l'élévation de ses chants. Mais les œuvres de notre poète sont demeurées dans l'ombre pendant plusieurs siècles ; Juste Olivier confesse, dans son *Canton de Vaud*, qu'il les a cherchées en vain. Notre poésie romande avant la Réforme est si pauvre que je suis heureux de pouvoir faire une petite place, dans ce livre, au malheureux rival de Gérard d'Estavayer.

Othon de Grandson est né vers 1330. Il entra au service du roi d'Angleterre, Edouard III. De retour dans son pays, en 1389, il devint conseiller du comte de Savoie et son lieutenant en Piémont. Son influence, ses richesses, ses mérites lui valurent de nombreux ennemis. Il fut accusé, à la mort d'Amé VII, d'avoir empoisonné ce prince. Poursuivi de ce chef, puis acquitté, il n'en fut pas moins en butte à de nouvelles accusations, formulées par Gérard d'Estavayer, qui offrit de les soutenir en duel judiciaire. Brisé par l'âge et par les

¹ *Histoire de la maison de Savoie*, de Guichenon. *Histoire du comté de Gruyère d'Hisely*. *Etrennes nationales* de E. H. Gaullieur, 1945. *Histoire du canton de Vaud*, de Verdeil. *Le canton de Vaud* de Juste Olivier. *De Montet*. *Gazette de Lausanne* du 25 juillet 1889 (article de M. Arthur Piaget).

fatigues, Othon accepta cependant le combat. Le duel, fixé au 7 août 1397, eut lieu en présence de toute la cour. Le sire de Grandson fut touché au premier choc et rendit l'âme quelques instants après. On a prétendu que la conduite de Gérard d'Estavayer aurait été inspirée par la jalousie, et qu'Othon avait déshonoré la femme de son adversaire ; mais cette légende d'adultère, inventée par quelque chroniqueur savoyard, n'est qu'un assez mauvais conte bleu.

Nous avons d'Othon de Grandson deux petits poèmes¹, fort médiocres d'ailleurs, attribués généralement à Alain Chartier. Ils comptent près de 400 vers. L'un de ces poèmes, la *Pastourelle*, commence ainsi :

Une jeune et gente bergère
Et ung simple loial bergier...

L'autre, la *Complainte de Saint Valentin*, débute en ces termes :

Je voy que chascun amoureux
Se veult ce jour apparier...

Si Othon de Grandson n'avait laissé que ces deux morceaux, qui n'ont pas une valeur littéraire bien sérieuse, il serait difficile de voir en lui le poète élégant et gracieux qu'ont vanté ses contemporains. M. Piaget a signalé naguère toute une partie, restée inconnue, de l'œuvre du seigneur de Grandson : des lais, des virelais, des ballades, des chansons et des complaintes d'amour. Othon fit des vers, dès ses années de jeunesse. Il s'était épris d'une « très douce damoiselle, » dont il ne reçut que des promesses, fort mal tenues d'ailleurs. Un beau jour, son amie l'oublia et l'amant infortuné n'eut d'autre consolation que de se plaindre à la Muse des infidélités de sa maîtresse. Il faut avouer qu'il se résigna sans trop de peine :

Je prins congié de ce très doulz enfant,
Les yeulx moulliez et la bouche riant,
Par semblant liez et de cœur bien doulant,
Ce vous affie.

¹ Ces deux pièces, qu'on connaît sous le nom de la *Pastourelle* (de) *Grandson* et la *Complainte de St-Valentin* (de) *Grandson*, se trouvent dans l'édition des œuvres d'Alain Chartier, donnée par André Duchesne, p. 759 à 770 (in-4°, 1617). Dans certains manuscrits du XV^me siècle, ces deux poèmes figurent sous ces titres : la *Pastourelle Grandson faite par Maistre Alain Chartier* et la *Complainte de St-Valentin Grandson, composée par Maistre Alain Chartier*.

Plusieurs des pièces composées en l'honneur de l'inconstante sont très bien venues. Elles ont je ne sais quel charme touchant, elles respirent je ne sais quelle tendresse adorablement naïve. Ce rondel n'est-il pas délicieux :

S'il ne vous plaist que j'aye mieulx,
Je prendray en gré ma tristesse.
Mais, par Dieu, ma plaisant maistresse,
J'amasse plus estre joyeux !

De vous suy si fort amoureux
Que mon cuer de crier ne cesse.
S'il ne vous plaist que j'aye mieulx,
Je prendray en gré ma tristesse.

Belle, tournez vers moy vos yeulx,
Et veez en quele tristesse
J'use mon temps et ma jeunesse.
Et puis faites de moy vos jeux,
S'il ne vous plaist que j'aye mieulx.

Que d'abandon, que de délicatesse, que d'émotion et de grâce ! Ce n'est point de la passion exaltée et impérieuse. Nous aimons ces notes douces et pénétrantes, qui chantent la mélancolie des amours défuntes. Le virelai suivant — inédit, je crois — n'est pas moins exquis :

Je vous aime, je vous desir,
Je vous vueil doubter et servir ;
Je suis vostre où que je soye,
Je ne puis sans vous avoir joye,
Je puis par vous vivre et mourir.

Oncques si fort ne vous aymay,
Oncques tant ne vous desiray
De tout entier le cuer de moy.

Vostre servant suy et seray.
Jamais aultre ne serviray
Je le vous jure par ma foy.

Loial amour me fait sentir,
En penser et en souvenir,
Vostre beaulté que je verroye
Moult volontier, se je savoye
Que se fust bien vostre plaisir.

Je vous aime, je vous desir,
Je vous vueil doubter et servir,
Je suis vostre où que je soye.
Je ne puis sans vous avoir joye,
Je puis par vous vivre et mourir.

En dépit de ses déboires amoureux, Othon de Grandson prit généreusement la défense des femmes dans le tournoi poétique auquel se livrèrent, pendant les XIV^{me} et XV^{me} siècles, les contemp-
teurs et les apologistes du beau sexe, — tournoi dont je m'occu-
perai tout à l'heure à propos de Martin Le Franc. Christine de Pisan
a fait, à maintes reprises, l'éloge de l'auteur de la *Pastourelle*, entre
autres dans ces vers :

Le bon Othe de Grançon le vaillant,
Qui pour armes tant s'alla travaillant,
Courtois, gentil, preux, bel et gracieux,
Fut en son temps. Dieu en ait l'âme es cieulx !

Espérons que les œuvres complètes du premier de nos poètes
nationaux seront recueillies et publiées prochainement ! Elles sont
surtout importantes pour l'histoire littéraire de la Suisse romande ;
elles enrichiraient aussi la littérature de la France, qui n'a pas,
au XIV^{me} siècle, beaucoup de versificateurs d'un talent plus aimable
et plus sincère.

II

Le seul de nos lyriques dont on puisse parler avec quelque
orgueil est Suisse à moitié. Voici en quels termes MARTIN LE FRANC¹
nous renseigne sur son origine :

Car il avint que je fus né
En la douce conté d'Aumalle...

Cette indication qu'il nous a lui-même fournie dans le *Cham-
pion des dames*, la plus importante de ses œuvres, n'a pas retenu
plus d'un biographe, qui avait négligé de le lire, de prétendre
que Le Franc était natif d'Arras. Si nous sommes fixés sur le lieu
de sa naissance, qui est en Normandie, dans la « douce conté d'Au-
malle, » nous sommes fort embarrassés sur un autre point. Quand
Martin Le Franc a-t-il vu le jour ? En 1395, selon les uns. En 1410,
selon les autres. Ces derniers paraissent être dans le vrai, ainsi que
l'a prouvé M. Piaget. Il fit ses études à Paris. Son avancement fut

¹ *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne*, par A. Piaget, Lausanne, 1889. *Roma-
nia*, XVI, 392 et s. (article de M. G. Paris). *Essai sur l'hist. de la poésie française
en Belgique*, par A. van Hasselt, Bruxelles, 1838, 114 et s. *Bayle* (article *Franc*).
De Montet.

très rapide. En 1443, après avoir assisté au concile de Bâle, il devient secrétaire du pape Félix V, qui lui confère le titre de protonotaire apostolique. Il est nommé chanoine, puis prévôt de l'Église de Lausanne, en la même année 1443. Le plus haut dignitaire du chapitre après l'évêque, possédant en outre la riche prébende de Dommartin, il ne cessa de jouir des faveurs pontificales. Après la retraite de Félix V, Nicolas V confirma (1449) Martin Le Franc dans toutes ses fonctions. En 1459, il fut désigné comme administrateur de l'abbaye de Novalaise (près de Suse). Mais toutes ces charges, si diverses et, paraît-il, si absorbantes, empêchaient le prévôt de Lausanne de s'acquitter fidèlement de tous ses devoirs; les chanoines lui avaient même choisi, en 1464, un remplaçant, quand il eut la gracieuseté de se faire remplacer définitivement, en mourant, au cours de la même année.

Avons-nous quelques droits à revendiquer Martin Le Franc? Comme l'on croit volontiers ce que l'on désire, je m'empresse de répondre affirmativement. N'a-t-il pas séjourné dans notre pays pendant près de vingt ans? N'y a-t-il pas écrit son *Estrif de fortune*? N'y a-t-il pas fait sa carrière? N'y a-t-il pas collaboré enfin à la version française de la Bible, version due à Jean Servion (voir p. 57), citoyen et syndic de Genève?

Quoi qu'il en soit, Martin Le Franc, littérateur distingué, fut à peu près ignoré jusqu'à notre époque. Il n'a été mis en pleine lumière que par M. A. van Hasselt, qui, le tenant pour un Belge, l'a loué outre mesure, par M. Gaston Paris et enfin et surtout par M. Arthur Piaget. Pourquoi cette obscurité? Il eut le tort de ne point s'occuper de lui-même dans ses livres et de composer deux ouvrages effrayants de longueur; le premier en date est un poème de 24,000 vers, le second n'est pas de dimension moins redoutable, bien que prose et vers y alternent. Il fallait de la patience, presque de l'acharnement, pour pénétrer dans le labyrinthe du *Champion des dames* et de l'*Estrif de fortune*. Le XIX^m siècle seul a la curiosité assez passionnée, l'investigation assez héroïque pour ne point reculer devant un écrivain aussi formidablement armé.

Le *Champion des dames* fut écrit très vite, de 1440 à 1442. Il est dédié à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, parce que ce prince, qui eut trente maîtresses et seize bâtards, s'il n'eut que trois femmes et un enfant légitimes, — parce que ce prince, dis-je, a « toujours eu le nom d'amour en digne révérence. » Comme son titre l'indique, le *Champion des dames* est une apologie du sexe faible. Il est en

même temps une vaste allégorie, suivant le genre à la mode. Les personnages y sont des abstractions : Franc-vouloir, Malebouche, etc., comme dans le fameux *Roman de la Rose*. Ce goût de l'allégorie remonte même bien au delà de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun, jusqu'à la littérature latino-chrétienne, à la *Psychomachie* de Prudence, par exemple, voire jusqu'à la littérature homérique et eschylienne. La forme ne doit donc pas nous surprendre, quoique nous puissions la juger puérile et fatigante aujourd'hui. Le fond ne peut nous étonner davantage. Le *Champion des dames* procède d'une vive réaction contre les détracteurs de celle dont Jean de Meun vantait les charmes en ces termes flatteurs :

Fuiés, fuiés, fuiés, fuiés,
Fuiés, enfants, fuiés tel beste!...

M. Gaston Paris a montré que la satire contre les femmes a son origine dans l'invasion des contes boudhiques. Du XIV^{me} au XVI^{me} siècle, elle est à l'ordre du jour en France. Adversaires implacables des filles d'Ève, Jean de Meun, dans le *Roman de la Rose*, Matheolus, dans son *Liber infortunii*, traduit en vers français par Jean Le Fèvre, ont paraphrasé, avec une fougue et une puissance d'invective inexprimables, les idées de saint Paul et des pères de l'Église sur la *Diaboli janua* que Tertullien, entre autres, a si vigoureusement apostrophée. Eustache Deschamps, dans ses ballades et son *Miroir de mariage*, ne sera pas beaucoup plus tendre.

Il fut réservé à une simple et noble femme, Christine de Pisan, de protester contre cet assaut de grossièretés et de calomnies. Elle ne conçoit pas que des gens sérieux aient pu se donner la peine d'écrire des volumes, pour « decepvoir sans plus une pucelle. »

Christine de Pisan réhabilite adroitement ses pareilles, montrant Jason qui trompe Médée, Enée qui délaisse la belle Didon, Pénélope qui attend avec une constance admirable le retour d'Ulysse, la sainte Vierge qui est assise sur le trône de Dieu. Un homme fort estimé et de grand savoir vient au secours de Catherine de Pisan : le chancelier Gerson. La *Vision de Gerson* paraît en 1402 ; les dames ont un auxillaire très ardent et d'une incontestable autorité. Le débat est engagé. Il se poursuivra jusqu'au XVI^{me} siècle. Martin Le Franc se jettera vaillamment dans la mêlée avec son *Champion*, qui est un plaidoyer en règle :

...Et vous, dames et demoiselles,
 Qui estes naturellement
 De grace plaines et auxquelles
 Voué me suis dévotement,
 Se je n'ay assez haultement,
 Conté et loé vostre affaire,
 Pardonnez-moi courtoisement,
 Car j'ay fait ce que j'ay sceu faire.

On ne me demandera pas une analyse des 24,000 vers du *Champion des dames*. Ce poème est, je l'ai fait observer, une allégorie divisée en cinq livres, à travers lesquels Franc-Vouloir, le « champion des dames, » Malebouche, leur contempteur, dame Raison, dame Prudence, Despit-le-Crueulx et d'autres nous promènent à leur suite. L'intrigue n'est point palpitante. Tout se passe en discours *pro et contra*; quelques aventures animent vaguement cette dispute; il y a toute une discussion au sujet de la papesse Jeanne, « femme ribaulde » selon Malebouche, femme excellente selon Franc-Vouloir. Enfin, les passes oratoires sont achevées; le champion a naturellement réduit au silence Malebouche, qui fut « transglouti de la terre. »

Une forte dose de courage est nécessaire pour ne pas abandonner, au milieu de leurs harangues, toute cette légion de beaux parleurs. Ce qui intéresse plus que la trame, à peu près nulle du récit, plus encore que les arguments des deux partis, c'est la peinture des mœurs du siècle, les allusions à peine voilées aux contemporains, les pensées originales, les remarques piquantes, tout ce qui fut l'accessoire du poème et qui est pour nous la chose principale.

Martin Le Franc ne craint pas d'user des libertés de langage tolérées à son époque. Il ne s'effarouchera pas du mot cru et décrira par-ci par-là ce qu'il appelle la « quarte amour » — que nous nous garderons bien d'appeler l'amour platonique. Malebouche a souvent une verdeur de propos qu'eût enviée Jean de Meun et que les naturalistes du temps présent n'égalèrent pas sans effort. De quoi « servirait vergongne » pour réfuter des adversaires peu galants, qui se sont exprimés plus « ribauldement » qu'un « houlrier rempli de cervoise ? »

C'est que les ennemis de la femme ne se gênent point dans leurs critiques; leur censure est aussi peu respectueuse que possible. Ils reprocheront aux filles d'Ève tous les péchés que le beau sexe a commis sur terre, ne fermeront pas même les yeux sur les travers les plus mignons :

...La fausse femme, pour mieulx plaire,
 Non pas fera mais desfera
 Le parfait divin exemplaire.
 Ne vois-tu, comme leurs fronts tendent,
 Visaiges et poitrines paintent,

.....
 Ou a l'avantage se chaident,
 Drapeaulx entour elles estraindent
 A faire apparoir leurs beaulx rains?...
 ...Il n'est rien que femme n'eschive.
 Ne vois tu comme de leschive
 Ses cheveux noirs comme corneille
 Blondist, et sa couleur nayfve
 En oste, et nous semble merveille ?

Je ne donne là que les petits arguments, énoncés en langage presque honnête. Franc-Vouloir n'est point en peine de renvoyer ces pauvres raisons à ses contradicteurs. Ils sont élégants, les hommes, allez ! et authentiques :

Dont vient que vos chausses fourrez ?
 Et vos jambettes de Beaucaire
 Rengroississiez et rembourrez ?
 Quelle reponse m'y donrez,
 Fredons escuiers damoisiaux,
 Qui quand les chausses escourrez
 Semblerez aler sur fusiaux?...

Ce sont là des bagatelles. La satire deviendra singulièrement plus acerbe. Que si vous blâmez Le Franc : « Le mot o lui sa chose porte, » dit franchement notre poète, et le protonotaire apostolique ne sera pas plus prude que les gens d'Église qui, suivant les traditions d'Antoine de la Salle et de Guillaume Alexis, ont enrichi le vocabulaire des termes les plus roides. C'est dans les passages de son *Champion des dames*, où il daube sur les nobles et les prêtres, que le prévôt de Lausanne déploie toutes les hardiesses et les violences de son langage :

Vertu tient-elle les cordeaulx
 Du régime de nos seigneurs
 Quand de nuit vont par les bordeaulx
 Es habis de leurs serviteurs ?
 Dieux ! quels notables gouverneurs !
 Hélas ! le peuple est bien sans chief
 Quant il a princes et pasteurs
 Abandonnez a tel meschief
 Ilz vont de nuit par les estuves
 Unes et aultres estriller...

Ceci n'est pas mal indécent. Le reste est plus qu'à l'avenant. Quoi ! Le Franc vit en pleine guerre de cent ans et la noblesse française a perdu de son prestige. Et puis, tandis que les grands bataillent et s'amuse, le peuple souffre. On éprouve une vive satisfaction à entendre un homme de la valeur de Martin Le Franc s'élever contre les débauches folles, le luxe insensé qui s'étalent en face de la ruine de tout un pays.

Le clergé n'est pas quitte à meilleur compte. La Réforme n'est pas loin. De toutes parts, des hommes courageux dénoncent les abus, flétrissent la corruption. Gerson, de Clémenges, criaient à l'Église de s'amender. Le Franc se joint au chœur de ces voix indignées ou navrées :

Mais que fault il parler d'evesque,
 Quant cardinaulx dorment et pape ?...
 ...Se le pape et les cardinaulx
 Ont bel estat et belle chappe,
 Le monde est gardé de tous maulx ..
 ...Je ne parle de simonye,
 Car c'est le mendre qu'on y face,
 Et qui n'y a bourse garnye
 Die à Dieu, sans emporter grace...
 ...Vos soubtilles invencions
 N'ont-elles pas semé en France
 Gabelles, impositions,
 Maletoulte et aultre meschance ?...
 Curez, chanoines, chapellains,
 Vivent ils pas moult chastement ?

Il semble que le *Champion des Dames* n'ait pas eu tout le succès escompté par son auteur. Martin Le Franc avait eu beau prendre le parti des femmes, dédier son poème à un seigneur très puissant chez lequel on voyait « voler blancs atours comme clerz heaumes, » faire une œuvre où, mieux que dans le *Roman de la rose*, « tout l'art d'amer estoit enclose, » choisir la forme allégorique et le huitain, ce genre et ce vers préférés du XV^{me} siècle, il ne rencontra que la défaveur. Ni la noblesse, ni le clergé ne pouvaient lui savoir gré de ses sarcasmes. Et puis, nous sommes bâtis de telle sorte que nous lirons avec plus de plaisir les livres où l'on dit du mal que les hymnes où l'on chante l'hommage de celles qui sont « le jardin fertile » et la « racine d'humaine nature. »

M. Gaston Paris a découvert ¹ une « *Complainte* du livre du Cham-

¹ *Romania*, XVI, 423 et s.

pion des Dames a maistre Martin Le Franc, son acteur. » Cette complainte, d'environ quatre cents vers, gémie, au surplus, par Le Franc lui-même, nous conte les tribulations du malheureux *Champion des dames*. Philippe de Bourgogne l'accueillit assez mal, la cour du duc n'en fut point charmée ; en France, on n'en parla guère. Il n'est pas même exact, comme notre écrivain se le figure, que son poème ait éveillé des antipathies et lui ait valu des coups. C'est de nature, dit-il,

Q'on queurt sus aux nouveaux venus.

Eh bien ! on ne courut pas sus au futur prévôt de Lausanne ; on l'oublia, ce qui est pire destin pour un littérateur. Seuls, quelques combattants de la lutte pour et contre les femmes citent parfois le *Champion*, et Pierre Michaut qualifie même Le Franc de « poète non moyen. » La *Complainte* n'est donc autre chose que la constatation mélancolique, par l'auteur, du faible retentissement du *Champion des dames*. Hélas !

Ceux qui escripvent sont traictiez
Et renommez meschamment, —

ou même ils ne sont pas « renommés » du tout.

Passons à *L'Estrif de fortune et de vertu*, qui fut composé à Lausanne, de 1447 à 1448 ! « Estrif » vient d'*estriver*, qui signifie : discuter. J'ai expliqué la passion du XV^m siècle pour l'allégorie. Le poème moral n'aura pas moindre vogue. Le *De consolatione philosophiæ* de Boèce avait exercé sur toute la période du moyen âge une influence considérable. Il fut traduit, imité, plagié par un grand nombre de prosateurs et de poètes, qui refirent à leur mode le livre de Boèce. On mentionne encore la traduction française du chanoine Simon de Fresne, intitulée avec raison : *De l'inconstance de la fortune*, car le traité de Boèce n'est en somme qu'une dissertation sur la « Fortune » et la versatilité de la redoutable déesse. S'il y avait un sujet rebattu, vers 1450, c'était bien celui-là. Martin Le Franc le choisit cependant avec une parfaite insouciance d'originalité. La poésie didactique avait supplanté les épopées des siècles précédents. On avait recours à la Muse pour célébrer les animaux, la chasse, la pêche, et même les *Institutes*, mis en vers français à l'usage des écoliers de Caen qui se souvenaient peu de leur latin. Le Franc ne songeait point à étonner ses contemporains ; il s'amusait comme eux et avec eux. De là, son *Estrif de fortune*, long débat où

prose et vers s'alignent, quelques centaines de pages durant. Ce nouvel ouvrage est sans contredit inférieur au précédent, bien qu'il ait reçu meilleur accueil et que trois éditions s'en soient succédé à peu d'intervalle. Il est encore dédié à Philippe le Bon, qui le lui commanda, voulant peut-être offrir au poète une occasion de faire mieux que le *Champion des dames*.

Toute la question sur laquelle roulera l'*Estrif de fortune* peut se résumer en ces mots : est-ce Fortune ou Vertu qui mène le monde ? Pour la résoudre, Martin Le Franc assignera Fortune et Vertu à débattre, en présence de dame Raison. Si l'allégorie était populaire au moyen âge, le genre de « l'estrif, » de ce qui deviendra le « dialogue » au temps de la Réforme, ne l'était assurément pas moins.

La querelle s'ouvre par une violente sortie de Fortune contre Vertu : « Vous, comme l'on dit, forgiez chasteaulx en Espagne, promettant choses de l'aulture monde. La moindre de voz paroles est ung miracle. Riens ne vous est impossible... Voirement, les hommes faites dieux, et qui besongnier vous laira, ce monde finira et ung aulture referez. O vouloir désordonné ! O povoir impotent ! O songe de vieille, conceu sans commencement et sans fin esvanouy, dont on ne doit que rire ! » Qui gouverne, sinon Fortune ? qui fait les empires et les défait ? qui est reine ici-bas ? En un style remarquable de force et d'entrain, la rageuse Fortune frappe sur sa rivale, qui, paisible et douce, plaide lentement sa cause, mais non sans esprit : « Tant estes petite, inconstante, fresle, muable, incertaine, vagabonde, decepant, perilleuse, diverse, qu'on ne vous scet quel nom bailler... Les pluseurs pour vostre mutation continuele vous figurent tournant une roe ou le plus hault trebuche en bas, et cil dessoulbz tire amont. » Au cours de la discussion, Fortune perd toutes ses prérogatives. Dame Raison la condamne. Mais la terrible déesse ne se soumettra point à la sentence. Traitant son adversaire et son juge de vieilles radoteuses, elle s'en ira prouver « brief et par effet » qu'elle peut « l'empire troubler, changer et remuer la paix de plusieurs royaumes et contrées, et memement partir et diviser l'Église en unité et sur ferme pierre comme l'on dit fondée. »

L'*Estrif* renferme des morceaux d'une belle prose, alerte et riche, et l'on y découperait aisément quelques pages de chrestomathie. Ce vocabulaire très étendu, cette phrase adroitement construite, cette variété des tours, ces réflexions concises comme des proverbes, ne sont pas d'un médiocre écrivain. Et cette clarté, et cette précision de la langue sont assez rares au XV^m siècle, pour qu'on puisse ranger

Martin Le Franc parmi les prosateurs les mieux doués de son époque. Ce qui rend l'*Estrif* d'une lecture pénible est sa longueur démesurée. Quant aux vers semés dans ce traité, ils sont de coupe variée et ils nous apprendraient, si nous en doutions, que Martin Le Franc sait son métier de poète.

Au reste, l'*Estrif*, comme le *Champion des dames*, abonde en allusions aux hommes et aux choses du temps ; la noblesse et les prêtres y sont malmenés avec vigueur. Le poème moral dégénère souvent en pamphlet.

« Martin Le Franc, a dit M. Gaston Paris, occupe certainement, à côté de Charles d'Orléans, un des premiers rangs dans la poésie française, entre Alain Chartier et Villon. » Ce jugement d'un connaisseur de notre vieille littérature n'est pas suspect. En vérité, si le prosateur de l'*Estrif* ne méritait déjà une bonne place parmi les meilleurs, le poète du *Champion des dames* serait l'égal de ses contemporains les plus illustres ; et si le penseur ne s'affranchit pas de tous les préjugés de son siècle, sur bien des points, il devancera son temps.

Et puis, le caractère est éminemment sympathique. Le Franc va droit aux faibles et aux opprimés. Il est pour la femme contre l'homme :

Et sachez que qui entreprend
De soy laisser tout gouverner
A sa femme, bien lui en prend
Et ne peut malement finer.

Il réclame même, pour le sexe dont il a pris la défense, le droit d'intervenir dans le ménage de l'État, car si on avait laissé aux femmes le soin de diriger la France,

L'estat ne fust ainsi froissé,
Et tant ne fust le lis blessié,
Ne ses branches ainsi rompues.

Le Franc est pour celui qui n'a rien contre celui qui possède. Le communisme ne l'effraie pas plus que Jean de Meun :

Devant le temps au roy Clotaire,
N'eusmes nous la terre commune ?

Il tient que les hommes sont égaux entre eux. D'où vient « la prééminence » des rois et des seigneurs ?

Ung seul Adam fut, qui sema
L'umaine génération.

Détail qui a sa valeur, Le Franc s'élève contre certaines superstitions, en particulier contre la croyance à la sorcellerie :

Je ne croiray tant que je vive
Que femme corporellement
Voit par l'air comme melle ou grive.

A cet homme qui a des idées aussi hardies et qui ne redoute point de les publier, nous ne marchanderons ni le respect, ni l'éloge. Comme écrivain, j'ai dit qu'il fut injustement méconnu. Certes, le *Champion des dames* n'est point un chef-d'œuvre ; ses personnages sont de pures abstractions, comme celles d'Alain Chartier ou de Catherine de Pisan d'ailleurs ; ils n'ont qu'une existence artificielle et leur action est nécessairement languissante. Ce sont des ombres chinoises qui défilent, et qui parlent en vers. Par cette manie de l'auteur de mettre ses impressions et ses réflexions dans la bouche de fantômes allégoriques, le livre gagne d'être plus ennuyeux et moins vivant, et surtout long, long, déplorablement long. Surgira Villon ; sa poésie sera la vie elle-même, tandis que ses prédécesseurs se seront contentés de faire agir et parler Dame Prudence et seigneur Franc-Vouloir.

Le prévôt de Lausanne, s'il n'avait suivi les traditions du *Roman de la Rose*, eût été vraisemblablement un esprit de la trempe de Villon ; M. Piaget nous le prouve avec exemples à l'appui : « A chaque instant, il oublie qu'il songe, et parle comme un homme qui a les yeux ouverts et qui sait regarder. Souvent même, dans ses personnages allégoriques, se retrouvent, pittoresquement dépeints, ceux de la vie réelle. Voyez comme il décrit l'hypocrite, dans la personne du lieutenant de Malebouche, Faux Semblant, qui se tient « les yeux abaissiez et mains jointes... »

Lui reprocherons-nous sa trivialité ? C'est un défaut du moyen âge. Les Grecs et les Romains, ceux même des périodes classiques, ne l'évitaient pas toujours :

La langue avoit sa liberté !

Nous lui pardonnerons ses travers et ses péchés, en échange de tant de pages délicates et fines, d'une élégance qui n'exclut pas la

profondeur. Nous admirerons la fécondité de son imagination, cette éloquence qui n'est jamais à court d'une forte pensée ni d'un joli trait. Si nous regrettons, en maints endroits, sa fâcheuse prolixité, nous nous arrêtons volontiers aux passages heureux, à ces fleurs d'anthologie qui foisonnent chez lui. Et comme il est artiste parfois ! Comme il sait décrire ! Il est bien, ainsi que le remarque M. van Hasselt, « du nombre de ces peintres qui détachent et mettent en relief un objet par un seul coup de pinceau. Ici, il nous dépeint Hercule *dévêtant* des lions ; là, c'est la grande stature des Titans *épaulus*. Plus loin, c'est la vérité cachée comme la racine d'une plante sous le sol et qui poussera tôt ou tard. » Et que d'images et que de métaphores, si naturelles et si frappantes ! Il faut chercher les perles dans le fatras du *Champion* ou de l'*Estrif* ; on les trouve, et la récolte est abondante.

La versification elle-même n'est pas de qualité inférieure. La rime est souvent riche, le vers aisé. Quelquefois Martin Le Franc invente des rimes dont un parnassien serait très fier :

Ne fay d'aultrui ton secrétaire,
 Quand tu pourras ton secret taire...
 ...Maintenant me souvient d'Orthense.
 Aussi est-il temps que j'en dye.
 D'elle qu'en peus-tu dire ? Or tense,
 Or t'en debat à l'estourdye...

Je pourrais multiplier des citations de cette sorte. Mais il faut arriver au but. M. van Hasselt est-il allé trop loin quand il a dit : « Selon nous, Martin Le Franc domine, comme poète, le XV^m^e siècle. » Que fait-il de Villon et de Charles d'Orléans ? Non, Le Franc ne « domine point son siècle. » Il l'honore, et c'est quelque chose.

J'ai découvert dans la *Vie de Louise de Savoie* (voir p. 65), parmi les pièces justificatives de l'édition Jeanneret, une oraison « composée par Messire et révérent Père en Dieu, Messire Le Franc, chanoine de Lozanne. » La vétusté du manuscrit atteste que les sœurs de Sainte-Claire ont dû lire souvent l'*Oraison à Notre-Dame*, égarée dans les papiers des sœurs d'Orbe :

O escarboucle reluisant,
 Nuyt et jour sans obscurité,
 Esmeraude très cler luisant,
 Et saphis de sécurité ;
 Diamant de mundicité,
 Ruby rayant cler comme flamme ;
 Je te requiers en charité :
 Ayes pitié de ma poure asme.

O cyprez aromatisant,
 Beaulmé de grand suavité,
 Hault cèdre sur tout verdissant,
 Olive de fertilité :
 En ma très grand nécessité,
 Je te requiers, très sainte Dame,
 Quand à mourir seray cité,
 Ayes pitié de ma poure asme.

O rose odoriferans,
 O vray lys de virginité :
 O violette florissans,
 Marguerite de humilité,
 Marjolaine de purité,
 Romarin fleurant comme beaulme,
 Par ta grand clémence et pitié,
 Ayes pitié de ma poure asme.

Prince éternel, en trinité
 Troys personnes, je te réclame
 Et te requiers en vérité :
 Ayes pitié de ma poure asme,
 Amen.

C'est bien là Martin Le Franc, exalté et prolix, jamais à court d'un adjectif, toujours ami des redondances. J'ai pensé qu'il ne serait pas inutile d'exhumer ces vers, moins pour leur mérite que parce qu'ils sont de Le Franc et se rattachent au séjour du prévôt de Lausanne dans notre pays.

III

JACQUES DE BUGNIN¹ n'aura pas fait que passer à Lausanne; il est un enfant du pays. Mais l'homme est aussi peu connu que le poète. S'il m'a été impossible de mettre la main sur le volume qu'il a laissé, il m'est difficile de donner la biographie, même incomplète, du premier versificateur vaudois. Bourgeois et curé de Lausanne à la fin du XV^m siècle, Bugnin se retira en 1480 dans le monastère de Hautcrêt, près d'Oron. Nous le trouvons, dans le courant de la même année, installé à Saint-Martin dans le Jorat : il achève son œuvre : le *Congé pris du siècle séculier*², un petit poème moral, qui eut au moins cinq éditions durant un laps de temps assez court. On pourra juger, par ces quelques vers, du talent de Jacques de Bugnin :

¹ *Conservateur suisse*, V, 365 et s. *Brunet. De Montet*.

² Imprimé sans date à Vienne. Reimp. Lyon, 1503, et plusieurs fois depuis.

Qui sçavoir veult dont est le personnage :
 De Lausanne fut une foy natif ;
 Jacques est dit de Bugnin, de bon eage,
 Et qu'a été assez nominatif.
 De St-Martin de Vaulx appellatif,
 Est en curé, et d'autres bénéfices
 A posséder, sans votre accusatif :
 Voire aussi plusieurs dignes offices...
 En la ville de benoit saint Martin,
 L'an mil estant quatre cent et octante,
 Dedans juillet, fut parfaicte la fin
 De cest œuvre.

Je ne sais ; à transcrire ces misérables versiculetts, j'éprouve moins vif le regret de n'avoir pu me procurer un exemplaire du rarissime ouvrage que composa ce rimailleur « une foy natif » de Lausanne.

IV

Que dire de P. ARSENT ¹, un Fribourgeois qui, aux environs de l'an 1500, mit en vers français des distiques moraux de Dionysius Caton ? Je ferais mieux de laisser en paix les mânes et les rimes de ce mauvais poète. L'original est souvent rendu à contre-sens, mais dans une si belle langue ! N'appréciez-vous donc point d'honnêtes distiques latins, qui deviennent de détestables quatrains français ? Vite, un exemple, et sauvons-nous !

Utile consilium dominus ne despice servi
 Nullius sensum si prodest tempseris unquam,

écrit Dionysius Caton, vers 250. Arsent traduit :

Que bon servant ung bon conseil te donne,
 Croire le doys ; ne despire personne
 Puis qu'il haura parole véritable
 Ou que son sens te sera profitable.

Notez que j'ai choisi la perle du recueil ! Que cela est donc maladroit et lourd ! Arsent est inédit, pour son bonheur et le nôtre. Je ne pousserai pas l'indiscrétion plus loin.

¹ *Arch. de la Soc. d'hist. du canton de Fribourg*, I, 429 et s. Le manuscrit de la traduction d'Arsept est déposé aux archives cantonales de Fribourg.

V

MM. Bordier et Galiffe ont, le premier, nié, le second, affirmé l'existence d'une poésie genevoise avant le XVI^m siècle. L'un et l'autre ont raison à leur manière. Senebier, qui a glissé dans son *Histoire littéraire de Genève* tous les noms qu'il a pu décemment y faire entrer, mentionne bien, de 1481 à 1513, cinq auteurs de « gaillardises, histoires ou comédies », représentées à l'occasion de certaines fêtes. Mais que valaient ces « auteurs ? » M. Bordier ne veut pas même leur donner le titre de « petits rimailleurs. » Comme ils ne nous ont transmis aucune de leurs œuvres, nous pouvons nous abstenir de prendre part à une controverse sans issue. Il est probable que le clerc Pierre Pernod, le serrurier Mantillon et leurs confrères n'ont pas été des versificateurs bien exercés. Au reste, qu'ont-ils rimé ? Quelque compliment récité lors des réjouissances publiques qu'entraînait l'arrivée en ville de personnages de qualité, évêques, ducs de Savoie et autres. Il n'y a pas là matière à parler de poètes ni de poésie.

CHAPITRE III

La Suisse romande avant la Réforme.

I. Les lettres et les arts. — II. La vie politique et sociale.

I

J'ai dit, je redirai que la Renaissance n'a presque pas influé sur les destinées littéraires et morales de notre pays, et que notre Renaissance à nous c'est la Réforme.

Parmi les arts plastiques, l'architecture seule nous a donné quelques chefs-d'œuvre pendant le moyen âge, ou du moins quelques œuvres remarquables : les cathédrales de Genève et de Lausanne, la collé-

¹ Senebier, I, 118. *Almanach de la Suisse romande*, année 1888, p. 76 et s. (article de M. E. Ritter).

giale de Neuchâtel, l'église de Valère à Sion, l'église Saint-Nicolas, à Fribourg. Nous savons quel est le bilan de notre littérature.

Cependant, vers la fin du XV^{me} siècle, une grande découverte, qui changea la face du monde, commença de répandre ses bienfaits sur la Suisse romande¹. En 1440, un gentilhomme de Mayence, Gutenberg, qui habitait Strasbourg et s'y occupait de diverses inventions dont il faisait mystère, imagina un art nouveau : l'imprimerie. Les manuscrits de grandeur et condition médiocres coûtaient de quatre à cinq cents francs au XIII^{me} siècle. Moins de deux cents ans plus tard, on aura des volumes pour quelques francs. Jean Molinet pourra chanter :

J'ai veu grant multitude
De livres imprimés,
Pour tirer en estudes
Povres mal argentés ;
Par ces nouvelles modes,
Aura maint escholier
Décret, bible et codes
Sans grant argent bailler.

Adam Steynschaber imprime à Genève, dès 1478. Jean Belot arrive, vers la fin du XV^{me} siècle, à Lausanne,

La bonne ville aux longs clochers gothiques,
Aux vieilles tours.

Plus tard, Neuchâtel et Fribourg seront, elles aussi, dotées d'imprimeries plus ou moins florissantes. Qu'éditera-t-on, avant la Réforme ? Des traités religieux surtout ; les écrivains du pays ne feront presque point gémir les presses. M. H. Bordier a dit de Genève, dans son *École historique de Jérôme Bolsec* : « En 1478, sont arrivés des imprimeurs, des étrangers bien entendu ; nous avons une quarantaine d'ouvrages qu'ils ont édités sous l'épiscopat. Y a-t-il dans le nombre quelque ouvrage du cru ? Pas seulement une préface. » Ceci n'est pas absolument exact, car le *Fierabras* de Bagnyon fut publié à Genève, avant la fin du XV^{me} siècle. Mais la vie littéraire est extrêmement pauvre dans nos contrées et l'imprimerie, sans la Réforme, eût été impuissante à réveiller les intelligences. Nos ancêtres étaient des agri-

¹ *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, I, 15 et s. *Études sur la typographie genevoise* du XV^{me} au XIX^{me} siècle, par E.-H. Gaullieur, in-8, Genève, 1855.

culteurs, des industriels, des négociants. Les lettres, qui ne sont point de rapport, n'intéressaient à peu près personne. Et puis, nous n'avions aucune ville de quelque étendue, aucun centre où pussent naître et se développer à l'aise le souci et l'amour des choses de l'esprit.

II

Au point de vue politique et social, la fin du moyen âge a marqué dans l'histoire de la Suisse romande. Fribourg entre dans la Confédération en 1481. Genève se rapproche des Bernois et des autres confédérés, dont elle attend aide et protection contre les empiètements de pouvoir que commettent certains de ses évêques et contre les entreprises des ducs de Savoie. Le pays de Vaud, placé presque en entier sous la domination savoisienne, voyait ses villes et ses grandes communes s'organiser, s'allier entre elles, s'affranchir peu à peu, profiter en un mot de ce que Chambéry était loin de Lausanne. Les Neuchâtelois s'émancipaient de leur côté, grâce à l'appui des Bernois. Le Valais, au sud, l'Évêché de Bâle, au nord, arrachaient à leurs souverains ces « libertés » et ces « franchises » qui signalent le déclin, au moins momentané, de l'aristocratie et le réveil du peuple.

La société d'alors n'était ni meilleure ni pire dans la Suisse occidentale qu'en France ou ailleurs. Mœurs faciles pratiquées et dès lors tolérées par l'Église, abus des fêtes nationales et religieuses, existence essentiellement extérieure et matérielle, tout l'idéal des contemporains se réduisait à ceci : gagner beaucoup d'argent et le dépenser galement. C'eût été le rôle du clergé d'inculquer aux foules des pensées plus sérieuses et des goûts plus relevés ; il eût fallu qu'il prêchât d'exemple. Or, dans les *Constitutiones synodales diocesis gebennensis*, éditées à Genève en 1493 et rédigées sous l'inspiration de l'évêque Antoine de Champion, les ecclésiastiques sont représentés comme menant une vie plus dissolue que les laïques. On leur reproche de hanter les lieux suspects, de jouer, de chasser, d'entretenir des concubines : *tabernaculis, stuphas, convivias et loca suspecta ludosque et corceas, mercantias et venationes prohibitas frequenter (pour frequenter) non erubescunt*. La vente des indulgences, le nepotisme, les débats scandaleux suscités entre dominicains et franciscains, la corruption des hommes et des institutions avaient ruiné le crédit de l'Église. Il n'y avait plus guère que des superstitieux, des turlupinés et des incrédules, presque plus de chrétiens. Au reste,

il était si facile de faire son salut moyennant finance, que l'on péchait joyeusement et sans compter.

Marc-Monnier a tracé un curieux et vivant tableau de Genève aux approches de la Réforme. Je ne pourrais dire aussi bien et je cite :

« Le peuple tôt levé, actif pour le travail et pour le plaisir, ne restait pas au coin du feu ; la rue appartenait à tout le monde ; les notaires, comme dans les vieilles comédies, verbalisaient en plein vent ; les femmes, richement attifées, se glissaient dans les foules, se battaient au besoin dans les émeutes, défendues par le stylet qui retenait leur cheveux, et ces mêmes ménagères qu'on voyait le matin, debout sur le rebord des fenêtres, en nettoyer hardiment les vitres au risque de se tuer, s'asseyaient le soir en robe de velours sur les bancs de pierre alignés devant les maisons, pour recevoir les hommages des jouvenceaux qui promenaient en piaffant leurs chausses bouffantes et tailladées. Les groupes se formaient ainsi dans la rue qui devenait un salon ; passaient des musiciens et l'on dansait des rondes en plein air, à moins qu'avec la cohue des promeneurs qui encombraient les quais du Molard, on ne préférât s'embarquer sur le lac où se croisaient en tous sens des chansons et des éclats de rire. Quel tumulte joyeux ! Du matin au soir toute la ville est en fête ; l'évêque, à cheval sur sa mule, commande un cortège de chanoines épanouis et rebondis. Les confréries d'artisans, celles des saints Cosme et Damien ou celle de saint Antoine, fondée par un roi de Chypre, défilent pêle-mêle : hommes, femmes, riches, pauvres, grands et petits, tous vêtus de bure, se rendent à leurs repas de corps où les confrères et les confrères ne doivent amener avec eux « ni fils, ni filles, ni valets, ni chiens ; » les reliefs du banquet seront donnés « aux pauvres de Dieu. » Souvent, d'autres cortèges s'emparaient de la rue, écartant les curieux : c'étaient les corps militaires armés de l'arc, de l'arbalète ou de la couleuvrine, c'étaient les piquiers, les hallebardiers, l'abbaye de Saint-Pierre qui réunissait les « Enfants de Genève, » plus turbulents et batailleurs que ceux de Paris ; ils marchaient bruyamment au son du tambour, au sifflement séditieux des fifres helvétiques, ils menaient les violons dans les fêtes et donnaient des charivaris aux veuves qui célébraient leurs secondes noces ; mais que le canon grondât quelque part, ils se jetaient tête baissée contre les boulets. Par moments, tout à coup, le vacarme s'interrompt, c'est une procession qui passe, car les Genevois sont dévots, comme l'étaient avant la Réforme tous les gens de plaisir... »

Bonivard écrivait déjà : « Je me tais des histoires, dictons et personnages qui étaient épanchés par toute la ville... car ce serait trop prolix. » Eh ! oui, le père Bontemps est bien vivant et comme on le fête ! Tout à l'argent et tout à la joie ! C'est ainsi que, dans nos petites villes romandes, on se préparait à la Réforme. Mais des préoccupations nouvelles surgiront bientôt ; les nécessités de la politique feront réfléchir les uns, les excès toujours croissants de la licence donneront à penser aux autres. Et Farel viendra, et les Bernois, et Calvin.

TROISIÈME PÉRIODE
LE SEIZIÈME SIÈCLE
ET LA RÉFORME ¹



LIVRE I

LES THÉOLOGIENS ET LES ORATEURS

CHAPITRE I

Les débuts de la Réforme.

I. La Réforme dans la Suisse romande. — II. Cornélius Agrippa et son séjour dans notre pays. — III. Robert Olivétan : son influence sur Calvin ; sa traduction de la Bible.

I

La Réforme nous a révélé un nouveau monde moral. Durant les premières années de ce XVI^me siècle, si fertile en grands événements et si fécond en grands hommes, un immense besoin de régénération

¹ *Chroniques de Genève*, par Bonivard, 4 tomes en 2 vol. in-12, Genève, 1831, ainsi que les autres écrits de Bonivard. *Le levain du Calvinisme* de Jeanne de Jussie, 1 vol. in-8, Genève, 1853. Le *Journal* de Jean Balard, dans *Mém. et doc. de la soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, X. *Actes et gestes merveilleux* d'Ant. Froment, 1 vol. in-8, Genève, 1855. Les *Mémoires* de Pierre de Pierrefleur, 1 vol. in-8, Lausanne, 1856. *Histoire littéraire de Genève* de J. Senebier, t. I et II, Genève, 1786. *Histoire de Genève* de J. Spon, 2 vol. in-8, nouv. éd., Genève, 1730, et les *Histoires de Genève* de J. Picot, A. Roget, etc. *Le Chroniqueur* de L. Vuillemin, 1 vol. in-4, Lausanne, 1836. *Le canton de Vaud* de Juste Olivier, 2 vol. in-8, Lausanne, 1837. *Histoire de l'Instruction publique dans le Canton de Vaud*, de A. Gindroz, 1 vol. in-8, Lausanne, 1853. *Histoire de la réformation de la Suisse*

s'empare de l'humanité. La foi manque et le sérieux de la vie. La religion catholique, avec tout ce qu'elle a de formaliste et d'extérieur, parle aux sens davantage qu'à l'âme. Les temples de pierre ou de marbre sont trop beaux pour que l'on s'attarde en ce temple mystérieux que tout chrétien devrait porter dans son cœur. L'intimité du culte n'existe plus. Et voici que, d'Allemagne, montent des cris de douleur, puis de révolte. Le Dieu prêché dans les églises ne donne pas assez de consolations, n'inspire plus assez d'amour. On le prie, on l'adore; on le connaît à peine. Son cortège de saints dans le ciel, de prêtres sur la terre, empêche les communications directes et par là même ferventes avec Lui.

Dieu est trop loin. On le voudrait plus près, plus accessible au pauvre comme au riche, plus ressemblant au crucifié de Golgotha. Qui ramènera la simplicité primitive de la foi? Qui rouvrira les sources vives du christianisme enseigné par les apôtres, reçu par les martyrs? Moins de vaines cérémonies, moins d'intermédiaires entre ici-bas et Là-haut! On a, comme dira Calvin, « faim et soif de Jésus-Christ. »

Les circonstances favorisent Luther et ses disciples. L'imprimerie fournit un merveilleux instrument de propagande. Profonde est la corruption du clergé. La féodalité tombe en ruines. Les États sont dévorés par la guerre étrangère ou rongés par les discordes civiles. L'Europe occidentale offre le même tableau que la Rome des Césars, avec l'unité politique en moins. Que l'heure est propice à l'avènement de la Réforme, au retour à l'Évangile! Assurément, la révolution religieuse ne tiendra pas toutes ses promesses, ni ne réalisera toutes ses espérances. Fondée sur la révélation, elle n'émancipera point la raison, établie sur des dogmes, elle n'apportera point la

d'Abraham Ruchat, nouv. édit. 7 vol. in-8, Paris et Lausanne, 1835 à 1838. *Histoire de la Réformation au XVI^m siècle* de Merle d'Aubigné, 5 vol. in-8, Paris, 1835 à 1853, et les Histoires de *Puaux*, de *Félice* et autres écrivains ayant traité le même sujet. *Histoire de l'Église de Genève* de J. Gaberel, 4 vol. in-8, Genève, 1858 à 1862. *Matériaux pour l'histoire de Genève* de J.-A. Galiffe, 2 vol. in-8, Genève, 1829, 1830. *Genève, origine et développement*, etc. de A.-P.-J. Pictet de Sergy, 2 vol. in-8, Genève, 1845. *Histoire de la principauté de Neuchâtel et Valengin* de F.-A. de Chambrier, 1 vol. in-8, Neuchâtel, 1840. *Les écrivains français de la Réformation*, d'A. Sayous, 2^me éd., 2 vol. in-12, Paris, 1854. *La France protestante* de MM. Haag, 1^{re} et 2^me éd. *La Correspondance des Réformateurs* d'A.-J. Herminjard, 7 vol. publiés, Bâle, Genève et Lyon, 1866-1886. *Geschichte der evangel. Flüchtlinge in der Schweiz*, par J.-C. Mörkofer, in-8, Leipzig, 1876. *Realencyclopédie für protest. Theologie* de Herzog, 18 vol. gr. in-8, Leipzig, 1877 à 1888. *Encyclopédie des sciences religieuses*, de Lichtenberg, 13 vol. gr. in-8, Paris (fini de paraître en 1882).

liberté. Elle est d'ailleurs œuvre de théologiens, non de philosophes. Mais, en dépit de ses erreurs, malgré les sanglants conflits qu'elle déchaînera sur l'Europe, la Réforme aura plus fait pour le progrès que les plus extraordinaires inventions des savants, les plus hautes spéculations des penseurs. Le secret de sa prodigieuse force d'expansion résidera tout entier en ceci : elle sort du peuple, elle travaille pour le peuple et pour Dieu. N'est-elle pas, en son principe, la démocratie dans le domaine spirituel ?

Son influence sur la littérature sera considérable. Songez que, sans elle, nous n'aurions vraisemblablement, — et je ne parle que du XVI^me siècle — ni Calvin, ni de Bèze, ni Estienne, ni d'Aubigné, ni tant d'autres ! N'oubliez point que la langue française n'aurait pas eu, pour accélérer sa formation, l'*Institution chrétienne*, dont la préface est un chef-d'œuvre. Dites-vous bien enfin, qu'au choc des deux systèmes catholique et protestant, tout un monde d'idées a surgi ! Or les littératures qui ne se renouvellent pas de fond en comble, à de certains intervalles, dépérissent ou ne s'élèvent guère. Ah ! la belle saison pour les lettres ! Les superbes combats d'érudition et d'éloquence ! Quelle intensité de vie intellectuelle ! Et l'imprimerie est là pour faire valoir et répandre toute cette richesse de l'esprit.

Notre Suisse française doit énormément à la Réforme. Berne s'empessa, dès qu'elle eut embrassé le protestantisme, d'envoyer Farel le propager en pays romands. On pourra dire de Guillaume Farel, comme de Martin Luther : *Deum patitur*. Dieu le fera parler. En 1525, un pauvre hère, de petite taille et de chétive apparence, un étranger encore, partira pour les conquêtes de la foi. Seul au milieu de populations ignorantes et fanatiques, n'ayant que de la science et du courage, il vaincra. Dix ans après — dix ans de luttes, de persécutions, de misères — la Réforme sera installée à Neuchâtel, à Lausanne, à Genève.

Et Calvin apparaît.

Désormais, il y aura une Suisse romande, composée d'États divers, presque sans lien politique les uns avec les autres, mais indissolublement associés par la communauté de leurs croyances et la similitude de leur existence morale. Fribourg, le Valais, une partie de l'Évêché de Bâle demeureront fidèles au catholicisme ; du Rhin au Rhône cependant, la Réforme aura définitivement planté sa tente.

Au point de vue littéraire, ni le comté de Neuchâtel, ni même le

pays de Vaud, annexé en 1536 par les Bernois, ne tirèrent d'abord un avantage bien appréciable de leur conversion ; ils furent à peu près, — sauf l'Académie de Lausanne — réduits à leurs propres forces. C'est à Genève surtout que la Réforme infusa du sang nouveau. Genève devint le refuge du protestantisme français. Entourée d'ennemis, car elle était une inquiétude pour l'Europe catholique, guettée par la Savoie, qui ne cessait de la convoiter, affaiblie un temps par les querelles intestines, elle fut, grâce à la protection des Suisses et à l'indomptable énergie de Calvin, la Rome évangélique du siècle, une Rome moins brillante et moins puissante que l'autre, mais supérieure à sa rivale par la sévérité des mœurs et l'éclat de l'intelligence.

II

Si nous laissons de côté Farel, le premier pionnier de la Réforme sur terre romande, nous avons deux hommes qui furent plus ou moins les précurseurs littéraires du protestantisme dans notre pays : Agrippa et Olivétan.

HENRI-CORNEILLE AGRIPPA¹ est né à Cologne, en 1486 ; il n'est donc pas plus Suisse d'origine que Calvin ou Farel, mais il a fait, à un moment donné, de nos contrées sa patrie d'adoption. Sa vie fut aussi aventureuse que ses livres seront étonnants. Soldat, étudiant en médecine, alchimiste, philologue, nous le trouvons, vers 1510, en possession d'une chaire de théologie dans sa ville natale. Des accusations de magie portées contre lui l'obligent à fuir. En 1518, il est à Metz, investi des fonctions de syndic et d'avocat de la petite cité lorraine. Contraint à s'éloigner de Metz, il se réfugie en Suisse, à Genève et à Fribourg, où il séjourne de 1521 à 1524.

Après avoir mené, dès 1530, une existence errante, il va mourir à Lyon ou à Grenoble, en 1534 ou 1536.

Les ouvrages qui valurent une réputation européenne au nom de Cornélius Agrippa, sont intitulés : *De incertitudine et vanitate scientiarum* et *De occultà philosophià*. Si l'auteur démontre essentiellement dans celui-ci que la magie est la science véritable, et dans celui-

¹ *Études biographiques*, etc. (Cornélius Agrippa chez les Suisses), par M. A. Daguët, Fribourg, 1856. *Senebier*, I, 119 et s. *Les sciences et les arts occultes au XVI^e siècle*, *Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres*, par A. Prost, 2 vol. in-8, Paris, 1881, 1882. *Bayle*, Dict., et tous les recueils biographiques. Voir aussi *La Corresp. des Réformateurs* d'Herminjard.

là, la vanité du savoir humain, il n'en formule pas moins une doctrine mal déterminée peut-être, mais originale présentant bien des analogies avec celle que la Réforme est en train d'enseigner. Agrippa est un mystique d'une érudition très réelle, d'une éloquence et d'une imagination très ardentes. Le résumé de tout son système tient en ces mots : Ne nous perdons point dans l'acquisition de toutes ces connaissances qui ne conduisent à rien, philosophie, théologie, médecine ! Abandonnons-nous du soin de toutes choses à Dieu, qui se manifeste aux hommes par sa parole extérieure, dans la Bible, et par sa parole intérieure, dans le secret de notre cœur !

Il faut ajouter que ce singulier personnage, qui intéressa vivement Genevois et Fribourgeois, ne brille point par la constance de ses opinions. Il avait de hautes protections à se ménager et d'utiles amitiés. Aussi le voyons-nous écrire, au cours de la même année : « Je n'ai jamais eu d'autre sentiment que celui de l'Église catholique » et correspondre avec les réformateurs dont l'un, en particulier, félicite chaleureusement le « nouveau Daniel d'avoir osé confesser le Christ dans la fosse aux lions. » Est-ce de la duplicité ? Hélas ! oui, si ce n'est le fait d'une nature pusillanime à l'excès. Quoi qu'il en soit, le séjour à Genève et à Fribourg de Cornélius Agrippa n'est pas demeuré sans résultat pour le développement intellectuel de la Suisse française ; ses attaques plus ou moins voilées contre l'Église ne devaient pas non plus rester sans écho.

III

L'influence de PIERRE-ROBERT OLIVÉTAN ¹ sur Calvin est bien connue. Cousin du grand théologien, il est, comme ce dernier, originaire de Noyon, où il naquit vers 1495. Après avoir étudié à Paris, en compagnie de son parent, il se convertit à la foi nouvelle et réussit à faire partager ses convictions à Calvin, en l'initiant aux controverses de Luther avec la cour de Rome. Théodore de Bèze, dont le témoignage ne peut, sur ce point, être suspecté, raconte dans sa *Vie de Calvin* que ce fut « un sien parent et ami nommé maître Pierre Robert, autrement Olivétanus, » qui enseigna au futur chef

¹ *France protestante. Bulletin de la Soc. de l'hist. du protest. français*, I, 76, X, 211. *Le Semeur*, IV. *Senebier* I, 152. *La jeunesse de Calvin* d'Abel Lefranc, 1 vol. in-8, Paris, 1888. *Biographies neuchâteloises. De Montet. Corresp. des Réformateurs* d'Herminjard.

du protestantisme français « quelque chose de la pure religion » et l'éloigna des « superstitions papales. » C'est ce que rapportent également Colladon, Masson et Bayle. Il est incontestable qu'Olivétan vint à Genève, dès le mois de juin 1532. Il tenta de propager en cette ville les doctrines de la Réforme. Le 15 septembre de la même année, il assistait, avec Farel et Saunier, au synode général des Églises vaudoises du Piémont, tenu à Chanforans. De retour à Genève, il eut l'audace d'interpeller un prédicateur qui injurait les luthériens. Ce coup de tête mit sa vie en danger. Soustrait par des amis à la colère du peuple, il s'établit à Neuchâtel, où, sur les instantes prières de Farel et de Viret, il entreprit non la première, comme on l'a prétendu, mais l'une des premières traductions de la Bible.

Sans être un hébraïsant de la force de Reuchlin, ou un helléniste du mérite de Mélanchton, Olivétan était un philologue aussi ingénieux que savant. Il se plaisait à lire les Écritures dans le texte original, en sorte que le travail auquel on le conviait rentrait dans le cercle de ses études préférées. Cependant, il hésita. Selon lui, il est « autant difficile de pouvoir bien faire parler à l'éloquence hébraïque et grecque le langage français, que si l'on voulait enseigner le doux rossignol à chanter le chant du corbeau enroué. » Mais « prié, sollicité, importuné et quasi adjuré » par les pasteurs vaudois auxquels se joignent Farel et Viret, il se décide enfin et accepte cette « si grande charge. »

Heureusement pour lui, la traduction de Lefèvre d'Étaples, sortie de presse à Anvers, de 1528 à 1534, aplanissait bien des obstacles. Il ne suivit pas son modèle avec la docile servilité d'un écolier. Ceux qui lui ont reproché d'avoir fait acte de plagiat ont péché par ignorance ou déloyauté. Calvin, qui n'est point un juge à dédaigner et qui n'a jamais prodigué l'encens, appelle la version d'Olivétan un « labeur digne de louange. » M. Reuss a prouvé que l'Ancien Testament avait été rendu d'une façon neuve et originale. L'auteur des *Biographies neuchâteloises* nous apprend que M. Emmanuel Pettavel, s'étant livré à un travail comparatif sur les deux Bibles de Lefèvre et d'Olivétan, a « reconnu qu'Olivétan a réformé le texte de la Bible d'Anvers en vingt-trois mille cinq cents endroits et en plus de soixante mille si l'on tient compte de toutes les minuties du style. » Maître Pierre Robert a en effet confronté la traduction d'Anvers avec le texte primitif et la version des Septante, et l'on constate sans peine que son interprétation diffère, en maints passages, de celle de Lefèvre d'Étaples. Son œuvre est, à la vérité, fort loin d'être par-

faite. Bochat a même commis un calembour à son sujet, en la qualifiant de « l'*aversion* (la version) des savants. »

La Bible d'Olivétan comprend environ deux mille pages in-folio, sans les pièces liminaires (une *Épître* latine de Calvin aux empereurs, rois, princes et peuples soumis à l'Empire du Christ, une *Dédicace* de l'auteur à l'Église de Jésus-Christ, une *Apologie* du « translateur » et une *Épître* au peuple de l'alliance de Sinaï, — sans mentionner les tables). Il n'est pas superflu de montrer avec quel enthousiasme et quelles pressantes admonestations Olivétan s'adresse aux membres de la confession réformée. Voici en quels termes il offre la Parole de Dieu à l'Église : « Christ t'aurait-il aimée en vain ? Lui veux-tu point donner ta foi ? N'y a-t-il pas assez de bien en la maison de son Père ? As-tu doute ? As-tu peur ? Pauvrette, n'est-ce pas lui qui donne la vie immortelle ? N'aie égard à la petitesse, puisqu'il te considère en sa hauteur et qu'il lui plaît d'élire les choses basses pour faire honte aux choses altières... Viens donc hardiment ! Viens avec ta cour, tes injuriés, tes emprisonnés, tes bannis ! Viens avec tes tenaillés, tes flétris, tes démembrés ! Il les veut, car lui-même il a été ainsi en ce monde, et il les appelle amiablement, et n'est-ce pas pour les soulager, les enrichir et les faire triompher avec lui en sa cour céleste ? O noble Église, heureuse épouse du fils du Roi, accepte donc cette Parole !... » La Bible fut imprimée à Neuchâtel, en 1535, par Pierre de Wingle¹ ; les frais, qui s'élevèrent à 1500 écus d'or, en furent payés par les Vaudois du Piémont.

D'autres traductions, plus exactes et plus correctes, d'une science plus consommée et d'une plus belle langue, ont relégué dans l'ombre celle d'Olivétan. Mais la Bible de Neuchâtel, qui fut la Bible de la Réforme romande et française, peut revendiquer une part considérable dans la diffusion du calvinisme. Elle a été, pendant près de deux siècles, le Livre des protestants, la « Bible des confesseurs et des martyrs. »

Comme tous les apôtres que la Réforme avait suscités en France, Olivétan était un de ces hommes passionnés auxquels pèsent les

¹ Elle porte le titre suivant : *La Bible, qui est toute la sainte Escripiture, en laquelle sont contenus le Vieil Testament et le Nouveau translatés en François. Le Vieil de Lebriue et le Nouveau du Grec. Aussi deux amples tables, l'une pour l'interprétation des propres noms, l'autre en forme d'indice pour trouver plusieurs sentences et matières.* On a imprimé à part (Zurich, 1539, petit in-8) le *Nouveau Testament c'est-à-dire l'Alliance de Nostre Seigneur et seul Sauveur Jésus-Christ.*

tranquilles et monotones labours. Il lui fallait les ardeurs et les périls du combat. Sa Bible achevée, il résolut d'attaquer l'ennemi — le catholicisme — au siège même de la papauté. Il savait un peu d'italien ; en 1538, il partit pour Rome. Il ne put arriver au terme de son voyage ; il mourut, empoisonné, à Ferrare.

J'ai signalé un passant et un ouvrier de la première heure sur le champ de la Réforme ; je puis maintenant laisser les précurseurs et en venir aux maîtres.

CHAPITRE II

Jean Calvin¹.

I. La jeunesse de Calvin. — II. *L'Institution de la religion chrétienne*. — III. Calvin à Genève. — IV. Ses écrits théologiques. — V. Ses pamphlets. — VI. *Sa Confession de foi et sa Correspondance*. — VII. Conclusion.

I

Celle-ci est bien la figure la plus puissante, sinon la plus sympathique, de la Réforme. Je veux bien que Luther ait, outre le mérite de sa courageuse initiative, un cœur plus large et, dans le caractère, plus d'humanité ; son génie sera vigoureux, mais fait aussi d'indulgence et d'amour. Calvin, supérieur par la science, rachètera sa sécheresse et ses duretés de fanatique à force d'intelligence et d'énergie. A devoir choisir entre Lycurgue et Solon, qui ne tiendrait pour Solon ? Lycurgue attire moins ; est-il moins grand ?

On était marinier² de père en fils dans la famille de Calvin. Le

¹ *Vie de Calvin*, par Th. de Bèze, Genève, 1565 (nouv. éd. Genève, 1864, in-8). *Senebier*, I, 177 et s. *Galerie suisse*, I, 313. *Das Leben Calvins*, par P. Henry, 3 vol. in-8, Hambourg, 1835 à 1842. *Johann Calvin* (œuvre inachevée, mais excellente) par F.-W. Kampschulte, 1 vol. in-8, Leipzig, 1869. *Calvin, sa vie et ses œuvres*, par F. Bungener, 1 vol. in-12, Paris, 1863. *La jeunesse de Calvin*, par A. Lefranc. *Les écrivains franç. de la Réf.* par A. Sayous, I, 1 et s. *Bulletin de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, III, 682, XII, 186 et s., XV, 5 et s. *France protestante*, 2^{me} éd. *De Montet*. Consulter en outre toutes les Histoires de la Réformation, de Genève et de la littérature française, ainsi que la *Correspondance des réformateurs* d'Herminjard, l'*Encyclop. des sciences religieuses* de Lichtenberg et les Encyclopédies et Dictionnaires de *Bayle*, *Michaud*, *Herzog*, etc.

² Non pas tonnelier, comme l'écrivaient tous les biographes avant M. A. Lefranc, dont l'ouvrage a jeté une vive lumière sur la jeunesse de Calvin.

père du réformateur, Gérard Calvin (ou Cauvin), s'établit à Noyon et devint bourgeois de cette ville en 1497; il fit un riche mariage en épousant la belle Jeanne Le Franc, personne austère et de mœurs pures, bien que Levasseur ait dit, sans le prouver, qu'elle fut « d'assez mauvais bruit. »

C'était un homme remuant et de beaucoup de finesse que Gérard Calvin, factotum du clergé de Noyon par ses fonctions de notaire du chapitre, greffier de l'officialité, et pourvu de charges si nombreuses, qu'il passa au rang des personnages importants de la ville. Son fils Jean naquit le 10 juillet 1509. Lui, très affairé et d'un caractère rude et difficile avec les siens, n'en était pas moins, suivant Théodore de Bèze, « de bon entendement et de bon conseil; » il reconnut bien vite chez l'enfant des dons naturels tout à fait remarquables. Jean Calvin fut, sans hésitation, destiné à l'état ecclésiastique. Placé au collège des Capettes, à Noyon, le jeune Calvin se distingue, au dire de Desmay, par « son bon esprit, » montre de la « promptitude à concevoir » et se révèle « inventif dans l'étude des lettres humaines. » Mais le médiocre collège de la petite cité ne pouvait préparer l'adolescent précoce à la glorieuse carrière que l'ambition de Gérard Calvin avait rêvée pour lui. Gérard Calvin profita des relations qu'il avait nouées avec un gentilhomme du voisinage, le seigneur de Monmor, pour obtenir que son fils pût participer aux leçons du précepteur de la famille.

Vers ce temps, le futur grand homme reçut de son père, au mépris de toutes les règles canoniques, d'ailleurs peu observées sur ce point, une portion du revenu de la chapelle de Gésine; il entra en possession de ce bénéfice le 29 mai 1521. En 1523, les enfants de M. de Monmor s'en allèrent terminer leurs études à Paris. Jean Calvin fut autorisé par le chapitre, sur les démarches très actives de l'insinuant Gérard, à se rendre « où bon lui semblerait, sans perdre ses distributions. » On l'envoya rejoindre ses anciens condisciples qui suivaient, au collège de La Marche, les leçons d'un très savant et très ingénieux pédagogue que nous retrouverons : Mathurin Cordier. Il passa ensuite au collège de Montaigu, où ses progrès dans les humanités et la dialectique le mettent hors pair. Son caractère se dessine. Ses camarades, dont il s'est constitué le censeur, l'ont surnommé l'*accusatif*. Il n'aime pas les plaisirs de son âge, ne s'entoure que d'amis choisis parmi les élèves les plus sérieux. Il quitte Montaigu en février 1528, le même jour où, rappelle M. Lefranc, un autre étudiant y arrivait, l'Espagnol Ignace de Loyola. Quelle coïncidence !

Gérard Calvin avait réfléchi que son fils n'avancerait que lentement dans la théologie ; le chemin du Parlement était plus court et peut-être moins ardu. Aussi bien, il ordonne au jeune étudiant qui venait, malgré le défaut d'âge compétent, de recevoir les cures de Marteville, puis de Pont-l'Évêque, de jeter le froc aux orties et de se livrer désormais à la jurisprudence. Calvin ne résista point. Les idées nouvelles l'avaient-elles ébranlé déjà ? Olivétan l'avait-il initié au luthérianisme ? Nous l'ignorons ¹. Mais nous savons, qu'à cette époque, Gérard rompit avec le clergé de Noyon à raison de désaccords sur des questions d'argent, qu'il fut excommunié et mourut en interdit dans le courant de l'année 1534. Le fils aîné, Charles, reprit la lutte pour le compte de son père. Avec lui, ce ne sont plus les discussions financières qui dominent ; des accusations d'hérésie sont portées contre le frère de Calvin, qui s'éteindra bientôt (1537), lui aussi, non réconcilié avec l'Église et refusant les sacrements. Ces événements ne devaient pas laisser insensible le réformateur du lendemain. Néanmoins, rien ne permet d'affirmer que Calvin ait, à ce moment, renié les doctrines catholiques. Le germe de l'hérésie a été semé et lève dans son cœur ; la période d'éclosion sera longue, bien que dans la préface de son Commentaire des Psaumes, Calvin parle de sa *subita conversio*. Sur ces entrefaites, Jean Calvin est parti pour l'Université d'Orléans, où l'enseignement de Pierre de l'Estoile lui aide à ne point se dégouter du droit. D'après Théodore de Bèze, il « profite tellement en peu de temps qu'on ne le tenait pour écolier, mais comme l'un des docteurs ordinaires. » A Bourges, où il court assister aux leçons de l'illustre Alciat, il retourne soudain à ces humanités qu'il n'a cessé d'aimer. Melchior Wolmar, un des premiers hellénistes d'alors, le décide à renoncer à la jurisprudence pour se vouer complètement aux lettres. Ajoutons que Wolmar, partisan de la Réforme, ne négligea pas non plus d'ouvrir à son élève favori les horizons qu'Olivétan et Charles Calvin lui avaient fait entrevoir.

En 1532, Calvin publia son commentaire, essentiellement philologique, sur le *De clementiâ* de Sénèque. Ses travaux ne l'absorbèrent pas au point de le laisser indifférent au salut de son âme. Extérieurement, il professait encore le catholicisme. Son évolution religieuse, qui s'accomplissait dans l'ombre, avait quelque chose de méthodi-

¹ M. A. Lefranc a trouvé un document qui établit que l'hérésie luthérienne avait pénétré à Noyon dès 1526, alors que Calvin n'avait pas dix-huit ans.

que à la fois et de craintif. Il voudrait peut-être consommer sa rupture avec Rome ; à coup sûr, le courage lui manque. Son ami Louis du Tillet lui reprochera vertement cette tiédeur initiale, en lui écrivant, bien des années après : « Vous avez abandonné votre nation, parce que ne l'y (la Réforme) avez osé divulguer et maintenir publiquement. » Mais l'heure des suprêmes décisions approche ; il ne lui sera tantôt plus possible d'ajourner une éclatante et sincère confession de ses croyances. On sait qu'il fut accusé d'avoir, en 1533, concouru à la rédaction d'une harangue que son ami, Nicolas Cop, recteur de l'Université, prononça, selon l'usage, à l'octave de la Saint-Martin. Ce discours, entremêlé de hardies propositions sur le mérite des œuvres, sur la justification par la foi, émut la Sorbonne et le Parlement. Calvin ne fut sauvé que grâce à l'intervention de la reine de Navarre.

Retiré en Saintonge, auprès de Louis du Tillet, alors chanoine d'Angoulême, il lie connaissance avec Gérard Roussel, Lefèvre d'Étaples. Ce n'est toutefois que le 4 mai 1534 qu'il fait acte d'adhésion ouverte à la Réforme : il renonce à ses bénéfices qu'il sacrifie à ses convictions. Dès cet instant, il descend dans l'arène, où il vivra et où il mourra. C'est en 1534 que se place la légende « du fer rouge, » colportée par Bolsec, puis admise sans contrôle par les nombreux adversaires du réformateur. Calvin aurait été condamné dans sa ville natale pour crimes contre nature et « marqué d'un fer chaud à l'épaule. » L'inanité de cette odieuse calomnie a été trop de fois démontrée pour que j'insiste.

L'ère des persécutions et de l'exil a commencé pour le néophyte. Il se rend à Strasbourg et à Bâle. Partout son génie lui crée des admirateurs. Jean Sturm, par exemple, l'appellera un théologien *acutissimo judicio, summâque doctrinâ et egregiâ memoriâ præditus* ; il vantera son style varié, abondant et pur.

II

Calvin cherche le repos. C'est la guerre qui l'attend. Il apprend à Bâle les mensonges que François I^{er} répand sur le compte des protestants français ; sa conscience se révolte. Il résolut, comme l'a dit Guizot, « sans autre mission que celle qu'il sentait en lui-même, sans autre moyen de succès que l'autorité de son talent, de repousser ces reproches, non par une apologie ordinaire, mais en exposant dans son ensemble la doctrine religieuse et civile des réformés fran-

çais. Voilà l'origine et le plan de l'*Institution de la religion chrétienne*¹, œuvre d'un penseur de vingt-six ans, mais le premier et le plus complet des exposés systématiques de doctrine que la Réforme ait conçu dans notre langue. Et quelle langue !

L'épître dédicatoire au « roi de France très chrétien, François premier de ce nom » est datée du « premier jour d'août 1535. » Cette date est à retenir, car la prose française est née ce jour-là. Que renferme l'épître dédicatoire, ce morceau qui est l'un des plus admirables de notre littérature ? Écoutez !

« Au commencement que je m'appliquai à écrire ce présent livre, je ne pensais rien moins, Sire, que d'écrire choses qui fussent présentées à Votre Majesté : seulement, mon propos était d'enseigner quelques rudiments par lesquels ceux qui seraient touchés d'aucune bonne affection de Dieu, fussent instruits à la vraie piété. Et principalement, je voulais par ce mien labour servir à nos Français : desquels j'en voyais plusieurs avoir faim et soif de Jésus-Christ et bien peu qui en eussent reçu droite connaissance. Laquelle mienne délibération on pourra facilement apercevoir du livre, en tant que je l'ai accommodé à la plus simple forme d'enseigner qu'il m'a été possible. Mais voyant que la fureur d'aucuns iniques s'était tant élevée en votre royaume qu'elle n'avait laissé lieu aucun à toute saine doctrine, il m'a semblé expédient de faire servir ce présent livre, tant d'instruction à ceux que premièrement j'avais délibéré d'enseigner, qu'aussi de confession de foi envers vous dont vous connaissiez quelle est la doctrine contre laquelle d'une telle rage furieusement sont enflammés ceux qui par feu et par glaive troublent aujourd'hui votre royaume. »

Cet exorde, d'une dignité un peu raide, mais clair et précis, indique d'entrée la matière de l'*Institution*. Ce sera une « confession de foi », et une défense, et bientôt une apologie de la religion nouvelle. « Car, ajoute Calvin, je n'aurai nulle honte de confesser que j'ai ici compris quasi une somme de cette même doctrine, laquelle ils estiment devoir être punie par prison, bannissement, proscription et feu, et laquelle ils crient devoir être déchassée hors de terre et

¹ *Religionis christianæ Institutio*, in-8, Bâle, 1536. Traduite depuis (par Calvin lui-même en français, 1541) dans la plupart des langues de l'Europe et imprimée avec des adjonctions successives un très grand nombre de fois, en 1539, 1543, 1550, etc. ; la dernière édition revue par Calvin est celle de 1559, in-8°. Voir *Corpus reformatorum (J. Calvini Opera omnia)*, vol. XXIX à LXV, soit I à XXXVI, Brunswick, 1863-88, gr. in-8°, inachevé ; l'*Institution* (latine et française) occupe les vol. I à IV.

de mer. Bien sais-je de quels horribles rapports ils ont rempli vos oreilles et votre cœur, pour vous rendre *notre* cause (je souligne le mot : notre) fort odieuse. »

Après avoir relevé, en termes énergiques, les mensonges et les violences dont la Réforme est victime, il entreprend de justifier, avec une éloquence simple et grave, son culte et ses frères persécutés. La langue française a-t-elle eu jamais des accents d'une si vigoureuse noblesse et d'une si pénétrante conviction ? Ce qui donne encore à la prose de Calvin un relief extraordinaire, c'est une sobriété, une mesure, une dignité rares. Quel génie, austère et froid si l'on veut, mais quel robuste génie que l'auteur de cette page immortelle !

« Ne pensez point que je tâche à traiter ici ma défense particulière pour impétrer retour au pays de ma naissance, auquel combien je porte telle affection d'humanité qu'il appartient ; toutefois, comme les choses sont maintenant disposées, je ne souffre pas grand deuil d'en être privé ; mais j'entreprends la cause commune de tous les fidèles et même celle de Christ, laquelle aujourd'hui est en telle manière du tout déchirée et foulée en votre royaume, qu'elle semble être désespérée. Ce qui est bien advenu par la tyrannie d'aucuns pharisiens, plutôt que de votre vouloir. Mais comment cela se fait, il n'est point métier de le dire ici. Quoi que ce soit, elle est grandement affligée, car la puissance des adversaires de Dieu a obtenu jusque là que la vérité du Christ, combien qu'elle ne soit perdue et dissipée, toutefois soit cachée et ensevelie comme ignominieuse, et outre que la pauvre Église soit ou consumée par morts cruelles, ou déchassée par bannissements, ou tellement étonnée par menaces et terreurs qu'elle n'ose sonner mot. Et encore ils insistent en telle rage qu'ils sont accoutumés, pour abattre la paroi qu'ils ont déjà ébranlée et parfaire la ruine qu'ils ont commencée. Cependant nul ne s'avance qui s'oppose en défenses contre telles furies. Et s'il y en a aucuns... Or c'est notre office, sire, de ne détourner ni vos oreilles ni votre courage d'une si juste défense, principalement quand il est question de si grande chose : c'est à savoir comment la gloire de Dieu sera maintenue sur terre, comment sa vérité retiendra son honneur et dignité, comment le règne de Christ demeurera en son entier. »

Calvin revendiquera ensuite la protection royale pour sa doctrine, qui n'est pas la sienne (remarquez ceci), « mais de Dieu vivant et de son Christ. » Il polémisera bravement en faveur de cette Réforme qu'il n'a embrassée sur le tard que pour la confesser mieux de toute

son âme et la soutenir de tous ses efforts. Il combatta l'Église romaine, ses institutions et ses prêtres, les abus et les gens qui la déconsidèrent. Quoiqu'il s'adresse à un des maîtres du monde, sa protestation n'aura ni le ton de l'humilité, ni même une apparence quelconque de supplication. Au contraire, son langage hautain, impérieux, tranchant comme l'acier, sera presque celui d'un supérieur. Calvin n'est-il pas le missionnaire de vérité, le serviteur et le soldat de Dieu ? Qu'est-ce qu'un roi, quand le Seigneur commande ?

Ses adversaires prétendent que sa doctrine est nouvelle. Il réplique : « Certes je ne doute point que touchant d'eux, elle ne leur soit nouvelle, vu que Christ lui-même et son Évangile leur sont nouveaux. » Les mêmes contradicteurs ajoutent qu'elle ne s'appuie sur aucune certitude. La réponse de Calvin est triomphante : « S'ils avaient à signer la leur de leur propre sang et aux dépens de leur vie, on pourrait voir combien ils la prisent. Notre fiancée est bien autre, laquelle ne connaît ni les terreurs de la mort, ni le jugement de Dieu. » Et la vive riposte à l'adresse de ceux qui affirment d'un air victorieux que la Réforme ne saurait invoquer la confirmation des miracles non plus que l'autorité des Pères ! Les miracles, dit Calvin, ne sont pas une preuve incontestable, puisque Satan et les magiciens en ont accompli. Quant aux Pères, dont l'Église a d'ailleurs violé les enseignements, sont-ils de taille à prévaloir contre l'Évangile lui-même ? Il détruit l'un après l'autre les griefs des catholiques, montrant par l'exemple de Noé que la minorité peut avoir raison contre le nombre, opposant que, si les réformés sont des séditeux, « Hélie et Christ et les apôtres engendraient aussi des troubles. » Au surplus, les partisans de l'Évangile ne sont point des révoltés, et Calvin n'éprouvera pas de répugnance à déclarer que « la liberté spirituelle peut très bien consister avec la servitude civile. » Et maintenant qu'on les voue au martyre comme les premiers chrétiens : c'est « en leur patience qu'ils possèdent leurs armes, » et ils comptent sur « la main forte du Seigneur, laquelle sans doute se montrera en sa saison et apparaîtra armée, tant pour délivrer les pauvres de leur affliction, que pour punir les contempteurs qui s'égaient si hardiment à cette heure. »

Me suis-je étendu trop longuement sur l'épître dédicatoire ? J'ai tenu à donner quelque idée de la puissante dialectique et de la langue admirable qui mettent cette lettre au rang des chefs-d'œuvre. Nous étudierons dans la suite d'autres publications de Calvin. Retrouverons-nous, à ce degré d'excellence, ce style souple, ferme, correct, varié, vivant, si incisif dans sa concision et si grand dans sa simpli-

cité ? Il fait songer à Tacite, il inspirera Bossuet. Et Calvin avait vingt-six ans.

Cette apologie de la Réforme n'était qu'une préface. L'*Institution de la religion chrétienne* allait devenir la Bible profane de l'hérésie. La première édition de cet ouvrage a, jusqu'à la mort de Calvin, passé par bien des métamorphoses, mais plutôt de forme que de fond ; si le livre que nous connaissons aujourd'hui a été assez profondément remanié, corrigé, augmenté surtout par l'auteur, il n'a subi de changement sérieux que par la suppression de quelques propositions téméraires et de quelques assertions vagues.

« Toute la somme presque de notre sagesse, écrit Calvin en tête de son *Institution*, est située en deux parties : c'est qu'en connaissant Dieu, chacun de nous aussi se connaisse. » Il a résumé en ces mots tout son traité, divisé en quatre livres.

Le premier est consacré à la « connaissance de Dieu, comme créateur et souverain gouverneur du monde, » connaissance qui repose non sur l'autorité de l'Église, mais sur la certitude que l'Écriture est la Parole même du Seigneur. La divinité de la Bible est prouvée par son antiquité, les miracles qu'elle constate, les prophéties qu'elle renferme, l'harmonie qui règne entre toutes ses parties, les apôtres et les martyrs qu'elle a suscités, le témoignage que le Saint-Esprit en rend dans nos cœurs. Calvin poursuit en établissant le dogme de la Trinité, en exposant la doctrine des bons et des mauvais anges, en proclamant l'immortalité de l'âme, en expliquant, pour finir, le rôle de la Providence « qui n'est pas vaine, oisive et quasi assoupie, mais toujours veillante, pleine d'efficace, et d'action » et qui justifie le dogme de la prédestination, cette idée maîtresse de tout le système calviniste.

Dans le deuxième livre : « De la connaissance de Dieu comme Rédempteur en Jésus-Christ, » Calvin revient sur le péché originel, « cette corruption et perversité héréditaire de notre nature, » qui nous condamne devant Dieu très bon et très pur. L'homme gémit, depuis Adam, sous le poids de ses fautes ; il pèche nécessairement, mais il ne commet le mal que de sa volonté ; il est par conséquent responsable de ses actes, et il serait perdu s'il n'était racheté en Christ. Le dialecticien, si habile qu'il soit, ne réussira guère à concilier la fatalité du péché avec le libre arbitre du pécheur. Ces deux conceptions sont exclusives l'une de l'autre.

C'est le troisième livre qui nous indiquera « les moyens de participer à la grâce du Christ, les fruits qui en reviennent et les effets

qui s'ensuivent. » Tous ces moyens se réduisent en la foi, « cette ferme et certaine connaissance de la bonne volonté de Dieu envers nous, laquelle étant fondée sur la promesse gratuite donnée en Jésus-Christ, est révélée à notre entendement et scellée en notre cœur par le Saint-Esprit. » Calvin avait dit déjà que la divinité de la Bible ne se « connaissait que par la foi, » privilège des seuls élus. La condition essentielle, l'essentielle vertu de la foi est la pénitence, qui se manifeste par la régénération. Le vieil homme doit être dépouillé. Le salut s'opérera par les œuvres et, à cette occasion, le réformateur rejette la confession auriculaire comme n'étant pas de « droit divin. » Les œuvres au reste n'emportent point la rémission des péchés, si la foi n'aide à la justification. En d'autres termes, c'est la foi qui mène à Dieu, mais par les œuvres.

Calvin traite ensuite des « prières et oraisons, » desquelles viendra le secours d'En-Haut. Enfin, il présentera, en les développant avec toutes les ressources du raisonnement et de la science théologique, les considérations qui peuvent servir à fonder le dogme de la prédestination. « Dieu, expose-t-il, en a prédestiné les uns à salut, les autres à condamnation, » ainsi que l'ont professé saint Paul et saint Augustin ; il formule, dans toute son effrayante et désolante rigueur, la pensée qui domine l'*Institution chrétienne*. Selon lui, la prédestination absolue, basée sur l'Écriture, ne peut être niée que par de mauvais esprits. Dieu a prévu, Dieu a voulu « la chute du premier homme et en icelle la ruine de toute sa postérité. » Il a, par contre, résolu de sauver quelques-uns des fils d'Adam, de « dispenser sa grâce à quelques-uns. »

Ce troisième livre sépare Calvin de Luther, de Zwingli et des autres réformateurs ; il crée une dogmatique nouvelle dans la nouvelle Église : le calvinisme. Le Dieu de l'*Institution* sera l'être impitoyable et farouche, qui est comme l'inventeur et le protecteur du péché. Ce ne sera ni le Dieu de l'Ancien Testament, ni celui de l'Évangile, mais bien le Destin antique plus puissant et aussi implacable. A la religion d'amour et de justice qu'avait enseignée le Christ, se substitue une religion d'arbitraire et de haine. Dieu « a prédestiné les uns à salut, les autres à condamnation. »

Entre deux démonstrations, qui paraissent rigides comme des théorèmes bien qu'elles ne soient que de redoutables paradoxes, Calvin s'abandonne à ses instincts de polémiste. Il ne suffit point de se défendre ; à se défendre, on peut conserver ses positions, non s'emparer de celles de l'ennemi. Aussi bien, Calvin prendra l'offen-

sive, s'échappera volontiers des discussions les plus solennelles pour faire le coup de feu à droite et à gauche. Ici, vous l'entendrez railler « un homme qui ne se peut gouverner soi-même et qui a cinq ou six Églises à gouverner. » Là, il s'écriera : « Je maintiens cela qu'à grand' peine il se confère un bénéfice entre cent, en toute la papauté, sans simonie. Je ne dis pas que tous les achètent argent comptant, mais qu'on m'en montre un entre cinquante qui ait bénéfice, lequel il n'ait obtenu à la traverse ! » Ce sont là des traits qui abondent déjà dans l'*Institution chrétienne*. J'en passe, et de plus vifs.

J'ai à résumer encore le quatrième et dernier livre : « Les moyens extérieurs ou aides dont Dieu se sert pour nous convier à Jésus-Christ, son fils et nous retenir en lui. » Signalerai-je la contradiction flagrante qui existe entre la prédestination et les semblants de liberté que Calvin laisse aux hommes ? Puisque les élus sont « prédestinés » à l'être, à quoi riment ces « moyens extérieurs ou aides ? » Que les élus y recourent ou non, les décrets de Dieu ne peuvent en être modifiés. Alors ?... Calvin range parmi ces « moyens, » le ministère, qui comporte uniquement la prédication et l'administration des sacrements, le baptême, qui nous « rend témoignage de ce que nous sommes purgés et lavés, » et la sainte Cène qui nous « rend témoignage que nous sommes rachetés. » A propos de l'eucharistie, il regrette que l'Église en ait profané le mystère et il n'admet que la communion sous les deux espèces. Il termine en repoussant les autres sacrements de l'Église catholique et en fixant les droits ainsi que les devoirs respectifs des gouvernements et des peuples.

Voilà, en deux pages, ce formidable corps de doctrines, qui a nom l'*Institution de la religion chrétienne*. Calvin édifie et détruit tout ensemble, et c'est la partie destructrice de son œuvre qui aura le plus de retentissement et le plus de portée. En France, jusqu'à l'*Institution*, la Réforme n'était qu'une tentative de réforme ; avec Calvin, c'est une révolution, la plus terrible que l'Église pût redouter. La suprématie de Rome battue en brèche, l'épiscopat et le sacerdoce violemment attaqués, l'adoration des saints qualifiée d'idolâtrie, la messe tournée en ridicule, les vœux monastiques honnis, les sacrements réduits à deux, d'autre part le retour à l'Évangile proclamé, la justification par la grâce, la prédestination, dogmes renversés, dogmes créés de toutes pièces, n'est-ce pas l'arrêt de mort du catholicisme ? Rome comprit. Le monde fut épouvanté de tant d'audace, s'il admira tant de talent.

L'Institution resta pour Calvin le livre entre tous préféré, — *liber qui inter omnes meas lucubrationes præcipuum et maxime conspicuum locum obtinet*. Il l'écrivit à la fois en latin et en français ; la première édition — latine — parut à Bâle, en 1536, sans nom d'auteur. On veut qu'il l'ait publiée en français dans le courant de l'année 1535, mais on ne connaît aucun exemplaire de cette édition.

J'ai cherché à indiquer très sommairement la doctrine de l'*Institution*. La profession de foi des protestants d'Allemagne était singulièrement dépassée. Il y a, entre Luther et Calvin, toute la différence qui, deux siècles et demi plus tard, séparera la Gironde des jacobins, le principe de liberté du principe d'autorité.

Ce livre fut un événement européen. *Volens nolens*, Calvin dut en avouer la paternité. Un concert de malédictions d'un côté, d'actions de grâces de l'autre, s'éleva autour de ce nom, presque ignoré, la veille, et, le lendemain, illustre parmi les illustres. Pour nous, qui jugeons l'*Institution* à un point de vue littéraire, l'un des logiciens les puissants, l'un des écrivains les plus nerveux et les plus brillants était né à la France. Rabelais n'aura pas moins de science, ni peut-être moins de style, mais il demeure un grand fantaisiste ; Montaigne aura plus d'aisance et plus de charme ; Calvin sera, de tous les auteurs du XVI^me siècle, le plus vigoureux, le plus sobre, le plus clair, partant le plus français. Nul n'aura ses mots à l'emporte-pièce, sa phrase incomparablement souple et solide, sa prodigieuse dialectique. Quelles que soient les réserves, les critiques, les antipathies au crible desquelles passeront sa doctrine et même sa personne, Calvin est un génie. Le fanatisme et le paradoxe obscurciront parfois cette superbe intelligence ; ils ne l'éteindront jamais.

III

Renée de France, duchesse de Ferrare, imbue d'idées protestantes, voulut avoir à sa cour le théologien fameux de l'Institution. Calvin fut reçu par elle avec beaucoup d'honneurs sous le nom de Charles d'Esperville, un pseudonyme qu'il emploiera souvent dans sa correspondance. Malheureusement pour son repos, heureusement pour la Réforme, Calvin n'était pas homme à se faire de ses lauriers un oreiller de paresse ; il travaillait pour Dieu. Quelques conversions marquèrent son séjour à Ferrare, où il prêcha tant et si bien que l'Inquisition l'obligea de retraverser les Alpes au prix de dangers

sans nombre. De retour à Noyon en juin 1536, il y régla des affaires de famille. Il avait même l'intention de s'y fixer, car il se croyait peu propre à rendre à la Réforme d'autres services que par ses livres et fuyait tout le bruit qui s'attachait à ses pas.

Mais Noyon ne lui offrait qu'une retraite précaire. Il prit le parti de revenir à Bâle, en passant par Genève où la Réforme avait été officiellement acceptée. C'est alors, comme dit Théodore de Bèze, que « le Seigneur voulant se préparer le chemin à tant de bien qu'il voulait départir à son Église par le moyen d'icelui, mit au cœur du dit Farel (qui était à Genève) de le retenir, ce qui lui fut très difficile; tellement qu'après les prières, il en fallut venir jusqu'aux adjurations. Adonc, il accorda de demeurer, non pas pour prêcher, mais pour lire en théologie. » Ainsi que sa conversion, sa vocation de fondateur d'église n'a rien de spontané. Il n'y a pas d'élan chez lui, pas de cette imagination et de cette initiative qui inspirent d'habitude au génie les desseins suprêmes. Il a fallu que ce passionné de Farel lui criât : « Que Dieu te maudisse si, en une si grande nécessité, tu te retires et refuses de prêter aide et secours ! » Il a fallu le saisir par les épaules, le pousser brutalement dans la voie, appeler sur lui la colère de Dieu, s'il regimbait.

La présence à Genève d'un homme de la trempe de Calvin était indispensable à Farel. Le pétulant et hardi Dauphinois luttait en vain, de toute son ardeur méridionale — et il en avait à revendre — pour réformer les mœurs de la ville après en avoir réformé le culte. L'Église de Genève n'était rénovée qu'extérieurement; elle attendait son législateur et son maître.

Calvin n'avait accepté que de « lire en théologie. » Il dut bientôt se faire violence; on lui imposa des fonctions de prédicateur dès la fin de l'année 1536. Non, il ne lui sera pas accordé de se consacrer tout entier à ses chères études, de se réfugier dans sa bibliothèque, de continuer sa mission de théoricien du protestantisme français. « Souviens-toi de Jonas, lui avait encore dit Farel; lui aussi voulut désobéir à l'Éternel; l'Éternel le jeta dans la mer. » Calvin fut précipité dans la mêlée, où des obstacles presque insurmontables eussent découragé plus faible et moins opiniâtre que lui. Un parti très fort s'était déclaré pour la religion nouvelle, moins par lassitude du catholicisme que par haine de l'évêque et de la maison de Savoie, ces vieux ennemis de l'indépendance genevoise. Les « libertins, » en effet, étaient gens mal disposés à se plier aux lois d'une austère discipline morale. Affranchis de la tutelle épiscopale et savoisienne

depuis l'arrivée des Bernois, au commencement de l'an 1536, les citoyens n'entendaient nullement échanger le joug assez léger de Pierre de la Baume contre le joug de fer que leur apprêtait Calvin. Le peuple avait sans doute prêté serment, le 29 juillet 1537, de ne point transgresser une certaine règle de conduite et de croyance. L'année d'après, quatre « libertins » décidés étaient nommés syndics de la République.

Calvin, Farel et Courauld, ce dernier mandé à Genève en remplacement de Viret, poursuivirent avec plus de zèle que de prudence leur œuvre de régénération. S'il est juste de reprocher aux « libertins » quelques excès, l'impartialité exige qu'on ne les accuse point de tous les vices. Ils formaient en somme la majorité à Genève, où ils représentaient l'élite de l'élément indigène. Corrompus, ils ne l'étaient pas davantage qu'hommes de leur temps. Ils ne pouvaient souffrir que l'on convertît leur joyeuse cité en une sorte de caserne de théologie et que des intrus prissent la direction de leur ménage. Cependant tout serait rentré dans l'ordre si les réformateurs avaient procédé avec plus de mesure, s'étaient résignés à faire moins lestement des élus. Le 23 avril 1538, le Conseil leur enjoint de quitter la ville dans les trois jours.

Bonivard avait prédit ceci aux Genevois : « Vous avez haï les prêtres pour être à vous trop semblables ; vous haïrez les prédicants pour être à vous trop dissemblables, et ne les aurez gardés deux ans que ne les souhaitiez avec les prêtres et ne les renvoyiez sans les payer de leurs peines qu'à bons coups de bâtons. » La prophétie s'accomplissait quasiment à la lettre. Farel partit pour Neuchâtel, Calvin se rendit à Strasbourg.

Les choses allèrent de mal en pis après l'expulsion des « prédicants. » La messe se célébrait sans mystère à Genève, les anabaptistes y faisaient des adhérents en foule, le relâchement des mœurs y était à son comble. Ami Perrin, l'un des chefs du parti « libertin, » fut délégué par le Conseil auprès de Calvin. Le réformateur exilé avait écrit à Farel : « Les Genevois me sont insupportables et je le serai pour eux. » L'intervention de Zurich, Berne et Bâle, les instances de Bucser, les fougueuses exhortations de Farel eurent enfin raison de ses craintes et de ses répugnances. Il rentra dans Genève, le 13 septembre 1541.

« Calvin, dit Senebier, ferme dans ses principes parce qu'il les croyait la base du bien public, s'occupa d'abord après son retour à Genève des moyens de prévenir la corruption des mœurs ; il fit le

projet d'une police ecclésiastique qui devait être le censeur perpétuel des citoyens et rendre vertueux par la contrainte ceux que l'honneur ne pourrait y engager. » La condition posée par Calvin aux Genevois qui le réclamaient n'était autre que l'établissement d'un Consistoire, d'un tribunal de mœurs, chargé d'administrer les affaires temporelles de l'Église et d'exercer une rigoureuse surveillance sur la conduite publique et privée de chacun des fidèles. Ce Consistoire, composé des ministres et de douze anciens choisis par le Conseil, devint une petite Inquisition, moins cruelle que l'autre, aussi tracassière et tyrannique. Dorénavant la délation sera de mode, les procès ridicules ou odieux n'auront de cesse. On incarcérera le sieur Chappuis qui s'obstine à nommer Claude son fils que le pasteur veut appeler Abraham ; on visitera les familles afin de s'assurer de l'orthodoxie de tous leurs membres ; on comptera, en deux années, 444 citations à la barre du Consistoire. Les délits religieux, — les plus faciles à commettre de tous les délits, — sont à l'ordre du jour. L'inoffensif et gai Bonivard lui-même figurera plusieurs fois dans les registres du Consistoire, et Henri Estienne, et bien d'autres. Et de quels crimes le prieur de Saint-Victor sera-t-il accusé ? Je lis, à la date du 15 avril 1563 : « François de Bonivard, dit le prieur de Saint-Victor, remis pour avoir accoutumé d'aller et se faire porter pour voir les images (estampes) sous l'étable de la maison de ville, et aussi se faire porter à l'air. D'aller au prêche, il ne sait ce que c'est, et n'y est point venu longtemps il y a, et n'a point reçu la Cène. A répondu qu'elle lui est défendue. L'avis est de lui remontrer qu'il faut qu'il la vienne redemander et hanter les prédications. » Mais on est scandalisé du peu de sérieux avec lequel Bonivard accepte la remontrance. On le blâme de venir au Consistoire « sans grande contrition de cœur, puisqu'il porte un bouquet sur l'oreille, ce qui lui sied mal à lui qui est vieil. » L'histoire du bouquet est bien le... bouquet.

En même temps que les ordonnances ecclésiastiques sont promulguées, les lois civiles et politiques de l'État sont refondues. Législation draconienne là, ici législation autocratique. Genève deviendra plutôt encore une Sparte qu'une Rome protestante. L'Église reçoit, dans le courant de la même année, une nouvelle liturgie de la main de Calvin. Celui-ci ramène le culte à sa simplicité apostolique. Plus d'images, plus d'ornements, plus d'accessoires qui rappellent les pompes de la messe ! Ce que le culte perd du côté de l'art, ne va-t-il pas le regagner en sérieux et en ferveur ?

Cette discipline dans l'Église et dans l'État ne laisse point d'indisposer les « libertins, » qui enfrenaient comme à l'envi les ordonnances du Consistoire. Ce régime de puritanisme et d'excessive coercition ne pouvait leur convenir. Les lois somptuaires furent particulièrement désagréables à la ville enjouée de Berthelier : elles le furent d'autant plus qu'elles défendaient aux bonnes gens tout ce qu'elles permettaient aux « seigneurs et dames de haute qualité. » Les rigueurs légales portaient sur toutes choses : nourriture, vêtement, parure. En outre, des peines très dures frappaient toutes infractions aux règles sur la fréquentation du culte, l'orthodoxie de la foi, l'observation des pratiques de l'Église. Avec sa conception étroite et sombre de la vie, Calvin supprimait le bonheur terrestre qu'il immolait à une félicité d'en haut, promise d'ailleurs à un nombre fort restreint d'élus prédestinés. On n'interdit pas sans se heurter à quelques résistances, les jouissances du luxe, les plaisirs de la table, on n'étouffe pas sans que des protestations s'élèvent, la liberté de penser, de parler et de croire.

Ce ne fut pas non plus un mince encouragement pour l'opposition que les accrocs faits par magistrats et ministres calvinistes à cette discipline ridicule, tant elle était sévère. M. Galiffe, aux opinions duquel je suis loin de souscrire en tout, a démontré, par exemple, qu'en 1546, « du 31 janvier au 1^{er} février, les conseillers, réunis à messieurs du droit et autres, burent et mangèrent à la maison de ville pour la somme de 66 florins, c'est-à-dire plus de 700 francs, en deux jours. » Le système, si rigide fut-il, avait ses tolérances ou ses complaisances. Que Jean Calvin lui-même ne respectât pas ses édits, je me garderai bien de l'avancer. Il était obligé de pardonner à ses amis ce que, chez ses ennemis, il réprimait avec acharnement. Et puis, il lui était impossible d'avoir l'œil à tout. Et puis, il employait de vilains auxiliaires, les Ferron, les Monet, les Maignet, les De la Maisonneuve.

La lutte entre Calvin et les « libertins » ne dura pas moins de douze années. Je n'en retracerai pas l'histoire. Jean Philippe, le chef des opposants, fut décapité ; François-Daniel Berthelier fut décapité, son corps pendu et sa tête clouée au gibet ; Jacques Gruet fut mis à mort, après de longues tortures, pour un pamphlet dont il n'est point l'auteur, pour quelques vers frivoles et pour deux mots désobligeants (« toutes folies »), écrits sur un exemplaire de l'ouvrage de Calvin contre les anabaptistes ; Ami Perrin, emprisonné, ne dut son salut qu'à l'intervention des Bernois. Je ne mentionne pas d'autres

condamnations moins connues, non moins inexcusables. On n'a invoqué, pour les justifier, que la raison d'État — une mauvaise raison, très souvent.

Si les « libertins » succombent, en 1555, après avoir perdu les Berthelier et les Philippe, si la proscription éloigne de Genève des centaines de citoyens, bannis par des juges expulsés la plupart de leur pays, les procès de religion s'ajoutent aux procès politiques. Voici Sébastien Castalion, recteur du collège de Genève, forcé de quitter la ville pour avoir été d'un autre avis que Calvin sur le Cantique des cantiques et les peines éternelles. Voici Jérôme Bolsec, incarcéré puis exilé à perpétuité ; son crime ? il a critiqué le dogme de la prédestination. Voici Jean-Valentin Gentilis, condamné pour un méfait du même genre à faire pénitence publique par les rues de la ville, nu-pieds, en chemise, torche au poing, et, quelques mois après, exécuté à Berne. Voici Jean-Paul Alciat, Mathias Gribaldo, Champereaux, et dix, et vingt autres, chassés, fouettés, mis à la torture pour les mêmes motifs. Voici, enfin, — car cette nomenclature deviendrait fastidieuse à être complétée — le brave De la Mare, le plus ancien pasteur de Genève, victime d'une iniquité, et Servet, Michel Servet¹, envers lequel le réformateur s'est montré d'une duplicité et d'une cruauté inqualifiables. Pour achever le tableau, on brûle par douzaines en 1545 — jusqu'à trois dans la même journée — des malheureuses soupçonnées « d'avoir fait un pacte avec le diable. » Des travaux récents² ont jeté une vive et triste lumière sur la plupart de ces jugements et de ces exécutions, fruits, les uns d'une intolérance farouche, les autres de méchantes vengeances.

Affirmerai-je, avec les détracteurs de Calvin, qu'il est responsable de tous ces actes ? Non point. Il faut aussi tenir compte des circonstances difficiles qui imposaient à Calvin des mesures énergiques. Il estimait que l'exacte observation de ses lois était une question de vie ou de mort pour le protestantisme et pour Genève. Comme tous les convaincus ou, si l'on préfère, tous les fanatiques, il voyait davantage la sainteté de la fin que la pureté des moyens. Au reste, bien des choses répréhensibles se sont passées sans qu'il y ait pris aucune part ou sans qu'il soit intervenu directement. C'est le but, encore une fois, qui préoccupait par-dessus tout ce grand esprit. Il s'imagi-

¹ Voir un travail d'ensemble sur *Servet* (par M. Ch. Dardier) dans *Revue historique*, X, 1 et s.

² *Mémoires de l'Institut nat. gen.*, IX, X, XIV (articles de MM. J. Vuy et H. Fazy).

nait que, combattant pour Dieu, il avait le choix des armes. Ne le jugeons donc pas comme si nous instruisions la cause d'un de nos contemporains ! N'exigeons pas de lui ce respect de la liberté individuelle, ces idées de large tolérance, cette horreur du sang répandu, toutes qualités dont la plus vieille n'a pas cent ans d'existence ! Il avait rêvé une théocratie ayant à sa tête Jean Calvin, gendarme de Dieu. Il n'était imbu que du principe d'autorité ; il l'appliqua rudement. Voilà tout. Et ses mérites compensent, s'ils n'effacent, bien des erreurs déplorables et bien des mauvaises actions.

Il s'agit, en 1555, de repeupler Genève. Des bannissements en masse avaient décimé la population. Maître du Petit Conseil, désormais, Calvin fait accorder le droit de bourgeoisie à nombre de familles, aux Trembley, aux Colladon, aux de Candolle, aux Sarasin. Le 15 octobre 1557, on reçoit d'un seul coup trois cents nouveaux bourgeois. D'autre part, Calvin enlève toutes prérogatives au Grand Conseil qui avait été, qui était encore le refuge de la liberté. Le Petit Conseil est investi de toutes les compétences. La vieille république de Genève n'est plus qu'une oligarchie. Néanmoins Calvin n'est pas un maître absolu : les magistrats le contredisent souvent, le Consistoire même n'est pas docile.

Au milieu de toutes ces luttes, l'illustre réformateur déploie une activité fébrile. Il fait tout, il est partout. Ayant donné à Genève une religion et des lois, il trouve le temps de s'intéresser aux frères du dehors. Il défend leurs intérêts, il offre un abri aux persécutés, il prodigue des conseils et des secours à toute l'Europe protestante.

Vers la même époque, il dote Genève d'un grand établissement d'instruction publique¹. La Réforme avait besoin de science pour repousser les attaques du catholicisme et porter la guerre dans le camp adverse. L'Académie et le collège de Genève s'ouvrirent, le 5 juin 1559, « au nom de la foi nouvelle. » A l'Académie, dont le rectorat fut confié à Théodore de Bèze, Antoine Chevalier enseigna l'hébreu, François Béraud le grec, Jean Tagaut la philosophie, Calvin lui-même la théologie. Les règlements des deux écoles sont dignes

¹ L'ordre de l'école a été publié par M. Ch. Le Fort, Genève, in-4, 1859 (voir aussi *J. Calvini, Opera omnia*, l. c. X, 65 et s.). *Discours* de Merle d'Aubigné, lors du troisième centenaire de la fondation de l'Académie de Genève, Genève 1859. *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, XXII, 269 et s. (étude sur les collèges protestants). *Esquisse d'une histoire abrégée de l'Académie de Genève*, par J.-E. Cellérier, in-12, Genève, 1872.

du moyen âge, a-t-on fait observer plus d'une fois. Les professeurs sont nommés par le clergé ; le Conseil n'a qu'un droit de confirmation. Les élèves... Écoutez Michel Roset, alors secrétaire du Conseil, lisant l'ordre de l'école rédigé par Calvin : « Qu'on commence par la prière ; les leçons achevées, que l'on récite en chaque classe l'oraison dominicale avec quelque brève action de grâces. Qu'après dîner, à onze heures, les élèves s'exercent à chanter les psaumes jusqu'à midi. Que trois, chaque jour et par rang, récitent en français la confession de foi et les dix commandements de la loi. Que le mercredi ils oient le sermon au matin... » Tout commentaire serait superflu. L'Académie est un séminaire protestant. On conçoit que cette éducation, essentiellement confessionnelle, austère et d'un extrême formalisme, dut faire de Genève, selon l'idéal de Calvin, une Sparte de théologiens et de dévots. Il n'y aura plus de gaieté, plus de jeunesse. Tout le monde aura soixante-dix ans et des rhumatismes, du moins pour la vie mondaine. Pour ce que la femme d'Agrippa d'Aubigné appelait « la querelle de Dieu, » tout le monde aura quatre ou cinq lustres et une santé superbe.

Que l'on ne se figure point que les études proprement dites seront négligées à Genève ! Les classiques latins et grecs y seront lus et commentés avec soin. Calvin insiste à maintes reprises sur l'attention qu'il importe de vouer à la beauté du langage, l'artiste, le savant écrivain perçant malgré tout sous le réformateur.

L'Académie de Genève eut d'assez humbles commencements. Les chaires de droit, de littérature moderne, d'histoire ecclésiastique et profane, de médecine, de sciences exactes, ne furent créées que successivement et sans hâte, car les finances de la ville n'étaient pas brillantes. La bibliothèque, riche dès les premières années, de tous les livres que lui avait légués Bonivard, fut accrue par la générosité des imprimeurs genevois. Si l'Académie débutait modestement, son influence s'étendit à tous les pays où la Réforme avait pénétré. C'est l'Académie de Genève qui travaille à la diffusion de la doctrine calviniste, qui maintient une remarquable unité dans le mouvement protestant de langue française, qui permet à Calvin d'absorber dans son particularisme étroit le large et généreux universalisme de Zwingli : les luthériens, par contre, furent inébranlables. A d'autres égards, l'initiative de Calvin en matière d'instruction publique fut un stimulant pour le clergé romain. On lit dans les *Mémoires* de Castelnau : « Les évêques et docteurs, théologiens, curés, religieux et autres pasteurs catholiques, commencèrent à penser en ces nouveaux

prêcheurs, si désireux et ardents d'avancer leur religion et, dès lors, prirent plus de soin de veiller sur leur troupeau et au devoir de leurs charges, et aucuns à étudier ès saintes lettres à l'envi des ministres protestants, qui attiraient les peuples de toutes parts. »

La fondation de l'Académie exigea de Calvin de longs et persévérants efforts. Mais ce n'est là qu'un point saillant dans l'immense labeur de sa vie. Outre son œuvre de législateur, d'homme d'État, de pédagogue, ses voyages d'apostolat dans le monde réformé, sa correspondance très considérable, ses prédications, ses polémiques, ses travaux littéraires devaient tuer enfin une constitution aussi délicate que celle du chef de la nouvelle Église. « Calvin, dit Guizot, était un homme d'une taille médiocre, pâle, maigre : dans ses regards, à la fois graves et passionnés, se révélaient cette conviction qui ne tient nul compte de la vie, cette ardeur qui la consume. » Il ne savait ni ne voulait se ménager. « Il ne se lassait de travailler à la maison, quelque remontrance qu'on lui fit, » raconte son ami de Bèze. La fièvre qui faillit l'emporter en 1559 ne le corrigea point.

En 1564, sa santé est ruinée. Dans une lettre adressée à la duchesse de Ferrare, il parle avec une résignation attristée de toutes ses maladies, « défaut d'haleine, la pierre, la goutte, un ulcère aux veines « émoriques » qui l'empêche de prendre aucun exercice. » Si nous consultons de Bèze, nous apprendrons que Calvin était en « perpétuelle indigestion, » que « par une défluxion érodante, il tomba en crachement de sang qui le débilitait à l'extrémité. » N'y aurait-il pas dans cette lutte continuelle contre la douleur — car ses maux dataient de longtemps — l'explication de bien des côtés du caractère et de l'œuvre de Calvin ? Un grand génie qui digère mal, qui a la goutte, se laisse aller à sa mauvaise humeur. Il y a de l'hypocondrie dans le calvinisme.

De Bèze nous dit, en son style imagé : « A la fin donc, il demeura tout plat, ayant bien l'usage de la parole, mais ne pouvant poursuivre un propos longuement... Ce nonobstant, ne cessait de travailler, car, en cette dernière maladie, il a entièrement traduit de latin en français son *Harmonie sur Moïse*, revu la traduction de *Genèse*, écrit sur ce présent livre de *Josué* et finalement revu et corrigé la plupart des annotations françaises sur le Nouveau Testament, qu'autres avaient auparavant recueillies. » Cette prodigieuse activité, à la veille même de la mort, achève de fixer l'énergique et puissante physionomie de Calvin.

Les derniers moments du réformateur ont soulevé de vives et assez répugnantes controverses. Aux maladies qu'avouent Calvin et de Bèze, la médisance ou la calomnie en ont ajouté d'autres. Jérôme Bolsec¹, dont la version a été admise par les adversaires de Calvin, est un témoin bien suspect ; il a écrit que le pape de Genève souffrait « d'une démangeaison de poux et de vermine par tout son corps et particulièrement... » Ma plume n'a pas les audaces de style familières à Jérôme Bolsec. Celui-ci accuse en d'autres termes Calvin d'avoir eu la maladie d'Antiochus Épiphane, d'Hérode, de l'empereur Arnoulf et d'autres personnages connus pour leur vie déréglée. « Juste jugement de Dieu ! » conclut Bolsec, qui n'avait pas eu à se louer de Calvin. Sur la mort de ce dernier, survenue le 27 mai 1564, même désaccord entre les auteurs. « Le jour qu'il trépassa, dit de Bèze, il semblait qu'il parlât plus fort et plus à son aise, mais c'était un dernier effort de nature ; car, vers le soir, environ huit heures, tout soudain les signes de mort toute présente apparurent... Étant accouru avec quelques autres de mes frères, je trouvai qu'il avait déjà rendu l'esprit, si paisiblement que jamais n'ayant râlé, ayant pu parler intelligiblement jusqu'à l'article de mort, en plein sens et jugement, sans avoir jamais remué pied ni main, il semblait plutôt endormi que mort. Voilà comme, en un même instant, ce jour-là, le soleil se coucha et la plus grande lumière qui fut en ce monde pour l'adresse de l'Église de Dieu fut retirée au ciel. » S'il y a chez de Bèze quelque parti pris d'admiration, il n'en est pas moins avéré — le testament si clair, si simple, du 25 avril, le prouverait au besoin — que Calvin est mort vaillamment, malgré de vives souffrances corporelles, « embrassant la grâce que Dieu m'a faite en notre Seigneur Jésus-Christ. » Selon Bolsec, qui n'était plus à Genève en ce moment, mais qui a de l'imagination, « Calvin mourut, invoquant tous les diables, jurant, dépitant et maugréant les très grièves douleurs et très âpres afflictions, lesquelles il ressentait de la très pressante et sévère main de Dieu. » Entre la parole de Théodore de Bèze et celle de Jérôme Bolsec, je n'hésite pas.

Calvin laissa une fortune de deux cent vingt-cinq écus ! Cette petite phrase renferme une justification éclatante du réformateur auquel on a reproché souvent et son avarice et sa rapacité. Deux cent vingt-cinq écus, c'est tout le bien d'un homme qui vécut pauvrement et

¹ *Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine et mort de Jean Calvin, etc.*, Lyon, 1577, in-8, Paris, 1582, in-8. Voir *France protestante*, 2^me éd., articles Calvin et Bolsec.

qui fut, pendant près d'un quart de siècle, le maître d'une ville et l'arbitre d'une partie de l'Europe occidentale. Son désintéressement égala sa charité. Tout son traitement, assez élevé, je le concède (500 florins et des accessoires), passait en aumônes et en secours.

On ne joue pas un des premiers rôles ici-bas sans être jugé, et fort diversement. L'opinion des hommes se préoccupe surtout des talents ou des génies qui ont révolutionné la société, en faisant prévaloir une autre politique, une autre morale, une autre religion. Et quand elle tente d'apprécier une nature passionnée à l'égal de Calvin, elle se passionne, elle aussi, pour ou contre, avec une espèce de fureur. Détracteurs, apologistes amassent leurs calomnies ou font une surenchère d'admiration. Même à cette heure, il ne semble pas que la postérité, d'ordinaire plus froide et plus impartiale que les contemporains, ait renoncé à se battre sur le nom de Calvin. Avant d'entrer dans l'examen de ses œuvres littéraires, voyons un peu ce que les gens de partis opposés ont pensé ou voulu penser du fameux théologien !

Nous connaissons le sentiment de Théodore de Bèze. D'après Guy Patin, « Calvin est le plus savant homme de l'Europe, » — une affirmation qui peut surprendre au siècle d'Érasme, de Rabelais, de François Hotman, de Budé, de Mélanchton, d'Henri Estienne. Pour Casaubon, c'est le *vir summus et incomparabilis*. Pie IV lui-même dira : « Avec des serviteurs pareils, je serais maître des deux rives de l'Océan. » Ni de Thou, ni Spon n'auront l'éloge moins facile. Bayle lui rend cette justice, qui est de prix, venant d'un sceptique : « C'était un homme à qui Dieu avait conféré de grands talents, beaucoup d'esprit, un jugement exquis, une fidèle mémoire, une plume solide, éloquente » et il ajoute : « Jean Scaliger, qui ne trouvait presque personne digne de ses louanges, ne se lassait de l'admirer. » Si Bossuet estime que Calvin fut inférieur à Luther « par le génie, » il lui paraît que le Français l'emporte sur l'Allemand par « l'étude. » Le XVIII^{me} siècle devait traiter avec faveur ce révolté du catholicisme. Rousseau, qui n'a pas eu que des tendresses pour Calvin, a écrit ceci : « Ceux qui ne considèrent Calvin que comme théologien connaissent mal l'étendue de son génie. La rédaction des sages édits, à laquelle il eut beaucoup de part, lui fait autant d'honneur que son institution. Quelque révolution que le temps puisse amener dans le culte, tant que l'amour de la patrie et de la liberté ne sera pas éteint à Genève, jamais la mémoire de

ce grand homme ne cessera d'y être en bénédiction. » Il y a de la phraséologie dans cet hommage, mais l'hommage est caractéristique. Au XIX^m siècle, Calvin est pour Villemain « le législateur despotique d'une démocratie ; » il a pour Mignet, « l'esprit vif, peu inventif mais vigoureux, une mémoire prodigieuse, une logique puissante, le talent le plus clair, le plus méthodique et le plus frappant ; » il sera pour Gérusez « l'une des intelligences les plus fortement douées qui aient paru en ce monde ; » Merle d'Aubigné, qui est un historien lyrique, s'écriera : « Oui, Calvin, le plus grand écrivain français du XVI^m siècle, est le plus grand théologien et le vrai restaurateur de la chrétienté ; » le D^r Cuninghame dira : « Calvin, le don le plus précieux que Dieu ait fait à son Église depuis le temps des apôtres ; » M. Galiffe, un Genevois, l'appellera « une âme de boue, » tandis que MM. Bungener, Gaberel, J. Bonnet, F. Piaux, l'exalteront sans réserves. M. Paul Albert avancera enfin « qu'il commande le respect, non la sympathie » et c'est l'appréciation que nous retiendrons, bien qu'un peu sèche.

IV

De ses mérites comme littérateur et théologien, je n'ai signalé encore que la haute portée de l'*Institution chrétienne*. Nous n'en resterons pas là, puisqu'aussi bien l'œuvre de Calvin est à la fois variée et puissante.

Il avait une prédilection toute particulière pour le latin : la plupart de ses travaux de théologie, nombre de ses opuscules et libelles, plus de la moitié de sa correspondance furent écrits dans cette langue. La correction de son style latin a été vantée par Bossuet ; M. Sayous a montré combien il est remarquable, sinon d'élégance, du moins de vigueur et de clarté. On a observé avec raison que Calvin se rapprochait de Sénèque par la rapidité et la forme sententieuse de la phrase.

Reprenons maintenant les ouvrages français du réformateur ! Je ne dirai plus rien de l'*Institution*, mais il est nécessaire, à peine d'être superficiel, de ne point s'attacher qu'à ce livre dans l'étonnante production littéraire de Calvin.

Que toute sa théologie tienne à peu près dans l'*Institution* remaniée, nous avons pu nous en convaincre. On sait que Calvin s'écarte des autres réformateurs sur deux points, l'un plutôt de forme, la Cène, l'autre de fond, la prédestination. A-t-il compris d'emblée

toute la signification de ce dogme nouveau, sur lequel il allait asseoir sa doctrine ? Il avait vingt-six ans, quand il l'annonça, et la première édition du traité qui lui valut la célébrité apparaît d'avantage comme une forte improvisation que comme un travail longuement médité et sérieusement mûri. Cependant Calvin, qui est tenace et non exempt d'orgueil spirituel, ne devait jamais dévier du chemin, qu'en 1536 il ouvrait à la Réforme française. Les conséquences de son système ne lui furent point cachées par ses contradicteurs ; il n'était pas de ceux qui conviennent de s'être trompés sur un sujet de cette importance. Bien plus, il revendique pour sa conviction personnelle le caractère de la vérité absolue. Son interprétation des textes sacrés est pour lui la Bible elle-même. C'est lui qui décidera souverainement la question de foi : on est ou l'on n'est pas chrétien selon qu'on croit ou ne croit pas à la théologie de Calvin. Ce n'est plus en dehors de l'Église, mais en dehors du crédo imaginé par lui qu'il n'y a point de salut. Il a fait des Écritures sa chose ; il monte la garde autour des livres saints avec plus de méfiance encore que de vigilance. Il substitue, inconsciemment, sa propre autorité à celle de Dieu. Et tout cela au nom de la liberté d'examen, bien qu'il eût condamné *de facto* cette liberté et toutes les autres ! Au surplus, la prédestination n'implique pas que l'arrêt de mort de la raison humaine. A quoi aboutit-elle en théorie, sinon dans la pratique ? A détruire dans l'homme l'être moral en lui prouvant la vanité de la vertu. A quoi servent la pureté des mœurs, l'honnêteté de la vie, la ferveur même de la foi, si le ciel n'appartient qu'à la classe, composée d'avance, des privilégiés de Dieu ? Calvin s'est heurté à l'insoluble question, à l'invincible antinomie : prédestination ici, là liberté. Il n'a été qu'un déterministe inconséquent. Ou plutôt son tort fut d'avoir tenté l'impossible, de se figurer qu'il pouvait réussir dans une entreprise où la métaphysique n'a subi et ne subira que d'humiliants échecs. La « petite capacité de nos esprits » nous condamne à ignorer.

Le théologien argumentait à faux ; le moraliste chrétien n'en souffrait pas. Le Code de vertu élaboré par Calvin est digne des fondateurs de religion les plus sagaces. Il tient en quelques mots : L'homme se laisse absorber en Dieu ; il n'a plus ni volonté propre, ni sentiments individuels ; il n'a plus même de personnalité, il est « caduc et fragile, semblable à une fleur flétrissante ; » toute son ambition doit consister à n'être qu'un instrument dans la main du Seigneur, à supporter les épreuves comme de divins bienfaits, à ne

songer qu'au lendemain de la mort. Lisez par exemple son sermon : *Quelle est la condition et vie des âmes après la vie présente?* A travers tout son luxe d'exégèse, toutes ses habiletés de dialectique, le réformateur nous livre sa conception de l'immortalité en Dieu et des conditions de cette immortalité. La justification par la foi, tout est là. Mais encore faut-il que le chrétien gagne ses droits au salut par une existence de renoncement. « Quoi qu'il en soit, s'écrie Calvin, à la fin d'un sermon pris sur le thème du psaume 27 et après avoir insisté sur la loi qui oblige les bons à vivre en compagnie des méchants, quoi qu'il en soit, efforçons-nous, puisque Dieu nous a recueillis en sa famille, de nous adonner à toute pureté en renonçant à toute pollution du monde, afin que le Seigneur Jésus, au grand jour, nous avoue et tienne au nombre de ceux qui auront réclamé son nom sans feintise ! »

Il convient d'ajouter à l'*Institution*, le *Catéchisme français de Calvin*¹, un texte indispensable pour l'histoire de l'activité réformatrice de Calvin.

Les *Commentaires*² sur la Bible, qui embrassent tout le Nouveau Testament sauf l'Apocalypse, et une partie de l'Ancien, rappellent pour ainsi dire à chaque page les préceptes de la loi austère de Calvin, à l'observation de laquelle sont attachées les récompenses célestes. Ces *Commentaires* eux-mêmes se distinguent, suivant M. Sayous, « par une exposition brève, facile, lumineuse, » une « sagacité rare, une entière bonne foi dans la recherche du sens des auteurs, » et, ne l'oublions point, par une merveilleuse connaissance des Écritures. Le style est ici, comme partout, avec un peu de roideur, un modèle de netteté et de force. Ce que l'on blâmera le plus, c'est les interminables digressions dogmatiques, la vivacité des polémiques, l'abus des subtilités. Le théologien endosserait-il donc de préférence l'habit du casuiste ?

Les *Sermons*, qui ne se comptent pas, sont éminemment didactiques. Peu de rhétorique, un mépris absolu de l'effet oratoire, une singulière uniformité de plan ; mais, comme l'a constaté M. Sayous, ils témoignent « d'une merveilleuse facilité d'exposition. » Calvin n'était pas né prédicateur, il maniait la plume avec plus d'aisance que la langue. Florimond de Ræmon, qui fut un de ses auditeurs, raconte que le réformateur n'avait « ni grâce ni action quelconque

¹ Publié d'abord en 1537 ; réimprimé par MM. A. Rilliet et Th. Dufour, in-8, Genève, 1878.

² *Opera omnia*, pass.

en chaire. » L'un de ses sermons les plus intéressants, celui que je citais tout à l'heure, commence par cet exorde *ex abrupto* : « C'est merveille de la diversité qu'on trouve aux appétits des hommes; s'il y a un point toutefois sur lequel tous s'accordent, c'est de s'amuser ici-bas au monde. Chacun aura bien son but et son moyen à part. Mais cette vanité règne partout de ne chercher son bien et sa félicité sinon en cette vie corruptible; ce qui montre que les hommes sont fort abrutis, car nous sommes créés en une fin toute contraire. » Il poursuit : « Quiconque ne veut se priver à son escient de l'héritage éternel de Dieu, il faut qu'il commence par ce bont, de retrancher tous fols désirs et volages. » Il insiste ensuite sur la nécessité de fréquenter le temple, de participer à la Cène, d'écouter la voix des pasteurs, d'arriver « au mépris de ce monde en l'amour de la vie céleste. »

V

Mais, dans cette étude, le littérateur nous attire davantage que le théologien. C'est pourquoi j'ai hâte d'en venir aux œuvres qui nous remettront en mémoire l'incisive et vigoureuse préface de l'*Institution*. J'entends les écrits de Calvin polémiste. M. Guizot accuse Calvin du péché d'orgueil, M. Sayous le blâme d'avoir « l'impatience de la contradiction, » ce qui est, en langage poli, une forme de l'orgueil. Allez demander aux fanatiques le respect des opinions, la mansuétude envers l'adversaire!

Calvin a plus de tête que de cœur. Les belles indulgences, les compassions, la charité en un mot, il ne connaîtra pas cela. Toutes les armes, les plus meurtrières, les plus contraires à ce droit des gens aussi peu suivi, d'ailleurs, dans les guerres de plume que dans les autres, toutes les armes lui sont bonnes pour frapper sur l'erreur. Il ne rentrera sous la tente qu'après avoir anéanti le catholicisme et ses docteurs, le doute et ses philosophes. Aussi quelle dépense de fiel, quelle débauche d'ironie! Il ne joue pas avec ses victimes, comme un Voltaire; il les lacère, les transperce, les abat, les piétine jusqu'au dernier souffle. Il éprouve une joie féroce à savamment torturer, à tourner et retourner le fer dans la plaie. N'était-il pas persuadé qu'il agissait en féal serviteur de Dieu, qu'un peu de miséricorde eût été comme une offense au Seigneur?

Ses acerbes critiques, ses sanglantes invectives, ont une excuse : elles sont dans le ton de l'époque. « Il ne faut pas, a dit Littré, exiger

du XVI^m siècle une étincelle de tolérance. » Nous abandonnons aujourd'hui l'insulte à qui n'a pas de meilleures raisons. Au temps de Calvin, les impertinences, les grossièretés, pis que cela, courent les livres. La rudesse des horions distribués supplée la qualité de l'argumentation.

Si le réformateur ne ménageait pas ses ennemis, ceux-ci le lui rendaient avec usure. Il n'y a lieu ni de trop s'étonner, ni surtout de s'indigner trop de ces violences. L'ironie est même fort appréciable en rhétorique et nous verrons que Calvin est, par la forme surtout, l'un des maîtres de la littérature militante.

Je prends au hasard parmi ses libelles. Je m'arrête à une *Réformation pour imposer silence à un certain bélître nommé Antoine Cathelan, jadis Cordelier d'Albigeois*. Ce titre est plein de promesses. On devine que le « bélître » sera corrigé d'une main experte et lourde. Que restera-t-il de l'infortuné Cathelan, après dix pages de Calvin ? Si peu de chose ! Admirez cette exécution : « Combien qu'aujourd'hui beaucoup de sottes bêtes se mêlent de brouiller le papier, tellement que tantôt les gens savants auront honte de faire rien imprimer ; toutefois à grand'peine trouvera-t-on qui surmonte un certain bélître, nommé Antoine Cathelan, jadis cordelier en Albigeois, à présent se disant être prêtre séculier ; lequel toutefois se cuide faire valoir, dégorgeant à la volée contre nous toutes les injures qu'il peut forger ou qu'on lui souffle en l'oreille, et faisant gagner quelque imprimeur affamé à en infester le monde, moyennant quelque écot qu'il en a pour son butin. Comme encore naguère il a publié une feuille de papier contre moi, tendant à réprover la doctrine que je porte et blasphémant si hardiment contre Dieu et toute vérité, qu'il lui semble bien qu'il sera trouvé habile compagnon de ceux qui le peuvent récompenser de quelque lippée. Si on demande, puisqu'il est si badin, comment je m'attache à lui, je confesse qu'encore en sa sottise a-t-il gagné ce point de m'inciter à répondre à ces bourdes, intitulant l'épître qu'il fait : *A Messieurs les syndics de Genève*, à ce qu'ils aient à me contraindre de me purger, comme si tout le monde devait se tenir convaincu, en cas que je ne sonnasse mot. Vrai est qu'il pourra bien ci-après gazouiller tant et plus avant qu'il arrache réponse de moi. » Calvin trace ensuite le portrait de Cathelan, et si crûment, que je me borne à y renvoyer le lecteur plus curieux que prude. Débauché et ignorant comme un moine, voilà tout Cathelan. Quant aux mensonges à l'adresse des réformateurs, Calvin les repousse avec une brutalité

dédaigneuse. La langue est si vive, si ferme, si savoureuse, que l'on goûte en artiste cette impitoyable sortie contre le « bélièvre, voire affronteur et ruffian notoire. » On oublie que l'auteur de cette diatribe est un grave et vénérable théologien ; on n'est plus scandalisé, et le scandale qui ne scandalise plus, à force d'être bien habillé, devient, je l'avoue avec un peu de confusion, sujet d'àpre et rare jouissance. On applaudit presque Calvin à ce dernier coup de massue : « S'il poursuit à babiller en son impudence, je le pourrai aisément dépriser avec d'autres bêtes qui valent encore cent fois plus que lui, car il n'est pas à moi de faire taire tous les chiens qui aboient par le monde. » C'est là, sarcastique, hautain, implacable, le Calvin des disputes personnelles. C'est à peine s'il est moins acerbé dans son pamphlet le plus fin, sinon le plus célèbre : *Excuse aux Nicodémistes*, ces épicuriens de la foi qui voudraient aller au ciel sans bouger de leur fauteuil, les « protonotaires délicats qui sont bien contents d'avoir l'Évangile et d'en deviser joyeusement et par ébat avec les dames, moyennant que cela ne les empêche pas de vivre à leurs plaisirs, » les indifférents, les sceptiques et même les marchands et gens du commun, « lesquels se trouvant bien dans leur ménage se fâchent qu'on les vienne inquiéter. » Calvin s'amuse ici à la façon du chat lutinant avec la souris ; ses griffes tâtent la chair des victimes, y pénètrent, s'y enfoncent, s'en retirent, s'y plantent de nouveau, et meurtrissent, et déchirent, avec mille précautions au demeurant.

Sera-t-il moins amer quand il s'en prendra non aux hommes, mais aux doctrines ? J'ai relu son *Avertissement très utile du grand profit qui reviendrait à la chrétienté s'il se faisait inventaire de tous les corps saints et reliques*, etc. Ce traité, l'un des plus connus de Calvin, n'est connu cependant que comme la plupart des œuvres qui ont trois siècles d'existence. Parcourons-le rapidement !

Suivant l'habitude de Calvin, le début ne traîne pas : « Saint Augustin, au livre qu'il a intitulé : *Du labeur des moines*, se complaignant d'aucuns porteurs de rogatons, qui, déjà de son temps, exerçaient foire vilaine et deshonnête, portant çà et là des reliques de martyrs, ajoute : « voire si ce sont reliques de martyrs. » Par lequel mot, il signifie que dès lors il se commettait de l'abus et tromperie, en faisant accroire au simple peuple que ces os recueillis çà et là étaient os des saints. » Quelle habileté ! Calvin s'appuie d'entrée sur l'autorité d'un père de l'Église pour avoir le droit de frapper à coups redoublés sur l'Église elle-même. Saint Augustin gémissait déjà

sur le trafic honteux, qui a bien empiré depuis : « Or, continue le réformateur, le premier vice et comme la racine du mal a été qu'au lieu de chercher Jésus-Christ en sa parole, en ses sacrements et en ses grâces spirituelles, le monde, selon sa coutume, s'est amusé à ses robes, chemises et drapeaux. » Nous retrouvons ici la haine de Calvin contre un culte qui délaisse l'Évangile, source unique de vie chrétienne, pour élever des tréteaux et faire du théâtre, quand ce n'est pas du négoce. Il ne saisit pas ce qu'il y a de sentiment de l'art dans la pompe des cérémonies catholiques ; il a l'air de croire que le chrétien est indifférent — et doit l'être — aux beaux spectacles, au parfum de l'encens, à la douce lumière des cierges ; il se moque de l'adoration, naïve sans doute, mais très religieuse, qui s'attache aux restes vrais ou faux des saints et des martyrs ; il brûle de supprimer toutes les manifestations extérieures, tous les signes matériels de la foi ; l'abstraction lui suffit. Il n'admet pas que l'on s'amuse « à choses corruptibles et vaines » et que « par sacrilège exécration, on adore les créatures mortes et insensibles au lieu du seul Dieu vivant. » Comme il malmène ces pauvres reliques, bien innocentes à coup sûr et bien inoffensives ! Il les accable de ses plus cruelles railleries : « Cette malheurté est survenue depuis qu'on a reçu pour reliques, tant de Jésus-Christ que des saints, je ne sais quelles ordures, où il n'y a ni raison ni propos... Ainsi quelques os d'âne ou de chien que le premier moqueur ait voulu mettre en avant pour os de martyr, on n'a point fait difficulté pour les recevoir bien dévotement. » Lorsqu'il passe du général au particulier, sa verve s'aiguise encore. Rien n'est demeuré debout des prétendues reliques du Christ. « Quant à la vierge Marie, pour ce qu'ils tiennent que son corps n'est plus en terre, le moyen leur est ôté de se vanter d'en avoir les os ; autrement je pense qu'ils en eussent fait accroire au monde qu'elle avait un corps pour remplir un grand charnier. Au reste, ils se sont vengés sur ses cheveux et sur son lait, pour avoir quelque chose de son corps. De ses cheveux, il y en a à Rome, à Sainte-Marie sur Minerve, à Saint-Salvador en Espagne, à Mâcon, à Cluny, à Noërs, à Saint-Flour, à Saint-Jaquerie et en autres plusieurs lieux. Du lait, il n'est jà métier de nombrer les lieux où il y en a, et aussi ce ne serait jamais fait, car il n'y a ni si petite villette — le joli mot que saint Simon employait encore et que l'on néglige depuis deux siècles ! — ni si méchant couvent, soit de moines, soit de nonnains, où l'on n'en montre, les uns plus, les autres moins. Non pas qu'ils aient été honteux de se vanter d'en avoir plei-

nes potées, mais pource qu'il leur semblait avis que leur mensonge serait plus couvert s'ils n'en avaient que ce qui pourrait tenir dans quelque montre de verre ou de cristallin, afin qu'on n'en fit pas d'examen plus près. Tant y a, que si la sainte vierge eût été une vache, et qu'elle eût été une nourrice toute sa vie, à grand'peine en eût-elle pu rendre telle quantité... Le reste qu'ils ont de reliques de Notre-Dame est de son bagage. Premièrement, il y en a une chemise à Chartres, de laquelle on fait une idole assez renommée ; et à Aix, en Allemagne, une autre. Je laisse là comment c'est qu'ils les ont pu avoir ; car c'est chose certaine que les apôtres et les vrais chrétiens de leur temps n'ont pas été si badins que de s'amuser à telles manigances. » A quoi bon prolonger les citations, disputer avec Calvin « chaussettes de saint Joseph, » « bouclier de saint Michel, » « masque de saint Jean-Baptiste » et autres « mensonges si patents ? » Mais il me paraissait utile de montrer Calvin sous toutes ses faces ; si je ne craignais de m'arrêter avec trop de complaisance sur un des côtés, non certes les moins originaux bien que les plus scabreux, de l'œuvre littéraire de Calvin, je multiplierais volontiers les citations. Les quelques emprunts que j'ai faits à l'un ou l'autre de ses libelles en diront assez.

VI

Je ne me séparerai pas du grand réformateur avant d'avoir effacé l'impression pénible que les excès de sa polémique ont pu produire sur le lecteur. Le batailleur intrépide mais point chevaleresque ne doit pas éclipser le théologien et le moraliste.

L'*Institution* est un chef-d'œuvre. La *Confession de foi*¹ en est un autre, de moins longue haleine assurément, égal comme influence et valeur littéraire. Il est d'autant moins permis de passer la *Confession de foi* sous silence qu'elle est de la vieillesse de Calvin et qu'elle fournit les moyens de mesurer le chemin parcouru, de 1535 à 1562, par le chef du protestantisme français. Si je ne me trompe, la *Confession de foi* est, pour l'ordonnance du discours, la précision du

¹ In-8, 1562. *Opera omnia*, IX, 753 et s. Le titre complet est : *Confession de foi au nom des églises réformées du royaume de France faite durant la guerre, pour présenter à l'Empereur, aux princes et États de l'Allemagne en la journée de Frankfort, laquelle n'a pu venir jusque là d'autant que les passages étaient clos ; maintenant publiée pour l'utilité qui en pourra revenir, et même pour ce que la nécessité le requiert.*

langage, l'autorité du raisonnement, supérieure encore à l'ouvrage plus considérable où fut condensée toute la dogmatique du calvinisme. L'auteur retient son zèle, tempère ses indignations, se renferme prudemment dans son rôle de martyr et de serviteur de Dieu. La préface de l'*Institution* était agressive; celle de la *Confession de foi*, très brève au demeurant, se distingue par une modération à laquelle Jean Calvin ne nous a point accoutumés. Cette modération confine à l'humilité : « Pour ce que, durant les troubles de guerre qui sont advenus en France, au grand regret des bons seigneurs qui ont même été contraints de prendre les armes, il s'est semé beaucoup de faux blâmes contre eux, pour rendre la vérité de Dieu odieuse en leurs personnes... Maintenant qu'il a plu à Dieu regarder la France en pitié, et lui donner la paix, et que le fait de ceux qu'on avait diffamés a été approuvé de Sa Majesté et de son conseil, tellement qu'il n'est besoin en faire nulle excuse, on peut bien souffrir que le mal qui n'a que trop duré demeure enseveli; et malheur à ceux qui voudraient en rien troubler la sécurité publique. Toutefois, pour ce que plusieurs ignorants, par être mal informés de la doctrine contre laquelle on a combattu, sont toujours obstinés à l'avoir en horreur, il a semblé plus qu'utile de mettre en avant cette Confession de foi... » Est-ce Calvin? Oui, mais Calvin diplomate.

La *Confession* elle-même débute par une *captatio benevolentiae*; elle sera la justification aux yeux de « Sa Majesté et des très illustres princes » de la doctrine enseignée dans les Églises réformées de France. « En premier lieu, dit Calvin, nous protestons qu'en tous les articles qui ont été décidés par les Conciles anciens touchant l'essence infinie spirituelle de Dieu, et la distinction des trois personnes, et l'union des deux natures en notre Seigneur Jésus-Christ, nous recevons et accordons ce qui a été là résolu comme étant tiré de l'Écriture sainte sur laquelle notre foi seule doit être fondée. » Il développe sommairement cette proposition essentielle et en arrive à expliquer les points sur lesquels la Réforme est en conflit avec Rome. Il établit d'abord que la foi est l'unique mais suprême condition du salut; il soutient qu'elle est un acte ou un état particulier à chaque croyant, en sorte que nous n'obtiendrons les divines récompenses que par nous-mêmes; il conteste dès lors l'utilité des prières faites pour les trépassés et l'intervention des saints; il nie l'existence du purgatoire; il recommande de ne chercher « autres patrons ou avocats que notre Seigneur Jésus-Christ. » En outre, dit-il, « le second point sur lequel nous sommes différents

d'avec la coutume et opinion reçue par le monde, c'est la façon de servir Dieu. » Sa maxime sera que tout ce qui n'a pas été tiré de l'Écriture « mais a été commandé par l'autorité des hommes ne doit point être tenu pour service de Dieu, » et il s'élèvera vivement contre toutes les traditions purement humaines: adoration des images, achat de messes, luxe du culte, pèlerinages. Calvin sent bien qu'il est malaisé de tout fonder sur la Bible et songe peut-être qu'il a été l'un des ouvriers les plus laborieux en « commandements humains. » Aussi l'entendez-vous faire des réserves, ce qui sera proprement se contredire. Les contradictions qui lui profitent ne le gênent point. « Nous confessons que les évêques et pasteurs doivent être ouïs en révérence en tant qu'ils font leur office d'annoncer la Parole de Dieu ; et outre cela que toutes les Églises et chacune pour soi ont puissance de faire lois et statuts pour la police commune ; comme il faut que tout se conduise par ordre et avec honnêteté, et qu'on doit obéir à tels statuts moyennant qu'ils n'astreignent pas les consciences et qu'on n'y établisse point de superstitions. » Tout ceci est-il assez controversable ? Calvin est plus positif quand il critique « l'usurpation par trop énorme » dont le pape se rend coupable et les absurdités « trop lourdes » de la hiérarchie ecclésiastique. Il expose ensuite ses idées bien connues sur la Cène et le baptême, pour conclure ainsi : « Maintenant, Sire, votre sacrée Majesté impériale, et vos Excellences, très illustres princes, qu'en telle révérence que nous avons procédé à certifier ce que nous croyons, qu'il leur plaise de considérer attentivement le contenu de ce Traité, et recevoir le tout en telle humanité que la raison et équité domine seule, toutes opinions humaines étant abattues pour ne point porter préjudice à la vérité. »

Le dogme n'a pas varié ; la manière s'est adoucie ; le talent s'est assoupli. Logique, force et clarté, ces qualités, Calvin ne les perdra jamais. Tout au contraire, elles grandiront avec le temps et, jusqu'à sa fin, le réformateur, fatigué par la lutte, miné par la maladie, conservera tout son génie fait d'ordre et de puissance.

Ai-je tout dit, ou mieux, tout résumé sur Calvin ? Je n'ai pas même mentionné sa *Correspondance* !¹ Il avait exprimé le vœu, la veille de sa mort, qu'un choix de ses lettres fût offert aux Églises protestantes comme une dernière marque de sollicitude et d'affection. Sa correspondance latine² fut publiée dès 1575. Ses lettres

¹ *Lettres françaises de Calvin*, publ. par M. J. Bonnet, 2 vol. in-8, Paris, 1854. V. note suivante.

² *Epistolæ et responsa*, in-fol. Genève, 1575. — Les lettres latines et françaises

françaises ne virent le jour, en édition complète, que dans la seconde moitié de ce siècle ; elles vont de 1528 à 1564, signées parfois de l'un ou l'autre des nombreux pseudonymes que Calvin était obligé de prendre.

Les lettres de Calvin ne rompent que rarement le cadre de la théologie didactique ou militante. Il réfute à droite, il admoneste à gauche, il relève les défaillants, secoue les tièdes, encourage les braves, gouvernant les fidèles et maintenant la doctrine de son Église. Ne cherchez point de confidences, ne vous attendez point à quelque laisser-aller dans ces épîtres qui sont de véritables traités ! Calvin n'est pas l'homme des intimes épanchements ; son cœur ne parle guère. M. Sayous a fait, en d'autres termes, la même remarque : « Ce qui frappe dans ces exhortations épistolaires, c'est l'absence de tout ce qui subjugué l'imagination et entraîne la foule. Il n'y a pas d'enthousiasme dans le langage de Calvin ; ses paroles sévères, impérieuses, ont l'éloquence de la force ; il est bref, admirablement clair, ne s'attendrit jamais. » Ce qu'il ne serait pas juste de taire, c'est la souveraine dignité de l'écrivain. Qu'il s'adresse aux grands ou aux riches, pas une ligne de flatterie ! Il n'y a pas en lui l'étoffe d'un courtisan. Il pousse si loin l'aversion du compliment et de l'hommage qu'il en devient sec et revêche. Il a comme l'horreur de la louange. Ses amis les plus méritants recevront d'utiles conseils ou des blâmes ; point d'éloges.

Il n'a qu'un souci : le triomphe de la Réforme. Qu'il écrive à Louis du Tillet ou aux fidèles de Lyon, à M. du Falais ou aux seigneurs de Genève, il ne voit que l'œuvre du christianisme régénéré. Quelquefois perce une pointe de fierté : « Quant à nous, mande-t-il à l'Église de Genève (1538), s'il est question de débattre notre cause contre tous les iniques et calomnieux qui nous voudraient charger, je sais que non seulement notre conscience est pure pour répondre devant Dieu, mais nous avons suffisamment de quoi nous purger devant tout le monde. Et cette assurance avons-nous assez testifiée, quand nous avons demandé de répondre, voire devant nos adversaires, à toutes choses qu'on nous voudrait imposer. Il faut qu'un homme soit bien garni de ses justifications, pour qu'il se présente de telle manière, étant inférieur en toutes choses, sinon en la bonne cause. » Parfois, la nécessité l'oblige à s'occuper de détails, à s'éri-

de Calvin figurent ou plutôt figureront au complet dans la *Correspondance des réformateurs* de M. Herminjard, déjà citée. Voir l'édition des *Opera omnia*, dont plusieurs volumes sont consacrés à la correspondance de Calvin.

ger en directeur de conscience, à donner des consultations sur des événements de la vie journalière. Voici, par exemple, ce qu'il mande en 1558, aux ministres de Neuchâtel, à propos du mariage que Farel contracte à 69 ans, avec la fille d'un réfugié de Lyon : « Je suis en telle perplexité que je ne sais par quel bout commencer à vous écrire. Il est certain que le pauvre ministre Guillaume a été pour un coup si mal avisé qu'il faut que nous soyons tous confus en honte avec lui. Mais tant y a que je ne vois point qu'on y puisse donner tel remède que j'ai entendu qu'on a désiré commencer. Car puisqu'il n'y a nulle loi qui empêche un tel mariage, de le rompre quand il est fait, je ne sais si ce serait licite. Tant y a que le scandale en sera augmenté davantage... Maintenant que diront les malins et que penseront les simples ? » Il termine par ces mots dont chacun sera reconnaissant à Calvin : « Toutefois ne laisserai point de vous prier de vous souvenir comment il s'est employé par l'espace de trente-six ans et plus à servir Dieu et à édifier son Église, et même les biens que vous avez reçus de lui ; et que cela vous induise à quelque humanité, non point pour approuver le mal, mais pour n'user point de rigueur extrême. » Cet appel à l'indulgence en faveur de son vieux compagnon de travail honore Calvin ; j'ai pensé que ce trait valait d'être noté.

Théologien jusque dans ses lettres, conseiller toujours sage, consolateur bourru, fanatique de sa réforme, tel il nous apparaît en sa correspondance et tel nous l'avions deviné. Si je me suis attardé à la partie épistolaire de son œuvre, ce n'est pas qu'elle soit abondante en révélations d'aucune sorte ; elle constitue un trésor littéraire d'une certaine valeur. Que le style soit ici moins pur, moins châtié, on le concevra sans peine. La langue des *Lettres françaises* est encore d'un écrivain supérieur.

VII

Conclurai-je ? A quoi bon ? J'ai cédé la parole à Calvin lui-même ; j'ai rapporté les jugements des admirateurs et des adversaires ; j'ai manifesté mon sentiment avec autant d'indépendance que de franchise et, j'ose le dire, avec la plus entière impartialité. Au lecteur de juger !

Peut-être ne sera-t-il pas superflu de rappeler que Jean Calvin a formulé le *credo* de plusieurs millions de chrétiens, qu'il a exercé un pouvoir considérable, non seulement sur le parti de la Réforme,

mais sur l'Église catholique en l'engageant à faire un retour salutaire sur elle-même, qu'il a proclamé la liberté de la conscience en confisquant, je l'accorde, cette liberté au profit de son système, qu'il a favorisé le progrès des sciences et particulièrement de la philosophie, qu'il a pétri toute une ville à son image, qu'il a façonné le monde protestant de France selon ses vues, qu'il a été le restaurateur de la morale au sein d'une société allant à la dérive, qu'il fut en même temps qu'un législateur, un penseur, un dialecticien et un savant, l'un des premiers écrivains d'un beau siècle littéraire et le créateur de la prose française. Il eut ses défauts : étroitesse d'esprit, sécheresse de cœur, extrême susceptibilité, humeur ombrageuse à l'excès ; il commit des fautes, sinon des crimes ; il tyrannisa, il persécuta, il condamna comme ceux dont il réprouvait les violences ; il fut de son siècle par le caractère, non au-dessus. Après trois cents ans et davantage, le génie de Calvin plane encore sur une partie de l'Europe. Excellente ou néfaste, son influence sur les destins de l'humanité fut et demeure très grande. Qu'on le hâisse, qu'on l'aime, ou qu'on admire simplement son merveilleux esprit, Calvin est l'un des quelques noms d'homme assurés de ne point périr.

CHAPITRE III

Guillaume Farel¹.

I. Sa vie et sa part dans l'œuvre de la Réforme. — II. L'écrivain : *Le sommaire ; Du vrai usage de la croix ; le Glaive de la parole véritable.*

I .

Celui-ci est un missionnaire, un apôtre, un convertisseur d'âmes. Vous lui demanderiez en vain des traités savants ou des sermons littéraires. Ses œuvres tiennent dans ses actes, essentiellement, car ses

¹ *La vie de feu M. Guillaume Farel, d'heureuse mémoire*, composée de sa correspondance avec ses amis (manuscrit de la Bibliothèque de Genève). *Histoire de la réformation et du refuge dans le pays de Neuchâtel* de Godet (déjà citée). *Farel, Froment et Viret*, par Ch. Chenevière, in-8, Genève, 1835. *La vie de Farel*, par Goguel, Montbéliard, 1841, 1873. *Farel réformateur*, par L. Junod, in-12, Neuchâtel, 1865. *Senebier*, I, 139 et s. *Les écrivains franç. de la Réf.* d'A. Sayous, I,

livres, pour être nombreux, n'eussent point suffi à nous transmettre le nom de Farel. « Sa parole, dit Ancillon, était un tonnerre. Petit, de pauvre apparence — comme Viret et Calvin — la figure commune, le teint pâle et brûlé du soleil, l'œil de feu, la bouche parlante, tel se présentait le Réformateur. Il se distinguait par un zèle toujours fervent ; par une éloquence mâle et entraînante ; c'est du cœur qu'il parlait, ne se donnant d'autre titre que celui de prêcheur de l'Évangile. Ce ne sont pas les biens, les honneurs, les plaisirs de ce monde que nous cherchons, écrit-il à Calvin, c'est uniquement de servir le Seigneur. Sa persévérance égale son enthousiasme, sa voix lutte avec les clameurs et domine le bruit de l'airain ; ses discours, disent les *Chroniques*, roulaient plus véhéments que des torrents. » Ce portrait, d'un style un peu désordonné, mais plein de vie et vrai sans aucun doute, nous donne bien, à grandes lignes, la physionomie du Jean-Baptiste de la Réforme française. Nature droite, énergique, opiniâtre, passionnée, Farel n'a point cette dureté, ni ce fanatisme à froid qui irritent chez Calvin. Il est tout feu tout flamme. Avec quelle fougue il défend sa cause ! Comme il vole au-devant du martyr ! L'admirable courage, la superbe obstination qu'il met au service de son Dieu ! Je l'ai comparé à Jean-Baptiste. Je le comparerais volontiers — et je prie le lecteur de ne point taxer ceci d'irrévérence — je le comparerais volontiers à Don Quichotte, tant il a de générosité, de hardiesse, de vaillance, d'idéal dans l'âme. Il est le chevalier errant du protestantisme. Seul, d'un nom obscur, d'une science médiocre en somme, mais dévoré d'une belle ardeur chrétienne, mais brûlé par une grande soif de vérité, ce petit gentilhomme dauphinois va se mesurer avec Rome. Farel ne sera pas vaincu ; le catholicisme n'aura pas, en terre romande, de plus redoutable adversaire que cet héroïque soldat de la Réforme.

Guillaume Farel naquit en 1489, près de Gap, en Dauphiné ; il est donc de vingt ans l'aîné de Calvin. « Gentilhomme de condition, doué de bons moyens, » il se rendit à l'Université de Paris, après avoir étudié pendant quelques années dans son pays natal. Il était alors catholique fervent et, comme il s'en est ouvert plus tard, « la papauté n'était et n'est tant papale que mon cœur l'a été. » Parmi

1 et s. *Biographies neuchâteloises. De Montet. France protestante*, 2^{me} éd.. *Corresp. des réformateurs* d'Herminjard. *Bulletin de la Soc. de l'hist. du prot. franç.* X, 9, 326, 414, XVI, 335. *Dictionnaires et encyclopédies de Michaud, Herzog, etc.*, *Encycl. des sciences religieuses* de Lichtenberg (article *Farel*, par M. H. Heyer). *Galerie suisse*, I, 285.

ses maîtres, le préféré n'était autre que Jacques Lefèvre d'Étaples, le traducteur bien connu de la Bible en français. A ce moment, Lefèvre n'avait encore que des doutes sur certains points de la doctrine romaine : d'un naturel timide, il craignait que ses hésitations théologiques ne vinssent à l'oreille de ses collègues en Sorbonne et il affectait d'observer exactement les pratiques religieuses. Le professeur et l'élève se prirent d'amitié l'un pour l'autre, celui-là initiant celui-ci à la lecture des livres saints, lui faisant part de ses observations, lui enseignant enfin « que tout venait de la grâce et par la seule miséricorde de Dieu, sans qu'aucun l'eût mérité. » Étonné d'abord, presque révolté, Farel s'appliqua néanmoins à l'étude du grec et de l'hébreu qui lui donnerait les moyens de méditer sur le texte original des Écritures.

Les leçons de Lefèvre, la lecture de la Bible, plus spécialement des Épîtres de saint Paul, ébranlèrent les convictions du jeune homme qui commença d'arrache-pied « par détester la papauté comme diabolique, » car ce néophyte ne devait connaître ni les longs scrupules, ni les prudentes tergiversations. Bien qu'il ait déclaré : « la papauté est tombée petit à petit de mon cœur, » son apostasie ne lui demanda que le travail nécessaire de la préparation intérieure. Dès qu'il eut compris la « pure Parole de Dieu, » il fit publiquement profession de sa foi, méprisant l'habile hypocrisie de ceux qui affichaient un catholicisme auquel ils avaient cessé de croire. Il fut obligé de renoncer à la chaire qu'il occupa durant quelque temps au collège du cardinal Le Moine.

Il se réfugia à Meaux, auprès de l'évêque Briçonnet qui ne se cachait point de ses sympathies pour la Réforme. Deux ans après, l'évêque de Meaux se réconcilie avec l'Église et Farel se voit contraint de fuir à Paris. Poursuivi, il retourne en Dauphiné, d'où, sa vie n'étant pas en sûreté, il passe en Suisse.

Nous sommes en 1524. Farel a trente-cinq ans. Il est versé dans les langues anciennes et la philosophie. Il n'est pas d'un tempérament à renier des convictions bien arrêtées et pour lesquelles il a déjà souffert. Toutefois, il ne songe pas à devenir le « prêcheur d'Évangile » qu'il a été pendant près d'un demi-siècle.

Sa vocation ne lui fut révélée qu'en Suisse, pendant le séjour qu'il fit à Bâle dans la société d'Écolompade. Un « sentiment divin » le jette dans l'apostolat. Il s'emploiera désormais, soit « à poser les meilleurs fondements de la vérité par le moyen d'amiables conférences, » soit à consacrer « les dons et connaissances reçus à l'avance-

ment du règne du Sauveur, partout où la Providence de Dieu lui en fera ouverture. » Dès les premiers mois de son arrivée à Bâle, il soutint des thèses latines¹ qui obtinrent l'approbation et forcèrent l'estime de tous les partisans de la Réforme. Des relations, bien vite brisées, le rapprochent d'Érasme, cet homme d'esprit qu'ennuient ce que Bayle appelait les « entre-mangeries » des théologiens. Comment Érasme, aristocrate de lettres, génie fait de distinction et de grâce, bon sceptique au fond, « dériseur sensé, » qui avait écrit l'*Éloge de la Folie*, aurait-il pu marcher côte à côte avec ce batailleur de Farel? Au demeurant, l'âge est venu pour lui, le repos lui est cher, les intérêts du ciel le touchent peu. Farel, le bouillant méridional, le déterminé sectaire, s'indignera de tant d'indifférence et tempêtera. Ses propos, exagérés et falsifiés, furent rapportés au prince des philosophes qui se fâcha tout rouge contre cet « avocassier aussi intempérant de sa langue que de sa plume, » contre cet « orgueilleux, ce calomniateur, cet éhonté. » Les savants ont le privilège de ces appréciations bienveillantes qui, dans l'espèce, ne doivent pas être tenues pour un jugement impartial. Il n'en faut pas moins se dire que par les intempérances de son zèle, les vivacités de sa parole, les impétuosités de son style et ce dédain peu politique de toute mesure, le réformateur pouvait s'aliéner le concours et même l'estime des gens modérés, peu soucieux de se compromettre plus que de raison.

La violence de Farel est certes regrettable, son intolérance ne connaît pas de limites, mais sa manière excite moins de réprobation que celle de Calvin. C'est une tête chaude toujours en ébullition, non un esprit froid qui s'ingénie à prendre feu. Il n'y a chez lui, semble-t-il, pas ombre de préméditation dans les actes les moins justifiables; il s'emporte, et le voilà lancé, criant de tous ses poumons, ne regardant pas à la couleur de son encre. Dans la paisible cité bâloise, ces façons, qui eussent paru fort naturelles en Dauphiné, agacèrent bourgeois et ministres. Farel fut expulsé, malgré les protestations de ses amis. Il fit une pointe du côté de Strasbourg, le premier quartier-général de l'armée de la Réforme. Invité bientôt par quelques habitants de Montbéliard, il s'en alla prêcher dans la dite villette, alors soumise au duc de Wurtemberg, l'un des soutiens du nouveau culte.

Sa carrière d'apôtre date en réalité du mois de juin 1524. Montbéliard est conquis presque sans combat à la cause de Farel. Lui-

¹ *Themata quædam latine et germanice proposita.* Bâle et Berne, 1523.

même a vaillamment donné l'assaut, bruyant, passionné, intrépide. Les conseils que lui envoie le brave *Æcolompade* ne profitent guère : « Tu dois t'exercer à la douceur, briser par la modestie de la colombe le cœur orgueilleux du lion... Je suis assuré que tu voudras être un médecin, non un bourreau. » Non, il ne sera pas un bourreau, mais un simple bourru, excellent médecin spirituel par surcroît, car il a cette flamme de conviction qui entraîne les foules. De Montbéliard, il entreprit des tournées de mission, visita aussi ses frères de Bâle et Strasbourg. C'est à Strasbourg qu'il fut mêlé à la fameuse controverse entre Luther et Zwingli sur la question de la Cène. « Pourquoi nous quereller, écrivait-il à Luther, sur un petit morceau de pain, nous que Dieu a richement dotés par son fils ? » Il est de plus pressante besogne que ces discussions académiques de points de théologie. La dogmatique n'est pas le fort de Farel.

Jusqu'en 1529, il évangélisa sans répit et parcourut entre autres diverses localités de la Suisse française. Il avait fait, en 1526, une apparition à Neuchâtel, d'où il fut chassé; il y revint en 1529. Le curé de Serrières, Emer Beynon, partisan secret de la Réforme, l'accueillit avec faveur mais ne put l'autoriser à prêcher dans son église. Farel, qui n'était jamais en peine, monta sur une pierre placée près du temple et harangua le peuple rassemblé en grand nombre. Serrières est à quelques minutes de Neuchâtel; soit curiosité, soit intérêt pour les nouvelles doctrines, les bourgeois de la ville attirèrent Farel qui se fit entendre sur rue et dans des réunions particulières. Sa prédication eut un succès retentissant. Ses adversaires qui redoutaient de voir Neuchâtel soustrait à l'influence catholique, jurèrent de se débarrasser de lui; il faillit être tué par les moines du prieuré de Corcelles.

Un homme ne peut suffire à tout. Farel s'en rend compte et s'efforce de gagner au protestantisme les plus intelligents parmi les enfants du pays : Viret, et Libert, et Fabri, qu'il réussit à convertir, seront de précieux auxiliaires et de zélés propagateurs de l'Évangile. Le voici chef d'une petite escouade de missionnaires courageux qu'il envoie par toute la contrée, de Neuchâtel au Léman. A Neuchâtel même, les progrès de la Réforme étaient réjouissants; presque toute la bourgeoisie, appuyée par les Bernois, s'était associée à Farel. Mais les autorités, les chanoines, le gouvernement de Fribourg, l'évêque de Lausanne s'étaient alliés pour le combattre. Il eut le dessus. Au mois d'octobre 1530, il prit possession de la Collégiale, d'où l'on essaya vainement de le déloger.

Je ne m'étendrai pas sur les dangers qu'il courut. Qu'il ait risqué d'être lapidé à Valangin et massacré à St-Blaise, ce sont là des incidents insignifiants aux yeux de Farel. Je constate seulement, qu'en 1536, tout le comté de Neuchâtel, Cressier et le Landeron exceptés, ont passé à la Réforme.

En 1532, Farel assista au synode des Églises vaudoises du Piémont. A son retour, il traversa Genève où la réception qu'on lui prépara fut loin d'être cordiale. Obligé de fuir avec ses compagnons, il ne revint qu'une ou deux années plus tard dans cette Genève si convoitée pour Dieu et qu'il n'avait point quittée sans y laisser un noyau de prosélytes. On croirait que la lutte a émoussé sa fougue sinon son zèle : « Soyez, écrit-il à ses disciples, prudents comme serpents, simples comme colombes, étant vrais imitateurs du Sauveur qui prend les enfants entre ses bras tant amiablement ! » Observera-t-il toujours ces sages instructions ? Le vieil homme n'est point mort en lui, comme nous pourrions nous en convaincre sur l'heure.

Il éprouvait un vif désir de planter au grand jour le drapeau de la Réforme à Genève. Il confia le soin de réaliser ce vœu à l'un de ses compatriotes, le futur chroniqueur Antoine Froment, dont nous tenons un récit animé de l'œuvre d'évangélisation sur terre genevoise. Après bien des péripéties et fort de l'intervention directe de Berne, Farel fit adopter solennellement ses principes par les corps de l'État. Cet événement fut amené par la fameuse dispute de Rive¹ du 24 juin 1535, dont J. Chouet a dit en ses *Mémoires* : « La dispute ne fut pas plutôt finie que tout courut avec rapidité à la Réformation. » Dès le mois d'août de la même année, en effet, la révolution religieuse était consommée. Jean Chapuis et Pierre Caroli, qui avaient défendu Rome contre Farel, Viret et Froment, se rangèrent du côté de leurs contradicteurs. La Réforme avait gagné l'esprit des meilleurs citoyens et le cœur du peuple. L'évêque de Genève, le duc de Savoie eurent beau travailler à la restauration du catholicisme. Bloquée pendant deux ans, la ville répondit aux sommations à main armée de ses ennemis. « au mode qui s'ensuit rondement et brièvement : c'est qu'ils (les Genevois) perdront plutôt tous la vie, femmes et enfants, et mettront le feu aux quatre coins de la ville avant de consentir à ce que le duc demande, de ne bailler congé aux prédicateurs qui prêchent la Parole de Dieu. » On n'eut pas à recourir à cette extrémité ; la France envahit la Savoie, Berne vint en aide à Genève et s'empara de tout le pays de Vaud.

¹ *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, XXII, 201 et s.

Le changement de religion n'avait pas changé Genève. On sait que la morale austère de Farel ennuyait fort le parti « libertin. » Le réformateur n'aurait sans doute pas triomphé de la corruption qui affligeait la ville, si, en 1536, un secours inespéré ne lui était arrivé. Calvin, touchant Genève à son retour d'Italie, pensait continuer sa route, lorsque Farel enjoignit au « Picard » de rester. Ses instances furent si impérieuses, si menaçantes même, que l'auteur de l'*Institution* dut fléchir.

Désormais, la direction du mouvement réformé appartient tout entière à Calvin. Farel passe volontairement au second rang. Modeste comme il était, il se persuada que le grand théologien avait seul l'autorité indispensable pour faire de Genève la cité de Dieu. Mais ni lui, ni le chef qu'il s'est donné, n'useront des tempéraments commandés par les circonstances. Les Genevois ont bien consenti à renier le catholicisme, religion accommodante quoique perdue d'abus ; ce n'est point pour renoncer à la discipline facile du clergé en faveur du joug pesant des « prêcheurs. » En 1538, Calvin et Farel sont bannis ; Calvin rentre victorieusement à Genève trois ans après ; Farel accepte en 1543 un poste fixe de pasteur à Neuchâtel.

Si les deux réformateurs sont séparés de fait, ils vivent dans la plus entière communion d'esprit. Une correspondance très suivie s'établit entre eux. Farel est même mandé plus d'une fois à Genève pour soutenir Calvin dans sa querelle avec les « libertins. » A Neuchâtel, la rigide morale du calvinisme ne s'introduit pas non plus sans que Farel essuie bien des traverses. Il ne recourt pas aux violentes persécutions de son ami de Genève, mais, malgré ses soixante ans, il obéit toujours à ses emportements, casse les vitres sans d'ailleurs tuer personne. Calvin le blâme de cette pétulance, plus bruyante qu'efficace. Si vous avez des frères dont la piété vous paraisse trop molle, lui écrit-il en des lettres qui ne sont point tendres, « songez que vous n'en êtes pas encore vous-même à ce point de n'être travaillé d'aucun vice. C'est en supportant les infirmités que vous remarquez dans les autres que vous ferez tolérer les vôtres. » Avec une touchante humilité, le vieux lutteur reçoit ces remontrances d'un collègue beaucoup plus jeune ; puis, il retombe dans ses péchés de zèle. J'ai dit qu'il ne tua personne à Neuchâtel et qu'il n'y installa point un régime de terreur. Peut-être bien n'eut-il aucun mérite en cela. Et, quand il aurait poussé plus loin qu'il ne l'a fait l'application de théories répressives — les Neuchâtelois furent, heureusement pour eux et pour lui, plus doc-

les que ceux de Genève — quand il aurait sévi par la proscription et l'échafaud contre les rebelles, je lui témoignerais de l'indulgence. Il n'avait pas la haute intelligence de Calvin; c'était une tête un peu bornée, je veux dire à vues étroites, non de petite science, et c'était un caractère tout d'une pièce. Quoique l'on soit disposé à fermer les yeux sur ses erreurs, il est cependant de ses actes que l'on ne saurait excuser. Je ne mentionnerai que l'aventure suivante : Il obtint du Conseil de Neuchâtel que le curé du Landeron et de Cressier, accusé d'avoir prêché contre la réforme et — « que pis est, » dirait Bonivard — contre les réformateurs, fût condamné à faire amende honorable, en demandant pardon à genoux et publiquement à Guillaume Farel; malgré les supplications du pauvre prêtre, l'arrêt fut exécuté.

Son pastorat à Neuchâtel, qui ne l'empêchait point d'aller à Genève, lui permettait de porter par le monde, en Dauphiné, en Allemagne, la bonne nouvelle de la Réforme. Une existence aussi agitée, une telle dépense de forces, devaient ruiner la constitution délicate de Farel. En 1553, il fut atteint d'une maladie dont il eut grand'peine à se relever. Cinq ans après, en 1558, ne se souvenant plus ni de son âge, ni de sa santé chancelante, ni de son long célibat, il se décida soudain à prendre femme. Il comptait prouver, par son exemple, que le mariage n'avait rien de contraire aux livres saints. La démonstration, outre qu'elle venait un peu tard, déplut fort; Calvin (v. p. 132) et Viret lui dirent sans détour leur sentiment. Mais il n'était pas de ceux qui se laissent convaincre. Il épousa Marie Torel, dont il eut un fils qui mourut très jeune.

Bien des chagrins troublèrent encore sa vieillesse. Il eut la suprême douleur d'assister à Genève aux derniers moments de son ami Calvin. Du moins, les deux compagnons de lutte pouvaient s'endormir en paix, sûrs d'avoir accompli leur tâche, confiants aussi dans l'avenir de la Réforme. L'œuvre était achevée; Dieu se chargerait de veiller sur elle.

Guillaume Farel ne survécut que peu de temps à Calvin; il s'éteignit le 13 septembre 1565.

II

L'écrivain, le littérateur, n'est, chez Farel, que l'instrument du missionnaire. Ce n'est pas lui qui composera des traités ou des discours, en vertu de « cette affection par trop débordée, » qui fait que « plusieurs enragent d'écrire et mettent leur nom en avant. »

Si nous nous en tenons à son propre témoignage, il « n'a rien écrit que par grande contrainte. » Est-ce qu'il a le temps de barbouiller du papier? Calvin, arrivant à Genève, voudrait se borner à « lire en théologie. » Farel, lui, a bien d'autres choses en tête que des leçons et des livres. Au reste, il est mal préparé à faire œuvre de théoricien. Il est par excellence le réformateur pratique, le propagandiste né. Aussi n'a-t-il été qu'un prédicateur éminent et un vulgarisateur. Ses sermons, improvisés à l'ordinaire, d'une langue ardente, rehaussés de gestes expressifs, courant au but mais à la diable, offraient un caractère particulier d'éloquence débraillée et puissante. Quoiqu'il ne nous en demeure aucune trace écrite, nous savons qu'ils exerçaient une influence bien supérieure à celle des homélies plus châtiées, plus savantes, plus littéraires, de Calvin ou de Théodore de Bèze. Il parlait d'abondance, avec cette chaleur communicative et cette imposante conviction des apôtres. Que lui importaient la rhétorique et le style?

Bon nombre de ses ouvrages sont en latin; c'est le cas de son *De oratione dominicâ* (1524), des thèses soutenues à Bâle (1528), de divers libelles mentionnés par Érasme et de presque toute sa correspondance. Parmi ceux de ses écrits que nous possédons en français, nous découvrons des brochures et des épîtres, avec quelques traités de plus longue haleine, le tout roulant sur des questions de polémique religieuse ou de dogmatique populaire.

Ses grands ouvrages, sans avoir l'importance de ceux de Calvin ou de Viret, ont contribué, dans une large mesure, à la propagation de la doctrine protestante. Ici, comme ailleurs, Farel s'abandonne à l'inspiration. Il est auteur de premier jet, ne retouche ni ne polit. A Calvin qui lui recommande d'user d'un style plus net et plus aimable, il répond : « Je ne puis venir à bout de classer mes figures; mes écrits auront barbarisme et solécisme, et nulle clarté. » Effectivement, sa phrase est entortillée et confuse; l'embarras perce à chaque ligne; le vocabulaire et l'ordonnance des mots ennuiet cet homme pressé; de là, des incorrections, des étrangetés et des longueurs. Par ci par là, éclatent cependant des apostrophes énergiques, des périodes d'une belle impétuosité et de ces expressions imagées qui prêtent un relief étonnant à la pensée. Son œuvre est nulle au point de vue du développement de notre langue; elle marque à peine en théologie. Il n'en est pas moins nécessaire de signaler quelques titres et de faire quelques rapides analyses.

Je commence par le *Sommaire*¹, « une brève déclaration d'aucuns lieux fort nécessaires à un chacun chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et à aider son prochain. » Composé en 1524, il est, avec les *Loci communes* de Mélanchton, le premier ouvrage dogmatique de la Réforme. C'est une courte instruction chrétienne, divisée en tout petits chapitres consacrés à Dieu, à l'homme, à Jésus-Christ, à l'Évangile, au péché, à la foi, à l'Église, aux sacrements, aux bonnes œuvres, à la prière², etc. L'absence de dialectique y est presque complète, mais Farel montre un sens très exact des nécessités pratiques auxquelles est liée l'observation du nouveau culte. N'ayant eu que peu ou point de prédécesseurs, il est très primesautier. Il s'ingénie surtout à présenter les conséquences morales de la réformation; il fait, en outre, de la théologie, de la polémique et, par endroits, de l'éducation. Le chapitre XXXIX, qui est un véritable cours de pédagogie, est intitulé : *De l'instruction des enfants*. Naturellement, « la première et principale chose de cette instruction » sera d'apprendre aux enfants « de craindre et aimer Dieu, leur enseignant les saints commandements de Dieu purement. » Ce n'est pas tout : « Le père et la mère doivent tâcher que leurs enfants, tant fils que filles, aient connaissance de l'Écriture; » ils doivent « donner l'exemple à leurs enfants, car mieux vaudrait qu'on mit une meule de moulin au col de ceux qui leur montrent mauvais exemple, et qu'ils fussent jetés au plus profond de la mer; » les parents sont de plus tenus « suivant leur puissance et la capacité des enfants, » d'instruire ceux-ci dans les langues les plus utiles, « comme grec, latin, hébreu, afin que si Dieu leur donne la grâce de porter sa parole, ils puissent boire en la fontaine et lire l'Écriture en son propre langage; » il faudra les initier encore à l'histoire « des diversités de gens et pays, à ce qui a été écrit pour le bon gouvernement des choses publiques, comme bonnes lois et ordonnances, pour tenir le peuple en paix »; enfin, en quelque état que l'enfant soit destiné à vivre, « la science et connaissance de plusieurs choses lui

¹ La première édition est de date inconnue (1524 ?). De nombreuses réimpressions en ont été faites, en 1534, 1538, 1552, etc., et en 1867, par J.-G. Baum, in-12, Genève. M. Baum me paraît avoir établi que le *Sommaire* a bien été écrit en 1524. — Je rapporte ici que le premier livre imprimé à Neuchâtel est une œuvre de Farel : *La manière et façon qu'on tient en baillant le saint baptême en la sainte congrégation de Dieu*, — chez Pierre de Wingle, en 1533. J'ajoute — ce détail est assez singulier — qu'il n'existe plus d'ouvrages de Farel publiés à Neuchâtel dans les bibliothèques de ce canton.

² *Sommaire*, chap. I, II, III, V, VI, XI, XVI, XVIII, XXII, XXIV.

servira » pour n'être plus « mené comme les aveugles conduits par aveugles. » Tout ce passage n'est-il pas intéressant ?

Pour que le lecteur ait une idée de la manière et du style de Farel, je citerai les pages les plus remarquables du chapitre XXXIII, concernant les « faux pasteurs. » Voici :

« Les faux pasteurs (comme dit le Sauveur) viennent sous la couverture et vêtements de brebis et dedans sont loups ravissants ; lesquels combien qu'ils semblent et disent servir à Dieu, toutefois ne servent qu'à leur ventre et par paroles très douces séduisent et pillent les simples.

« Ceux-ci ne prêchent pas la pure parole de Dieu, mais leurs songes et adinventions, mêlant la paille avec le froment, la doctrine des hommes (qui est appelée diabolique) avec la doctrine de notre Seigneur... Et surtout leur doctrine est de dire : ici est Christ, comme s'ils le tenaient en leurs mains, ou il est là en la main d'un autre, ou il est au lieu secret fermé dedans une boîte. Et veulent confirmer la parole par faux signes et miracles par lesquels plusieurs seront déçus, cherchant ici-bas celui qu'il faut chercher là sus à la dextre de Dieu, non pas sur la terre. Ceux-ci se nourrissent eux-mêmes, non pas les brebis, car tout le lait (c'est le travail des pauvres gens), ils le dévorent par tant de moyens qu'il n'est possible de le penser. S'il y a aucun gras, par force de fondations il est dévoré... Ils ont renoncé (à) la foi, et leur doctrine est diabolique, pourtant qu'ils défendent le saint mariage, tellement qu'il n'est loisible de soi marier sinon au temps qu'il leur plaît, combien que Dieu n'en ait rien défendu. Et aussi de ce qu'ils défendent les viandes, comme si la viande nous faisait pires envers Dieu, en un temps plus qu'en l'autre, et que ce qui entre par la bouche souillât l'homme, comme si la créature que Dieu a donnée pour en user et en manger ne fût bonne et qu'on la dût rejeter ; combien que la parole de Dieu dit tout le contraire de leur doctrine. »

Quelques-uns des chapitres du *Sommaire* sont-ils, comme on l'a prétendu, des « petits chefs-d'œuvre d'enseignement évangélique ? » Non certes. Ces résumés hâtifs de vérités religieuses ou morales ne sont que des « sommaires » assez adroitement arrangés. Leur mérite le moins contestable est qu'ils ont précédé les traités plus importants de dogmatique protestante. Ils sont en quelque sorte le canevas sur lequel de plus lettrés et de plus savants ont brodé à l'envi. Les parties les plus vantées du *Sommaire*, celles qui se rapportent aux bonnes œuvres, à la défense de lire l'Évangile, au mariage des

prêtres, n'offrent, à part quelques fragments lisibles et d'une certaine élévation de pensée, rien qui autorise à les qualifier de ce grand mot de « chefs-d'œuvre. »

La *Confession de foi*¹, que l'on a sans aucune preuve attribuée à Calvin, est bien de Farel, ainsi que l'ont démontré les éditeurs de *Calvini opera omnia*². Elle fut l'une des raisons qui entraînèrent l'expulsion des réformateurs en 1538. Elle contient un exposé succinct de cette austère discipline protestante « laquelle tous bourgeois et habitants de Genève et sujets du pays devaient jurer de garder et tenir. »

Comme son titre l'indique, le *Traité du purgatoire*³ est une œuvre de pure polémique. « Quel scandale ! quel blasphème ! quelle erreur ! » s'écrie le bon Farel, que ce purgatoire « qui a fait beaucoup de brigands, de ribauds, de larrons, d'usuriers qui, sous cette folle attente, ont différé de bien faire. » Le *Glaive de la parole véritable*⁴ est dirigé contre les « libertins spirituels, » tels que Pierre Ameaux, qui, acceptant, pour faire pièce à Calvin, l'étrange et captivante doctrine de prédicateurs venus de Flandre à Genève, professaient une façon de panthéisme, niaient l'immortalité de l'âme, enseignaient que toutes les actions de l'homme procèdent de Dieu lui-même, voyaient non dans le mal mais dans la croyance au mal la source du péché et dispensaient la créature humaine de tout discernement moral. Calvin, toujours sur la brèche, s'empessa de tonner contre ces « gens ignorants et idiots » et ces « docteurs de cheminée. » Farel vint à la rescousse avec son *Glaive de la Parole* et s'éleva de toutes ses forces contre la secte dangereuse des « quintinistes »⁵. D'un style moins élégant et d'une logique moins serrée, la réfutation de Farel est aussi sarcastique et plus véhémement que celle de Calvin.

Quelques années avant sa mort, le réformateur se souvint des superstitions dans lesquelles s'était écoulée sa jeunesse. Il se remit en mémoire les nuits passées à genoux devant les saints, les adorations idolâtres, toute cette ferveur coupable, puisqu'elle n'allait pas tout droit au Seigneur. Aussi bien, il voulut détourner de ces pratiques condamnables « tous ceux qui sont abusés comme il l'a été, » et

¹ In-24, Genève, 1537.

² XXII, supplém., col. 11 et s.

³ In-12, Genève, 1543.

⁴ In-8, Genève, 1550.

⁵ Ce mot est tiré du nom du chef de la secte, un tailleur d'habits appelé *Quintin*. Voir le libelle de Calvin sur le même sujet : *Contre la secte fantastique des Libertins qui se disent spirituels*, in-8, Genève, 1544 ; réimpr. 1545.

il publia son dernier ouvrage de quelque prix : *Du vrai usage de la croix de J.-C.*¹ Ce traité est précédé d'un avertissement de Viret, qui rend hommage à « cette œuvre tant louable, et tant plaisante à Dieu, et tant déplaisante à Satan et à l'Antéchrist. » Le livre lui-même n'est autre chose qu'une charge très vive contre le culte des saints. Ni le catholicisme, ni la papauté ne s'entendent faire des compliments, mais Farel n'a pas excédé la mesure des controverses du temps. En somme, le *Vrai usage de la croix* est assez insignifiant. Calvin, Viret, de Bèze porteront leurs coups d'une main autrement exercée. Ce brave Farel ne sait pas écrire, ni composer ; il ne prend aucune peine de rassembler ses idées décousues, de polir ses phrases raboteuses.

J'ai déjà parlé de la langue de Farel. Son latin est déplorable ; il est absolument impossible de le comparer avec celui de ses amis Calvin et de Bèze, élégants latinistes, à la période correcte et limpide. Son français ? Il est à l'avenant, ainsi que je l'ai observé. M. Baum affirme au contraire que « son français l'emporte de beaucoup sur celui de ses deux célèbres amis, surtout sur celui de Calvin — quelle hérésie ! pour le coup, — dont le style indique à chaque phrase qu'il pensait habituellement en latin... La phrase est plus claire, plus naturelle et porte dans son allure dégagée ce cachet gaulois qui, vers le milieu du XVI^m siècle, commençait à disparaître sous l'influence du pédantisme et du mauvais goût italien. » M. Baum a réédité le *Sommaire* de Farel et l'on n'ignore point que les éditeurs ne tiennent pas en mince estime les livres qu'ils exhument. Cette circonstance peut seule m'expliquer sa prédilection, en tout cas paradoxale, pour le langage du moins littéraire des écrivains de la Réforme. Je concède que le *Sommaire* est le plus parfait des « livrets » de Farel, que la forme en est parfois très supportable. Mais qu'est-ce que le *Sommaire* ? Un abrégé d'une centaine de pages, embrassant les sujets les plus divers. L'auteur a dû s'abstenir de tout développement, condenser la matière en sentences brèves et sèches. Si Farel est ici plus net que d'habitude, c'est qu'il ne pouvait guère être obscur dans cette espèce de catéchisme tout en réponses. M. Sayous, puis M. H. Heyer ont fort bien jugé le style de Farel. M. H. Heyer dit entre autres, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* : « Farel avait peu de goût pour un travail de plume lent et réfléchi... Son style se ressent de cette disposition d'esprit ; sa

¹ Petit in-8, 1560. Réédité, in-8, Genève, 1865.

phrase est embarrassée et souvent peu claire. » Elle est même incohérente dans l'expression, ajouteraï-je, heurtée, surchargée d'incidentes, lourde et pénible à souhait.

Ne cherchons pas à faire une réputation de littérateur au plus grand missionnaire de la Réforme française ! Il a d'autres et de meilleurs titres à notre vénération. Il ne travaillait, au surplus, « qu'à planter une foi qui fût opérante par la charité. » Quant à ses traités, « il ne voulait pas que son nom y fut mis, » désirant que son œuvre « fut bien considérée en soi et que, pour son nom, il n'en fût ni plus ni moins. » Il avait conscience de son infériorité comme écrivain aussi bien que comme dogmatiste.

Au fond, il ne reste de Farel que des souvenirs ; ses livres ne comptent pas. Mais les protestants n'oublieront jamais que cette âme si naïve, si droite, si passionnée, si virile, eût, ainsi que l'a constaté M. Sayous, « une admirable influence sur le génie moral de la Réforme et de ses ministres. »

CHAPITRE IV

Pierre Viret¹.

I. La jeunesse de Viret ; son rôle dans le pays de Vaud. — II. Ses dernières années. — III. Viret théologien et polémiste : *Instruction chrétienne* ; *Disputations chrétiennes* ; le *Monde à l'empire* ; le *Monde démoniaque*. — IV. Conclusion.

I

« La conscience troublée et presque désespérée, ne sachant de quel côté se tourner, » un jeune étudiant de l'Université de Paris nous racontera plus tard, dans ses *Disputations chrétiennes*, qu'il fit, en sa ville natale d'Orbe, la rencontre du « prêcheur » Guillaume Farel. Celui-ci convertit aisément à la Réforme une âme à moitié

¹ *Actes et gestes merveilleux* de Froment, *pass. Hist. de la réform.*, de Ruchat, *pass. Mémoires* de Pierrefleur, 36 et s. *Senebier*, I, 153. *Farel, Froment et Viret*, de Chenevière, *pass. Pierre Viret*, par Jean Cart, in-12, Lausanne, 1869. *Les écriv. franç. de la Réf.* de Sayous, I. *France protestante. De Montet. Encycl. des sciences religieuses* de Lichtenberg. *Hist. de l'instruct. publ. dans le pays de Vaud*, de Gindroz, *pass. Galerie suisse*, I, 301.

détachée du catholicisme. Et le nouveau culte eut un loyal et brillant serviteur de plus : Pierre Viret, le vulgarisateur de la doctrine protestante.

Pierrefleur nous apprend dans ses *Mémoires* que le père de Viret n'était qu'un simple « couturier et retondeur de drap. » Le « retondeur de drap » n'en conçut pas moins le projet de faire entrer dans l'Église son fils, né à Orbe en 1511 et qui, dès l'enfance, avait manifesté un goût très décidé pour l'étude. De 1527 à 1530, Pierre Viret suit les cours de l'Université de Paris. Comme d'autres, comme Farel et Calvin, c'est là qu'il reçoit le premier choc de l'hérésie qui partageait, alors déjà, l'Europe en deux camps. Sa foi s'inquiète, discute, vacille. Il renonce à la prêtrise et, fort perplexe, s'en revient à Orbe où Farel le gagne à la cause de la Réformation (1531).

Il se fit missionnaire, à l'exemple de son maître, inaugurant à Orbe un apostolat qui fut couronné de succès. Son père abjura le catholicisme, ses concitoyens furent en général dociles à sa voix. Il s'en alla évangéliser par le canton de Vaud, s'arrêtant surtout à Grandson et à Payerne. Nommé pasteur de Neuchâtel, en mars 1533, il s'y distingua tellement comme orateur que LL. EE. de Berne le prièrent de se joindre à leurs ambassadeurs à Genève pour seconder Farel dans la dispute publique soutenue par ce dernier, le 4 janvier 1534, contre le dominicain Furbity. Viret eut facile victoire sur son adversaire. Mais s'il savait vaincre, on ne pouvait lui dire : *victoriâ uti nescis*. Il continua durant plusieurs mois ses prédications à Genève, déploya tant de courage et d'éloquence, que des prêtres catholiques lui firent administrer, le 16 mars 1535, un poison dont on réussit à combattre l'effet, mais qui eut des suites fâcheuses pour la santé de Viret, fortement compromise depuis l'accident. Cet empoisonnement, que l'on a contesté, et qui n'en paraît pas moins établi, a été narré au long et au large par Froment, dans ses *Actes et gestes merveilleux*¹.

La Réforme ayant officiellement triomphé à Genève, Pierre Viret s'en était retourné à Neuchâtel. Un appel très pressant de Farel l'engagea, au commencement de l'an 1536, à se rendre une seconde fois à Genève. Sa route le conduisit en la petite ville d'Yverdon, alors assiégée par les Bernois. Retenu par les assiégeants, qui l'emmenèrent à Lausanne, il put, grâce à leur protection, librement prêcher au couvent de St-François. La part éminente qu'il prit à la

¹ Edition *Reveillod*, 94 et s.

fameuse dispute du 1^{er} octobre 1536 semblait le désigner au poste de premier pasteur de Lausanne; les Bernois, maîtres du pays, ne lui accordèrent que le second rang et lui préférèrent P. Caroli. Celui-ci fut déposé en 1537; Viret lui succéda et il dirigera dorénavant la Réforme vaudoise.

C'est dans le cours de cette même année 1537, qu'il fonda et organisa l'Académie de Lausanne. Il fit plus, il y enseigna jusqu'en 1558, y appela des hommes d'une haute valeur, Conrad Gessner, puis Théodore de Bèze. En 1540, il fut mandé à Genève, pendant l'interrègne pastoral qui suivit le bannissement de Calvin, mais les Bernois ne le prêtèrent qu'à contre-cœur à leurs coreligionnaires, tant ses services étaient appréciés à Lausanne. Lorsque Calvin rentra dans sa ville, tous ses efforts tendirent à conserver Viret qu'il estimait beaucoup : « Quand je pense à son départ, écrit-il, je suis plus mort que vif. » LL. EE. réclamèrent si énergiquement Viret, que toutes les sollicitations des Genevois furent vaines.

La lutte de Calvin pour la réforme des mœurs ne devait pas être épargnée à son ami. Viret est aussi fermement persuadé que son illustre compagnon de travail, de la nécessité d'introduire dans l'Église une sévère discipline morale. Dans ses *Diabes blancs*, il admonestera ces chrétiens « qui sont très bien contents de n'avoir plus de prêtres et de moines, car ils leur coûteraient trop à nourrir et leur serait chose trop fâcheuse, s'il leur fallait rendre tous les biens lesquels on leur a ôtés. Et pourtant, ils sont contents d'avoir des ministres et des prêcheurs non pas en si grand nombre qu'ils avaient des prêtres, afin qu'il ne faille pas tant dépenser à les entretenir : en quoi ils sont bons ménagers aux dépens des pauvres brebis, lesquelles demeurent sans pâture... Et le pis est encore en ce qu'ils veulent tenir sous leur patte ces pauvres ministres et prêcheurs qu'ils ont comme valets, pour les faire trotter et passer sous le bras comme il leur plaira. » Ces ennemis de l'ordre ressemblent aux moines « qui laissent sonner matines, — mais trouvez qu'ils les disent ! » Ils veulent devenir des « papes en courte robe. » Viret s'insurgera contre ces prétentions des laïques de vivre en réformés comme s'ils vivaient en catholiques.

Le gouvernement de Berne qui découvrait, non sans quelque raison, dans les théories de Viret, une menace d'empiétement de l'Église sur le terrain de l'État, fit une violente opposition au pasteur de Lausanne. Le même gouvernement s'étant empressé d'accueillir les « libertins » chassés de Genève par Calvin, les dissensions éclatèrent.

tèrent plus aiguës. Le litige porta essentiellement sur l'excommunication. Viret et les ministres affirmaient, qu'avant chaque communion, le Consistoire avait le droit d'examiner tout membre de l'Église sur sa croyance et sa conduite; ils ajoutaient que cette faculté entraînait une autre, celle de refuser aux hérétiques et aux gens vicieux l'accès de la sainte table. LL. EE. entendaient, au contraire, exercer directement ce contrôle et, le cas échéant, infliger aux coupables des peines disciplinaires.

Ce conflit se prolongeait sans que l'une ou l'autre des parties fit mine de céder. Toutefois Viret, qui n'avait pas le tempérament autoritaire de Calvin, hésitait à rompre avec Berne et à quitter son troupeau. Comme il l'écrit, le 24 août 1558, « il est entre l'enclume et le marteau, ne sait de quel côté se tourner. » LL. EE. ne le laissent point dans cet embarras; il est déposé le 25 janvier 1559 avec son collègue Valier. Berne n'accepte pas qu'on lui résiste et Calvin lui-même, s'il avait été à Lausanne, se serait brisé contre l'opiniâtre volonté du Petit Conseil bernois. L'opposition du clergé vaudois avait d'ailleurs été encouragée par les frères de Neuchâtel et Genève. La correspondance des Réformateurs fournit d'intéressants détails à ce sujet. Par lettre du 1^{er} septembre 1559, les pasteurs encore en charge de Lausanne s'étaient adressés à Farel et à leurs coreligionnaires de Neuchâtel, auxquels ils soumettaient, en la résumant dans ce dilemme, leur pénible situation : « Ou gémir et soupirer en l'état auquel nous sommes, — ou tout quitter et abandonner. » Ce n'est pas de Farel qu'ils devaient espérer des conseils de résignation. Le vieux lutteur a taillé sa plume la plus acérée et, le 4^{er} octobre 1559¹, il leur répond : « Qui se serait jamais attendu à ce que vos esprits à tous fussent stupides à ce point?... Eh quoi! demander si le droit d'excommunication est de l'essence du ministère, qu'est-ce donc sinon demander si, dans l'Église, il faut écouter Christ, si c'est Christ qu'il faut y prêcher et s'il faut y maintenir ce que Christ lui-même a institué? » Calvin, une année auparavant, n'était pas moins catégorique : « Pour toi, recommandait-il à Viret, n'hésite pas à marcher en avant, où la nécessité t'appelle! » Périssent notre œuvre plutôt qu'un principe! Est-ce donc là toute la sagesse de ces terribles conseillers?

¹ Une lettre inédite de Farel, Neuchâtel, 1875.

II

Viret parti, la Réforme à Lausanne fut comme décapitée. Quelques ministres accompagnèrent le premier pasteur dans son exil, l'Académie perdit ses professeurs les plus écoutés, de Bèze, Chevalier, Merlin, qui entrèrent dans la jeune Académie de Genève et lui donnèrent d'emblée tout le lustre que celle de Lausanne avait eu jusqu'alors. Pierre Viret lui-même avait été installé comme pasteur dans la cité de Calvin le 2 mars 1559 et il y recevait la bourgeoisie le 25 décembre suivant. Mais, en 1564, sa santé est si mauvaise qu'il est obligé de chercher un climat moins âpre. Il dessert l'Église de Nîmes, où, malgré son état d'épuisement, il opère de nombreuses conversions. Il est si faible néanmoins, écrira-t-il « que, quand il monta en chaire pour la première fois, plusieurs le voyant craignaient qu'il ne défaillit en icelle, avant qu'il pût parachever le sermon. »

La vieillesse arrive, la mort se hâte. Les dernières années de Viret sont signalées par un acte de remarquable prudence et de noble conciliation : il recommande à ses amis du Languedoc d'exécuter l'édit royal du 17 juin 1562, qui ordonnait aux réformés de restituer les temples qu'ils avaient enlevés aux catholiques. Il est préférable, dit-il, de ne point fournir de prétexte aux adversaires « qui désirent plus notre rébellion, par laquelle nous leur pouvons ouvrir la bouche contre nous, que notre obéissance par laquelle nous la leur pouvons clore. »

Il remplit pendant quelque temps les fonctions de pasteur de Lyon. Proscrit en 1565 par Charles IX, sur l'instigation des jésuites, il se réfugie à Orange, où Jeanne d'Albret lui offrit, en 1567, la place de professeur de théologie au collège d'Orthez. Il mourut en 1571.

III

Bien que ses *Sermons* ne nous soient pas connus, Viret a peut-être brillé comme prédicateur plus que comme écrivain. Les contemporains s'accordent tous pour louer le talent de cet orateur aimable et disert. On vante surtout sa douceur persuasive, sa langue harmonieuse. *Nemo fatur dulcius*, chante de Bèze en ses *Poemata*. Et les registres de Genève nous apprennent que les sermons du

Réformateur attiraient « une multitude prodigieuse. » Ces témoignages riment mal, il est vrai, avec le propre aveu de Viret : « Je suis orateur assez lourd ; je ne parle pas le langage attique, ni fort orné, ni rhétorique. » Mais Viret n'a pas la moindre vanité ; ce qu'il dit de ses mérites n'a aucune importance. Je n'insisterai pas, puisque aussi bien je n'ai à m'occuper que des œuvres sur lesquelles il me sera possible de porter un jugement. L'activité littéraire de Viret fut assez intense et assez fructueuse, il nous est parvenu, d'autre part, un assez grand nombre de ses écrits pour que nous nous résignons, sans trop de regrets, à la perte de ses homélies.

Il passe pour l'un des meilleurs auteurs de la Réforme au XVI^m siècle. « On remarque dans ses ouvrages, selon l'opinion d'Abraham Ruchat, une vaste érudition, une littérature surprenante, une connaissance de tout ce que l'antiquité sacrée et profane, grecque et latine, renferme de plus beau et de plus curieux, une connaissance profonde de la Bible et de la théologie : personne dans la Suisse romande ne l'a égalé. » Senebier constate que Viret « fut souvent original, toujours plein de chaleur. » M. Sayous trouve chez ce Réformateur « un fonds de lecture inépuisable, une connaissance nullement superficielle de l'antiquité, de ses littératures et de son histoire, quelque imagination, beaucoup d'esprit et un remarquable talent de style pour mettre en usage ces trésors. » Lui-même est plus modeste ; il confesse, dans la préface de ses *Disputations chrétiennes*, « qu'il ne sait pas beaucoup et n'a guère vu. » Le panégyrique de Ruchat est-il, au cas particulier, plus près de la vérité que le sentiment personnel de Viret ? Nous allons voir.

Le Réformateur vaudois composait très vite, pour les besoins de la bataille quotidienne. Il est, dans ses livres, un homme d'action bien plus qu'un littérateur. Il écrit « pour les rudes, » les « pauvres simples gens » et « les plus ignorants. » En effet, nul ne se mit davantage à la portée du peuple ; nul ne fut plus que lui le vulgarisateur de la Réforme. Ce souci d'être populaire a des inconvénients ; la question d'art devient par trop secondaire. Quoi ! celui qui s'adresse aux foules et se plie à leur langage en prend volontiers à son aise avec le vocabulaire et la syntaxe. Frapper étant la chose principale, il frappe — fort plutôt que juste. Et qu'importent les belles périodes, les expositions soignées, les livres parfaits ! Les « rudes » n'exigent pas de la littérature. Au contraire, les nonchances et les négligences, les longueurs et les trivialités, ne sont pas pour leur déplaire. Ils aiment à tout comprendre, et sans peine...

Je fais, sans qu'il y paraisse, une critique très sévère de l'œuvre de Viret. La majeure partie de ses traités affectent un laisser-aller de style et de composition, une monotonie dans les procédés, qui ont pu leur assurer une certaine vogue, il y a trois cents ans, mais qui les rendent presque illisibles de nos jours. Ils ne valent plus que pour l'historien, peut-être pour le dogmatiste et le pédagogue. Le ton par trop vulgaire, l'allure par trop débraillée de l'écrivain, agacent et fatiguent, d'autant que ces défauts ne sont point effacés par des qualités d'ordre très supérieur, les heureuses rencontres d'un talent vigoureux quoique inégal, ou les éclairs du génie. On pense involontairement de tout ce bagage de théologie et de polémique : ce n'est pas mal pour un Vaudois du XVI^e siècle, mais... mais que l'on ne nous force point d'admirer tout cela ! Viret a énormément vieilli, plus que Calvin, cela va de soi, plus que de Bèze, plus même que Farel. Il n'en a pas moins contribué par sa plume, et dans une très large mesure, au développement de la Réforme française, il n'en a pas moins semé beaucoup d'idées et il a droit à une place dans l'*Histoire littéraire* de notre pays.

Ses ouvrages sont légion, une cinquantaine, dont plusieurs ne sont pas courts. Ils sont conçus la plupart sous la forme de dialogues, le genre qui, selon Viret, se prête le plus à « enseigner populairement. » Ils touchent à bien des sujets : éducation, morale, religion, rapports de l'Église et de l'État, organisation politique. Presque tous sont écrits en français.

Si Viret n'a pas le tempérament despotique d'un Calvin, ou passionné d'un Farel, il a, lui aussi, commis de ces « licences virulentes » que Senebier lui reproche un peu. Il eut ses heures de colère et ses accès d'ironie. Avant d'examiner ses œuvres les plus importantes, il ne sera pas superflu de connaître la manière du controversiste. Elle est bien de l'époque. Je sais qu'aux gens qui le blâmaient de ses violences, il répondait en citant les prophètes. Il estime d'ailleurs que les hontes du catholicisme ne méritent aucun ménagement, et les coups pleuvent dru comme ondée. Que n'est-il en droit de dire des papistes, quand saint Paul a qualifié les Crétois de « mauvaises bêtes ? » Lui qui entend « non point changer l'idolâtrie, mais l'abolir tout à fait, » serait-il tenu de démolir l'édifice, en architecte soucieux de ne rien endommager ? Non, « l'idolâtrie » doit être rasée comme une place de guerre tombée en mains d'ennemis. Alors même que l'exemple des prophètes et des apôtres n'excuserait pas ses sorties indignées ou railleuses, n'est-il pas convaincu — la

phrase est charmante — que « l'ironie est un petit mal convenable à un théologien? » Il se conformera donc à cette recommandation de Calvin, dans la préface des *Disputations chrétiennes* : « Si pour parler de Dieu nulle facétie ne doit entrer en nos propos, » par contre, « en décrivant les superstitions et les folies dont le pauvre monde a été embrouillé par ci-devant, il ne se peut faire qu'en parlant de matières si ridicules, on ne s'en rie à pleine bouche. »

Reconnaissons toutefois que Viret n'a pas le mordant de Calvin. Son naturel, amène et conciliant, lui défend les furieuses attaques. Ainsi, nous ne le verrons guère conseiller des mesures de rigueur, lorsqu'il s'agit de passer de la parole aux actes. Il n'est généralement pas personnel dans les polémiques; il préfère s'acharner sur les institutions à vilipender les hommes, bien qu'il ait malmené sans remords tout ce que Bonivard traite de « racaille papistique, » et les « suceurs du pauvre » qui songent uniquement à « leurs pompes, voluptés et délices. » Je donnerai plus loin quelques échantillons du Viret agressif.

L'*Instruction chrétienne*¹, le plus important de ses ouvrages, est une collection de plusieurs écrits composés sans suite. Comme bien l'on pense, il y a, dans ce livre, un manque d'unité assez apparent, et maintes répétitions, mais, en somme, l'auteur est maître de ses idées et l'on sent qu'il a un plan bien défini. L'*Instruction*, dialogue en deux gros volumes, nous montre un professeur et un élève discutant ensemble. Le disciple pose les questions que l'autre résout. C'est un personnage fort commode que ce disciple, qui interroge de la façon la moins embarrassante et semble imaginé tout exprès pour permettre à son interlocuteur de faire en se jouant les plus triomphantes réponses. Cet immense catéchisme embrasse toutes les sciences, non seulement la théologie et les branches auxiliaires, mais la chimie, la physique, la géométrie, la géographie, la médecine, l'astronomie, la météorologie, que sais-je? Dans le deuxième tome, Viret consacre tout un paragraphe aux « tonnerres, éclairs, foudres et tempêtes, et à l'épouvantable artillerie de Dieu, » — ceci, je le veux bien, pour réduire en poussière « les athéistes, épicuriens et tyrans. »

Je reviens aux principales propositions contenues dans le traité de Viret. La première chose utile pour le chrétien est de désirer connaître la volonté de Dieu. Une fois qu'il est bien possédé de ce désir, il doit s'ingénier à pénétrer les desseins de l'Éternel. Après avoir

¹ 2 vol. in-fol., Genève, 1564.

exposé la doctrine de l'Évangile (dans le chapitre intitulé : *Combat des hommes contre leur propre salut*), le Réformateur explique les commandements de la Loi. Il s'élève, entre autres, contre les gouvernements qui veulent se passer de Dieu, « le souverain législateur. » Que sont les codes inventés par le cerveau de l'homme ? Le Seigneur a fait « trop mieux, sans comparaison, que tous les philosophes en tous leurs livres, » et il n'est rien de bon qui ne soit compris dans la loi divine, et tout ce qui n'y est point compris est mauvais. Encore ne suffit-il pas d'entendre les commandements de Dieu, il faut les appliquer. Comment ? Nous en sommes par nous-mêmes incapables ; le péché originel nous condamne à l'impuissance du bien. Jésus-Christ peut seul nous aider à sortir de l'état de corruption. De là, nécessité de la foi en Christ, rédempteur et sauveur.

Dans un chapitre très étendu, — qui est une longue digression — Viret demande à la science les preuves de l'existence de Dieu. C'est là sa *Théologie naturelle*, la première, au dire de M. Sayous, qui ait été écrite en français au XVI^m siècle, car la traduction, par Montaigne, du *Livre des Créatures* de Raymond Sebond date de 1568. Il lui importe surtout de combattre les « déistes, » une « bande, » qui s'appelle « d'un mot tout nouveau » qu'elle prétend « opposer à athéistes. » La Réforme avait été dépassée. Bien des esprits, plus hardis ou moins disciplinés, avaient pris à la lettre la doctrine du libre examen, les uns renversant, les autres critiquant sur certains points la dogmatique calviniste. Ces « déistes » se recrutaient parmi les littérateurs et les savants, et c'est ce qui explique le colossal déploiement d'érudition que Viret juge indispensable pour écraser ces dangereux hérétiques. Quand « les savants estimés, et des plus aigus, et des plus subtils » sont dans le camp adverse, il ne sied pas de leur courir sus, armé de quelques brèves affirmations ne prouvant rien. Il est de rigueur d'avoir un arsenal aussi bien monté que celui de l'ennemi. Viret fait donc un cours complet de cosmogonie pour établir l'entière exactitude des données scripturaires sur la création.

J'ai dit que le pasteur de Lausanne était moraliste autant et plus que théologien. Son *Instruction chrétienne* fourmille de recommandations, d'avertissements, de règles de conduite. Tout un chapitre n'est-il pas à l'intention « de ceux qui vont au sermon pour dormir ? » Il hait les indifférents et les tièdes, cet excellent Viret, les gens qui n'entrent au temple avant que la prédication « ne soit à demi faite » et « n'ont encore la patience d'attendre la fin. » Il

abhorre les hypocrites, « ceux qui font semblant de suivre l'Évangile » et « l'aiment autant que les Juifs et les Turcs. » Il prêche l'humilité, la charité, la sainteté.

Comme œuvre d'art, l'*Instruction chrétienne* abonde en négligences et en superfétations. L'auteur improvise. Sa phrase est lourde, tant elle est verbeuse. Mais elle a du naturel, de la simplicité, parfois du coloris. Voici quelques réflexions sur ce qu'il y a de divinement consolant dans la doctrine de l'immortalité de l'âme :

« Nous pouvons juger quelle consolation c'est à un homme de bien et sage contre tous les malheurs qui lui peuvent advenir en ce monde, s'il sait et se tient pour assuré qu'il y a un lieu de repos qui lui soit préparé, non pas pour y être privé de tout sentiment tant de bien que de mal comme ceux le pensent qui cherchent repos en la mort sans aucune espérance d'autre vie ; mais un lieu de félicité pour ceux qui, de bon cœur et de bonne volonté, se seront dédiés à vertu et sainteté, lequel est ordonné de Dieu, qui est tout juste, tout puissant et tout bon. Car quel repos peut trouver ce qui n'est plus rien ? »

Il y a lieu de rattacher à l'*Instruction chrétienne* quelques traités de même inspiration mais de plus mince volume : la *Métamorphose chrétienne*,¹ en deux parties portant sur « l'homme et l'école des bêtes, » une façon d'histoire naturelle amusante et familière ; *De la Providence divine*,² *Traité pour l'instruction des fidèles*,³ *l'Interim*⁴ dont le but est « d'induire les hommes à suivre plutôt la voie de modestie et de modération chrétienne que celle de violence et de rigueur extrême » etc. En tous ces livres, qui sont, du moins les derniers, œuvres d'exhortation et d'édification, Viret a en quelque sorte traduit Calvin à l'usage du peuple, exposant, dans un enseignement élémentaire, tout le corps de doctrine sur lequel est fondée la Réforme française. Aussi bien, l'on conçoit quelle part il a eue dans la diffusion de l'idée protestante. Si Calvin est le docteur de la Réforme, Viret en fut l'instituteur primaire, le *magister regens*. Et ceci explique pourquoi, dans nos bibliothèques, les exemplaires, d'ailleurs très rares, des ouvrages du pasteur de Lausanne ont cet air de livres de classe, mal entretenus qu'ils sont en général pour avoir été lus beaucoup. Cette parole simple et

¹ In-8, Genève, 1552 à 1561 ; 1592.

² In-8, Lyon, 1565.

³ In-8, Genève, 1559.

⁴ *L'Interim par dialogues*, in-8, Lyon, 1565.

vivante allait tout droit au cœur et chacun y puisait plus volontiers des leçons de sagesse, que dans les écrits plus savants où il y a bien des risques, même pour le plus intelligent, de ne pas tout comprendre.

Je ne prétendrai point que Viret polémiste est supérieur à Viret théologien. Pour les profanes, celui-là est sans conteste plus captivant que celui-ci. J'ai marqué déjà que le Réformateur avait mille bonnes raisons de ne point s'interdire l'emploi de l'ironie comme moyen de discussion et de propagande. Il a donc usé du sarcasme ; j'ai peur qu'il n'en ait abusé, de la meilleure foi du monde, s'entend. Chez lui, la satire n'est pas qu'un accident ; elle prend souvent les proportions d'un système. Il n'aura pas l'humeur bilieuse, l'acrimonie vindicative de Jean Calvin. Même dans les pages les plus violentes de Viret, je crois apercevoir, entre ses invectives et celles qui portaient de Genève, toute la distance qui sépare l'indignation de la haine. Le doux apôtre d'Orbe a beau enfler sa voix et piquer hardiment de sa plume, il n'effraie personne. Au surplus, ses railleries et ses duretés ne vont pas qu'à l'adresse des catholiques. Il a fait front résolument contre les joyeux incrédules de l'école de Rabelais et de des Périers. Il a vertement admonesté ceux qui jetaient des ferments de discordé dans l'Église du Christ, « les évangélistes éventés qui ont assez de bec » pour crier contre le moindre des prêtres, mais qui n'ont « doctrine ni solide ni pleine d'édification, » les réformateurs qui le sont de nom seulement, cette « bande » dont « les capitaines se glorifient » de leur qualité de ministre et qui « semblent des épicuriens ne demandant qu'à vivre à leur aise et à se donner du bon temps, » ne faisant au reste que « jouer, gaudir, banqueter, ivrogner gourmander, brocarder, moquer et calomnier ceux qui ont plus de soin de leur office qu'eux. » Il ne m'est point possible de citer tous les in-folio et libelles où Viret a dépensé, sans compter, ce qu'il avait de verve caustique. Je prendrai, de ses pamphlets, le plus considérable comme dimension et comme portée, peut-être aussi le plus connu : *Le Monde à l'Empire*¹ et *le Monde démoniaque*².

Ce gros ouvrage, tout en dialogues, a pour objet : dans sa première partie, *l'Empire des monarchies*, *l'Empire de l'Empire romain*, *l'Empire des chrétiens*, *l'Empire des Républiques* ; dans la

¹ « Empire » est employé ici dans le sens de *allant pire* ; c'est même un jeu de mots que Viret a cru faire et dont il paraît content, puisqu'il le sert à toutes sauces.

² In-8, Genève, 1561.

seconde partie, le *Diable déchaîné*, les *Diabes noirs*, les *Diabes blancs*, les *Diabes familiers*, les *Lunatiques*, la *Conjuration des Diabes*. Tous ces titres promettent. Les personnages qui interviennent dans ces dialogues sont *Théophraste* qui « représente la personne d'un bon théologien et d'un homme craignant Dieu, » *Hierôme*, qui « tient le lieu d'un homme qui a bonne connaissance des lettres divines et humaines, par quoi il met en avant tant des unes que des autres les points qui ont quelque convenance ensemble, » *Eustache* qui « joue le personnage d'un pauvre superstitieux et idolâtre, tels sont ceux lesquels on appelle communément papistes, » enfin *Tobie* qui est « entre deux » — entre trois, serait plus juste — et « désire de connaître la vérité et de voir quelque bonne réformation en ce monde. » Nos quatre discoureurs parlent un langage qui n'a rien de doctoral. Tobie surtout sera l'interlocuteur à boutades ironiques et pleines de sens. Hierôme, lui, conservera le calme le plus inaltérable. C'est un sage ; il pense que « Dieu fait rouler les choses humaines sur une roue fort légère. » Théophraste ratiocine sans fin. Eustache, tout « papiste » qu'il est, ne laisse pas d'embarrasser les autres par nombre de ses remarques.

Le début du chapitre consacré à l'*Empire des monarchies* est original. Voici : « *Hierôme* : — Je ne sais, *Tobie*, quel propos vous tenez ici ensemble, toi et *Eustache*, mais il me semble que tu sois tout triste et tout fâché. — *Tobie* : Qui est celui qui n'ait à présent grande occasion d'être fâché et marri ? — *Hierôme* : Pourquoi dis-tu cela ? *Eustache* l'a-t-il apporté quelques mauvaises nouvelles ? — *Tobie* ; Mais quelles bonnes nouvelles me pourrait-il apporter !... » Cela continue ainsi, une page durant. On dirait d'une conversation de paysans normands en train de conclure un marché et de se tâter. Ils n'en finiraient pas de ces banalités, si *Tobie* ne précisait le sujet du débat : « Fut jamais le monde en pire état qu'à présent ? » La barque est lancée désormais. Ramez ferme !

Viret, par la bouche de ses personnages, commence l'énumération des vices qui infectent les monarchies ; elle dure et tout ne marche pas sans encombre. *Tobie* pose, à la vérité, des questions fort claires, en bon petit bourgeois raisonnable qu'il est. Mais *Théophraste*, qui est le théologien de la société, et qui est farci de textes sacrés, mais *Hierôme*, qui est une machine à citations classiques, mais *Eustache*, esprit confus avec quelques intervalles lucides, mais tous ces gens-là se perdent à l'envi dans les digressions les plus fantastiques. C'est à qui déjeunera d'un pape et dinera du Grand Turc.

embrouillant toutes choses, aventures de Diogène, visions de Nabucodonosor, Pères de l'Église, poètes latins. On demande grâce et voudrait bien savoir à quelles fins tend toute cette énorme dépense d'horripilante érudition. Une prolixité inouïe, une science intarissable distinguent ce redoutable Théophraste et ce terrible Hiérôme. Ils ne sont jamais à court — ni courts, hélas ! Et je confesse être arrivé plus vite qu'eux au but, je veux dire au bout du livre.

Le *Monde à l'Empire*, qui n'est pas sans offrir quelque analogie avec le *Traité préparatif à l'apologie d'Hérodote* d'Henri Estienne, dresse le bilan, peu réjouissant, de l'humanité à toutes ses époques et particulièrement au XVI^m siècle. Comme il est naturel, le clergé catholique y est exécuté sans miséricorde, et non sans esprit. Cette saillie est amusante : « Autrefois les évêques étaient d'or et les crosses de bois, aujourd'hui, au rebours, les crosses sont d'or et les évêques de bois. » Viret fait bien des variations sur ce thème. Il n'est pas plus tendre envers les « efféminés, » les « magistrats prévaricateurs et faux pasteurs, » les « tant coquins et bêtîtres et vrais répertoires de vices qui sont toutefois si enflés et si glorieux pour ce seulement qu'ils ont quelque vieil titre de noblesse déjà tout enfumé et tout rance. » Aucun abus n'est excusé, aucun privilège même. Avec les prêtres, les grands sont déchirés à si belles dents que l'on croit lire une diatribe révolutionnaire en français du temps des Valois. Mais, à l'opposé des démagogues de 93, Viret ne détruit pas une idole pour en hisser une autre sur le piédestal, il se garde bien de faire du peuple une entité mystique, juste et sainte comme Dieu.

La conclusion est formulée par Tobie : « Il ne faut pas être ébahi s'il n'y a plus guère chose en ce monde qui vaille, car il est déjà fort vieil et caduc. »

Le *Monde démoniacle* n'est qu'une suite du *Monde à l'Empire*. L'auteur veut d'abord « montrer en icelle comment le diable règne au monde et comment il conduit et gouverne les hommes mondains et charnels, comme de pauvres démoniacles, lesquels Dieu lui a abandonnés par son juste jugement. » Puis il expliquera « qu'aux saintes Écritures, le monde est souventes fois pris pour les hommes qui ne sont point menés par l'esprit de Dieu mais servent au diable comme à leur prince et à leur dieu. » Le premier dialogue : le *Diable déchaîné* traite de la « grande avarice qui est maintenant au monde, » de la « diminution des vertus et de l'accroissement des vices, » du « monde frénétique, » du dragon de l'Apocalypse, du vrai médecin du monde malade et enfin du « plus grand crime et danger qui soit

maintenant d'être au monde et combien il est dangereux d'être homme de bien. » *Tobie* dira, sur ce dernier point : « Qui se fait brebis, le loup le mange. Par quoi, il faut devenir loup entre les loups et méchant entre les méchants. »

Le troisième dialogue est intitulé : les *Diabes noirs*, parce qu'il y est fait mention « des démoniacles les plus furieux, » des bons et mauvais anges de chacun, du tourment de l'esprit et de la conscience. Dans les *Diabes blancs*, nous aurons à nous indigner contre les « ennemis de la discipline de l'Église » les « papes de longue et courte robe, » les hypocrites et tous ceux qui ne suivent pas l'Évangile... Mais à quoi bon en dire plus long ? Le genre du *Monde démoniacle* est absolument le même que celui du *Monde à l'Empire* : de la théologie didactique et militante, exposée en langage populaire et *cum grano salis*. Bien des pages nous font sourire ou nous semblent parfaitement ridicules. Viret n'en apparaît pas moins comme un savant polémiste, fort au courant des besoins de sa propagande, très expert dans l'art d'attirer, puis de convaincre son public. Si j'ai employé tout à l'heure le mot : ridicule, c'est que je me suis placé à mon point de vue de critique né au XIX^m siècle. Sommes-nous bien sûrs que, dans trois cents ans, nos après-venants ne nous tiendront pas plus fanés et plus drôles que moi Viret dans quelques parties de ses livres ?

Des autres pamphlets du Réformateur vaudois, je ne mentionnerai que les *Disputations chrétiennes*¹, l'un de ses premiers et non de ses plus médiocres ouvrages. Les *Disputations* ont eu les honneurs d'une lettre-préface de Calvin : elles s'élèvent surtout contre le purgatoire, les limbes, et doivent prouver que toute la théologie des papistes « n'est autre chose sinon la vieille théologie païenne. »

IV

J'ai dit le caractère et les mérites de Viret théologien. M. Cart a fait justement observer qu'il « s'est borné à reproduire l'interprétation de Calvin » et à la vulgariser. Comme polémiste, il manque un peu de vigueur, non d'à-propos, ni d'une certaine bonhomie railleuse, ni même d'ironie. Il a eu le beau courage de s'attaquer aux puissants de ce monde, de revendiquer les droits du peuple sans

¹ *Disputations chrétiennes, en manière de devis, divisés par dialogues*, in-8, Genève, 1544.

flatter les masses, de blâmer sévèrement les réformés qui continuaient à vivre joyeusement dans le péché, « comme des Roger Bon-temps. » Il a eu des vivacités regrettables et, partageant en cela le sort de tous les satiriques, il a plus d'une fois, moins souvent que d'autres, je l'accorde, dépassé les limites tracées par le goût et la raison. Le moraliste chrétien est très habile, très insinuant, quoique austère et transigeant peu. Ses lettres, ses traités exhortatoires ou édifiants sont des modèles du genre. L'écrivain ? Viret fut un improvisateur. Sa manière de composer décèle la hâte de l'homme d'action pressé d'arriver au but et n'ayant que peu de temps à donner à la rhétorique. Son style souffre de négligences répétées et tombe fréquemment dans le trivial ; il n'a pas ces contours précis et fermes, cette allure nerveuse, cette admirable énergie qu'on aime dans les écrits de Calvin. Le tissu de sa phrase a quelque chose d'abandonné, de lâche, de bâclé. Viret s'égaré aisément en des périodes sans fin. Il ne sait pas s'arrêter, tourne et retourne une idée de dix façons. Sa langue est lourde, rugueuse, pleine de provincialismes. Voilà le revers de la médaille. D'un autre côté, il faut reconnaître à Viret, sans marchander, de la netteté dans la pensée, de la spontanéité dans l'expression, de la logique dans les déductions, d'aimables originalités de forme, une grande facilité et un parfait naturel. Ces qualités ne l'ont point préservé de l'oubli ; ceux qui écrivent vite passent vite.

CHAPITRE V

Théodore de Bèze¹.

I. Sa vie. — II. Ses *Poemata* et sa traduction des *Psaumes*. — III. De Bèze polémiste. — IV. Le théologien. — V. L'historien.

I

Ce fut, selon Bayle, « un homme extraordinaire » et qui rendit les meilleurs services à son parti. Sans avoir le génie de Calvin, il avait

¹ *De vitâ et obitû Bezae*, par Ant. Faye, in-4, Genève, 1606, (traduit en français par Pierre Salomeau, 1610). *Calvins und Bezas Schriften*, par Ziegenheim, Ham-

autant de culture et des talents plus variés. Il était et resta toute sa vie plus homme du monde, souple, aimable, élégant, brillant même. A l'opposé des autres grands réformateurs, il nous apparaît de haute stature et de noble visage; il était *præstanti formâ*, selon le témoignage de Scaliger, et il débuta par une existence fort joyeuse et des poèmes assez frivoles, ce beau cavalier qui ensevelit tout à coup sa jeunesse dans les pratiques d'une morale austère et les débats de la théologie.

La famille de Théodore de Bèze avait de nombreux quartiers et une fortune considérable. Lui naquit à Veselay, en Bourgogne, le 24 juin 1519; Calvin est de dix ans son aîné. Il fut élevé par son oncle, Nicolas de Bèze, conseiller au Parlement de Paris. Il eut pour premier maître ce Wolmar, dont j'ai parlé à propos de Calvin, et qui est l'un des hommes les plus savants de son temps. Wolmar lui enseigna le latin et le grec avec tant de succès que de Bèze devint l'un des latinistes et des hellénistes éminents du XVI^{me} siècle; il lui donna quelques notions de jurisprudence et l'initia vraisemblablement aux idées de la Réforme. L'élève — il est alors recteur de l'académie de Genève — écrira en 1560 à son vieux professeur qu'il a tout appris de lui; mais, ajoutera-t-il, « le plus grand de tes bienfaits, c'est que tu as fait jaillir de la vraie source, pour m'en abreuver, la connaissance du vrai Dieu. » S'il est peut-être exact que Wolmar ait expliqué au jeune de Bèze la doctrine de Luther, il est certain que le disciple ne profita guère à l'origine de ces excellentes leçons. Quoique le futur « prêcheur » ait plus d'une fois prétendu avoir été converti à l'âge de seize ans, il est hors de doute que sa conversion n'est pas antérieure à 1548.

Mais Wolmar, que de Bèze avait accompagné à Bourges, dut quitter la France en 1535. Les deux amis ne se séparèrent point sans larmes. « Jamais plus grand deuil ne m'avait encore frappé, » dira plus tard le successeur de Calvin. Son mentor parti, de Bèze s'en fut étudier le droit à Orléans pendant quatre années. Il se consolait de la jurisprudence en lisant les poètes et en composant ces

bourg, 1790. *Senebier*, I, 266 et s. *Theodor Beza nach handschriftl. Quellen dargestellt* (jusqu'en 1563), par J.-W. Baum, 2 vol. in-8, Leipzig, 1843, 1851. *Les écriv. franç. de la Réf.* par Sayous, I, 243 et s. *Galerie suisse*, I, 472. *Album de la Suisse romande*, II, 113, 161. *Lenient*, l. c., I, 184 et s. *Dictionnaire de Bayle*. *Encyclopédies d'Herzog* et de *Lichtenberger* et tous les grands recueils de biographies. *Histoire du psautier des Églises réformées*, par M. F. Bovet, in-8, Paris, 1872. *Bulletin de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, XXI, 36. *Lettres françaises inédites de Scaliger*, in-8, Paris, 1881, entre autres, p. 243.

Poemata juvenilia qui lui furent reprochées par ses adversaires avec une véhémence outrée. Nous le voyons cependant prendre ses degrés en 1531.

De retour à Paris, il se lance dans le plaisir, tombe gaiement dans ce qu'il appellera « les pièges de Satan. » De mine agréable, bien apparenté, riche, tête légère et cœur ardent, il ne semble point créé pour la théologie. S'il a un pied dans l'Église, puisqu'il est pourvu, dès 1539, du prieuré de Longjumeau, il n'est pas entré dans les ordres ni ne songe à régulariser sa situation dans le clergé. Combien il est plus doux de manger de gros revenus et de rimer, entre deux escapades, de ces jolies épigrammes licencieuses qu'il rimait si volontiers ! De Bèze se lie même secrètement, sous la promesse du mariage, avec une femme qu'il n'épousa qu'après son arrivée à Genève.

En 1548, atteint d'une grave maladie qui met sa vie en danger, il revient aux pensées sérieuses. La crainte de la mort, le regret d'un passé dont il avait à rougir, réveillèrent le souvenir des années de fructueux et saint travail coulées avec Wolmar. Il comprend qu'il « est enfoncé dans la fange, » que Dieu veut l'en tirer et que cette rude épreuve n'est qu'un avertissement d'en haut. Au mois d'octobre 1548, à peine guéri, il renonce à tous ses bénéfices, « rompt toutes ses chaînes, fait ses petits paquets, quitte tout à la fois, sa patrie, ses parents, ses amis, pour suivre Christ, » et se réfugie à Genève, où il embrasse le protestantisme.

Son premier séjour à Genève fut de courte durée. En 1549, le Sénat de Berne lui confiait la chaire de grec à l'Académie de Lausanne.

L'adhésion de Théodore de Bèze à la Réforme est un coup de tête ou de cœur, comme on voudra. Pas de longue préparation, d'angoisses, de combats. Une soudaine lumière l'a éclairé et, sans discuter, poursuivi par des remords, sollicité par des souvenirs, il a passé au service de Dieu. Il aura tout le zèle du néophyte. Ayant trouvé son chemin de Damas, il se vouera, nouveau saint Paul, de corps et d'âme, à l'œuvre de la Réforme. Dès sa rencontre avec Calvin, il inspirera une vive sympathie et beaucoup d'estime au maître de Genève. Celui-ci comprit d'ailleurs quelles ressources il y avait en ce converti de fraîche date, mais de grand savoir et d'extrême distinction. S'il fallait un diplomate à la Réforme, de Bèze serait là.

Le gentilhomme bourguignon n'oublia pas, dans sa chaire de Lausanne, qu'il avait aimé la poésie. Il fit, en 1550, une tragédie, le

Sacrifice d'Abraham. Puis, désireux de ne point s'adonner qu'aux lettres, il prépara une édition du Nouveau Testament, publiée en 1556. Il avait adressé, entre temps, à Charles Quint, son fameux projet qui tendait à ramener l'unité religieuse dans l'Empire par le retour à l'Église primitive et aux Écritures, c'est-à-dire par l'adoption officielle du culte réformé. Ce projet, fort habilement développé, ne devait pas aboutir ; il mit néanmoins de Bèze en évidence. C'est durant la même période que parut un libelle où le réformateur se signale par une véritable rage contre tout ce qui ne subit pas aveuglément le joug de Calvin. L'honnête et doux Castalion, indigné des excès qui se commettaient à Genève et plus particulièrement de la condamnation de Servet, fit imprimer sous le nom de Martinus Bellius, un ouvrage intitulé : *De hæreticis gladio non puniendis* ; il y prêchait la modération et la tolérance. De Bèze lui répondit par son *De hæreticis a civili gladio puniendis*, traité dans lequel Senebier l'accuse justement d'avoir « manqué au genre humain en essayant de faire l'apologie de la barbarie du Consistoire de Genève. » Les réformés, exposés eux-mêmes à la persécution et au martyre, n'allaient pas se borner à persécuter et martyriser à leur tour ; ils formulaient en doctrine, par la plume de Théodore de Bèze, le droit d'extirper l'hérésie par le glaive, imitant l'Église catholique dans ses plus cruelles erreurs, forgeant des arguments aux adversaires pour la justification des futures hécatombes. *Compelle intrare !* Dans l'un et l'autre camp, les théologiens rivalisaient de haine féroce ; Montluc et le baron des Adrets se chargeront d'appliquer les préceptes des théoriciens de l'homicide.

Vers la fin de son séjour à Lausanne, de Bèze fut chargé avec de Budé et Farel, d'une mission auprès des princes protestants d'Allemagne pour implorer leur intercession en faveur des Français qui avaient embrassé la Réforme et que l'on emprisonnait ou bannisait sans merci. Rentré à Lausanne, en 1558, il assista au dénouement de la longue lutte de Viret contre LL. EE. de Berne. Il donna sa démission et revint à Genève où sa réputation d'excellent orateur et d'écrivain remarquable était bien établie. Premier ministre de Calvin en quelque sorte, il fut destiné d'emblée à remplacer le grand réformateur dont les forces déclinaient. Bourgeois de Genève dès 1559, reçu pasteur dans le courant de la même année, il obtint peu de temps après la place de professeur de théologie et de recteur de l'Académie nouvellement fondée.

En 1560, les protestants de France le réclamèrent. On comptait

l'envoyer à la cour du roi de Navarre ; on espérait que son éloquence et son adresse y seraient fort utiles. De Bèze réussit dans cette mission. Il attachait plus solidement le roi à la cause réformée, mais dut abandonner la France précipitamment et regagner Genève au milieu de mille dangers. Lorsque — François II étant mort, — Catherine de Médicis résolut, sur les conseils du chancelier L'Hôpital, de tenter un rapprochement entre les deux Églises, de Bèze fut tout naturellement choisi pour représenter son parti. Les débats du colloque de Poissy valurent aux calvinistes, entre autres au professeur genevois, une belle victoire de dialectique. La discussion n'en demeura pas moins stérile, et le massacre de Vassy (1 mars 1562) exécuté au mépris de l'Édit de janvier, donna le signal de la guerre civile en France. De Bèze demanda en vain à la reine justice de cet attentat ; les huguenots durent prendre les armes sous la conduite du prince de Condé. Le réformateur mena la campagne, accompagnant Condé dans toutes ses marches, bravant la mort à ses côtés sur le champ de bataille de Dreux, relevant enfin, après que le prince eût été fait prisonnier, le courage de l'armée démoralisée. Il ne revint Genève qu'au lendemain de la conclusion de la paix. On a violemment accusé de Bèze pour sa participation aux événements qui suivirent le colloque de Poissy, lui reprochant d'avoir poussé à la guerre, d'avoir machiné l'assassinat du duc de Guise. Ces calomnies furent vigoureusement réfutées par de Bèze lui-même ; il faut se rappeler en outre que, dans les luttes qui ont ensanglanté la seconde moitié du XVI^e siècle, il y avait « plus de malcontentement que de huguoterie. »

Calvin mourut en 1564. Que deviendra son œuvre, cette vaste intelligence et cette puissante volonté s'éteignant tout à coup ? L'influence de Calvin à Genève avait été tout ensemble politique et religieuse. Si le protestantisme y était indestructible, les institutions et les lois civiles qui avaient transformé la cité ne seraient-elles pas battues en brèche par des adversaires réduits au silence mais non résignés ? Calvin avait, de sa main de fer, si bien dompté Genève que Genève ne bougea pas. Certes, de Bèze était un caractère énergique et un esprit de haut vol, mais il est permis de douter qu'il eût été capable de maintenir les traditions de Calvin, si ce dernier ne les avait établies sur le roc. Les têtes ne se relevaient point que Jean Calvin avait courbées.

Grâce à ses qualités d'ordre, à sa prodigieuse activité, à sa modération relative, à l'estime en laquelle chacun le tenait, de Bèze put conserver à la ville de Genève la direction du protestantisme fran-

çais, en y faisant respecter cette discipline et cette austérité de mœurs que Calvin envisageait comme les plus sûrs garants du triomphe définitif de la Réforme.

Il avait quelque ambition, beaucoup de courage moral. Les grandes responsabilités ne l'effrayaient point. Comme nul ne lui contestait ses droits à la succession de Calvin, il l'accepta délibérément, et, pendant près d'un demi-siècle, il exerça une influence prépondérante sur les destinées de la Réforme. Son tort fut peut-être de n'avoir eu qu'une âme de disciple. Tout n'était pas également bon dans l'héritage qu'il recueillit; il conserva tout, ou presque tout, continuant Calvin avec moins de génie assurément, mais plus de bienveillance et d'humanité, s'attachant surtout à maintenir entre ses coreligionnaires cette « union inviolable » qui, selon lui, était « un trésor, » sans lequel le protestantisme était voué à « la dissipation et à la ruine. »

La besogne était ardue. De Bèze ne faillit jamais à sa tâche. La concorde ne fut point troublée entre les habitants de Genève. L'union entre les pasteurs ne subit aucune atteinte grave. L'Académie prospéra, devint un véritable foyer de culture littéraire et scientifique.

Les pensées du réformateur ne s'adressaient pas qu'à Genève. Souvent elles prenaient vol vers ce « pauvre et désolé royaume de France, » apportant des conseils à ceux qui luttèrent, des consolations à ceux qui souffraient. En homme clairvoyant, bien mieux, en esprit supérieur, il s'appliquait à imposer également à l'Église française ce qui faisait la force et presque toute la raison d'être de la nouvelle confession : la discipline dans les mœurs, la ferveur et l'unité dans la foi. Aussi bien le Synode de La Rochelle, qu'il présida en 1571, et celui de Nîmes, qu'il dirige un an plus tard, consacrent l'œuvre de Calvin, malgré les objections de Ramus, qui rêvait une organisation plus démocratique et plus libre de l'Église.

Entre temps, de Bèze écrivait, poète, théologien, polémiste tout ensemble. Il s'élevait particulièrement, avec une âpreté et une fougue dignes de son maître, contre les ennemis de la Réforme et aussi contre les indifférents et les tièdes. Bien plus, on lui attribuait la paternité de ces nombreuses satires anonymes qui allaient grossir le dossier des hontes du catholicisme et qui, la plupart, sortaient en effet de Genève. Que de haines réveillées! Que de discordes entretenues!

• La catastrophe de la Saint-Barthélemy émut douloureusement de

Bèze. Elle lui créa, d'autre part, de grands et lourds devoirs. L'exode des protestants de France commença ; Genève dut ouvrir ses portes au flot des réfugiés. Parmi ces derniers, nous voyons arriver les deux jurisconsultes *Hotman et Donneau*, qui furent priés par le Conseil, en date du 13 octobre 1573, « de faire quelques leçons gratuites en droit, » — ce qu'ils firent « de bon cœur. » Hotman séjourna même assez longtemps à Genève. C'est de cette ville, à laquelle il causa bien des embarras par les intempérances de sa plume, qu'il lança son terrible pamphlet : la *Franco-gallia*, où renversant la monarchie héréditaire au profit de la monarchie élective, il reconnaît aux peuples le droit de faire et de défaire leurs rois. Il convie même les Français à punir Charles IX par la déchéance, « car ils n'ont pas établi sur eux des tyrans et des bourreaux, mais des gardiens, des gouverneurs et des protecteurs de la liberté. »

Les nouveaux venus, auxquels Genève accordait l'hospitalité, n'étaient pas tous des chrétiens austères ; guerriers fatigués de combattre, soldats n'ayant point renoncé à la vie des camps, bourgeois démoralisés par les épreuves, tout ce monde se pliait malaisément aux ordonnances draconiennes de Calvin. De là des ennuis sérieux, des conflits pénibles. Et puis, la peste sévissait par intervalles, la Savoie reprenait l'offensive contre Genève. Tous les malheurs semblaient se conjurer pour rendre intolérable la situation de Théodore de Bèze.

Il résista. Il porta secours aux pestiférés, il réprima les tentatives de désordre, il tint tête au duc de Savoie, prêchant, donnant ses leçons, polémisant toujours. Lorsque, de 1589 à 1594, la guerre de Genève avec son remuant voisin absorba toutes les ressources de l'État et qu'il fallut renvoyer les professeurs de l'Académie, de Bèze, qui avait jusqu'alors rempli gratuitement les fonctions de deux professeurs, prit tout l'enseignement à sa charge. Le vaillant septuagénaire eut la joie de revoir bientôt son Académie reconstituée et plus florissante que jamais. Au surplus, l'âge n'altérait pas la robuste santé du réformateur. Nous le trouvons, en 1586, à la conférence de Montbéliard, en 1588, au Colloque de Berne, où il recommande la conciliation à ses amis qui s'épuisaient en querelles intestines. Il ne discontinua ses prédications et ses cours de théologie qu'en 1600, car il est de ceux qui veulent être à la peine, étant à l'honneur.

Les tempéraments les plus vigoureux finissent par s'user. Dès l'année 1600, les forces déclinent, la surdité qui l'affligeait depuis

longtemps est complète, son esprit s'éteint; il est presque « réduit en enfantillage, » écrit Scaliger. Il fut encore témoin de la glorieuse journée de l'Escalade. Puis, ayant assez travaillé, Genève étant sauvée des entreprises catholiques, il s'en alla doucement, le 13 octobre 1605. Il avait dit : « Les serviteurs de Dieu doivent mourir tout debout, pour vivre et être admis à leur tour es lieux célestes. » Son testament est remarquable par l'humilité avec laquelle il demande pardon de ses fautes à ses collègues, et par les exhortations qu'il adresse à ces derniers, en termes d'une touchante éloquence, pour le maintien de la paix dans la cité et dans l'Église.

II

Nous ne connaissons guère de Théodore de Bèze que l'homme extérieur, le chef de parti. Mais, pour nous, et quels que soient ses mérites de politique avisé et de savant théologien, nous l'étudierons de préférence comme écrivain. Il fut un littérateur éminent, aux dons singulièrement variés, poète élégant, exégète habile, dogmatiste, controversiste, pamphlétaire, historien, orateur, — distingué en toutes choses, admirable sur plus d'un point. Son œuvre latine est peut-être, sous le rapport du style tout au moins, plus parfaite que ses traités composés en français. Il manie le latin avec plus de *mæstria* que Calvin et l'emploie avec une réelle prédilection. Je citerai quelques-uns de ses livres écrits en cette langue, puisque aussi bien l'un ou l'autre eut un grand retentissement.

C'est comme poète que Théodore de Bèze a débuté. Les *Juvenilia*¹ l'ont fait ranger par ses détracteurs au nombre des versificateurs licencieux. Ces élégies et ces épigrammes d'un beau latin, gracieux et correct, peuvent n'être pas d'une inspiration austère. Que l'on se reporte au XVI^me siècle ! Que l'on se souvienne de l'aimable et brillant cavalier qu'était de Bèze avant sa conversion ! Que l'on compare ses poésies avec d'autres de la même époque ! Les censeurs les moins indulgents seront adoucis et qui sait ? désarmés.

Le latin dans les mots brave l'honnêteté,

ne l'oublions pas ! Il a des libertés et des hardiesses, — que notre français s'appropriera largement dès l'origine. Horace et Catulle ne

¹ *Poemata juvenilia*, in-8, Paris, 1548. De Bèze a retranché, dans la suite, toutes les pièces indécentes.

sont à mettre, que soigneusement expurgés, entre toutes les mains : ainsi des *Juvenilia*. De Bèze y chante, en des stances amoureuses, cette Candide que ses adversaires lui ont jetée à la tête dans plus de cent libelles. Certes, quelques-uns de ces petits poèmes sont loin d'être chastes ; l'ensemble du recueil n'est point d'un esprit pervers ni d'un cœur corrompu. Au reste, les pièces incriminées ne sont-elles pas de simples jeux d'imagination ? Tout cela n'est-il pas que fantaisie pure ? En admettant même que nous ayons affaire à des « choses vécuës, » comme on dit de notre temps, le péché serait grave, non mortel. Mais il convient d'entendre l'accusé : « J'en puis faire serment devant Dieu, écrit-il, il ne m'est pas plus arrivé, dans toute ma vie, d'attenter à l'honneur d'une épouse que d'envahir le royaume des Indes. » Et puis, il a publiquement regretté ses erreurs de jeunesse et la dignité d'une longue carrière rachète, si elle n'efface, bien des légèretés. Le plus court, a dit fort sensément Pierre Bayle « est de mettre ces *Juvenilia* parmi les péchés de sa jeunesse, dont il demanda pardon à Dieu et au public. »

La seconde en date des œuvres poétiques de Théodore de Bèze est son *Sacrifice d'Abraham*, sorte de tragédie biblique représentée à Lausanne par les étudiants de l'Académie, sous les yeux de l'auteur. J'y reviendrai au chapitre qui traitera de la poésie dramatique pendant le XVI^me siècle.

Pour expier peut-être ses *Juvenilia*, de Bèze entreprit la traduction en vers des *Psaumes*. Clément Marot avait traduit déjà une cinquantaine des plus beaux chants bibliques ; ils furent publiés avec une préface de Calvin. Ce dernier pria de Bèze de compléter le psautier qui parut, en 1556, sous le titre suivant : *Soixante neuf pseaulmes mis en rithme françoise, quarante neuf par Clément Marot, avec le Cantique de Siméon et les dix Commandements*. On y joignit, en 1562, les prières ecclésiastiques et liturgiques, ainsi que le catéchisme de Calvin. Remanié au XVII^me siècle par Conrard et La Bastide, revu par les pasteurs de Genève, le recueil n'a plus été modifié depuis.

Je n'ai pas à dire ici la valeur des psaumes traduits par Marot. Ils sont jolis, à coup sûr. Mais n'y cherchez pas l'élévation du sentiment religieux, la ferveur inspirée du poète chrétien ! C'est un tour de force agréablement exécuté, bien que l'on ait peine à reconnaître le roi David à travers Clément Marot. La version de Théodore de Bèze sera très différente. Elle sera d'abord d'un homme affairé, qui commet un cantique au hasard du loisir. Elle est encore d'un

pauvre rimeur, plus habitué à la métrique latine qu'à la prosodie française. Néanmoins, et malgré les négligences, les maladresses, les obscurités du style, on aime dans la traduction du réformateur cette émotion grave et cette simplicité d'accent que l'on demanderait en vain à Marot. De la poésie elle-même, je suis fort empêché de faire l'éloge. Que les vers de Théodore de Bèze, pénibles, entortillés, parfois inintelligibles, défigurent le grand lyrisme, si large et si coloré, du roi psalmiste et des prophètes ! Et songer que ces vers ont été lus davantage que les odes charmantes de Ronsard ! Ils parlaient de Dieu ; s'ils le célébraient en mauvais langage, du moins ils le célébraient.

Quelques citations me paraissent nécessaires pour appuyer ces critiques dont la rigueur surprendra peut-être. Qui devinerait un chant biblique dans ces couplets embarrassés ?

Éternel, mon Dieu, me voici
Pour, en t'offrant ces fruits ici,
Reconnaître devant ta face
Que sommes ici par ta grâce.

Nés d'un Syrien pauvre et nu,
Petit en Égypte venu,
Puis fait d'une nouvelle sorte,
Père d'une gent grande et forte ;

Puis en Égypte étant foulés,
Asservis, de tout désolés,
A toi notre voix est montée,
Et tu l'as, Seigneur, écoutée...

Il y a plus d'éloquence dans l'adaptation d'un autre psaume, où de Bèze célèbre le passage de la mer Rouge par les Israélites :

L'Éternel sera mon cantique,
Car sa grandeur plus magnifique
Il a pour ce coup employée,
Ayant, au fond des grandes eaux,
Des chevaucheurs et des chevaux
Renversé la bande noyée...

La dernière moitié de la strophe est bien venue ; mais je renonce à transcrire la fin du cantique, de Bèze retombant dans ses travers de poète plein à la fois de bonne volonté et d'inexpérience. Et qu'est devenue la superbe lamentation de David sur la défaite de Saül et de Jonathan : « Comment sont tombés les forts ? Ne l'allez point

dire en Gath et n'en portez point les nouvelles aux places d'Assalon, de peur que les filles des Philistins ne s'en réjouissent !... »

Ah ! qu'en Gad point on ne rapporte
Ce méchef et qu'en nulle sorte
Dans Assalon ne soit ouï
Rien dont leur cœur soit réjoui,
Ni soit notre mal rapporté
Par ces Philistines chanté !

Et, plus loin :

Las ! Jonathan, tu es du compte
Dont toute angoisse me surmonte,
Jonathan, mon frère, chéri
Plus que femme de son mari.
Las ! comme sont chus par milliers
Les forts parangons des guerriers !

De Bèze n'est pas plus heureux quand il s'attaque au prophète Ésaïe. Qui n'admire les versets sublimes : « Éternel, je te célébrerai d'autant que tu es en colère contre moi, mais ta colère s'est détournée et tu m'as consolé !... » Voici ce que de Bèze en a fait :

Contre moi tu t'es courroucé,
Mon Dieu, mais ton ire a cessé ;
Même, au lieu de cette rigueur,
Tu m'as tout remis en vigueur :
Dont Psaumes te chanterai,
Et, te les chantant, je dirai...

Mais n'écoutons point ce que de Bèze dit à son « sauveur expérimenté, » comme il appelle Dieu dans la strophe suivante, et passons à une œuvre qui soit, littérairement, moins humiliante pour le successeur de Calvin ! D'ailleurs, l'excuse du réformateur est en ce qu'on lui a imposé une besogne pour laquelle il était peu préparé. Il est arrivé au bout, comme il a pu. Le psautier, auquel il a collaboré avec Marot, n'en est pas moins demeuré populaire fort longtemps et il a suffi aux besoins religieux d'une Église qui tenait en médiocre estime le culte de l'art. Au lieu de « pétrarquer un sonnet, » de Bèze « trouva plus séant de chanter un cantique à Dieu. » La poésie n'y a rien gagné ; la piété huguenote n'exigeait pas autre chose. Les psaumes de Théodore de Bèze et ceux de Marot ont été traduits sur les mêmes rythmes et adaptés aux mêmes airs dans presque toutes les langues de l'Europe.

Les autres poésies du successeur de Calvin ne sont point de conséquence : psaumes mis en vers latins, sentences rimées, épigrammes, petites pièces comme celles placées au bas des *Icones*.

III

Le poète lyrique est de second ou même de troisième ordre ; le polémiste réformé est mieux doté, et je l'ai suivi avec beaucoup d'intérêt dans ses pamphlets. On a encore souvenir de son libelle : *De hæreticis a civili gladio puniendis*. Bayle a très sensément observé que cette diatribe avait fait grand tort à la cause calviniste, « car, dit-il, dès que les protestants veulent se plaindre des persécutions, on leur allègue le droit que Calvin et Bèze ont reconnu dans les magistrats. » J'ai expliqué plus haut en quoi consistait ce « droit. » Ce que je n'ai point relevé suffisamment, c'est l'extrême violence de cette satire, qui est un vrai code annoté de l'intolérance. Mort à l'hérésie ! clamait de Bèze, sans songer qu'il était un hérétique pour l'immense majorité des chrétiens. Mort à qui ne croit pas exactement comme nous, mort à la liberté d'examen que nous avons proclamée, mort à cette sincérité de l'esprit qui est par-dessus tout agréable à Dieu ! Ce féroce appel au glaive contre toute personne coupable de servir Christ à sa manière, cette explosion de haine sectaire laisse une tache indélébile sur la mémoire de Théodore de Bèze. Au surplus, il est, dans ses démêlés théologiques, aussi hargneux que Calvin, sinon davantage. Quand des amis l'invitent à modérer son zèle, il les apostrophe durement.

La plupart de ses traités de polémique furent écrits en latin. Comme on ne prête guère qu'aux riches, on lui attribua plusieurs diatribes qui ne sont pas toutes de lui, ainsi le *Réveille-matin des François*, et l'*Histoire de la Mappemonde papistique*, et la *Comédie du pape malade*, et d'autres. Il est prouvé que le *Réveille-matin* est l'œuvre de Hotman, que le *Pape malade* a été composé par Badius. Il semble que la *Mappemonde papistique* soit bien de Théodore de Bèze ; M. Sayous avoue « n'avoir pu découvrir » ce curieux livre et ne se prononce point sur son origine ; les auteurs de la dernière édition de la *France protestante* le mettent à l'actif du réformateur.

La *Mappemonde*¹ est une description burlesque de l'Église ro-

¹ *Histoire de la mappemonde papistique* en laquelle est déclaré tout ce qui est contenu et pourtrait en la grande table ou carte de la mappemonde, par Frangidelphe Escorche-Messes, — Luce Nouvelle (Genève), in-4, 1567.

maine. Celle-ci est figurée par un planisphère allégorique embrassant douze provinces sujettes : « les Moinesses, le Service des Saints, la Fabrique des Lieux dévots, les Hermitages, les Oraisons, les Aumônes, le Clergé, la Moinerie, le Jeûne, Pénitence, la Messe et la Sacramentaire. » sans compter les « provinces alliées. » comme les Pèlerinages, les Sorbonnistes, les Jésuites etc. De Bèze entend combattre les papes qui, dit-il « se sont forgé et bâti une nouvelle monarchie toute charnelle et pleine de plaisirs, richesses, délices et pompes. » Dans une débauche de comique grotesque, il cherchera longuement à ridiculiser et à détruire toute l'organisation du culte catholique. Franchement, l'ironie du réformateur n'est point légère et son esprit n'est pas de qualité. Le sel est gros, lourd le volume. De temps à autre, un passage piquant se détache de ce fatras alambiqué, quelque invective frappe par son originalité. Mais que tout cela est donc prolix, entortillé et d'une gaieté carnavalesque !

Les papes ont « radoté. » Au lieu de fonder un empire, ils se sont « bâti plutôt comme une arche de Noé, pleine d'animaux, ou une cage de fols et de badins... de sorte que plusieurs nations en sont presque crevées de rire, comme les Allemands, les Français, Anglais, Polonais, et tous les autres peuples qui ont connaissance de l'Évangile. » De Bèze passera en revue, et « très bien, » toutes les provinces dont j'ai fait le dénombrement et qui sont la plupart « sous le même climat et degré du soleil qu'est la cité de Sodome et aussi de Gomorrhe ; » c'est le cas, en particulier, des moines, clercs, ermites, jésuites et sorbonnistes. Il reproche à tout ce « monde papistique » de n'avoir de goût que pour les voluptés de la chair. Il s'étend complaisamment sur les « greniers amples et spacieux, » les « belles grandes cuisines magnifiques » où se concentrent toute l'activité et toute la pensée du clergé catholique. Il accuse prêtres et moines de fabriquer des sacrements, de s'enrichir aux dépens du peuple. Il les appelle des « sangsues lesquelles on applique aux malades, et leur sucent très bien le sang et leur tirent jusqu'à l'âme quelquefois. » Si j'entrais dans les détails, je pourrais signaler des anecdotes amusantes et des pages de massives insultes. Je hasarderai du moins une citation et choisirai comme victimes les jésuites, qui ont l'habitude des coups : « Quand on voit telle multitude, il semble qu'on voie la plaie de ces poux qui furent envoyés à Pharaon et au peuple d'Égypte (*Exode*, 8), lesquels mangèrent et tourmentèrent cette nation-là. Ainsi ceux-ci mangent le simple peuple et le rongent jusqu'aux os. En ce pays jésuitique, il y a grande

quantité d'oiseaux et principalement de perroquets, qui prononcent en grec, en latin et en hébreu plus de 20 ou 30 bons mots. Après, ils parlent en leur langage accoutumé, le plus doucement et le plus gracieusement du monde ; ils ont de petits mots sucrés et plaisants : ils disent : — Mesdames, Mesdames, apportez à manger aux perroquets jésuites de la soupe grasse, de bonne soupe. Puis, ils disent : — Bonjour, bonjour, Messieurs de France, apportez argent, apportez argent à vos perroquets, et gazouillent d'autres petits mots semblables, tellement que c'est un plaisir de les voir. » Les moines, eux, sont malmenés avec plus de vigueur. En voici, par exemple, qui vivent exactement sous la même latitude que Sodome ! S'ils se décernent le nom de « pères, » si les « moines » prennent le titre de « mères, » c'est qu'ils « ne sont pas encore si hypocrites comme le monde les fait. »

Pourquoi perdre mon temps à ces pesantes bagatelles ? Serions-nous bien avancés quand nous saurions que les sorbonnistes sont « de grands ânes vêtus de peaux de lions, c'est-à-dire de leurs disputes vaines et ridicules ? » Laissons la *Mappemonde papistique* et les querelles de Frangidelphe Écorche-Messes avec le jurisconsulte Baudouin, et les disputes du même avec le sage Castalion ! Théodore de Bèze n'apparaît point à son avantage dans ces luttes, où il ne remporte guère que la palme de la violence. Il est, en effet, plus mordant, plus amer, plus acharné à déshonorer ses ennemis qu'il ne convient même à un théologien du XVI^{me} siècle. Ses qualités ordinaires de style et de composition ne vont pas avec ce genre de satires grossières. Il n'a pas la robuste concision, la puissante ironie de Calvin ; il s'échauffe, gesticule, crie, tempête, et cela n'est plus de la littérature. Quand il se borne à plaisanter, il est riche en saillies, si l'on veut ; il n'a pas l'allusion heureuse et fine, il n'a pas non plus le mot à l'emporte-pièce.

Si je suis sévère pour la *Mappemonde*, j'ai un faible pour le libelle qui est, selon Charles Nodier, le « diamant des pamphlets. » Il s'agit de l'*Epistola magistri Benedicti Passavanti*¹, une charmante espièglerie dirigée contre le président Lizet, ce fougueux adversaire des protestants. De Bèze a pris comme modèle les *Epistolæ obscurorum virorum* d'Ulrich de Hutten. Lizet avait écrit deux indigestes volumes de polémique religieuse ; il croyait naïvement que le calvinisme en mourrait. L'*Epistola* de Théodore de Bèze ne poursuit pas un autre

¹ Le libelle est de 1563.

but que de s'égayer de l'outrecuidance du jurisconsulte auvergnat. Elle nous apprend que Passavant, ami et serviteur supposé de Lizet, a été envoyé à Genève par celui-ci afin d'y juger de la consternation des réformés. Les hérétiques ne doivent-ils pas être confondus, puisque personne parmi eux n'a eu le courage de répondre aux infolio du président? Passavant arrive chez des gens qui se portent mieux qu'il ne sied à des cadavres. On parle vivement de ce qui se passe en France; les ministres genevois se décident même à causer du livre de Lizet. Immédiatement, le brave Passavant se rengorge. Hélas! les quolibets de pleuvoir dru comme grêle sur l'infortuné Lizet; on se moque de son nez, de son style, si dur, paraît-il, qu'un feuillet de l'ouvrage... Comme je n'écris pas en latin, je me garde bien d'achever ma phrase. Enfin, Passavant quitte Genève, plus pénétré des bienfaits de la Réforme que des talents de Lizet.

Je ne puis qu'indiquer la fable de cette satire si joyeuse et d'une si pétulante vivacité. C'est du Rabelais des bons jours, non moins vert, non moins hardi, et, par endroits, non moins extravagant que les pages les plus savoureuses du curé de Meudon, qui avait un émule dans l'un de ceux qu'il qualifiait dédaigneusement de « pistolets de Genève. »

IV

Il faut pourtant dire un mot de Théodore de Bèze théologien. S'il ne fut qu'un poète de circonstance et un polémiste fort inégal, on le réputa l'un des meilleurs orateurs du siècle. Lorsque le cardinal de Lorraine l'eut entendu au Colloque de Poissy, il s'écria : « Plût à Dieu qu'il fût muet ou que nous fussions sourds ! » Ce témoignage, à coup sûr impartial, d'admiration en dit plus long que des commentaires sans fin. Et puis, il n'était pas que très éloquent. Il avait la riposte aussi vive qu'homme de France. Au cours du même Colloque de Poissy, de Bèze entrant avec un de ses collègues de Genève : — « Voici les chiens de Genève ! » fit à haute voix un cardinal. De Bèze de répondre : — « Il est bien nécessaire que, dans la bergerie du Seigneur, il y ait des chiens pour aboyer contre les loups. »

La fameuse harangue qu'il prononça à Poissy est un modèle de mesure, d'élévation et de force. Introduite par la prière de la liturgie de Genève : « Seigneur Dieu, Père Éternel et Tout-puissant, nous

confessons et reconnaissons devant Ta Sainte Majesté que nous sommes pécheurs, conçus et nés dans le péché...¹ » introduite par cette oraison, pleine d'une humble et grave soumission aux décrets d'Enhaut, la défense des principes de la Réforme fut présentée avec une habileté consommée. De Bèze n'a « ni présomption ni arrogance, » car « sa pauvre et vile condition ne le porte pas. » Les protestants n'ont que leur « bonne conscience » qui les attache à leur « bonne et juste cause. » Ils en appellent à la « règle de charité » de leurs frères ennemis, à « cet esprit traitable prêt à recevoir ce qui sera prouvé par la Parole de Dieu. » Ils établissent que leur foi repose sur l'Évangile même ; ils espèrent que tous les délégués, de l'un et de l'autre camp, pourront « d'une voix chanter un cantique au Seigneur et tendre les mains les uns aux autres, comme autrefois est advenu entre les armées et batailles toutes rangées des mécréants mêmes et infidèles, » afin que s'ouvre « le vrai siècle doré auquel notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ soit servi tout d'un accord. » Ce discours fit une profonde impression et chacun comprit que de Bèze serait le vainqueur du Colloque. Pendant toute cette brillante mais inutile joute oratoire, le réformateur montra les mêmes qualités de tact, de sérieux, de modération, et aussi de science et de dialectique.

Les *Sermons*² de Théodore de Bèze ne diffèrent presque pas de ceux de Calvin. « L'enseignement dogmatique et l'exhortation pastorale, dit M. Sayous, se présentent chez l'un et l'autre avec les mêmes caractères, et sinon avec des qualités semblables, du moins avec des défauts communs. » La même passion de controverse, le même abus de l'invective se remarquent dans leurs sermons, et le même étalage d'exégèse, et la même austérité de la morale. Si Calvin l'emporte par la hauteur des conceptions et l'énergique précision du langage, de Bèze aura plus que son maître les dons extérieurs de l'orateur, la noblesse des attitudes, l'art du geste, la facilité de l'élocution, le physique aussi. Peut-être encore la prédication de ce dernier empruntait-elle aux tragiques événements de l'époque, aux craintes inspirées par l'avenir de la Réforme et de Genève, je ne sais quel accent de

¹ On a cru longtemps que de Bèze était l'auteur de la confession des péchés ; le point est bien douteux (v. *Bulletin de la Soc. de l'hist. du protest. franç.*, IX, 287).

² *Sermons sur les trois premiers chapitres du Cantique des cantiques*, in-8, Genève, 1586. *Sermons sur les histoires de la Passion et sépulture de notre Seigneur Jésus-Christ*, in-8, Genève, 1592.

douloureuse mélancolie inconnu de l'éloquence du maître. Calvin s'irrite contre les misères de la vie ; il arrive à de Bèze de pleurer sur elles.

L'œuvre théologique du disciple n'est point comparable à celle du grand législateur et dogmatiste de la Réforme française. Elle ne peut prétendre à aucune originalité, puisque de Bèze n'a pas changé une lettre de la doctrine dont il est le pieux héritier. Je ne m'étendrai donc pas sur ce point. Je préfère signaler ses travaux excellents à bien des égards, sur le *Nouveau Testament*. Après avoir collaboré à l'édition de Robert Estienne (1550), il publia lui-même cinq éditions du *Nouveau Testament*, en grec, avec une version latine (1556, 1565, 1582, 1589, 1598). Ces travaux furent la préoccupation et l'occupation presque dominantes de toute sa carrière. Il y consacra près de cinquante années, se mettant à l'ouvrage avec tout l'appareil scientifique d'un théologien de nos jours. Il consulta dix-neuf manuscrits très anciens, a-t-il déclaré dans une de ses préfaces, le texte syriaque, les Pères de l'Église, les traductions modernes. Ses connaissances philologiques lui furent d'un précieux secours, mais, suivant Scaliger, il n'avait pas une grande lecture, et, à ce point de vue, Calvin lui est bien supérieur. On vante l'indépendance — intermittente — de sa critique, sa lucidité et sa conscience.

V

De Bèze historien nous attend. Ici, il est vraiment original, non qu'il s'élève très haut, mais parce qu'il est neuf. Il fut obligé de chercher dans son propre fonds, car il entreprit d'écrire sur des matières où il n'avait pas eu de prédécesseur direct et encore moins de modèle. Avant de m'occuper de ses deux principales œuvres, je mentionnerai ses *Icones*, dont la traduction française due à Simon Goulart parut sous le titre : *Les vrais portraits des grands hommes illustres* ¹, etc. Ce livre est une collection de portraits, grossièrement gravés sur bois, des « pasteurs renommés en diverses contrées et Églises de l'Europe, » des princes, magistrats, prédicateurs et martyrs de la Réforme ; de Bèze a joint à chacune de ces images des « nourriciers de l'Église » une courte biographie ou plutôt un panegyrique sommaire que résume toujours une petite pièce de vers, quatrain, sixain, huitain. L'ouvrage est dédié à Jacques VI, roi

¹ In-4, 1581, Genève.

d'Écosse ; il nous fait assister à un long défilé des gloires du protestantisme, Wicléf en tête, l'Espagnol Jean Diaz en queue, et, pêle-mêle, Luther, Zwingli, Jérôme de Prague, Jean Huss, Reuchlin, Mélanchton, Calvin, Farel, Viret, Ulrich de Hutten, Anne Dubourg, cent autres moins connus. Rien dans les *Icones* ne frappe le lecteur. Ces portraits esquissés à la hâte, d'un trait de plume, ont même un air de famille qui lasse bientôt. Des apologies et encore des apologies, en deux ou trois phrases quasiment invariables ! Il faudrait un artiste pour éviter l'uniformité, c'est-à-dire l'ennui, il faudrait un patient travail et une étincelle de faculté créatrice. De Bèze a son moule où tout passe. Il est rare qu'il s'affranchise de l'éloge obligatoire et monotone. Erasme cependant, qu'il n'accueille pas sans mauvaise grâce dans ses *Icones*, reçoit autre chose que des louanges. Quand le sage de Rotterdam — c'est moi qui l'appelle ainsi, non de Bèze — a traité les graves problèmes de la religion, « il s'est contenté de taxer et brocarder les superstitions » et s'est refusé « à profiter de la connaissance du principal, encore qu'il eût assez de jugement pour y atteindre. » Je relève un hommage chaleureux rendu à Robert Estienne que l'on ne peut comparer à aucun de ses devanciers « en diligence et en la correction des livres difficiles. » Je rappelle enfin ces vers sur Marguerite de Valois, reine de Navarre,

Qui de son lustre embellit l'univers,
De sa valeur elle remplit la France,
Christ honora, combattit l'ignorance,
Et triompha de la mort par ses vers.

La mère de Jeanne d'Albret, la conteuse de l'*Heptaméron*, la protectrice de Marot et de Des Périers, fut-elle vraiment tout cela et ne triompha-t-elle de la mort que par ses « vers », — de bien mauvais vers ?

La *Vie de Calvin*¹ est, en même temps qu'un document historique d'une haute valeur, une biographie très complète sur certains points, en général fidèle, toujours intéressante, du célèbre réformateur. De disciple à maître, on pouvait s'attendre à moins d'impartialité. Il est juste de dire que cette *Vie*, écrite d'un style sobre et clair, n'est pas loin d'être un petit chef-d'œuvre. De Bèze peut se vanter de n'avoir « pas hasardé ses paroles à la légère, ou par excès d'affection, mais à dessein et d'un jugement parfaitement libre. » Sans doute, il y a de l'émotion et de la vénération dans la *Vie de Calvin*.

¹ In-8, Genève, 1565. Réimprimée pour la dernière fois, à ma connaissance, Genève, 1864.

En pouvait-il être autrement ? Calvin mort, n'était-ce pas la Réforme décapitée, l'avenir de l'Église gravement compromis ? Et quel homme que ce législateur énergique, cet incomparable écrivain, ce dogmatiste digne de saint Paul ! Il y avait d'ailleurs une autre tâche à remplir que celle de faire une emphatique oraison funèbre de Calvin. Il s'agissait de laver cette grande mémoire des souillures de la calomnie. Et c'est à cela que s'appliquera tout particulièrement de Bèze, avec une sincérité, une modération, une piété, une conscience qui ne se démentent jamais. Tout porte-t-il l'empreinte d'une exactitude absolue ? Non, certes. Depuis trois siècles que la vie de Calvin est étudiée, on a redressé des appréciations trop bienveillantes et des erreurs matérielles. Sous ces réserves, qui ne sont pas importantes, la biographie composée par Théodore de Bèze subsiste, et, comme elle est l'œuvre d'un témoin oculaire, elle a conservé tout son prix.

De Bèze commence par gémir de ce que « la perversité du monde ait ému le Seigneur à retirer sitôt à soi » ce serviteur qui s'est « tant fidèlement et tant heureusement employé pour l'avancement de la gloire d'icelui et pour l'édification de l'Église. » S'adressant aux adversaires du réformateur, il ajoute que Calvin n'a jamais eu d'ennemis « qui, en l'assaillant n'aient fait la guerre à Dieu, » car la doctrine du maître se confond avec celle des Écritures elles-mêmes. Toutes les diatribes, tous les honteux pamphlets n'ont pu ternir la renommée de ce chrétien « que jamais méchant ne put ouïr sans trembler, ni homme de bien sans l'aimer et l'honorer. »

Lorsque de Bèze raconte les derniers moments de cette existence si riche, il atteint à l'éloquence : « Étant accouru avec quelque autre de mes frères, je trouvai qu'il avait déjà rendu l'esprit, si paisiblement que jamais n'ayant râlé, ayant pu parler intelligiblement jusqu'à l'article de la mort, en plein sens et jugement, sans avoir jamais remué ni pied ni main, il semblait plutôt endormi que mort. Voilà comme en un même instant le soleil se coucha et la plus grande lumière qui fut en ce monde pour l'adresse de l'Église de Dieu fut retirée au ciel. Et pouvons dire qu'en un seul homme, il a plu à Dieu, de notre temps, nous apprendre la manière de bien vivre et bien mourir. La nuit suivante et le jour aussi, il y eut de grands pleurs par la ville... »

La *Vie de Calvin* n'est, si l'on veut, qu'une courte biographie ; elle renferme quelques-unes des bonnes pages de prose du XVI^e siècle ; elle offre à l'historien maints détails dont nous déplorerions la

perte, si de Bèze ne les avait dévotement recueillis en l'honneur de cette « lumière, la plus grande qui eût resplendi en ces temps. »

On considère habituellement l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France*¹ comme l'œuvre maîtresse de Théodore de Bèze. Il faut avouer que c'est moins un exposé raisonné et systématique des origines de la Réforme française qu'un recueil de nombreux et très précieux documents ramassés ou copiés un peu partout ; on y trouve des passages qui sont la reproduction littérale du *Livre des martyrs* de Crespin.

Il n'est pas même très sûr que cette compilation soit tout entière de Théodore de Bèze. Nicolas de Gallars y a collaboré. Dans quelle mesure ? On ne le sait. Il paraît à peu près démontré que le plan de l'ouvrage et tout le premier volume appartiennent à de Bèze.

L'*Histoire ecclésiastique* manque absolument de synthèse. Au lieu de présenter une vue générale sur les Églises réformées de France, elle ne donne que des renseignements très abondants, parfois très émouvants, sur chacune des nombreuses communautés protestantes de langue française. Le livre ne dépasse pas 1563.

Ce qu'il y a de plus fatigant et de plus déconcertant dans ce recueil, c'est que les histoires particulières de chacune de ces Églises s'achèvent à la fin de chaque règne pour recommencer, beaucoup plus loin, avec le suivant. Eût-on la meilleure volonté du monde, que l'on perdrait le fil et ne réussirait point à découvrir le lien puissant qui a rattaché les uns aux autres tous les groupes épars professant le nouveau culte. On croirait que toutes ces communautés ont vécu de leur vie propre, qu'elles ne sont pas de la même famille. Que de Bèze n'ait point songé à nous laisser cette impression, cela est certain ; il est fâcheux qu'il n'ait pas mieux compris sa tâche.

Au surplus, il paraît n'avoir étudié de très près que les événements de 1560 à 1563 ; les périodes antérieures ne sont qu'effleu-

¹ 3 vol. in-8, Anvers, 1580. MM. G. Baum et E. Cunitz en ont donné une très savante édition (3 vol. petit in-4, Paris, 1883 à 1889). M. R. Reuss, qui s'est occupé de la publication du dernier volume de l'*Histoire ecclésiastique*, pense qu'il convient de chercher l'origine de cet ouvrage dans une décision du Synode de Lyon, de 1563. En effet, ce synode invita les Églises de France « à faire un recueil fidèle de tout ce qui était arrivé de plus remarquable par la Providence divine aux lieux de leur ressort, et d'en envoyer les relations à nos frères de Genève, avec toute la diligence possible. » L'*Histoire ecclésiastique* serait dès lors une œuvre collective et anonyme, à laquelle de Bèze aurait pris une grande part en coordonnant et peut-être en complétant les documents fournis. Mais le dernier mot n'est pas encore dit sur ce sujet. J'ajoute que l'édition d'Anvers n'est vraisemblablement pas l'édition princeps.



rées. Mais il faut se souvenir que c'est essentiellement de 1560 à 1563 que se décident les destinées de la Réforme française. Nous pécherions contre l'équité si nous blâmons Théodore de Bèze de ce qu'il a été prodigue d'informations sur une époque fort obscure et que nous connaîtrions assez mal sans tout ce qu'il nous a transmis de documents officiels, de pièces secrètes, de déclarations de témoins oculaires. La richesse des matériaux est énorme ; le ou les compilateurs n'ont pas su en tirer tout le parti possible. Mais leur but n'était pas de travailler pour la littérature, ni même pour l'histoire. En 1580, la Réforme ne battait plus que d'une aile. Le découragement s'emparait des plus vaillants. Il était nécessaire de retremper les caractères qui s'affaiblissaient, de réchauffer le zèle qui se mourait. Comment y parvenir ?

En léguant à chacune des Églises de France le récit de ses souffrances et l'apologie de ses martyrs. Chacune d'entre elles aura désormais sa légende de douleur et d'héroïsme ; toutes se réveilleront à cette évocation des beaux dévouements et des nobles sacrifices... Le calcul n'était pas d'un esprit médiocre.

Ne demandez pas à de Bèze de l'impartialité ! Les bûchers se sont dressés, le sang a coulé, les guerres fratricides ont décimé le peuple de France. Que voulaient à l'origine les réformés ? Qu'on les tolérât. Et voilà qu'on les avait persécutés comme les chrétiens des premiers siècles ! Et voilà que Vassy, que Grenoble, que la Saint-Barthélemy, que toutes les trahisons et tous les massacres étaient leur partage ! Ils se révoltaient, couraient aux armes, rendaient coups pour coups. *L'Histoire ecclésiastique* est donc une œuvre de lutte. Mais bien qu'écrite par un homme de parti, injuste, amère, violente parfois, elle est un livre à consulter, dût-on n'y voir qu'une mine à documents.

Dans quel genre faire rentrer un petit traité que je n'ai pu me procurer et dont M. Sayous a parlé avec quelques développements ? J'entends le *De franciscæ linguæ recta pronunciatione*¹, fort estimé de Dietz et de tous les philologues modernes. De Bèze se plaint, en cet opuscule, de la décadence de la prononciation française. Selon lui, les usages de bonne diction ont disparu depuis la mort de François I^{er} ; il se propose de ramener ses contemporains aux saines traditions que l'on méconnaît.

¹ Petit in-8, Genève, 1584. Réimprimé, Berlin, petit in-12, 1864. Voir *Bibl. de l'École des Chartes*, 2^{me} sér. II, 203 et s., 357.

On voit la place que tient de Bèze dans l'histoire littéraire de notre pays. Sans être une intelligence tout à fait supérieure, il fut un homme éminent par bien des côtés. Comme écrivain, j'ai le sentiment que la postérité l'a trop négligé. Il a, dans son style, de la correction, de la précision, de la clarté. Si l'énergie lui manque souvent, il a de l'aisance et même de l'élégance. Certains passages de sa *Vie de Calvin* ne dépareraient point une chrestomathie, et je ne parle pas de ses ouvrages latins qui sont d'une langue si nette et si pure.

La justice des siècles, qui a ses caprices, s'est à peine souvenu du littérateur; elle n'a cherché en de Bèze que le politique et le théologien; elle a rejeté dans l'oubli, — cette voirie de la gloire — et les *Psaumes*, et la *Mappe monde papistique*, et le reste. Faut-il protester? Je ne sais. Et puis, à quoi bon? De Bèze a écrit pour son parti, non pour sa renommée. Ses actes demeurent, si ses livres ne se lisent plus. Rappelons cependant qu'il fut, durant quarante ans, l'âme de l'Académie de Genève, de cette Académie qui, grâce à l'heureuse direction qu'il lui imprima, sera, l'espace de deux siècles, une pépinière de penseurs distingués et de savants émérites!

CHAPITRE VI

Les auxiliaires des grands réformateurs.

Les scriptores minores. — I. Antoine Froment. — II. Jean Lecomte. — III. Jean Ribbit. — IV. Camille Bonaventure Bertram. — V. Antoine de Chandieu: le théologien et l'annaliste. — VI. Nicolas des Gallars. — VII. Isaac Casaubon. — VIII. Charles Perrot. — IX. Castalion. — X. Simon Goulart. — XI. Quelques noms. — XII. Antoine La Faye. — XIII. David Chaillet.

Les grands noms de Calvin, Farel, Viret et de Bèze résument toute l'œuvre oratoire et théologique de la Réforme française au XVI^me siècle. L'un avec son génie vigoureux et sombre, l'autre avec sa fougue irrésistible, le troisième avec ses talents d'écrivain populaire, le dernier enfin avec ses qualités variées d'élégance, de souplesse et de force, incarnent la révolution religieuse. Auprès d'eux, au-dessous d'eux, des disciples nombreux se lèvent, qui se serreront autour du drapeau et combattront sous le regard des

chefs. Nous ne rencontrerons plus de ces individualités puissantes qui dominent une époque. Ce seront des propagateurs moins brillants et plus humbles de la Parole, les *scriptores minores*, qu'il n'est toutefois pas permis d'oublier et qui ont fait leur part du travail commun. D'ailleurs, en ce XVI^m siècle, il n'y a pas de figures banales, et les médiocres eux-mêmes sont portés sur les ailes des autres. Un souffle de renouvellement a passé, une flamme d'héroïsme a brillé. Qui ne se sentirait rajeuni, dans cette atmosphère de jeunesse ? Qui ne montrerait un peu de vaillance dans cette société de lutteurs et de martyrs ?

I

Je parlerai plus loin, en étudiant les chroniqueurs de la Réforme, de cet ANTOINE FROMENT, qui fut un compagnon de Farel et qui, dès 1532, prêchait la foi nouvelle à Genève. Il finit mal, comme on l'apprendra. Il eut le mérite d'être parmi les ouvriers de la première heure : son sermon fait sur la place du Molard, le 1 janvier 1533, est un beau cri d'habile et courageuse éloquence.

II

Les théologiens de second ordre sont assez nombreux ; la plupart ne sont d'ailleurs pas que des exégètes, des controversistes ou des commentateurs : plusieurs d'entre eux furent des humanistes très distingués. Comme leurs œuvres sont généralement écrites en latin, je m'abstiendrai d'entrer ici dans les développements qu'exigèrent les études sur Calvin, Farel, Viret et de Bèze.

Je commence par JEAN LE COMTE¹, Picard d'origine, né en 1500. Disciple de son compatriote Le Fèvre d'Étapes, le traducteur de la Bible, il suivit son maître à Meaux, d'où la persécution le chassa. Refugié un temps auprès de la reine de Navarre, puis précepteur des enfants de l'amiral Bonnivet, il fut, en 1532, chercher un asile en Suisse. Des recommandations qu'il avait pour Farel engagèrent LL. EE. de Berne à le charger d'une mission évangélistrice dans le pays de Vaud. Ce fut un propagateur zélé de la foi nouvelle. On raconte que, prêchant à Grandson dans le temple des Corde-

¹ *Ruchat, pass. Histoire et annales de la ville d'Yverdon etc, par A. C. Crottet, in-8, Genève, 1855. France protestante. De Montet. Herminjard.*

liers, il gesticula tant et si fort qu'il renversa l'autel dressé près de la chaire. Après avoir desservi successivement les églises de Grandson et Romainmôtier, il fut appelé, en 1557, à remplir provisoirement les fonctions de professeur d'hébreu à l'Académie de Lausanne. Pasteur à Courtelary, puis, de nouveau, à Grandson, il mourut dans cette ville, en 1572.

Nous n'avons de lui que des œuvres manuscrites : *Demegories du Comte d'Estaples sur les dimanches de l'an, les sacremens, le mariage et les trépassés*, écrit composé en 1549 et dédié au gouvernement de Fribourg, auquel il offre de soutenir publiquement la vérité contre tout le clergé du canton ; *Paraphrasis Johannis Comitis stapulensis* et un journal intitulé : *Remarques d'actes mémorables*. Ce dernier ouvrage, malheureusement perdu, a été largement utilisé par Ruchat.

III

Un autre réfugié, JEAN RIBBIT ¹, né en Faucigny, dans les premières années du XVI^m siècle, occupa, en 1544, la chaire de grec et d'hébreu et, dès 1547, celle de théologie à l'Académie de Lausanne. Il donna sa démission après les événements qui provoquèrent le départ de Viret et se retira en 1560 à Genève, où il devint régent de la première classe du collège. Deux ans après, il retournait en France et y mourut à une date inconnue. Ce qui, dans l'œuvre de Ribbit, mérite d'être consulté par les historiens de la Réformation, c'est une collection de *Lettres* écrites pendant son séjour à Lausanne et déposées à la Bibliothèque nationale.

IV

CORNEILLE BONAVENTURE BERTRAM ² a une réputation bien plus considérable que les deux précédents. C'est, sinon un grand théologien, du moins un linguiste de réelle valeur, et Bayle le tient pour un des plus savants hébraïsants de l'époque. Sa biographie ressemble à celle de presque tous ses coreligionnaires et contemporains. Né à Thouars, en Poitou, dans le courant de l'année 1534, il fit ses

¹ *De Montet.*

² Dictionnaire de *Bayle*. *Senebier*. I, 309. *Biographie universelle*. France protestante. *De Montet*. *Hist. de l'Instruc. publ.* de Gindroz.

études à Paris, sous la direction des Turnèbe, des Stracelius et des Caninio. Sa ville natale lui offrant peu de ressources, mais ne lui ménageant pas les ennuis de toute sorte, Bertram résolut de partir pour Toulouse, où il suivit des cours de droit, tout en se perfectionnant dans la connaissance de l'hébreu. Attiré à Cahors, auprès du jurisconsulte Roaldès, il fut sans doute au nombre de ces « escoliers venus de Toulouse » qui incitèrent les habitants de la petite cité à embrasser la Réforme. Quoi qu'il en soit, Bertram courut de sérieux dangers à raison de ses opinions religieuses. Il s'enfuit de Cahors, en 1562, et gagna Genève, qui lui décerna gratuitement la bourgeoisie. Ministre de l'Évangile en 1566, professeur de langues orientales à l'Académie, l'année suivante, appelé à la chaire de grec en 1572, il fut contraint, en 1586, comme la plupart de ses collègues, de résigner des fonctions que la République genevoise n'était plus en état de rétribuer. Pour gagner son pain, il se rendit à Frankenthal, dans le Palatinat. Bientôt, les Bernois lui confièrent la chaire d'hébreu à l'Académie de Lausanne ; il l'occupa dignement jusqu'à sa mort, survenue en 1594.

Le bagage littéraire de Bertram n'est pas très lourd. Tous ses ouvrages témoignent d'une science profonde des langues orientales. Il eut, le premier après Olivétan et Calvin, l'idée de traduire la Bible de l'original hébreu, et fut le principal collaborateur, avec de Bèze, Goulart et d'autres, de la version française publiée en 1588 par la Compagnie des pasteurs. Cette traduction, qui a vieilli et n'est pas sans graves défauts, marque un progrès sensible sur celle d'Olivétan, qu'elle rectifie en maints endroits. On a surtout reproché à Bertram d'avoir suivi trop servilement les interprétations des rabbins, de s'être attaché trop fidèlement à Munster et Trémélius, d'avoir montré en somme plus d'érudition que d'esprit d'initiative et de jugement. Outre ses travaux sur les langues de l'Orient et spécialement sur l'hébreu, nous possédons de Bertram un traité, fort apprécié jadis : *De politia judaica, tam civili quam ecclesiastica* ¹ etc., et qui jette une vive lumière sur divers points obscurs de l'organisation politique du peuple juif. Un auteur a écrit que, dans ce livre, Bertram ne disait « précisément que ce qu'il devait dire, sans rien omettre d'essentiel, » qu'il « donnait de tout une idée nette et exacte, » enfin, qu'il « développait avec une supériorité

¹ In-8, Genève, 1580.

rité d'esprit infinie les choses dont il parlait. » Je n'ai pas contrôlé cet éloge, que tous les biographes de Bertram ont reproduit ou confirmé.

V

L'un des théologiens les plus vaillants et les plus instruits du XVI^m siècle fut sans contredit ANTOINE DE CHANDIEU¹, connu dans ses écrits sous le nom de *Zamariel* et surtout de *Sadeel*. Il était issu d'une noble famille du Mâconnais. Né en 1534, il sera, dès sa plus tendre enfance, élevé dans les doctrines du calvinisme.

Après ses études de droit qu'il fit à Paris et à Toulouse, il eut à choisir entre la carrière brillante que lui assuraient sa naissance, ses talents, sa fortune, et l'existence tourmentée d'un apôtre de la réforme. Il n'hésita point à préférer le péril à l'honneur.

A vingt ans, il est reçu pasteur de l'Église de Paris. Une vie de luttes et de souffrances va commencer. Dès 1558, il est en butte aux persécutions et se voit forcé de quitter la capitale. Il assiste néanmoins au synode de Paris en 1559. En 1562, il est nommé modérateur du synode d'Orléans, « tous les suffrages de l'assemblée, dit de Thou, s'étant réunis en faveur de Chandieu, jeune homme distingué par sa naissance, en qui la noblesse, les grâces, la bonne mine et l'éloquence disputaient avec sa modestie à qui le rendrait plus recommandable. » Son activité dévorante devait le désigner aux coups de ses adversaires. Il n'évita qu'à grand'peine les embûches qui lui étaient tendues de tous côtés. Ayant réussi à échapper au massacre de la Saint-Barthélemy, il vint à Genève, d'où il partit pour occuper à Lausanne une chaire de théologie. Agrégé peu de temps après au corps des pasteurs de Genève, il fut délégué à deux reprises, par les synodes de Sainte-Foy (1578) et de Vitré (1583), pour assister à des conférences relatives à la réunion des deux confessions protestantes et pour recommander les réformés de France à leurs frères d'Allemagne. Il ne put s'acquitter ni de l'une ni de l'autre de ces missions.

Mandé en 1587 auprès de Henri IV, il remplit les fonctions de

¹ *Senebier* I, 310. *France protestante. De Montet*. Consulter surtout : *Le ministre Antoine Chandieu*, d'après son journal autographe inédit (1534-1591), par M. Auguste Bernus, in-8, Paris, 1889 (ce n'est qu'un tirage à part d'un travail publié d'abord dans le *Bul. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.* XXXVII).

ministre de camp à la bataille victorieuse de Courtras. Mais sa santé, fort éprouvée, le força de regagner Genève où il s'éteignit, le 23 février 1594, au milieu de sa nombreuse famille ; il avait eu treize enfants. Sa mort fut un deuil public ; « à la simple mention de ce grand malheur, raconte Jean Lect, les larmes et les gémissements de tous éclatèrent. »

Les œuvres de Chandieu ont été diversement jugées. Selon Nicéron et Dupin, nous n'aurions affaire qu'à un médiocre théologien et un pauvre humaniste. Senebier, qui use volontiers du panégyrique, nous apprend qu'il « cultiva les lettres avec soin » et qu'il composa plusieurs ouvrages qui « l'illustrèrent dans son siècle. » De Thou lui rend un témoignage plus enthousiaste encore, vantant sa connaissance approfondie du droit, de la philosophie et de l'antiquité classique. Il semble que ces derniers soient assez près de la vérité. En tout cas, Chandieu fut un orateur facile et nerveux, d'une simplicité et d'une modération qui tranchent avec le ton de l'époque. *Aberat verborum amaritudo, aberat ira*, affirme un contemporain, Jacques Lect, le préfacier des *Opera theologica*.

Je ne ferai pas l'énumération de tous les traités de théologie, ni de tous les écrits de polémique dus à Antoine de Chandieu. Il me suffira d'examiner rapidement ceux de ses livres qui intéressent notre littérature.

Il faut attribuer à de Chandieu, outre les œuvres que j'énumérerai plus loin, une *Histoire des persécutions et martyrs de l'Église de Paris depuis l'an 1557 jusques au temps de Charles neuvième, avec une épître*, etc.¹. A la vérité, cet ouvrage a paru sans nom d'auteur, mais nous y découvrons deux sonnets signés « A. Zamariel, » l'un des pseudonymes d'Antoine de Chandieu. Celui-ci dédiait son traité « à l'Église de Dieu qui est à Paris, » et il encourageait ses frères de la capitale à travailler à la gloire du Très-Haut, et à profiter des temps de paix qui s'annonçaient pour les amis de l'Évangile. « Vous avez principalement, » leur écrivait-il, « à rebâtir la maison de Dieu et redresser son Église. » Le martyrologe de Chandieu ne porte que sur un petit nombre d'années ; il resta dans l'ombre, tandis que celui de Crespin devenait la seconde Bible des huguenots. Pourquoi ? La gloire ou la vogue a ses mystères.

Je citerai ensuite sa *Réponse aux calomnies* contenues au *Discours et suyte de Discours sur les misères de ce temps, fait par Messire P.*

¹ In-8, Lyon, 1563.

*Ronsart, jadis poète et maintenant prêtre*¹, etc. On sait que Ronsard avait attribué aux réformés ou plutôt aux réformateurs le déplorable état dans lequel végétait le royaume de France. Les protestants n'étaient pas gens à dévorer l'affront en silence. Ils regimbèrent et diverses réponses parurent, dont l'une ou l'autre, signée du pseudonyme de Zamariel, est l'œuvre d'Antoine de Chandieu. Ces répliques sont la plupart, quoi qu'en aient dit des gens qui les avaient mal lues, des pamphlets rimés avec beaucoup d'art et d'esprit. Je le montrerai au cours du livre suivant.

Mentionnons encore la *Confirmation de la discipline ecclésiastique observée ès églises réformées de France*², qui est une réponse assez vive aux attaques de Morelli et de Ramus. Enfin, son *Journal* autographe inédit a été publié par extraits dans le volume XXXVII du *Bulletin de la Soc. de l'hist. du prot. français*. Commencé en 1563, ce journal fut poursuivi pendant près de trente ans; Chandieu y inscrivait en latin, pour son usage personnel, les grands et les menus événements de sa vie. Ces mémoires, naïfs et fidèles, sont d'une réelle valeur pour l'histoire religieuse et même politique du XVI^m siècle.

Les œuvres latines d'Antoine de Chandieu furent éditées après sa mort par son fils Jean et réimprimées plusieurs fois depuis, sous le titre : *Antonii Sadeelis Chandæi, nobilissimi viri, Opera theologica*³. Il a laissé, outre une volumineuse correspondance, trois *sonnets* sur la mort de Calvin, des *épithames* à la mémoire de Coligny⁴ et des *Octonaires sur la vanité du monde*.

Son *Ode sur les misères des Églises françaises* renferme de très belles strophes. Composée en 1569, elle est un cri éloquent de douleur et de détresse :

L'astre que l'an fuyant ramène
Commence sa troisième peine,
Depuis que la fureur des cieux
Tonne et foudroie sur la France,
Sans qu'il naisse aucune apparence
D'un temps serein et gracieux.

France est au navire semblable
Qui n'a mât, ni voile, ni câble,

¹ In-4, Orléans, 1563; v. *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, XXXVII, 576 et s.

² In-8, 1566.

³ In-fol. Genève, 1592. Editions nouvelles de 1593, 1599, 1614, etc.

⁴ *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, XXVIII, 377 et s.

Qui ne soit rompu et cassé,
Et se jette encore à la rage
Du second et troisième orage,
Oublieuse du mal passé.

Le chrétien n'a de recours qu'en Dieu :

J'éleve à toi mes yeux, ô Sire!
De l'abîme de mon martyre.

Et il espère encore, et la paix refleurira, pourvu que tous, d'un même courage,

Adorent un seul Dieu vivant.

Je reviendrai, comme je l'ai dit, sur Chandieu poète.

VI

NICOLAS DES GALLARS¹ ou Gallasius n'est pas un esprit original ; si Calvin le prit pour secrétaire, s'il collabora vraisemblablement à l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze, il n'a pas joué un rôle littéraire bien important. Nous le voyons bourgeois de Genève en 1554. En 1557, il dessert, pendant quelques mois, l'Église réformée de Paris. Envoyé plus tard à Londres pour y réorganiser la communauté des réfugiés français, il se rend de cette ville au colloque de Poissy, auquel il prend une part assez considérable. Il est choisi, en 1570, comme aumônier de Jeanne d'Albret, et il meurt vers 1590.

On a de lui quelques libelles, dont la plupart ne sont que des traductions françaises de l'un ou l'autre pamphlet de Calvin, ainsi le *Traité contre les anabaptistes et les libertins*. On possède encore ses *Notes sur le Nouveau Testament* (1562), un recueil des opuscules de Calvin et une édition, fort appréciée, de Saint-Irénée : *D. Irenæi opera, cum annotationibus* (1570).

VII

Ne conviendrait-il pas de ranger parmi les humanistes plutôt que parmi les théologiens cet ISAAC CASAUBON², qui fut l'un des écrivains

¹ Senebier, I, 341. Bayle. *France protestante. De Montet.*

² Senebier II, 86. Bayle. *France protestante*, 2^{me} éd. De Montet. *Bull. de la Soc.*

les plus féconds et les plus savants de son temps ? Je le mets au nombre des théologiens, parce qu'il s'est beaucoup occupé de controverse et aussi parce qu'il est un indépendant au sein du parti réformé. Il s'est peint tout entier dans ce passage d'une lettre à Wittembougard : « La grande différence que je trouve entre notre foi et celle de l'ancienne Église me cause beaucoup de trouble ; car, pour ne point parler des autres questions, Luther s'est éloigné des anciens sur les sacrements ; Zwingli s'est éloigné de Luther ; Calvin a abandonné l'un et l'autre, et ceux qui ont écrit depuis ont abandonné Calvin. Si nous continuons d'aller de ce train, quelle sera la fin de tout ceci ? » Il ne comprend pas très bien tous ces révolutionnaires du dogme qui s'entendent si peu entre eux. Il craint que toutes ces voix contraires n'aient pas assez de force pour démolir l'Église romaine et que le nouveau culte, avec ses affirmations contradictoires, n'offre que des bases peu solides pour y asseoir un christianisme régénéré. Il se réserve la liberté d'examen ; Genève ne lui paraît pas plus infaillible que Rome. Il réproouve la prédestination absolue de Calvin, il censure la discipline consacrée par les synodes comme peu conforme à celle de la primitive Église. Par contre, il s'élève contre les superstitions et les abus dont souffre le catholicisme. Il est un éclectique ; or les éclectiques sont mal vus par les hommes de droite et de gauche, dans ce XVI^m siècle, où l'on n'avait pas impunément raison contre tous. Ces opinions, franchement exprimées par Casaubon, expliqueront certaines parties de la courte biographie que voici.

Isaac Casaubon, fils de protestants français réfugiés à Genève, naquit dans cette ville en 1559. Il manifesta de bonne heure un goût prononcé pour l'étude des langues. Ses progrès dans cette direction furent si rapides qu'en 1583 déjà — il avait vingt-quatre ans — l'Académie le juge digne de remplacer Portus de Candie dans la chaire de grec. Il épouse, en 1586, la fille d'Henri Estienne ; il n'en eut pas moins de vingt enfants, dont l'aîné passa au catholicisme et se fit capucin. A la fin de l'an 1595, des amis de Montpellier l'engagèrent vivement à y accepter la place de professeur de grec et de belles-lettres. Bien qu'il fût très attaché à Genève, l'humeur chagrine de son beau-père, la nécessité de pourvoir à l'entretien d'une famille qui ne cessait de s'accroître, le décidèrent à s'expatrier. Peut-être

de l'hist. du prot. franç. XIV, 185, 262. L'ouvrage le plus complet sur Casaubon est celui d'un Anglais : *Isaac Casaubon*, by Mark Pattison, Londres, 1875 (1 vol. in-8 de 543 p.).

aussi ses idées peu orthodoxes commençaient-elles à n'être tolérées que difficilement.

Il arrive à Montpellier en janvier 1596 ; il y est mal reçu par les magistrats de cette cité qui lui marchandent son traitement et finissent par ne plus le lui payer. Irrité de ce procédé, à court d'argent, il abandonne Montpellier et s'arrête à Lyon. Il est dans le plus complet dénuement. Un sauveur apparaît. C'est Henri IV, qui lui promet une chaire à l'université de Paris. Mais, de 1598 à 1600, Casaubon est condamné à l'attente. Ses embarras financiers augmentent sans cesse. Enfin, le roi le mande à Fontainebleau pour lui « communiquer une affaire qu'il a fort à cœur. » Il s'agit de la célèbre conférence entre l'évêque d'Évreux, Du Perron, et Du Plessis-Mornay. Délégué en qualité de commissaire protestant, il doit bientôt constater qu'on lui demande un acte de complaisance en faveur de Rome. Craignant de désobéir au roi, il assiste quand même à la conférence, bien décidé à ne rien sacrifier de ses convictions. Du Perron ayant eu raison, Casaubon se prononça pour lui. On cria immédiatement à la trahison, à la vénalité, à l'hypocrisie. Du côté des catholiques, on crut tenir un néophyte. Cette situation, intolérable pour un honnête homme qui avait écouté les seuls avis de sa conscience, plongea Casaubon dans de grandes perplexités. Il n'en demeura pas moins ferme dans sa foi, tant et si bien que les jésuites amenèrent presque Henri IV à lui refuser la place de bibliothécaire du roi, qu'il lui avait assurée. Il obtint cependant ces fonctions en 1604.

Après la mort de son souverain, il se retira en Angleterre pour échapper aux obsessions des convertisseurs catholiques et aux injures de ses coreligionnaires abusés. Jacques I^{er} le combla d'honneurs, lui donna deux prébendes, lui fit une pension de 4000 livres. Casaubon allait être heureux et tranquille, à l'abri des persécutions et du besoin. Mais une maladie, dont il souffrait depuis longtemps, emporta le 1^{er} juillet 1614 celui que Scaliger nommait « le phénix des beaux esprits. »

« Critique de premier ordre, disent MM. Haag, traducteur excellent, Casaubon écrivait le latin avec autant de pureté que d'élégance, et possédait toutes les richesses de la langue grecque. » Au témoignage du cardinal Du Perron, — son obligé, ne l'oublions pas, — c'est un écrivain qui, pour les belles-lettres, en sait plus que tous les jésuites ensemble. Les contemporains sont unanimes à reconnaître sa science très étendue et sa remarquable sagacité. Tous ses ouvrages furent composés en latin. Je n'en cite que les principaux : ses

éditions annotées de Théocrite, de Strabon, d'Aristote, d'Apulée, de Perse — à propos de cette dernière, Scaliger prétendait que « la sauce en valait mieux que le poisson, » — de Suétone, de Polype, etc.; ses *Historiæ augustæ Scriptores cum commentario* (1603) qui, d'après M. Nisard, sont aussi claires qu'instructives; son *De libertate ecclesiastica* (1607); son *Novum testamentum græcum, cum notis et variis lectionibus* (1587), ses *Éphémérides*¹, qui attestent un cœur pieux, une âme délicate, un esprit subtil et charmant.

A part son indépendance dans les questions de doctrines, on n'a guère blâmé Casaubon que d'un amour-propre excessif et d'un caractère inquiet. Il fut une nature conciliante, une conscience droite; il est un humaniste excellent que l'on peut encore étudier avec fruit.

VIII

De la même famille intellectuelle que Casaubon, sera CHARLES PERROT², le doux apôtre de la tolérance et de la paix religieuse. Charles Perrot, né en 1544, d'un conseiller au Parlement de Paris, doit avoir passé quelques années dans un couvent de France avant de se convertir au protestantisme. Le Consistoire de Genève lui donna, en 1564, la petite cure de Moëns, dans le Pays de Gex. En 1567, il devint pasteur de la ville et fut admis dans la bourgeoisie. Recteur de l'Académie en 1570, lecteur en théologie deux ans après, il fut chargé, avec Th. de Bèze, de compulsier, examiner et compléter les manuscrits laissés par Calvin. De ces matériaux, il fit les extraits qui parurent en 1575 sous le titre d'*Epistolæ et responsa*. Il dut s'occuper ensuite de la revision des *Leges academicæ* de Calvin. Mais sa santé l'obligea, dès 1580, à de grands ménagements. Il mourut en 1608, après avoir été, à plusieurs reprises, recteur de l'Académie, à la prospérité de laquelle il avait voué ses forces et ses talents.

Tous ceux qui ont parlé de Charles Perrot vantent sa science; quelques-uns son éloquence, bien qu'à l'Académie, il eût le talent de faire fuir ses rares auditeurs. C'était un rêveur, presque un mys-

¹ *Ephemerides J. Casauboni, cum præfatione et notis*, publ. par M. Russel, 2 vol. in-8, Oxford, 1850.

² *Senebier*, II, 28 et s. *De Montet. Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, XI (une étude biographique très complète par J.-E. Cellérier).

tique. Il avait soif de concorde et de justice. Il était une âme paisible et sereine, où il n'y avait de place que pour la charité. Les querelles théologiques, les guerres religieuses l'affligèrent et l'effrayèrent. N'étaient-elles pas condamnables aux yeux de Dieu ? Certes son intervention, si elle s'était produite avec plus d'énergie, aurait peut-être préparé les voies, sinon d'une réconciliation, du moins d'un *modus vivendi* acceptable pour les réformés et les catholiques. Ni son esprit, ni son courage ne furent à la hauteur d'une mission à laquelle son cœur le prédestinait. Il n'osa pas. Mais, de son vivant déjà, l'on n'ignorait point à Genève qu'il était le plus tolérant des ministres et qu'un rapprochement avec Rome ne l'eût point scandalisé.

Il avait mis à profit les loisirs de sa vieillesse pour donner un corps à ses idées. On trouva, dans ses papiers, plusieurs manuscrits, entre autres un traité intitulé : *De extremis in ecclesiâ vitandis*, qui, suivant un des fils de Perrot, « contenait des vues fort remarquables et fortement conçues, sur l'amélioration à introduire dans la réforme générale. » Le Conseil et le Consistoire de Genève craignirent que l'impression des œuvres posthumes de Charles Perrot ne fût nuisible à la cause du protestantisme. Ils résolurent de les détruire, ensuite d'une curieuse procédure, « la Compagnie ne trouvant expédient que les dits écrits voient lumière, tant à cause qu'en iceux le dit défunt accuse nos Églises d'avoir fait schisme, tenant cette opinion qu'il fallait gémir et demeurer en l'Église romaine, qu'à cause de plusieurs autres erreurs. » M. Jules Bonnet, l'éditeur des *Lettres de Calvin*, a découvert, dans les tomes 477 et 699 de la collection Dupuy, plus de cinquante lettres adressées par Perrot à son ami, sur des matières d'histoire ecclésiastique et civile, et un ouvrage : *Remontrance pour la réformation de l'Église*, qui est peut-être identique avec le manuscrit supprimé : *De extremis in Ecclesiâ vitandis*.

Il ne sera pas superflu de revenir sur les exploits de la censure genevoise à l'égard de Charles Perrot. Quelques extraits de procès-verbaux et quelques commentaires permettront au lecteur de se représenter avec quelle sollicitude jalouse les calvinistes montaient la garde autour de la Réforme. La Compagnie des pasteurs eut d'abord l'intention d'examiner les manuscrits de Perrot ; mais le syndic Lect, qui agit dans toute cette affaire avec plus de passion que de justice, lui manda qu'il avait pris la peine de feuilleter ces ouvrages « fâcheux à lire » et que le Conseil s'occuperait de la chose. Le Conseil, après des mois, ordonna la suppression des manuscrits, non sans que la

Compagnie l'eût prié d'user, dans les motifs de la sentence, « des mots les plus doux pour épargner la mémoire du défunt. » Le Conseil put d'autant mieux déférer à ce vœu, qu'il déclare, dans ses protocoles, n'avoir trouvé dans les traités de Perrot « aucune hérésie pour flétrir la mémoire du dit sieur Perrot, qui d'ailleurs avait l'âme telle qu'il acquiesçait quand on lui remontrait, ne répliquait guère, avait néanmoins ses méditations particulières. » Sur ce procès s'en greffa un autre, relatif à des écrits du même Perrot. Ces écrits, sur la nature desquels nous ne sommes pas renseignés, ne furent point détruits, mais les fils de l'auteur durent s'engager solennellement « à ne les publier point, ni par impression, ni autrement, qu'au préalable ils n'aient été vus particulièrement et examinés par ceux qu'il plaira à Messieurs (du Conseil) de commettre. » Toute cette comédie de censure n'est nullement édifiante. Bien qu'on ait invoqué la raison d'État pour légitimer les mesures ordonnées contre les œuvres posthumes de Perrot, il est impossible d'approuver le Conseil de Genève; et la Compagnie des pasteurs a fait preuve d'une déplorable faiblesse, car elle sentait bien que si la suppression des manuscrits avait été décidée, c'était, non point pour des motifs d'ordre supérieur et d'intérêt général, mais parce que Charles Perrot avait des « méditations particulières. » Senebier a fait un grand éloge de cet estimable théologien « qui regardait la tolérance comme une branche de la charité et qui la prêchait avec zèle. »

IX

J'ai différé jusqu'à maintenant de citer le nom d'un écrivain qui est encore de la famille des tolérants : SÉBASTIEN CHATELLON¹, appelé plus communément *Castalion*. J'hésitais un peu à le faire figurer dans une histoire littéraire de la Suisse romande; ni Senebier, ni M. de Montet ne mentionnent Castalion, l'un dans son *Histoire littéraire de Genève*, l'autre dans son *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois*. En réalité, Castalion nous appartient au même degré que les réfugiés français auxquels Genève a décerné le droit de bourgeoisie. S'il ne fut pas bourgeois de Genève, il a rempli d'importantes fonctions dans la cité de Calvin et il a exercé une grande influence sur la vie religieuse et morale du protestantisme genevois.

Castalion — nous lui conserverons ce nom — est originaire de

¹ Bayle. *France protestante*, 2^{me} éd. *Récits du XVI^{me} siècle*, par Jules Bonnet (Paris 1870), p. 53-169.

tique. Il avait soif de concorde et de justice. Il était simple et serein, où il n'y avait de place que pour les querelles théologiques, les guerres religieuses se frayèrent. N'étaient-elles pas condamnées ? Certes son intervention, si elle s'était faite, aurait peut-être préparé les voies à un autre *modus vivendi* acceptable. Ni son esprit, ni son caractère ne furent la mission à laquelle son cœur se consacrait son vivant déjà, l'on n'aurait pas toléré des ministres qui n'auraient point scandalisé.

Il avait mis à profit ses idées. On traitait les autres un traité de faveur un des fils de la Réforme, fortement contraire à la doctrine générale. » L'impression fut à la cause d'une querelle que l'on défendait qu'il avait pu P. se fut assez heureux hasard de la famille lyonnaise de l'étude. Il accomplissait un travailleur passionné. A cette époque, il est à Genève et y trouvera son plus cruel ennemi. La connaissance des langues anciennes ne le rendait pas de régent au collège. Mais l'amitié de Castalion, inébranlable, ne devait pas durer. Si l'un avait la majorité, l'autre avait pour la liberté un point de vue qui ni ne voulut combattre. Tandis que le pape de Genève, Castalion, qui n'était pas un esprit craintif, entendit ne relever que du courage. S'il avait embrassé la Réforme, c'était pour accepter un maître. Il afficha sa prétention de ne se laisser imposer par personne. Cet acte de franchise fut aux yeux de Castalion, d'ailleurs signalé à Rome comme le pire des renégats, « un acte qui est tout à l'honneur de Castalion. La peste sévissait à Genève, en 1543 ; plusieurs ministres déclarèrent qu'ils iraient offrir au diable que d'entrer dans l'hôpital des pestiférés. Castalion offrit courageusement de se rendre au poste que nombre de pasteurs fuyaient à l'envi. De là des jalousies, et la jalousie est presque de la haine, et la haine vit de vengeance. Lorsque Castalion, qui était malade, proposa de retrancher de la Bible, comme obscène, le Cantique des cantiques, lorsqu'il refusa de s'incliner devant le dogme de la descente aux enfers, la mesure fut comble. Calvin, qui détestait les contradicteurs, lui voua un de ces ressentiments féroces dont il était coutumier. Le séjour de Genève devenant intolérable à Castalion, le malheureux, qui avait charge d'une grande famille, fut obligé de chercher une ville où gagner son pain et le pain de ses enfants. Il résida longtemps à Bâle, où il mena l'existence la plus misérable, réduit à la condition de manœuvre, lui, l'une des intelligences les plus brillantes de son siècle. Et les attaques ne cessaient point contre l'exilé et le martyr ! Quand les Bâlois lui donnèrent, en 1552, la chaire de grec à leur Académie, on ne se contenta pas de l'injurier.

à ses idées. On traitait les autres un traité de faveur un des fils de la Réforme, fortement contraire à la doctrine générale. » L'impression fut à la cause d'une querelle que l'on défendait qu'il avait pu P. se fut assez heureux hasard de la famille lyonnaise de l'étude. Il accomplissait un travailleur passionné. A cette époque, il est à Genève et y trouvera son plus cruel ennemi. La connaissance des langues anciennes ne le rendait pas de régent au collège. Mais l'amitié de Castalion, inébranlable, ne devait pas durer. Si l'un avait la majorité, l'autre avait pour la liberté un point de vue qui ni ne voulut combattre. Tandis que le pape de Genève, Castalion, qui n'était pas un esprit craintif, entendit ne relever que du courage. S'il avait embrassé la Réforme, c'était pour accepter un maître. Il afficha sa prétention de ne se laisser imposer par personne. Cet acte de franchise fut aux yeux de Castalion, d'ailleurs signalé à Rome comme le pire des renégats, « un acte qui est tout à l'honneur de Castalion. La peste sévissait à Genève, en 1543 ; plusieurs ministres déclarèrent qu'ils iraient offrir au diable que d'entrer dans l'hôpital des pestiférés. Castalion offrit courageusement de se rendre au poste que nombre de pasteurs fuyaient à l'envi. De là des jalousies, et la jalousie est presque de la haine, et la haine vit de vengeance. Lorsque Castalion, qui était malade, proposa de retrancher de la Bible, comme obscène, le Cantique des cantiques, lorsqu'il refusa de s'incliner devant le dogme de la descente aux enfers, la mesure fut comble. Calvin, qui détestait les contradicteurs, lui voua un de ces ressentiments féroces dont il était coutumier. Le séjour de Genève devenant intolérable à Castalion, le malheureux, qui avait charge d'une grande famille, fut obligé de chercher une ville où gagner son pain et le pain de ses enfants. Il résida longtemps à Bâle, où il mena l'existence la plus misérable, réduit à la condition de manœuvre, lui, l'une des intelligences les plus brillantes de son siècle. Et les attaques ne cessaient point contre l'exilé et le martyr ! Quand les Bâlois lui donnèrent, en 1552, la chaire de grec à leur Académie, on ne se contenta pas de l'injurier.

tous les moyens, intrigues, calomnies, pour le faire
 elle. Ses mœurs austères, sa vie laborieuse, son
 modestie et la dignité de son caractère eurent
 succès de ses adversaires. Après sa mort toutefois,
 avaient poursuivi pendant près de vingt ans,
 d'arriver à leurs fins. Le cadavre de Castalion
 dans le caveau des Grynæus, il en fut retiré sur
 ombre de cette famille et enfoui l'on ne sait où.

La justice a rendu la plus éclatante justice à Castalion, à ses
 de savant, à ses vertus d'honnête homme. Bayle disait déjà :
 « Il faut demeurer d'accord que Castalion, hérétique tant qu'il vous
 para, donnait de plus beaux exemples de modération dans ses écrits
 que les orthodoxes qui l'attaquaient. » Castalion discute ; ses détract-
 teurs n'ont d'armes que l'insulte, et Calvin et Théodore de Bèze ont
 rivalisé d'injuste et coupable violence. Il suffit de jeter un regard sur
 le traité qu'il écrivit en 1554 pour établir que la condamnation de
 Michel Servet était une grave erreur ; on se convaincra du noble
 esprit qui règne dans ce livre que, selon Senebier, « la charité scella
 de son sceau. » Bèze répondit par son pamphlet, où il reconnaît au
 magistrat le droit de châtier l'hérésie par le glaive. Mais Castalion ne
 fut pas qu'un penseur sincère et tolérant. Il fut un érudit dans toute
 la force du terme. Je citerai seulement sa *Biblia sacra latina*¹ à
 laquelle il travailla dix années ; cette traduction avait pour but de
 mettre les Écritures en latin plus élégant et moins obscur ; elle
 prouve que Castalion était un latiniste et un hébraïsant fort distingué,
 si, d'autre part, il n'a pas évité le reproche d'avoir altéré le texte
 sacré par pur dilettantisme d'habile humaniste. La traduction fran-
 çaise qu'il a donnée de la Bible, en 1555, n'est pas d'une exactitude
 plus scrupuleuse ; elle pèche en outre par un style lourd et trivial,
 qui valut à Castalion d'être traité de « blasphémateur » par Henri
 Estienne, pour avoir abusé des « mots de gueux. » Au reste, Casta-
 lion avait fort mal appris le français.

Je signale encore quelques Commentaires de passages de l'Écriture
 et quelques traductions d'auteurs grecs, Homère, Xénophon, Héro-
 dote ; je n'oublie pas son premier ouvrage : *Dialogorum sacrorum
 libri IV* (1540), qui, destiné à l'enseignement élémentaire de la
 religion, eut un succès durable en Allemagne et en Angleterre.

¹ Voir p. 171, ad *Théodore de Bèze*.

² In-fol., Bâle, 1551.

Châtillon sur Bresse ; il naquit en 1515. Sa jeunesse fut assez obscure. Issu de parents très pauvres, il fallut qu'un heureux hasard lui permit de devenir précepteur dans une noble famille lyonnaise pour qu'il pût s'adonner librement à son goût de l'étude. Il accompagna ses élèves à l'université, où il fut un travailleur passionné.

Nous perdons ses traces jusqu'en 1540. A cette époque, il est à Strasbourg et se lie avec Calvin qui deviendra son plus cruel ennemi. Il était renommé pour sa parfaite connaissance des langues anciennes. Calvin l'appela bientôt à une place de régent au collège. Mais l'amitié de ces deux hommes, si dissemblables, ne devait pas durer. Si l'un représentait le principe d'autorité, l'autre avait pour la liberté un penchant naturel qu'il ne sut ni ne voulut combattre. Tandis que tout pliait sous la rude main du pape de Genève, Castalion, qui n'était ni un hypocrite, ni un esprit craintif, entendit ne relever que du tribunal de sa conscience. S'il avait embrassé la Réforme, c'était pour échapper à l'erreur, non pour accepter un maître. Il afficha donc hautement sa prétention de ne se laisser imposer par personne ses croyances religieuses. Cet acte de franchise fut aux yeux de Calvin un acte de révolte. Et la guerre éclata.

L'infortuné Castalion, d'ailleurs signalé à Rome comme le pire des hérétiques, fut traité à Genève comme le dernier des renégats, « un instrument choisi par Satan. » La querelle avait commencé ensuite d'un différend qui est tout à l'honneur de Castalion. La peste sévissait à Genève, en 1543 ; plusieurs ministres déclarèrent qu'ils iraient plutôt au diable que d'entrer dans l'hôpital des pestiférés. Castalion offrit courageusement de se rendre au poste que nombre de pasteurs fuyaient à l'envi. De là des jalousies, et la jalousie est presque de la haine, et la haine vit de vengeance. Lorsque Castalion, qui était mal vu, proposa de retrancher de la Bible, comme obscène, le Cantique des cantiques, lorsqu'il refusa de s'incliner devant le dogme de la descente aux enfers, la mesure fut comble. Calvin, qui détestait les contradicteurs, lui voua un de ces ressentiments féroces dont il était coutumier. Le séjour de Genève devenant intolérable à Castalion, le malheureux, qui avait charge d'une grande famille, fut obligé de chercher une ville où gagner son pain et le pain de ses enfants. Il résida longtemps à Bâle, où il mena l'existence la plus misérable, réduit à la condition de manœuvre, lui, l'une des intelligences les plus brillantes de son siècle. Et les attaques ne cessaient point contre l'exilé et le martyr ! Quand les Bâlois lui donnèrent, en 1552, la chaire de grec à leur Académie, on ne se contenta pas de l'injurier.

On recourut à tous les moyens, intrigues, calomnies, pour le faire chasser de la ville. Ses mœurs austères, sa vie laborieuse, son immense savoir, la modestie et la dignité de son caractère eurent raison de tous les efforts de ses adversaires. Après sa mort toutefois, les théologiens, qui l'avaient poursuivi pendant près de vingt ans, eurent la satisfaction d'arriver à leurs fins. Le cadavre de Castalion ayant été inhumé dans le caveau des Grynæus, il en fut retiré sur l'ordre d'un membre de cette famille et enfoui l'on ne sait où.

La postérité a rendu la plus éclatante justice à Castalion, à ses mérites de savant, à ses vertus d'honnête homme. Bayle disait déjà : « Il faut demeurer d'accord que Castalion, hérétique tant qu'il vous plaira, donnait de plus beaux exemples de modération dans ses écrits que les orthodoxes qui l'attaquaient. » Castalion discute ; ses détracteurs n'ont d'armes que l'insulte, et Calvin et Théodore de Bèze ont rivalisé d'injuste et coupable violence. Il suffit de jeter un regard sur le traité¹ qu'il écrivit en 1554 pour établir que la condamnation de Michel Servet était une grave erreur ; on se convaincra du noble esprit qui règne dans ce livre que, selon Senebier, « la charité scella de son sceau. » Bèze répondit par son pamphlet, où il reconnaît au magistrat le droit de châtier l'hérésie par le glaive. Mais Castalion ne fut pas qu'un penseur sincère et tolérant. Il fut un érudit dans toute la force du terme. Je citerai seulement sa *Biblia sacra latina*² à laquelle il travailla dix années ; cette traduction avait pour but de mettre les Écritures en latin plus élégant et moins obscur ; elle prouve que Castalion était un latiniste et un hébraïsant fort distingué, si, d'autre part, il n'a pas évité le reproche d'avoir altéré le texte sacré par pur dilettantisme d'habile humaniste. La traduction française qu'il a donnée de la Bible, en 1555, n'est pas d'une exactitude plus scrupuleuse ; elle pèche en outre par un style lourd et trivial, qui valut à Castalion d'être traité de « blasphémateur » par Henri Estienne, pour avoir abusé des « mots de gueux. » Au reste, Castalion avait fort mal appris le français.

Je signale encore quelques Commentaires de passages de l'Écriture et quelques traductions d'auteurs grecs, Homère, Xénophon, Hérodote ; je n'oublie pas son premier ouvrage : *Dialogorum sacrorum libri IV* (1540), qui, destiné à l'enseignement élémentaire de la religion, eut un succès durable en Allemagne et en Angleterre.

¹ Voir p. 171, ad *Théodore de Bèze*.

² In-fol., Bâle, 1551.

Châtillon sur Bresse ; il naquit en 1515. Sa jeunesse fut assez obscure. Issu de parents très pauvres, il fallut qu'un heureux hasard lui permit de devenir précepteur dans une noble famille lyonnaise pour qu'il pût s'adonner librement à son goût de l'étude. Il accompagna ses élèves à l'université, où il fut un travailleur passionné.

Nous perdons ses traces jusqu'en 1540. A cette époque, il est à Strasbourg et se lie avec Calvin qui deviendra son plus cruel ennemi. Il était renommé pour sa parfaite connaissance des langues anciennes. Calvin l'appela bientôt à une place de régent au collège. Mais l'amitié de ces deux hommes, si dissemblables, ne devait pas durer. Si l'un représentait le principe d'autorité, l'autre avait pour la liberté un penchant naturel qu'il ne sut ni ne voulut combattre. Tandis que tout pliait sous la rude main du pape de Genève, Castalion, qui n'était ni un hypocrite, ni un esprit craintif, entendit ne relever que du tribunal de sa conscience. S'il avait embrassé la Réforme, c'était pour échapper à l'erreur, non pour accepter un maître. Il afficha donc hautement sa prétention de ne se laisser imposer par personne ses croyances religieuses. Cet acte de franchise fut aux yeux de Calvin un acte de révolte. Et la guerre éclata.

L'infortuné Castalion, d'ailleurs signalé à Rome comme le pire des hérétiques, fut traité à Genève comme le dernier des renégats, « un instrument choisi par Satan. » La querelle avait commencé ensuite d'un différend qui est tout à l'honneur de Castalion. La peste sévissait à Genève, en 1543 ; plusieurs ministres déclarèrent qu'ils iraient plutôt au diable que d'entrer dans l'hôpital des pestiférés. Castalion offrit courageusement de se rendre au poste que nombre de pasteurs fuyaient à l'envi. De là des jalousies, et la jalousie est presque de la haine, et la haine vit de vengeance. Lorsque Castalion, qui était mal vu, proposa de retrancher de la Bible, comme obscène, le Cantique des cantiques, lorsqu'il refusa de s'incliner devant le dogme de la descente aux enfers, la mesure fut comble. Calvin, qui détestait les contradicteurs, lui voua un de ces ressentiments féroces dont il était coutumier. Le séjour de Genève devenant intolérable à Castalion, le malheureux, qui avait charge d'une grande famille, fut obligé de chercher une ville où gagner son pain et le pain de ses enfants. Il résida longtemps à Bâle, où il mena l'existence la plus misérable, réduit à la condition de manœuvre, lui, l'une des intelligences les plus brillantes de son siècle. Et les attaques ne cessaient point contre l'exilé et le martyr ! Quand les Bâlois lui donnèrent, en 1552, la chaire de grec à leur Académie, on ne se contenta pas de l'injurier.

On recourut à tous les moyens, intrigues, calomnies, pour le faire chasser de la ville. Ses mœurs austères, sa vie laborieuse, son immense savoir, la modestie et la dignité de son caractère eurent raison de tous les efforts de ses adversaires. Après sa mort toutefois, les théologiens, qui l'avaient poursuivi pendant près de vingt ans, eurent la satisfaction d'arriver à leurs fins. Le cadavre de Castalion ayant été inhumé dans le caveau des Grynæus, il en fut retiré sur l'ordre d'un membre de cette famille et enfoui l'on ne sait où.

La postérité a rendu la plus éclatante justice à Castalion, à ses mérites de savant, à ses vertus d'honnête homme. Bayle disait déjà : « Il faut demeurer d'accord que Castalion, hérétique tant qu'il vous plaira, donnait de plus beaux exemples de modération dans ses écrits que les orthodoxes qui l'attaquaient. » Castalion discute ; ses détracteurs n'ont d'armes que l'insulte, et Calvin et Théodore de Bèze ont rivalisé d'injuste et coupable violence. Il suffit de jeter un regard sur le traité¹ qu'il écrivit en 1554 pour établir que la condamnation de Michel Servet était une grave erreur ; on se convaincra du noble esprit qui règne dans ce livre que, selon Senebier, « la charité scella de son sceau. » Bèze répondit par son pamphlet, où il reconnaît au magistrat le droit de châtier l'hérésie par le glaive. Mais Castalion ne fut pas qu'un penseur sincère et tolérant. Il fut un érudit dans toute la force du terme. Je citerai seulement sa *Biblia sacra latina*² à laquelle il travailla dix années ; cette traduction avait pour but de mettre les Écritures en latin plus élégant et moins obscur ; elle prouve que Castalion était un latiniste et un hébraïsant fort distingué, si, d'autre part, il n'a pas évité le reproche d'avoir altéré le texte sacré par pur dilettantisme d'habile humaniste. La traduction française qu'il a donnée de la Bible, en 1555, n'est pas d'une exactitude plus scrupuleuse ; elle pèche en outre par un style lourd et trivial, qui valut à Castalion d'être traité de « blasphémateur » par Henri Estienne, pour avoir abusé des « mots de gueux. » Au reste, Castalion avait fort mal appris le français.

Je signale encore quelques Commentaires de passages de l'Écriture et quelques traductions d'auteurs grecs, Homère, Xénophon, Hérodote ; je n'oublie pas son premier ouvrage : *Dialogorum sacrorum libri IV* (1540), qui, destiné à l'enseignement élémentaire de la religion, eut un succès durable en Allemagne et en Angleterre.

¹ Voir p. 171, ad *Théodore de Bèze*.

² In-fol., Bâle, 1551.

Châtillon sur Bresse ; il naquit en 1515. Sa jeunesse fut assez obscure. Issu de parents très pauvres, il fallut qu'un heureux hasard lui permit de devenir précepteur dans une noble famille lyonnaise pour qu'il pût s'adonner librement à son goût de l'étude. Il accompagna ses élèves à l'université, où il fut un travailleur passionné.

Nous perdons ses traces jusqu'en 1540. A cette époque, il est à Strasbourg et se lie avec Calvin qui deviendra son plus cruel ennemi. Il était renommé pour sa parfaite connaissance des langues anciennes. Calvin l'appela bientôt à une place de régent au collège. Mais l'amitié de ces deux hommes, si dissemblables, ne devait pas durer. Si l'un représentait le principe d'autorité, l'autre avait pour la liberté un penchant naturel qu'il ne sut ni ne voulut combattre. Tandis que tout pliait sous la rude main du pape de Genève, Castalion, qui n'était ni un hypocrite, ni un esprit craintif, entendit ne relever que du tribunal de sa conscience. S'il avait embrassé la Réforme, c'était pour échapper à l'erreur, non pour accepter un maître. Il afficha donc hautement sa prétention de ne se laisser imposer par personne ses croyances religieuses. Cet acte de franchise fut aux yeux de Calvin un acte de révolte. Et la guerre éclata.

L'infortuné Castalion, d'ailleurs signalé à Rome comme le pire des hérétiques, fut traité à Genève comme le dernier des renégats, « un instrument choisi par Satan. » La querelle avait commencé ensuite d'un différend qui est tout à l'honneur de Castalion. La peste sévissait à Genève, en 1543 ; plusieurs ministres déclarèrent qu'ils iraient plutôt au diable que d'entrer dans l'hôpital des pestiférés. Castalion offrit courageusement de se rendre au poste que nombre de pasteurs fuyaient à l'envi. De là des jalousies, et la jalousie est presque de la haine, et la haine vit de vengeance. Lorsque Castalion, qui était mal vu, proposa de retrancher de la Bible, comme obscène, le Cantique des cantiques, lorsqu'il refusa de s'incliner devant le dogme de la descente aux enfers, la mesure fut comble. Calvin, qui détestait les contradicteurs, lui voua un de ces ressentiments féroces dont il était coutumier. Le séjour de Genève devenant intolérable à Castalion, le malheureux, qui avait charge d'une grande famille, fut obligé de chercher une ville où gagner son pain et le pain de ses enfants. Il résida longtemps à Bâle, où il mena l'existence la plus misérable, réduit à la condition de manœuvre, lui, l'une des intelligences les plus brillantes de son siècle. Et les attaques ne cessaient point contre l'exilé et le martyr ! Quand les Bâlois lui donnèrent, en 1552, la chaire de grec à leur Académie, on ne se contenta pas de l'injurier.

On recourut à tous les moyens, intrigues, calomnies, pour le faire chasser de la ville. Ses mœurs austères, sa vie laborieuse, son immense savoir, la modestie et la dignité de son caractère eurent raison de tous les efforts de ses adversaires. Après sa mort toutefois, les théologiens, qui l'avaient poursuivi pendant près de vingt ans, eurent la satisfaction d'arriver à leurs fins. Le cadavre de Castalion ayant été inhumé dans le caveau des Grynæus, il en fut retiré sur l'ordre d'un membre de cette famille et enfoui l'on ne sait où.

La postérité a rendu la plus éclatante justice à Castalion, à ses mérites de savant, à ses vertus d'honnête homme. Bayle disait déjà : « Il faut demeurer d'accord que Castalion, hérétique tant qu'il vous plaira, donnait de plus beaux exemples de modération dans ses écrits que les orthodoxes qui l'attaquaient. » Castalion discute ; ses détracteurs n'ont d'armes que l'insulte, et Calvin et Théodore de Bèze ont rivalisé d'injuste et coupable violence. Il suffit de jeter un regard sur le traité ¹ qu'il écrivit en 1554 pour établir que la condamnation de Michel Servet était une grave erreur ; on se convaincra du noble esprit qui règne dans ce livre que, selon Senebier, « la charité scella de son sceau. » Bèze répondit par son pamphlet, où il reconnaît au magistrat le droit de châtier l'hérésie par le glaive. Mais Castalion ne fut pas qu'un penseur sincère et tolérant. Il fut un érudit dans toute la force du terme. Je citerai seulement sa *Biblia sacra latina* ² à laquelle il travailla dix années ; cette traduction avait pour but de mettre les Écritures en latin plus élégant et moins obscur ; elle prouve que Castalion était un latiniste et un hébraïsant fort distingué, si, d'autre part, il n'a pas évité le reproche d'avoir altéré le texte sacré par pur dilettantisme d'habile humaniste. La traduction française qu'il a donnée de la Bible, en 1555, n'est pas d'une exactitude plus scrupuleuse ; elle pèche en outre par un style lourd et trivial, qui valut à Castalion d'être traité de « blasphémateur » par Henri Estienne, pour avoir abusé des « mots de gueux. » Au reste, Castalion avait fort mal appris le français.

Je signale encore quelques Commentaires de passages de l'Écriture et quelques traductions d'auteurs grecs, Homère, Xénophon, Hérodote ; je n'oublie pas son premier ouvrage : *Dialogorum sacrorum libri IV* (1540), qui, destiné à l'enseignement élémentaire de la religion, eut un succès durable en Allemagne et en Angleterre.

¹ Voir p. 171, ad Théodore de Bèze.

² In-fol., Bâle, 1551.

Châtillon sur Bresse ; il naquit en 1515. Sa jeunesse fut assez obscure. Issu de parents très pauvres, il fallut qu'un heureux hasard lui permit de devenir précepteur dans une noble famille lyonnaise pour qu'il pût s'adonner librement à son goût de l'étude. Il accompagna ses élèves à l'université, où il fut un travailleur passionné.

Nous perdons ses traces jusqu'en 1540. A cette époque, il est à Strasbourg et se lie avec Calvin qui deviendra son plus cruel ennemi. Il était renommé pour sa parfaite connaissance des langues anciennes. Calvin l'appela bientôt à une place de régent au collège. Mais l'amitié de ces deux hommes, si dissemblables, ne devait pas durer. Si l'un représentait le principe d'autorité, l'autre avait pour la liberté un penchant naturel qu'il ne sut ni ne voulut combattre. Tandis que tout pliait sous la rude main du pape de Genève, Castalion, qui n'était ni un hypocrite, ni un esprit craintif, entendit ne relever que du tribunal de sa conscience. S'il avait embrassé la Réforme, c'était pour échapper à l'erreur, non pour accepter un maître. Il afficha donc hautement sa prétention de ne se laisser imposer par personne ses croyances religieuses. Cet acte de franchise fut aux yeux de Calvin un acte de révolte. Et la guerre éclata.

L'infortuné Castalion, d'ailleurs signalé à Rome comme le pire des hérétiques, fut traité à Genève comme le dernier des renégats, « un instrument choisi par Satan. » La querelle avait commencé ensuite d'un différend qui est tout à l'honneur de Castalion. La peste sévissait à Genève, en 1543 ; plusieurs ministres déclarèrent qu'ils iraient plutôt au diable que d'entrer dans l'hôpital des pestiférés. Castalion offrit courageusement de se rendre au poste que nombre de pasteurs fuyaient à l'envi. De là des jalousies, et la jalousie est presque de la haine, et la haine vit de vengeance. Lorsque Castalion, qui était mal vu, proposa de retrancher de la Bible, comme obscène, le Cantique des cantiques, lorsqu'il refusa de s'incliner devant le dogme de la descente aux enfers, la mesure fut comble. Calvin, qui détestait les contradicteurs, lui voua un de ces ressentiments féroces dont il était coutumier. Le séjour de Genève devenant intolérable à Castalion, le malheureux, qui avait charge d'une grande famille, fut obligé de chercher une ville où gagner son pain et le pain de ses enfants. Il résida longtemps à Bâle, où il mena l'existence la plus misérable, réduit à la condition de manœuvre, lui, l'une des intelligences les plus brillantes de son siècle. Et les attaques ne cessaient point contre l'exilé et le martyr ! Quand les Bâlois lui donnèrent, en 1552, la chaire de grec à leur Académie, on ne se contenta pas de l'injurier.

On recourut à tous les moyens, intrigues, calomnies, pour le faire chasser de la ville. Ses mœurs austères, sa vie laborieuse, son immense savoir, la modestie et la dignité de son caractère eurent raison de tous les efforts de ses adversaires. Après sa mort toutefois, les théologiens, qui l'avaient poursuivi pendant près de vingt ans, eurent la satisfaction d'arriver à leurs fins. Le cadavre de Castalion ayant été inhumé dans le caveau des Grynæus, il en fut retiré sur l'ordre d'un membre de cette famille et enfoui l'on ne sait où.

La postérité a rendu la plus éclatante justice à Castalion, à ses mérites de savant, à ses vertus d'honnête homme. Bayle disait déjà : « Il faut demeurer d'accord que Castalion, hérétique tant qu'il vous plaira, donnait de plus beaux exemples de modération dans ses écrits que les orthodoxes qui l'attaquaient. » Castalion discute ; ses détracteurs n'ont d'armes que l'insulte, et Calvin et Théodore de Bèze ont rivalisé d'injuste et coupable violence. Il suffit de jeter un regard sur le traité ¹ qu'il écrivit en 1554 pour établir que la condamnation de Michel Servet était une grave erreur ; on se convaincra du noble esprit qui règne dans ce livre que, selon Senebier, « la charité scella de son sceau. » Bèze répondit par son pamphlet, où il reconnaît au magistrat le droit de châtier l'hérésie par le glaive. Mais Castalion ne fut pas qu'un penseur sincère et tolérant. Il fut un érudit dans toute la force du terme. Je citerai seulement sa *Biblia sacra latina* ² à laquelle il travailla dix années ; cette traduction avait pour but de mettre les Écritures en latin plus élégant et moins obscur ; elle prouve que Castalion était un latiniste et un hébraïsant fort distingué, si, d'autre part, il n'a pas évité le reproche d'avoir altéré le texte sacré par pur dilettantisme d'habile humaniste. La traduction française qu'il a donnée de la Bible, en 1555, n'est pas d'une exactitude plus scrupuleuse ; elle pèche en outre par un style lourd et trivial, qui valut à Castalion d'être traité de « blasphémateur » par Henri Estienne, pour avoir abusé des « mots de gueux. » Au reste, Castalion avait fort mal appris le français.

Je signale encore quelques Commentaires de passages de l'Écriture et quelques traductions d'auteurs grecs, Homère, Xénophon, Hérodote ; je n'oublie pas son premier ouvrage : *Dialogorum sacrorum libri IV* (1540), qui, destiné à l'enseignement élémentaire de la religion, eut un succès durable en Allemagne et en Angleterre.

¹ Voir p. 171, ad *Théodore de Bèze*.

² In-fol., Bâle, 1551.

Châtillon sur Bresse ; il naquit en 1545. Sa jeunesse fut assez obscure. Issu de parents très pauvres, il fallut qu'un heureux hasard lui permit de devenir précepteur dans une noble famille lyonnaise pour qu'il pût s'adonner librement à son goût de l'étude. Il accompagna ses élèves à l'université, où il fut un travailleur passionné.

Nous perdons ses traces jusqu'en 1540. A cette époque, il est à Strasbourg et se lie avec Calvin qui deviendra son plus cruel ennemi. Il était renommé pour sa parfaite connaissance des langues anciennes. Calvin l'appela bientôt à une place de régent au collège. Mais l'amitié de ces deux hommes, si dissemblables, ne devait pas durer. Si l'un représentait le principe d'autorité, l'autre avait pour la liberté un penchant naturel qu'il ne sut ni ne voulut combattre. Tandis que tout pliait sous la rude main du pape de Genève, Castalion, qui n'était ni un hypocrite, ni un esprit craintif, entendit ne relever que du tribunal de sa conscience. S'il avait embrassé la Réforme, c'était pour échapper à l'erreur, non pour accepter un maître. Il afficha donc hautement sa prétention de ne se laisser imposer par personne ses croyances religieuses. Cet acte de franchise fut aux yeux de Calvin un acte de révolte. Et la guerre éclata.

L'infortuné Castalion, d'ailleurs signalé à Rome comme le pire des hérétiques, fut traité à Genève comme le dernier des renégats, « un instrument choisi par Satan. » La querelle avait commencé ensuite d'un différend qui est tout à l'honneur de Castalion. La peste sévissait à Genève, en 1543 ; plusieurs ministres déclarèrent qu'ils iraient plutôt au diable que d'entrer dans l'hôpital des pestiférés. Castalion offrit courageusement de se rendre au poste que nombre de pasteurs fuyaient à l'envi. De là des jalousies, et la jalousie est presque de la haine, et la haine vit de vengeance. Lorsque Castalion, qui était mal vu, proposa de retrancher de la Bible, comme obscène, le Cantique des cantiques, lorsqu'il refusa de s'incliner devant le dogme de la descente aux enfers, la mesure fut comble. Calvin, qui détestait les contradicteurs, lui voua un de ces ressentiments féroces dont il était coutumier. Le séjour de Genève devenant intolérable à Castalion, le malheureux, qui avait charge d'une grande famille, fut obligé de chercher une ville où gagner son pain et le pain de ses enfants. Il résida longtemps à Bâle, où il mena l'existence la plus misérable, réduit à la condition de manœuvre, lui, l'une des intelligences les plus brillantes de son siècle. Et les attaques ne cessaient point contre l'exilé et le martyr ! Quand les Bâlois lui donnèrent, en 1552, la chaire de grec à leur Académie, on ne se contenta pas de l'injurier.

On recourut à tous les moyens, intrigues, calomnies, pour le faire chasser de la ville. Ses mœurs austères, sa vie laborieuse, son immense savoir, la modestie et la dignité de son caractère eurent raison de tous les efforts de ses adversaires. Après sa mort toutefois, les théologiens, qui l'avaient poursuivi pendant près de vingt ans, eurent la satisfaction d'arriver à leurs fins. Le cadavre de Castalion ayant été inhumé dans le caveau des Grynæus, il en fut retiré sur l'ordre d'un membre de cette famille et enfoui l'on ne sait où.

La postérité a rendu la plus éclatante justice à Castalion, à ses mérites de savant, à ses vertus d'honnête homme. Bayle disait déjà : « Il faut demeurer d'accord que Castalion, hérétique tant qu'il vous plaira, donnait de plus beaux exemples de modération dans ses écrits que les orthodoxes qui l'attaquaient. » Castalion discute ; ses détracteurs n'ont d'armes que l'insulte, et Calvin et Théodore de Bèze ont rivalisé d'injuste et coupable violence. Il suffit de jeter un regard sur le traité¹ qu'il écrivit en 1554 pour établir que la condamnation de Michel Servet était une grave erreur ; on se convaincra du noble esprit qui règne dans ce livre que, selon Senebier, « la charité scella de son sceau. » Bèze répondit par son pamphlet, où il reconnaît au magistrat le droit de châtier l'hérésie par le glaive. Mais Castalion ne fut pas qu'un penseur sincère et tolérant. Il fut un érudit dans toute la force du terme. Je citerai seulement sa *Biblia sacra latina*² à laquelle il travailla dix années ; cette traduction avait pour but de mettre les Écritures en latin plus élégant et moins obscur ; elle prouve que Castalion était un latiniste et un hébraïsant fort distingué, si, d'autre part, il n'a pas évité le reproche d'avoir altéré le texte sacré par pur dilettantisme d'habile humaniste. La traduction française qu'il a donnée de la Bible, en 1555, n'est pas d'une exactitude plus scrupuleuse ; elle pèche en outre par un style lourd et trivial, qui valut à Castalion d'être traité de « blasphémateur » par Henri Estienne, pour avoir abusé des « mots de gneux. » Au reste, Castalion avait fort mal appris le français.

Je signale encore quelques Commentaires de passages de l'Écriture et quelques traductions d'auteurs grecs, Homère, Xénophon, Hérodote ; je n'oublie pas son premier ouvrage : *Dialogorum sacrorum libri IV* (1540), qui, destiné à l'enseignement élémentaire de la religion, eut un succès durable en Allemagne et en Angleterre.

¹ Voir p. 171, ad *Théodore de Bèze*.

² In-fol., Bâle, 1551.

X

SIMON GOULART¹ (1543-1628) dont je parlerai plus loin comme historien et comme poète, a composé divers ouvrages de théologie assez estimés ; mais, dans ce domaine comme dans d'autres, c'est moins l'écrivain original qui survit que le compilateur, avec son *Anthologie chrestienne et morale* (1616), « contenant divers opuscules, discours ou traités, recueillis dans divers auteurs anciens et modernes, pour l'instruction et consolation des âmes fidèles, » avec son *Sage vieillard*² aussi. « Je me suis souvent ébahi, dit-il en la préface du *Sage vieillard*, vu que, d'un consentement universel, la vieillesse est tenue pour un insupportable fardeau, comment est advenu que jusques à ce jour l'on ait vu si peu de livres en lumière touchant les moyens de se soulager en tel âge, des aides d'icelui, des devoirs de tout sage vieillard, au regard de Dieu, de soi-même et de ses prochains. » Et cependant plusieurs « païens » ont écrit sur ce thème, Cicéron dans son *De Senectute*, Plutarque et d'autres. Les pères de l'Église ont des « sentences éparses » touchant la vieillesse. Et les Français s'y sont mis, les Italiens, les Espagnols. Il se servira surtout des « trois livres de Daniel Toussain, docte théologien, » composant « cependant des chapitres entiers et accommodant à son discours ceux des autres, pour le profit du lecteur. » Il poursuit : « Aucuns ont dit que la vie du sage vieillard est une continuelle méditation de la mort ; mais j'ajoute et maintiens que ce doit être une soigneuse considération et attentive contemplation de la vie bienheureuse et éternelle, que Jésus-Christ nous a acquise par le mérite de sa parfaite obéissance en la vie et en la mort sur la croix. » Le *Sage vieillard* est un manuel philosophique, que Goulart a surtout bourré de la sagesse des autres. Il y a là des conseils pour la santé du corps et de l'esprit ; l'auteur est particulièrement prodigue de « consolations contre la mort. » Il parlera éloquemment du « bien de la vieillesse. » C'est « un bien naturel de parvenir au bout de sa

¹ Sa biographie sera donnée au chapitre qui traitera des « écrivains politiques et historiens. »

² In-12, Lyon, 1605 ; traduit en anglais, Londres, in-4, 1621. — Je cite encore, du même théologien, outre son *Commentaire de la Semaine de Dubartas* (1582), *Vingt-huit discours chrestiens* (1591), *Considérations de la conscience humaine* (1607), *Le Sage Chrestien* (1622), sa traduction de l'*Histoire des martyrs* de Jean Crespin, etc.

course, écrira-t-il, et d'avoir soin de sa santé plus ferme es vieux qu'ès jeunes, le plus souvent contempteurs de tout commode régime de vivre. Quant au bien civil, il consiste principalement en l'honneur, excellent et sublime loyer de la vertu, qui a fait que de tout temps les sages ont jugé qu'il n'y avait bien aucun plus profitable que celui-là. » Et il cite les « honneurs » que nombre de peuples ont décernés aux « anciens. » Et il montre « qu'au regard des biens de l'âme, la vieillesse est de beaucoup supérieure aux autres âges de la vie. » C'est fort honnête, mais sans grande portée. Le *Sage vieillard* a terriblement vieilli. Je préfère encore les compilations historiques de Goulart, ou même ses vers, à sa philosophie de seconde main.

XI

Je laisse de côté *Lambert* (en littérature *Danaeus*), un écrivain très fécond, d'un savoir encyclopédique, mais un travailleur trop pressé qui tient plus de place dans les bibliothèques que dans les annales de la science. Il a fait de la théologie, du droit, de la morale, de la physique et autre chose encore. Si je ne lui consacre pas une notice spéciale, c'est qu'il ne fut pas mêlé très activement à la vie de notre pays et qu'il passa une bonne partie de son existence en Hollande (de 1588 à 1594) et en France (de 1594 à 1596, date de sa mort).

Je ne parlerai pas davantage de *Knox* que Senebier étudie gaillardement, dans l'*Histoire littéraire de Genève*, parce que l'illustre Écossais a desservi à plusieurs reprises, mais en oiseau de passage, l'Église anglaise de la ville de Calvin. J'aurai soin encore d'abandonner à Senebier des auteurs « genevois » qui ont séjourné dans notre pays, mais sur lesquels nous n'avons aucun droit ou qu'il n'est pas nécessaire de ressusciter : François Bourgoing, Jean-B. Rotan, Polanus, J.-R. Merlin, Jean de Serres et Scaliger, bien qu'il m'en coûte de ne pouvoir compter ce dernier au nombre de nos écrivains nationaux. Par contre, il me reste à compléter ce chapitre par deux biographies : celles de La Faye et de David Chaillet.

XII

L'œuvre d'ANTOINE DE LA FAYE n'est pas insignifiante. N'eussions-nous de lui que sa biographie de Théodore de Bèze, son nom serait

¹ Senebier, II, 52. *France protestante*. 2^{me} éd. De Montet.

indissolublement attaché à l'histoire de Genève et de la réforme française. Antoine de la Faye, ou *Fayus*, un gentilhomme de Châteaudun, dut, pour échapper aux persécutions, se réfugier dans la ville qui était, au XVI^m siècle, l'asile du protestantisme. Il fut régent au collège de 1567 à 1574 et obtint gratuitement en 1568 la bourgeoisie, à titre de récompense des services qu'il avait rendus. Il résolut, en 1574, de renoncer à l'enseignement pour se vouer à la médecine, qu'il partit étudier en Italie. Hippocrate l'attira en définitive moins que les humanités et la théologie. La Faye est de retour à Genève en 1575 déjà. Les dignités académiques lui sont alors prodiguées. Il passe de la chaire de philosophie à celle de théologie, devient recteur en 1580 (jusqu'en 1584), dessert entre temps l'une des églises de la cité, accompagne son ami de Bèze au Colloque de Montbéliard, puis à une conférence tenue à Berne; il meurt en 1615 ou 1616.

La Faye eut la réputation d'un professeur disert, d'un théologien de grand sens, et d'un savant presque universel. Il a collaboré à la traduction de la Bible, parue en 1588, et notamment à la préface de cet ouvrage. Il a mis en français l'*Histoire des Juifs* de Flave Josèphe, ainsi que Tite-Live. Ses écrits exégétiques et polémiques sont assez nombreux et tous en latin, sauf une *Réplique chrestienne à la réponse de M. François de Sales, se disant évêque de Genève, sur le traité de la vertu et adoration de la croix*. Ce qui le sauvera de l'oubli, c'est son *Ἱστορικὸν βίῃ καὶ θάτῃ τῆς ἀσπίδος τοῦ Δ. Θεοδορίου Βεζαίου* de *vita et obitu clarissimi viri D. Theodori Beza Veselii*¹ qui, pour être l'œuvre partielle et enthousiaste d'un disciple, ne laisse pas d'avoir toute la valeur d'un témoignage direct. Ce livre est très important aussi pour l'histoire de Genève, durant l'espace d'un demi-siècle.

XIII

On ne possède que fort peu de renseignements sur DAVID CHAILLET², bourgeois de Neuchâtel, qui fut pasteur dans sa ville d'origine de 1577 à 1591, année de sa mort, après l'avoir été à Corcelles et à Colombier. Il compose en 1566 un *Traité de la fin et usage des miracles et de la conception de la Vierge Marie en péché originel, contre l'opinion de ceux de l'Église romaine*, comme aussi une traduction pres-

¹ In-4, Genève, 1606; traduit en français par Salomeau, en 1610.

² *Biographies neuchâteloises*.

que introuvable de l'histoire des Jacobins, brûlés à Berne, en 1509, pour délit de sorcellerie. Il est enfin l'auteur d'une lettre latine, souvent réimprimée, entre autres dans le *Conservateur suisse* du doyen Bridel, sur le « déluge arrivé en la ville de Neuchâtel » le 8 octobre 1579, « par suite du débordement du Seyon. »

Je crois n'avoir omis aucun de nos théologiens marquants du XVI^me siècle. Comme je l'ai dit, je n'ai pas eu l'intention — et je n'avais point la compétence — de discuter exégèse ou dogmatique. J'avais simplement à cœur d'étudier, d'une façon un peu complète, les grands réformateurs, quitte à passer rapidement sur leurs disciples et leurs auxiliaires. Avant d'aborder un autre chapitre, il est nécessaire de consacrer quelques pages aux catholiques, assez peu nombreux, qui se sont fait un nom pour avoir combattu le protestantisme dans notre pays.

CHAPITRE VII

Les hommes du parti catholique.

I. La résistance du catholicisme. — II. Pierre de la Baume et Furbity, à Genève. — III. Treyer, Schnewlin, Canisius, à Fribourg. — IV. Le cardinal Du Perron.

I

Qu'eussent été la littérature et la science dans la Suisse romande du XVI^me siècle, si la Réforme et les persécutions n'y avaient amené cette foule d'écrivains distingués devenus nôtres par adoption ? Peu de chose. Les éléments indigènes ne comptent presque pas dans l'histoire de notre vie intellectuelle à cette époque. A part Viret, et quelques chroniqueurs, Balard, Roset, Bonivard, et quelques poètes, tout ce qui tient une plume est d'origine française. Il ne faut dès lors pas s'étonner si les cantons catholiques, où il n'y eut pas, comme à Genève, Lausanne, Neuchâtel, infusion de sang nouveau, il ne faut pas s'étonner, dis-je, s'ils n'ont produit aucune œuvre importante, aucun talent de premier ordre.

Il n'est pas contestable que le Concile de Trente a provoqué une véritable restauration des sciences ecclésiastiques au sein de l'Église romaine, mais les catholiques de la Suisse ont à peine ressenti cette

influence bienfaisante du *Tridentinum*. Sans doute, la seconde moitié du XVI^{me} siècle et les premières années du XVII^{me} sont marquées par un retour offensif du catholicisme, avec Charles Borromée, Canisius et François de Sales, mais celui-ci seul est un écrivain et il ne nous appartient pas. Si d'ailleurs la Réforme est définitivement vaincue à Fribourg, dans le Valais, dans l'Ajoie, le mérite en revient moins aux docteurs en théologie qu'aux politiques et à ces prédicateurs nomades, gens de foi plus que de science, qui s'en allaient reprendre le monde à l'hérésie. Aussi bien, je suis fort embarrassé de justifier le titre du présent chapitre. J'ai promis des noms; j'en donnerai, mais on n'exigera pas que je sois très long.

II

Je commence par un homme, que je mets au nombre des théologiens parce qu'il fut du clergé et que je ne savais où lui donner une place. J'entends PIERRE DE LA BAUME¹, le dernier évêque de Genève, celui que Bonivard appelait un « grand dissipateur de biens, » un « cocher à tous vents, voulant chevaucher l'un et mener l'autre par la bride. » Ce fut, en réalité, un prélat indolent et frivole, qui ne voulut jamais s'opposer avec quelque énergie aux empiètements de la Savoie. Tout au contraire, il prit ouvertement parti pour le plus dangereux des ennemis de Genève.

Après quelques années de tiraillements entre la ville et son évêque, celui-ci et tout son chapitre furent bannis par les Genevois, qui embrassèrent la Réforme.

Pierre de la Baume passa cardinal en 1539; il reçut, en 1542, l'archevêché de Besançon, et mourut deux ans plus tard.

Je ne me serais pas même arrêté à Pierre de la Baume, s'il n'avait laissé un certain nombre de *Lettres* intéressantes, publiées en extraits dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*. Les premières de ces lettres sont adressées aux syndics et au chapitre; elles datent de l'époque où Pierre de la Baume n'était encore que coadjuteur de Jean de Savoie. Mais ce dernier ne faisait plus que végéter dans son abbaye de Pignerol, et c'est de là que partent les missives du futur évêque. Que renfermaient-elles? Des avis et des ordres sur des questions administratives, dont la plus

¹ Toutes les histoires de Genève. *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève* II, 1 et s., XV, 239 et s. *De Montet*.

importante ne vaut pas d'être mentionnée. Lorsque Pierre de la Baume est arrivé à l'évêché, la correspondance continue; elle se poursuivra jusqu'à la Réforme. Quoique le séjour dans la cité genevoise ne fût rien moins que triste, — les ducs de Savoie aimaient à vivre au milieu de ce petit peuple expansif et joyeux — de la Baume ne se sentait bien qu'en dehors de son diocèse. Caractère faible mais vain, il ne pouvait souffrir les contrariétés, qu'on ne lui ménageait point, il est vrai. D'ailleurs, il ne jouait pas franc jeu, intrigant avec la Savoie, tout en feignant de défendre les droits de Genève. Ses messages sont parfois de véritables plaintes, sur « le tort que ses sujets tiennent de lui, » sur la façon dont « ils se déclarent de plus en plus vouloir élever contre lui et son autorité. » Tout cela est monotone, mais écrit d'une plume élégante et facile.

Celles de ses lettres qu'il y a le plus de profit à lire sont envoyées à Besançon Hugues, le confident et l'homme d'affaires de l'évêque, aussi longtemps que Pierre de la Baume demeura ou parut demeurer fidèle à la cause de Genève. Si le cadre de mon ouvrage ne me permet guère d'étudier cette littérature épistolaire, je puis du moins transcrire, à titre d'échantillon, le billet suivant : « Besançon, j'ai reçu votre lettre. L'on m'a averti que le prêtre en faveur duquel m'écrivez, depuis la dernière absolution que je lui fis, est retourné à son péché et a fait autres cas de répréhension. Toutefois, à votre requête, je mande qu'il soit relâché, jusques je sois mieux informé de son affaire, et si se trouve innocent, je le ferai entièrement tenir en repos, et si d'aventure il était en quelque faute, il connaîtra que votre faveur est bien de telle vertu vers moi qu'elle sera cause de le faire traiter doucement... » N'avais-je pas raison de dire que le style de l'évêque a du naturel et de la grâce ?

Je rappelle, pour mémoire, le nom de GUY FURBITY¹, qui prêcha l'Avent à Genève en 1533 et qui s'était vanté de « tenir tête à Farel, à Viret et à cent autres comme eux ; » Pierrefleur le traite « d'homme savant, bien disant et prêchant. » Furbity n'en succomba pas moins dans la dispute du 29 janvier 1534 contre Farel, Viret et Froment. Il fut contraint de reconnaître qu'il avait avancé plusieurs choses qui ne se pouvaient justifier par les Écritures. Comme il avait prononcé des paroles désagréables pour les « Allemands, » les députés de Berne, qui se crurent directement visés, exigèrent une réparation.

¹ *Senebier*, I, 166. Toutes les histoires de Genève et de la Réforme genevoise, ainsi que les chroniques du temps.

Furbity aggrava ses torts, en s'en prenant au Conseil de la ville. Emprisonné en 1534, il ne fut relâché qu'en 1536, sur les sollicitations de François I^{er}.

On possède deux relations curieuses de la dispute de Furbity avec les réformateurs : *Lettres certaines d'aulcuns grands troubles advenus à Genève, avec la dispute faite en l'an 1534*, et une *Disputatio Genevæ habita anno 1534 a monacho Dominicano*, etc.

III

Il n'est pas facile, je le répète, de trouver des hommes de quelque notoriété parmi les littérateurs catholiques de la Suisse romande, au XVI^{me} siècle. Agrippa ne dit-il pas de Fribourg, en 1524, que c'est une ville d'illettrés ? Cette appréciation n'est cependant pas exacte pour tout le siècle de la Réforme ; on s'en persuadera surtout en étudiant Guillimann et Werro, au chapitre des historiens. Au surplus, ne perdons pas de vue que l'allemand est langue officielle à Fribourg dès 1481. — ce qui me fait laisser plusieurs noms de côté.

CONRAD TREYER ¹, ou *Tornare* († 1542), est originaire de Fribourg. Membre de l'ordre de saint Augustin, il est l'auteur de deux rarissimes traités de controverse dirigés contre l'hérésie des Hussites et contre Zwingli ; l'un est écrit en allemand, l'autre en latin ; ils furent imprimés en 1524. Treyer est un catholique militant et ambulant ; nous le trouvons à Bâle (1526), à Berne (1528), à Strasbourg, disputant avec les docteurs de la Réforme, Ecolompade, Haller, Bucer.

PIERRE SCHNEWLIN ² († 1597) contribua, pour une bonne part, à la réorganisation des écoles à Fribourg. Ses efforts eurent pour résultat d'élever, à partir de 1577, le niveau de ce que nous appellerions aujourd'hui l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Le recrutement du clergé et de la magistrature put dès lors se faire dans d'assez bonnes conditions et l'institution d'un conseil de surveillance — la « chambre des scolarques » — assura pendant des siècles la prospérité des établissements d'instruction publique de la ville de Fribourg. Schnewlin fut mis à la tête des scolarques, avec deux autres ecclésiastiques distingués, Claude Duvillard et Georges Bützlin.

¹ *Etrennes fribourgeoises*, 3^{me} année. 179. *Emulation* (de Fribourg), I, n^{os} 18 et 19 (étude de M. A. Daguët).

² *Etrennes fribourg*. I. c. 180. *Emulation*, I. c. n^{os} 18 et 19. *Notice histor. sur la chambre des scolarques* etc., in-8°, Fribourg, 1850.

Renommé, nous dit un historien fribourgeois, « pour sa science, sa prudence, son courage, sa charité, la pureté de ses mœurs, il est peu de villes qui puissent se glorifier d'avoir produit un tel homme. » Malheureusement pour lui — et pour nous — Pierre Schnewlin n'a rien écrit, et si je lui ai consacré quelques lignes c'est qu'il fut un éminent pédagogue. J'ajoute, sur la foi de quelques auteurs qui ont parlé de lui, qu'il fut un prédicateur très éloquent ; il occupa durant trente ans la chaire de l'église collégiale de Saint-Nicolas.

PIERRE CANISIUS¹ est né à Nimègue, en 1524. Il ne vint en Suisse — à Fribourg — que vers 1580. Il introduisit les jésuites dans cette dernière ville et s'employa de son mieux à combattre le protestantisme. On a de lui quelques vies des saints, écrites en allemand. *L'Histoire et les miracles de saint Fridolin*, qu'il publia en 1589, est le premier ouvrage imprimé à Fribourg.

JEAN MICHEL, de Bulle († 1597), vicaire général du diocèse de Fribourg, fut un prédicateur très couru. Je ne sais rien d'autre sur lui.

IV

J'ai eu la tentation de compléter ce chapitre, — qui paraîtra bien maigre, — en y faisant entrer le cardinal DU PERRON². Cet illustre prélat naquit en Suisse et y passa les premières années de sa vie. Mais il a rempli à l'étranger toute sa carrière de diplomate et d'écrivain. Je crois que la Suisse a des droits trop incertains à revendiquer Jacques David Du Perron pour que j'ose étudier ici le politique, le négociateur, le théologien, l'orateur, le poète, qui eut plus d'esprit que de caractère, plus de talent que de vertu, et aussi plus de vanité que de mérite.

¹ *Etrennes fribourg.* l. c. Haller, II, 610 à 616. *Vie du R. P. Canisius*, Paris, 1707. *Emulation*, III, 59.

² Il naquit dans la vallée du lac de Joux, le 25 novembre 1556, d'une famille de protestants français réfugiés dans le canton de Vaud. Voir de Montet.

LIVRE II

CHRONIQUEURS, ÉCRIVAINS POLITIQUES
ET HISTORIENS

CHAPITRE I

• Les Chroniqueurs.

- I. Le *Mémorial* de Messiez. — II. La *Chronique du marchand de Genève*. — III. Jean Balard. — IV. Jeanne de Jus-sie et son *Levain du Calvinisme*. — V. François Bonivard : sa vie ; ses *Chroniques de Genève* ; ses pamphlets ; ses autres écrits. — VI. Antoine Froment et ses *Actes et gestes merveilleux*. — VII. Michel Roset. — VIII. *Chroniques de Genève* au temps d'Henri IV. — IX. Jean Savyon. — X. Ludovicus. — XI. Pierre de Pierrefleur et ses *Mémoires*. XII. Louis Barillier.

Si la théologie n'a guère de représentants brillants que parmi les réfugiés français, l'histoire et surtout la chronique tentent de bonne heure nos écrivains indigènes. A Calvin et aux Genevois d'adoption, la dogmatique, l'exégèse et même les humanités ; aux gens du pays, la tâche plus modeste de raconter les grands et les menus événements de l'époque. Les Réformateurs n'ont pas le loisir de faire leur *curriculum vitæ*, ni même de noter les différentes phases, obscures ou triomphantes, du mouvement qu'ils ont assez de peine à diriger ; l'essentiel pour eux est d'arracher le monde aux étreintes de Rome. Il ne peut venir qu'en tête de bourgeois paisibles, surveillant de leur fenêtre la marche du siècle, de relater au jour le jour ce qui se dit ou se passe sur la planète. Ces bourgeois ne seront pas de fins lettrés pour la plupart, ni même des intelligences supérieures ; ils auront des partis pris et des préjugés ; ils ne verront pas très loin, ni très haut ; ils s'empêtreront dans les détails ; ils tireront peu ou prou la philosophie des faits dont ils sont les narrateurs. Leurs mémoires et leurs chroniques n'en seront pas moins singulièrement vivants, très

primesautiers, fidèles, sinon exacts, de cette fidélité qui ressuscite en beau ou en laid les hommes et les choses du passé.

Bien que ces historiens n'aient pas eu, de leur temps, la renommée des docteurs de toutes sciences, leur œuvre nous est infiniment plus précieuse que de lourds traités de dogmatique ou même des éditions copieusement annotées d'auteurs grecs et latins. La théologie, la philologie ont fait d'immenses progrès, les ouvrages d'hier ont presque tous lamentablement vieilli. Une chronique est toujours jeune et il semble, grâce à notre curiosité, que l'âge ait pour unique effet de la rajeunir. Quel homme, si opiniâtre et vaillant qu'on le suppose, serait capable de lire à la suite les *Opera theologica* de Chandieu et de bien d'autres? Qui ne parcourrait volontiers, en se promettant d'y revenir, Bonivard ou Jeanne de Jussie, Froment ou Pierrefleur?

I

Vous trouverez dans le *Mémorial* de Messiez¹ un court mais substantiel récit des origines de la Réformation à Genève. GUILLAUME MESSIEZ est certainement un indigène. Il est né vers 1518. Sa biographie tient en quelques mots : il vécut, fut notaire, siégea au Conseil des Deux-Cents et des Soixante, pour mourir de la peste en 1569. Voilà tout. Je relève cependant un trait curieux de cette humble existence : Messiez est condamné, en 1560, à une forte amende et à trois jours de prison « en pain et eau, » — pour avoir dansé. Les notaires de son époque étaient moins graves que les théologiens ; ils en étaient punis.

Que l'on ne se fasse point d'illusions sur le *Mémorial* de Messiez ! Ce n'est pas un volume ; ce serait une pauvre petite brochure. Le notaire Messiez inséra, en tête du premier tome de ses minutes conservées aux archives, une notice, inachevée, sur les événements dont il fut le témoin ou qu'il entendit raconter. Il est regrettable qu'elle ait été interrompue et qu'elle ne soit pas plus abondante en renseignements. Telle quelle, la relation de Messiez n'est point sans prix. Le style même est passable et ne sent pas l'acte authentique. On en jugera.

Le *Mémorial* s'ouvre sur l'arrivée à Genève, en 1532, de « maître Guillaume Farel de Gac (*Gap*), maître Pierre Viret de Orbaz (*Orbe*)

¹ *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, IX, 22 et s.

en Savoie au Pays de Vaud et M. Antoine Froment, ministres évangéliques, hommes et gens doctes, scrutinant les saintes écritures, qui furent les trois premiers qui, dedans Genève, commencèrent par le vouloir divin à manifester et publier selon la vraie vérité la loi évangélique, admonestant toutes sortes de gens soi retourner à notre Sauveur Jésus-Christ, notre seul médiateur et avocat, en délaissant toutes cérémonies papales et romaines inventées par les hommes et de leurs têtes, lesquelles nous menaient en voie de perdition et damnation. » Messiez décrit rapidement « les gros tumultes, questions et débats » qui agitèrent la ville, les pillages organisés par « une bande et secte de gens de la cité à l'instigation des prêtres, moines et autres religieux d'icelle, » le siège de Genève par le duc de Savoie, une « merveilleuse famine » pendant laquelle le blé se vendait onze florins la coupe, la peste « où sont trépassés beaucoup de gens, » etc. Le *Mémorial* s'arrête en 1544, pour recommencer l'année suivante; cette dernière partie, une page ou deux, est sans importance pour l'histoire de Genève.

II

La valeur littéraire et documentaire de l'ouvrage suivant est supérieure à celle du *Mémorial* de Messiez. J'entends parler de la *Chronique du marchand de Genève*, ou, pour lui donner son titre véritable, de la *Guerre de Genève et sa délivrance fidèlement faite et composée par un marchand demeurant en icelle*¹. Qui est ce « marchand? » M. Albert Rilliet a très ingénieusement démontré que le « marchand » de la chronique était une femme : MARIE DENTIÈRE²,

¹ *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, XX, 309 et s. L'édition de M. Rilliet, calquée sur deux excellentes copies faites par Pierre Bourrit (qui les transcrivit de l'original, en 1754), rectifie et complète celle donnée par M. G. Revilliod (*ibid.*, XIII, 23 et s.). La *Chronique du marchand* avait été imprimée en deux livres de 23 pages, in-4, en 1535; on la considéra comme perdue jusqu'en 1863, où, découverte parmi les papiers que le bourguemestre Leu avait légués à la Bibliothèque de Zurich, elle fut imprimée (l. c.) par les soins de M. Revilliod. Ce dernier renonçait à connaître le nom du chroniqueur; *Haller* (V, n° 475) avait pris les lettres finales du titre : N. S. J. C. (Notre Seigneur Jésus-Christ) pour les initiales de l'écrivain. Voir encore *Senebier*, I, 75.

² *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, XX, 326. *Le réformateur Froment et sa première femme*, par Jules Vuy, Paris et Genève, 1883. *France protestante*, 2^me éd. (article *Froment*). *Corresp. des Réform.* d'Herminjard, V, 184, 295 et s. VI, 173. *Mélanges d'hist. nat.*, par P. Vaucher (in-8°, Genève, 1889), p. 107 et s. *Hommes et choses du temps passé*, par A. Roget, IV (Genève, 1880). *Actes et gestes merveilleux* de Froment et *Levain du Calvinisme* de Jeanne de Jussie, pass.

religieuse en rupture de vœux ; cette ancienne abbesse de Tournay « déchassée par les papistes, » épousa le réformateur Antoine Froment, qu'elle ne rendit pas heureux et qu'elle fit mal tourner. Celle que Jeanne de Jussie appelle « moine abbesse, fausse, ridée et langué diabolique, ayant mari et enfants » avait une assez bonne plume à son service. C'est bien d'elle qu'est l'*Épître très utile*¹ adressée à la reine de Navarre et publiée à Genève en 1539 ; les nombreuses conformités de pensée et de style relevées par M. Rilliet entre l'auteur de cette lettre et le chroniqueur de la *Guerre et délivrance* permettent d'envisager Marie Dentière comme ce « marchant » de Genève dont l'anonymat a intrigué tant de chercheurs.

Marie Dentière, qui avait pris vivement le parti de la Réforme, s'est décidée à mettre par écrit les événements qui se déroulèrent à Genève, de 1532 à la fin de l'année 1534, — toutes « les choses manifestes et publiques » ayant trait aux « guerres, divisions et débats de l'époque. » Elle confesse être peu qualifiée pour cette besogne et prie de « ne regarder à le style ou à la rudesse du langage, car le pays et l'état de marchandise doit faire excuse. » Elle espère que la tâche dont elle se déclare indigne sera reprise par « quelque bon personnage plus suffisant, ayant le langage plus fécond, les mots plus exquis. » En somme — et la découverte de l'auteur n'y change rien, — la *Guerre et délivrance de Genève* n'est point d'un littérateur ; elle ne renferme pas même de détails nouveaux, mais elle corrobore en général les versions dues à d'autres annalistes. Marie Dentière, protestante très convaincue ou très passionnée, plus militante que son sexe ne paraît le comporter², attaque rudement le catholicisme et la Savoie. Il faut l'entendre parler du duc, « avec ses gentils évêques et prêtres, » qui « sous ombre de guerre, de maintenir la foi et loi du pape, » menaçaient la liberté de la ville, cherchaient à extirper la vraie parole de Dieu, en voulaient aux biens, voire « à la vie, aux femmes et aux filles des bons marchands, lesquelles n'étaient assurées avec leurs pères, mères et parents, » mais étaient exposées à toutes sortes d'outrages, qu'une

¹ *Corresp. des Réform.* d'Herminjard, V, 295 et s.

² Ces allures militantes ne doivent pas nous surprendre. Marie Dentière a, dans son *Épître utile* citée plus haut, pris la défense des femmes contre ceux qui prétendent que « les femmes sont trop hardies d'écrire les unes aux autres de la sainte Écriture, » où plusieurs cependant sont « louées et nommées tant par leurs bonnes mœurs, gestes, maintien, exemples que par leur foi et doctrine, » — comme Sara, Rebecca, la mère de Moïse etc. ; les femmes ont donc le droit de s'élever, elles aussi, contre les « calomniateurs de vérité. »

réformée du XVI^m siècle pouvait préciser, mais qu'un protestant du XIX^m doit pudiquement passer sous silence. Enfin, « Dieu a eu pitié des siens, n'a voulu permettre telles injures leur être faites » et « l'alliance avec Messieurs de Berne et Fribourg » a prévalu contre les ruses et les manœuvres de l'ennemi. Et maintenant, « femmes, houtez hardiment poussins couver, car les ducs ne les mangeront plus ! »

La *Chronique du marchand* porte sur des faits que Bonivard, Froment et d'autres ont contés plus copieusement. C'est d'abord la venue de Farel et de ses compagnons, le sermon du Molard, les exploits oratoires de Furbity et ses démêlés avec Berne, puis la triste situation de cette pauvre Genève entourée de garnisons savoisiennes, les escarmouches, les assauts, la misère et, malgré tout, la constatation réjouissante que « le peuple s'édifiait et tous les jours croissait en la doctrine de Notre Seigneur. » D'ailleurs, voici les Bernois qui conjureront le péril :

« Ils sont venus, au nom de Dieu et de la puissance que Dieu leur a donnée, pour défendre les bons et déchasser les brigands, cheminant en bon ordre, bien armés et équipés, toujours en rang de bataille, à force d'artillerie ; faisant bonne et droite justice à un chacun (ainsi que de tout temps ont fait les Allemands) ; baillant récompense aux affligés, punissant les méchants ; brûlant les cavernes des larrons et brigands ; extirpant du pays toutes idolâtries et tout ce qui est contre Dieu ; défendant à leur gendarmerie tous blasphèmes, tous jeux, toutes paillardises, ivrogneries, pilleries et larcins, bref tout ce qui est contre Dieu et sa parole, en mettant le pays à eux obligé sous leur main et sujétion. » La chronique s'achève sur ce bel éloge des Bernois qui, au dire d'autres historiens, de Froment, par exemple, le mari de l'auteur, furent tout uniment des soldats du XVI^m siècle. Elle n'est pas un monument, ni par l'exactitude des faits, ni par le style ; elle est écrite, sous l'impression du moment, par une femme énergique et partielle, qui a de la verve et qui atteint parfois à l'éloquence.

III

Un autre « marchand » plus authentique celui-ci, a composé une curieuse *Relation des événements qui se sont passés à Genève, de 1525 à 1531*. Ce marchand est JEAN BALARD¹ qui, né vers 1490,

¹ *Senebier*, I, 160. *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, X. *Bibl. de l'école des Chartes*, 3^me série, V. 554. *De Montet*.

tenait boutique à Genève, où il vendait de la ferraille tout en se mêlant activement aux affaires de la République. Nous ignorons à peu près tout de lui, jusqu'au moment où il s'applique à rédiger son journal. Les registres nous apprennent qu'il entra, en 1515, au Conseil des Cinquante et devint membre du Petit-Conseil en 1523. Syndic pendant une année, en 1525, Balard resta conseiller et fut attaché à plusieurs commissions. Lorsque les combourgeois de Berne adoptèrent la Réforme, au mois de février 1528, Genève eut à se prononcer entre l'ancien culte et le nouveau. Le peuple inclinait vers la Réforme ; Balard pensait qu'il était préférable de vivre « comme ses prédécesseurs, en mettant ordre aux gens d'église, lesquels s'étant trop enrichis des biens mondains et en usant mal, n'étaient point châtiés de leurs supérieurs, à cause que, quand la tête souffre, tous les autres membres s'en ressentent. » D'un autre côté, Fribourg avertissait ses alliés que si les Genevois passaient à l'hérésie, « on leur rendrait leurs lettres et romprait » le pacte qui unissait les deux cités.

Diverses préoccupations surgirent qui retardèrent pour un temps la solution du problème confessionnel. L'évêque de la Baume et le duc de Savoie intriguaient contre Genève, l'un et l'autre jaloux de rétablir une autorité gravement compromise. *Nolite confidere in principibus*, écrit Balard dans son journal, en 1527 ; il abandonna l'évêque dont il avait été le soutien. Élu syndic pour la seconde fois, en 1530, de grands devoirs lui incombent. Les ennemis sont aux portes de la ville, qui est à court d'hommes et d'argent. Les querelles religieuses viennent ajouter au péril extérieur la menace de discordes civiles.

Balard ne voulait pas renoncer au catholicisme, en dépit des objurgations de Farel. Il fut bientôt considéré comme suspect. S'il est encore maintenu dans ses emplois, une opposition sourde d'abord, ensuite active et violente, s'élève contre lui. Après le départ de Calvin, en 1539, il est cité devant le Conseil avec d'autres personnes accusées d'hérésie romaine, puisqu'il fallait être alors l'hérétique de quelqu'un. Balard répondit, avec plus de subtilité que de franchise, que « s'il savait que la messe fût bonne ou mauvaise, il le dirait incontinent et que parce qu'il ne le savait pas, il ne devait pas juger témérairement et qu'on ne devait pas le lui conseiller ; il s'arrête néanmoins à croire tous les articles de la foi, ainsi que la cité les croit. » On lui signifia que, s'il ne se décidait pas à condamner formellement la messe, il aurait à quitter Genève dans les dix jours. Balard

céda : « Puisqu'il plaît à ces Messieurs qu'il dise que la messe soit mauvaise, il dit qu'elle est mauvaise. » Ce n'est pas là une déclaration bien héroïque. Mais Balard eut la paix et il ne demandait que cela.

Calvin reparut à Genève où, suivant l'expression de Philareste Chasles, il imposa « cette austérité de vie et de doctrine qui seule pouvait assurer l'existence future de la République. » Balard ne pactisait pas, ouvertement du moins, avec les « libertins » ; il ne faisait cependant pas mystère de son peu de goût pour le puritanisme à la mode. Lorsqu'il maria son fils, en 1544, il fut même réprimandé et emprisonné à raison de forfaits commis « aux noces, en danses, trompettes » etc. Le 9 février 1542, il est assigné devant le Consistoire, « car il est toujours en plusieurs opinions papistiques, ce qui ne doit être permis. » Il comparait et « après bonnes admonitions, » il s'engage à vivre et à mourir « dans la vérité du saint Évangile. »

Jean Balard décède en 1555.

Le manuscrit de son journal est une mine extrêmement riche pour l'histoire de Genève, de 1525 à 1534 ; il n'a été mis en lumière que dans ce siècle (1854) par M. le Dr Chaponnière. Sans doute les faits consignés par Balard dans ses mémoires furent racontés par d'autres et sont narrés au long, par exemple, dans les *Chroniques* de Bonivard. Mais le prieur de Saint-Victor est un écrivain officiel et sa partialité n'est point tempérée par son imagination. Au contraire, Balard prend ses notes au jour le jour, dresse protocole de ce qu'il voit et entend, ne subit aucune influence, n'est exposé à aucun contrôle. Et puis, si le style de Bonivard a de la vivacité, de l'imprévu, du charme, si l'historien des *Chroniques* est doublé d'un philosophe, s'il compare, s'il juge, s'il raisonne volontiers, la langue de la *Relation* est plus nue, plus fruste, plus d'un marchand de ferraille que d'un lettré, et sa manière ne va pas sans cette tranquillité, cette sécheresse, cette exactitude que l'on rencontre habituellement chez les gens de négoce. Bonivard est plus brillant, sans conteste ; Balard est plus sûr, il est incapable d'entraînements et il est plein de sagesse. Littérairement, c'est honnête, rien de plus, sauf dans les instants où la fibre patriotique tressaille et inspire au chroniqueur des accents de naïve et généreuse éloquence.

Je n'entreprendrai pas d'analyser la *Relation* de Balard. Cet ouvrage, qui compte plus de trois cents pages d'un texte serré, n'est au fond qu'un carnet de notes, un *curriculum vitæ*, un journal. Or il n'y a pas toujours de suite dans les événements que le hasard fait

naître à son gré. Celui qui en dresse le procès-verbal, au fur à mesure qu'ils se produisent, n'a pas le loisir ni même le droit d'opter entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Il retient tout, incidents futiles, grosses aventures, et ce n'est pas le menu fretin qui occupe le moins de place dans les faits et gestes de ce monde. Si rien n'est indifférent aux yeux des amateurs d'histoire nationale ou locale, s'ils raffolent de détails, si l'issue d'une bataille ne les intéresse pas beaucoup plus qu'une décision du Consistoire, les profanes demandent plutôt des renseignements généraux et des vues d'ensemble. Je ne croirai pas traiter Balard avec trop de légèreté, si je me résigne à ne lui emprunter que quelques passages destinés à faire connaître son genre et son talent.

Nous ne possédons pas le commencement du *Journal du syndic Jean Balard*. Le récit part des premiers mois de l'année 1525 ; notre chroniqueur venait d'être appelé aux fonctions de syndic. Monseigneur de Genève, Pierre de la Baume, joue le rôle principal et l'on sent que Balard ne lui marchandé point ses sympathies. Voici que le duc de Savoie entre en scène, Berne et Fribourg attendent dans la coulisse, et le drame est noué du combat de Genève pour ses libertés. A l'ordinaire, le récit est terne, et bien que la situation soit grave, le bon greffier verbalise placidement. Quand il décrit le sac de Rome par les lansquenets du duc de Bourbon, il se borne à enregistrer les horreurs commises... « De la grande église fut fait une étable... Pères et mères tuèrent leurs filles plutôt qu'elles fussent violées et efforcées. Les petits enfants étaient mis au feu si on ne leur donnait argent... Les hommes étaient pendus. » Tout cela est dit sur un ton d'inventaire, avec cette conclusion : « Et tout est jugement et permission divine, à cause des grands péchés contre nature, énormes, régnant dans Rome. »

J'avais parcouru toute la *Relation* de Balard, dans l'espoir d'y découvrir quelques citations. Il me parut tout d'abord que deux ou trois pages valaient la peine d'être transcrites. A une seconde lecture de mes extraits, je n'en ai plus trouvé qu'un qui fût digne d'être reproduit.

En date du 28 novembre 1530, Genève est menacée par le duc ; les secours que l'on a sollicités de Berne et de Fribourg n'arrivent pas. Enfin l'inquiétude du chroniqueur passe dans ses notes. Les lignes suivantes sont d'un patriote et presque d'un écrivain : « Le 28 de novembre vinrent des nouvelles à ceux de Genève par un de leurs espions que les lansquenets étant à Montbéliard étaient tout

1565. Les Suisses de la vallée pour partir et s'en venir par la Bourgogne, à Saint-Laud, à Gex, et puis tout à coup prendre Genève à l'assaut et y mettre le feu, et puis s'abandonnent s'en retirer en la Bourgogne, pour la crainte des Suisses et faute de vivres, n'en ayant au pays grande somme pour soutenir longuement l'armée. Pour laquelle cause ceux de Genève recrivirent et envoyèrent en diligence à leurs ambassadeurs étant à Berne et à Fribourg lettres pour prier les dits Seigneurs des deux Villes leur vouloir envoyer deux cents hommes pour la garde de la cite et en attendant le gros secours, car Monseigneur de Savoie faisait gros appareil de gendarmes et aventuriers tant italiens que français et tout son pays prêt en armes.

« Et pour ce que moi ai relize en memoire et par écrit les affaires survenues en la cite depuis quinze ans ou seize ans en deçà, ayant désir que ma mon dite memoire demeurât hors des dangers que pourraient survenir à la dite cite, dont Dieu ne veuille, ai envoyé hors du pays en sûreté, afin que pour l'avenir elle puisse tomber entre les mains des amateurs d'icelle et que, pour une autre fois, sur ce se sachent bien conduire. Et pour ce que ai vu la cause du bien et du mal de la dite cite, j'en veux bien avertir. La cause du mal, ce serait orgueil, la cause du bien est humilité, ayant à Dieu son espérance principale plus qu'aux hommes, car en bien faisant ne faut point craindre que toutes choses ne soient propices à la dite cite de Genève, laquelle plaise à Dieu par sa grande miséricorde de l'inspirer de sa grâce et la garder de tous inconveniens. Amen. »

Je n'insisterai pas davantage sur la *Relation* de Jean Balard ; c'est un document historique avant tout, non une œuvre littéraire.

IV

Aimez-vous les contrastes ? Si oui, et si la note protestante vous fatigue, vous allez entendre la note catholique donnée par une femme, JEANNE DE JUSSIE¹ (ou Jussy), qui était religieuse de Sainte-Claire, à Genève, au début de la Réforme. Antoine Froment a dit du mal des sœurs de Sainte-Claire qui, forcées d'abandonner leur couvent, y auraient oublié moins de missels que de « belles ballades et rondeaux d'amourettes. » Il semble que ces accusations soient calom-

¹ Senebier, I, 169. *Le Chroniqueur* de L. Vulliemin, 43, 99, etc. *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, XX, 119. *Revue savoissienne* de 1867, 97. *De Montet*.

nieuses, car les syndics firent maintes démarches pour retenir à Genève ces inoffensives et bienfaisantes dames. Et puis, la population les eût gardées volontiers, bien qu'elle ne leur ait pas complètement épargné les misères de la persécution.

De Jeanne de Jussie elle-même, nous savons fort peu de chose. Comme toutes les sœurs de Sainte-Claire, elle dut quitter Genève le 29 août 1535. Elle et ses compagnes fondèrent un nouveau couvent à Annecy, où elles jouirent de la protection du duc de Savoie, Philibert Emmanuel « qui, dit-elle, tant m'a fait de bien et de reconfort qu'on ne le saurait écrire. » Jeanne devint supérieure de son couvent; elle mourut presque centenaire.

Il nous reste de la sœur de Sainte-Claire mieux que des détails biographiques, une œuvre, non point d'un mérite rare, mais remarquable par le naturel et la naïveté du style et non sans valeur pour l'histoire de Genève : *Le levain du calvinisme*¹, qui, imprimé pour la première fois à Chambéry en 1535, fut réédité à diverses reprises notamment en 1611, en 1682, puis en 1853 par M. Gustave Revilliod. Il serait téméraire de réclamer d'une religieuse catholique, expulsée de son monastère, ce que nous renonçons à demander aux théologiens et aux chroniqueurs protestants d'alors : de la modération et de l'impartialité. Il n'y a que des gens passionnés au XVI^me siècle, ou qui feignent de l'être. Jeanne de Jussie a l'indignation sincère.

J'ai éprouvé un singulier plaisir à étudier son *Levain du calvinisme*. Le cœur y parle d'abondance, un cœur candide mais courroucé de femme dévote. En réalité, le livre de Jeanne de Jussie affecte moins la forme d'un pamphlet que d'une chronique, bien que son titre puisse faire augurer le contraire. Il contient un récit incomplet, mais très vivant, des débuts de la Réforme à Genève; les infortunes de l'ordre de Sainte-Claire y prennent, comme bien l'on pense, la plus grande place. Les réformateurs y reçoivent quelques horions. Les Genevois du temps y font assez triste figure. Quoi ! l'on ne peut exiger la sympathie des gens que l'on chasse, ni leurs éloges.

L'imprimeur Hubert Dufour qui réédita, en 1611, le *Levain du calvinisme* a soin de le dédier à « illustrissime prince Victor Amé, prince de Savoie et de Piémont. » Celui-ci, « en l'Avril de ses ans, » ne dut point être fâché d'accepter un hommage qui était, du même

¹ 1 vol. in-8, Genève, 1853, — édition qui reproduit, en fac-simile, celle de 1611. L'ouvrage porte le sous-titre : *Commencement de l'hérésie dans Genève*.

coup, une attaque dirigée contre Genève. « Je ne sais quel saint et prognostique génie, dit l'honnête typographe savoyard, m'a suggéré dans l'oreille de l'entendement, de représenter devant les yeux de Votre Altesse, ce naïf Tableau du Levain, qui a donné suraccroissement aux hérésies, ensemencées aux quatre coins de l'Europe, à ce que l'impiété de l'objet échauffe son courage à braises et flammes, de laisser fondre son bras victorieux sur le gibier de ces Corbeaux et Satellites de la sainte foi, et que l'Église de notre Seigneur ne soit désormais la spelonque de tels larrons... » Mais la prose de notre religieuse, pour n'être pas moins vive, sera plus littéraire que celle du bouillant Hubert Dufour.

La Chronique de Jeanne de Jussie part du mois de mars 1526. Les ambassadeurs de Berne et Fribourg sont venus à Genève « rebelle contre son prince. » Voici, entre deux événements plus importants, l'épisode conté si gaîment par Bonivard, de François Cartelier, accusé d'être de la bande des « bannis et mamelus, » ce qui signifie, des partisans de l'évêque, le « puissant seigneur » Pierre de la Baume. Et nous parvenons, en quelques pages, à l'histoire de ces « gentils-hommes de la Cuiller » (1529) qui furent, pendant longtemps, la terreur de la ville. Les Bernois et les Fribourgeois arrivent, qui « brûlent partout, » profanent les cloîtres et les églises, « logent au couvent, au dortoir » pendant que « les pauvres religieux dorment sur terre froide. » Ce n'est pas tout. Une nuit, « ces Bernois, comme mauvais hérétiques, trouvèrent moyen d'ouvrir le chœur de l'église, et entrèrent dedans, et au milieu de la nef firent un grand feu, puis comme déloyaux chiens enragés et hors du sens, vont prendre le ciboire auquel reposait le très digne sacrement du précieux corps de Jésus-Christ, notre Rédempteur, et vont tout mettre en ce grand feu. En outre, rompirent le tableau du grand autel, moult riche, et brûlèrent toutes les images de bois et rompirent la grande verrière derrière le grand autel, qui était bel et riche et par toutes les chapelles où il y avait des images en taille des glorieux Saints et Saintes, rompirent et gâtèrent tout, qui était chose pitoyable à regarder ; et par toutes les églises où ils purent entrer, firent le semblable. » Ceci ne concorde guère avec les appréciations du *Marchant de Genève*, d'après lequel les Bernois rendirent « bonne et droite justice à chacun, ainsi qu'ont toujours fait les Allemands. » Il y a bien des vérités en ce monde ; les vérités de l'un sont mensonges pour l'autre, et, d'habitude, la sagesse consiste à se tenir *in mediis*. Je n'en finirais point, si je voulais énumérer, d'après Jeanne de Jussie,

les méfaits de ces « hérétiques. » Les Genevois étaient partagés de sentiment sur la conduite des troupes bernoises ; « aucuns en étaient marris et piteux ; les autres joyeux et se moquaient malicieusement. » Laissons-là les exagérations de la religieuse et voyons ce que devenaient, en l'occurrence, les sœurs de Sainte-Claire.

Elles vivaient en « grande crainte, » vu la fureur que les « *eidgenots*, » montraient « aux gens de dévotion. » Elles envoyèrent aux syndics et conseillers une requête, « par moi écrite, » dit la sœur de Jussie, et demandèrent ou d'être protégées, ou de pouvoir « sortir hors de notre couvent et de votre cité sauvées. » L'autorité pria ces dames de ne se « mélancolier de rien ; » elles ne furent pas tranquillisées pour autant, et l'ère des petites vexations commença pour elles. Des « mauvais » cherchent à leur « faire mal ; » comme elles sont « toutes les nuits en vigile, priant Dieu pour la sainte foi et le pauvre monde, » les méchants sont « miraculeusement repoussés de Dieu. »

En 1531, la peste éclate à Genève. Des criminels « engraisseurs ou infecteurs de peste, » ont ourdi un complot, « qu'ils feraient mourir tous les principaux de la ville pour seigneurier en icelle. » On les découvre heureusement, car ils ne se sont pas assez cachés « de prendre l'infection de peste, d'en frotter les verrous des portes, de jeter des fruits par les rues ou laisser tomber quelque mignotise, » en sorte que ceux « qui les dressaient étaient frappés. » Les sœurs de Sainte-Claire furent préservées du fléau.

Nous avons en 1532 le fameux « *appointement de Payerne*. » Cet événement politique n'arrête guère Jeanne de Jussie, qui préfère nous conter comment furent « abattues » les églises de Saint-Victor et de Saint-Laurent, comment, par « un miracle fait à Genève » un luthérien qui avait coupé les deux bras de la statue de saint Benoit, mourut aussitôt de la peste, comment « sept cents catholiques défirent neuf mille hérétiques » près de la ville de Zurich. Entre temps, notre écrivain rappelle les infortunes des sœurs d'Orbe, qui avaient eu le courage de « trainer par les cheveux hors de l'église en grand déshonneur, » un certain Christophe Hollard, trop dévoué à la cause de l'hérésie. Jeanne de Jussie a même, au plus fort de ses tribulations, la naïveté de nous apprendre qu'une « noble bourgeoise, par sa dévotion, enfanta une fille miraculeusement, car elle avait demeuré trente et un ans avec son mari sans avoir lignée, et était déjà fort âgée et hors d'espoir d'avoir enfant. »

Nous sommes toujours en 1532. Les Turcs ont envahi la Hongrie

et Jeanne saute bravement des Genevois au Grand Turc. Elle ne retourne à sa ville qu'après s'être étendue longuement sur le grave péril qui menace la chrétienté. L'apparition d'une comète — « qu'elle a vue, et de la signifiante, Dieu le sait » — lui fournit sa transition. Les flots de l'hérésie montent. Guillaume Farel est à Genève. Les prêtres lui défendent de prêcher au temple; « ils s'assemblèrent devant la maison de Monsieur le Vicaire, » étant au nombre de quatre-vingts environ. « Tous bien armés et embâtonnés, pour défendre la sainte foi catholique et prêts à mourir pour icelle, ils voulaient de male mort faire mourir ce méchant. » L'aveu est franc, au moins. Les prêtres intimèrent à Farel l'ordre de sortir de sa demeure et de « vider hors de la ville avec ses deux compagnons, sur peine de feu. » Comme il regimbait, « deux des seigneurs chanoines le vont menacer par grosses paroles, disant puisqu'il ne voulait sortir de bon gré, et de par Dieu, qu'il sortit de par tous les grands diables, dont il était ministre et serviteur. Et l'un d'eux lui donna un grand coup de pied et l'autre de grands coups de poing sur la tête et au visage, et en grande confusion le mirent dehors avec ses deux compagnons. » Ces procédés d'argumentation ne scandalisent point l'excellente dame. Elle a même l'air de juger la discussion trop courtoise. La fin du récit est pleine d'éloquence : « A cette heure survinrent Messieurs les syndics et tout le guet de la ville avec leurs hallebardes, disant à Messieurs de l'Église qu'ils ne fissent aucun mauvais coup et qu'ils venaient pour faire bonne justice, et sur ce prirent le chétif et le conduisirent; mais ces bons prêtres ne s'en pouvaient contenter, et quand ils passaient devant eux, le (Farel) cuidaient transpercer au travers du corps, mais un des syndics le retira par le bras, de quoi plusieurs furent marris que le coup ne prit bien. Et quand il passait par les rues, hommes et femmes criaient qu'on le devait jeter dans le Rhône. Le lendemain, jour de saint François, il fut mis en un petit bateau et ses compagnons, bien matin, de peur qu'ils ne fussent aperçus, et se retira à Montat, ville des alliés et déjà pervertie de ces prêcheurs malheureux de l'Antéchrist. » Il serait curieux de rapprocher cette narration de celle de Froment, qui est sensiblement différente. Les « bons prêtres » n'y allaient pas de main morte, comme on voit, et Jeanne applaudit.

Ce dont elle ne se félicite point, c'est que les « prédicants » reviennent à Genève et que les luthériens « croissent journellement. » Elle signale en quelques mots le sermon du Molard fait par Antoine

Froment et se répand en gémissements sur la « pertinacité de ces hérétiques. » Le 23 mars 1533, il y a derechef un « merveilleux tumulte » à Genève. On s'est décidé à supprimer le luthérianisme en supprimant les luthériens, « pires que les Turcs. » Les esprits sont surexcités ; « le fils bat contre le père, la fille contre la mère. » Des querelles sanglantes s'élèvent entre les deux partis. Les syndics réussissent à obtenir une sorte de trêve armée. Monseigneur de Genève, qui ne se plaisait qu'en dehors de son diocèse, réapparaît en ville, après cinq années d'absence « pour remédier à ces adversités. » Le lendemain de son arrivée, il fait, « de sa claire et belle voix, en langue intelligible à chacun » une exhortation au peuple. Puis, comme il ne se sent pas très sûr en la cité, il repart incontinent, « de quoi tous les chrétiens furent grandement marris. »

J'ai parcouru d'une marche pressée le premier livre du *Levain du Calvinisme*. J'espère avoir donné quelque idée de la manière et du style de Jeanne de Jussie. Le second livre est intitulé : « Comment le pape Clément VII vint à Marseille l'an 1534, » mais il n'y est parlé que de Genève ; Clément VII joue un rôle purement décoratif dans le titre. Entre autres, Jeanne décrit l'envahissement du couvent de Ste-Claire par les hérétiques. Le morceau est digne d'être cité :

... « Puis, sur les vêpres que les sœurs de Ste-Claire disaient le service, les portes de l'église (par inadvertance) étant demeurées ouvertes, aucunes bourgeoises y étaient allées visiter les sœurs qui chantaient vêpres, et tous ensemble levant les têtes et à pleine gorge se mirent à crier, hurler et brâmer comme loups enragés, que jamais tel cri en enfer, tant fut hideux, ne fut ouï, et le faisaient pour empêcher le divin service ; mais notre Seigneur fortifia le cœur des sœurs que, sans faire aucun semblant de les apercevoir, mais toutes ensemble et de même accord, haussèrent leurs voix tellement qu'ils ne les purent corrompre, ni faire cesser de chanter pour bruit qu'ils fissent, et allèrent disant les psaumes jusqu'au Chapitre. Quand ces luthériens virent qu'ils n'en pouvaient plus, vont décharger leur maudite intention sur une croix de bois qu'ils mirent par pièces, la jetèrent dedans le puits de devant le couvent, et prirent une image de sainte Ursule qui avait le pied enchâssé de reliques, car ils y faisaient l'offertoire, et la dérochèrent par-dessus les degrés et par-dessus le pavé en la rue pour la rompre, et la jetèrent aussi au puits, dont les sœurs furent grandement marries. » On devine que la Réforme sera maîtresse du terrain. Ses adeptes ne se réunissent

plus en conciliabules secrets ; ils attaquent et opposent ouvertement leur culte au culte encore officiel. Messieurs les syndics se défendent mollement. Quant à l'évêque, il s'amuse dans l'un de ses châteaux. Et voici que Farel et Viret « prennent possession et résidence au couvent de St-François, » que les religieuses de Ste-Claire n'osent plus même aller en leur jardin, tant « les mauvais garçons » leur chantent des chansons déshonnêtes, que ces « chiens » de luthériens dépendent les cloches de Notre-Dame de la Grâce !

La Réforme est victorieuse. Dans le troisième livre : « L'ordre qui fut tenu et observé à la dispute qui fut 'ci-devant dénoncée, » Jeanne de Jussie relate une « conférence » entre les sœurs de Sainte-Claire et les syndics, accompagnés de « plusieurs autres grands hérétiques. » Ce n'est « pas le métier des femmes de disputer, » objectera la mère abbesse, aux intrus qui s'introduisent dans le monastère. Et l'on dispute quand même, et la mère abbesse a de solides raisons à faire valoir, et les syndics en sont « troublés, » et en sont troublés aussi « le chétif prédicant Guillaume Farel, et Pierre Viret et un misérable frère cordelier, qui ressemblait mieux à un diable qu'à un homme. »

Je ne puis retracer au long les angoisses des dames de Ste-Claire, les injures qui leur furent prodiguées, les tourments et les misères qu'elles eurent à supporter. Il me faudrait résumer tout le quatrième livre : « S'ensuit la violence qui fut faite au Couvent et aux religieuses de Ste-Claire. » Il m'est impossible également de m'étendre sur le cinquième livre : « Les actes abominables qui furent faits aux religieuses de Ste-Claire, » ni de montrer « leurs piteux sanglots, larmes et douleurs. » Le sixième livre a pour objet la « conclusion de la douloureuse départie des dames de Ste-Claire ; » les septième et huitième enfin : « Comment notre Seigneur conduit les sœurs de Ste-Claire, ensemble l'honneur et le bon accueil qui leur est fait par où elles passent, » et « comment après le travail et doléances des pauvres religieuses de Ste-Claire furent mises honorablement dans le monastère, » qu'elles fondèrent à Annecy, comme l'on sait.

Tel est ce *Levain du Calvinisme*, œuvre naïve et passionnée, fort intéressante à bien des égards et l'une des chroniques les plus mouvementées que nous ayons des débuts de la Réforme à Genève. On n'attendra pas de la religieuse de Ste-Claire qu'elle soit impartiale. On ne lui demandera pas de n'admettre qu'après examen scrupuleux les renseignements, qu'elle ne tient que de seconde main. Cloîtrée dans son monastère, elle a recueilli les bruits de la rue.

racontars et commérages, histoires amplifiées ou travesties, accusations tragiques, tout ce qui pouvait servir son parti. Reconnaissons cependant qu'elle n'a pas rejeté tout ce qui n'est point à la louange des catholiques ; mais c'est à son ingénuité que nous le devons, plutôt qu'à son amour désintéressé de la vérité. Et puis, elle polémique volontiers et l'on ne s'est jamais fié d'une manière absolue aux appréciations ni même aux affirmations des polémistes. Jeanne de Jussie fut de son temps ; son sexe ne nous offre pas même une garantie d'exactitude. Prenez d'ailleurs Bonivard et Froment, prenez Balard et Roset eux-mêmes ; tous sont trop militants pour être crus sur parole. On contrôlera l'un par les autres ; ce sera le seul moyen de ne pas s'écarter trop de la réalité. L'imprimeur Dufour a beau nous dire que le *Levain du Calvinisme* est un « rapport tout nu et sans fard de langage. » Nous sommes des sceptiques et les « monstres genevois » qui ont embrassé la Réforme ne nous inspirent pas toute l'horreur dont furent saisis la sœur Jeanne et son éditeur de l'an 1644.

Quant au style du *Levain*, je suis fort embarrassé pour le juger ; il n'y a point de style, pas de préoccupations littéraires dans ces pages écrites à la hâte, dans un but de propagande et qui s'adressaient au public d'alors, en somme peu cultivé. Au reste, Jeanne de Jussie, bien que femme intelligente, n'est pas instruite ; elle n'est pas non plus de l'ordre des esprits supérieurs. Sa phrase, qui n'est pas toujours correcte, a de l'abandon et de la grâce ; elle péchera contre la grammaire, elle n'en aura pas moins dans l'allure, ce charme et cette vivacité de la littérature de premier jet. D'autres furent plus savants et plus habiles ; nul ne s'est livré davantage, avec ses partis-pris et ses passions, que « la Maitresse qui a tissé son ouvrage au milieu des ténèbres de l'abominable Genève. »

V

Il est rare que la vérité soit lyrique. FRANÇOIS BONIVARD¹ eut le périlleux honneur ou la chance extraordinaire d'inspirer un grand poète.

¹ *Journal helvétique*, 1784, mars, 235-256. *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, IV, 137 et s. *Chillon*, par L. Vulliemin (1 vol. in-16, Lausanne, 2^{me} éd. 1852), 118 et s. Notice en tête du tome I des *Chroniques de Genève* (éd. de 1831). *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2^{me} série, II, 385. *Matériaux pour l'hist. de Genève* par J.-B.-G. Galiffe (2 vol. in-8, Genève, 1829, 1830), I, introduction, *pass. Genève et ses poètes*, par Marc-Monnier, 22 et s. *Senebier*, I, 131.

Lord Byron l'a chanté en des vers immortels. Le sonnet dans lequel il a voulu corriger les inexactitudes de son poème est encore un dithyrambe : « O Chillon ! tu es un lieu sacré, et le pavé de ta prison est un autel ; comme si de froides pierres eussent été un tendre gazon, elles ont conservé la trace des pas de Bonivard. Puisse cette empreinte des souffrances de la vertu persécutée provoquer à jamais le châtement céleste sur la tête des tyrans !... » Ainsi naissent les légendes !

Byron avait embelli et popularisé une tradition qu'Antoine Froment, un contemporain, a rapporté dans ses *Actes et gestes merveilleux* : « Monsieur François Bonivard, seigneur de Saint-Victor, homme fort savant de son temps, qui avait été prisonnier par l'espace de six ans, au profond de la forteresse, sur la roche auprès de l'eau, lequel avait fait en soi ébattant et piéteyant un petit chemin qu'on appelle : vionnet, engrevé sur la roche, tant se pourmenait-il, en composant beaucoup de menues pensées et ballades, tant en latin que en français, ainsi qu'il est accoutumé à faire. » Ce « vionnet, » creusé dans le granit par le prisonnier de Chillon, fut pour Bonivard le chemin de la gloire. N'évoquait-il pas le souvenir d'une longue captivité et d'une infortune en somme dignement subies ? Les poètes ont jonché de feuilles et de fleurs de laurier le cachot de Bonivard. Les peintres, Delacroix en tête, ne sont pas demeurés en arrière. On a préféré lire des vers, admirer des tableaux, à consulter la prose de l'histoire. Et voilà comment un joyeux compagnon, un polémiste acerbe, un mari fort éprouvé, un protestant fort tiède malgré la guerre de plume qu'il fit au saint-siège, un brave homme de science et d'esprit, mais point héroïque du tout, est devenu le patriote sublime de la nouvelle Genève. Il faut en rabattre. Pour son bonheur et pour notre satisfaction, le prieur de Saint-Victor regagne en talent ce qu'il perd en vaillance.

Tout le monde n'a pas vu Bonivard par les yeux de Byron.

Galerie suisse, par E. Secrétan 1, 274 et s. *Les Suisses et Genève*, par A. Roget. *De Montet*. Pass, les *Histoires de Genève* de Spon, Béranger, Picot, Roget, etc. *Études littéraires sur les écrivains franç. de la Réform.*, par A. Sayous, I, 357, et s. *Revue des Deux-Mondes* du 1 août 1869. *Le Chroniqueur* de L. Vulliemin, 13 et s., 25 et s. *Journal des savants*, année 1870, 473 et s. (la première partie d'un article de Littré sur la langue de Bonivard).

¹ Bonivard lui-même a raconté la chose en quelques mots, dans une addition à sa traduction française de la *Chronique des Liges* de Stumpf ; mais cette traduction étant demeurée manuscrite, c'est Antoine Froment qui a le premier mis en lumière la légende du chemin empreint sur la roche, — légende qui inspira lord Byron.

M. J.-B.-G. Galiffe n'a pas craint de traiter Bonivard de « champignon vénéneux, né des ordures d'un prêtre. » Quand les savants se mêlent d'invectiver, ils ne font pas les choses à demi. Nous allons voir que ni Byron, ni M. Galiffe n'ont observé de mesure et que, si Bonivard est un caractère médiocre, il n'en est pas moins l'une des intelligences les plus primesautières, l'un des écrivains les plus nerveux et, somme toute, l'un des cas littéraires les plus intéressants de la Réforme.

Comme il le dit quelque part, François Bonivard est « sorti de maison anciennement réputée noble. » Il n'ajoute pas qu'il est Savoyard d'origine ; nous réparerons cet oubli. L'un de ses ancêtres fut la tige des seigneurs de Greilly et de Lompnes. Des membres de sa famille sont mentionnés fréquemment dans les *Chroniques de Savoie*. Lui-même naquit à Seyssel, en 1493. Un de ses oncles, Jean-Amé Bonivard, prieur de Saint-Victor, puis chanoine de Genève, prit soin de sa première éducation. En 1513, nous le trouvons à Fribourg en Brisgau, étudiant le droit et acquérant cette connaissance de la langue allemande qui lui permettra de servir d'intermédiaire entre les Suisses et Genève. Vers la fin de l'année 1514, il perdit son oncle, qui avait, dès 1510, renoncé en sa faveur au prieuré de Saint-Victor. Ce prieuré fut la source de bien des inquiétudes et de bien des ennuis pour Bonivard. Jean-Amé ayant fait fondre trois couleuvrines pour protéger son domaine contre les incursions du baron de Viry, avait disposé par testament que l'on convertît en cloches pour Saint-Victor le bronze de ces canons. Mais Genève s'empara des couleuvrines, grâce à la complaisance de Bonivard ; quand le duc de Savoie les réclama, la ville ne consentit point à les rendre. De là, rancune du duc contre Genève et contre le jeune prieur.

Bonivard voyagea beaucoup à la suite du décès de son oncle. Il continua ses études juridiques à Turin en 1517, visita Rome en 1518, et vit de fort près la société cléricale d'alors. De retour à Genève, il fut circonvenu par chacun des deux partis qui tenaient, l'un pour l'annexion à la Savoie, l'autre pour l'indépendance de la cité. Son amitié était d'autant plus précieuse que son prieuré, embrassant plusieurs villages autour de Genève, avait de l'importance pour la défense comme pour l'attaque de la ville. Il fit, sans longtemps hésiter, cause commune avec les patriotes. Il fut parrain d'un enfant de Berthelier, le chef des adversaires du duc. Berthelier doit même avoir dit à Bonivard, le jour du baptême : « Monsieur

mon compère, touchez là ; pour l'amour de la liberté de Genève, vous perdrez votre bénéfice et moi la tête. » La prophétie s'accomplit, au rebours de tant d'autres. D'humeur aventureuse et se plaisant à la lutte, Bonivard cacha si peu ses sympathies que le duc Charles tenta d'abord de le séduire, puis, n'y étant parvenu, de le supprimer, comme on faisait alors des gens dont on n'aimait pas la figure ou le caractère.

Deux individus, qu'il croyait de ses amis, le livrèrent à son persécuteur le 5 avril 1519. Enfermé à Gex, notre prieur accepta fort mal cette initiation aux vertus héroïques. Il serait malaisé au plus déterminé des panégyristes de célébrer le prisonnier de Gex ; le parallèle avec le *Prisonnier de Chillon* de lord Byron ne se soutiendrait pas. Toute la fermeté d'âme de Bonivard éclate dans une lettre au duc ; il s'y reconnaît humblement sujet de Savoie, conjure son prince d'être miséricordieux, avoue que ses actes furent ceux d'une tête légère, prend l'engagement de se conduire désormais en ecclésiastique soumis et en Savoyard fidèle. Charles III garda l'épître — et l'écrivain, qui revit Genève, deux ans après seulement, grâce encore à mille démarches de sa parenté. Mais, entre temps, son prieuré avait passé aux mains d'un cousin du pape, Léonard de Tornabons.

Saint-Victor n'était pas un bien à dédaigner, puisque l'usurpateur en avait amodié la jouissance pour six cent quarante écus d'or. En dépit d'efforts persévérants et d'incessantes intrigues, malgré l'appui des cantons suisses attachés à Genève par les liens de la bourgeoisie, Bonivard échoua dans son dessein, bien légitime, de mettre fin à sa situation de prieur *in partibus*. Comme il était du clergé, moins par l'amour du christianisme que par la passion de son bénéfice, il éprouva chagrin et colère de son insuccès. Il recommença de plus belle, pour se venger, sa campagne contre l'influence savoyenne à Genève, travaillant de la langue, de la plume et, au besoin, de l'épée. La ville essaya de lui offrir une consolation, qu'il jugea peu propre à calmer une aussi grande tristesse, en demandant pour lui une prébende de chanoine ; les négociations nouées dans ce but n'aboutirent même pas. Bonivard, que sa villégiature forcée à Gex n'avait nullement empêché de contracter dettes sur dettes, Bonivard qui n'avait plus les revenus de Saint-Victor pour satisfaire ses créanciers, race impatient, Bonivard imita ces fils de famille qui retrouvent, dans leur bourse vide, le souvenir de la maison paternelle : il résolut de visiter ses parents, qui n'avaient point quitté le village de

Seyssel. De là, il comptait se rendre à Fribourg, dont il était bourgeois.

Muni d'un sauf-conduit, que le duc avait mis beaucoup d'empressement à lui accorder, l'ex-prieur de Saint-Victor entreprit son voyage. A son retour, près de Sainte-Catherine, il fut assailli par des émissaires de Charles III, qui l'emmenèrent à Chillon, où il entra le 26 mai 1530 pour n'en sortir que le 1^{er} avril 1536. Il raconte lui-même qu'il fut traité avec certains égards pendant les deux premières années de sa captivité. On le descendit ensuite dans les souterrains creusés au-dessous du lac; c'est là, suivant la légende, que ses pas marquèrent sur la roche ce « vionnet » dont nous a parlé Froment et qui inspira lord Byron. Se borna-t-il, comme le veut la version que j'ai rapportée plus haut, à composer « beaucoup de menues pensées et ballades ? » J'en doute un peu; mais si le fait était vrai, il donnerait à penser que le martyr de Bonivard ne fut point sans distractions. Il est probable que le prisonnier de Chillon amassa, contre la Savoie, contre l'évêque de Genève, Pierre de la Baume, qui avait été le complice du duc, contre les grands et les prêtres, cette ample provision de haine qu'il a répandue en plusieurs de ses livres. Il est naturel aussi de supposer qu'il se prépara sans trop de peine à embrasser la Réforme, victorieuse à Genève au moment de sa délivrance.

Quoi qu'il en soit, Saint-Victor avait été détruit en partie, durant l'absence de Bonivard, et voué à une autre destination ensuite de la sécularisation des biens du clergé par la ville. Celle-ci ne se fit point faute de dédommager une victime qui entendait ne point souffrir pour la seule gloire. Mais ne pouvant se résigner à la perte d'un riche bénéfice, relancé par tous les créanciers qui l'avaient laissé tranquille à Chillon, n'étant pas d'humeur à sacrifier ses habitudes de vie facile et dépensière, Bonivard formula de très vives réclamations. Berne intervint même, sur ses instantes prières. Enfin, de guerre lasse, Genève consentit à lui fournir une pension de cent quarante écus d'or et à lui abandonner la jouissance viagère d'une maison en la cité. Des héros moins chantés que l'ex-prieur se sont montrés plus accommodants. Il estimait sans doute plus profitable de bien vivre que de bien mourir pour sa patrie.

Genève et Bonivard redevinrent amis. Lui avait embrassé la Réforme sans ardeur, y trouvant son avantage. Selon M. Galiffe, il n'abjura même le catholicisme que « pour avoir un prétexte de renoncer à des vœux gênants, » — qui ne le gênaient guère, car son

caractère ecclésiastique ne l'avait pas préservé de certains écarts tolérés par les mœurs fort dissolues de son siècle. Bonivard suivait le courant.

Néanmoins, il paraît fatigué d'un célibat qui n'avait rien d'austère. Le mariage l'attire. Les misères conjugales qui viendront fondre sur sa tête ne le décourageront pas. Si l'on veut par force voir en Bonivard un héros, je dirai qu'il fut un héroïque époux. En effet, la constance qu'il manifeste en affaires matrimoniales eût été digne d'un meilleur sort. Sa première femme est une Bernoise, Catherine Baumgartner; elle n'a pas d'histoire, ce qui est tout à son honneur. En 1544 — il a cinquante et un ans — les registres de la ville nous apprennent qu'il est remarié à Jeanne Darmeis, deux fois veuve elle-même. Cette union entre personnes d'âge et d'expérience, prouverait que les mariages de raison ne sont pas toujours raisonnables. Les querelles de ménage ne cessent pas. Humeur acariâtre de Jeanne Darmeis, frivolité de Bonivard, l'une ou l'autre, l'une et l'autre peut-être, troublent leur hyménée dès le lendemain de la noce. Comme dit Voltaire, dans *Zadig*, leur lune de miel fut une lune d'absinthe; l'avenir ne démentit pas les promesses d'aussi aimables débuts. S'il suffisait d'être un mari malheureux pour devenir un historien, je sais bien quel genre littéraire serait le plus cultivé. Il semble que les démêlés conjugaux de Bonivard, et ceci n'a pas lieu de nous surprendre, lui firent détourner les yeux du présent pour les reporter vers le passé. Jeanne Darmeis nous aurait-elle valu les *Chroniques de Genève*? La chose est vraisemblable. Chassé de son foyer, Bonivard se réfugia dans les archives; comme on ne le rappelait point, il y demeura.

Mais Jeanne Darmeis meurt en 1552. Quelque temps après, M. de Saint-Victor, — pour lui décerner le titre que lui donnent les registres de la ville, — M. de Saint-Victor est conquis par les grâces d'une autre veuve, Pernette Mazue qui, bien que veuve, ne fut pas une Jeanne Darmeis.

Les infirmités l'assaillent, toute sorte de revers l'accablent; il n'en prend pas moins une part très active à la vie politique de Genève. Il se joint à Calvin dans la lutte de celui-ci contre les joyeux et libres esprits que l'on a cru flétrir du nom de « libertins. » Le pape de Genève aurait-il donc été sympathique à Bonivard? Non point. L'intérêt, le désir de s'épargner des ennuis, le souci d'être avec le plus fort, ses embarras financiers firent jouer à Bonivard un rôle contre lequel protestaient son tempérament et son passé. Il avait à s'excuser

encore du peu de zèle qu'il montrait à servir la religion. Le Consistoire protocole, à la date du 16 avril 1563, que « d'aller au prêche, M. de Saint-Victor ne sait ce que c'est. » Il convenait que Bonivard expiât ses fautes de mauvais chrétien, et nous verrons avec quelle âpreté, quelle passion, quelle injustice il s'attaque au parti dont l'un des chefs était François Berthelier, son propre filleul.

Sa troisième femme décédée, nous reprenons Bonivard en flagrant délit de cette seule variété d'héroïsme qu'il ait jamais eue. Son quatrième et dernier essai de bonheur à deux aboutit à un désastre. Il avait près de soixante-dix ans. En 1565, Catherine de Courtaron, sa femme, une ancienne religieuse, échappée de couvent, fut accusée d'adultère, et, mise à la torture, confessa son crime. L'aveu de sa faute ne lui avait-il pas été arraché ? Nous l'ignorons. Elle fut noyée par la main du bourreau. Bonivard lui-même, si nous nous en rapportons à M. Galiffe, tenait Catherine de Courtaron pour innocente. Si, au cours de son interrogatoire, il ne cherche point à la sauver, il ne la charge pas non plus. Tout ce qu'il lui reproche, « c'est de l'avoir battu quelquefois, quand il faisait venir des amis pour boire avec lui. » Bonivard, le Bonivard de Chillon et de Byron, Bonivard battu par sa femme, quel terrible coup porté à la légende ! Et quelle lumière jetée sur l'homme en qui l'imagination du peuple et des poètes salue un apôtre et un martyr de la liberté !

Une aussi terrible catastrophe devait empoisonner la vieillesse de M. de Saint-Victor ; il s'éteignit vers la fin de l'année 1570, léguant tous ses livres à la ville et préparant ainsi la fondation de la Bibliothèque de Genève.

Cette biographie, trop longue bien qu'écourtée, était, je crois, nécessaire. Si, comme l'enseigne la critique moderne, l'homme est inséparable de l'écrivain, si l'auteur explique l'œuvre, il fallait connaître celui-là pour juger celle-ci. Et maintenant, que subsiste-t-il du Bonivard de la tradition ? Hélas ! peu de chose. Au lieu d'un caractère antique, d'une noble victime de l'iniquité, nous avons un moine défrôqué, un bon vivant tracassé par cette « faute d'argent » dont parle Rabelais, un patriote toujours pendu aux crochets de la République, un vert-galant opiniâtre, un ami peu constant, avec les Berthelier, la veille, avec Calvin, le lendemain, mais un historien de franche allure à ses heures, un philosophe à l'esprit ouvert, un polémiste mordant, un politique avisé et sans fanatisme, un homme enfin qui, pour me servir d'une curieuse appréciation de Rousseau, « aima la liberté, quoique Savoyard, et fut tolérant, quoique prêtre. » Ce

qu'il y a lieu de marquer encore, pour être tout à fait équitable, c'est qu'il eut le bon goût de ne mettre ni en prose ni en vers le récit de sa captivité à Chillon. D'honnêtes prisonniers se sont métamorphosés en auteurs classiques pour avoir décrit leurs souffrances, peut-être moindres que celles de Bonivard. Lui s'est à peine souvenu de ses malheurs, dans son œuvre; il fit mieux que de les supporter tranquillement, ce qui n'est point aisé, il en parla peu, ce qui est original. Saluons cet exemple ! Il ne sera pas imité; il n'en est que plus beau.

Dans *Genève et ses poètes*, Marc-Monnier exprime cette idée, à laquelle je souscris de tout mon cœur : « Quand on étudie Bonivard de près, si le héros diminue, l'écrivain grandit, et c'est tant mieux pour notre siècle, qui a plus besoin d'anciens écrivains que d'anciens héros. » Oui, l'écrivain grandit. Que chez Bonivard la langue soit loin d'être formée, qu'il maltraite le français à coup de patois savoyard et de dialecte genevois, qu'il n'ait pas de style à proprement parler, j'en tombe d'accord et nul n'y contredira. Et encore n'est-il pas juste de prétendre que le chroniqueur de Genève n'a point de style. Étudiez avec attention sa phrase qui, parfois embarrassée, d'un tour gauche et pesant, se relève tout à coup, alerte et pimpante comme du Montaigne ! Ses incorrections sont déplaisantes, quoique explicables, son vocabulaire est assurément bien mêlé, sa syntaxe est pauvre de règles; il arrive souvent que ces défauts aient une sorte de charme. N'est-ce rien, en effet, que la liberté, la fantaisie, la couleur, la vie ? N'est-ce rien que l'accent du terroir, ce parfum, qui a plus de force que de distinction, mais ce parfum qu'exhalent les fleurs du pays ? Ses imparfaits du subjonctif peuvent étonner (il dira : qu'ils *mangeussent*, qu'ils *prêchissent*, qu'ils *marchissent*), ses provincialismes peuvent choquer (il dira : *ampreux* pour « tout d'abord, » il emploiera le mot *gry* pour : « n'a plus rien, » il écrira *dou* pour « dont, » etc.), son orthographe elle-même pourra blesser les puristes; il a le « parler succulent » que nous admirons dans les *Essais*; il a de la souplesse, du caprice, de la naïveté, de la hardiesse, qualités de premier ordre en littérature, car elles suffisent, réunies, à constituer l'originalité d'un écrivain. Tout le monde relira Bonivard; de plus illustres que lui ne seront jamais lus jusqu'au bout. Au reste, il est bien armé pour entrer dans la carrière des lettres. Il connaît le droit civil, le droit canon et ce que ses contemporains savent de droit public; il possède le latin, l'allemand, l'italien, le grec, mieux peut-être que le français de l'île de France; il a vu beaucoup

de choses, approché beaucoup de gens, beaucoup épluché de volumes ; il est une intelligence dégourdie que les préjugés effleurent sans l'atteindre sérieusement ; il est un laborieux, par surcroît, et, à l'occasion, un méditatif. Cela ne fera pas encore un historien ; cela me paraît un beau bagage pour un auteur, au XVI^me siècle et à toutes les époques.

Ces observations générales rendront plus sensible le mérite de Bonivard et familiariseront avec sa manière. Il a débuté jeune. Ne s'affuble-t-il pas, en 1517, à vingt-quatre ans, du titre de poète-lauréat ? Où fut-il couronné ? Pour quelle œuvre ? C'est un mystère. Lui-même est sur ce point d'une extrême discrétion. Jusqu'en 1542, et sauf un mauvais dizain consacré à la mémoire de Jean d'Erlach, nous n'avons en Bonivard que le prisonnier de Chillon, personnage captivant à coup sûr mais nullement littéraire. Il fallait toutefois qu'il jouît, vers ce temps, d'une certaine réputation comme écrivain, pour que la Seigneurie le chargeât de composer, à la suite du syndic Ami Porral, ses fameuses *Chroniques de Genève*. Était-il bien l'homme patient et minutieux, impartial et rassis, qui pût mener à chef cette importante besogne ? J'en doute, sans m'en plaindre. Bonivard n'aura point la gravité que l'on exige d'un historien, ni l'esprit de méthode, ni surtout l'impersonnalité. Comment voulez-vous que ce batailleur soit un narrateur impassible d'événements *quorum pars magna fuit* ? Comment voulez-vous qu'il se borne à enregistrer des faits soigneusement étayés de preuves, sans une date inexacte, sans une addition peu authentique ? Il a bien dit quelque part : « Il suffit que l'historien ne mente pas. » Mais c'est là parole de Bonivard. N'allez pas croire cependant qu'il fût un chroniqueur frivole, que le passé de Genève lui fournit un simple prétexte à divaguer agréablement ! De 1542 à 1544 il se prépare à remplir la haute mission qui lui a été confiée, se livrant à des études générales, compulsant des documents, pillant les bibliothèques. Un historien moderne, fût-il de Germanie, ne serait pas plus méticuleux. Il entend lire les actes originaux ; il réclame un secrétaire pour l'aider dans ses recherches ; il priera les conseils de déléguer des témoins d'âge et d'expérience pour contrôler ses relations de faits contemporains. D'ailleurs, il a écrit : « Je puis me vanter qu'il n'y a homme en ville qui soit informé mieux que je ne le suis des affaires de Genève, ni qui se soit mieux étudié à les garder à mémoire, et à bon droit, car j'ai souvent eu l'oreille tirée pour m'en souvenir. » Il est vrai qu'il avoue aussi « prendre de ça de là et revendre comme on lui a vendu. »

En possession des matériaux indispensables, il eut le tort de les utiliser avec trop de précipitation. Dès l'année 1547, il a poussé la rédaction des *Chroniques* jusqu'en 1527 ; en 1549, il les avait poursuivies jusqu'en 1534, traduisant dans l'intervalle, pour se faire la main, le traité de Postel sur les *Magistrats d'Athènes*, les *Chroniques des Liges* ainsi que le *Concile de Constance* de Stumpf. L'achèvement de l'œuvre date de 1550.

Calvin et quelques conseillers reçurent le mandat d'examiner les *Chroniques de Genève*, que Bonivard songeait à publier ; ils y trouvèrent nombre de traits assez vifs pour mécontenter les combourgeois de Berne et de Fribourg ; ils reprochèrent à l'auteur les négligences et les familiarités de son style. Tant et si bien que le Conseil « arrêta de lui répondre que pour maintenant et jusqu'autrement soit avisé, l'on n'imprimera point. »

Les *Chroniques de Genève* furent éditées pour la première fois, en 1834, par D. Dunant (4 tomes, en 2 vol. in-12). Quelle en est la valeur historique et littéraire ? Jusqu'au XVI^m siècle, Bonivard se sent mal à l'aise. Ses informations sont décidément peu copieuses, bien qu'il ait raconté à peu près tout ce que l'on savait de l'ancienne Genève, vers 1550. Son récit manque d'étoffe, sa langue, de souffle. Ses successeurs, Michel Roset, Gautier, Leclerc et d'autres ont signalé maintes erreurs, maintes lacunes. Mais dès qu'il entre dans le XVI^m siècle, on comprend qu'il est sur un terrain connu. Ici encore, l'exacritude n'est point la qualité dominante de M. de Saint-Victor ; la partialité, qui éclatait par endroits, s'accuse au point de compromettre le bon renom du chroniqueur, si elle est plutôt favorable au talent de l'écrivain. M. Galiffe a dépassé le but en stigmatisant comme « œuvre de calomnie et de mensonge » la narration si vivante de Bonivard. L'honnête et scrupuleux Gautier, dont la compétence ne sera pas révoquée en doute, avait beaucoup meilleure estime de ce travail. M. Dunant va plus loin : il entonne un véritable dithyrambe en l'honneur de celui dont il s'est fait l'éditeur. « Beau caractère, parfait désintéressement, » Bonivard ne mérite que des éloges. M. Galiffe n'a que mépris « pour ce pensionné du parti le plus fort. » Auquel entendre ? Sans m'attarder à la partie des *Chroniques* antérieure au XVI^m siècle, je constate que l'ex-prieur, dans cet écrit comme dans les suivants, a, malgré des réserves ou des boutades de flatterie indocile, renié ses amitiés et peut-être ses convictions d'antan. Il était chroniqueur officiel, ne l'oublions pas, et dans une situation de complète dépendance à raison de ses misères

d'argent. C'est une circonstance atténuante, une excuse, non pas. Aussi bien, nous étudierons de préférence le vrai Bonivard, celui qui s'abandonne et se livre, le causeur spirituel, l'érudit fantaisiste, le pamphlétaire qui ne médite pas pour l'agrément des Conseils et qui se montre à nous tel qu'il est : cœur inconstant, bonne plume, mauvaise langue. Son style sera toujours gaulois plus que français ; mais que d'entrain, que de verve caustique et folle ou d'éloquence ardente et généreuse ! Nous le retrouverons historien peu scrupuleux ; il ne s'en révélera pas moins, à travers ses polissonneries et ses haines, philosophe tolérant, aimable épicurien, polémiste excellemment doué. Or, un homme qui, sous Calvin, évoque ce nom : Épicure, et ce mot : tolérance, ne saurait être du commun.

Je dois intercaler à cette place un petit avis au lecteur, avis que j'ai à peu près négligé de donner jusqu'ici ; Bonivard ne me permet pas de tarder plus longtemps. Les auteurs de la Renaissance et de la Réforme ne sont pas des modèles de goût : il ne convient point de les placer entre toutes les mains. Comme Théophile Gautier l'écrira plus tard, ils auraient pu dire :

Mon livre n'est pas fait pour les petites filles
Dont on coupe le pain en tartines...

Il ne faudrait pas des gens trop austères ou trop étroits — ou l'un et l'autre — pour apprécier la littérature du XVI^{me} siècle. Au fond, Rabelais, Montaigne et d'autres, hommes de franc parler et de joyeuse humeur, n'étaient, malgré leur prose licencieuse, pas d'une moralité inférieure à celle de beaucoup d'entre nous. Ils mettaient dans leurs livres moins d'hypocrisie et plus de sel, gros ou menu, appelant toutes choses par le nom qu'elles avaient. Ils allaient droit au but ; ils employaient le mot propre, qui est souvent le mot cru. Quoique prieur de Saint-Victor, puis disciple de Calvin, Bonivard ne recule pas davantage que son maître, d'ailleurs, devant les vocables gras et les grasses anecdotes. Au contraire ! Qu'en son chemin, il rencontre un adversaire, « libertin, » moine, évêque ou pape, il le déshabille sans pitié ; Boccace, qu'il cite avec prédilection, n'est pas plus vert. Cependant, il ne se dégage rien de malsain des passages les plus croustilleux. On écrivait ainsi, voilà tout. Nos pères aimaient ce vif langage, plantureuses gaités, étourdissantes bouffonneries, aventures à défrayer quelques douzaines de *Décamérons*. Prenons le siècle comme il est, les livres pour ce qu'ils valent ! Si nous craignons pour notre vertu, sautons des pages !

Ses déboires dans la question des *Chroniques* n'engagèrent point Bonivard à déposer les armes. Ayant embrassé le parti de Calvin contre les « libertins, » éprouvant sans doute le besoin de justifier l'écrasement complet de ceux-ci en 1555, il fit, l'année suivante, son traité : *De l'ancienne et nouvelle police de Genève¹ et sources d'icelle*. Le manuscrit autographe de ce libelle est perdu ; la meilleure copie est celle due au professeur Jean-Antoine Gautier. Il s'agissait, pour Bonivard, de confondre les doctrines et les hommes de l'ex-faction « libertine, » en rapprochant les institutions de Genève avant et après la Réforme, d'exalter la « nouvelle police » au détriment de l'« ancienne, » l'élément étranger aux dépens de l'élément national. Bien que son pamphlet arrive après coup, Bonivard apporte une fougue singulière à frapper sur des ennemis dont plusieurs avaient expié sur l'échafaud leur opposition à Calvin. Nous ne sommes pas encore en présence de l'auteur indépendant et sympathique des œuvres futures.

Les renseignements que nous fournit l'*Ancienne et nouvelle police* n'en sont pas moins précieux. Il est indispensable de les vérifier à l'aide des registres officiels. Mais les registres — d'ailleurs suspects, au cas particulier — sont la lettre morte de l'histoire ; des traités comme ceux de Bonivard en sont la lettre vivante. Circonstance à noter, le prieur de Saint-Victor ne nomme presque jamais Calvin, qui l'estimait peu. Il lui obéit ; il ne le louera guère que pour la forme. Par contre, les « libertins » sont malmenés à plaisir. Les derniers évêques de Genève ne sont pas exécutés moins rudement. La preuve en soit ce portrait de Pierre de la Baume, que la Réforme chassa de son siège épiscopal : « Il était grand dissipateur de biens en toutes choses, estimant souveraine vertu d'un prélat de tenir gros plat et friande table, avec bons vins, et s'en donnait, quand il y était, jusqu'à passer trente et un. Il était aussi... » Je m'arrête, car la suite n'est à lire què dans le texte même. Quand il est à bout d'arguments, je dirais presque de sottises, contre les prêtres catholiques, il remonte jusqu'aux temps de l'ancienne Rome ; il se fait des vices d'alors une arme contre les Romains de son époque. Il flétrira ces vieux Latins « sortis de race de larrons et brigands, abominés par leur idolâtrie, » et tout cet acte d'accusation rétrospectif lui servira contre la Rome papale du XVI^me siècle.

¹ Publié d'abord dans les *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, V, 369-490, puis réuni en un volume (Genève, in-8, 1865), avec l'*Avis et devis de noblesse*.

Des « libertins, » le portrait n'est pas flatté davantage. Bonivard écrira ces calomnies à propos de Philibert Berthelier : « Il est si con- fit en ses vices qu'il les estime vertus. » La mère de Berthelier ne sera qu'une « grande hypocrite et papelarde. » Il mettra la famille d'Ami Perrin et Perrin lui-même en pièces. Cette page est-elle assez pleine de méprisante ironie : « Le père de Perrin était, dans son commencement, marchand de vaisselle de bois et de verre, et lui a-t-on vu souvent porter sur son col la *raphe* des verres, comme disent ceux qui l'ont vu. Peu à peu, il gagna ensorte qu'il eut pour acheter et vendre des draps d'argent, et commença à lever deux boutiques, l'une de draperie, l'autre de vaisselle tant de bois que de verre. Lui tenait celle de drap et sa femme... Eux deux se firent riches en leur marchandise et acquirent quelque chevance (*revenu*), pour à laquelle hériter n'eurent qu'un fils, qui était celui-ci, des filles sans fin. Pour ce que le fils était seul, le nourrissaient mignard, tant en viandes qu'accoutrements, laquelle nourriture n'oublia pas quand il fut en âge parcrû. Car il ne suivait pas la nature des Bourguignons des- quels il était procédé, qui aiment mieux ventre de velours et robe de bure, car celui-ci voulait tous deux ; il voulait être pompeusement accoutré et bien vivre. Et n'était pas seulement en son vivre friand, qui est de désirer peu et bon, mais friand et gourmand tout ensemble, car il lui fallait du bon et beaucoup. Au surplus, touchant les accoutrements, quand il se voyait dessus ceux d'un gentilhomme, il pensait être gentilhomme et ne se souvenait plus qu'il fut fils d'un marchand de vaisselle de bois appelé à Genève un « copponier, » mais laissait sa boutique entre les mains de deux femmes qu'il a eues... A la reste, il n'était pas homme de maligne nature. » C'est le vers de Marot :

Au demeurant, le meilleur fils du monde.

Le venin est habilement distillé, à doses savantes. Ami Perrin n'a que de la vanité et de l'estomac. Qui le prendrait en sympathie ou en pitié ?

Mais ne concédera-t-on pas que Bonivard a, dans ces petits tableaux à la plume, le don du pittoresque à un très haut degré ? Ses personnages, défigurés peut-être, évidemment enlaidis, sont en chair et en os, marqués de traits ineffaçables sinon fort ressem- blants. Par une grâce de son talent, la haine ne lui enlève pas toute sa bonne humeur. Il conserve beaucoup de cette « malice que nous tenons d'Adam pour héritage. » Il aurait dû sans doute parler d'Ève

plutôt que d'Adam, car il n'est point rare que la satire ait chez Bonivard une âpreté et montre des raffinements tout féminins. Lorsqu'il raille, ce n'est pas en courant; il insiste, il appuie, il s'attarde, il s'acharne avec une complaisance qui ne lui vient point d'Adam.

Et que de jolies historiettes semées de droite et de gauche par un conteur trop riche! Il m'en coûterait de n'en pas rappeler une au moins. Laquelle choisir? Je cueille celle-ci, au hasard. Un sieur François Cartelier avait été condamné à la peine capitale. On s'était décidé à le grâcier dans les circonstances et sous les conditions suivantes :

« C'est que Cartelier serait condamné publiquement, en la façon accoutumée, et puis serait son corps mis en quartiers et remis entre les mains du bourreau, et après mené, licol au col, jusqu'à la porte du château où l'évêque manderait des gens qui lui porteraient sa grâce et serait sauf de sa vie, moyennant toutefois qu'il accordât à l'évêque pour sa composition et laissât à la ville une belle maison qu'il avait, avec une certaine somme de deniers pour ses dépens, dommages et intérêts. Et fut lors fait un miracle : car il était sujet aux gouttes et le tenaient aux pieds quand on le mena pour être condamné, si qu'à grand' peine il pouvait mettre un pied devant l'autre. Mais quand il fut en la porte du Château et là sa grâce lui apportée... mon homme de courir contre l'Évêché en telle vitesse qu'il n'y eût eu laquais qui l'eût su atteindre, — et fut guéri de ses gouttes. » Ce « et fut guéri de ses gouttes » est-il assez ce que nos journalistes cherchent plus qu'ils ne le trouvent : un « mot de la fin ? » Jeanne de Jussie, qui conte la même scène, n'a pas le brio du malicieux prier.

Bonivard ne fait pas que plaisanter ou railler. Son livre est d'un historien aussi et d'un moraliste, en même temps que d'un témoin oculaire porté au sarcasme et d'un acteur passionné du drame auquel nous assistons. Les « libertins » vaincus, l'ex-prieur célébrera les progrès accomplis par Calvin en des domaines fort divers : mœurs, législation, instruction publique. Il nous présentera, par exemple, un établissement scolaire dirigé à la Calvin. Les bâtiments occupés naguère par les dames de Sainte-Claire avaient été convertis en hôpital. Une école fut annexée à l'hôpital pour les enfants pauvres. « La maîtresse, dit Bonivard, y enseigne les filles à lire et écrire, et en lingerie, mais principalement en la connaissance de Dieu, à l'aimer et craindre, et leur fait faire profession de leur foi par interrogation et

réponse, que s'appelle le catéchisme, et ce enseigne-t-on aux enfants dès à ce qu'ils savent parler, afin de leur faire sucer Christ spirituel avec le lait temporel ; si qu'il n'y a petit enfant qui ne rende raison de sa foi aussi bien qu'un docteur en Sorbonne de la sienne. Les enfants, quand ils sont hors d'enfance, l'on met en apprentissage du métier auquel l'on connaît chacun d'iceux idoine ; les filles l'on met aussi à être chambrières çà et là pour gagner leur mariage, et, si elles ne le peuvent, l'on les marie du revenu de l'hôpital. » Et rappelant la destination primitive de Sainte-Claire, Bonivard s'écrie : « Si les ecclésiastiques papaux voulaient répéter leur larcin qu'on leur a ôté, il faudrait que les pauvres mourussent de faim comme auparavant. »

Mais laissons là le polémiste réformé ! Aussi bien nous le connaissons plus enclin que de raison à malmener des prêtres exilés ou des citoyens morts sur l'échafaud. Les sectaires ne nous attirent point. Si nous pardonnons à ceux qui ont la vocation, nous sommes peu indulgents aux fanatiques de métier. Or nul ne prendra bien au tragique les farouches indignations de Bonivard. Il vaut mieux, pour sa gloire, l'étudier dans d'autres écrits, où sa sincérité est moins suspecte. Ne négligeons pas toutefois de lui rendre la justice, toute la justice qui lui est due ! L'un des premiers d'entre les historiens, il a jeté pardessus bord les descriptions inutiles, les traditions enfantines, les détails insignifiants, pour animer, en les expliquant, les événements et les hommes. L'un des premiers encore, il a eu l'idée de puiser ses assertions aux sources originales. L'un des premiers enfin, il a élargi le champ du chroniqueur pour y faire entrer le philosophe et l'écrivain.

Le jurisconsulte et le politique sont, chez Bonivard, des plus intéressants. Dans son traité : *De la noblesse et de ses offices ou degrés dans les états monarchique, aristocratique et démocratique, ainsi que des dîmes et des servitudes taillables*¹, dans ce traité, M. de Saint-Victor passe en revue les diverses formes de l'état nobiliaire dans l'antiquité et durant le moyen âge. Il expose les fonctions des classes privilégiées, leurs degrés, les règles de leur blason, les nombreuses variétés de leurs fiefs. S'il a entrepris ce travail, c'est essentiellement en vue d'établir que le différend entre Genève et le duc de

¹ Imprimé à la suite du précédent ouvrage dans l'édition de 1665. *Senebier* prétend que ce traité fut imprimé déjà en 1549 ; il affirme même en avoir connu un exemplaire ; *Baulacre* le dit également. Quoi qu'il en soit, il n'existait plus qu'en manuscrit à la fin du siècle dernier.

Savoie provenait de ce que parties et juges ignoraient « la source des princes en degrés inférieur du royal. » Toute cette partie du livre témoigne de patientes recherches autant que de solides connaissances ; elle n'en est pas moins très incomplète et, comme il s'entend, fort inexacte sur plusieurs points. L'histoire du droit public a fait des progrès depuis le XVI^m siècle. Où Bonivard conserve un mérite que le temps ne diminuera point, c'est dans les pages consacrées à dépeindre la noblesse de son époque. Mœurs sans dignité, prétentions sans fondement, gentilshommes plus gueux que titrés, parvenus plus sots qu'orgueilleux, comme il agite tout cela, d'une main qui n'est pas tendre, dans le crible de sa vive satire ! Quels coups de plume, plus tranchants que des coups d'épée ! Et quelle abondance de verve caustique, de traits incisifs, de cruelle ironie ! Vous remontez à l'arche de Noé, petits barons, petits marquis, petits comtes, pour faire la preuve de vos obscures origines ? Ne courez donc pas si loin ! Votre noblesse est certainement postérieure aux Romains. Tien-driez-vous pour vos ancêtres les Marius, les César, les Pompée ? « Grands personnages en larcins et briganderies, » soit. Il n'est qu'une chose irréfragablement démontrée, c'est que vous avez usurpé votre condition sociale. Quand ? Comment ? N'importe ! Vous êtes la plupart seigneurs d'assez fraîche date ou de tige assez mal plantée. Et cela continue sur ce ton.

Ce scepticisme de Bonivard à l'endroit de la noblesse serait-il le fait d'un plébéien révolté ? Point. Il a soin d'ajouter pour appuyer son argumentation : « Ce que je ne dis pas pour blesser noblesse, car je parlerais contre moi-même qui suis sorti de maison anciennement réputée noble. »

Il indique ensuite les sources du pouvoir royal, commençant par les rois d'Israël pour ne s'arrêter qu'à Pharamond. Il sème le tout de commentaires piquants et peu monarchiques. Il cite, entre autres, l'exemple de Mérovée que « les Francs dépossédèrent de son siège pour ce qu'il démenait en sa jeunesse un très méchant train, et après, sachant qu'il s'était amendé, l'y remirent. » Il conclut par cette proposition qui sent le républicain : « Et serait bon à tous pays s'ils pouvaient ainsi faire à leurs princes, ou les pouvaient choisir à leur appétit. » Nous avons de lui un quatrain où il exprime la même idée :

Quand seront heureuses provinces,
 Royaumes, villes et villages ?
 Quand l'on fera sages, les princes,
 Ou (qu'est plus court), princes, les sages.

Les origines qu'il assigne au pouvoir impérial ne sont pas très claires. Le cours d'histoire romaine, franque et germanique donné à ce propos est aussi confus que superficiel. Mais quand il revient sur les ancêtres des « moindres nobles, » princes, ducs et le reste, il est plus divertissant qu'il ne convient à un jurisconsulte. Fort en coq-à-l'âne, prodigue de scènes égrillardes, cherchant ses exemples jusque dans les contes de Boccace, il réussit à être excessivement drôle, sinon très digne de foi. Il comparera « les vilains auxquels on fait accroire qu'ils sont nobles » à celui auquel on « fit accroire de son chevreau que c'était son chien. » Puis, soit crainte d'avoir franchi les bornes de la critique permise, soit accès d'humeur gouailleuse, il dira, dans un avis au lecteur : « Vous suppliant, vous, nobles, de ne prendre à la mâle part, soyez grands ou petits, si n'ai exhaussé votre état contre vérité, mais repris ceux qui l'ont fait et vous donnent à entendre qu'êtes de plus ancienne race que la lune n'est de création. Ce qu'ont fait et font encore un tas de flatteurs pour acquérir votre bonne grâce et de votre bonne grâce faire leur soupe grasse et vous en vendre la fumée bien chèrement ; ce que ne devriez endurer, mais chasser loin de vous tels flagorneurs comme peste. »

Bonivard s'occupe ensuite, dans un long chapitre, des « trois états politiques, à savoir monarchique, aristocratique et démocratique » et de « leurs corruptions. » Où vont ses préférences ? Il ne choisit pas. Assurément, il n'est pas entiché de la démocratie, qu'il définit en ces termes : « État populaire qui a sa queue, sa peste, qui est l'anarchie, c'est-à-dire sans principauté, laquelle corruption est de beaucoup pire que celle des deux autres états : car, en un tel état, il y a autant de tyrans comme il y a de têtes. » Nous savons que les démocraties ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles furent jadis. Des esprits chagrins diraient qu'elles comptent, à cette heure, plus de tyrans que de têtes ; les esprits sages ou simplement justes estimeront qu'elles ont donné au peuple ce que d'autres formes constitutionnelles lui marchandent encore : la conscience de sa force et le grand bien de la liberté. Notre prieur démolit, en somme, avec plus de vigueur que de raison ; il se garde bien de rien édifier sur ses ruines. Il compose, trois siècles avant que Proudhon écrive son *Système des contradictions économiques*, une sorte de *Système des contradictions politiques*. Certes Bonivard n'est pas un logicien de la force de Proudhon, ni un styliste. Il n'est du moins pas un sceptique forcené. Son livre s'achève sur cet avenu : « Les lois ne peuvent pas totalement abattre la mau-

vaieseté humaine, mais elles la peuvent bien mitiger. » Croyons-le et passons à l'*Advis et devis de la source de l'idolâtrie et tyrannie papale*¹ !

Cet ouvrage est un libelle très mordant dirigé contre le saint-siège, contre les « finesses, tromperies et trahisons » de ces « paillards de papes. » Une verve endiablée, une indignation qui ne laisse pas d'être ridicule, tant elle est outrée, une extrême verdeur de propos font de cette œuvre un livre du Bonivard officiel, je veux dire du sectaire de profession :

Tant de fiel gonfle-t-il le cœur d'un faux dévot ?

Quelques portraits de papes sont égayants, sinon exacts, celui « du fin frotté mauvais garçon, » Alexandre VI, celui de Léon X, « *una grossa peza di carne*, » de Jules II « qui visitait plus souvent dedans les flacons que son bréviaire... » Et quel tableau de la Rome papale, que Bonivard avait vue de près ! Il n'y est question « que de jouer farces et comédies, aller en masques, prêtres, moines, évêques et cardinaux, trouver les courtisanes... Tout y est à vendre. »

Je préfère à cette satire le cri de douleur, noble et franc, que poussera Bonivard en face de la Réforme, elle aussi couverte de ses tares et rongée de ses plaies ! Son *Advis et devis des difformes réformateurs* honore bien autrement Bonivard que six années de Chillon. Cette éloquente protestation d'un calviniste sous Calvin date de 1562. L'auteur demande aux partisans du nouveau culte s'ils ont commencé une nouvelle vie. Ont-ils dépouillé le vieil homme, renoncé au péché en abjurant l'erreur ? Et, passant en revue les princes qui embrassèrent la Réforme, Henri VIII et d'autres, il les flagelle sans miséricorde ; il ne ménagera pas les sujets davantage que les rois. Dans un exorde *ex abrupto* très caractéristique, il a résumé comme suit le but de son traité : « Nous avons dit par ci-devant beaucoup de maux des papes et des leurs et aussi beaucoup de vérités, mais quel bien pourrions-nous dire des nôtres qui se vantent être leurs réformateurs ? » Il ne se perdra pas en chemin. Comme un laboureur que l'orage menace et qui se hâte d'ensemencer son champ, il jette à pleines mains et de tous côtés ses rudes admonestations. Pas de réticences, ni de complaisances ; point de périphrases, ni d'euphémis-

¹ Mis en lumière par MM. J.-P. Chaponnière et G. Revilliod avec l'*Advis et devis des difformes réformateurs*, l'*Advis et devis desquels sont les vrais ou les faux miracles* et l'*Advis et devis de mensonge* (1 vol. in-8, Fick, Genève, 1856).

mes ! Écoutons-le : « L'un veut être sanctifié par la foi mosaïque, l'autre par la mahométique, l'autre par la papistique, l'autre par l'évangélique, et, tout compté et rabattu, en quelque loi que nous vivions, nous demeurons toujours hommes, enfants d'Adam et de péché ; conséquemment, n'y a de différence que dans la profession de créance ; car où est que de la prédication de l'Évangile se soit ensuivi amendement de vie, sinon que ce soit en le val d'Engroigne (*Angrogne*, dans le Piémont vaudois) et notre ville de Genève ? Ce que encore à Genève a été bien tard, car si vous pensiez que quand nous avons changé de religion nous l'ayons de vie, vous vous abuseriez, car peu de gens de bien se sont là mêlés d'annoncer l'Évangile en notre cité ; ce sont été les plus débordés qui fussent en la ville, ni six lieues à l'entour, et y ont fait bien, mais non pour bien faire, mais mal, à savoir aux prêtres et moines etc., et piller, et saccager... S'ils me disaient qu'il faut abattre toutes cérémonies papales et chasser tous ministres d'icelle, prêtres, moines et toute cette racaille papistique et appeler des ministres de l'Évangile qui le prêchissent et introduisissent entre nous la vraie Réformation chrétienne, lors je leur dirais : Je trouve certes votre intention louable qui tend à la Réformation de l'Église en cette ville, mais il ne faut pas que ceux réforment qui ne sont réformés les premiers. »

Il poursuit : « Un papiste pourra dire : lequel devrai-je estimer pour amateur de vérité et qui pour l'amour qu'il lui porte au cœur l'annonce de bouche, ou un pauvre prêtre ou moine qui aura observé toute sa vie la règle de laquelle il a fait profession, qui est d'observer pauvreté, chasteté, obéissance, duquel ne se constera jamais qu'il ait eu accointance avec femme, qui ne gardera de son bien fors pour vivre et petitement, donnera le reste aux pauvres, qui, pour obéir aux commandements des papes et des conciles, s'abstiendra de manger de chair le Vendredi, le Samedi, voire le Mercredi (et, que plus est, perpétuellement), — ou une grosse panse, soit du ministère ecclésiastique ou séculier, du magistrat ou du populaire, qui ne fera, jour et nuit, fors ivrogner, jouer, paillarder, piller, assassiner, dérober et cependant fera une grande profession de la parole de Dieu, comme font ceux desquels nous avons parlé ci-devant ? » Il ajoute, pour finir : « Cessons de tant crier contre le pape, les cardinaux, évêques, abbés, prêtres et moines, etc., les peignant en renards, loups et (que pis est) en diables, vu que, à bon droit, ils en pourraient faire autant de nous ! » Voilà le prieur que j'aime, le censeur respectable et convaincu, le penseur tolérant et juste. Il atteint à l'éloquence par

la franchise, à la vertu par le courage. J'accorde que Bonivard n'ait prêché d'exemple ni dans sa vie, ni dans ses livres. Quel est celui dont les actes valent les belles paroles? Il a failli de diverses manières, soit, et non des plus pardonnables. Chez cet homme d'une moralité douteuse, la conscience n'est point morte. L'*Advis et devis des difformes réformateurs* efface bien des faiblesses, car il est par-dessus tout honorable de dire la vérité et même de l'exagérer, quand on la dit aux puissants du jour.

Dans son *Advis et devis de mensonge*, puis dans ses réflexions sur « les vrais et les faux miracles, » il s'élève de nouveau contre l'orgueil spirituel et l'hypocrisie. Dans l'*Amartignée*¹, il expose les sources du péché, en s'appuyant sur l'autorité des philosophes païens et des Pères de l'Église. Il semble que, vers son déclin, Bonivard soit arrivé à cette sagesse supérieure, indulgente et compréhensive, de la vieillesse. Il ne se débarrassera pas de tous ses travers; il dissertera de tout à propos de rien; il vagabondera d'Épicure à Luther, de Salomon à Clément Marot, utilisant le fonds inépuisable de ses lectures; il composera des quatrains moraux et des épigrammes. Il n'en circulera pas moins dans toute son œuvre comme un souffle apaisant et vivifiant de large tolérance. Et cela est rare autant que précieux, en tout temps.

Je ne veux que mentionner son *Advis et devis des langues*², un essai informe mais curieux de philologie comparée et de grammaire historique; l'auteur cherche à expliquer l'origine des divers idiomes de l'Europe et s'attarde essentiellement à marquer l'influence des idiomes germaniques sur le latin des Gaules. Quand j'aurai cité encore ses *Poésies*³, dont le manuscrit n'a été publié jusqu'ici que par fragments, j'aurai donné la nomenclature complète des ouvrages importants de Bonivard. Les *Poésies* ne méritent pas qu'on s'y arrête. La langue de l'ex-prieur est trop abondante et trop peu disciplinée, l'imagination trop paresseuse, l'habitude de la prose trop invétérée, pour qu'il fasse jamais un poète, même médiocre. *Hic me deficit spiritus meus*, le souffle m'a manqué, gémit-il après le soixante-seizième vers d'un poème latin qu'il avait eu le grand tort d'entreprendre. Il continue, naïvement: « C'est pourquoi m'en retournai en mon pays qu'est en Gaule, et m'essayai en écrire en poésie de mon langage qu'est gaulois. » Hélas! qu'il lui parle gaulois ou latin, la

¹ Publié avec l'*Advis et devis des langues* (Genève, 1 vol. in-8, 1865).

² Voir note précédente.

³ Voir l'article de M. Ph. Plan, dans *Mém. et doc. Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, XIX, 283, 388 (*Les poésies de Bonivard*).

muse n'entend pas. Ou, si quelque muse lui sourit, ce n'est point l'une des neuf sœurs classiques, mais bien une grosse commère savoyarde qui ne porte point d'ailes sous ses vêtements d'une étoffe solide et lourde. Le bonhomme ignore cet art difficile d'être court, précis, élégant, malgré les obstacles de la rime et les ennuis de la métrique. Il ne réussit guère que dans les quatrains. Dès qu'il s'essaie à un morceau de longue haleine, il retombe dans cette prose rimée qui est la pire de toutes les proses. Nous ne le suivrions pas jusqu'au bout s'il n'avait la bonne inspiration — et la seule que nous lui reconnaissons — de rebrousser chemin dès les premiers pas. Que dirai-je de plus ? Il est assez de mauvais poètes pour que je me garde d'en augmenter le nombre en insistant sur les écarts lyriques du prisonnier de Chillon.

Le procès de Bonivard est instruit ; nous pouvons juger. Entre ses détracteurs et ses panégyristes, nous ne choisirons pas. Suivant le brave Senebier, « il servit son pays avec l'intrépidité d'un héros, il écrivit son histoire avec la naïveté d'un philosophe et la chaleur d'un patriote. » Selon le terrible M. Galiffe, ni Bonivard, ni son œuvre « ne méritent aucune espèce d'intérêt. » J'ai déjà rectifié ces appréciations si contradictoires, exagérées dans un sens comme dans l'autre, en racontant simplement la vie, en analysant, avec la plus entière indépendance, le bagage littéraire de l'écrivain genevois. Notre prieur fut, en pleine Réforme, un homme de la Renaissance. Il est, jusqu'à sa conversion, le moins dévot des prêtres ; il est, depuis, le moins sérieux des calvinistes. Il a beau partir en guerre contre le pape et les libertins, ses indignations officielles ne nous émeuvent point. D'autre part, son internement à Chillon ne nous oblige qu'à de la pitié. Ses aventures conjugales enfin, sans parler des autres, ses volte-face politiques ne forcent pas notre estime. Nous ne lui sommes pas moins reconnaissants d'avoir, au début de sa carrière, épousé la cause de Genève, quand les richesses et les honneurs eussent récompensé son adhésion au parti de la Savoie ; nous nous rappelons ce qu'il a souffert au nom de la liberté, sinon pour elle ; nous l'aimons surtout parce qu'il fut, en un temps où il y avait quelque audace à l'être et quelque originalité, un libre et joyeux esprit.

VI

Voici un disciple de Bonivard. Même caractère, en laid, même genre d'écrits, même existence agitée, avec la poétique légende

d'héroïsme en moins et une légende de méchante vie en plus. ANTOINE FROMENT¹ naquit dans le val de Trièves, en Dauphiné. Il est un compatriote de Farel, qu'il accompagne en Suisse et qu'il remplace à Genève en novembre 1532, lorsque les persécutions contraignirent le grand réformateur à quitter la ville. Habile homme et « beau prédicateur, » dira Calvin, Froment sut rassembler autour de lui, sous l'ingénieux prétexte de leur enseigner la lecture et l'écriture, de nombreux auditeurs qu'il initiait à la Réforme. Il nous décrira lui-même, non sans une complaisance voisine de la vanité, ses prédications et leurs succès. Le 15 février 1533, il suscita presque une émeute à Genève. Il y avait telle foule pour l'entendre que la salle où il devait parler fut trop petite. Ses partisans l'entraînèrent et le portèrent sur une borne de la place du Molard. Opposant à mauvaise fortune bon courage, il choisit pour son sermon un texte fameux de l'Évangile selon Saint-Mathieu : « Donnez-vous garde des faux prophètes... » Comme bien l'on pense, les hommes, les institutions, les pratiques de l'Église romaine furent dénoncés sans ménagement à la haine du peuple. Ce coup de théâtre n'était point d'un cœur faible. Froment risquait sa vie. Le Conseil ordonna son arrestation, mais le prisonnier s'évada pour retourner à Genève l'année suivante, fuir de nouveau, se réfugier à Berne, puis revenir, sur l'ordre des Bernois, en 1534, avec Farel et Viret.

Élu pasteur de l'Église de Saint-Germain en 1537, il fut désigné, quelque dix ans après, pour servir de secrétaire à Bonivard. En 1552, sa première femme, l'ancienne abbesse de Tournay, Marie Dentièrre, personne d'inconduite notoire et qui l'expose à des humiliations publiques, l'oblige à renoncer au pastorat. Il se fait recevoir notaire le 31 décembre de la même année, est admis dans la bourgeoisie en 1553, entre au Conseil des Deux-Cents en 1559. Mais, suivant l'expression de Farel, il a « dégénéré en ivraie. » Il sera l'un de ces « difformes réformateurs » qu'a stigmatisés Bonivard. En 1562, il est incarcéré pour cause de paillardise et destitué de tous ses emplois. Condamné ensuite à l'exil, nous ne le retrouvons à Genève que onze ans plus tard, réintégré dans ses fonctions de notaire. La date de sa mort n'est point connue. MM. Amédée Roget, Jules Vuy et d'autres n'ont pu voir en Froment qu'un viveur et un chevalier d'industrie. L'homme est décidément peu intéressant :

¹ *Farel, Froment et Viret*, par Ch. Chenevière, déjà cité. *France protestante*, 2^{me} éd. *Le Chroniqueur* de Vulliemin. *Les écriv. franç. de la Réform.* de Sayous, I, 40 et s. *De Montet*. Voir en outre, la bibliographie ad *Marie Dentièrre*, p. 206.

il est des moins sympathiques. C'est un aventurier peu scrupuleux, de mœurs dissolues, qui eut de l'enthousiasme religieux au début, mais qui se relâcha vite, orgueilleux avec cela, obséquieux aussi, âpre au gain, — une de ces « mi-doubles créatures » dont il parle quelque part et qui finissent mal.

Si le réformateur et le tabellion indiquent un assez piètre sire, l'écrivain ni l'orateur ne sont à dédaigner. Froment avait l'éloquence vibrante et passionnée des méridionaux. Il prêchait d'abondance et, plus que tout autre, il devait contribuer à populariser le nouveau culte. Il avait, autant que Farel, l'art sinon la vocation de la propagande. Son *Sermon fait au Molard en 1533* et publié en extrait par Abram Ruchat dans l'*Histoire de la Réformation de la Suisse*, est un modèle, non de style ni de rhétorique, mais de vigueur et d'adresse oratoires. Froment commence par inviter son auditoire à se méfier des « scribes et pharisiens, » qui sont les prêtres catholiques, naturellement. Il combat ensuite une objection qu'il devine : « Plusieurs de vous me pourraient dire que c'est nous qui sommes les faux prophètes et antéchrists, et non pas les autres ; car vous êtes venus ici de nouveau prêcher une nouvelle loi non encore ouïe pour détruire la nôtre, ancienne, approuvée dès longtemps par beaucoup de gens de bien, par nos prédécesseurs, par gens sages et grands clercs, par conciles et universités et de si grands docteurs qui ont été par le passé qu'il n'est jà besoin d'en douter. » Il continue en décrivant tous les signes des faux prophètes qui servent un faux dieu, le pape... Les moines arrivèrent en armes et l'obligèrent de laisser là son sermon et de fuir.

L'ouvrage capital de Froment est intitulé : *Les Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève nouvellement convertie*¹, etc. Le Conseil en avait interdit l'impression, au vu des injures et choses déshonorantes que l'auteur avait prodiguées dans son livre. Franchement, les magistrats de Genève usaient de la censure avec une extrême rigueur. Ce qui, vraisemblablement, leur dicta leur sentence, fut le peu de tendresse que Froment montra pour les Bernois, fidèles alliés de la ville. Des passages comme celui-ci n'eussent point charmé les combourgeois des bords de l'Aar : « Durant le temps que la gendarmerie de Berne demeura dans Genève, tout alentour on ne fit que brûler, piller et saccager châteaux, cures et maisons (principalement des gentilshommes et des prêtres) et certains villages qui

¹ Publiés en un beau volume in-8 (avec de remarquables illustrations de Gandon), par M. G. Revilliod, Genève, 1856.

avaient fait plusieurs maux à la ville, et amener vivres dans icelle pour la victuaille, tant que c'était chose admirable que de voir tout cela; on apportait du saccagement jusqu'aux drapeaux des petits enfants. Tous les hommes et femmes se sauvaient par les montagnes de plus de quatre à cinq lieues à la ronde, tant de peur ils avaient des Luthériens... » En dépit de la défense du Conseil, Froment fit paraître, en 1554, *Deux épîtres préparatoires aux histoires et Actes de Genève*, l'une dédiée au Sénat, l'autre exhortatoire au peuple genevois. La dédicace au Sénat est très respectueuse, très humble; elle renferme par contre une satire énergique de ce què Bonivard a si rudement flétri dans son traité de la « tyrannie et idôlatrie papales. » Les *Actes et gestes merveilleux* furent publiés la même année, mais on en fit retirer tous les exemplaires.

Comme historien, Froment est, je l'ai dit, de l'école de Bonivard. Le prieur de Saint-Victor fut d'ailleurs son maître, puisqu'il l'employa pour la rédaction des *Chroniques de Genève*. Même goût de polémique, même liberté d'allures chez l'un et l'autre, mais Froment est narrateur plus sec et plus précis. Dans son avis au lecteur, il affirmera gaillardement : « Je puis dire en bonne conscience que je n'ai point écrit chose que je n'ai vue, ouïe ou expérimentée, et par gens dignes de foi vérifiée comme témoin de vue et secrétaire en cette affaire. » Serment d'auteur ! On ne juge pas avec impartialité les événements et les hommes de son temps. Le récit de Froment débute en 1532, à l'heure où « Maître Guillaume Farel et ses compagnons sont traités en prêtres, la première fois qu'ils viennent à Genève. » Nous avons donc une histoire de la Réforme genevoise, de 1532 à 1550. Elle ne sera ni très exacte, ni très complète; vous n'y trouverez pas non plus la verve et la science de Bonivard. Mais l'abus du raisonnement et des digressions n'y éclatera point à chaque page. Froment a beaucoup de naturel et de simplicité. Il saura être laconique. Il aura de la méthode. Son style négligé, incorrect, mais plus français que genevois, aura de la facilité et de la grâce. Ce qu'on lui reprochera le plus justement, c'est de ne pas distinguer entre événements importants et futiles; il rapporte les uns et les autres, sans marquer de différence entre l'anecdote et le fait historique. Il conte agréablement, et tout ce qui peut se conter entrera dans les *Actes et gestes*, qui sont fort éloignés d'être tous « merveilleux. » Il est un point sur lequel il ne le cédera en rien au prieur de Saint-Victor : le clergé catholique sera maltraité sans égards, les juges les plus cruels n'étant pas nécessairement les plus austères. En revanche, il n'imitera

point la réserve de Bouvard, qui n'aime pas à se mettre en scène, ni au premier, ni au dernier plan. Froment n'oublie jamais Froment. Nous apprenons que l'auteur est venu à Genève « n'étant encore que de l'âge de 22 à 23 ans, » qu'il a fait maints prêches au Molard, que le peuple voulut un jour le jeter au Rhône, et mille autres détails dont ne s'alarme point la vanité toute méridionale d'Antoine Froment. Néanmoins, son tableau de la Réforme offrira une vue d'ensemble assez nette ; il sera surtout très vivant étant très personnel. Nous serons abondamment renseignés sur les fameuses « disputes de Genève, » sur l'arrivée des Bernois, sur la réforme de la police ecclésiastique et civile, sur tout ce qui s'est accompli de mémorable, affaires petites et grandes, dans l'espace d'une vingtaine d'années.

Un court extrait de ses *Actes et gestes* suffira pour nous initier au genre de Froment. Il décrit, en ces termes, l'accueil réservé aux prédications de Farel... « Alors, tous ensemble, confusiblement, se levèrent, criant à haute voix, disant : Tue, tue ce Luther ! tue, tue cette *caigne* ! Mais un nommé Dom Bergeri, pensant ou voulant parler plus sagement que les autres, disait en leur langue savoisienne : *Tapô, tapô* ! qui veut autant dire en langue française que : Frappez, frappez ! Et le plus sourd de la compagnie entendait incontinent ce langage. Car soudainement sa sentence fut mise à exécution, et si furent plus diligents à les battre et frapper que à les défendre. Et aussi avaient apporté le serviteur du grand vicaire de l'évêque, avec une arquebuse, pour tuer Farel ; mais comme Dieu n'avait pas encore ordonné son heure, en la déchargeant, l'arquebuse rompit et ne fit point de mal à personne, et dit Farel : — Je ne tremble pas pour un p... ; les p... ne me font point peur. Et les battaient, et les frappaient à coups de poing ; que fut chose déplaisante même à aucuns amis des prêtres, voyant telle injure, sous la promesse qu'ils avaient faite, les pressant à foi et à fiance, de ne leur faire nulle injure. »

Style rapide, claire exposition, voilà les incontestables qualités de l'écrivain Froment. A part cela, il ne fut qu'un aimable chroniqueur, un violent polémiste huguenot et un pauvre caractère. Je ne puis, comme l'ont fait certains critiques, le mettre, en gloire genevoise, immédiatement après les grands réformateurs. Il est bien au-dessous d'eux, de toutes façons.

VII

Bonivard et Froment sont des littérateurs : ils ont plus d'imagination que de souci de la vérité, ils visent plus à l'effet qu'à l'exactitude. Ni l'un ni l'autre ne peuvent prétendre au titre de chroniqueur modèle. Ce titre, je le décernerais plutôt à MICHEL ROSET¹, le bras droit de Calvin et de Théodore de Bèze parmi les magistrats civils de l'ancienne Genève. Senebier lui a tressé des couronnes : « A ce nom, dit-il, Genève doit s'émouvoir ; la reconnaissance la plus vive doit remplir tous les cœurs de ses habitants ; nous tenons de ce vertueux citoyen tous les avantages dont nous jouissons... Roset fut en quelque façon le fondateur de Genève. » Il y a peut-être de l'exagération dans cet éloge. Nous verrons que l'enthousiasme de Senebier, bon calviniste, est légitime.

Michel Roset n'est pas, comme la plupart de nos écrivains du XVI^me siècle, un réfugié ou un fils de réfugié. Les Roset sont de vieille souche genevoise. Le père de notre historien fut secrétaire du Conseil et deux fois syndic. Michel Roset lui-même, né en 1534, entra de bonne heure dans l'administration. Agé de vingt et un ans à peine, en 1555, il fait partie du Conseil des Deux-Cents. Dès le début, il se range du côté de Calvin qu'il servira fidèlement, avec une énergie et une abnégation qui ne se démentirent jamais.

Il fut l'un des délégués envoyés vers les villes suisses amies, pour défendre le gouvernement de la République contre les accusations d'Ami Perrin et d'autres Genevois proscrits à raison de leurs accointances avec la faction « libertine. » Ce fut même lui qui rédigea le mémoire justificatif soumis aux cantons et qui prit la parole en cette occurrence, étant, de toute la députation, le seul qui sût s'exprimer en allemand. De retour de cette importante mission, il fut élu secrétaire du Conseil en 1556, et l'on n'a pas oublié la part qu'il prit en cette qualité aux cérémonies d'inauguration de l'Académie et du collège. Syndic, en 1560, il fut honoré de cette charge quatorze fois et remplit sept fois les fonctions importantes de lieutenant. Il acquit rapidement une grande influence sur les Conseils, qui ne lui confièrent pas moins de quatre-vingt-quatre négociations diplomatiques, au cours desquelles il fit preuve d'un patriotisme tou-

¹ Senebier, II, 86. *Galerie Suisse*, I, 483. De Montet. Ajouter : les diverses *Histoires de Genève*.

jours agissant, et d'une intelligence singulièrement déliée. Il était l'ambassadeur de la République. C'est à lui que Genève doit le laborieux mais fort utile renouvellement du pacte d'alliance avec Berne; en 1557. C'est lui qui est l'auteur du traité de Soleure (de 1579), qui assurait à Genève la protection de Berne et Soleure, avec les subsides du roi de France. C'est lui encore qui prépara, en 1584, l'alliance perpétuelle de sa ville natale avec Berne et Zurich. Il était nécessaire que Genève, menacée sans cesse, trouvât de l'appui pour résister efficacement au duc de Savoie. Celui-ci, estimant à leur juste valeur les services que Roset rendait à la cité genevoise, avait cherché à le gagner en lui offrant une pension de 3000 écus; Roset repoussa ces avances.

Dans le domaine de la politique intérieure, son activité n'est pas moins infatigable. Il avait allégé le fardeau qui pesait sur Calvin, en mettant toute la force du gouvernement à la disposition du réformateur. Plus tard, il devint l'auxiliaire le plus précieux de Théodore de Bèze. Michel Roset était un calviniste pur sang, pénétré des « richesses et grâces que Dieu avait faites à l'Église de Genève » en lui donnant Calvin. Mais c'est surtout à la défense de la ville contre les attaques de la Savoie qu'il consacra toutes les ressources de son esprit, tout son dévouement et tout son zèle. Quand Genève, décimée par la peste, ruinée par les guerres, abandonnée par les Bernois semble vouée à une perte certaine, Roset, qui a près de soixante ans, court la Suisse pour implorer du secours. Il réussit. Il a la joie, avant de mourir, d'assister au lendemain de l'Escalade et de voir signer le traité de Saint-Julien par lequel le duc de Savoie (11 juillet 1603) reconnaissait l'indépendance de Genève. Il termine sa carrière en 1613, estimé de tous pour l'honnêteté de sa vie, sa sagesse et son amour de la patrie genevoise.

On se tromperait si l'on croyait que Roset ne fut qu'un magistrat un peu plus instruit et beaucoup plus heureux que d'autres. Calvin, de Bèze faisaient grand cas de ses lumières. « Au milieu de ses préoccupations, a dit Senebier, Roset trouvait des moments pour se livrer à l'étude; il avait appris le latin, le grec, l'allemand et il cultivait ces langues; il déchiffrait les vieux actes des archives; il avait approfondi l'histoire romaine comme homme d'État et comme littérateur. Les lettres qu'on a de ce grand homme plaisent par les idées sages, vives et originales qu'elles renferment; mais elles intéressent surtout les cœurs religieux par la piété qui les anime. » On ne sera point étonné de lire que Roset a laissé des œuvres qui font les méri-

tes de l'écrivain presque égaux à ceux du magistrat et du diplomate.

J'ai déjà mentionné son *Mémoire justificatif de la ville de Genève auprès des cantons suisses, au sujet de la proscription d'Ami Perrin* (1555). Il présente au Conseil, en 1562, ses *Chroniques de Genève* qui sont demeurées inédites et qui, espérons-le, ne tarderont pas à être publiées. Je cite le passage suivant où il expose les motifs qui l'ont engagé à composer ses *Chroniques* : « Dieu ayant déployé de grandes merveilles par sa main forte entre nous, à la confusion de nos adversaires, lesquelles sont dignes de perpétuelle mémoire, afin que, par défaut de les savoir et entendre, la louange qui en est due à notre Seigneur ne soit ensevelie; considérant que, combien que par ci-devant que quelques-uns, même le seigneur de Saint-Victor et Antoine Froment, eussent entrepris de rédiger par écrit les actes mémorables du Seigneur envers cette république, néanmoins les auraient, outre la prolixité, farcis de choses contraires à la vérité, laquelle surtout doit être entière en histoire, eu égard au désir qu'ont exprimé quelquefois nos très honorés seigneurs, ayant invoqué sur ce l'assistance de Dieu, il a proposé de dresser un recueil et sommaire des choses concernant la ville de Genève, depuis sa fondation jusqu'au mois de mai passé (1562). Cela étant parachevé, succinct autant qu'il l'a pu, l'a réduit en un volume qu'il a rédigé en six livres, l'a conféré avec les droits authentiques et livres du Conseil, et présente icelui sommaire en toute révérence à mes très honorés seigneurs, les suppliant très humblement de l'accepter d'un tel cœur comme il l'offre. » On lit dans le protocole des délibérations du Conseil, que Messieurs de Genève eurent « grandement agréable cette offre, » et qu'ils allouèrent à son auteur « 30 écus pistolets, combien qu'il mérite d'être plus largement salarié. » De plus, le Conseil, en date du 8 juin 1568, arrêta que, dès le lendemain, on commencerait la lecture des *Chroniques* de Roset en séance publique.

« Le style des *Chroniques* est clair, dit Senebier, le récit vrai; mais la prudence de Roset lui fit omettre plusieurs faits qu'il convenait de cacher. » Assurément son ouvrage est plus complet que celui de Bonivard, plus sobre aussi, d'une sobriété qui confine à la sécheresse. Quoiqu'il soit l'une des sources les plus sûres pour l'histoire de Genève, le récit de Roset, et entre autres celui de l'époque de la Réforme, n'est pas absolument impartial. Calvin y est glorifié au détriment de ses adversaires. Il faut, suivant M. Roget, « consulter notre chroniqueur avec précaution pour cette période. » A titre de

spécimen, je donne encore quelques lignes de Roset sur la fameuse dispute de Rive, qui eut pour conséquence immédiate la destruction des images, l'abolition de la messe et le départ de Genève des chanoines, prêtres, religieux et religieuses. « Or avait déjà auparavant le gardien du couvent des Cordeliers de Rive, nommé Jacques Bernard, citoyen, qui avait été peu avant appelé à la connaissance de l'Évangile, présenté au Conseil cinq articles ou positions, qu'il s'offrait de maintenir avec les autres prêcheurs. Et obtint que le 20 de mai (1535) que les dites positions fussent publiées et assigné jour de dispute franche au dimanche 30 de mai à tous ceux qui voudraient soutenir le contraire des positions, lesquelles furent imprimées et notifiées aux prêtres et chanoines du dit Genève, et es lieux circonvoisins comme à Grenoble, Lyon et ailleurs avec déclaration d'assurance et sauf-conduit pour tous voulant disputer. Les dites disputes furent commencées le dit dimanche, au grand auditoire du couvent de Rive publiquement, présents des députés du Conseil pour garder l'ordre, avec quatre secrétaires... Furent continuées les disputes pendant plusieurs jours avec grande audience. Il y en avait deux qui soutenaient le parti des prêtres : l'un nommé Caroli, docteur de Sorbonne, l'autre Chappuisi, citoyen de la ville, religieux du couvent de Palais, qui furent vaincus et en firent confession, suivant laquelle ont depuis annoncé l'Évangile eux-mêmes. »

Qui s'imaginerait que ce grave personnage, auteur à temps perdu, outre ses *Chroniques* et une *Chronologie de Genève*, d'une machine de guerre jugée fort ingénieuse, s'est essayé à la poésie ? Il n'a pas fatigué la Muse de ses sollicitations. A ma connaissance, il n'existe de lui que les vers suivants, placés en tête de ses *Chroniques* :

Cité de Dieu, Genève renommée
 C'est de sa main que fut jadis fondée
 Pour quelquefois de son honneur et gloire
 Etre aux vivants un miroir de mémoire.
 Son nom Jésus, armoiries très dignes,
 Dans un soleil, il te donna pour signes
 Qu'à l'avenir ton sceptre il y tiendrait,
 Et, t'étant bon, les méchants briderait.

Remercions le chroniqueur d'avoir absorbé le poète !

VIII

M. Édouard de Septenville fit don, en 1868, à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, d'un manuscrit provenant de la bibliothèque du baron de Grenus. Ce manuscrit renfermait, outre diverses pièces qui nous intéressent moins (entre autres une copie des « Épitres préparatoires » de Froment), deux livres de *Chroniques de Genève*¹, qui sont l'œuvre originale d'un écrivain anonyme et furent composées à la fin du XVI^{me} siècle. M. Eugène Ritter serait tenté d'attribuer ces chroniques à Simon Goulart, bien qu'il s'explique difficilement qu'une partie aussi considérable de la succession littéraire de cet homme remarquable ait pu rester inconnue jusqu'à nos jours. M. Ritter ajoute cependant que, la tradition gouvernementale étant contraire à la publication de semblables travaux, et les *Chroniques* étant un livre inachevé, mal proportionné et mal digéré, il se peut que Simon Goulart les ait laissé dormir et qu'on ait négligé plus tard de les signaler dans la liste de ses écrits.

Le premier chapitre de l'ouvrage : « De la situation et de l'assiette de la ville de Genève » contient un tableau de la « très antique et noble cité. » Le second est consacré à la « fondation et antiquité de Genève ; » le troisième à « la commodité et revenu de Genève et pays circonvoisin ; » le quatrième, qui nous retiendra quelque temps, traite des « conditions et mœurs de ceux de Genève. » Il n'est pas indifférent de savoir comment des Genevois du XVI^{me} siècle étaient appréciés par un concitoyen et un contemporain à l'esprit vif, mais à la plume un peu molle et lourde. Notre chroniqueur avoue que la tâche qu'il s'est proposée dans son quatrième chapitre n'est pas aisée à remplir, car c'est aux habitants de Genève que « compète plus particulièrement le proverbe commun : *quot capita, tot sensus.* » Toutefois il ne se laissa pas rebuter et, bravement, il écrivit : « On peut dire que les dits Genevois sont d'un naturel assez paisible, modeste et courtois, et même libéral envers l'étranger, voire d'un courage magnanime plutôt que prudent, étant impatient de servitude et astriction, mais non assez avisé à garder sa liberté lorsqu'il l'a acquise, pour laquelle le Seigneur leur a souvent miraculeusement pourvu contre plusieurs entreprises de leurs ennemis, qui ont voulu entreprendre contre eux. Ils sont de tel naturel qu'ils perdraient plu-

¹ *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, XXII, 241 et s.

tôt la vie avec leurs biens, que de consentir par la force à ce à quoi ils auront dissenti ; en ce notamment qui est des privilèges et droits des citoyens et bourgeois. Ils ont été de tous temps fort sujets à leurs plaisirs, notamment les marchands, lesquels par leurs grands négoce et trafics mercantiles, faisant de très grands profits et gains sur leurs marchandises, par l'abondance de toutes commodités et affluence de toutes sortes de vivres délicats, se nourrissent grassement. » Dans le chapitre suivant : « Conférence de l'ancienne et la moderne ville de Genève, » l'auteur se plaint de « combien est amoindrie la ville de Genève telle qu'elle est aujourd'hui, » etc.

Ces chroniques sont avant tout une description de Genève et des environs, ainsi qu'un tableau de la vie genevoise à la fin du XVI^m siècle ; l'histoire proprement dite ne tient qu'une faible place, dans les fragments que nous en a donnés M. Ritter.

IX

La série des chroniqueurs de Genève ne serait point complète, si je n'y ajoutais un nom : celui de JEAN SAVYON ¹. Cet auteur a écrit, à la vérité, durant les premières années du XVII^m siècle, mais il est encore du siècle précédent par l'esprit et par la langue. Né à Genève, en 1565, il entra au Conseil des Deux-Cents en 1590, fit partie du Conseil des Soixante dès 1593, du Petit Conseil dès 1594, et fut investi dix fois de la dignité syndicale, de 1608 à 1628. Il joua un rôle très actif, avec Michel Roset, dans les négociations qui furent nouées en 1600 avec Henri IV au sujet de la démolition du fort Sainte-Catherine et de l'attribution à Genève du Pays de Gex. L'année suivante, il reçut une mission difficile ; il s'agissait d'aller réclamer à Turin contre les empiétements du duc de Savoie. Il s'occupa, au lendemain de l'Escalade, d'organiser la défense de la ville. Il fut aussi récompensé à deux reprises, en 1603 et 1613, pour avoir mis en ordre les comptes de la République et procuré de fortes sommes à la Seigneurie, en découvrant « un grand nombre de parties qui demeuraient en arrière et de grandes erreurs. » Cet excellent comptable, cet habile négociateur, ce magistrat estimé mourut en 1630.

Senebier dit que Savyon a composé des *Annales de la République de Genève* et que cet ouvrage manuscrit renferme l'histoire de la cité jusqu'en 1603. Il a des doutes sur la paternité de ce travail et il

¹ Senebier, II, 111. Notice biogr. de M. E. Fick, dans son édition citée ci-après.

pense, « avec quelques personnes instruites, » que les annales en question ne sont point de Jean Savyon. Abram Ruchat était plus affirmatif que Senebier. La tradition est pour Savyon.

Les annales portent aussi le titre : *Trois livres de l'histoire de Genève, extraits des meilleurs auteurs et tirés des meilleurs manuscrits*¹. Le livre premier est, jusqu'en 1260, une copie assez fidèle de la Chronique du pays de Vaud. Les autres sont un peu plus originaux, mais le style de Savyon est terne comme sa manière. Il n'a pas l'heureux don de faire revivre le passé. Les événements accomplis et les hommes disparus continuent à sommeiller dans ses paisibles et naïves annales. Il a néanmoins des qualités assez sérieuses de jugement et d'objectivité. Spon l'a beaucoup consulté pour son histoire de Genève.

Voici comment Savyon raconte la mort de Berthelier (1519) : « Les gardes lui disaient : — Demandez grâce à Monseigneur. — Quel ? dit-il. Ils répondirent : — A Monseigneur de Savoie, votre prince et le nôtre. — Il n'est pas mon prince, répliqua-t-il ; quand il le serait, je ne lui demanderais pas grâce, car je n'ai pas méfait ; c'est aux méchants de demander grâce et non aux gens de bien. Iceux lui dirent : — Il faudra donc mourir. Et lui criant cela après lui, il alla écrire en la paroi de la prison : *non moriar, sed vivam et narrabo opera Domini*, c'est-à-dire : je ne mourrai pas, mais je vivrai et annoncerai les œuvres du Seigneur. Le même jour de son emprisonnement, on lui envoya non seulement les syndics selon l'ordre accoutumé pour l'examiner, mais un prévôt fait à la hâte, qui avait autrefois été arracheur de dents et s'appelait Jean des Bois (car un homme de bien n'eût jamais accepté cette charge), lequel lui dit qu'il avait charge de la part du prince de l'examiner et, pour ce faire, lui déféra le serment. Berthelier lui répondit hardiment : — Quand Messieurs les syndics, qui sont mes juges compétents, me viendront examiner, je leur répondrai et non à toi, car il ne t'appartient pas... » Le lendemain, le prévôt le somma une seconde fois de répondre, sous peine d'avoir la tête tranchée. « Berthelier, poursuit Savyon, répondit comme auparavant ; sur ce le prévôt prononça sentence contre lui, disant : — Puis donc, Philibert Berthelier, qu'en ceci comme en autres choses tu t'es toujours montré rebelle à mon très redouté prince et seigneur et le tien, commet-

¹ C'est sous ce titre que Savyon a été édité par M. E. Fick (Genève, 1858, in-8). La partie des *Annales* mise au jour par M. Fick s'arrête à l'année 1527.

tant le crime de lèse-majesté et as commis beaucoup d'autres crimes dignes de mort, comme il est contenu en ton premier procès, nous te condamnons à avoir la tête tranchée jusqu'à la séparation de l'âme et du corps, et ton corps pendu au gibet de Champel et ta tête fichée avec un clou à une potence juxte la rivière d'Arve. Cette sentence ainsi prononcée, il lui présenta le confesseur auquel il ne tint pas grands propos ; après cela, on le remit au bourreau qui ne fit que le sortir du château de l'île sur la place publique, entre le château et le pont, où il fit quelque brève prière, puis voulant faire quelque harangue avant que mourir, le prévôt ne le voulut souffrir, ains (mais) dit au bourreau : — Dépêche mon office. Le bourreau le fit agenouiller ; ce fait, Berthelier s'écria : — Ah ! Messieurs de Genève... Il n'eut pas plutôt achevé le mot, que le bourreau le décolla, et fut le 5 d'août 1549. » Pas d'autres commentaires sinon que « la mort de Berthelier épouvanta Genève. » Sec, mais soucieux d'exactitude, tel nous apparaît le chroniqueur Jean Savyon, un compilateur du reste, dont tout le mérite consiste en ce qu'il a résumé fidèlement et parfois corrigé ses devanciers. Les annales ne sont pas sans importance pour l'histoire de Genève ; elles n'ont que peu de valeur littéraire.

X

Si Genève fut la terre bénie de la chronique et si, malgré le peu de goût des Conseils pour les curieux d'histoire nationale, cette ville nous a donné Jeanne de Jussie, Balard, Bonivard, Froment, Roset, d'autres parties de la Suisse romande eurent leurs chroniqueurs aussi. Le pays de Vaud nous offre un écrivain original et qui n'est point inférieur, à bien des égards, aux meilleurs de ses émules genevois. Il ne s'agit pas de Ludovicus, ce chanoine de Lausanne auquel on attribue le *Chronicon breve Episcoporum Lausannensium*, une série de notices plus connues sous le nom de « manuscrit Demierre » ou « manuscrit de Moudon. » Le doyen Bridel a publié une traduction de cet ouvrage dans son *Conservateur suisse*¹. Le travail de Ludovicus, si tant est que Ludovicus en soit l'auteur, va de l'année 500 à l'an 1533. Il paraît avoir été rédigé de 1507 à 1536. La première partie n'est qu'une contrefaçon du *Cartulaire* du prévôt Cuno d'Estavayer ; elle va de 500 à 1240. La seconde est aussi courte qu'inexacte, mais elle ne constitue point un plagiat.

¹ Vol. XII, 361 à 403. De Montet. M. l'abbé Gremaud a publié l'original latin dans le *Mémorial de Fribourg* (1856), III, 337 et s.

XI

Je ne m'occuperai pas plus longuement de Ludovicus. J'ai hâte de présenter le chroniqueur vaudois par excellence au XVI^{me} siècle, le grand banneret de la ville d'Orbe : PIERRE DE PIERREFLEUR ¹. On a cru longtemps que le manuscrit des *Mémoires de Pierrefleur* était perdu. Il avait disparu depuis l'époque où Ruchat écrivait son *Histoire de la Réformation de la Suisse* (1727). On l'a retrouvé, il y a quelque trente-cinq ans, et M. A. Verdeil l'a publié en 1856.

Pierre de Pierrefleur fera le désespoir des biographes; seul, il aurait pu nous renseigner sur les circonstances de sa vie et il a poussé la modestie au point de s'effacer complètement. Ses « mémoires » sont en réalité les mémoires des autres. Tout ce que nous savons de lui tient à peu près dans ces lignes de Ruchat : « *Le manuscrit Thomasset* ² (la chronique de Pierrefleur est ainsi désignée par Ruchat) est fort curieux. Il contient l'histoire de la Réformation des bailliages d'Orbe et de Grandson, écrite par un banneret d'Orbe nommé Pierre de Pierrefleur. Quoique l'auteur fût un catholique bigot et fort zélé, comme on le voit par son ouvrage, cependant il paraît assez fidèle dans sa narration. Il écrivait les choses qui se passaient sous ses yeux, et qu'il voyait avec un grand regret. » Nous sommes avertis : Pierre de Pierrefleur est un « catholique bigot, » comme Roset fut un calviniste bigot. Ruchat ne nous dit point, mais nous verrons que le banneret d'Orbe fut un homme instruit et un lettré; on n'a ni autant d'esprit, ni autant de style quand on est le premier venu. Où Pierrefleur étudia-t-il? Je l'ignore. Et qu'importe! On vaut, non par ce que l'on fut, mais par ce que l'on fit.

Il n'y aura que plaisir pour le lecteur à me suivre dans mon trop court voyage à travers Pierrefleur. Si l'on pardonne au chroniqueur son orthographe bien mauvaise, l'allure un peu négligée de sa phrase, ses incorrections, ses répétitions de mots, quel attrait n'auront pas ces peintures, prises sur le vif, des mœurs vaudoises au temps de la

¹ Préface des *Mémoires de Pierrefleur. Revue suisse* (année 1858), 738 et s. *Biblioth. universelle* (1858), 325 et s. *Musée neuchâtelois* (1876), 253 et s. *De Montet*.

² Ce nom lui vient de ce qu'il avait été communiqué à Ruchat par le juge Thomasset.

Réforme, cette langue simple, naïve, avec ses saillies et son aisance, ces pensées parfois profondes, ces observations justes très souvent, et ce souffle d'honnête passion qui traverse tout le récit ! Au surplus, gardons-nous d'oublier que ces *Mémoires* furent composés vers 1560, par un magistrat de petite ville ; nous aurons plus d'indulgence alors pour le côté littéraire de l'œuvre.

Les *Mémoires de Pierrefleur* (400 pages) vont de 1530 à 1561. Ils débutent par un avant-propos où l'auteur « prie tous ceux qui ce présent livre liront, non avoir égard à son rude et mal orné langage, lequel est rude selon la forme et style du pays. » Les premiers chapitres renferment des renseignements très sommaires sur la situation de la ville d'Orbe, sur les rapports de suzeraineté qui liaient cette ville à Berne et Fribourg, sur les gentilshommes de la Cuiller, qui venaient du pays de Vaud et qui avaient comploté de s'emparer de Genève par surprise. Le ton du chroniqueur est celui d'un homme sage, qui peut tout dire sans se fâcher trop. Pierrefleur rend aux Bernois et aux Fribourgeois ce témoignage qu'ils gouvernaient « avec un grand contentement » de la part de leurs sujets. Malheureusement, la Réforme embrassée par Berne en 1529 occasionna des tiraillements entre les deux suzerains, Fribourg ayant conservé la foi catholique. « Cela causa de grands maux, » dit Pierrefleur. Le banneret d'Orbe, qui a jusqu'ici parlé sans colère de la foi luthérienne, s'échauffe un peu. L'hérésie est entrée dans Orbe ; nous sommes en 1534. Un religieux, Michel Juliani, avait été commis pour « prêcher en carême » à Orbe. Le saint homme ayant été informé qu'il existait dans la ville « un certain personnage de petite valeur et suspect d'être attaché à la loi luthérienne » n'eut rien de plus pressé que de tonner contre le nouveau culte. Le bailli de Diesbach perdit ses peines à lui recommander de choisir d'autres sujets de prédication. Un jour que Juliani s'élevait avec plus de violence que d'habitude contre les « voluptés charnelles » des ministres protestants, un bourgeois de la cité, Christophe Hollard, d'ailleurs suspect de luthérianisme, « oyant les propos du prédicateur, osa bien prononcer et proférer de sa propre bouche, par deux fois, qu'il en avait menti. » Et Pierrefleur narre en ces termes la scène qui suivit : « Sur ce, je vous laisse à penser le grand bruit et tumulte du peuple et des assistants. Certainement, j'estime qu'il fut plus gros alors que le bruit que l'on fait es ténèbres, le vendredi saint, car les hommes qui étaient aux chapelles voulaient sortir pour l'assommer comme méchant, mais ceux qui étaient les plus prochains des portes des dites chapelles les enfermèrent, en sorte qu'ils ne

purent sortir. Sur ce, les femmes, toutes d'un vouloir et courage, allèrent où était le dit Christophe, le prirent par la barbe, la lui arrachèrent en lui donnant des coups tant et plus ; elles le dommagerent par le visage tant d'ongles que autrement, en sorte que finalement, si on les eût laissé faire, il ne fût jamais sorti hors de la dite église, qui eût été grand profit pour le bien des bons catholiques. » Le châtelain d'Orbe délivra Hollard des mains de ces furies et le mit « au fond de fosse en prison, pour éviter grand scandale. » Mais le bailli survenant, les choses changèrent de face ; « Christophe Hollard fut tiré hors du trou et en son lieu fut mis le dit frère Michel Juliani. » Il va de soi que le peuple d'Orbe fut bien marri de ces événements ; comme il était de tempérament peu révolutionnaire, il se contenta de réclamer l'infortuné Juliani. Le bailli renvoya les gens d'Orbe, attendu qu'il « n'était pas en sa puissance de le lâcher. » Après de longs débats entre Berne et Fribourg, le frère Juliani fut mis en liberté et se retira en Bourgogne.

La ville d'Orbe n'a fait que les premiers pas dans le chemin des tribulations. Les Bernois lui envoient Farel, ordonnant « qu'il fut ouï » mais n'obligeant personne à l'aller entendre. Pierrefleur conte, avec cette bonhomie narquoise qui lui est familière, la réception ménagée à maître Guillaume. Farel étant arrivé à « une heure du matin, » se rendit tout droit à l'église, où il attendit que l'office fut terminé. « Être fait, narre notre banneret, le dit Farel se mit en chaire pour prêcher, et, grande merveille, je n'étonne des petits enfants, lesquels d'eux-mêmes et sans conseil se mirent tous devant et à l'entour de la chaire, se couchant et faisant des dormants, et, après avoir demeuré quelque peu, tous en un instant se vont lever et s'en sortirent hors de l'église, criant et hurlant à grand'force, dont le dit Farel fut fort ébahi... et n'eut le dit Farel en son sermon que trois auditeurs. » Mais bientôt, et toute la semaine, deux fois par jour, le réformateur annonça l'Évangile à tout le peuple d'Orbe, car LL. EE. avaient exigé qu'on écoutât ses sermons, « qui tenaient deux heures chacun » et qui étaient « tous semblables l'un à l'autre, le plus de ses sermons n'étant, sinon d'appeler aux prêtres et à tous gens d'Église, disant : « ces brigands, ces larrons, ces meurtriers » et, quand il avait achevé, il tournait toujours à son propos. » Le chroniqueur ajoute : « Le peuple fut fort obéissant aux mandements des dits seigneurs de Berne et chacun y comparut par deux jours ; ensuite, chacun en fut saoul sans plus y aller, réservées les dix personnes qui firent toujours avec le dit Farel. » Parmi les

auditeurs, qu'il cite tous par leur nom, Pierrefleur mentionne Pierre Viret, qui commencera tantôt à évangéliser. La Réforme ne tardera pas à vaincre, grâce à l'appui de Berne.

Les *Mémoires* ne nous apportent pas des indications que sur les débats religieux de l'époque. L'excellent banneret note les comètes « vues au ciel » en 1531 et 1532, la « grande neige qui tomba au mois de février » de cette dernière année, un « grand vent et orage élevé par le pays de Vaud » à la fin de 1533. Il s'étend longuement aussi sur les rites de la religion réformée et s'en scandalise. Il rappelle les accidents notables qui se produisent dans la contrée. Il admire surtout l'humble soumission de cette pauvre ville d'Orbe, qui accepte tout des seigneurs de Berne.

En 1534, il se met à conter le « commencement de prêcher la foi luthérienne à Genève. » Son récit, d'ailleurs moins complet, offre assez d'analogie avec celui de Jeanne de Jussie. Il ne porte que sur les disputes de Genève, en 1536 ; il relève surtout la part qu'y prit le célèbre Caroli prié d'y assister par « Jacques Bernard, par Farel, par Viret, autres prédicants, qui, tous ensemble, n'étaient pas dignes de lui porter ses livres, à cause de sa grande science. »

L'année 1536 est riche d'événements décisifs pour les destinées du canton de Vaud. Les Bernois accusent, dans une « lettre de défiance » du 16 janvier 1536, le duc de Savoie de n'avoir respecté ni la convention de St-Julien, ni celle de Payerne, et de poursuivre ses vexations contre Genève ; ils lui déclarent en même temps la guerre et « sortent en bon équipage de leur ville, étant en nombre de 8 à 9 mille hommes, ayant et menant avec eux tous ustensiles de guerre, à savoir propices à prendre villes, forteresses et châteaux. » La campagne est ouverte avec vigueur du côté de Berne. La Savoie paraît demeurer indifférente à cette attaque. Caressant en vain « l'espérance de trouver quelque rencontre, » les Bernois entrent à Morges, après avoir entrevu une bande de paysans conduite par un capitaine italien au service de Savoie et qui « de bon cœur se mit à fuir. » Ils arrivèrent à Genève sans coup férir, se faisant obéir sur tous les territoires qu'ils traversaient. A propos de la reddition du château de Chillon, Pierrefleur ne souffle mot de Bonivard, qui fut cependant délivré par les Bernois ; on ne trouva dans la place, la garnison exceptée, qu'un gentilhomme appelé « Darbignon, lequel auparavant longtemps avait été tenu prisonnier sur cas d'homicide » et qui fut incontinent décapité. Mais les sei-

gneurs de Berne n'entretenaient pas une armée pour l'amour de l'art. Ils entendaient se récupérer de leurs « frais et dépens. » A cet effet, ils « firent un jet par tout le pays, en jetant et imposant les unes des villes à deux mille écus, les autres mille, les autres cinq cents, les autres plus ou moins ; » ce « jet fit un nombre inestimable. »

Avec les Bernois apparaissent les « prédicants, » qui, pour être messagers de paix, sont plus désagréables à Pierrefleur que les soudards de LL. EE. La dispute de Lausanne a lieu ; *volens, nolens*, le pays de Vaud dut accepter la Réforme.

La suite des *Mémoires* nous donne par le menu, quelquefois avec des développements excessifs et des renseignements insignifiants, l'histoire des Vaudois et plus spécialement de la cité d'Orbe jusqu'en 1564. On regrette que les *minima* préoccupent l'honnête banneret autant que les événements essentiels qui marquent les premiers temps de la conquête bernoise. Néanmoins, le tableau, par la multiplicité des détails accumulés, permet de se faire une idée de l'ensemble. On est surtout frappé de la différence qui existe entre les tempéraments genevois et vaudois, Genève a l'esprit frondeur ; on n'y tolère pas de maître, on y est jaloux de sa liberté. Le pays de Vaud est habité par de braves gens, qui ne sont pas des gens braves ; on ne s'y révolta point contre la Savoie ; on y accueille les Bernois sans murmure ; il semble qu'on y ait besoin de servitude, et la couleur de la livrée importe peu. Pierrefleur est le type même du Vaudois ; il courbe le front tranquillement, se résigne à tout, n'est marri que des progrès incessants du calvinisme. L'indépendance politique le laisse froid.

Je ne veux plus que relever certaines particularités dans les *Mémoires* de Pierrefleur. Je les note au fur et à mesure qu'elles attirent mon attention. Un « prédicant luthérien » est hué en 1538 par « ceux de Romand petit village au Pays de Vaud. » En 1539, les « vignes sont tant belles que l'on ne savait où mettre la moitié des vins. » A la fin de l'année 1540, on commence d'édifier à Lausanne « collège d'études, tant latin, grec, qu'hébreu. » La chronique de l'an 1544 débute par un exposé des méfaits du pasteur d'Orbe, le nommé André Zébédée. « homme roux et colère. » Quelques mois plus tard, il « advient un cas merveilleux en la terre de Valangin ; » je cite la page où il est consigné, puisque aussi bien il a inspiré à Juste Olivier l'un de ses meilleurs romans : *Luze-Léonard*. Voici la sanglante aventure. On fêtait à Valangin « les noces d'une

belle fille, laquelle, avant ses noces, elle avait promis deux maris, dont par sentence fut ordonné de prendre le dernier mari promis. Quand vint le jour des noces et, après diner, que l'on commença à danser et mener ébattement, le premier mari condamné, rempli de courroux et d'ire à cause de sa femme perdue, étant conduit du mauvais Esprit, accompagné de certains complices, tous mauvais garçons, arrivèrent à l'assemblée des danses, faisant manières joyeuses, voulant mener ébattement comme les autres. Le dit premier mari condamné prit l'épousée pour la danser, et ce fut du consentement du père de la dite épousée ; et, après avoir dansé deux ou trois tours de danse, tira son poignard et fossa l'épousée par l'estomac, d'outre en outre, dont elle tomba morte, et le dit mari qui avait fait le coup mortel à l'épousée eut la tête fendue jusqu'aux dents. Finalement, il mourut au dit combat jusques au nombre de vingt-deux personnes, et des blessés y en eut sans nombre. » Les Valanginois de jadis prenaient au tragique leurs dépit amoureux ; Valangin est sur terre neuchâteloise, car les bons Vaudois de Pierrefleur n'eussent jamais tiré le couteau ni versé leur sang pour un mariage manqué.

Je reviens aux passages plus ou moins remarquables du récit. Je ne parlerai ni d'un « homme qui se pendit, » ni de la « Matthia Combault qui se noya à Orbe, de sa propre volonté, » ni de la « chose piteuse d'un enfant gâté » par deux chats qui lui rongèrent la figure, ni de cent autres événements de cette importance pour l'histoire, morts paisibles ou violentes, naissances prosaïques ou étranges, incendies, peste, qui signalent l'existence de la ville d'Orbe quatre lustres durant. En 1546, Pierrefleur enregistre sans réflexions le décès de Martin Luther ; il ne commente pas davantage la « messe abolie en Angleterre, » deux ans après. Le 2 juin 1549, on joue « au village de Beaulmes » une moralité « à treize personnages, et s'appelait la dite farce : *Chrestienté qui estoit malade*. Elle fut jouée à la faveur des luthériens. » Quinze jours plus tard, « a été jouée à Romainmôtier une moralité appelée : l'histoire de *Daniel et son fils*, ensemble le *Mariage de Sara*, laquelle fut bien et magnifiquement jouée ; et dura le dit jeu depuis dix heures du matin jusques à quatre heures après midi. » Ce sont malheureusement là toutes les indications fournies par le banneret d'Orbe, sur ces deux représentations qui eussent sollicité plus encore notre curiosité que les détériorations survenues au moulin de Cossonay ou la « rencontre de deux hommes attendant un autre pour l'endommager et battre

sur les champs. » Mais n'exigeons pas trop de Pierrefleur qui n'a pas nos goûts, et qui ne pouvait deviner nos préférences. Il passe, en 1550, sur la ville d'Orbe, « un dragon de merveilleuse grandeur et grosseur, comme d'un grand cheval, dont l'ombre d'icelui surpassait la largeur d'une maison. » Nous accueillerions cette communication avec un peu de scepticisme, si elle ne nous était affirmée par le banneret d'Orbe lui-même et d'un ton qui n'admet pas les doutes. Au mois de janvier 1561, des « signes épouvantables » sont vus au ciel, « comme grande clarté de feu en plein minuit, gens armés à cheval et à pied combattant les uns contre les autres, » et puis « un tremblement de terre, » — toutes choses « qui ne portent aucun bon présage. » Les *Mémoires* se terminent brusquement, le 18 octobre 1561.

Le mérite littéraire des chroniques de Pierrefleur est médiocre. J'ai dit que la langue en est souvent incorrecte et molle ; elle a par contre une certaine grâce nonchalante et beaucoup de naïve simplicité ; elle est encore inférieure à celle de Jeanne de Jussie ; Bonivard et Froment sont des écrivains distingués, auprès de l'humble et candide banneret. Il n'a ni la précision, ni le relief qu'on admire chez les grands littérateurs de la Réforme ; il n'a pas non plus la verve du brillant prieur de S^t-Victor. Pierrefleur est cependant au-dessus de la plupart des hommes de son époque et de sa condition ; il n'est pas ignorant et sait tenir une plume. Quant à la valeur intrinsèque de ses *Mémoires*, elle ne doit pas être tenue pour petite. Il n'existe pas, à ma connaissance, de document plus fidèle sur les mœurs et la vie du peuple vaudois au XVI^me siècle. Nombre de circonstances relatées par notre conteur, paraîtront ridicules ou puériles au premier abord ; serait-il donc sans utilité pour l'historien, d'apprendre ce qui s'est passé au XVI^me siècle et pendant plus de trente années, dans une ville semblable à toutes nos petites cités romandes ? Les *Mémoires* ne seraient-ils pas une mine précieuse pour qui voudrait reconstituer la société du temps ? Rien n'est insignifiant aux yeux de qui sait lire et veut penser. Et quel portrait Pierrefleur ne trace-t-il pas, sans même y prendre garde, du type vaudois, de ce bourgeois calme, soumis, un brin narquois à la dérobee, mais ayant la vénération du pouvoir et la religion de l'obéissance ? Ce portrait sera vrai jusqu'à la fin du siècle dernier.

XII

Si Genève et le pays de Vaud ont eu leurs chroniqueurs, Neuchâtel n'a pas les siens. Les chanoines n'ont point de successeurs au XVI^m siècle. Je ne trouve à mentionner, dans ce chapitre, que *Louis Barillier*, conseiller d'État, auquel on attribue un ouvrage, composé sans doute vers 1580, sur *Les Monuments anciens de Neuchâtel*. Cet ouvrage est resté manuscrit, mais il en existe de nombreuses copies.

CHAPITRE II

Les écrivains politiques et les historiens.

- I. J.-P. Spifame; sa vie et ses écrits. — II. Innocent Gentillet; son *Anti-Machiavel*. — III. Louis Turquet de Mayerne; ses ouvrages politiques et historiques. — IV. Théodore Agrippa d'Aubigné; sa vie d'après ses *Mémoires*; ses *Lettres*; ses pamphlets; son *Histoire universelle*. — V. Jean Crespin; le *Livre des martyrs*. — VI. Simon Goulart, historien et annaliste. — VII. Deux historiens fribourgeois : Sébastien Werro; François Guillimann. — VIII. Mathieu Brouart (Béroalde). — IX. Quelques noms.

I

La chronique fut l'affaire des écrivains indigènes. L'histoire et la politique générale seront plutôt traitées par des réfugiés. J'aurai cependant à signaler, au cours de ce chapitre, un écrivain du cru qui a laissé un nom et une œuvre.

Commençons par un homme dont les malheurs ont fait plus de bruit que les travaux ! *Jean-Paul Spifame*¹ n'est pas Suisse d'origine. Fils d'un bourgeois de Paris, il naquit dans cette ville en 1502. Grâce à son intelligence et à son adresse, il s'éleva rapidement jusqu'aux plus hautes dignités. Régent au collège du cardinal Lemoine, puis recteur de l'Université, il occupa ensuite des fonctions très importantes dans l'administration judiciaire. Un beau jour, il lui prit fantaisie d'entrer dans les ordres. La chance continuait à le

¹ Senebier, I. *France protestante. De Montet. Histoire de Genève*, par Am. Roget, VII. *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.* IX, 296, XII, 483.

favoriser : il devint grand vicaire de Reims sous le cardinal de Lorraine, qu'il accompagna au Concile de Trente, et fut sacré évêque en 1546. Mais des relations qu'il entretenait, dès 1537, avec la femme de Martin Le Gresle, procureur au Châtelet de Paris, étaient nés un fils et une fille. Spifame fut, après la mort de Le Gresle, poursuivi du désir de légitimer ces enfants et de régulariser sa situation vis-à-vis de sa maîtresse. Sa qualité d'ecclésiastique s'opposant à un mariage, il résolut, en 1559, de renoncer à ses charges et bénéfices et de se retirer à Genève, où il se déclara partisan de la Réforme.

Le 31 octobre 1559, le Conseil lui accorda le droit de bourgeoisie. En 1563, Spifame est élu au Conseil des Soixante. Sa bonne étoile le protège encore. Mais il avait compté sans des indiscretions possibles et sans l'austérité des mœurs professée, sinon pratiquée toujours, dans la cité de Calvin. N'avait-il pas recouru à un faux contrat de mariage pour faire reconnaître son union avec la femme Le Gresle et légitimer ses enfants ? En 1564, la reine de Navarre, dont s'il s'était attiré la haine, l'accusa d'avoir produit un acte de mariage falsifié et de vivre par conséquent en état de concubinage. Aimé Mégret, pasteur de Moëns, Claude Veyron, pasteur de Compesières, Simon Moreau, pasteur de Troinex, Jean Ferron, pasteur à Genève et bien d'autres avaient été simplement congédiés ou réprimandés pour mauvaises mœurs ; on aurait pu ne pas user de plus de rigueur envers Spifame. Celui-ci fut traîné devant la justice, et, comme les lois genevoises réprimaient avec une atroce sévérité les délits dont il s'était rendu coupable, il fut décapité sur la place du Molard, le 23 mars 1566. Coligny avait supplié en vain le Conseil d'être « doux et clément, » de tenir compte de l'âge du condamné « du fidèle devoir qu'il avait fait en plusieurs grandes charges, et des services qu'il avait semblablement faits. » Spifame, qui avait eu d'ailleurs une conduite exemplaire pendant son séjour de sept années à Genève, subit son supplice avec beaucoup de fermeté.

Ce fut un orateur que Spifame, et un diplomate, plutôt qu'un écrivain. De Thou le qualifiait de : *homo facundus et vehemens*. Théodore de Bèze a dit « qu'il n'avait faute d'esprit, ni de langue, ni d'expérience. » Caractère passionné, il eut le tort de ne point parler de Jeanne d'Albret avec tout le respect qui convenait, et la fatalité voulut qu'il rencontrât à Genève des magistrats assez serviles pour accomplir, avec une injustifiable cruauté, les mauvais desseins de la reine de Navarre. Spifame avait commis un péché de

langue, ce fut là le grand crime ; le faux et le concubinage n'ont été que de simples prétextes.

On a de Jean-Paul Spifame : deux *Harangues*, prononcées à Francfort, et qui sont imprimées dans l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze ; une *Lettre adressée de Rome à la reine mère du roi*¹ et un *Discours sur le congé obtenu par le cardinal de Lorraine de faire porter armes défensives à ses gens*².

II

Eussé-je dû laisser Spifame de côté ? Peut-être. Si j'ai fait surtout de la biographie à son sujet, j'en ferai extrêmement peu dans les deux notices qui vont suivre. Aussi bien, ni Gentillet, ni de Mayerne, dont j'ai à parler, n'ont eu des existences très mouvementées. Ils se sont bornés à composer de gros livres et à émettre de sages idées ; cela pouvait conduire à l'échafaud, plus facilement que les péchés de Spifame, mais nos deux écrivains sont morts dans leur lit.

La biographie d'INNOCENT GENTILLET³ est faite pour tenter un chercheur. Senebier, qui est un investigateur patient et sagace, a reculé devant les difficultés de l'entreprise. Il nous dit ingénument : « L'histoire de cet homme de lettres est enveloppée des ténèbres les plus épaisses, » — dans lesquelles il renonce à faire pénétrer un rayon de lumière. Les auteurs de la *France protestante* (1^{er} édit.) ont, eux aussi, trouvé « la vie de cet homme célèbre enveloppée de ténèbres si épaisses qu'un critique érudit a pu douter de son existence. » Ils écrivent cependant de Gentillet que Lesdiguières le plaça à la tête du Conseil installé à Die, qu'il devint président de la Chambre mi-partie de Grenoble et que, dépouillé de cette charge en 1585, il s'en retourna à Genève où s'il s'était déjà réfugié après la St-Barthélemy. Nous possédons aujourd'hui des renseignements moins sommaires sur la vie de cet éminent personnage.

Il n'est plus douteux que Gentillet ait embrassé la Réforme avec ardeur. Après le massacre du 12 août 1572, il vint, comme tant d'autres, demander asile à la ville de Genève qui lui donna la généreuse hospitalité qu'elle offrait à toutes les victimes des persécutions catholiques. Innocent Gentillet vécut à Genève pendant plusieurs

¹ Impr. dans *Mémoires de Condé*, IV.

² In-8, Paris, 1565.

³ Senebier. *France protestante. Bull de l'Inst. nat. genevois* (étude de M. H. Fazy sur l'*Anti-Machiavel* de Gentillet), XXVIII, 443 et s.

années, écrivant des ouvrages de controverse religieuse et politique. Rentré en France dès l'heure où Henri III fut contraint par les victoires des huguenots de faire quelques concessions, il obtint la charge de conseiller, puis de président de chambre au Parlement de Grenoble. En 1585, une réaction violente se préparant contre le protestantisme, il fut destitué de ses fonctions, quitta son pays, s'établit à Genève qui devint sa patrie d'adoption et où il mourut en 1595.

Savant jurisconsulte, dialecticien consommé, esprit ferme quoique modéré, Gentillet a laissé son nom à l'histoire. Il est connu surtout par son *Anti-Machiavel*, où il entreprit, d'une part, de réfuter les théories immorales formulées dans le *Prince*, et, de l'autre, d'instruire, sous prétexte de combattre Machiavel, le procès de la politique cauteleuse de Catherine de Médicis. Quelle plus noble tâche pour un écrivain de sens et de talent, que de s'élever vigoureusement contre le système odieux de la justification des moyens par la fin et par le succès ! Et quel devoir sacré pour un honnête homme de la trempe d'Innocent Gentillet !

Genève, d'où était partie, en 1573, la *Franco-Gallia* d'Hotman, cette rude mais admirable revendication de l'imprescriptible souveraineté des peuples sur eux-mêmes, Genève jetait, trois ans plus tard, par le monde, un ouvrage destiné au plus grand retentissement : *Discours d'Etat sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume, contre Machiavel*¹. Dans cet ouvrage, qui est un pamphlet grave, digne et plein de hautes considérations de politique et de philosophie, Gentillet réduit à trois chefs essentiels la doctrine du célèbre Florentin et la renverse, l'histoire en main. Pour lui, le souverain a d'autres règles que son bon plaisir ; la raison d'État ne peut tout immoler à ses nécessités. Les principes du droit et de la justice sont au-dessus des volontés du prince et des soi-disantes exigences du gouvernement. Il affirme la supériorité de l'intelligence et de la vertu sur la naissance. C'est un libéral, qui aimerait voir la France secouer le joug de la monarchie absolue et passer à la monarchie constitutionnelle, avec des lois restreignant les pouvoirs du roi, avec le contrôle des États-Généraux et des Parlements.

L'Anti-Machiavel est vraiment un bon livre, où l'on respire sans mélange un air de tolérance et de vérité. Les partis peuvent rivali-

¹ Sans nom de lieu, in-8, 1576. Traduit en latin et publié à Lausanne, in-8, 1577.

ser de fanatisme, Gentillet ne perd point sa sérénité, ni ne se départ de sa clairvoyante sagesse. Il voudrait rapprocher ceux qui s'acharnent à convertir en abîme le fossé qui les sépare. Il vante le retour aux idées de clémence et de charité. Ah ! le brave homme et combien on lui sait gré de faire entendre la voix de l'humanité dans le tumulte des passions déchainées !

Il me serait agréable de lui emprunter une page ou deux. Je n'ai pas réussi à me procurer le texte français de l'*Anti-Machiavel*. Mais je découpe, dans l'article de M. Fazy, cette jolie citation que je me repentirais de ne point reproduire. Savez-vous que Gentillet fut aussi spirituel qu'érudit ? Méditez donc ce qu'il pense du choix des magistrats :

« Ce n'est rien, dit-il, que d'avoir de bonnes lois, si l'on n'a quand et quand des bons magistrats pour les faire observer : car le magistrat est l'âme de la loi, qui lui donne force, vigueur, action et mouvement, sans lequel la loi serait comme une chose morte et inutile. C'est donc une chose excellente qu'un bon magistrat, voire des plus excellentes qui soient en ce monde ; mais c'est aussi une chose fort rare, du moins en ce temps... Dion écrit que l'empereur Caius Caligula avait un cheval, nommé *Velocissimus*, lequel il aimait tant, qu'il le faisait souvent dîner et souper à sa table et lui faisait servir de l'orge en un grand vaisseau d'or, et du vin en des grandes chaudières qui étaient aussi d'or. Non content de faire cet honneur à *Velocissimus*, il se délibéra de l'avancer aux États et offices, et au gouvernement de la chose publique, et se résolut de le faire consul de Rome. Et l'eût fait, dit Dion, s'il n'eût été prévenu de la mort. Les Machiavélistes de ce temps qui liraient cela, sauraient bien dire que cela était un acte d'homme insensé, de vouloir donner un si bel état à une bête. Mais cependant ils trouvent bon qu'on donne aujourd'hui les États à des bêtes plus dangereuses que n'était *Velocissimus*, car au pis être, si *Velocissimus* eût été créé consul de Rome, il n'eût pu faire autre mal à la chose publique ni aux particuliers, sinon en donnant quelque ruade à ceux qui l'eussent voulu saluer de trop près. Au reste, il n'eût point fait de concussions, pilleries, ni autres abus, que font les bêtes de notre temps, qui sont pourvues aux États. » Rarement Gentillet risque la grosse plaisanterie. Son ironie est plutôt voilée, plus fine que forte en général. Il a plus de bonhomie que de mordant, plus encore d'humour que d'esprit.

Il paraît que, dans sa réfutation de Machiavel, il s'était exprimé

en termes assez vifs sur le compte de la nationalité italienne, ce qui lui valut de longs et déplaisants démêlés avec les Italiens réfugiés à Genève. On eut mille peines à calmer la bouillante postérité des vieux Romains. L'intervention de Théodore de Bèze lui-même n'apaisa point le conflit, bien que Gentillet se confondit en excuses. M. Fazy rapporte qu'un beau jour, au printemps de 1577, Gentillet fut assailli, bousculé et frappé en public par un certain Francesco Lambert, qui s'était érigé un peu brutalement en vengeur de l'honneur italien. Un émule de Lambert, Gaspard Catani fut arrêté pour avoir proféré des menaces de mort contre ce pauvre Gentillet, qui avait eu le tort de ne point faire la part de l'impressionnabilité méridionale. Deux siècles et demi plus tard, un grand poète, Lamartine, aura toute l'Italie sur les bras pour quelques alexandrins.

Parmi les autres ouvrages de Gentillet, je citerai sa traduction de la *République des Suisses* de J. Simler, sa *Remontrance au roy Henri III* « sur le fait des deux édits donnés à Lyon, touchant la nécessité de la paix et les moyens de la faire. » Je m'arrêterai un instant à deux autres de ses écrits.

Voici d'abord l'*Apologie ou défense pour les chrétiens de France qui sont de la religion évangélique*¹. Dans cette vive et solide satire dédiée au roi de Navarre, Gentillet veut montrer que la religion réformée étant « blâmée et dénigrée à outrance par ceux qui ne l'entendent pas et qui ne la veulent entendre, » elle est « non seulement fondée en la pure parole de Dieu » mais aussi « approuvée par les propres canons des Papes et de l'Église romaine. » Comme on le devine ou plutôt comme on le voit, l'auteur attaquera plus qu'il ne se défend. C'est la méthode du XVI^m siècle. On cherche moins à se justifier qu'à malmenager ses adversaires. Je n'ai rien de particulier à relever dans l'*Apologie* de Gentillet, sinon qu'elle est l'œuvre d'un bon logicien et d'un écrivain alerte, très savant d'ailleurs en toutes choses, même et surtout en théologie. Le ton n'est pas trop acerbe, les injures aux catholiques sont assez clairsemées.

J'arrive à un traité plus connu que le précédent : *Le Bureau du Concile de Trente*², qui parut la même année en français et en latin. Innocent Gentillet s'efforcera d'établir « qu'en plusieurs points icelui Concile est contraire aux anciens Conciles et Canons et à l'autorité

¹ In-8, Genève, 1584.

² In-8, Genève, 1586.

du Roy. » On est unanime pour reconnaître que cet ouvrage est remarquable par l'érudition étendue et la forte critique. L'auteur passe au crible d'un examen serré, et l'une après l'autre, toutes les décisions du Concile de Trente, dont il espère « ébranler le fondement. »

« Je ne doute pas, écrit-il dans sa dédicace au roi Henri III, que mon entreprise n'encoure diverses répréhensions. Car les uns diront que je devais laisser traiter la théologie aux théologiens; et les autres qu'il y a en mon fait trop d'audace, d'avoir osé attaquer tant de prélats et docteurs qui se trouvèrent en ce Concile, et que cela approche de semblable témérité que si un simple soldat attaquait tout un régiment. Mais, au premier point, je répons que je ne suis point sorti hors des limites de ma vocation, car faisant profession, comme je fais, du droit civil et canon et quelque peu de l'histoire, on trouvera que je me suis contenu dedans ces limites. Au second, je dis que ce n'est pas moi qui attaque les Pères du Concile de Trente; ce sont les anciens Pères, et les plus excellents docteurs de l'Église primitive. Quant à moi, je ne fais que les mettre en bataille. » Après avoir rappelé les « choses qui ont précédé la tenue du Concile, » il entre bravement en matière, suivant l'ordre des « sessions, » commentant, discutant, condamnant tous les décrets rendus. Mais, s'il ne transige pas, s'il est un polémiste opiniâtre et minutieux, il est en général fort convenable. Il évite les personnalités, s'abstient de gros mots.

III

LOUIS TURQUET DE MAYERNE¹ est un Lyonnais que les persécutions chassèrent à Genève, où il fut admis au nombre des habitants, en 1573. Il fit, vers la même époque, l'acquisition de la terre de Mayerne, — ce qui lui permit de cacher ses origines plébéiennes. Il retourna plus tard en France et mourut à Paris, en 1618.

La meilleure de ses œuvres est sans contredit son fils, l'illustre médecin et chimiste Théodore Turquet de Mayerne, auquel nous devons diverses découvertes scientifiques et plusieurs traités, dont on a dit beaucoup de bien et beaucoup de mal. Mais il s'agit du père et non du fils.

Louis Turquet de Mayerne est un esprit original, sinon très cultivé

¹ *Mémoires de l'Estoile*, II, 376. *Biogr. générale. De Montet. Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.* XII, 277.

et très profond : il a bataillé de la plume pour des causes raisonnables. Dans son *Advis sur le synode national*, etc., il indique les moyens propres à amener une réconciliation entre catholiques et huguenots et à entraîner une réforme générale de l'Église. Les deux partis firent naturellement la sourde oreille. Entre chrétiens, divisés sur quelques points de doctrine, la guerre n'était-elle donc pas de rigueur ?

Il ne réussit pas davantage, dans le domaine politique, avec sa *Monarchie aristodémocratique*¹, un lourd in-quarto, qu'il y a du mérite — et du profit — à parcourir. Cet ouvrage, imprimé avec privilège du roi, en 1564, fut, quelques jours après sa publication, confisqué et défendu, mais, ajoute L'Estoile, dans ses *Mémoires*, « n'en eut l'auteur autre peine par la bonté de la reine. » De Mayerne avait eu la hardiesse de soutenir que les femmes ne pouvaient être admises à gouverner l'État ; Catherine de Médicis n'était pas d'humeur à tolérer pareille hérésie.

La *Monarchie aristodémocratique* a eu de violents détracteurs, entre autres Étienne Junius Brutus, dans une *Défense de la monarchie française* (1580) et Louis d'Orléans, qui réfuta de Mayerne et l'appela tout uniment un « monstre. » L'Estoile, homme assez impartial, parle du traité de notre historien, comme d'un « livre d'état bon, judicieux et véritable, mais mal propre pour le temps. » Ces derniers mots sont très exacts. La *Monarchie aristodémocratique* est « mal propre pour le temps, » car elle exprime des idées aussi avancées que l'*Anti-Machiavel* de Gentillet, et quelques-unes d'entre elles sentent bien plus le XVIII^{me} que le XVI^{me} siècle. Elle est dédiée aux « très illustres États généraux et souverains des provinces confédérées des Pays-Bas. » Ce n'est pas une « curiosité ambitieuse » qui a poussé notre réformateur politique à écrire, ni « présomption de savoir plus que les autres, » mais « l'amour de la vérité lequel l'a accompagné toute sa vie. » Il s'ingénie à rechercher si les formes de gouvernement, que l'on voit bien diverses, ne reposent pas sur « certains fondements immuables, » si le droit constitutionnel n'a pas « une fin déterminée comme toutes les autres belles sciences. » Il s'appuiera, pour édifier son système, « sur la Parole de Dieu et les enseignements de Nature. » Il aura aussi peur de l'oligarchie que de l'ochlocratie, celle-ci l'épouvantant peut-être davantage que celle-là.

¹ Ou le *Gouvernement composé et meslé des trois formes de légittimes républiques*, in-4, Paris, 1561.

car elle est une sorte d'anarchie « turbulente, avengle, ignorante dont il n'y a rien au monde de si hideux. » La démocratie elle-même est « la plus dangereuse condition aux Républiques. » Il aimerait en somme faire « une Sparte à sa mode. »

L'État de ses rêves serait bâti « sur la religion et la police, qui sont les deux arcs-boutants et très forts appuis de la vie humaine. » De Mayerne « se représente un corps d'état souverain, qui se peut bien appeler royal, mais auquel le peuple, tant gros que menu, se voit enté et incorporé avec telle proportion et artifice qu'il peut dignement faire et accomplir » tous ses devoirs. Il estime « non témérairement » que cette forme « est la plus exquise, voire seule qui puisse bien loger la Piété avec la Charité et la paix avec l'abondance, en contentement des bons et terreur des méchants. »

La *Monarchie aristodémocratique* est divisée en sept livres : I. Des principes et causes des polices en général. II. Des mouvements volontaires aux peuples à prendre certaines formes de police sous une souveraineté, et des lois royales. III. Des vacations et services privés d'un chacun dans la République. IV. Des magistrats et officiers publics et des personnes privées. V. Des nobles et des non nobles. VI. Des assemblées des États généraux et de leur légitime usage. VII. De la maison et famille royales. Il ne saurait être question de résumer ici ce volumineux traité. J'en détache quelques parties saillantes.

L'auteur est pour les castes, Dieu voulant « qu'il y ait des créatures qui régissent et d'autres qui souffrent d'être régies. » Mais « les grands doivent tendre la main de bon cœur aux petits, » d'autant que la noblesse est « produite de l'état roturier » et n'a aucune raison de montrer cet orgueil de la « noblesse moderne, » qui « dédaigne outrageusement, » toutes les vertus qu'elle n'a point. Et puis, « la noblesse superabondante est pernicieuse aux États ; » et puis la « noblesse de race » se corrompt forcément parce qu'elle néglige de se recruter parmi les meilleurs de la roture. D'un autre côté, « toutes les lois fondamentales et toutes constitutions générales devraient être faites en pleins États généraux. » La souveraineté « part de la masse du peuple et peut y retourner en cas de tyrannie. » Si la royauté est « la plus parfaite des polices, » il convient aussi que les rois aient « de la sapience réformatrice, » qu'ils procurent à leurs sujets les biens du corps et ceux de l'âme.

En somme, la royauté désirée par de Mayerne serait une monar-

chie constitutionnelle, très décentralisée, avec des États généraux et des États provinciaux, ceux-ci organisés démocratiquement et formés par « nobles et plébéiens riches et pauvres. » C'est là l'honnête et un brin chimérique idéal de Louis Turquet de Mayerne. Pourquoi n'a-t-il pas su se borner ? Délayées dans un formidable in-quarto, ses propositions essentielles se perdent, et il y a trois siècles que personne ne songe plus à les y aller retrouver.

Son *Histoire générale d'Espagne*¹ est plus connue que sa *Monarchie aristodémocratique*. On a prétendu qu'elle avait été faite sur celle de J. Mariana, mais bien à tort, car la première édition de l'ouvrage de de Mayerne fut publiée en 1586, tandis que l'histoire de Mariana date de 1592 seulement. Ce qui est vrai, c'est que les éditions subséquentes ont été remaniées, et que de Mayerne s'est copieusement servi des données nouvelles fournies par son rival.

L'*Histoire générale d'Espagne* est dédiée au « roi de Navarre, premier prince et pair de France. » De Mayerne avoue, dans sa dédicace, qu'il n'est pas « de la profession de ceux qui, par une longue étude, ont acquis jugement et style propre et accommodé à traiter histoires. » Il confesse qu'il a « une manière de parler libre, qui pourra sembler étrange, voire possible offensera aucuns qui present surtout les mœurs et façons du siècle où nous vivons. » Mais il « est lié par les lois de l'histoire, qui ne permettent de céler ou déguiser la vérité. » La première édition de son *Histoire générale* va jusqu'au règne de Philippe II. Turquet de Mayerne n'a pas craint de remonter aux plus lointaines origines du peuple espagnol. Je ne crains pas non plus de dire que je n'ai pas eu le courage de l'accompagner fidèlement à travers les 1500 pages de son in-folio. On est assez d'accord pour admettre que son livre est, sous le rapport de l'exactitude, de beaucoup inférieur à celui de Mariana. Autant que j'ai pu en juger par un examen sommaire, l'*Histoire générale d'Espagne* manque de composition et offre d'assez grosses lacunes. Elle n'en révèle pas moins un esprit curieux et hardi, qui a, cela saute aux yeux, plus de goût pour aligner des raisonnements que pour narrer des faits. Quoi ! il s'est « jeté hors les barrières de sa vocation » et il a entrepris une tâche pour laquelle il était insuffisamment préparé.

Le style de Turquet de Mayerne a des qualités de bonhoinie et de

¹ In-fol., Lyon, 1586, divisée en 27 livres. La 2^{me} éd. (in-fol., Paris, 1608) comprend 30 livres et va jusqu'en 1582.

clarté; il ne s'élève pas au-dessus de la prose courante; on lui demanderait en vain la puissance d'Agrippa d'Aubigné ou la vivacité de Bonivard. C'est terne.

IV

L'auteur de l'*Histoire générale d'Espagne* est bien oublié. Son œuvre tient une place plus grande dans les rayons des bibliothèques que dans les préoccupations des historiens modernes. Il avait des idées; il ignorait l'art de les bien exprimer. Or le mauvais style est pour les écrivains ce qu'est pour l'enfant un sang pauvre et vicié; cela ne fait pas vivre longtemps. Un contemporain de Turquet de Mayerne, un homme qui n'eut pas un esprit aussi réfléchi, mais qui fut un prosateur — sans parler du poète — autrement vigoureux : THÉODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ¹ est encore une des gloires de la littérature française. Si j'étais un fanatique de chronologie, je reléguerais au XVII^e siècle ce huguenot de vieille roche, qui a surtout écrit durant ses dernières années, de 1600 à 1630. Mais d'Aubigné est un calviniste des guerres de religion. Cherchais-je à le replacer dans le milieu qu'il choisit pour y finir en paix, parmi les théologiens rigides et secs de la nouvelle Genève, j'aurais l'air d'envoyer au couvent l'un des plus fougueux aventuriers et l'un des esprits les plus énergiques de la Réforme. L'ami d'Henri de Navarre est l'une de ces fortes natures que le seizième siècle a prodiguées à la France, une sorte de Montluc protestant, plus instruit, plus humain, plus artiste aussi, mais non moins passionné. Blaise de Montluc dira, lui : « J'ai toute ma vie haï les écritures. » Agrippa d'Aubigné les aima toujours. Il se plaisait à composer des vers au cours de ses rudes campagnes. Bien des pages de ses *Tragiques* « sortaient de sa main ou à cheval ou dans les tranchées. » On ne sera pas surpris que toute son œuvre ressemble à une bataille. Quand il ne peut frapper du glaive sur les adversaires de sa foi, il leur jette à la face ses livres débordants de

¹ Senebier, II, 118 et s. *France protestante*, 2^{me} éd. De Montet. *Etude histor. et litt. sur Agrippa d'Aubigné*, par E. Réaume, in-8, Paris, 1883. *Les écriv. franç. de la Réform.* de Sayous, II, 207 et s. *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, XVII, 153 et s. (article de Th. Heyer sur *Th.-A. d'Aubigné à Genève*). Toutes les histoires de la littérature française. — Il faut étudier d'Aubigné dans ses *Œuvres complètes*, publ. par E. Réaume et F. de Caussade, 4 vol. in-12, Paris, 1873. Cette édition contient, sauf l'*Histoire universelle*, toute l'œuvre d'Aubigné et elle renferme une quantité de choses inédites (deux poèmes, *Le Printemps* et *La Création*, des discours, des traités, des lettres, etc.).

haines farouches et de saintes colères. Mais il est intéressant de connaître, par le récit un peu sommaire qu'il nous en a laissé, cette existence extraordinaire, si riche à tant d'égards et qui fournirait la matière de quelques drames historiques. Théodore Agrippa d'Aubigné naquit à Saint-Maury, près de Pons, en Saintonge, le 8 février 1550. Selon les uns, il eut pour père Antoine de Bourbon; Jeanne d'Albret fut sa mère, selon d'autres. Cette légende de bâtardise a été détruite. Les parents d'Agrippa furent Jean d'Aubigné, seigneur de Brie, et Catherine de Létang. Sa mère, raconte-t-il dans ses *Mémoires*¹, mourut en accouchant de lui, « s'étant trouvée en une telle extrémité que les médecins proposèrent le choix de mort pour elle ou pour son enfant. » Il fut nommé Théodore et, par adjonction, Agrippa, « comme *ægre partus*. » Ses premières années sont assez malheureuses. Jean d'Aubigné se remarie et sa seconde femme « porte impatiemment la dépense et la trop exquise nourriture qu'on emploie » pour le petit Agrippa. Celui-ci avait quatre ans à peine lorsqu'on lui donna un précepteur « astorge et impétueux, » qui lui enseigna tout à la fois le latin, le grec et l'hébreu, « si bien qu'il lisait aux quatre langues à six ans; » à sept ans et demi, il traduisait le *Criton* de Platon. Ceci paraît bien merveilleux et laissera plus d'un lecteur incrédule. D'Aubigné avoue lui-même qu'il a « quelques menteries » à se reprocher, et celle-ci n'est pas l'une des moins fortes. Quoi qu'il en soit, il fit de rapides progrès et on le mit bientôt en pension à Paris, chez le savant Béroalde. Les persécutions l'obligèrent à fuir avec son maître.

Son père, calviniste militant, lui avait inculqué les principes de la Réforme et avait façonné cette âme d'enfant aux émotions violentes des luttes de partis. En 1558 par exemple, il conduisit Agrippa devant les potences où étaient exposées les têtes des conjurés d'Amboise et lui tint à cette occasion le discours suivant : « Mon fils, il ne faut point que ta tête soit épargnée après la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur; si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction. » Cette éducation convenait au futur poète des *Tragiques*, dont les penchants belliqueux ne tardèrent pas à se révéler.

Jean d'Aubigné, blessé au siège d'Orléans, mourut en 1563.

¹ Je me sers du texte définitif de *Ma vie à mes enfants*, telle qu'on la trouve dans l'édition des *Œuvres complètes*, I, p. 1 à 113. Le narrateur emploie ici le pronom personnel à la troisième personne, tandis que, dans d'autres éditions, celle de 1731 par exemple, il parle à la première personne. Il existe de grandes divergences entre le texte de M.M. Réaume et de Caussade et celui des précédents éditeurs.

Le tuteur d'Agrippa envoya peu de temps après le jeune orphelin à Genève, pour y compléter ses études. La tranquillité du collège, la régularité du travail pesaient à cet adolescent qui pensait davantage à batailler qu'à « expliquer les dialectes de Pindare. » En 1565, il quitte Genève sans autorisation et se rend à Lyon, où il arrive dénué de toutes ressources. Il traverse toutes les angoisses de la plus cruelle misère. Un soir même, n'ayant plus de gîte, le ventre creux et la tête en fièvre, il s'arrête au milieu du pont de la Saône, « criant à Dieu qu'il l'assistât en son agonie. » Un secours inespéré le détourna du suicide. De retour chez son tuteur, il déclara formellement à ce dernier qu'il entendait embrasser la carrière des armes. On n'imagina pas de meilleur moyen de refroidir ce cerveau brûlé que d'incarcérer d'Aubigné et de le garder à vue jusqu'à la reprise des troisièmes guerres civiles (1568). Pour l'empêcher de s'évader, « on emportait ses habits tous les soirs. » Il réussit néanmoins à s'échapper. « Il dévala par la fenêtre, par le moyen de ses linceuls, en chemise, à pieds nus, sauta deux murailles à l'une desquelles il faillit à tomber dans un puits. » Ce fut en cet équipage « d'homme tout blanc » qu'il joignit une troupe de huguenots. On l'habilla et il écrivit, au bas de la cédula qu'il fit pour reconnaître cette avance en nature, qu'il ne reprocherait de sa vie « à la guerre qu'elle l'avait dépouillé, n'en pouvant sortir en plus piteux état qu'il n'y était entré. »

Et le voilà courant le pays, résistant aux exhortations de ceux qui voulaient l'arracher à la profession de son choix, bravant l'apprentissage de ce dur métier de soldat, mal vêtu, mal monté, lancé dans la guerre d'embuscades et d'escarmouches, se signalant dans plusieurs rencontres, conquérant ses grades à force de témérité, surprenant la ville de Pons, tout ensemble vaillant lutteur et capitaine heureux ! Lorsque la paix fut signée et après être rentré en possession de l'héritage paternel qu'un tiers avait usurpé, il se reposa de ses fatigues en tombant amoureux de Mademoiselle de Talcy, Diane Salviati. Il songea au mariage. Mademoiselle de Talcy était catholique ; l'obstacle n'eût pas été insurmontable, sans la pauvreté d'Aubigné. On le lui fit comprendre. Il s'empressa de retourner au château de son père, d'emporter tous les papiers qu'il y put découvrir ; il s'en vint les soumettre à M. de Talcy. L'un de ces papiers établissait à l'évidence que le chancelier de L'Hôpital avait adhéré à la conjuration d'Amboise. M. de Talcy dit à d'Aubigné qu'il « se faisait fort de lui faire donner dix mille écus, » soit par le chancelier, soit par

ceux qui auraient intérêt à posséder la pièce compromettante. Agrippa hésita un instant, puis il jeta le document au feu. Vaincu par ce beau trait d'honnêteté, M. de Talcy eût consenti à donner la main de sa fille ; mais le roman devait finir par une rupture. Cette liaison avec Diane Salviati échauffa la verve lyrique de notre héros, qui composa les vers appelés depuis : *Le printemps d'Aubigné*¹.

Agrippa, qui avait échappé par miracle au massacre de la Saint-Barthélemy, entra secrètement, en 1573, dès le lendemain de la paix de la Rochelle, au service du roi de Navarre, alors prisonnier à la cour et « éclairé de trop près. » Afin de ne pas éveiller les soupçons, il fit mine de se ranger du côté des catholiques. Il remplit son rôle en acteur consommé, sut gagner l'affection du duc de Guise et rapprocher ce prince du futur Henri IV. C'est vers cette époque qu'il commit sa tragédie de *Circé*², « que la reine mère ne voulut pas exécuter pour la dépense ; » *Circé* fut jouée plus tard, « aux noces du duc de Joyeuse. »

A la cour, on le remarquait fort pour sa gentillesse et son esprit. Ses bons mots et vives réparties avaient grand succès, bien que la langue d'Aubigné fût singulièrement acérée. Je transcris, à titre d'exemple, l'anecdote que voici : « Un jour, étant assis seul sur un banc, Bourdeilles, Beaulieu et Ténie, trois filles de la reine, qui toutes trois faisaient cent quarante ans, le sentant nouveau, contrôlaient ses habillements, et une des trois lui ayant demandé effrontément : — Que regardez-vous là, Monsieur ? cela en parlant nasard, lui répond de même : — Les antiquités de la Cour, Mesdames. Ces filles, plus honteuses, lui allèrent demander son amitié, et leur offensive et défensive. » Des plaisanteries de ce calibre étaient certes d'un courtisan bien audacieux. L'audace est parfois la vertu souveraine. D'Aubigné ne fut point inquiet pour ses saillies irrévérencieuses. On lui pardonna même de n'être pas un catholique très fervent. Un jour qu'Henri III lui avait demandé s'il faisait ses Pâques, Agrippa prétendit qu'il les avait faites un vendredi, « ne sachant pas qu'il n'y avait que ce pauvre jour dans toute l'année où il ne se disait point de messe et où l'on ne communiait point. » Le duc de Guise observa que d'Aubigné vivait en fort mauvais termes avec le catéchisme, ce qui mit toute la compagnie en joie. La reine mère cependant surveilla notre homme de plus près.

¹ Je reparlerai de cette œuvre au chapitre consacré ci-après à la poésie lyrique. Elle est demeurée inédite jusqu'à la publication des *Œuvres complètes*.

² Cette pièce est perdue.

Le roi de Navarre s'enfuit. Agrippa le suivit; il possédait toute la confiance de son maître, quand les fredaines du galant Henri occasionnèrent quelque brouille entre eux. Ce fut alors, conte d'Aubigné, que commencèrent les amours du prince « pour la jeune Lignonville qui, tant qu'elle fut fille, résista vertueusement. Le roi voulut y employer Aubigné, ayant posé pour chose sûre que rien ne lui était impossible. Celui-ci, assez vicieux en grandes choses et qui peut-être n'eût refusé ce service par caprice à un sien compagnon, se banda tellement contre le nom et l'effet de m....., que les caresses démesurées de son Maître ou les infimes supplications, jusqu'à joindre les mains devant lui à genoux, ne le purent émouvoir. » D'Aubigné n'est donc pas un parangon d'austérité, en cette saison de sa vie. C'est pure fantaisie, s'il refuse de s'associer aux entreprises amoureuses du roi. Il nous apparaît même un tantinet hâbleur, cet homme « auquel rien n'est impossible. » Dans la suite, de mêmes sujets de querelle s'élevèrent entre les deux amis, mais d'Aubigné aura une attitude plus mâle et plus honnête devant le roi folâtre. Il avait néanmoins suffi de ces remontrances et de quelques autres détestables raisons d'être mécontent, pour qu'Henri de Navarre exilât l'un de ses plus fidèles serviteurs. Le ressentiment royal alla plus loin; à en croire d'Aubigné, on trama sa mort et il n'évita que par son adresse et son courage les pièges qu'on lui tendit.

Dans ces circonstances, il ne faut point être étonné si d'Aubigné repousse d'abord les tentatives de rapprochement faites par le Vert-galant. Enfin le remords qu'Henri de Navarre témoigna de sa conduite, les preuves de sympathie qu'il donna sans compter à son loyal et brave compagnon, triomphèrent d'un juste courroux. Agrippa revint à la cour. Il fut reçu par le roi « avec caresses et promesses expiatoires. » La reine l'accueillit « en grande familiarité, » espérant de lui « ce qu'elle n'y trouvait pas, » c'est-à-dire des services qui eussent fort ressemblé à ceux que le mari avait demandés vainement à d'Aubigné.

Durant ses dernières campagnes, Agrippa s'était follement épris de Suzanne de Lezay, qu'il épousa en 1583, après avoir essayé bien des traverses dans son amour. A cette époque, il avait, au reste, besoin de consolations. Il était sous le coup d'une nouvelle disgrâce. La reine de Navarre ne pouvait le souffrir, et ce que femme veut, Dieu le veut. Henri le congédia publiquement, mais lui dit en particulier de ne point partir et de se tenir caché pendant le jour. Revenu en faveur, il n'eut que le temps de courir à l'armée où il se distingua par son intrépidité. Une série de petits succès aboutit à un

revers. D'Aubigné, qui s'était emparé de l'île d'Oléron, y fut fait prisonnier.

Une fois en liberté, il rejoignit son maître à la Rochelle. Le prince, qui était d'une « envieuse nature » et blâmait volontiers les fautes de ses serviteurs, était plus jaloux encore de leurs mérites et vertus ; il n'épargna point les affronts à d'Aubigné, qui, irrité de tant d'ingratitude, se retira dans ses terres. « Alors, écrit-il, un juste désir de vengeance l'amena à une injuste pensée, que l'affliction et les périls n'avaient pu exciter en lui ; ce fut de prendre un congé et puis mourir en la peine d'un des services grand et signalé. » Il avait conçu le projet de s'immoler à la cause du protestantisme. Mais il comprit qu'il ne pouvait servir la religion sans servir le parti. Cette idée le conduisit à rechercher s'il était bien du côté de la vérité ou si, « peut-être en la romaine (religion), il se pourrait trouver une miette de salut. La colère le fit échapper et éclater son dessein, qui donna envie aux sieurs de Saint-Luc, de Lansac, d'Alas et autres ennemis papistes, de lui envoyer des livres. » Les théologiens catholiques l'éloignèrent du catholicisme, bien que Bellarmin l'eût ébranlé.

« Au bout de six mois, ajoutent les *Mémoires*, les affaires du parti tombèrent en misérable état, » son maître s'avisait de le rechercher, lui étant né un bâtard ; il en voulut faire un présent de réconciliation ; D'Aubigné « n'en fit conte, » ou « l'en remercia, » suivant l'expression plus énergique de l'édition de 1734. Cependant la passion de la guerre le déterminait bien vite à cesser ses bouderies. Il se remit en campagne, se comporta vaillamment à Courtras et accepta enfin la place de gouverneur de Maillesais. « Il était trop las de courir. » Il n'en prit pas moins part aux batailles d'Arques et d'Ivry, aux deux sièges de Paris et à celui de Rouen. Brantôme a dit de ce fier lutteur : « Celui-là est bon pour la plume et pour le poil, car il est bon capitaine et soldat, très savant et très éloquent, et bien disant s'il en fut oncques. »

C'est le trône de France que d'Aubigné avait rêvé pour son roi. Il avait cette ferme assurance, ou plutôt ce grand espoir : Henri de Navarre demeurerait attaché au drapeau de la Réforme. Le prince était ambitieux et léger ; il préféra devenir le roi des Français à n'être que le chef des huguenots. Il abjura : « Paris vaut bien une messe. »

Le cœur d'Agrippa fut saisi d'indignation et de mépris. Mais la mort de Suzanne Lezay, la compagne tendrement aimée, vit toute la colère d'Abigné se fondre en amère douleur : « Je n'ai, dit-il, guère passé de nuits depuis trois ans sans la pleurer. » Il vécut alors

dans une demi-retraite. Malgré tout, il ne négligerait pas les affaires de la religion ; il assista notamment aux grandes assemblées politiques de Vendôme, de Saumur, de Loudun, de Châtellerant, étant « toujours du nombre des trois ou quatre qui s'affrontèrent hardiment dans les délibérations avec les commissaires députés du roi, » l'emportant même, en 1600, à la conférence de Fontainebleau, sur Du Perron, alors évêque d'Évreux.

Il avait, pendant plusieurs années, cessé toutes relations avec la cour. Il y retourna, sur les instances de son ancien maître qui ne pouvait se résoudre à la perte de ce rude mais dévoué serviteur. On s'efforça de le gagner au nouvel ordre de choses. Il répondit qu'il aimerait mieux mourir ou quitter le royaume que de mériter des faveurs par la trahison de ses frères et compagnons. Quoique d'Aubigné fréquentât les « assemblées de religion, » où l'on ne travaillait pas précisément pour le roi transfuge, Henri IV lui confia diverses charges et missions. Dans une de leurs dernières entrevues, le prince accusa assez vivement Agrippa de chercher à « tout gâter. » Celui-ci riposta : « Sire, j'ai été nourri aux pieds de Votre Majesté, attaquée de tant d'ennemis et d'accidents qu'elle a eu besoin de serviteurs amateurs des affligés, et qui n'abandonnassent pas votre service mais redoublassent votre affection au prix que vous étiez accablé par une puissance supérieure. Supportez de nous cet apprentissage de vertu ! » Henri IV pardonnait tout à d'Aubigné ; en dépit de cette brusque sortie, « il n'y eut autre réponse que l'embrassade de Dieu. »

Peu de temps avant le crime qui mit fin à l'un des régnes les plus brillants de la monarchie française, le roi dit encore à d'Aubigné : « Je tiens ma vie temporelle et spirituelle entre les mains du saint Père, véritablement vicaire de Dieu. » Agrippa conjectura de ces paroles que la vie de son maître « était condamnée de Dieu, » et il s'en ouvrit à ses confidents. Deux mois après, le poignard de Ravailiac avait réalisé cette prédiction du vieux soldat : « Sire, comme vous n'avez encore renoncé à Dieu que des lèvres, Dieu s'est contenté qu'elles fussent percées (lors de l'attentat de Jean Châtel), mais s'il vous arrive de la renoncer un jour du cœur, alors il permettra que votre cœur soit percé. »

Durant la régence de la reine, d'Aubigné fut en butte à bien des misères. Il conçut en particulier une profonde tristesse à voir que les affaires de la religion commençaient à « prendre une grande décadence. » Les seigneurs huguenots se laissaient attirer à la cour.

« L'avarice des ministres, » dont trois furent infidèles, donna lieu à diverses intrigues, qui firent abandonner à beaucoup la cause commune pour songer à leur intérêt. Agrippa tint longtemps tête à l'orage, puis, après des périls et des fatigues sans cesse renouvelés, il trouva un refuge à Genève, le 1^{er} septembre 1620. On le reçut à bras ouverts, le combla « d'honneurs et courtoisies. » La ville lui « fit même un festin. » Il y a un peu d'imagination dans ce récit de l'entrée d'Aubigné à Genève, où il fut bien accueilli certes, mais sans démonstrations publiques.

L'heure du repos semblait venue. Il ne convenait pas à cet enragé batailleur de se croiser les bras. Le séjour de Genève ranima même ses espérances. Ne se jette-t-il pas, à soixante-dix ans, dans des négociations qui doivent lui assurer la place de maréchal de camp à l'armée de Mansfeld ? La guerre de trente ans est engagée. Mais les calvinistes de la Rochelle, qui s'étaient d'abord adressés à lui, le sacrifièrent au duc de Bouillon. Condamné à l'inaction de ce côté, il se rattrape dans Genève, dresse un plan des fortifications de la ville, dirige les premiers travaux, se défend contre les calomnies que répand à son encontre l'ambassadeur de France en Suisse, brave une sentence de mort — la quatrième — prononcée à Paris contre lui, rêve encore d'entreprises guerrières, écrit ou termine la plupart de ses ouvrages, a encore le loisir de se remarier avec cette Renée Burlamachi dont il a tracé ce portrait : c'était une personne qui « était fort aimée, tant pour probité, charité et bienfaits envers tous, que pour sa race très noble et ses biens et commodités à suffisance. » L'amour ne fut pour rien dans cette union « commencée par la voix du peuple » et conclue entre gens qui comptaient ensemble près de cent trente années. D'Aubigné aspirait enfin à la tranquillité :

Laissez dormir en paix la nuit de mon hiver !

Il mourut paisiblement le 29 avril 1630.

J'ai essayé, à la lumière des *Mémoires*, de marquer nettement cette puissante physionomie. Il me semble que je n'ai pas appuyé assez sur ce qu'il y avait de farouche droiture, de brutale franchise, de tendresse passionnée, de courage téméraire, de foi ardente, d'invincible fermeté, et aussi d'adresse, de talent et de science, avec des goûts d'aventurier et des mœurs de soldat, chez cet homme rare, le type le plus accompli de ces huguenots du XVI^{es} siècle qui, las du martyre, se réfugièrent dans l'héroïsme. S'il était nécessaire de montrer mieux que je ne l'ai fait les hautes qualités du personnage, il

faudrait d'autre part accuser davantage les ombres du tableau : une jeunesse qui ne fut point austère, une pointe de jactance et même de vanité, par-ci par-là des accès de cynisme, des haines qui ne désarmaient pas. Il m'en coûterait de ne point rappeler un passage de ses *Mémoires* où il se peint tout entier. Il s'agit d'un fâcheux détail de famille, qui concerne l'aîné de ses fils, Constant, le père de madame de Maintenon :

« Comme Dieu ne veut pas que ses grâces soient attachées à la chair ni au sang, Constant, fils aîné et unique d'Aubigné, fut nourri par son père avec tout le soin et la dépense qu'on eût pu employer au fils d'un prince, institué par les plus excellents précepteurs qui fussent en France, jusques à être choisis et soustraits des meilleures maisons en doublant les gages. Ce misérable, premièrement débauché à Sedan par les ivrogneries et les jeux, et puis, s'étant détraqué des lettres, s'acheva de perdre dans les jeux, dans la Hollande. » Retourné en France, Constant d'Aubigné épousa, sans le consentement de son père, « une malheureuse qu'il a depuis tuée. » Voulant le retirer de la cour, où il continuait ses débauches, d'Aubigné mit sur pied, « lors de la guerre du prince de Condé, » un régiment qu'il lui fit donner. Rien ne put arrêter les caprices ni rassasier les passions déréglées de « cet esprit perdu. » Constant se ruine au jeu si bien que, pour se procurer des ressources, il abjure sa religion. Le père tempête, le fils se soumet, feint de regretter son apostasie. D'Aubigné le prend pour son lieutenant dans Maillesais. Déplorable inspiration ! car « Maillesais fut bientôt un brelan, un b..... et une boutique de faux monnayeurs. » Ce fils dénaturé en arrive à tramer la mort d'Aubigné. Il échoue, s'avilit de plus en plus. Réduit à un état misérable et ne sachant plus que devenir, il s'avisa de parler réconciliation, à quoi d'Aubigné répondit que, quand il aurait fait sa paix avec le Père céleste, le père terrestre ferait la sienne avec lui. Constant s'humilia, rentra officiellement dans l'Église réformée, écrivit même « furieusement en prose et en vers contre la papauté. » Il n'en continua pas moins son ancien genre de vie, trahit son père, qui rompit à jamais avec ce mauvais drôle.

La Réforme a ravivé, presque ressuscité le sentiment paternel. Tous ces efforts d'Agrippa pour ramener à la vertu son fils indigne ne sont-ils pas admirables ? C'est que le nouveau culte équivalait à une restauration de la famille. Vous connaissez le père ; allez à l'époux, vous le trouverez si aimant, si attendri, que vous en serez frappé. Quels accents lorsque d'Aubigné parle de Suzanne de Lezay !

Le calvinisme délivrait à la femme ses lettres de noblesse, et les femmes de la Réforme les avaient conquises dans les persécutions et le martyre.

Il est temps de passer aux ouvrages en prose d'Agrippa d'Aubigné ; je m'occuperai plus loin de ses poésies satiriques et lyriques. Pour l'instant, il me suffira d'étudier en lui le conteur, le moraliste, le pamphlétaire, l'historien, dont quelques-uns des livres sont d'une importance capitale pour les annales politiques et littéraires de la France.

Je mentionnerai en première ligne ses *Mémoires*, intitulés ainsi : *Sa vie à ses enfants, ou Histoire secrète de Théodore Agrippa d'Aubigné, écrite par lui-même*¹. J'y ai fait de trop larges emprunts, dans les pages consacrées à la vie d'Agrippa, pour qu'il soit nécessaire de m'étendre davantage sur cette vive et brillante narration. D'après Senebier, « on douterait beaucoup de l'authenticité » des *Mémoires*. Ces doutes, qui pouvaient paraître fondés avant les éditions de MM. Lalanne et Réaume et de Caussade, sont levés désormais. Les mémoires constituent une autobiographie d'Aubigné, « un discours de sa vie en sa privauté paternelle, lequel ne l'a point contraint de cacher ce qui en l'*Histoire universelle* eût été de mauvais goût. » L'autobiographie est incomplète sur plusieurs points, peu modeste parfois, mais pleine de sincérité et d'entrain. Le style souple et nerveux, d'une syntaxe et d'un vocabulaire souvent fantaisistes, le récit clair et rapide, l'abondance des renseignements en font un document précieux, autant pour l'étude du caractère d'Aubigné que pour l'histoire même de la France à la fin du XVI^e siècle.

Que dire de ses *Lettres*², abordant tous les sujets avec une verve et une crânerie sans pareilles ! Dans sa correspondance, que je qualifierai de diplomatique et qui porte essentiellement sur les dernières années de sa vie, il se montre bien tel qu'il est, aventurier et partisan toujours en veine de guerroyer pour la bonne cause. Ne s'agit-il pas, comme il l'écrit aux seigneurs de Berne, « d'arrêter l'insolence de l'Antéchrist ? » Ses lettres d'affaires, extraites de la collection Tronchin, ressemblent à des fragments détachés de ses *Mémoires*. Le ton est le même ; c'est du gascon avec une teinte de gravité genevoise, quelque chose de franc, de hardi, de brutal, avec un peu

¹ Publ. par Le Duchat avec les *Avantures du baron de Faneste*, petit in-8, Cologne, 1729. Nouv. éd. Amsterdam, 2 vol. in-12. 1731. Édité par Ludovic Lalanne, in-12, Paris, 1854. *Œuvres complètes*, l. c.

² *Œuvres complètes*, I.

de hâblerie et beaucoup de religion. Quels cris de colère et de douleur dans la réponse qu'il fait à son malheureux fils « d'âme traïtresse et de corps lépreux ! » Que d'informations piquantes et de mots savoureux semés à pleines mains ! Quelle liberté d'allure et quelle hauteur ! Ses lettres, qui traitent « de points de théologie, » ses lettres de piété sont plus belliqueuses encore qu'édifiantes ; il discute, il attaque, il renverse, abandonnant aux prêcheurs de métier les actions de grâces et les savantes démonstrations.

Mais il faut parler d'autre chose, si je veux étudier en d'Aubigné moins l'homme que le littérateur. Eussions-nous seulement parcouru les *Tragiques*, que nous ne serions nullement surpris de découvrir en lui le plus acerbe et le plus déterminé pamphlétaire de la Réforme. Nous allons le voir déjà, dans ses *Aventures du baron de Fæneste*, dans sa *Confession de Sancy*, railleur narquois, spirituel, mordant ou féroce.

Je m'arrêterai d'abord aux *Avantures du baron de Fæneste*¹, un roman burlesque en quatre livres. « Lassé de discours graves et tragiques, conte l'auteur en sa préface, il s'est voulu récréer à la description de son siècle, en ramassant quelques bourdes vraies. » A qui s'adressent ces « bourdes vraies ? » Sans doute au duc d'Épernon. Cet ancien mignon d'Henri III avait eu souvent maille à partir avec d'Aubigné, et l'on ne s'étonnera point de le rencontrer sous le masque du baron de Fæneste, « baron de Gascogne, baron en l'air qui a pour Seigneurie *Fæneste*, signifiant en grec : paraître, jeune éventé, demi-courtisan, demi-soldat. » L'adversaire de Fæneste sera « un vieil gentilhomme nommé *Enay*, qui en même langue signifie : homme consommé aux lettres, aux expériences de la cour et de la guerre. »

L'histoire commence en ces termes : Le baron, « qui revient de la guerre d'Annix, prend des relais à Niort. » Il s'égare en compagnie de ses trois laquais. Mais il a la bonne fortune de tomber sur le « bonhomme *Enay*, vêtu d'une robe de bure et sans souliers à cric. » Le dialogue s'engage entre ces deux personnages. « *Fæneste* : Bon jor, lou mien. *Enay*. Et à vous, Monsieur. *F*. Dou benez-bous ensi ? *E*. Je ne viens pas de loin ; je me pourmène autour de ce clos. *F*. Comment diavle, clos, il y a un quart d'ure que je fus envarracé le long de ces murailles, et bous ne le nommez pas un parc. » Nous connaissons les deux interlocuteurs, leur langage, le ton du livre. Fæneste, Gascon gasconnant, hâbleur, vantard, ridi-

¹ Au désert, in-4°, 1630. *Œuvres complètes*, II, 379 et s. Voir note ad *Sa vie à ses enfants*, p. 278.

cule, espèce de Mascarille né avant Molière, sera le type de cette noblesse frivole, ignorante et corrompue, telle que l'a faite l'influence de Catherine de Médicis. Bien que d'Aubigné pousse le portrait de Fæneste jusqu'à la charge, le baron n'est pas un monstre : c'est un petit sire vain et vide, fanfaron de débauche, mais encore plus étourdi et dissipé qu'immoral et vil. Enay, au contraire, sera un huguenot sensé et malicieux, qui se moquera de l'autre à plaisir et lui donnera gaiment des leçons de sagesse. Le Gascon parlera un français dont les mots seront mutilés ou défigurés par la prononciation de son pays, au point que plusieurs passages du *Baron de Fæneste* sont à peu près inintelligibles. Son partenaire parlera le bon français de France. Il faudrait pouvoir suivre le dialogue d'un bout à l'autre, expliquer les piquantes allusions qui amusèrent les contemporains et sont presque toutes lettre morte pour nous, relever les anecdotes curieuses qui foisonnent dans cet étrange pamphlet. Je dois renoncer à ce travail, qui ne serait rien moins qu'ennuyeux.

D'entrée, Fæneste « couche de dix ou douze querelles. » L'excellent Enay a l'air surpris : « Voilà bien des affaires, mais puisque vous me les contez ainsi privement, vous ne trouverez pas mauvais que je vous demande pourquoi vous vous donnez tant de peines. » La réponse de Fæneste est caractéristique. « *Fæneste* : Pour paraître. *Enay* : Comment paraît-on aujourd'hui à la Cour? *F.* Premièrement, faut être bien vêtu à la mode de trois ou quatre Messurs qui ont l'autourité ; il faut un perpunt de quatre ou cinq tafetas l'un sur l'autre, des chausses comme celles que bous boyez, dans lesquelles, taut frise qu'écarlate, ye bous puis assurer de huit aunes d'étoffe pour le mens. *E.* Est-il possible que ce gros lodier qui vous monte autour des reins ne vous fasse point sentir de gravelle? *F.* Qu'appellez-vous lodier? Bous autres abez d'étranges mouts pour francismantiser aux bilayes. » Voyez donc le pauvre Fæneste, qui se figure beau parleur et qui accuse Enay de « francismantiser. » On discutera « dépense des bottes, et des roses, panaches et perruques. » Fæneste narrera tout au long, dans son jargon pittoresque, son arrivée à la cour, ses ambitions, ses « quatre guerres, » ses duels. Une discussion s'engagera, entre la poire et le fromage, sur la « religion, » ce qui veut dire la Réforme. Le Gascon concédera qu'il est de « vrabes hommes » dans le parti calviniste.

Dans le livre second, nous assisterons, au début, à un entretien sur « les grâces latines et leur construction. » Toute la naïve et sottise jactance de Fæneste se donne libre carrière. Lisez plutôt ! « *Fæneste* :

Et beata viscera Mariæ quæ portaverunt æterni Patris filium. Boilà comment je dis mes grâces, moi. Enay : Je crois que vous les entendez bien puisque vous les dites. F. Oui-dà, j'ai été de la première au coulége de Guyenne, et de la Philosophie à Poitiers... Il me souvient un your au ju de paume de Saint Jacques, à des comédiens qui jouaient, ye me mis à interpréter l'Italien à un vrabe raze qui s'appelait Scaliger; ye fis vien rire Messurs de la Sante Marthe... » C'est le bonhomme Enay qu'il va faire rire, car Fæneste est un piètre latiniste. Mais d'Aubigné se contente d'effleurer les sujets. Des « grâces latines, » nous sautons brusquement à une conversation absurde sur « l'Église invisible, les reliques et bonne intention, » sur la « question du baptême, » la « dispute du Limbe, » Fæneste toujours présomptueux autant qu'ignare, Enay toujours railleur et sagace.

Nous parvenons sans lassitude à la fin des quatre livres, le quatrième, écrit vers 1630, étant le moins agréable. Les *Avantures du baron de Fæneste* nous offrent, en caricature, un tableau très animé et très plaisant, des mœurs de la noblesse française au temps d'Henri III. Les contes graveleux, les théories audacieuses, n'y sont point rares; c'est de la satire de soldat. Aussi le Petit Conseil de Genève s'émut-il de ces plaisanteries licencieuses et de ces propos hardis que d'Aubigné cherchait à excuser en les mettant dans la bouche de Fæneste et d'autres personnages odieux ou grotesques. Le dernier livre des *Avantures* fut supprimé, l'imprimeur condamné à 400 écus d'amende, l'auteur vertement admonesté.

Je rattacherai au *Baron de Fæneste* une diatribe plus mordante, qui pourrait former un chapitre de cet ouvrage. Il s'agit de la *Confession catholique du sieur de Sancy*¹ « et déclaration des causes, tant d'État que de Religion, qui l'ont mu à se remettre au giron de l'Église romaine. » La *Confession* est, d'après Senebier, « le chef-d'œuvre de d'Aubigné. » Si les *Avantures* sont du genre dédaigneux et enjoué, c'est du genre véhément que sera le libelle où le poète des *Tragiques* fustigera de la belle manière les courtisans ambitieux et légers, sans convictions et sans vertus, qui se vendent au plus offrant. Quelle terrible exécution que celle de ce misérable Sancy, auquel d'Aubigné prête tous les vices et qu'il accuse de toutes les infamies! Sancy était un ennemi personnel d'Agrippa; il avait été choyé jadis par Henri IV; il changea de religion trois fois. Si la ran-

¹ L'édition d'Amsterdam, in-4, 1593, indiquée par plusieurs biographes est imaginaire; la *Confession* n'a été éditée qu'en 1660. *Œuvres complètes*, II, 235 et s.

cune a dicté à d'Aubigné le choix de son triste héros, il faut avouer qu'elle l'inspirait bien, car on ne peut imaginer un individu plus repoussant que ce plat courtisan et ce rénégal de métier.

Le premier livre de la *Confession* est un exposé, fait par Sancy lui-même, de toutes les doctrines de l'Église romaine : autorité de l'Église et de son chef, traditions, intercession des saints et des saintes, purgatoire, justification des œuvres et œuvres de superrogation, miracles et voyages, reliques et dévotions, vœux, diverses manières de prêcher les hommes, transsubstantiation. Comme le confesseur est au fond un sceptique, on pense bien que le catholicisme sera expliqué sans vénération. Les dessous honteux, les abus, les hypocrisies, seront étalés sans scrupules par cet apostat dont le but unique est de vaguement justifier ses apostasies. Les anecdotes scandaleuses croiseront les scandaleuses maximes. Sancy s'amuse de ses conversions plutôt encore qu'il ne songe à les faire accepter. Qu'il rie ou discute, il reste absolument méprisable. Je découpe ces passages dans le chapitre intitulé : *De l'impudence des Huguenots* :

« Tout Prince qui voudra régner sans qu'on le barbouille par l'équité et sans être contrôlé de la Parole de Dieu, il faut qu'il extermine les Huguenots, car ils sont gens qui, pour la gloire de Dieu, foulent aux pieds toute gloire des princes. Il est vrai que ceux de ce temps sont un peu plus respectueux. Chacun a lu ce que des premiers troubles ils ont fait courir contre la feue Reine, Mère du Roi, l'accusant de paillardise avec Monsieur le Cardinal, bien que ce fût le moindre de ses crimes (voici bien un de ces traits féroces dont le pamphlétaire est coutumier)... En ce temps-là, ils firent des vers contre le Cardinal sur un bénéfice de ventre que lui moyenna le Prince Portian. Mais St-Nicaize, bâtard du dit Cardinal, en empoissona bravement le dit Prince. Ces paillards firent imprudemment courir par toute la France les *Nouvelles du tableau*, où le Cardinal, la Reine d'Écosse sa nièce, et autres personnes étaient embrassés d'un étrange artifice, et tous ces contes imprimés, deux mois après les grandes batailles et justices de la St-Barthélemy... On ne saurait croire combien peu de respect ils portaient à la Reine et aux Conseillers d'État qui l'accompagnaient. M. de Pibrac avait usé de deux paires de topiques, pour construire une oraison, laquelle il adressa aux Députés des Huguenots en présence de la Reine. Toute l'assistance fut rangée : la Reine se frottait d'un mouchoir, le Duc de Montpensier pleurait, Richelieu soupirait, l'abbé de Gardaigne ne montrait que le blanc des yeux. Quand ce

fut au *dixi*, la Reine demanda : — Eh bien ! mes amis, que pouvez-vous dire à cela ? Au lieu de répondre une autre harangue bien faite, voici la réponse du boiteux la Meausse : — Madame, si Monsieur que voilà a bien étudié, est-ce à dire que nous mourions pourtant ? Le même boiteux, passant par la chambre des filles, ouït Atrye qui disait : — Faut-il que nous soyons confinés en cette maudite Gascogne, pour trois ou quatre épées rouillées des Députés ? — Mademoiselle (ce répond le boiteux), elles ne sont pas si souvent fourbies que vos... La pauvre Atrye se plaignit de l'effronterie des Huguenots, y ajoutant la réponse du comte de La Rochefoucauld, à qui, comme elle demanda de ses reliques, qu'il avait dérobées à St-Martin de Tours, le Comte répondit : — Oui, m'amie, je t'en donnerai qui feront miracle, si elles... » Voilà le ton du libelle. En somme, et sous couleur de dauber sur les protestants, Sancy fait la critique la plus acerbe du parti et des doctrines catholiques ; il conclut : « peut-être que Dieu me pardonnera si je puis, à l'exemple de de ce bon compagnon, donner des coups de pied au Crucifix, en signe de repentance. »

Je ne vois pas, en dépit de Senebier, que l'on puisse qualifier de chef-d'œuvre la *Confession*. D'Aubigné y a peut-être mis plus d'ordre que dans le *Baron de Feneste* ; la verve comique y est plus intense, mais les longneurs, les violences et les grossièretés gâtent, ici comme ailleurs, le vigoureux bon sens et la superbe ironie de l'écrivain.

On n'est pas encore fixé à cette heure sur l'origine d'une méchante et ordurière satire : *Le divorce satyrique* ¹ « ou les amours de la Reine Marguerite. » Nombre de bibliographes et de critiques l'ont attribuée à d'Aubigné, et tout paraît leur donner raison : l'inimitié d'Agrippa contre la reine de Navarre, l'arrangement et le style du livre. Par exemple, je me garderai bien de m'attarder sur cette production graveleuse, où la frivole Marguerite est littéralement trainée dans la boue : « Tout est indifférent à ses voluptés et ne lui chant d'âge, de grandeur, ni d'extraction, pourvu qu'elle saoule et satisfasse à ses appétits et n'en a jusqu'ici, depuis l'âge de onze ans, dédit à personne... »

Laissons-là d'Aubigné pamphlétaire ! Le politique et l'historien sont fort intéressants, non que l'un soit toujours sage, l'autre toujours véridique, mais il sont pleins de fantaisie, d'élan et de passion.

¹ *Œuvres complètes*, II, 653 et s.

Les éditeurs des *Œuvres complètes* ont exhumé trois ouvrages assez importants¹ : *Traité sur les guerres civiles, Du devoir des Roys et des subjects, La Caducée ou l'ange de la paix*. Dans celle de ces œuvres qui est consacrée au « devoir des rois et des sujets, » je signale cette proposition, qui n'est pas neuve chez les auteurs réformés : « Voici le corollaire de vos résolutions, tirées de ce que nous avons dit : le Prince qui rompt la foi à son peuple rompt celle de son peuple. Les moyens de lui faire tenir cette foi sont ceux même qu'il a établis. Les cautions qu'il a mises en vos mains doivent être fermes comme l'État. »

Le morceau de résistance, dans cette partie de mon étude, est l'*Histoire universelle*², qui est plutôt les *Mémoires* d'Aubigné, homme public et surtout homme de guerre, qu'un traité d'histoire consciencieux et savant. Dirai-je que l'écrivain n'a consulté que sa fantaisie ? Non, assurément. Mais son *Histoire universelle*, quoique pleine de faits et appuyée sur des documents, n'est pas d'un homme du métier. On sent même que d'Aubigné a forcé son génie, en s'appliquant à composer ce gros ouvrage. Il est trop personnel, et, si j'ose m'exprimer ainsi, trop en l'air, pour faire un bon historien. Il se met trop en avant, il est trop la *magna pars* des événements qu'il raconte. Son livre n'en a pas moins une grande valeur, même littéraire.

« Ayant, dit l'auteur dans sa préface, assez longtemps appréhendé la pesanteur de l'histoire, et redouté ce labeur pour les rigoureuses lois qui lui sont imposées, après avoir considéré à combien de sortes d'esprits doit satisfaire celui qui expose son talent sur un échafaud si élevé, où il a pour spectateur l'Univers, autant de juges que de lecteurs..., n'étant possible de plaire à tous à la fois, j'ai estimé qu'il fallait se régler aux meilleurs et attendre pour juges équitables de ma louange ceux qui l'ont méritée pour eux. Et si quelqu'un reproche à mon Histoire qu'elle n'a pas le langage assez courtisan, elle répondra ce que fit la Sostrate de Plaute, à laquelle son mari alléguant pour vice qu'elle n'était pas assez complaisante et cajoleuse : — Je suis, dit-elle, matrone et femme de bien ; ce que vous demandez est le propre des filles de joie. » Nous sommes avertis, et en fier langage.

¹ *Œuvres complètes*, II, 3 et s.

² 3 vol. in-fol. Maillé, 1616, 1618, 1620. *Histoire universelle* par Agrippa d'Aubigné, édition publiée sous les auspices de la Société de l'histoire de France, par M. A. de Ruble, I, 1553-1559, in-8, Paris, 1886.

D'Aubigné poursuit : « Je commence mon œuvre à la naissance de Henri quatrième, justement surnommé le Grand; il n'est dédié à aucun qu'à la postérité. Mon dessein s'étend autant que ma vie et mon pouvoir. Je ne m'excuserai point par crainte ni par espérance, plus empêché à châtier l'excès de ma liberté qu'à me guérir du flatteur. Nourri aux pieds de mon Roi, desquels je faisais mon chevet en toutes les saisons de ses travaux, quelque temps élevé en son sein et sans compagnon en privauté, et lors plein des franchises et sévérités de mon village, quelquefois éloigné de sa faveur et de sa Cour, et lors si ferme en mes fidélités, que même au temps de ma disgrâce il m'a fié les plus dangereux secrets, j'ai reçu de lui autant de biens qu'il m'en fallait pour durer, et non pour m'élever; et, quand je me suis vu croisé par mes inférieurs, et par ceux mêmes qui sous mon nom étaient entrés à son service, je me suis payé en disant : Eux et moi avons bien servi, eux à la fantaisie du Maître et moi à la mienne, qui me sert de contentement. » Quelle hauteur et quelle noblesse d'accent ! Quelle prose tout ensemble éclatante et solide !

L'*Histoire universelle* est contenue en trois tomes, divisés eux-mêmes en cinq livres allant de 1553 à 1604. La France occupe la très grande place dans l'ouvrage. A la fin de chacun des livres, l'auteur dresse un rapide tableau de l'histoire du monde, dans quatre chapitres uniformément intitulés : *De l'Orient, Du Midi, De l'Occident, Du Septentrion*. On a prétendu que l'*Histoire universelle* était une œuvre manquée, lourde, diffuse, emphatique et, par surcroît, inexacte. Il est certain, a-t-on dit, que l'auteur n'est pas absolument maître de son sujet, qu'il cède à sa vieille habitude de philosopher à propos de tout, qu'il n'a pas le coup d'œil de l'historien, qu'il appuie sur les menus détails avec autant d'insistance que sur les faits essentiels, qu'il écrit souvent sans art, — en deux mots, qu'il est ennuyeux et peu sûr. Il m'est difficile d'accepter ce jugement d'une excessive sévérité. J'ai parcouru les annales d'Aubigné, et elles m'ont vivement intéressé. D'autre part, si son *Histoire* n'est pas exempte d'erreurs et si elle n'est pas impartiale en tous points, il faut reconnaître que d'Aubigné fait effort pour nous donner la vraie physionomie des événements et des hommes. Toutes les pages consacrées au récit d'opérations militaires sont, bien que touffues et décidément trop longues, des mines de précieux renseignements, fournis par une plume compétente. Et que de tableaux pittoresques et de pittoresques réflexions, encadrés dans ces copiieuses descriptions de batailles ! Que de mots à l'emporte-pièce, qui rappellent le brillant et farouche pam-

phlétaire ! La partie politique nous offre une peinture très vivante « d'un temps calamiteux, plein d'ambitieux desseins, de fidélités et infidélités remarquables, de vertus relevées et d'infâmes lâchetés. » D'Aubigné s'y révèle homme d'un sens profond et d'une rare sagacité ; il a cette « promptitude aussi et cette vivacité miraculeuses » qu'il admirait dans son maître Henri IV ; il voit tout de suite, et bien. Il y a, dans son *Histoire*, quelques passages immortels, citées dans presque toutes les chrestomathies et les traités de littérature française. Qui ne se souvient de l'entretien nocturne, dans lequel l'amirale de Coligny décide son mari à partir en guerre pour sauver la religion ?

« C'est à grand regret, Monsieur, que je trouble votre quiétude : mais étant les membres du Christ déchirés comme ils sont, et nous de ce corps, quelle partie peut demeurer insensible ?... Nous sommes ici couchés en délices, et les corps de nos frères, chair de notre chair et os de nos os, sont les uns dans les cachots, les autres par les champs, à la merci des chiens et des corbeaux. Ce lit m'est un tombeau, puisqu'ils n'ont point de tombeaux... » Sans doute, on peut reprocher à d'Aubigné d'arranger après coup un entretien qui eut lieu dans le secret de la chambre nuptiale. Le morceau est admirable, et si je ne le transcris pas en entier, c'est qu'on le trouve partout.

J'ai effleuré la question du style de l'*Histoire universelle*. Vinet a comparé la langue d'Aubigné à celle de Saint-Simon. Il faut convenir que si le partisan huguenot a l'énergie et la puissance, il n'a ni la souplesse, ni les habiletés infinies du grand seigneur. Il n'est beau, — il est alors presque sublime ou sublime tout à fait, — il n'est beau que par endroits. Je suis un peu empêché de choisir une citation de quelque étendue. Voici cependant le récit de la Saint-Barthélemy, qui passe pour l'une des bonnes pages de l'œuvre : « Dès le soir, le duc de Guise (principal chef de l'entreprise) appela à soi quelques capitaines français et suisses, leur dit : — Voici l'heure que, par la volonté du Roi, il se faut venger de la race ennemie de Dieu ; la bête est dans les toiles, il ne faut pas qu'elle se sauve ; voici l'honneur et le profit à bon marché et le moyen de faire plus sans péril, que tant de sang répandu par les nôtres n'a pu exécuter. Cela dit, il loge ses capitaines aux deux côtés du Louvre, avec charge de n'en laisser sortir aucun serviteur des Princes de Bourbon. Pour Cosseins, on lui augmente et rafraîchit ses hommes, avec la même charge pour la maison qu'il gardait... A minuit, la Reine (qui craignait au Roi quelque mutation) descend en la chambre de son fils, où se trouvèrent les Ducs de Guise et de Nevers, Birague, Tavan-

nes et le Comte de Retz, tous menés là par Monsieur. Ayant trouvé en soi quelque doute, la Reine, entre autres propos pour l'encourager, y apporta ces paroles : — Vaut-il pas mieux déchirer ces membres pourris que le sein de l'Église, épouse de Notre Seigneur? Elle acheva par un trait pris aux sermons de l'évêque de Bitote, en le citant. Le Roi se résout et elle avance le tocsin du palais, en faisant sonner une heure et demie devant celui de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les rues étaient déjà pleines de gens armés, par le bruit desquels les Réformés, que le roi avait fait loger près du Louvre, voulaient y accourir; mais, après qu'on eut répondu à leurs demandes que c'étaient des préparatifs pour un tournoi, quelqu'un voulant passer outre fut blessé par un Gascon des gardes; et, à ce point, le premier tocsin entendu, il fallut laisser courir le Duc de Guise et le Chevalier d'Angoulême, qui, toute la nuit, avaient mis l'ordre partout, prennent le duc d'Aumale et viennent au logis de l'Amiral, qui, oyant le bruit, s'imagina que c'était une émeute contre le roi même; mais il changea d'opinion, quand Cosseins s'étant fait ouvrir par celui qui avait les clefs le poignarda à la vue des Suisses, desquels l'un fut tué. L'Amiral était debout avec son ministre Merlin, les chirurgiens et peu de domestiques, auxquels il parla sans trouble de visage : — C'est ma mort de laquelle je n'eus jamais peur, puisque c'est en Dieu; il ne me faut plus de secours humain; pour Dieu, mes amis, sauvez-vous! Cependant qu'ils y essaient, les portes rompues, Besme entre en la chambre, l'épée nue au poing; il trouve l'Amiral, sa robe de nuit sur lui, à qui il demande : — Es-tu l'amiral? Réponse fut : — Jeune homme, respecte ma vieillesse! au moins si je mourais de la mort d'un chevalier et non de ce goujat. Tant y a que, sur ces paroles, Besme lui passe l'épée au travers du corps et, en la retirant, lui met le visage en deux... »

Est-ce assez concis et assez animé? Les « traits de style étonnants » dont a parlé Vinet se montrent presque à chaque phrase. J'accorde après cela qu'il y ait des chapitres où règne le plus pur galimatias, où toutes les phrases crient le tour de force manqué et pénible, où l'obscurité et la pesanteur de la langue vont de pair avec la manie raisonneuse de l'écrivain.

Je tiens encore à faire observer que l'*Histoire universelle* n'est pas, autant qu'on le pourrait croire, l'œuvre d'un esprit passionné. Quoique d'Aubigné ne rende pas à ses adversaires toute la justice qui leur est due et qu'il excuse aisément les fautes de ses amis, il sait, en l'occurrence, louer ceux-là et blâmer ceux-ci. Il a, en particulier,

tracé des portraits fort ressemblants et même sympathiques de l'un ou de l'autre des plus déterminés champions du parti catholique. De Guise, de Mayenne, Henri III lui-même, « qui avait de grandes parties de roi, » sont peints par un historien grave et désintéressé.

D'Aubigné a laissé bien d'autres ouvrages. Son mérite, que ses contemporains avaient apprécié à sa valeur, subit longtemps une éclipse complète. Dans la cinquième édition (1740) du *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, je ne trouve, après le nom d'Aubigné, que deux lignes de points et une note qu'il importe de signaler : « J'ai lu dans le *Mercurie galant* de janvier 1705 que Jean (*sic*) d'Aubigné fut favori et chancelier de Jeanne d'Albret... Dans le *Mercurie galant* du mois de Février, on a corrigé la faute touchant le nom de baptême de d'Aubigné. On a dit qu'il se nommait Agrippa et non Jean. On a dit aussi que son *Histoire universelle* est en trois volumes... » Ayez été un grand poète, un pamphlétaire puissant, un remarquable historien ! A un siècle de distance, « on dit » que vous vous nommez Agrippa, non point Jean, — et c'est à peu près tout. Il était réservé à notre époque, si curieuse, et si heureuse dans nombre de ses restitutions, de remettre d'Aubigné à son rang. Sainte-Beuve y a contribué plus que tout autre en ressuscitant pour ainsi dire ce « type accompli de la noblesse ou plutôt de la gentilhommerie protestante, brave, opiniâtre, raisonneuse et lettrée, guerroyant de l'épée et de la parole, avec un surcroît de point d'honneur et un certain air de bravade chevaleresque et même gasconne qui est à lui. »

Donnons ici un mot de souvenir à la seconde femme de d'Aubigné, RENÉE BURLAMACHI (1568 à 1644), dont nous avons des *Mémoires* inédits et quelques *Lettres* publiées dans les *Mémoires*¹ de La Baulme pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon.

V

JEAN CRESPIN² ne fut pas un héros de la trempe d'Aubigné, mais il a écrit l'histoire des illustres ou des humbles martyrs de la Réforme. Il est originaire d'Arras. Après de fortes études juridiques faites à Louvain et à Paris, il passa secrétaire de l'un des plus fameux et, à

¹ Tome VI.

² Senebier, II, 46. *France protestante*, 2^{me} éd. De Montet. *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.* XXVII, 360, XXIX, 193, XXXVII, 266.

coup sûr, du plus remuant des légistes du seizième siècle, ce Charles Dumoulin, dont les œuvres furent mises à l'index, et qui rêvait une codification générale pour toute la France coutumière. Plus tard, avocat au Parlement de Paris, il fut le témoin d'une exécution qui laissa une impression profonde dans son esprit. C'était en 1540. Un jeune luthérien, compagnon orfèvre en train de faire son tour de France, avait commis l'imprudence de parler de ses convictions dans son entourage. Dénoncé, le pauvre garçon fut condamné à être brûlé vif. Le jour du supplice, une foule immense, au milieu de laquelle se trouvait Jean Crespin, stationnait sur la place Maubert où le bûcher était dressé. Le martyr allait joyeusement à la mort. Les flammes s'élevèrent, l'enveloppèrent; lui, toujours calme, les mains jointes, les yeux au ciel, pria jusqu'au dernier souffle. « J'étais, dit Crespin, au nombre de ceux qui furent spectateurs de sa mort et issue très heureuse, laquelle confirma plusieurs qui avaient commencement et quelque sentiment de la vérité, de laquelle vérité le Seigneur rendait devant mes yeux, en la personne de Claude (la victime), un vrai et vif témoignage. Ce fut une chose admirable de voir la constance et le maintien de ce jeune homme, qui endura la mort d'un cœur allègre. » Il n'est pas téméraire de supposer que Jean Crespin, déjà sympathique à la Réforme, entrevit son chemin de Damas à la lueur du bûcher de Claude. Ce que nous savons de certain, c'est qu'il fut banni par sentence du 3 avril 1545 et vint à Genève, en 1548, accompagné de son ami Théodore de Bèze.

Il obtint la bourgeoisie de Genève en 1555, fonda dans cette ville une imprimerie qui prospéra et rivalisa bientôt avec celle de Robert Estienne pour la beauté et le fini des éditions. Comme il était un savant plus encore qu'un typographe, il enrichissait de notes précieuses ou d'importantes préfaces les livres qui sortaient de ses presses. La peste l'emporta en 1572; son gendre, Eustache Vignon, lui succéda.

Les hommes du XVI^me siècle n'ont pas qu'une corde à leur arc. Jean Crespin, humaniste distingué, bon versificateur, a publié de remarquables éditions d'Homère, de Théocrite, et une traduction en vers d'un pamphlet de Naogeorgus : *Le marchand converti*, que j'étudierai au chapitre de la poésie satirique. Nous avons même de lui deux ouvrages de droit, ainsi son *Tractatus de apostatis*. Je cite en passant un traité intitulé : *L'État de l'Église*, qu'on a eu le tort de lui attribuer; il est de Jean de Hainault¹. Et puis, j'arrive, sans

¹ Il suffit d'ouvrir le volume pour voir que la préface seule est de Jean Crespin.

autre préambule, à son *Livre des Martyrs, depuis Jean Huss jusqu'en 1554*¹, un « livre merveilleux, selon Michelet, et qui met dans l'ombre tous les livres du temps, car celui-ci n'est pas une simple parole, c'est un acte d'un bout à l'autre, et un acte sublime. »

Cet ouvrage a formé, durant un siècle ou deux, avec la Bible et le psautier, toute la bibliothèque des familles huguenotes. C'est là qu'on apprenait à bien mourir. La contagion de l'héroïsme atteignait jusqu'aux enfants, et l'on reprochait aux persécutés de braver le fer et le feu, « pour être mis en ce beau livre des martyrs de Genève. »

Le *Livre des martyrs* fut composé en latin, et, comme l'indique la préface, « la version française fut faite par Simon Goulart sur le latin de Crespin. » Nous connaissons (v. p. 186) une œuvre similaire d'Antoine de Chandieu. Mais, tandis que les récits de Chandieu sont oubliés et ne paraissent pas avoir exercé d'influence appréciable, les annales de Jean Crespin furent, pendant toutes les luttes de la Réforme, une leçon vivante d'abnégation et de courage. Que dis-je? Elles furent la sainte et tragique épopée du protestantisme, et chacun se prit à désirer d'y inscrire son nom, et chacun voulut y mériter sa page. Crespin n'écrivait-il pas : « Vous avez ici de merveilleux miroirs et de toutes sortes d'exemples de tous états, sexes, âges et nations... Allons donc tous et montons à la montagne, regardant ce triomphe magnifique que Dieu a préparé à tous vaillants combattants! » Oui, « montons à la montagne, » c'est-à-dire courons au martyre!

Dans les transports de leur foi, les huguenots songeaient aux glorieux trépas immortalisés dans le martyrologe, et ils montaient à l'échafaud, et ils escaladaient les degrés du bûcher. Les prisons, les chambres de torture, l'ablation de la langue, les odieuses mutilations, l'atroce barbarie des bourreaux, le supplice final, on affrontait tout pour confesser sa foi et honorer son Dieu. Nobles et manants, hommes et femmes, adolescents et vieillards, tous ou presque tous mouraient comme les chrétiens des premiers siècles. Pour quelques

L'épître dédicatoire adressée à « mes très honorés et très magnifiques seigneurs » de Berne, est signée de *Jean de Hainault*, qui est l'auteur du livre. Ce Jean de Hainault a été pasteur à Saumur; son épître (3^{me} éd. de 1568), est datée de « Saconnex le grand, » 20 août 1567. *Brunet* est inexact; voir *France protestante*, 2^{me} éd. article *Crespin*, et 1^{re} éd. article *Hainault*.

¹ Petit in-8, Genève, 1554. Réédité très souvent, cet ouvrage est devenu l'énorme in-folio de 1619. Voir pour la bibliographie du *livre des martyrs*, le *Bul. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.* VI, 134 et s., XXIX, 269.

défaillances, que de superbes et triomphants sacrifices ! Michelle de Caignoncle, à une pauvre qui lui dit : « Mademoiselle, vous ne me donnez plus l'aumône, » répond, en ôtant ses souliers : « Tenez je n'en ai plus que faire. » Anne d'Audebert s'écrie, comme on la lie d'une corde pour la mener au lieu où elle devait périr par les flammes : « Mon Dieu ! la belle ceinture que mon époux me baille ! par un samedi, je fus fiancée pour mes premières noces, mais, en ces secondes noces, je serai mariée, ce samedi, à mon époux Jésus-Christ. » Pierre Chenet, que nous retrouverons, souriait en assistant aux apprêts des bourreaux : « Que je suis heureux ! que je suis heureux ! » Pierre Milet, que l'on presse d'abjurer et auquel on assure qu'en échange il sera étranglé avant d'être brûlé : « Non, dit-il, j'aime mieux souffrir une heure et m'en aller en paradis : » se tournant vers l'exécuteur, il ajoute : « Passons outre et allons à Dieu ! » Les uns chantent un psaume avant d'exhaler le dernier soupir, les autres proclament leur inébranlable croyance, les autres s'agenouillent et attendent, dans l'extase. Lorsque des étudiants, Danville, Rebeziès, sont traînés au supplice, le président Saint-André ne peut retenir cette exclamation : « Qu'est-ce que veut dire aujourd'hui cette jeunesse qu'ainsi elle se veuille faire brûler à crédit ? »

Il semble que tous soient altérés de martyre. Quelle généreuse émulation, quel zèle pour la mort ! Des cendres et du sang des victimes jaillira la vérité. Pas un échafaud qui ne soit un exemple, pas un bûcher qui ne soit un acte de foi. Et le *Livre des martyrs* est bien le « livre merveilleux » de Michelet ; il a, pour me servir de l'heureuse expression de M. Lelièvre, « défrayé d'héroïsme le peuple réformé de France, » pendant les longues et cruelles épreuves de la persécution.

L'œuvre de Crespin n'est pas qu'une *Vie des saints* protestante. Elle fut composée sur documents authentiques la plupart, et qui en font une véritable histoire, intéressante à la fois pour la Réforme de la France et de toute l'Europe aux XV^{me} et XVI^{me} siècles. MM. Haag ont pu écrire sans exagération que les récits de Crespin « sont confirmés pleinement, non seulement par les historiens protestants, comme Bèze, La Popelinière, les Mémoires de Charles IX, d'Aubigné, mais par de Thou, et, ce qui est une preuve plus convaincante encore de leur sincérité, par toutes les pièces manuscrites que nous et d'autres avons retrouvées dans les bibliothèques. » La Faye avait dit déjà que Crespin travailla avec le plus grand soin et une extrême bonne foi.

J'ai sous les yeux l'édition in-folio de 1649 ; elle contient environ 900 pages sur deux colonnes. Dans une sorte d'épître dédicatoire « à l'Église de notre Seigneur, » Jean Crespin s'exprime en ces termes : « Si j'avais à faire à quelque Roi ou Prince terrien, j'userais de préface qui recommanderait ce que je lui présenterais ; mais envers vous, ô bienheureuse épouse du Seigneur, qui avez nourri ceux qui vous sont offerts dans ce recueil, il n'est ja besoin d'autre recommandation sinon qu'en vous nommant la Mère, vous les receviez comme vôtres... Ce ne sont pas (ces martyrs) des os, ni des cheveux, ni membres de leurs corps, ni quelques haillons ou pièces de leurs habillements, ni fables de légendes dorées, pour les recommander et en faire des reliquaires à l'usage de notre partie adverse et de la Synagogue maudite, mais ce sont eux-mêmes parlant en leurs écrits, consolant et enseignant ceux qui restent encore en cette course. Vous y verrez des triomphes qui surpassent tous les plus magnifiques que le monde a su oncques décerner à ceux qui rapportaient pleine victoire des ennemis. Il n'est pas question de couronnes de laurier, ni de chariots et arcs, mais d'une façon nouvelle de vaincre. » Certes, c'est une « façon nouvelle de vaincre » que celle des martyrs ; c'est par le sacrifice que l'on vainct, c'est dans la mort que l'on triomphe :

On dit que le Phénix vie en mort va reprendre,
Si qu'un même bûcher est sa vie et sa mort.
Bourreaux, brûlez les saints ! vain sera votre effort,
Ceux-là que vous brûlez renaissent de leur cendre !

Ces vers, qui suivent immédiatement la dédicace à l'Église, précèdent eux-mêmes un sonnet sur la « constance des fidèles, » et un long avis rimé de « l'imprimeur au lecteur. » L'avis latin est de Crespin ; la traduction qui en a été faite « pour ce que plusieurs ne savent langue latine » est de S. G. S. (Simon Goulart, Senlisien). Viennent une préface montrant « la conformité des persécutions et des martyrs de ces derniers temps à ceux de la primitive Église, » une « disposition des douze livres et arguments de cette histoire, » un nouvel avis de « l'imprimeur au lecteur chrétien, » et enfin le martyrologe lui-même.

Parcourai-je avec vous le *Livre des martyrs*? Non. J'en ai signalé le but et marqué l'influence. Il suffira, pour être complet, de reproduire ici l'un quelconque des récits de Crespin. Je choisis le dramatique épisode du supplice de Pierre Chenet :

« C'était un pauvre vigneron, natif de Ville-Parisi, lieu qui est distant de Paris environ cinq lieues, sur le chemin de Meaux; et faisait là sa résidence, gagnant sa vie au labour des vignes. Son âge venait à soixante ans ou plus, et dès longtemps avait été reçu à la communion du vrai Dieu et y avait tellement profité qu'il savait tout son Nouveau Testament sur le doigt. » On l'emprisonne sur la dénonciation d'un moine; il est interrogé et, sans autre procédure, condamné à « la mort du feu. » Comment va-t-il « manifester notre Seigneur Jésus-Christ, » ce « petit bonhomme autant ardent de zèle que rien plus? » Lisez cette page : « La charge de l'exécution fut donnée à un bourreau de la Cour, le plus cruel et le plus barbare qu'on vit oncques. Il lui mit un baillon si étroit qu'il était tout difforme, et ne cessait de le battre de coups de poing, voyant qu'il ne voulait écouter un prêtre qui voulait lui faire baiser une croix, lequel aussi aidait au bourreau, l'outrageant de coups de pied. Ce bourreau s'en allait disant qu'il le traiterait plus cruellement que jamais homme ne fut, et n'épargnerait toutes les cruautés qui furent jamais en bourreau. Étant arrivé auprès de la potence, il ne prit pas la peine de descendre ce pauvre homme, mais le jeta du haut du tombereau en bas, la tête devant, et le tint un long temps en l'air jusqu'à ce qu'il fût expiré. Cependant, contre toute cette cruauté, il combattait d'une constance merveilleuse : — Et que je suis heureux ! que je suis heureux ! que je suis heureux ! et avait toujours la vue tendue au ciel. Tout ce peuple infidèle criait que c'était le plus obstiné, le plus méchant qui se fut jamais vu ; donnant bien à entendre à ceux qui savent que c'est de constance que celle de ce martyr était non pareille. » O sublime héroïsme des humbles et des simples, plus admirable encore que celui des grands et des savants ! O puissante et féconde semence de martyre ! Sur le sol où se disperse la cendre des bûchers, où coule à flots le sang des victimes, où les échafauds et les gibets se dressent, des légions se lèveront à l'appel de Dieu.

La mort des fidèles vivifia l'Église, qui conçut une haine plus ardente de l'oppresser, un amour plus fort de la vérité. « Étant éteinte leur doctrine, dit Crespin, elle revit encore pour gagner les cœurs les plus endurcis et abattre toute opinion contraire. »

Et maintenant, ferai-je de la critique littéraire à propos du *Livre des Martyrs*? Je salue cette œuvre et je m'incline devant ces héros.

VI

Moins intéressants mais plus vastes furent les travaux du traducteur de Crespin : SIMON GOULART¹, l'un des plus laborieux — Bayle dit : « l'un des plus infatigables, » — écrivains de son temps ; Senebier l'appellera « une bibliothèque vivante. » Il a touché à tous les sujets, abordé toutes les sciences. Il avait l'esprit plus nourri qu'original, plus de connaissances que d'imagination. L'histoire occupe, dans l'ensemble de ses ouvrages, une place qui n'est pas petite, et c'est pourquoi je donnerai sa biographie ici-même, plutôt que de la renvoyer au chapitre où je traiterai des poètes (voir aussi p. 196).

Simon Goulart est de Senlis ; il se nomme volontiers Simon Goulart, Senlisien, et signe fréquemment de ces initiales : S. G. S. Il vit le jour en 1543. L'étude du droit, qu'il avait d'abord entreprise, le rebuta bien vite. La théologie l'attirait, et sa conversion dut l'engager à changer de vocation. Il se fixa, dès 1566, à Genève. Il avait des talents et des vertus ; le poste de pasteur de Chancy lui échut en partage peu de temps après son arrivée en la Rome protestante. En 1571, la ville le réclama ; il fut chargé de desservir la paroisse de Saint-Gervais. Les autorités eurent tant de satisfaction avec lui qu'on lui accorda gratuitement le droit de bourgeoisie.

C'était, suivant Scaliger, « un gentil personnage qui a tout appris de soi-même » et qui fait des « prêches bien clairs. » Il fut demandé plus d'une fois par les Églises de France et se prêta de bonne grâce à ces appels flatteurs. Mais, comprenant que tous ces déplacements nuisaient à ses travaux littéraires, il obtint bientôt de pouvoir rentrer à Genève et d'y rester. Anvers, Lausanne le réclamèrent vainement : le Consistoire refusa. Goulart et Genève paraissaient très satisfaits l'un de l'autre, lorsque surgit (en 1593) un assez grave dissentiment. Le Senlisien blâme publiquement — en chaire — un arrêt de Messieurs les conseillers. Bien plus, les registres constatent « qu'il s'avança très mal à propos à parler de choses qui concernent les États » et que ces imprudences de langage pourraient coûter cher à la ville. Son crime ? Il n'avait pas craint de traiter de courtisane Gabrielle d'Estrées, la maîtresse d'Henri IV, et la Seigneurie ne se piquait point d'austérité quand il s'agissait des mœurs irrégulières d'un prince. Condamné, pour avoir dit la vérité, à huit jours de

¹ Senebier II, 71. *France protestante. De Montet.*

prison et à une censure sévère en plein Consistoire, il donna sa démission qu'on lui fit retirer. Mais il était aigri, et à bon droit. Vraiment, les pouvoirs publics laissaient à désirer, et Théodore de Bèze lui-même se joignit à Simon Goulart quand ce dernier requit une seconde fois son congé « pour le train qu'il voyait en la justice. » On réussit encore à le calmer. Trois ans après, nouveau conflit... Si Goulart était un homme fort aimable et point querelleur, le Conseil était composé de gens aux allures tyranniques et qui se refusaient à rien réformer dans le gouvernement. Les ministres, Goulart en tête, supplièrent sans succès MM. les conseillers de déférer aux vœux légitimes et de travailler pour le bien du peuple. MM. les conseillers firent la sourde oreille.

Président de la Compagnie des pasteurs, en 1607, après la mort de son ami de Bèze, Simon Goulart voit sa santé décliner lentement. Il s'éteint en 1628.

Senebier ne s'est pas contenté d'affirmer que notre écrivain était une « bibliothèque vivante ; » il ajoute que Goulart lisait avec une rapidité prodigieuse et une sûreté incroyable, que son érudition était très vaste sur chaque objet et s'étendait à tout. Les contemporains ne tarissent pas d'éloges sur le compte du Senlisien. D'Aubigné a dit avec un accent d'enthousiasme tempéré d'un brin de malice : « Il eût été digne d'écrire l'histoire, si sa profession lui eût permis d'écrire sans juger. » A cette heure, nous nous plaisons encore à reconnaître la prodigieuse activité de Goulart, la solidité de son savoir, la parfaite lucidité de son esprit. L'hommage que nous lui rendons est purement platonique ; ses innombrables ouvrages n'ont plus de clientèle. Et puis, il fut avant tout un compilateur habile. Ne faisons pas fi cependant de ses mérites comme littérateur, historien et philosophe ! Aimons avant tout l'écrivain ! Goûtons, dans sa prose, le naturel et la simplicité du style, la sincérité, la clarté, la bonhomie, la concision ! Sa langue nette et franche, un peu grise, toujours honnête, repose singulièrement le lecteur qui sort des rudes pamphlets de Calvin, des diatribes narquoises de Bonivard, des satires rabelaisiennes d'Aubigné.

Je ne veux considérer ici que l'historien dont le bagage est immense, mais plus lourd que précieux. Simon Goulart fut le traducteur-juré de la Réforme. Il a prêté son français à tous les hommes du siècle qui écrivirent en latin ou en grec, et même en allemand ou en espagnol. Il a traduit et continué le *Livre des Martyrs* de Crespin ; il a traduit, remanié, complété la *Chronique et histoire universelle*,

dressée premièrement par J. Carion, puis augmentée par Ph. Mélancton et G. Peucer ; » il a traduit la *Franco-Gallia* de Hotman. Que n'a-t-il pas traduit ? Et ses compilations ? Voici le *Recueil des choses mémorables advenues dans la Ligue*¹, une collection de documents très importants, connue sous le nom de *Mémoires de la Ligue* ; voici les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*², une autre collection, non moins riche en pièces rares et de prix ; voici l'*Histoire de Portugal*³, en vingt livres, « les douze premiers traduits du latin de Jérôme Osorius, évêque de Sylve en Algarve, les huit suivants pris de Lopez de Castagnède et d'autres historiens, » un livre très estimé et qui a conservé quelque valeur. Je m'arrêterai un instant au *Thrésor d'histoires admirables et mémorables de notre temps*⁴, un ouvrage « qui sent l'hiver du temps et de ma vie, » écrit l'auteur à son frère Jean, auquel il dit encore : « Déliez mon triage, et si vous y trouvez quelque brin de bonne odeur, récréez vos esprits. »

Le *Thrésor*, qui ressemble à l'ouvrage de Valère-Maxime, renferme une quantité d'anecdotes sérieuses ou plaisantes, de faits historiques ou légendaires, le tout servi sans autre ordre que l'ordre alphabétique. Vous y lirez le récit « d'une aiguille fortuitement avalée, cause de mémorables accidents, » de « morts étranges, » comme celle du pape Léon X « mort de joie quand on lui apporta nouvelles que les Français avaient été chassés d'Italie, » à moins qu'il n'ait été empoisonné « comme il y en a plusieurs qui le crurent. » Vous y serez renseigné sur la « morsure d'un chien enragé, » sur des « imposteurs punis ou exterminés, » tel ce faux Démétrius dont les aventures sont contées longuement, mais avec moins de charme et de sûreté, cela va de soi. que dans l'excellent ouvrage de Prosper Mérimée, vous y verrez des « hermaphrodites, » un « homme marin, » un « homme terrestre-marin » qui, « ayant quitté durant toute sa vie la société des autres hommes, conversait au détroit de Messine presque toujours avec les poissons ; » vous connaîtrez les « libéralités merveilleuses, » ou plutôt folles, du roi d'Espagne envers le cardinal Ximénès ; Goulart vous dira ensuite les « villes ruinées, » les naissances « remarquables, » les « tumultes anabaptistiques, » les « présages admirables, »

¹ Genève 1587 à 1590, 3 vol. in-8. Réimpr. souvent, entre autres par l'abbé Goujet (Paris, 1678, 6 vol. in-4), avec des notes et commentaires, sous le titre : *Mémoires des Ligues*.

² 3 vol. in-8, 1576.

³ In-fol. Genève, 1581.

⁴ 2 vol. in-12, Paris, 1600, et les 3^{me} et 4^{me} volumes, in-12, Cologne, 1614.

que sais-je ? Le *Trésor* est, en somme, un gros almanach, très amusant, pleins de choses curieuses ou cocasses en ses deux mille pages de fin texte. Quelques récits historiques sont dignes d'une mention spéciale. Je cite : celui des « exploits admirables et mémorables de plusieurs braves chefs de guerre des chrétiens pour garantir l'Europe de la tyrannie exécrationnable des Turcs. » Qu'à ces adjectifs redondants n'effraient personne ! Le récit de Goulart est très sobre, assez complet ; il embrasse un laps de temps de plus d'un siècle et demi (1440 à 1600).

J'ai hâte de passer à une œuvre originale de Simon Goulart. Elle est fort courte ; le laconisme n'en est pas l'unique mérite. Titre : *Brief récit* ' « de ce qui advint à Genève, le dimanche matin, douzième jour de décembre 1602 ; » sujet : l'Escalade.

« Un peu avant minuit, conte Goulart, les troupes de Savoie, sous la conduite d'Albigny, vice-duc, ayant été ramassées dextrement et secrètement peu de jours auparavant, se trouvèrent près de cette ville... Sans être découverts, ils firent passer les plus déterminés, au nombre d'environ 200 bien armés, par-dessus les claies avec trois échelles qu'ils plantèrent contre la muraille, et étant montés quoieusement, ils entrèrent à la file en bon nombre. Étant entrés, ils découvrent une ronde qu'ils laissent passer sans être découverts d'icelle ; c'était deux heures et demi, la nuit était fort obscure. Une seconde ronde passe, tôt après, qui, découvrant quelque chose, s'approche pour savoir ce que c'est ; ils renversent par terre celui qui criait : *Qui va là ?* Le porte-lanterne échappa et commença à crier. » Mais ses appels n'empêchent point les Savoyards de pénétrer dans la ville. « Étant presque tous entrés, poursuit Goulart, ils commencèrent à faire leur exécution, mais Dieu commença aussi à travailler pour nous. Ils enfoncent d'abord une porte chez Péaget (un bourgeois) et tuent un sien serviteur qui accourait contre eux ; mais, comme ils prétendaient forcer la porte de devant, ils entendirent que l'on sonnait le tocsin bien rudement et qu'à la porte de la Monnaie on accourait pour les repousser : ce qu'ayant été fait, quoiqu'avec une grand'peine, le coup de Dieu fut premièrement sur le pétardier (qui devait faire sauter la Porte neuve)... Ces brigands entendant que leur pétardier était tué et que, conséquemment, leur secours promis par d'Albigny manquait et que les nôtres se renforçaient de mieux en mieux, commencèrent à regagner la muraille ; les uns se jetèrent

¹ Publ. par M. Th. Dufour, Genève, 1880.

du haut à bas sans corde ni échelle, les autres se coulaient comme ils pouvaient, et d'autres pensant descendre par leurs échelles les rompirent à la foule... » Simon Goulart termine sa narration par cette phrase à la fois belliqueuse et prudente : « Si j'eusse été armé d'un corselet et d'un casque, je me fusse allé fourrer à la mêlée, mais je redoutais, dans ce combat nocturne, autant les amis que les ennemis. » Il y avait de la réserve dans sa vaillance ; il s'abstint, ce qui est d'un sage plutôt que d'un héros. Au reste, il était sexagénaire.

Le *Brief récit* est vivement mené, sans pathos et sans longueurs. Il donne, bien qu'improvisé, l'exacte mesure de Goulart, comme prosateur. Notre homme a, dans une lettre envoyée quelques jours après l'Escalade, fait une édition abrégée de sa relation ; il s'y plaint de ce que les Savoyards l'ont troublé dans ses travaux, « car il dort une partie du jour pour veiller la nuit, ou sur sa couche auprès du feu avec un livre à la main, pour la quitter et courir çà et là, avec la hallebarde au poing. »

Goulart est un écrivain, certes. Il a, dans son style, cette gracieuse simplicité, cet aimable naturel, cette naïveté et cet abandon, toutes qualités que l'on chercherait sans résultat dans les traités de la plupart des réformateurs. Graves théologiens et polémistes féroces n'ont jamais été touchés par ce rayon de belle humeur qui éclaire la prose de Simon Goulart, bonne âme et plume facile. Un malheur a gâté l'œuvre du Senlisien ; ce malheur fut la prolixité, ou la fécondité. A tant brasser de besogne, on doit la faire mal, semble-t-il. Eh bien ! Goulart a tant de science, un talent si souple, le travail si aisé, que ses livres ne se ressentent pas trop de la hâte avec laquelle ils furent composés.

VIII

Théologie, chronique, histoire, tout à peu près nous vient de Genève ou de Lausanne. Au XVI^me siècle, Neuchâtel n'aura guère que des écrivains de troisième ordre, si j'excepte Farel et deux poètes : Malingre et Blaise Hory. Fribourg possédera quelques orateurs, deux ou trois controversistes que j'ai nommés au passage, et nous donnera en outre deux historiens de mérite.

SÉBASTIEN WERRO ¹ (né en 1555) fut l'un de ces prêtres distingués

¹ *Notice sur la vie et les écrits de Séb. Werro*, par R. Werro, Fribourg, 1841. *Étrennes frib.* III^e année, p. 180. *Émulation* I, n^{os} 18 et 19.

dont le caractère et le savoir font honneur au clergé catholique du temps. Il occupa diverses fonctions importantes. Curé de Fribourg, prévôt de Saint-Nicolas, vicaire général et administrateur du diocèse, à partir de 1598, toutes ces charges ne purent étouffer en lui des goûts littéraires très prononcés. Il avait entrepris, en 1584, un voyage en Palestine, dont il fit une relation latine et allemande. On n'ignore pas qu'il a contribué à la réforme du calendrier julien, qu'il a publié un gros traité d'astronomie, de physique et d'histoire naturelle (*Physicorum libri X*), qu'il a écrit, sans parler d'un ouvrage considérable (*De religione*) encore inédit, un commentaire du Cantique des cantiques et qu'il a laissé quelques ouvrages d'édification en langue allemande.

Son grand travail est une sorte d'abrégé de l'histoire générale, qui parut à Fribourg, en 1599, sous le titre : *Chronicon Ecclesie et monarchiarum a condito mundo* ; cet abrégé va jusqu'à la fin du XVI^e siècle et remonte aux origines de l'humanité.

A côté de Werro, il faut mentionner l'un de ses contemporains, et le plus illustre : FRANÇOIS GUILLIMANN¹, né à Fribourg durant la seconde moitié du seizième siècle. Quoique ses parents fussent assez pauvres, ils réussirent à donner une bonne éducation à leur enfant. Ses talents pour l'histoire et pour les langues ne tardèrent pas à se révéler ; il apprit, outre le latin et le grec, l'allemand, l'italien et l'espagnol.

Guillimann fut, en 1589, attaché, en qualité de « proviseur » de l'école latine, au chapitre de Soleure, et remplit ces fonctions au contentement général. Il n'avait pas embrassé l'état ecclésiastique, bien que la tradition en ait fait un prêtre. Il se maria même à Soleure et eut deux enfants.

En date du 25 mars 1595, le Conseil de Soleure prenait la décision suivante : « Informés que l'instituteur François Guillimann intrigue en secret et a laissé échapper des paroles outrageantes pour le roi de France, ordonnons qu'il soit destitué, rayé du livre des bourgeois et expulsé de la ville. » Guillimann avait eu le tort de ne point cacher ses sympathies pour les Ligueurs, alors que le Conseil tenait pour Henri IV.

L'ambassadeur d'Espagne fit son secrétaire de cette intéressante victime. Le poste qu'il occupa laissait des loisirs à Guillimann. Notre

¹ *Biographie de François Guillimann*, par A. Daguët, Fribourg 1843. *Biographie unicerselle*.

Fribourgeois se mit à la poésie et publia même deux recueils de poésies religieuses : *Odarum sive hymnorum natalitiorum libri duo*, qui parurent à Porrentruy en 1595, et des « chants apostoliques. »

La fortune sourit à Guillimann : il se lie avec les religieux d'Einsiedeln qui lui ouvrent leur bibliothèque. C'est alors qu'il conçoit le projet de doter la Suisse d'une véritable histoire, plus complète et plus catholique que celles de Simler et de Stumpf, deux protestants. En 1589 déjà, un imprimeur de Fribourg lance la première partie du travail de Guillimann : *De rebus Helvetiorum sive Antiquitatum libri V*, un in-quarto de 457 pages. La manière de l'écrivain fribourgeois rappelle celle de Salluste ; c'est bref, précis, un peu sec, volontiers sentencieux. Guillimann a puisé aux sources mêmes, il écarte les légendes. Son latin est excellent. Les *Antiquités* eurent du succès — en Allemagne. En Suisse, peu. Guillimann avait eu assez de courage et de bonne foi pour immoler le merveilleux à la vérité historique. Il repoussa, par exemple, la tradition en vertu de laquelle Soleure avait Abraham pour fondateur ; tous les Soleurois crièrent au sacrilège. Il expliqua la naissance de la Confédération suisse, d'une façon qui déplut à tout le monde : les cantons avaient obtenu l'indépendance en usurpant, sous l'empereur Frédéric II, les droits du clergé. Ces opinions valurent mille déboires à Guillimann qui — pour n'en citer qu'un — fut, un jour, assailli par la jeunesse d'un village zurichois et plongé dans la fontaine communale. Notre patriotisme a été chatouilleux de tout temps.

Cet accueil ne devait point engager l'historien à poursuivre ses recherches et à écrire la seconde partie de son ouvrage : *Helvetia*. Il mande à un ami : « N'attends plus de moi mon *Helvetia* !... Ils (les Suisses) ont trop mal reçu mes *Antiquités*. Mon manuscrit m'a servi presque tout entier au plus vil usage. Et ce livre, comme tu t'en convaincras facilement, si tu as quelques heures à perdre, loin de ternir la liberté des Confédérés, tournait exclusivement à leur gloire. » Désormais, la Suisse n'a plus d'attrait pour Guillimann qui cherchera d'autres séjours et « d'autres occupations où il trouvera, avec un doux repos, plus de reconnaissance et de protection. » Il aspire à devenir l'historiographe de l'empereur d'Autriche, Rodolphe II. Pour aider à l'accomplissement de ses vœux, il se décide à faire une étude toute particulière des comtes de Habsbourg. La *Habsburgiaca sive de vera et antiqua origine domus Austriae*, etc., tirée à cent cinquante exemplaires, aux frais du roi d'Espagne Philippe III, parut en 1605 avec une dédicace en l'honneur de l'empereur.

reur Rodolphe, « preneur de villes et gagneur de batailles. » On est toujours très flatté des compliments qu'on mérite le moins; Rodolphe fut touché au bon endroit, et bien qu'il n'eût ni pris beaucoup de villes ni gagné beaucoup de batailles, il alloua, par un rescrit impérial du 13 mai 1608, une pension de 400 florins à son habile admirateur qui fut, peu de temps après, nommé professeur de belles-lettres et d'histoire à Fribourg en Brisgau. Guillimann put renoncer au secrétariat de l'ambassade d'Espagne, une charge qui avait été la plus heureuse des sinécures.

Il vivra désormais en Autriche, et pour l'Autriche, quoique tout ne fût point couleur de rose sous le ciel étranger. Les professeurs allemands étaient, alors déjà, réputés pour leur jalousie autant que pour leur science. Guillimann, qui n'était pas d'humeur très accommodante, eut à subir de fort désagréables assauts. Il travailla, durant cette période, à ses *Principes Ausoniæ*, qui ne furent édités qu'après sa mort, par son continuateur, le professeur Windeck.

Les dernières années de Guillimann sont tristes. Lui, si gai, si bon vivant, qui écrivait à propos d'une agape quelconque : « jamais on ne m'a vu si sobre, c'est-à-dire si aviné; » lui qui chantait le *venerabile vinum* et le buvait encore mieux; lui qui avait passé au rang d'historiographe d'un empereur, acheva sa carrière dans les angoisses déprimantes de la pauvreté. On ne lui payait plus sa pension; un labeur trop suivi avait ruiné sa santé. Il mourut, dans le désespoir et la misère, le 14 octobre 1612.

L'auteur des *Antiquités helvétiques* est certainement un esprit éminent, d'une rare indépendance et d'une sagacité peu commune. Il était une de ces intelligences positives et réfléchies qui enlèvent un peu de poésie à l'histoire, mais lui donnent de la vérité. En d'autres termes, c'était un critique. Il lui répugnait de bâtir avec des matériaux et sur le plan d'autrui. Il entendait faire un triage dans les traditions et les récits, écarter sans pitié les mensonges, pieux ou non, que ses devanciers avaient érigés en articles de foi. Il est le premier qui ait sérieusement douté de l'existence de Guillaume Tell. Il s'exprime ainsi, dans une lettre à son ami Goldast (1606) : « Mes *Antiquités* sont conformes à la légende populaire; mais si je te voulais parler sincèrement, je dirais qu'à mes yeux cette histoire est une pure fable. » Et il énumère tous les arguments essentiels que les sceptiques ont invoqués depuis. M. Daguét a eu raison de considérer Guillimann comme l'un « des écrivains les plus estimables » de notre pays; estimable, il l'est par le caractère autant que par le talent.

VIII

Pour en finir avec les historiens, je dois signaler au moins l'un des bons chronologistes du temps : *Mathieu Brouart*, plus connu sous le nom de *BÉROALDE*¹. Né à Saint-Denis, vers 1520, il mourut bourgeois de Genève en 1576. Outre divers manuscrits que possède la bibliothèque de cette dernière ville, Béroalde a laissé une *Chronologia*², qui est une *sūpputatio temporum ab initio mundi*. Il appuie tout son système sur les données de la Bible et nie, entre autres, avec une audacieuse tranquillité, les rois de Perse que les Écritures n'ont ni mentionnés ni classés. Scaliger a déjà remarqué que, sans le secours des auteurs profanes, on n'aurait pas réussi à débrouiller la chronologie de la Bible.

Ce qui sauvera Béroalde de l'oubli, c'est qu'il fut le maître d'Agrippa d'Aubigné, qui en parle avec beaucoup de sympathie dans ses *Mémoires*.

IX

Je veux, pour être complet, rappeler des noms qui eussent fait bonne figure entre Bonivard et d'Aubigné ou Crespin : *Théodore de Bèze*, *Antoine de Chandieu*, *La Faye*; les notices que j'ai consacrées ci-devant à ces écrivains me dispensent d'insister. J'aurais pu, d'autre part, allonger la liste de nos historiens, si je n'étais demeuré fidèle à mon système de ne point piller, à notre profit, la littérature française. Ainsi, je ne citerai que pour mémoire *Pierre Mathieu* (1563 à 1621) qui serait, d'après quelques auteurs, bourgeois de Porrentruy. Homme de cour, Mathieu a passé presque toute sa vie en France; il fut historiographe d'Henri IV et de Louis XIII; il s'est distingué comme auteur dramatique, moraliste et poète.

On aura sans doute acquis la très ferme conviction que le XVI^m siècle n'appartient pas, en Suisse, qu'à la théologie. L'histoire nationale et générale y a eu des représentants, les uns illustres, les autres au moins dignes d'un souvenir. Et, ce qui nous touche de plus près,

¹ *Senebier*, I, 398. *France protestante*, 2^m éd. De Montet. Sa vie à ses enfants, par A. d'Aubigné, pass.

² 1576; rééd. in-8, Bâle, 1577.

si la plupart des dogmatistes et des controversistes sont des immigrants, nombre de nos chroniqueurs sont des Genevois ou des Vaudois authentiques. La source de notre littérature indigène est la chronique, et c'est pourquoi j'ai développé, à l'excès peut-être, le premier chapitre de ce livre.

LIVRE III

LA POÉSIE

CHAPITRE I

La poésie satirique¹.

- I. Caractères généraux de la poésie protestante. — II. Les poètes satiriques. — III. Conrad Badius : *Satyres chrétiennes de la cuisine papale*; la *Comédie du pape malade*. — IV. Jean Crespin : le *Marchand converti*. — V. Antoine de Chandieu et ses débats avec Ronsard. — VI. Les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné.

I

Sainte-Beuve a écrit : « Durant cette grande renaissance des lettres (il s'agit du XVI^me siècle), les esprits studieux embrassaient tout ; la vocation de créer n'était pas distincte du besoin de savoir, et, de ce vaste champ de conquêtes, au milieu de cette communauté de connaissances, on ne songeait pas encore à l'apanage du talent. On faisait des vers, comme on faisait de la médecine, de la jurisprudence, de la théologie ou de l'histoire, et tout lettré d'alors pourrait, à la rigueur, être rangé parmi les poètes. » Eh oui ! toutes les armes sont bonnes pour le bon combat. Quand la prose ne suffit plus, on a recours à la Muse. La versification n'occupe point la place d'honneur ; elle va aux petites besognes, elle s'empare volontiers des petits livres où l'espace manque pour discuter sérieusement. Elle sera fort goûtée des pamphlétaires ; elle séduira quelques âmes paisibles égarées en ce siècle de lutte et qui, à l'exemple de Blaise Hory, chanteront leur « tourterelle ; » elle sera la servante des traducteurs de psaumes ou des rimeurs de cantiques ; elle apparaîtra quelquefois encore sur les tréteaux. Mais il y aurait de

¹ *La satire en France au XVI^me siècle* par C. Lenient, 2 vol. in-12, Paris, 1878.

l'exagération à prétendre qu'il y eut beaucoup de poésie chez les nombreux poètes de la Réforme. La plupart n'avaient le loisir ni de muser, ni de polir amoureuxment leurs vers. Au surplus, les préoccupations ne sont pas à la littérature. On écrit comme on peut, à la hâte, puisqu'il s'agit moins en somme de laisser des œuvres que de donner des coups. Qui donc penserait à faire du style ?

En France, le besoin de combattre est moins tyrannique chez les lettrés. Vous y trouverez des gens qui ont moins le souci de disputer que celui d'instruire, de plaire, ou même d'amuser. Rabelais et Montaigne, Ronsard et la Pléiade ne ressemblent guère aux « précheurs. » Ils tiennent davantage à être hommes d'esprit que d'action. Il ne faut pas être surpris si, à part deux ou trois privilégiés, qui eurent du génie, Calvin, d'Aubigné, Henri Estienne, les écrivains de la Suisse romande sont moins artistes que les Français. Ceux-ci ne sont point indifférents à l'art pur ; ceux-là ne font que remuer ou brasser des idées. C'est en poésie surtout que la différence est sensible. Presque tous nos poètes ne sont que poètes d'occasion. Ils n'ont pas de métier, comme nous dirions aujourd'hui. En outre, la moitié d'entre eux est mieux préparée à mettre sur pieds un hexamètre dans la langue de Virgile, qu'un alexandrin dans celle de Marot. Enfin, ils demeurent à peu près tous étrangers au mouvement qu'inaugurera (1549) la *Défense et illustration de la langue française* de Joachim Du Bellay.

« Français, s'écrie Du Bellay, marchez courageusement vers cette superbe cité romaine, et, des serves dépouilles d'icelle, comme vous avez fait plus d'une fois, ornez vos temples et autels ! » Genève sera bien une pépinière d'humanistes, qui connaîtront parfaitement la « superbe cité romaine, » qui en admireront les chefs-d'œuvre et les populariseront. Mais ils aimeront l'antiquité pour elle-même et n'auront cure de lui demander les éléments indispensables à une refonte de l'idiome national ; si les langues grecque et latine influent sur leur français, ce ne sera point affaire de volonté, effet de théorie. En poésie tout spécialement, ils en restent aux « enroutées cornemuses » qui indignaient Du Bellay, ils ne convoitent pas « le luth bien résonnant » dont les poètes ronsardiens pinçaient les cordes sonores. Ils s'adressent de préférence, non aux délicats, mais à la foule. Dans leurs satires entre autres, ils se moquent de l'art ; artillerie légère de la Réforme, ils battent en brèche les abus et les superstitions, et, pourvu que tout croule, la qualité de la munition leur importe fort peu.

II

Combien la Genève du XVI^m siècle diffère de celle que Voltaire a malicieusement chansonnée :

Pour tout plaisir, Genève psalmodie
Du roi David les antiques concerts,
Croyant que Dieu se plaît aux mauvais vers.

Ces vers ne seraient exacts à aucune époque de la vie de Genève, si ce n'est peut-être au XVII^m siècle. Et encore ! La cité de Calvin n'était pas folâtre, assurément. Mais on y riait, — d'un rire agressif, — et l'on y était gai, — d'une gaité batailleuse. Si l'on y psalmodiait « du roi David les antiques concerts, » on y lançait de belles injures, de féroces plaisanteries à la face du clergé catholique. Des hommes qui luttent n'ont pas le temps d'être tristes.

La guerre veut des gens passionnés, le siècle est aux extrêmes. De là cette débauche de libelles, de diatribes, de pamphlets venus de l'un et de l'autre camp. On est trop échauffé, à droite et à gauche, pour se tolérer et se rapprocher. On se bat, et quand la poudre fait trêve, l'invective ne chôme pas. J'ai montré plus haut ce que les polémistes de la Réforme ont dépensé de prose ironique ou haineuse. Dans leurs vers, ils n'ont pas été plus chiches de cette verve provocante, amère, farouche, qui est d'habitude la principale richesse des écrivains à convictions intraitables. Il leur manquera la bonhomie narquoise du Moyen âge, le scepticisme spirituel de la Renaissance, les finesses et les raffinements de l'art. La violence leur tiendra lieu de goût, la pesanteur de puissance. Leurs satires sont faites moins pour piquer l'adversaire que pour l'assommer.

III

Les premiers rimeurs ou rimailleurs de Genève ont volontiers cultivé l'épigramme¹ : Jean Gacy², Jean Desprez, JACQUES GRUET. Le

¹ *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, XIX.

² JEAN GACY fut aumônier de S^{te}-Claire, polémiste catholique, orateur populaire, et poète à l'occasion. Il composa, sans doute vers 1536, une complainte en vers intitulée : *La Déploration de la cité de Genève* « sur le fait des hérétiques qui l'ont tyranniquement opprimée. » Cette pièce est une vive satire dirigée contre les protestants en général et les Bernois en particulier ; elle retrace les débuts de la Réforme à Genève, les vexations, les brutalités commises par les novateurs. Voici les exploits des soldats de Berne :

nom de ce dernier a seul survécu ; ses vers sont perdus, mais le martyr a sauvé le poète.

CONRAD BADIUS¹ n'eut pas besoin de tendre sa tête au bourreau pour préserver sa mémoire de l'oubli. Fils de l'imprimeur Josse Badius, il naquit à Paris en 1510. Successeur de son père dès 1535, il le surpassa par son savoir et la beauté de ses éditions. Il vint à Genève en 1549, après s'être converti au protestantisme ; la date de sa mort est incertaine (1562 ou 1568).

Badius ne fut pas qu'un bon imprimeur et un excellent humaniste. Les préfaces qu'il a mises à la plupart des livres sortis de ses presses seraient déjà dignes d'une mention particulière, comme aussi la correction du texte des éditions qu'il a publiées. Mais je ne dois étudier ici que l'écrivain. Je me borne à citer sa traduction d'un ouvrage d'Érasme Albère : *L'Alcoran des Cordeliers* (1556), « c'est-à-dire recueil des plus notables bourdes et blasphèmes impudents de ceux qui ont osé comparer saint François à Jésus-Christ, tiré du livre des *Conformités*, jadis composé par frère Barthélemy de Pise, cordelier en son vivant. » Les *Conformités* ne méritaient pas même que l'on essayât de les ridiculiser. Nos belliqueux huguenots ne laissaient rien passer : « Quand tous les diables de l'enfer et tous les hommes aussi auraient amassé en un tout les blasphèmes et mensonges qu'ils sauraient jamais dégorger, ... ils n'en sauraient plus dire qu'il n'est là contenu. » Pour l'honneur de la chrétienté, Érasme Albère, « bon serviteur de Jésus-Christ, » a fait « un extrait des abominations les plus apparentes de ce livre des *Conformités*, sans y changer un seul mot, et a intitulé son recueil du nom de *L'Alcoran*, tant pour l'exé-

Grand' multitude de temples ont pollu,
Trésors sacrés, calices ont tollu
Et profané les dignes sanctuaires,
Emblé, pillé tous les reliquiaires...
Que dirai plus? De vilains sacrilèges
Ont saccagé les couvents et collèges,
Et assailli les maisons virginales
Pour exercer vilaines bacchanales,
Et plus lubriques que fange ne paillards,
Plus qu'Epicure ne Sardanapalus,
Ont incité les Clarisses pudiques
D'apostater, devenir impudiques ;
Mais de leurs mains Dieu a gardé ces vierges,
En son amour ardent comme cierges...

C'est de si pauvre poésie et de si mauvaise versification qu'il m'a paru suffisant de rappeler en note le nom et la plainte de Gacy. M. Jules Vuy a réédité la *Déploration de Genève*, avec une notice sur Gacy (in-8, Genève, 1882, 8 pages).

¹ *Senebier*, II, 50. *France protestante*, 2^{me} éd. Brunet. De Montet.

cratation dont il est plein que pour ce que les Chatemites l'ont en si grande révérence, comme si c'étaient oracles et prophéties procédés du ciel : combien que le diable les ait forgés au fond de l'enfer et apportés en la puante bouche de ce moine frénétique... » Le diable a plus d'esprit que cela, et il n'est pas responsable des platitudes du cordelier, que Badius injurie d'ailleurs, comme si Barthélemy de Pişe l'avait, lui, personnellement vilipendé.

L'*Alcoran* ne nous amusera pas plus longtemps. *Les vertus de notre maistre Nostradamus en rimes*, etc. (1562) ne nous arrêteront pas davantage ; ce n'est qu'un badinage sans portée, qui n'ôte rien de leur valeur aux prédictions du fameux alchimiste : le temps, mieux que les libelles, se charge de faire mentir les prophètes. Il est, en revanche, un ouvrage assez rare : les *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*¹, que l'on est en droit d'attribuer à Badius et qui est, non l'un des meilleurs, mais l'un des plus virulents pamphlets rimés de la Réforme genevoise. Les *Satyres* sont dédiées aux « cafards : »

Emplir vous faut (quoi qu'en advienne)
De ce brouet chausse et pourpoint.

Dans un avis au lecteur, le poète anonyme — qui est donc Conrad Badius — avoue qu'ayant « jeté sa vue sur certains écrits facétieux et toutefois chrétiens, » ses yeux se sont ouverts aux horreurs du catholicisme. Alors aussi, il s'est souvenu du vers d'Horace : Qu'est-ce qui empêche que celui qui rit dise la vérité ? Il a voulu « rire » à son tour ; il a « considéré la source de tout le mal, remué tout le ménage de cet Antéchrist de pape, il s'est rué de droite colère en sa cuisine, là où il a vu ses cuisiniers, sous accoutrements trompeurs, » servir au monde la plus détestable nourriture, et il a pensé que, pour démolir la maison, il fallait « commencer par la cuisine. » C'est ce qu'il a « tâché de faire, » et très consciencieusement.

Les *Satyres chrestiennes* sont au nombre de huit. La première traite de « la cuisine papale en général et du bâtiment d'icelle. » Après avoir invoqué tous les fins maîtres-queux de l'antiquité, Badius pénètre dans le sanctuaire suspect où se fabriquent les mets empoisonnés distribués à la chrétienté. Il nous introduit, à sa suite, — seconde satire, — dans le « jardin » attenant à la cuisine. En ces parterres maudits, poussent tous les vices :

¹ Impr. par Badius, in-8, Genève, 1560. Réimpr. par les soins de M. G. Revilliod, in-8, Genève, 1857.

A bas ! il me faut charpenter,
 Rip, rap, arbres défectueux,
 Croix sur les chemins épanchées,
 Croix dérompues, croix hachées,
 Tombez, tombez, dessous ma hache !
 Je tire, je brise, j'arrache....

Fuyons ce jardin fatal ! Les vers de Badius ne nous engagent pas à y demeurer, bien qu'ils aient, dans l'allure, quelque chose d'alerte et de vigoureux. La satire troisième nous met en relations avec les « officiers de la cuisine, sires et messires, » tous « les gourmets de bénéfiques. » L'énumération de ces personnages peu sympathiques est démesurément longue. Parmi les plus maltraités de la bande, figurent les hôtes des couvents, mais je n'ai pas le courage de m'étendre sur les exploits de confréries qui ont toutes « le mot : *gaster*, pour devise. » Lisez ceci :

Cafards sont bons apothicaires,
 Sans sucre, et tous bons cuisiniers,
 Mais qui les fait bons ? Bons deniers,
 Bon pain, bon vin et bonne mine...
 O estomacs fastigieux !
 O ventres très ingénieux
 A trouver nouvelles délices,
 A lécher plats, humer calices,
 Pour abrenver les consciences !

Tous se valent, au reste, petits et grands, vicaires et cardinaux,
 — « ces beaux et rouges perroquets. » Dans sa quatrième satire, Badius revient aux ennemis les plus passionnément injuriés :

Lecteur, écoute un autre vice,
 Ces couvents du monde retraits
 Sont de ce manoir les retraits,
 Et cuvier à buer les linges
 De ces singesses et ces singes
 Abominablement puants...

Nous voilà transportés en pleine « lessive papale. » Sauvons-nous ! Les vers sont décidément trop mauvais. Arrivons, en faisant un petit saut, à la description d'un « banquet papal, » qui occupe deux chapitres ! « Monsieur le pape » est en train de « dîner avec les amis de son ventre. » Badius recourt ici à son genre habituel : il représente les prêtres faisant toutes leurs « vertes sinagrées, » accomplissant toutes les cérémonies du culte, tous les devoirs de leur charge, et il compare toutes les branches de l'activité du clergé à autant de mets d'un festin pantagruélique :

Alléluias, éléisons
 Sont aloyaux de venaisons,
 Entre deux plats chauds enchassés...
 Fressures, hachis saupiquants
 Sont exorcismes...

Toujours burlesque et grossière, souvent inintelligible, la Muse mal peignée de Badius ne tarit pas de lourdes sottises et d'injures. Il faut une certaine dose de patience pour ne point se lasser de ce fatras. Quelle folle dépense de colère et d'indignation pour si piteux résultat ! La haine n'est point spirituelle, quand elle n'est pas au service d'une bonne tête et d'une plume exercée. Elle bredouille, s'égare, ressasse, comme une vieille mégère. Et le candide Badius qui s'imaginait « ruiner cuisine et maison » avec ses *Satyres chrétiennes* ! Maison et cuisine ne sont pas même ébranlées. Elles ont subi d'autres assauts que ceux d'un versificateur médiocre. En vérité, il y a fort peu de chose à louer dans ce pamphlet. Je ne parle pas du fonds de ce libelle. Le style est pesant, diffus, incorrect. Et quelle prolixité ! Et que de gros sel ! « Macédoine poétique, » a dit M. Lenient. « Macédoine, » oui, « poétique, » non.

Marc-Monnier a traité de « farce ignoble » une autre diatribe calviniste du XVI^me siècle : *La Comédie du pape malade*¹, et il ne voulait pas admettre, en dépit des bibliographes, qu'elle fût de Théodore de Bèze. Il avait raison sur un point : la « farce ignoble » est de Badius, mais elle me paraît être supérieure de beaucoup aux *Satyres chrétiennes*.

La Comédie du pape malade et tirant à sa fin est composée sans distinction d'actes ni de scènes ; ce n'est donc pas, comme son titre le ferait croire, une pièce destinée à être jouée. Elle est soi-disant « traduite du vulgaire arabe en bon romand, » par Thrasibule Phénice. L'auteur s'est appliqué à peindre « au vif les entreprises et machinations que le pape a faites avec Satan, pour maintenir son siège apostolique et empêcher le cours de l'Évangile. » Cette satire est écrite avec une verve endiablée. L'invective y plent à verse. On est abasourdi d'une telle dextérité dans le maniement du dictionnaire poissard. C'est de la rage quintessenciée.

« Or doncques, dit Thrasibule Phénice (que nous appellerons

¹ In-8 (sans nom de lieu), 1561. Réimpr. par M. G. Revilliod, in-8, Genève, 1859. Voir *Revue suisse*, XIV, 171 et s. (article de M. E.-H. Gaullieur sur la poésie satirique dans la Suisse romande, aux XVI^me et XVII^me siècles), et *France protestante*, 2^me éd. I, col. 685 (sur la question de savoir qui est l'auteur de ce libelle).

désormais Badius, tout court), ceux qui sont encore scrupuleux et qui trouvent ces répréhensions satiriques trop aigres et violentes, apprennent que les douces et aimables remontrances dont on a usé si souvent et de si longtemps n'ont rien servi, et que le mal est tellement crû qu'il n'est plus question de médicaments lénitifs, mais de cautères et incisions; encore est-il bien à craindre que le tout ne pourrisse, tant le mal est enraciné. Que s'il y en a qui s'en offensent, j'espère qu'il ne déplaira pas à la plupart, au moins à ceux qui ayant jadis été empoisonnés du hanap d'abomination de cette paillarderie (Rome) ont été guéris par le souverain Médecin. »

Dans son prologue, le poète s'écrie :

Sus, sus donc, Huguenots, que l'on vous voie en place,
 Pour voir si vous avez si maigre et triste face
 Qu'on bruit, et si complots créés pour vous détruire
 Quand il en est saison vous empêchent de rire...
 Riez donc votre saoul, de ce ris sobre et saint!..

Est-ce bien un rire « sobre et saint » que celui du *Pape malade*? Quand, dans le cours du même prologue, l'auteur affirme que le souverain pontife, « cet Antéchrist, » a fait de ses temples des tavernes

Pour y loger pourceaux, j'entends moines et prêtres,

nous ne voyons pas qu'il y ait là de la raillerie « sobre et sainte. » Ne chicanons point! Un gros mot est si petite affaire au XVI^{me} siècle.

La pièce est une « comédie » allégorique. Les personnages sont : Prêtrise, le Pape, Moinerie, Satan, l'Outrecuidé, Philante, son valet, l'Ambitieux, l'Affamé, l'Hypocrite, le Zélateur, Vérité et l'Église.

De quoi retourne-t-il? La santé du Saint-Père est décidément bien mauvaise; il « est mûr pour la tombe et pour l'enfer. » Dès le début, le dialogue suivant s'établit :

Prêtrise : Père très saint, appuyez-vous
 Sur mon épaule; allez tout doux,
 De peur d'émouvoir votre rhume.

Le Pape : Mon foie est dur comme une enclume,
 J'ai tant la ratelle opilée!
 Une kyrielle pilée,
 Avecques un *Fidelium*
 Et de l'*Intesperantium*,
 Un peu de poudre d'*Oremus*,
 Et autant de *Te Rogamus*,
 Servirait bien de cataplasme.

Moinerie : Père, je ne crains que le spasme,
Et si ne fais que tressaillir
Que ne veniez à défaillir :
Ce qu'advenant, me voilà morte,
Ou misérable en toute sorte.

Le Pape : Non, non, ma fille...

Mais voici, Satan s'est avisé de faire visite à « Monsieur le pape, » — comme « au meilleur de ses amis. » Sa Sainteté l'accueille fort bien et entre dans la voie des confidences. Elle « s'en va mourir. » Elle a eu « d'étranges visions. » L'ange de « ce Jésus » lui est apparu et, « d'une horrible voix, » il a tonné contre « l'infâme Papauté. » Le corps du pontife est en moindre péril encore que son âme et son salut éternel. Satan est là, heureusement. Allons! dit-il au moribond, que tremblez-vous? Ces huguenots, ce « tas de chétifs tépelus » vous effraient peut-être? *Macte virtute, Pater!* Courage!

Non, non, je veux que l'on me tonde,
Aussi ras qu'un enfant de chœur,
Si vous n'en demeurez vainqueur...

Belzébuth et Lucifer

Vous feront escorte en tous lieux,
Fût-ce d'aller contre les cieus.

Le patient éprouve bien quelque scrupule à se jeter dans les bras du diable. Mais Satan est si aimable, si engageant, si irrésistible! Dame, on prend le médecin qu'on trouve... Tout à coup, le pape se sent mal, et nous assistons à une scène grotesque écrite en vers ignobles...

Je saute quelques pages. Ce que je citerai n'est point décent, mais on peut le lire sans haut-le-cœur. Le pape voudrait expectorer :

Moinerie : Poussez, jetez hors cette ordure,
Cela vous servira de cure!

Prêtrise est épouvantée, car cette « ordure » ressemble à chair humaine. Satan explique :

Satan : Et pourquoi trouves-tu étrange
Que quelqu'un rende ce qu'il mange?
Il a tant mangé d'orphelins
En guise de bons poupelins,
Et bu le sang de mainte veuve
Que je m'ébahis qu'il n'en crève...

Ce sont fraudes, extorsions,
 Erreurs, abominations,
 Violences et cruautés,
 Trahisons et déloyautés,
 Ce sont décrets, pardons et bulles,
 Cardinaux, et chapeaux, et mules,
 Abbés, évêques, crosses et mitres,
 Moines, nonnains, couvents, chapitres...

Le Pape : Ouah ! ouah !

Prêtrise : Rendez tout, sans rien retenir.

Le Pape : Ah ! il ne peut plus rien venir
 J'ai là dedans je ne sais quoi....

Satan : Reposez-vous donc un petit,
 Pour recouvrer votre appétit !

La maladie du pape est grave. La cause n'en est autre que le triomphe de la Réforme. Il est donc urgent de tuer l'hérésie pour guérir Sa Sainteté. Le diable s'emploiera naturellement à détruire ces « huguenots cauts et fins. » Dans ce but, il appellera auprès de son illustre client les docteurs les plus ardents de l'Église, l'Outrecuidé, le Zélateur et les autres (qui représentent des écrivains ou orateurs catholiques d'alors, de Villegagnon, Olivier Maillard). Les acolytes de Satan, qui sont d'ailleurs couverts de tous les péchés d'Israël, réussiraient à sauver le Saint-Père, si Vérité ne survenait et ne mettait en fuite les ennemis de Dieu. Là-dessus, l'Église entonne un cantique de victoire :

O Dieu, hâsreur de mensonge,
 Tant sont grands tes jugements,
 Nous étions comme brebis
 Traînés à la boucherie,
 Nous n'oyons rien que tuerie,
 En proie et pillage mis,
 Mais d'un clin d'œil seulement,
 En ta fureur et ton ire,
 Tu leur as montré comment,
 Tu les pouvais déconfire.

L'art de la composition, les qualités du style frappent davantage dans le *Pape malade* que dans les *Satyres chrestiennes*. Le pamphlet n'est pas très fin à l'ordinaire ; il est même souvent d'une révoltante grossièreté. Le dialogue est vif cependant, la pièce conduite avec adresse. Les champions du catholicisme recrutés par Lucifer sont gentiment persiflés, quand ils ne sont pas odieusement outragés. L'œuvre n'est point banale ; j'en louerai surtout la bonne langue agile et claire.

IV

L'auteur du *Livre des martyrs*, JEAN CRESPIN (v. p. 288), a traduit du latin (de *Naogeorgus*) une sorte de poème dialogué, « en lequel la vraie et fausse religion, au parangon l'une de l'autre, sont en vif représentées, pour entendre quel est leur vertu et effort au combat de la conscience, et quelle doit être leur issue au dernier jugement de Dieu. » Ce poème a nom : *Le Marchand converti*, « tragédie excellente. » La lyre de Crespin est un peu mieux accordée que celle de Badius ; elle ne rend pas encore des sons très purs.

Le Marchand converti est une « tragédie » ou mieux un pamphlet en cinq actes. Personnages : Lyochares, le Marchand, la Conscience du marchand, le Serviteur, Gain, Satan, le Curé, le Médecin, Christ, Paul, Pierre, Luc, le Prince, l'Évêque, le Cordelier, Michel et la troupe, c'est-à-dire le chœur. Crespin nous prévient que « l'Esprit de Dieu a défendu toute scurrilité et plaisanterie, comme chose mal convenable à gens qui font profession de craindre Dieu, » mais il invoquera les circonstances atténuantes en faveur de son ouvrage, qui n'a pas la gravité d'un sermon. En tout cas, nous ne risquons pas de tomber sur une de ces diatribes féroces que ses coreligionnaires n'ont point épargnées aux catholiques. *Le Marchand converti* sera une façon de comédie morale.

Lyochares ouvre les feux par un discours dans lequel il nous apprend qu'il est le messager de la Mort. Après s'être étendu complaisamment sur les attributs de la puissance qu'il sert, il va frapper à la porte du Marchand. Il rencontre la Conscience du Marchand et lie conversation. La Conscience est perplexe, car son maître s'est écarté du droit chemin. Elle l'a vingt fois admonesté, sans succès, hélas ! Lyochares s'engage à lui procurer une belle victoire sur les mauvaises passions du trafiquant endurci.

Arrive le Marchand, qui donne en ces termes des instructions à son serviteur :

Prise deux fois la marchandise
Plus qu'elle ne vaut ; c'est la guise
De décevoir la simple gent,
Et pour mieux attraper argent ;
Si aperçois quelque lourdaud,
Qui ne soit pas rusé ni caut

¹ In-8, Genève, 1558. Réimpr. in-12, 1561, 1582; in-16, 1591.

A connaître la marchandise,
 Aborde-le : car sa bêtise,
 Si opportune, te fera
 Que ta bourse s'en enfiera...

Lyochares, qui est aux écoutes, demande à entrer. On le repousse. Il insiste, s'introduit, se démasque : « Je suis le héraut de la Mort. »

Le Marchand s'excuse, s'humilie, se lamente, implore. La frayeur le rend malade. Désormais, la Conscience pourra régner dans la maison. Mais le guignon veut que des médecins surviennent. La Conscience supplie Lyochares de l'assister ; celui-ci juge peu dangereux les disciples d'Esculape ; il s'éloigne, mais il reviendra s'il est nécessaire.

La « tragédie » de Crespin, est bien anodine jusqu'ici. Au deuxième acte, les médecins se prononcent sur le cas du Marchand ; le diagnostic est désespérant. La Conscience saisit ce moment psychologique pour faire de vifs reproches au patient, qui se défend comme il peut :

Le Marchand : J'ai jeûné toutes les semaines.

La Conscience : Ce sont traditions humaines.

Le Marchand : Je me suis de chair abstenu.

La Conscience : En quel livre est-il contenu ?

Le Marchand : J'ai fait tant de biens au couvent.

La Conscience : Le pauvre en a jeûné souvent.

Le Marchand : J'ai conté tant de pâtenôtres.

La Conscience : Ainsi n'ont prié les apôtres....

Il a fallu du temps à cet honnête Naogeorgus, traduit par Crespin, pour découvrir ses batteries. La Conscience est pressante, tance son Marchand de la bonne manière. L'infortuné doit reconnaître qu'il « n'a pas gardé un point de la Loi. » Il est en train de se repentir, quand Satan apparaît. Que faire ? Le Marchand prie qu'on appelle un curé. Le prêtre arrive en hâte. C'est un optimiste, le curé. Que le moribond se confesse et tout s'arrangera. La liste des méfaits est grosse, mais le pécheur a tant d'œuvres pies à son actif !

Le Marchand : J'ai offert aux prêtres argent...
 J'ai jeûné, j'ai fait abstinence ;
 J'ai fait aussi grand'conscience
 De manger chair le vendredi.

Le Curé : Retiens cela que je te dis :
 C'est le chemin de Paradis.

Le Marchand énumère ensuite toutes ses libéralités en faveur de

Et voilà la Grâce qui est de Dieu et de la Grâce même de salut :
 et voilà la Grâce qui est de Dieu et de la Grâce même de salut :
 et voilà la Grâce qui est de Dieu et de la Grâce même de salut :

Il est de Dieu, et de la Grâce
 et de la Grâce même de salut :
 et de la Grâce même de salut :

A tout le monde et de la Grâce, le Dieu seigneur seigneur à reculer
 devant, et de la Grâce. Le Marchand seigneur à reculer

Il y a à dire sur la terre
 Et de la Grâce même de salut :
 et de la Grâce même de salut :
 et de la Grâce même de salut :

Les trois derniers actes nous apprennent que Christ mande à Paul
 d'arrêter aux mains de Satan le Dieu l'Église vient d'abandonner
 au Dieu et Paul, et de la Grâce même de salut. Le Marchand sera sauvé, mais
 pas sans honte pour le catholique. Voilà que le poème moral
 se change en satire. Christ envoie le diable un cordelier, un évêque,
 un prêtre papiste, trois personnages de la pièce. Le Marchand con-
 verti...

Tout fait par des canyons.

Si j'ai parlé longuement de cette médiocre « tragédie excellente, »
 c'est qu'elle est fort peu connue et que les exemplaires en sont très
 rares. *Le Marchand concerté* n'est pas un chef-d'œuvre, loin de là ;
 il n'est pas le premier libelle venu. Bien que la trame de la pièce soit
 aussi peu originale que possible, le poète est assez habile. Le lecteur
 est sollicité par un écrivain fûté, qui commence en douceur, gradue
 ses effets, amène, sans avoir l'air d'y toucher, un dénouement aussi
 édifiant pour le fidèle qu'écrasant pour l'Église romaine. Ce réquisi-
 toire modéré a peut-être atteint son but : les satires grossières de
 Badius auront sans doute manqué le leur. Naogeorgus n'ignore point
 que la meilleure manière d'avoir raison est d'avoir gentiment raison.
 Il paraît bonasse ; il est insinuant.

Crespin a traduit de son mieux le latin de Naogeorgus. Son style
 n'est pas brillant ; il n'a ni élégance, ni variété, ni couleur ; il plaît
 par le naturel et la clarté.

V

Ah ! les opinions traditionnelles, les jugements tout faits ! Que cela est commode ! Que cela peut être faux ! A-t-on assez dédaigneusement traité les pauvres théologiens protestants qui eurent, en 1563, l'audace de répondre aux calomnies rimées de Ronsard par des alexandrins qui valaient ceux du chef de la Pléiade ? Critiques et biographes se sont indignés de voir que de simples calvinistes osaient disputer en vers avec le prince des poètes. Ces calvinistes se nommaient : Antoine de Chandieu, Florent Chrestien, Jacques Grévin. Et il faut que Sainte-Beuve, en particulier, ne les ait point lus, pour qu'il ait pu les exécuter en deux mots secs et méprisants : auteurs de libelles, rien de plus !

Je n'écris que l'histoire littéraire de la Suisse romande ; je dois donc examiner celles-là seulement des satires anti-ronsardiennes qui furent composées par ANTOINE DE CHANDIEU (v. p. 185).

Ronsard avait lancé (1562) son *Discours sur les misères du temps*. Il dédiait à la reine-mère ce discours, qui était une injuste diatribe contre les protestants et un maigre morceau de poésie. Le gentilhomme vendômois s'en prenait

A ces nouveaux chrétiens qui la France ont pillée,
Volée, assassinée, à force dépouillée.

Il attaque Théodore de Bèze, le blâme de « remplir la terre toute d'armes » et le rend responsable de toutes les afflictions de la patrie. Il avoue cependant que Rome a toléré trop d'abus et que lui-même, Ronsard, a goûté jadis

Du miel empoisonné de votre doux breuvage ;
Mais quelque bon démon m'ayant ouï crier,
Avant que l'avaler, me l'ôta du gosier...

En 1563, parurent trois *Réponses aux Calomnies* « contenues au discours et suite du discours sur la misère du temps¹ » etc., la première par A. Zamariel, les deux autres par B. de Mont-Dieu. On sait que « Zamariel » fut, avec « Sadeel, » le pseudonyme préféré

¹ Orléans, 1563. *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.* XXXVII, 576 et s., où ces trois « réponses, » très rares aujourd'hui, ont été analysées d'une façon très complète par M. Ch. Read.

d'Antoine de Chandieu. Mais B. de Mont-Dieu et Zamariel sont une seule et même personne. La parfaite concordance de ton et de style entre les trois « réponses, » d'autres indices encore, viennent à l'appui de cette affirmation.

Chandieu avait alors vingt-neuf ans. Il occupait un rang distingué dans le clergé réformé de France. Jeune, ardent, poète à ses heures, il se mit en devoir de relever rudement les accusations de Ronsard. Vraiment, l'entreprise réussit à souhait, bien que hardie. Les *Réponses* sont plus que dignes du *Discours* ; moins savantes et moins précieuses de forme, elles ont plus d'éloquence et de gravité.

La première des trois satires débute ainsi :

Race du Souverain que les hauts cieux chérissent
 Et d'un trésor caché dorent et enrichissent,
 Pour faire retentir par vos sons mesurés
 Le grand nom du grand Dieu que saint vous adorez...
 Vous, poètes sacrés, de qui le vers chanté
 N'a pour son argument que vertu et bonté,
 N'oyez-vous pas gronder les vers pleins de blasphème
 Qu'un profane sonneur parmi la France sème ?

Le « sonneur, » le faiseur de sonnets, c'est Ronsard, qui a « vendu sa plume à l'erreur, » et qui ment, et qui insulte, et qui change ainsi sa gloire en opprobre. N'a-t-il pas le front de reprocher aux calvinistes de transgresser les lois, de susciter des guerres, d'être des cyniques et des « athées ? » Athées, eux, les féaux serviteurs de Dieu, les vaillants martyrs de la foi ? Il y a des athées, certes :

Athée est qui, mentant, maintient la papauté,
 De laquelle il se moque et voit la fausseté.
 Athée est qui n'attend une seconde vie...
 Qui contre tous les bons ses outrages dégorge,
 Crachant contre le ciel le borbier de sa gorge.
 Hélas ! Ronsard, je crains, qu'étant bien éprouvé,
 Tu sois finalement entre ceux-ci trouvé,
 Juste punition de ton audace folle,
 Qui a tant méprisé la divine Parole...
 Car tout ainsi qu'on voit une nef vagabonde,
 Sur le dos irrité de la furieuse onde,...
 N'avoir jamais repos sinon quand l'ancre mord,
 Ainsi notre foi flotte, incertaine et craintive,
 Jusqu'à ce qu'au vrai port de la Bible elle arrive,
 De la Bible, Ronsard, en quoi n'entendant rien
 Tu tranches néanmoins du théologien
 Et vomis, courroucé, le fiel qui te domine.

Il y a du souffle dans cette tirade, qui n'est pas d'un versificateur

maladroit. La comparaison, pour n'être pas absolument neuve, est renouvelée fort à propos et d'une manière très heureuse. L'alexandrin coule abondant et bien rythmé. La pensée s'exprime avec autant de netteté que de vigueur. Que l'on mette en parallèle une page de Ronsard et une page d'Antoine de Chandieu ! Je serais inquiet pour la renommée du prince des poètes.

Grâce à cette prédilection qu'eurent nos ancêtres pour l'allégorie, pour les personnages abstraits, nous voyons intervenir dans le débat dame Théologie, qui n'est tendre ni pour « l'ignare Sorbonne, » ni pour le « Courtier des Épicuriens. » Elle renverse gaillardement les erreurs et les mensonges ; elle apostrophe sans ménagement les apologistes complaisants ou serviles des fausses croyances ; elle flétrit les libertins qui cherchent à racheter les péchés d'une vie dissolue par de mauvais poèmes.

Chandieu termine sa réponse en disant que Ronsard est bien puni de son *Discours*. N'est-il pas « métamorphosé en prêtre » — il avait accepté la cure d'Évailles, — et n'a-t-il point perdu une couronne rare

Que reçue il avait de la main de Pindare,

pour la remplacer par une autre couronne

En rasant ses cheveux au milieu du sommet ?

Le poète a renié sa Muse, qui l'a payé de retour. Il aimerait à chanter de nouveau. Il n'a plus de voix qu'au lutrin. Le presbytère d'Évailles est une grasse sinécure bien plus encore qu'il n'est une cure ; Ronsard s'y amuse, s'y enrichit et s'y enterre.

Tout n'est pas d'une extrême finesse dans ces railleries. Qu'importe ! elles vont droit au but, blessant l'orgueil maladif de Ronsard, qui appellera Chandieu

...ministre misérable,
Pauvre sot prédicant, à qui l'ambition
Dresse au cœur une rone et se fait Ixion.

La deuxième *Réponse* est plus solennelle. De Chandieu y exhorte la reine à passer, avec son fils, au protestantisme, l'unique remède aux innombrables maux dont souffre le royaume. Le roi lui-même gagnerait à ne pas trop s'éloigner de l'idéal du monarque chrétien :

....Qu'il redresse partout
 Le service de Dieu de l'un à l'autre bout
 Et donne liberté à nous, captifs fidèles,
 Ayant compassion de leurs justes querelles !

Chandieu termine par cette prière pour la conversion de ses adversaires :

Quoique par tous moyens ils cherchent nos dommages,
 Plutôt, Dieu pitoyable, amollis leurs courages,
 Afin qu'avecques nous, se voulant repentir,
 De ta grâce et faveur se puissent ressentir !
 Mais à ceux dont le cœur demeure incorrigible,
 Elance le regard de ta face terrible ;
 Que le feu de ton ire et le ver non-mourant
 Sans fin aillent leur foie et leur cœur dévorant ;
 Et s'ils t'ont dédaigné pour leur aide et refuge,
 Fais que, n'étant leur père, ils te sentent leur juge !

Ceci n'est point d'une charité très évangélique. Nous souhaiterions Chandieu plus clément. Il n'est pas donné à toutes les victimes de bénir leurs persécuteurs. Quelques-unes regimbent et nous ne leur tenons pas rigueur de leurs révoltes. Nous sommes tout prêts à les admirer, quand elles parlent avec la noble franchise et l'autorité de Zamariel ou de Mont-Dieu.

La plus longue des trois *Réponses* est la dernière. Elle vise plus particulièrement à réfuter la *Suite du discours des misères du temps*. Elle déplore les infortunes qui s'abattent sur la France, elle stigmatise les bourreaux qui usurpent les prérogatives du roi, pour calomnier, piller, égorgier les huguenots. Les huguenots? Braves gens dont on veut faire des factieux, les plus dévoués et les meilleurs sujets :

....Nous sommes Français,
 Reconnaissant le roi comme seigneur et père
 Et chérissant la France ainsi que notre mère.

S'ils ont eu recours aux armes, c'est qu'on les y a forcés. Que désiraient-ils? De pouvoir aimer leur Dieu et servir leur prince. On les a traités ainsi que des bêtes fauves. Ils se sont retournés contre l'agresseur. Est-ce un crime? Et comme on abuse de la crédulité du roi et de son peuple, en les représentant les instigateurs de tous les troubles qui ont désolé le pays! Ronsard n'a-t-il pas eu l'impudence de faire de Théodore de Bèze un foudre de guerre? Ah! Ronsard est intéressé à peindre la Réforme sous les plus sombres couleurs. Qu'advierait-il de ses pensions et bénéfices, si elle triomphait?

Il n'y aurait pas de place dans le protestantisme pour le gros et joyeux prébendaire. « Si la papauté renversait soudain, » il y perdrait beaucoup,

Car il est grassement par elle entretenu.

Et Chandieu retourne à de Bèze, qu'il entend venger des calomnies de Ronsard. Et il défend, et il exalte le réformateur. Et il compare l'infatigable apôtre de la foi, l'écrivain remarquable, l'homme grave, avec le poète sceptique et bon vivant.

Au risque de m'étendre à l'excès sur les *Réponses* de Chandieu, je ne puis résister à l'envie de reproduire ce passage :

Si tu voulais, Ronsard, bien user du conseil
Que Du Bellay, rompant le cours de ton sommeil,
Te donna quelquefois, ainsi que tu témoignes...
Plus tu vas approchant des faubourgs de vieillesse,
Plus tu perds de ton lot acquis en ta jeunesse.
Ceux qui t'ont « des Français le Pindare » appelé,
T'appellent maintenant « un prêtre écervelé »...
Plus le cygne vieillit, plus doux sont les accords
Dont il fait résonner du Méandre les bords;
Mais, plus tu vis au monde et plus ta Muse lasse
Ennuie l'auditeur d'une voix lente et basse.
Tu ferais mieux pour toi t'en aller à l'écart,
Murmurer tes discours sans mesure et sans art,
Que de les publier et de toi les distraire
Pour servir de cornets chez un apothicaire.

« Dirait-on pas un vers de Molière ou de Boileau ? » remarque M. Charles Read, à propos de ce dernier alexandrin.

Quand Ronsard invective contre Calvin, quand il l'accuse de rester à Genève « bien et sûrement » et d'envoyer aux coups

....ceux qui, vu leur jeune âge,
Veulent faire l'essai de leur apprentissage,

Chandieu réplique avec une véhémence, qui n'est pas sans grandeur :

Quels sont les *apprentis* qu'à Poissy tu as vus ?
Et, dis-le moi, Ronsard, étaient-ils dépourvus
D'adresse, à disputer ? à parler, d'éloquence ?
De grâce, à discourir ? à juger, de prudence ?
Dis-moi quel *apprenti* de Bèze t'a semblé,
Quand au son de sa voix le Colloque a tremblé ?

Dis-moi quel *apprenti* te démontrait sa langue,
 Longuement prononçant une douce harangue
 A l'ouïe d'un chacun de vos maîtres ventreux,
 Qui crevaient de dépit et d'infamie entre eux ?

Lorsque le même Ronsard s'en prend à Genève, la riposte n'est pas moins bien tournée. Genève est la ville courageuse et forte que des assauts répétés n'ont pu réduire. Genève tient tête au saint-siège et à l'Europe. Et puis Genève ressemble

....à une belle rose
 Qui n'est, sur le matin, aucunement déclose,
 Mais, de ses clairs rayons le soleil l'échauffant,
 En ses replis vermeils se divise et se fend :
 Lors par tout le jardin son odeur épanchée
 Découvre le recoin où elle était cachée.

En effet, Genève, jadis petite ville ignorée, répand sur le monde le parfum de ses mœurs austères et de sa foi robuste. Tandis que ses persécuteurs disparaissent les uns après les autres, elle demeure. Et puis l'Église des fidèles aura son jour de triomphe, le Roi « en son âge nouveau » — ce roi est Charles IX — annonce à la patrie une ère de concorde et de prospérité. *Poeta vates*, dit un brocard faux comme un proverbe. Neuf ans plus tard, la Saint-Barthélemy donnait la mesure des louables intentions de Charles IX.

Les enthousiasmes outrés sont quelque peu ridicules. Je ne prétendrai pas que les trois *Réponses* d'Antoine de Chandieu soient des modèles de style, de goût et de raison. La versification de Zamariel n'est point sans faiblesse. Son zèle entraîne parfois le polémiste au delà des limites qu'un auteur ne franchit pas impunément pour le succès de son œuvre. Chandieu est, de plus, bien « prêcheur. » Toutefois ses vers sont dignes d'être signalés dans une histoire littéraire. Je n'en connais pas beaucoup au XVI^m siècle, qui soient d'une plus libre allure, d'une facture plus ferme. Et les images gracieuses, et les métaphores énergiques, et les éloquentes tirades seront le pain quotidien du poète. Ronsard, qu'il serait peu équitable de juger sur son *Discours des misères du temps*, est un écrivain plus exercé que de Chandieu et je ne songe pas à mettre l'un sur la même ligne que l'autre. Mais, dans leur polémique rimée, la victoire appartient sans contredit au prédicant obscur. Serait-ce donc un mince mérite que d'avoir battu le « Pindare français » avec ses propres armes ?

VI

Le plus grand des poètes satiriques du XVI^me siècle est THÉODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ, chez lequel nous avons admiré déjà la droiture de l'homme, l'intrépidité du soldat, la science de l'historien, les qualités solides et brillantes de l'écrivain. Si d'Aubigné a, chez les contemporains, des rivaux et des maîtres pour la prose, il n'en a guère pour la poésie. Ronsard et les gens de la Pléiade furent des versificateurs plus élégants et plus habiles. Lui, dans ses *Tragiques* du moins — ses autres poèmes sont la plupart bien inférieurs — a vraiment le feu sacré qui brûle et dévore. Qui donc se mesurerait avec lui pour les puissants éclats de voix, la verve superbe, la rude franchise, l'admirable bravoure, l'infatigable énergie? Que d'autres soufflent gentiment dans leur flûte! Il sonne le pas de charge. Il deviendra, comme l'a écrit M. Lenient, le Tyrtée de la guerre civile, l'apôtre à cheval de ce « Christ empistolé, » que maudissait Pierre de Ronsard.

C'est au retour d'un combat, vers 1576, nous a-t-il raconté, que « gardant le lit pour blessures, » il « dicta les premières stances de ses *Tragiques* ¹, » la plus désordonnée, la plus hybride, la plus cruelle, mais, dans sa beauté sauvage, la plus remarquable des satires huguenotes. Alité, rongé par la douleur, assailli par toutes sortes de craintes, il désespère du présent et de l'avenir. Il a encouru d'injustes disgrâces, il a fait de terribles expériences. Aussi va-t-il donner au monde, « ennuyé des livres qui enseignent, » un ouvrage qui remue profondément « ce siècle où tout zèle chrétien est péri, où la différence du vrai et du mensonge est comme abolie, où les mains des ennemis de l'Église cachent le sang duquel elles sont tachées sous les présents, et leurs inhumanités sous la libéralité. » Il retracera, dans une évocation étrangement dramatique du passé, toutes les misères, toutes les hontes, toutes les horreurs qui ont affligé ou scandalisé ses yeux. Dans un langage fougueux, heurté, sans ordre et sans art, mais étonnant d'abondance et de vie, d'Aubigné jettera ses apostrophes indignées, ses farouches imprécations, ses sanglantes invectives, et il dressera de son siècle un tableau d'une si effrayante vigueur, que la postérité ne l'oubliera jamais. A travers les embarras et les obscurités du style, les périodes qui ne finissent pas, les digressions qui fatiguent la patience, les fuites incessantes d'une pen-

¹ *Œuvres complètes*, vol. IV. — Voir p. 269 et s., d'Aubigné prosateur.

sée que l'auteur ne maîtrise plus. éclatent de ces passages et de ces vers qui chantent le génie. On voudrait supplier le poète de rester égal à lui-même : bien vite, il perd le souffle et le fil pour s'empêtrer dans un dédale inextricable d'imprécations mal rugies. Mais quand il est bien lui, en ses moments d'heureuse inspiration, quel forger d'images magnifiques et d'alexandrins sublimes ! Certes, ses pages les plus merveilleuses sont celles où le cœur déborde de colère et de haine. On est alors saisi par le chef-d'œuvre, et l'on aimerait à se répandre en éloges, et il faudrait pour bien célébrer d'Aubigné créer de ces mots souverains, de ces traits inimitables qu'il lance en se jouant, et l'on se résigne à répéter les vers funèbres qu'il composa sur la mort de Jodelle, « prince des poètes tragiques : »

....mais je n'ai pu, Jodelle,
Pour louer ta fureur être assez furieux.

Les *Tragiques* sont divisées en sept livres, qui ont « quelque convenance entre eux, » comme « des effets aux causes. » Le premier : *Misères*, est un « tableau piteux du royaume en général ; » il est, nous apprend d'Aubigné, écrit d'un « style bas et tragique, n'excédant que fort peu les lois de la narration. » Suivent : *Les Princes*, « d'un style moyen mais satirique en quelque façon, » et la *Chambre dorée*. Ces trois livres sont certainement les perles des *Tragiques*, le dernier surtout. Les autres sont intitulés : les *Feux*, les *Fers*, *Vengeances*, *Jugement*. « Il y a peu d'artifice dans la disposition, » confesse d'Aubigné en sa préface. A la vérité, l'auteur se préoccupe moins de soutenir une thèse avec toutes les ressources de la dialectique, que de frapper le lecteur avec toutes celles de l'éloquence. Qu'on le blâme pour « sa passion partisane, » que lui importe !

Je renonce à faire l'analyse de chacun des livres du poème. Ils n'ont ensemble aucun lien étroit et pourraient fort bien être tenus pour des œuvres séparées. Et puis, chacun d'entre eux est composé au hasard de la fantaisie. Quelle horrible peinture de l'état de la France que le premier livre : les *Misères* ! Sous les redondances et les amplifications, quel mouvement de style et quelle débauche d'images ! Comme Catherine de Médicis, la « Jésabel, » qui n'a pas

Laisse ses trahisons en laissant son pays,

est flagellée avec une sorte de volupté rageuse ! Et que sont les « tyrans d'aujourd'hui ? » Les *Princes* nous le diront :

Je veux à coups de traits de la vive lumière
 Crever l'enflé Python au creux de sa tanière;
 Je veux ouvrir au vent l'Averne vicieux
 Qui d'air empoisonné fasse noircir les cieux,
 Percer de ces infects les pestes et les rognés,
 Ouvrir les fonds hideux, les horribles charognes
 Des sépulcres blanchis : ceux qui verront ceci,
 En bouchant les naseaux fronceront le sourcil.
 Vous qui avez donné ce sujet à ma plume,
 Vous-mêmes qui avez porté sur mon enclume
 Ce foudre rougissant acéré de fureur :
 Lisez-le, vous aurez horreur de votre horreur !

Qu'est-ce que le sujet des *Princes*? Henri III abâtardi, traînant dans son Louvre, parmi des courtisans efféminés, son âme et son corps en ruines.

Je deviens roide aussi pour guerroyer le vice,

criera le poète, et il continuera :

Si quelqu'un me reprend que mes vers échauffés
 Ne sont rien que de meurtre et de sang étoffés,
 Qu'on n'y lit que fureur, que massacre, que rage,
 Qu'horreur, malheur, poison, trahison et carnage,
 Je lui réponds : Ami, ces mots que tu reprends,
 Sont les vocables d'art de ce que j'entreprends ;
 Les flatteurs de l'Amour ne chantent que leurs vices,
 Que vocables choisis à peindre les délices,
 Que miel, que ris, que jeux, amours et passe-temps,
 Une heureuse folie à consumer son temps...
 Ce siècle autre en ses mœurs demande un autre style.

Voilà qui sera le modèle du vers cornélien. Ce vers libre, fier, sonore, d'une concision, d'une énergie et d'une noblesse admirables, il abonde dans les *Tragiques*, il retentit à presque toutes les pages comme un coup de clairon dans la mêlée. Il faut un peu l'y chercher ; on le trouve à coup sûr.

D'Aubigné a vécu à la cour. Il en connaît les ridicules et les turpitudes. Il en était sorti, pour aller à son devoir ; il y rentre, le fouet en main :

Flatteurs, je vous en veux, je commence par vous
 A déployer les traits de mon juste courroux...
 Vipereaux, vous tuez qui vous donne la vie.

Tout ce qu'il sait d'injures violentes, tout ce qu'il peut imaginer d'outrages méprisants, il le crache au visage des « prêcheurs merce-

naires, » des « hypocrites effrontés, » de tous les flagorneurs sans vergogne et sans vertu qui ont le panégyrique d'autant plus facile que « le Roi devient infect. » On est surpris, abasourdi, renversé par ce torrent de fiel qui coule et roule sans fin. Jamais la satire n'eut à son service un vocabulaire plus riche, une verve plus opulente. Il n'y a là ni finesse, ni savante raillerie, ni mesure ; on dirait d'un Titan en colère qui hurle de tous ses poumons.

Quand d'Aubigné insulte le roi, « qui n'est plus roi, mais monstrueuse bête, » quand il invective contre le « Conseil sacré qui la France dévore, » quand il s'acharne sur les « mignons, » sa voix prend un accent plus terrible encore.

La *Chambre dorée* renferme une virulente exécution des parlements, entre autres, de ce parlement de Paris, rempli de créatures de la cour et prêt à toutes les viles besognes. Le poète nous fait assister aux débats qui se tiennent dans sa « chambre dorée. » Voici :

....A gauche, avait séance une vieille harpie
 Qui, entre ses genoux, grommelait accroupie,
 Contait et recontait, approchait de ses yeux,
 Noirs, petits, enfoncés, les dons plus précieux
 Qu'elle recache aux plis de sa robe rompue,
 Les os en mille endroits repoussant sa chair nue...
 A son côté, triomphe une peste plus belle,
 La jeune Ambition, folle et vaine cervelle,
 A qui les yeux flambants, enflés, sortent du front,
 Impudent, enlevé, superbe, fier et rond,
 Aux sourcils rehaussés : la prudente et rusée
 Se pare d'un manteau de toile d'or frisée,
 Alors qu'elle trafique et pratique les yeux
 Des dames, des galants et des luxurieux...
 On connaît bien encor cette tête sans front,
 Pointue en pyramide, et cet œil creux et rond,
 Ce nez tortu, plissé, qui sans cesse marmotte,
 Rit à tous en faisant de ses doigts la marotte...

L'Ambition, l'Ire, l'Ivrognerie, l'Hypocrisie, tous les vices sont assis au premier rang dans cet odieux tribunal, la Justice leur « servant de marchepied. » D'Aubigné apostrophe ensuite les juges :

Eh bien ! vous, conseillers...
 Dites vrai, c'est à Dieu que comptes vous rendez :
 Rendez-vous la justice, ou si vous la vendez ?
 Plutôt, âmes sans loi, parjures, déloyales,
 Vos balances, qui sont balances inégales,
 Pervertissent la terre et versent aux humains
 Violence et ruine, ouvrage de vos mains.
 Vos mères ont conçu en l'impure matrice,
 Puis avorté de vous tout d'un coup et du vice ;

Le mensonge qui fut votre lait au berceau
 Vous nourrit en jeunesse et abêche au tombeau...
 A ce troupeau, Seigneur, qui l'oreille se bouche,
 Brise leurs grosses dents en leur puante bouche ;
 Prends ta verge de fer, fracasse de tes fléaux
 La mâchoire puante à ces fiers lionceaux,
 Que, comme l'eau se fond, ces orgueilleux se fondent ;
 Au camp, leurs ennemis sans peine les confondent ;
 S'ils bandent l'arc, que l'arc avant tirer soit las,
 Que leurs traits sans frapper s'envolent en éclats !...
 Ainsi faut que le juste après ses peines voie
 Déployer du grand Dieu les salaires en joie,
 Et que, baignant ses pieds dans le sang des pervers,
 Il le jette dans l'air en éclatant ces vers.
 Le bras de l'Éternel, aussi doux que robuste,
 Fait du mal au méchant et fait du bien au juste,
 Et en terre ici-bas exerce jugement,
 En attendant le jour de peur et tremblement.

Les voilà voués à l'exécration des hommes et à la vengeance de Dieu, les prévaricateurs, les libidineux, les bourreaux, qui souillent de leur présence le temple de la justice ! Et maintenant, faisons la part de l'emphase, de l'obscurité, du style apocalyptique et de la passion, critiquons la monotonie des procédés, l'abus d'une théologie mystique, le retour aux formes surannées du poème allégorique, en serons-nous moins saisis par le diable au corps, moins étourdis par les retentissantes fanfares du poète ? C'est diffus souvent, et pesant, et disgracieux, mais c'est mâle et grand. Si l'on pouvait s'attarder, que d'ingénieuses descriptions, que d'admirables épithètes, que de hardies conceptions, que de trouvailles en un mot n'aurait-on pas à signaler dans cette œuvre extraordinaire ? Quant à la versification, d'Aubigné n'y prend garde ; il a des incorrections et des libertés sans nombre ; il est à peine de l'école de Ronsard ; sa muse bégaie parfois au lieu de chanter, ou elle parle comme la liturgie, en lourdes phrases solennelles et longues, ou elle professe un beau dédain de la prosodie et de la syntaxe. Si d'Aubigné atteint les sommets de l'art, c'est par le génie, non par le talent. Ses *Tragiques* ne ressemblent pas au matin plein de soleil, mais à la nuit déchirée de mille éclairs. Le Juvénal huguenot a ce que nos contemporains appelleraient le don de l'« outrance ; » c'est un « outrancier. »

Les quatre derniers livres des *Tragiques* ne nous apportent rien de très nouveau. Il semble que l'inspiration du poète ait faibli, se soit obscurcie. Les morceaux de fière allure y sont plus rares ; il y a plus de fatras encore. Cependant le d'Aubigné des beaux jours reparaît à ses heures. Lisez ce magnifique début du livre quatrième :

Voici marcher de rang par la porte sacrée
L'enseigne d'Israël dans le ciel arborée;
Les vainqueurs de Sion...

Lisez, dans le même livre, d'énergiques traductions en vers du martyrologe :

Du Bourg près de la mort, sans qu'un visage blême
L'habillât en vaincu, se dévêtit soi-même
La robe, en s'écriant : « Cessez vos brûlements,
Cessez, ô sénateurs ! tirez de mes tourments
Ce profit, le dernier, de changer de courage
En repentance à Dieu. » Puis, tournant son visage
Au peuple, il dit : « Amis, meurtrier ne suis point;
C'est pour Dieu l'immortel que je meurs en ce point. »
Puis, comme on l'élevait, attendant que son âme
Laisât son corps heureux au licol, à la flamme :
« Mon Dieu, vrai Juge et Père, au milieu du trépas,
Je ne t'ai point laissé, ne m'abandonne pas !
Tout-Puissant de ta force assiste ma faiblesse ;
Ne me laisse, Seigneur, de peur que je te laisse ! »
O Français, ô Flamands (car je ne fais de vous
Qu'un peuple, qu'un humeur, peuple bénin et doux),
De vos braves témoins nos histoires sont pleines !
Anvers, Cambrai, Tournay, Mons et Valenciennes,
Pourrais-je déployer vos morts, vos brûlements,
Vos tenailles en feu, vos vifs enterrements ?...

Lisez enfin le cantique sur lequel s'achève le poème :

....Mes sens n'ont plus de sens, l'esprit de moi s'envole,
Le cœur ravi se tait, ma bouche est sans parole :
Tout meurt, l'âme s'enfuit et, reprenant son lieu,
Extatique se pâme au giron de son Dieu.

D'Aubigné est de la famille, non des bons mais des grands poètes. Il est le père de Corneille et l'ancêtre de Victor Hugo. Ceux-ci auront comme lui les hautes envolées et les chutes profondes, la souveraine éloquence et le jargon déclamatoire, mais leurs défauts seront déjà moins choquants et moins excessifs; ils l'emporteront de beaucoup sur lui par la langue qui a, chez d'Aubigné, des gaucheries et des vulgarités sans nom.

Le dernier volume des *Œuvres complètes* renferme encore tout un lot de « pièces épigrammatiques, » sur les thèmes les plus divers. Quelles pensées l'*Inconstance de la femme* suggérera-t-elle à d'Aubigné ?

Qui va plus tôt que la fumée,
 Si ce n'est la flamme allumée ?
 Plutôt que la flamme ? le vent.
 Plutôt que le vent ? c'est la femme.
 Quoi plus ? Rien, elle va devant
 Le vent, la fumée et la flamme.

Je note cinq strophes assez plates à l'adresse des « dégénérés Suisses, » et ce huitain :

Vous trouvez donc étrange et nouveau qu'en Espagne
 La sacrée Hermandad, — c'est l'Inquisition —
 Ait mis entre ses mains la juridiction
 Des chevaux qu'on dérobe et passe la montagne ?
 Je voudrais que ce fût le pire de nos maux :
 Nous voyons bien ailleurs la guerre aux mains des femmes,
 L'honneur des valeureux ès mains des plus infâmes,
 Et que les ânes sont les juges des chevaux.

Je renonce à parler des « pièces épigrammatiques. » Décidément, le brave d'Aubigné n'est ni très spirituel, ni surtout très fin. Ses plaisanteries sont de gros calibre. Il sait mieux rugir que rire.

CHAPITRE II

La poésie dramatique.

I. Le théâtre à Genève aux approches de la Réforme. — II. Le goût du théâtre au XVI^m siècle dans la Suisse romande. — III. Thomas Malingre : sa *Moralité de la maladie de la chrétienté*. — IV. *Le Sacrifice d'Abraham* de Théodore de Bèze. — Louis Desmazes. — VI. Jacques Bienvenu : sa *Comédie du monde malade*. — VII. Joseph Duchêne et l'*Ombre de Granier Stoffacher*. — VIII. Simon Goulart et sa *Pastorale*.

I

Le théâtre au moyen âge sera, en même temps qu'une succursale de l'église, une tribune d'où l'on attaquera les institutions et les hommes de la religion ou de la politique, jusqu'à l'heure où des édits répressifs et les goûts changeants du public donneront le coup de grâce à la littérature scénique. Une ordonnance de 1548 interdit en France la représentation des mystères. Les tréteaux sont démolis, le drame national est mort.

Ronsard et la Pléiade appartiennent tout entiers à l'antiquité. Le bagage littéraire de leurs devanciers ne leur inspire que pitié dédaigneuse ou méprisante indifférence. Pour combler le vide causé par la disparition des mystères, ils vont rimer, d'après Sénèque, de graves et plates tragédies qu'on jouera dans les collèges ou dans les cours d'hôtel. Dès l'an 1600 et jusqu'à Corneille, la scène française est comme monopolisée par Alexandre Hardy, le plus fécond, le plus ingénieux, mais le moins scrupuleux et le moins choisi des dramaturges.

Au XVI^{me} siècle, le théâtre de la Suisse romande est moins misérable que celui de France ; deux ou trois de nos pièces du cru sont œuvres fort présentables. Avant la Réforme, on joue mystères et farces. En l'an de grâce 1523, les Genevois se délectent à l'ouïe d'une sotie qui a couru le monde et qu'ils ont adaptée à leur façon. C'est de la *Mère Folie*¹ qu'il retourne :

Sur mon âme, quoi qu'on die,
Encore me fait-il bon voir ;
Enfants, je suis mère Folie,
Qui, pour passer mélancolie,
Viens vous voir vêtue de noir.
J'ai matière de désespoir :
Je suis veuve de fort longtemps,
C'est, comme vous devez savoir,
De votre père Bontemps.

La Mère Folie, en vêtements de deuil, monte sur l'échafaud et prodigue les allusions aux récents malheurs de Genève. Mais voici que d'Italie arrive un messager. C'est le Printemps. Il est porteur d'une lettre du mari de Mère Folie : Bontemps n'est pas mort, il reviendra. En effet, le duc de Savoie, qui avait épousé la charmante Béatrice de Portugal, se disposait à visiter Genève. Quelle joie la Mère Folie n'éprouve-t-elle pas à reconnaître l'écriture de Bontemps ! Elle convie tous ses enfants à monter et s'asseoir auprès d'elle ; ils sont nombreux. Le plus savant de la bande est chargé de lire l'épître, qui commence par rappeler la mort de Berthelier (28 août 1519) :

Je vous laissai y a quatre ans...
Maintenant, si êtes unis,
Si justice ne craint point force,

¹ *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, I, 135 et s. *Genève et ses poètes*, 124 et s.

Si d'un bon prince êtes fournis,
Si libertés sont demeuré(e)s,
Ecrivez-moi et vous m'aurez.

La réponse est une page d'histoire. Bontemps est fort désiré ; depuis son départ, la ville est plongée dans la tristesse ; défense de jouer des moralités, défense de toucher aux cartes, défense même de tousser. Mais :

Si nous pouvons Bontemps ravoïr,
Demain, nous poserons le noir.

La situation s'améliore, au surplus. Le prince est « assez bon ; » les honnêtes gens vivent en paix ; l'espérance renaît ; des jours meilleurs sont promis à Genève.

Muni de cette réponse, le Printemps regagne l'Italie. Et le peuple de lui crier : « Revenez vite et ramenez-nous Bontemps ! » Vous pensez bien que la Mère Folie est aux anges. On représenterait quelque « histoire, » si l'on pouvait. Hélas ! les costumes manquent. En attendant que Bontemps soit de la fête, on boira joyeusement.

Une seconde sotie, qui est une suite de la précédente, fut jouée l'année d'après. Le duc et la duchesse refusèrent de prendre leur place au spectacle, « parce qu'on disait que c'étaient Huguenots qui jouent. » La Mère Folie est morte. Le père Bontemps se plaît décidément en Italie. Les enfants Sots n'ont plus que leur grand' mère, qui ne consent point à les nourrir.

Elle leur conseille de demander au « sage Monde » du pain et de l'ouvrage. Le Monde accueille les enfants Sots, leur donne du travail. Mais il est d'humeur maussade et rien ne le satisfait. Les messes du prêtre sont trop courtes ou trop longues, les robes que lui prépare le couturier sont trop petites. Ni le bonnetier, ni l'orfèvre, ni le savetier, ni le cuisinier ne réussissent à contenter ce maître difficile. Il faut que le Monde soit malade pour être à ce point désagréable. On mande un médecin. La consultation est intéressante :

— Bonsoir, Monde. — Monsieur, bonsoir.
— Comment vous va ? Ça, montrez voir
Votre main; vous êtes au-dessus.
Qu'est-ce qui vous fait mal le plus ?
— La tête. Je suis tant lassé,
Tant troublé et tant harassé
De ces folies qu'on a dit,
Que j'en tombe tout plat au lit.

— Quelles folies ? — Qu'il viendrait
 Un déluge et que l'on verrait
 Le feu en l'air par ci par là.
 — Et tu te troubles pour cela ?
 Monde, tu ne te troubles pas
 De voir ces larrons attrapés
 Vendre et acheter bénéfices,
 Les enfants aux bras des nourrices,
 Etre abbés, évêques, prieurs...
 Tuer les gens pour leur plaisir,
 Jouer le leur, l'autrui saisir,
 Donner aux flatteurs audience,
 Faire la guerre à toute outrance
 Pour un rien contre les chrétiens?...
 — Ce sont les propos du pays
 De Luther, réputé si faux.
 — Parlez maintenant des défants,
 Vous serez à Luther transmis...

Mais c'est la Réforme qui parle — en 1524 — par la bouche du médecin ! Et cette critique, peu voilée, du catholicisme est tolérée ! Les temps sont proches, dirait-on en langage biblique.

Le médecin s'éloigne après avoir recommandé au Monde de bien manger et boire. Le malade suivra ces conseils. On applaudit.

Une autre pièce : *Au bour de four* avait été représentée, en 1523, à l'occasion de la « joyeuse entrée » que firent syndics et citoyens de Genève à Béatrice de Portugal, duchesse de Savoie. Des compliments sans fin furent adressés à la noble dame. On joua ensuite *Au bour de four*, une petite chose sans importance.

Nous possédons le texte d'une « allégorie, » composée et donnée en l'honneur du renouvellement « du serment de la bourgeoisie contractée entre LL. EE. des deux villes de Berne et Fribourg et ceux de Genève. » Les personnages de la pièce sont : quatre éperviers, une poule, trois poussins. La comédie des *A.A.A liés*¹ (jeu de mots pour exprimer : les *Trois alliés*) ne manque pas d'originalité. Les éperviers se lamentent de la pauvre chair à laquelle ils sont condamnés. La poule et les poussins, qui ont l'ouïe délicate, se sauvent prestement. Les « éperviers » sont les ennemis de Genève. Ils ne savent qu'entreprendre pour faire bonne chère. Le mieux serait sans doute de « briser et tordre » le serment de bourgeoisie,

Car c'est le refuge et séjour
 De la poule et de ses poussins.

¹ *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, II, 21 et s. *Genève et ses poètes*, 124 et s.

On ira donc chercher la poule « en sa maison, » on la sommera de sortir. Mais la poule, en sûreté dans son poulailler, derrière les « murailles du serment, » se gardera bien de prêter l'oreille aux traîtres. Les éperviers s'envolent; l'allégorie est terminée par un rondeau et une ballade, qui peuvent se résumer en ces vers :

Par ces montagnes de Savoie,
 Bien font éperviers leur grimace;
 Dieu nous garde d'eux et leur race !

On le voit, la Réforme et la révolte sont dans l'air. La liberté inspire d'assez mauvais poètes; ce n'est pas moins la liberté qu'on promène sur les tréteaux genevois.

II

Mystères et moralités disparaîtront bientôt. Le théâtre n'est plus compatible avec les mœurs austères, introduites à Genève par Calvin; il est mal vu et sera mal pourvu. En 1546, Calvin, poussé par des amis plus calvinistes que lui, dissuade le Conseil de laisser représenter une moralité, fort anodine cependant : *Les Actes des apôtres*. Les magistrats furent, en l'occurrence, plus tolérants que les pasteurs : ils autorisèrent la pièce. Ces messieurs de l'Église purent se fâcher tout à leur aise et le terrible Cop eut beau fulminer, du haut de la chaire, contre les « effrontés » qui s'avisèrent de monter sur les planches. Tandis que le farouche prédicant était emprisonné pour ses intempestives violences de langage, le peuple accourait en foule au spectacle. Les *Actes des apôtres* furent joués devant un public énorme, en présence de Viret lui-même et du Conseil qui ne dédaignait pas une trêve à la discipline de Calvin. Le théâtre ne fut pas excommunié à Genève, grâce à l'influence de Théodore de Bèze; il prospéra même un certain temps.

Dans les autres parties de la Suisse romande, la Réforme est aussi l'ennemie du théâtre. Néanmoins, Pierrefleur rapporte, qu'en 1549, la *Chrestienté qui estoit malade* fut représentée à Beaulmes; l'*Histoire de Daniel et son fils*, ainsi que le *Mariage de Sarah*, émerveillèrent les gens de Romainmotier. La chronique fribourgeoise de Fryo¹ nous fournit maints détails piquants sur la passion de nos ancêtres pour

¹ *Conservateur suisse*, IX, 317, X, 61, 64, XIII, 358. Voir aussi l'article de E.-H. Gaullieur cité plus loin.

les jeux scéniques. Nous voyons aussi, dans les extraits du *Manuel* de Lausanne, par Ruchat, que le jeudi 13 septembre 1565, « des étudiants et écoliers jouèrent l'histoire de Suzanne, en grec, en latin, en français et en allemand, en présence du Conseil, sur la place de la Palud. » Dans les pays demeurés catholiques, le peuple aime le spectacle. Le mystère de la *Passion* attire, en 1575, une foule considérable à Fribourg, qui conserve un goût très prononcé pour le théâtre; le mystère des *Rois* y est encore donné en 1797. Le Valais ne reste pas en arrière; dans la première moitié du XVII^e siècle, les pièces de Gaspard Bérodi feront la joie de Saint-Maurice et des environs. A Porrentruy, de 1550 à 1665, les recteurs d'école organisent de grandes solennités, au cours desquelles sont représentés des mystères, des soties, qui attirent l'Évêque, la Cour, les étrangers en passage dans la capitale de l'Évêché, sans parler des magistrats et des bourgeois¹.

Mais, dans les contrées où la Réforme a prévalu, le théâtre populaire est à peu près absorbé, dès 1540, par ce que j'appellerai le drame savant. L'idiome vulgaire est sacrifié au latin. Mélancton avait composé une tragédie latine : *Ève*. Birch à Bâle, Ziegler et Lorrich dans la cité des bords de la Limmat, écrivent ces *dramata sacra*, édités à Bâle, en deux volumes (1547). Par malheur, ces spectacles ne sont accessibles qu'à une élite. Or, le protestantisme a besoin de se recruter autre part que dans les classes instruites de la population : sa propagande doit s'adresser à tous, particulièrement aux humbles, à ceux qui n'ont étudié ni Sénèque, ni Tércence. Il faudra que l'auditoire ne soit pas restreint au public des réjouissances académiques. Quoi de plus naturel alors que de revenir à la langue nationale, de faire du théâtre en français ?

III

Je parcourrai quelques-unes des œuvres les plus remarquables du théâtre romand, à partir de 1530. L'un des moins connus, mais le plus habile des dramaturges de l'époque, est THOMAS MALINGRE², qui

¹ *Actes de la Soc. jurassienne d'Émul.* XXIV, 44.

² *Musée neuchâtelois*, XXVI, 101 et s. (étude de M. H.-A. Junod, qui a eu la complaisance de me communiquer sa copie de la *Moralité* de Malingre; il n'existe plus à ma connaissance qu'un exemplaire de cet ouvrage, à la Bibliothèque de Zurich; voir Brunet). Préface du *Catéchisme de Calvin*, écrite par M. Th. Dufour (Genève, 1877). *Correspondance des Réformateurs*, spécialement, IV, 46, note. His-

détruira cette légende échafaudée par le doyen Bridel « que la poésie française ne date parmi nous que du massacre de la Saint-Barthélemy. »

Malingre naquit vers la fin du XV^{me} siècle, d'une famille noble de Morvilliers-Saint-Saturnin. Nous ne savons rien de son enfance ni de sa jeunesse. Il prêche à Blois, en 1527. Il est pasteur dans le Jura bernois, à Court, en 1534, et il se distingue par ses excès de zèle. LL. EE. sont contraintes de lui faire des remontrances, qui ne le corrigeront point. Intolérant, brouillon, emporté, il sera traité de *bestiola* par Calvin. Nous le trouvons à Neuchâtel dès 1533. En 1536, il est appelé au poste d'Yverdon, qu'il dessert durant de longues années. Il décéda, en 1572, chez son fils, Daniel Malingre, pasteur à Vuarens.

Otre les pièces de théâtre, dont je parlerai tout à l'heure, Thomas Malingre a écrit : des *Chansons* « que les chrétiens peuvent chanter en grande affection de cœur, pour et afin de soulager leurs espérances et de leur donner repos en Dieu ; » vingt-quatre *Noëls nouveaux* ; quelques chansons d'un genre plus léger que les premières ; enfin une *Épître* en vers à Clément Marot. Pour l'instant, je ne m'occuperai que de ses œuvres dramatiques.

Malingre nous a laissé une *Moralité de la Maladie de chrétienté*¹, qui compte un peu plus de deux mille vers. Les personnages de la pièce sont : Foi, « vêtue d'une belle robe blanche, » Espérance, « vêtue d'une robe de violet, » Charité, « vêtue d'écarlate, » Bon Œuvre, « vêtu en marchand honnête, » Chrétienté, « en honnête dame, » l'Aveugle, « en son pauvre état » et le Valet « pareillement, » Hypocrisie, « vêtue en nonnain, » Péchés, « par devant vêtu en robe mondaine et derrière en habit de diable, » le Médecin, « en habit propre, » Inspiration, « en habit angélique, » le Docteur et l'Apothicaire, « en leur état. » C'est donc pure comédie allégorique.

Le Docteur commence :

Ce jeu moral les trois vertus contient,
C'est à savoir la foi qui tout soutient,
Avec laquelle est conjointe espérance,
Et charité qui de la foi provient...
Peuple auditeur de la moralité,
A bien faire par elle es incité

toire d'Yverdon, par Crottet, 277. *Lenient*, l. c. 267. et s. — Je n'hésite, pas plus que M. Herminjard, à considérer comme un seul et même personnage *Thomas* et *Mathieu* Malingre; notre poète a pris indifféremment l'un et l'autre nom.

¹ Paris, 1534, par Pierre de Wingle; voir *Brunet*.

Et avisé de délaïsser tout vice,
Et tout orgueil, et touté iniquité...
Et tous péchés de par Dieu défendus.

L'Hypocrisie viendra bien se mettre au travers de ces sages conseils et « fera suivre charnalité » au monde ; en fin de compte, « elle aura mort. » Arrivent la Foi, puis Chrétienté, celle-ci accompagnée elle-même d'Espérance, de Charité et de Bon Œuvre. La Foi s'élève contre les « pharisiens, » conjure le peuple de fuir leurs « sentences obliques » et de regarder uniquement au Christ. Qui a la foi « vainct le diable. » Espérance et Charité célèbrent aussi leurs propres vertus, avec plus de chaleur que de style. Bon Œuvre ne se juge ni moins utile ni moins méritant. Chrétienté prie ensuite le Docteur de consulter un livre et d'exposer quelque « bon mot. » Ainsi mis en demeure, le Docteur s'exécute dans un long discours ; il conseille de « veiller aux oraisons, » de « faire honneur aux seigneurs souverains, » de se comporter comme des « saints, » de « bien garder tout le décalogue, » de « n'adorer qu'un seul Dieu. » Hypocrisie, qui a tout entendu, n'est pas réduite au silence par ce « grand prêcheur de paraboles : »

Je sais tout par cœur mes logiques
Et mes fallaces sophistiques ;
Pour bien tromper il n'est que moi.

Péché redresse la tête. Tous deux se lïgeront contre Chrétienté, qui manifeste le désir « d'aller jouer un peu aux champs. » Le moment est propice pour intriguer. Hypocrisie suit la promeneuse, s'insinue adroitement auprès d'elle, la circonvient par toutes sortes d'habiletés et, sans avoir l'air d'y toucher, lui démontre qu'il faut « avoir un confesseur » et le reste. Chrétienté est troublée. Elle « s'en va méditer, » ne sachant trop ce « qu'il lui en adviendra. »

Comme l'on peut s'en convaincre, la pièce de Malingre est bien une moralité. Les préoccupations dramatiques sont à l'arrière-plan ; l'essentiel est non d'agir mais de discourir. La trame jusqu'ici est quelconque ; elle ne se corsera guère.

A peine Chrétienté a-t-elle tourné le dos, que se présentent l'Aveugle et le Valet ; ils débitent leurs plaintes. Elle rentre de sa promenade, de son « ébat, » à l'heure où les deux malheureux ont cessé de gémir. Elle est « comme à demi tuée. » Les suggestions d'Hypocrisie la poursuivent. Péché l'invite à ne se point tourmenter ; la chose

principale n'est-elle donc pas de « rafraichir nos gorgettes ? » Chrétienté répond :

Vos paroles sont tant doucettes
Que mon mal m'y font oublier.

Là-dessus, Péché prie sa « mignonnette » de l'attendre un brin ; il court lui préparer une « salade nette, » qui la réconfortera. Cette salade ne sera que le plus subtil et le plus dangereux des poisons ; Chrétienté en va être « ensorcelée. »

D'autres personnages paraissent sur la scène. Voici le Médecin, — le médecin céleste, qui voit Chrétienté en péril et enjoint à Inspiration de voler au secours de l'infortunée. Il n'est que temps ; Péché a terminé sa « salade. » Quel brouet ! quel « ord tripotage ! » ricane le séducteur ; il y a là de quoi « empoisonner tout le monde. » Le dialogue suivant s'établit :

Péché : Mangez donc pour vous rafraichir !

Chrétienté : Le plat est beau, cher et honnête ;
Les herbes sont belles à l'œil ;
J'en vais manger...

Inspiration : Pauvre femme, que feras-tu ?
Quand ce morceau tu morderas
A toi la mort accorderas.
N'en mange pas si tu es sage !

Péché : Vous mettez travers le visage :
Allez ailleurs faire caquet.
Voulez-vous troubler le banquet?...

Inspiration : Ah ! n'en faites, n'en mangez point!...
Si vous en mangez, vous mourrez ;
Si vous la laissez, vous vivrez ;
Elisez la vie ou la mort !

Chrétienté : Mais vous me déconseillez fort ;
Quel mal m'en peut-il advenir?...
L'herbe est belle à l'œil, tendre au doigt,
Par ainsi, inférer on doit
Qu'elle a bon goût, et savoureux ;
Puis, mon cœur en est amoureux.
Pourtant, certes, je mangerai.

Elle en mangera, elle n'en mangera pas ; elle en mangera. Nouvelle Ève, Chrétienté a succombé à la tentation. Soudain, quel cri d'angoisse et de douleur ! Le poison a produit son terrible effet :

Le cœur près l'estomac me bat :
Mon chef fend, mon fiel bout en ire ;

Je ne demande que débat :
 Le cœur près l'estomac me bat.
 Mes mains entre elles font combat,
 Les cheveux de mon chef je tire;
 Le cœur près l'estomac me bat,
 Mon chef fend, mon fiel bout en ire.

Hypocrisie s'apprête à lui donner le coup de grâce : « Faites chanter une messe, lui dit-elle, faites aussi une neuvaine ! » Là est le salut. Mais le Docteur a entendu les lamentations de Chrétienté ; il connaît le véritable remède, qui est de « courir à Jésus-Christ. » Hypocrisie contrecarre le Docteur. Bon Œuvre aligne de sages lieux communs. Chrétienté ne se calme pas. Affolée, elle parle tantôt de consulter un devin, tantôt de partir pour Rome où « elle donnera de l'or au pape. » Bien plus, elle devient méchante et rageuse. Ne chasse-t-elle pas l'Aveugle et le Valet qui lui demandent l'aumône ? Inspiration, qui a perdu la tête, se décide à recourir au Médecin céleste. Lui n'abandonnera pas la victime d'Hypocrisie et de Pêché. Il fera sortir toute la « matière puante, » de ce corps ravagé et souillé par le poison. La panacée ? C'est la « grâce justificante. »

Inspiration, dame craintive, a peur que Chrétienté ne refuse la sainte médecine :

Elle n'en prendra non plus qu'un veau,

dit-elle en son jargon inspiré. Qu'à cela ne tienne, réplique le médecin ; on « la lui entonnera dedans. »

Suit un intermède : Aveugle et son Valet occupent la scène. Celui-là disserte volontiers, cite les Écritures ; celui-ci ne songe qu'à son estomac. Après une pause, Chrétienté reparait, plus morte que vive :

Il me faut un maillet trouver,
 Pour m'assommer quant au surplus.

Inspiration et Pêché s'empressent autour de la malade. On s'arrache le cadavre probable. Enfin, Inspiration parvient à faire boire par force à Chrétienté « quelque douce liqueur en une fiole. » Incontinent, les douleurs s'apaisent, le repentir commence. La convalescente — les remèdes d'Inspiration opèrent vite — désire voir le Médecin, qui arrive sur-le-champ. Il examine l'état de Chrétienté, tâte le pouls, regarde même « en l'urine » et y regarde plus que de raison : il y a empoisonnement. Nous nous en doutions un peu, puis-

qu'on nous le chante dès le début de la moralité. Ce qu'il est intéressant de noter, dans cette pièce écrite par un protestant, c'est la persistance de l'art catholique, le mélange d'éléments sacrés et profanes, l'invasion de détails vulgaires ou grotesques dans les sujets les plus graves. N'étaient la polémique huguenote et la langue, on se croirait au XIV^{me} ou au XV^{me} siècle.

Quel est le mal qui rongait Chrétienté ? C'est l'orgueil. Et d'où vient l'orgueil. De « péché et de sa poison. » Oui, si l'Église est corrompue, si les prêtres sont détestables, si les juges font de Thémis une courtisane, si les moines sont « lubriques et scandaleux, » si les gendarmes sont des voleurs, si le pape est un gredin, si les bourgeois et marchands sont malhonnêtes — je résume et je suis Malingre — si les laboureurs et « censiers » grugent leurs maîtres, si les ermites sont pleins de « crapulation, » si tant de fautes, de hontes, de crimes, se commettent, « c'est par péché et sa poison. » Or Péché figure l'Église romaine.

Tout ceci n'est pas raillerie bénigne. Qu'est-ce auprès de ce qui viendra ? Prenez cette tirade, que j'abrège et que j'expurge :

...Le riche a tout, les pauvres rien.
Aucuns, sous la couleur et titre
De l'évangile et de l'épître,
Reçoivent de gros bénéfices,
Des dignités et des offices
Procédant du boubrier romain,
Nonobstant qu'il leur soit certain
Que tels biens sont très mal acquis...
Ils font la cour au fort, au riche,
Et les pauvres sont mis dehors...
...Ces démoniacles
Vendent le Dieu des tabernacles...

Il y a quelques pages de ce style. A côté de l'Église qui avilit la Chrétienté, vous avez la noblesse qui la pille, « détruisant à grands tas les pauvres gens laborieux. » Toutes les institutions religieuses, civiles et militaires ne tendent qu'à une chose : l'écrasement des humbles qui travaillent et souffrent. Mais, la source première de tout le mal, il faut encore la chercher dans l'Église et sa « sophistique doctrine. » Malingre est si indigné qu'il se répète, accumulant et réitérant les accusations et les invectives.

On concevra que Chrétienté n'est pas facile à guérir. Quel corps misérable et pourri ! Tous les membres, tous les organes sont gangrenés. La liqueur de la « grâce » ne suffira point. Alors ?

- Le Médecin* : La Parole lui porterez
Et par la foi la purgerez.
- Bon Œuvre* : Seigneur, je ferai tous vos dits
Et m'en irai vers Bon Savoir ;
Mais il faut tout premier savoir
En quel lieu demeure en la ville.
- Le Médecin* : En la rue de Sainte Bible,
C'est à l'enseigne de la Croix.

Bon Savoir se hâte de préparer les médicaments, Chrétienté de les prendre. Hypocrisie et Péché sont confondus : ils se retirent en maugréant ; ils porteront leurs doléances au « pape de Rome : »

A mauvais rats, il faut de mauvais chats,

leur crie Charité, que l'on jugeait moins agressive. La moralité s'achève en cantique, naturellement.

Est-ce la pièce de Thomas Malingre que l'on jouait en 1549, à Beaulmes, sous le nom, indiqué par Pierrefleur, de : *La Chrestienté qui estoit malade*? Probablement. Cette œuvre aurait eu son heure de popularité. N'en soyons pas étonnés ! Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'une comédie aussi lestement écrite soit restée enfouie, des siècles durant, dans les recoins les moins explorés de quelque bibliothèque. Je veux bien que la forme même de la *Maladie de Chrétienté* ne soit pas originale. Mais quand elle ne serait pas l'un des premiers essais dramatiques de la littérature protestante — elle date de 1533, — quand elle ressemblerait à cent autres moralités, elle n'en serait pas moins un ouvrage d'une réelle valeur, et je ne m'explique pas comment M. Lenient a pu l'exécuter en quelques lignes : « elle n'a rien de très divertissant. » M. Junod s'est, au contraire, fort diverti à la lecture des vers de Malingre, et j'ai fait comme lui. Si nous excusons les répétitions et les longueurs, si nous passons l'éponge sur les gros mots et les trivialités à la mode au XVI^m siècle — c'est, hélas ! de toutes les modes la plus constante, — si nous nous demandons ce que la Muse française avait produit en 1533, nous serons frappés par les incontestables beautés d'une versification facile et même élégante, par la clarté et la correction relativement rares de la langue. Malingre est l'un des rimeurs les plus experts de son temps. Est-il un poète ? C'est une autre affaire. Mais ne pensera-t-on pas que le vers de Malingre donne une véritable saveur à ces attaques passionnées contre le catholicisme, que la prose serait bien terne à côté de ces huitains parfois si énergiques dans leur précision, si alertes, si francs ?

IV

Le *Sacrifice d'Abraham*¹ de THÉODORE DE BÈZE n'est qu'une imitation, assez libre, de l'*Isaaci immolatio* de Jérôme Ziegler. Et puis, ce sujet avait tenté bien d'autres auteurs, avant le XVI^me siècle.

De Bèze est installé à Lausanne, professeur à l'Académie. Il n'a guère que trente ans ; sa conversion est récente ; ses *Poemata*, péchés de jeunesse, l'ont fait connaître moins comme un théologien austère que comme un joyeux compagnon. Il a une revanche de sérieux à prendre ; il la prendra. Comment ? En composant une tragédie sacrée, « nécessaire à tout chrétien pour trouver consolation, au temps de tribulation et d'adversité. » Il est, en latin, suivant le témoignage de Montaigne, « un des bons artisans du métier de poésie. » Son *Sacrifice d'Abraham* nous le révélera poète français, — un poète mort jeune, car sa traduction des *Psaumes* ne sera plus que l'œuvre d'un grave rimeur.

C'est bien une pièce de théâtre que le *Sacrifice d'Abraham*, qui fut écrit en 1550, pour être joué dans une solennité académique ; les élèves de l'auteur représentèrent le *Sacrifice* à Lausanne avec grand succès ; on le donna plus tard dans nombre de villes en France. En réalité, la tragédie de Théodore de Bèze n'est, pour employer une heureuse expression de Sayous, qu'une « exhortation déguisée. » L'élément dramatique n'en est toutefois pas absent ; Pasquier trouva même la scène de l'immolation « si bien retirée au vif qu'elle lui fit, en la lisant, tomber les larmes des yeux. » Mais cette œuvre a toute la naïveté des anciens mystères et souffre de toute la prolixité d'une prédication en vers. De Bèze a simplement voulu démontrer que, tel Abraham est prêt à sacrifier son fils, tel le chrétien doit être prêt à sacrifier sa vie et celle des êtres les plus aimés à l'avancement du règne de Dieu. Sa tragédie est un acte, avant tout. Cette constatation est tout à la fois un éloge et une critique. Le poète veillera tout d'abord à bien défendre sa cause ; si la littérature y a son compte, par surcroît, tant mieux ; si la pièce boite et se traîne, tant pis !

Les personnages sont : Abraham, Sara, Isaac, l'Ange, Satan et la « Troupe des bergers d'Abraham, divisée en deux parties. » Le patriarche sort de sa demeure et conte comment il a délaissé son

¹ *Tragédie française du Sacrifice d'Abraham*, publiée d'abord sans date, réimprimée à Paris, par Henri Estienne 1552. Il en existe un grand nombre d'éditions ; la dernière date de 1852.

pays, sur l'ordre de Dieu. Sara, qui le rejoint, remercie le ciel de lui avoir donné

Cet heureux nom de mère en sa vieillesse.

Ils célèbrent ensemble « du Seigneur l'excellence. » Le diable apparaît, — en « habit de moine, » s'entend :

Je viens, je vais, jour et nuit je travaille
Et m'est avis, en quelque part que j'aïlle,
Que je ne perds ma peine aucunement.
Règne le Dieu en son haut firmament,
Mais, pour le moins, la terre est toute à moi...
Tous ces paillards, ces gourmands, ces ivrognes,
Qu'on voit reluire avec leurs rouges trognes,
Portant saphirs et rubis des plus fins,
Sont mes suppôts, sont mes vrais chérubins...

Il y en a long sur ce thème. Satan nous dévoile enfin ses projets : il veut « assaillir Abraham, » qui lui résiste.

Abraham qui, durant le monologue de Satan, est rentré dans sa maison avec Sara, revient sur la scène où il rencontre l'ange. Celui-ci lui demande d'immoler Isaac. Le père ne regimbe que faiblement. La nouvelle lui « semble fâcheuse, » rien de plus. Il est plus embarrassé qu'attristé, dirait-on. « Par quel bout dois-je commencer ? » demande-t-il avec une effrayante tranquillité d'âme. Au même instant, arrive Isaac, suivi des bergers d'Abraham. Ceux-ci le quittent sur ces mots, qui feront sourire :

Isaac, demeurez ici :
Autrement Monsieur votre père,
Ou bien Madame votre mère
En pourraient être mal contents...
Aussi faut-il en tous endroits
Qu'un fils honnête et bien appris,
Quelque cas qu'il ait entrepris,
A père et à mère obéisse.

Ce subterfuge de l'intervention du chœur pour préparer Isaac atteste plus de candeur que d'habileté. Mais Abraham s'est ouvert à Sara du désir manifesté par l'Éternel. Et ici se place le dialogue suivant, que Marc-Monnier taxe de « cornélien : »

Abraham : Quand Dieu nous enjoint une chose,
S'il commande, il faut obéir.

- Sara* : ...Nous avons cet enfant seulet,
Qui est encore tout faiblet,
Duquel git toute l'assurance
De notre si grande espérance.
- Abraham* : Mais en Dieu...
- Sara* : Mais laissez-moi dire.
- Abraham* : Dieu se peut-il jamais dédire?...
- Sara* : Mais Dieu veut-il qu'on le hasarde?
- Abraham* : Hasardé n'est point que Dieu garde.
- Sara* : Je me doute de quelque cas.
- Abraham* : Quant à moi, je n'en doute pas.
- Sara* : C'est quelque entreprise secrète.
- Abraham* : Mais telle qu'elle est, Dieu l'a faite.
- Sara* : Au moins si vous saviez où c'est.
- Abraham* : Bientôt le saurai, si Dieu plaît.
- Sara* : Il n'ira jamais jusque là.
- Abraham* : Dieu pourvoira à tout cela.
- Sara* : Mais les chemins sont dangereux.
- Abraham* : Qui meurt suivant Dieu est heureux.

Épouse soumise, mais tendre mère, Sara présente timidement ses objections. Son attitude doucement résignée contraste avec le fanatisme d'Abraham. Celui-ci n'est pas un paisible pasteur, c'est un sectaire. Sara finit par céder, animée du secret espoir que Dieu aura miséricorde.

Isaac, qui n'appréhende rien, la supplie de ne point pleurer, de ne pas s'inquiéter : il sera tantôt de retour. Abraham l'emmène. Avant la fin de l'acte, Satan nous annonce qu'il « va courir après » Abraham, pour le « combattre de plus près. »

Le père et l'enfant ont marché trois jours. L'autel est dressé. Isaac, surpris, interroge :

Voilà du bois, du feu et un couteau,
Mais je ne vois ni mouton ni agneau
Que vous puissiez sacrifier ici.

Abraham hésite. L'amour paternel pourrait bien avoir le dessus, d'autant que le diable, présent sur la scène, quoique invisible pour le patriarche, encourage ce dernier à désobéir. Toute cette partie du drame est supérieurement traitée :

Qu'un autre soit de mon fils meurtrier!
Hélas! Seigneur, faut-il que cette main

Vienne à donner ce coup tant inhumain ?
 Las ! que ferai-je à la mère dolente,
 Si elle entend cette mort violente ?

Satan de ricaner : « Le voilà bas, si Dieu ne le relève. » Cependant le père est vaincu. « Arrière, chair, arrière, affections ! » crie Abraham après une longue lutte. Et Satan d'entrer en fureur, — Satan qui a le rôle de la justice et de l'humanité, bien que le poète ne s'en doute guère.

Le temps presse. Il faut se résoudre à tout dévoiler à la victime. Isaac essaie d'abord de fléchir son père, réclame « pitié pour sa jeunesse. » Et quand il voit que ses supplications restent vaines, il pousse cette plainte, qui est sublime dans sa concision : « Hélas ! ma pauvre mère ! » Abraham ne peut encore se décider à passer des paroles à l'acte. C'est alors que l'enfant se redresse :

Or donc, mon père, il faut, comme je voi,
 Il faut mourir. Las ! mon Dieu, aide-moi !
 Mon Dieu, mon Dieu, renforce-moi le cœur,
 Rends-moi, mon Dieu, sur moi-même vainqueur !
 Liez, frappez, brûlez, je suis tout prêt
 D'endurer tout, mon Dieu, puisqu'il te platt...
 Quant à ma mère, hélas ! elle est absente ;
 Veuille, mon Dieu, par ta faveur présente,
 La préserver et garder tellement,
 Qu'elle ne soit troublée aucunement !...
 Je suis tout prêt, mon père, me voilà.

Confus de tant de vaillance, Satan s'enfuit. Abraham embrasse son fils. L'horrible dénouement approche. Quelles angoisses pour le père ! L'enfant a l'héroïsme et la passion du martyr, — comme un de ces huguenots immortalisés par Jean Crespin. Abraham laisse le couteau tomber de ses mains ; Isaac lui dit : « Otez toutes ces peurs ! M'empêcherez-vous d'aller à Dieu ? »

Abraham a levé le bras ; Isaac tend sa gorge... L'Ange intervient. Le drame s'achève sur un épilogue exhortatoire.

Il y a, dans le *Sacrifice d'Abraham*, deux passages au moins qui sont admirables de puissance tragique et dans lesquels le vers, à l'ordinaire un peu gauche, est lui-même plus expressif dans sa sobriété ; en outre, les personnages y sont pris sur le vif. Vraiment de Bèze a, par endroits, le style et le sens du théâtre. Il sait amener les situations et les développer ; si le diable, comparse obligé des pièces bibliques, pouvait rester dans la coulisse et se taire, si les cantiques et les chœurs étaient allégés de moitié et ressemblaient

moins à de la prose rimée, le *Sacrifice d'Abraham* serait aujourd'hui encore supportable sur la scène. Tel quel, il renferme quelques-unes des meilleures pages de la poésie protestante au XVI^{me} siècle, et cela rend indulgent à bien des péchés contre le goût et la logique.

V

Je n'ai pu me procurer les œuvres d'un autre dramaturge, auquel l'exemple de Théodore de Bèze a malheureusement inspiré une trilogie sacrée, que l'on s'accorde à trouver fort indigeste. LOUIS DESMAZURES¹ (de son nom de guerre : *Masurius*) est né à Tournay en 1525 ; ancien secrétaire du cardinal de Lorraine, il a vécu assez longtemps à Genève et à Lausanne. Sa traduction de l'*Énéide* (1560), que nul ne lirait plus sans ennui, lui avait valu quelque réputation. Joachim Du Bellay, qui savait flatter, affirme que Desmazes exprimait admirablement

Avecques le pinceau de sa docte écriture,
La grâce, la façon, le port et la stature
De celui qui d'Enée a décrit le voyage.

Notre rimeur est surtout connu par son jeu de mots sur Rabelais, dont il avait été le commensal et l'ami :

Rabelæsus eras placidè modo, jam quia fundens
Verba furis, *Rabie* tu mihi *læsus* eris.

Si Rabelais, qui le tenait en haute estime, n'était mort peu après ce mauvais calembour, il est probable que Desmazes n'eût point figuré, dans un chapitre de *Pantagruel*, au rang des bons poètes de l'époque.

Les *Œuvres poétiques* (1555) de Desmazes sont sans valeur. Sa trilogie, déjà mentionnée, est assez plate, mais je dois l'analyser rapidement. Elle se compose de : *David combattant*, *David triomphant* et *David fugitif*², « tragédies saintes. » Ces trois pièces, dont on devine le sujet, sont mal bâties et pauvrement écrites. Desmazes emploie généralement le vers de dix syllabes ; il entremêle le dialogue de chœurs et de cantiques. Les personnages parlent plus qu'ils n'agissent. Mais — ceci est à noter — ils se gardent de toutes

¹ *France protestante. Revue suisse*, XI, 140 (article de M. E.-H. Gaullieur).

² In-12, Paris, 1562 ; petit in-8, Genève, 1566.

allusions aux événements contemporains et paraissent ignorer qu'ils vivent dans un siècle de controverse. Desmazes a l'heureuse inspiration de ne pas transformer le roi David en prédicant huguenot. Nous lui devons de la gratitude; que n'a-t-il su nous contraindre à lui devoir des éloges ?

Dans *David combattant*, nous assistons à la lutte de Goliath contre le champion d'Israël; le géant tombe, son adversaire lui coupe la tête et emporte le sanglant trophée. Voyant cela, les Philistins se débandent, et un acteur arrive sur la scène pour informer l'auditoire que

...les Philistins courent plus que le pas;
Ils ont peur d'Israël et ne reviendront pas.

Dans *David triomphant*, nous tombons en pleines réjouissances publiques. On chante et danse pour fêter la victoire du futur psalmiste, — ce qui permet à l'auteur de nous régaler de psaumes qui alternent avec les exercices chorégraphiques... Laissons cela ! Je ne ferai que citer les autres œuvres dramatiques de Desmazes : *Josias*, traduit de l'italien, *Jephthé*, traduit de l'allemand, et *Adonis*, « vrai tableau ou patron de l'état de choses présentes. »

VI

Et dire que l'on a pris JACQUES BIENVENU¹ pour un pseudonyme de Desmazes ! Bienvenu a existé, Bienvenu est un poète nerveux sinon délicat, Bienvenu n'a pas mérité d'être confondu avec l'auteur de *David*. Senebier, si indulgent d'habitude, n'a pas été tendre envers lui : « On sait seulement que Jacques Bienvenu a fait une comédie, qui est une satire dégoûtante des sciences et de la médecine. » Pour la gloire de Bienvenu, nous en savons plus long que Senebier sur le compte de cet écrivain irrévérencieux, mais habile. Nous ne possédons toutefois que fort peu de renseignements biographiques. Bienvenu fut l'ami de Bonivard qui, dans son testament de 1558, « donne et lègue à noble Jacques Bienvenu, citoyen de cette cité, les livres que j'ai composés, appelés copies écrites à la main; item en tout le reste de mes biens meubles, » etc. Il joua un rôle politique comme membre du Conseil des Deux-Cents, puis comme auditeur. Il mourut en 1579.

¹ *Genève et ses poètes*, 126 et s. *Revue suisse*, XI, 211. *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, IV, 209.

Bien qu'extrêmement rares, ses œuvres sont mieux connues que sa vie. Je ne rappelle que pour mémoire sa *Réponse au livre d'Artus Désiré, intitulé : Les grandes Chroniques et annales de Passepourtout* ; ce libelle doit avoir disparu. La Bibliothèque de Genève conserve précieusement un exemplaire — unique, je crois — des quatre écrits suivants de Bienvenu : 1° *Comédie du monde malade et mal pansé*¹ ; 2° *Harenga habita in Monasterio Cluniensi* ; 3° *Décoration de la fameuse abbaye des Frères de Morges* et 4° *Comédie du voyage de Frère Fecisti en Provence*. Cette dernière pièce nous conduit, à la suite du frère Fecisti, chez Nostradamus, « pour savoir certaines nouvelles des clefs du paradis et de l'enfer, que le pape avait perdues. » Elle est une diatribe calviniste assez mordante ; elle ne nous arrêtera pas. Bienvenu a traduit, en outre, le *Triomphe de Jésus-Christ*, de Jean Foxus, « comédie apocalyptique en six actes. »

La *Comédie du monde malade et mal pansé* n'est autre que la « satire dégoûtante » qui indigna Senebier. Elle n'en obtint pas moins un succès très vif au XVI^m siècle et nous lui découvrirons des mérites littéraires très sérieux. Qu'elle ne soit pas d'une parfaite décence, que les passages croustilleux y foisonnent, je ne le nierai point. Je confesserai même qu'elle valut beaucoup d'ennemis à Bienvenu ; il suffirait, pour s'en convaincre, de lire un factum virulent dirigé contre le poète et imprimé à la suite de la *Comédie du monde malade*.

« Récitée » le 2 mai 1568, lors du renouvellement du traité d'alliance entre Berne et Genève, la *Comédie du monde malade* fit les délices des magistrats de l'une et de l'autre de ces villes. L'enthousiasme paraît avoir été si général, que Bienvenu reçut l'autorisation d'imprimer son œuvre, — une autorisation qui est, en l'espèce, synonyme de triomphe.

La pièce est précédée de deux morceaux en vers. Le premier, fort adroitement tourné, est un dialogue entre cinq personnages allégoriques : Volonté divine, Vérité, Paix, Mensonge et Guerre. J'en transcris la fin. Après de nombreuses passes oratoires, où les interlocuteurs font étalage de leur puissance et de leurs hautes origines, Volonté divine se jette entre les discourants :

Holà! holà! c'est par trop combattu :
 J'ai tout ouï ce qu'avez débattu.
 Oyez la voix de Volonté divine,
 Oyez sans plus ce qu'elle en détermine!

¹ Réed. par M. Th. Dufour, Genève, 1882.

Toi donc, Mensonge, et toi, Guerre, exécrables,
 Osez-vous bien ces lieux tant vénérables
 Contaminer de votre orde présence?...
 Vive mon Dieu auquel je suis unie !
 Vous sentirez ma main appesantie
 Sur votre tête, en une sorte telle,
 Qu'on y verra une marque éternelle.

Suit un cantique, composé, ainsi que ce dialogue, en l'honneur de « la sainte alliance perpétuelle des deux très nobles et très chrétiennes villes franches Berne et Genève. » Ce cantique est une interminable rhapsodie patriotique et religieuse : la beauté des sentiments ne rachète point l'indigence de la versification. Passons à la *Comédie* elle-même ! Aussi bien le poète y est plus à l'aise que dans les actions de grâces, qui ne vont pas à son talent. Bienvenu est un esprit caustique et fin, mais ménager de sa verve. Il ne court pas la poste, se promène, philosophe un peu, raille beaucoup, arrive au but tant bien que mal. Il n'a pas, du reste, le fanatisme de la satire, il préfère frapper aux vitres que de les casser.

Les personnages de la comédie sont : Le Temps qui court, le Monde, Maître Aliboron, Vérité, et une collection de « fols : » Bridoye, « juge aveugle et maître fol, » Messire Jean de la Marmite, « vieux fol » (prêtre), Monsieur le Brave, « glorieux fol » (gentillâtre), Sire Claude de la Boutique, « jeune fol » (marchand), et Piquebœuf, « fol niais » (paysan). Temps qui court entre en scène et annonce que le Monde est hien malade ; tous ses membres, ses « états, » se liguent contre lui. Nous le trouvons lui-même « gisant par terre : » il geint :

J'ai tant de maux que c'est compassion.

Mais nul ne s'en soucie, nul n'y cherche remède, nul n'y apporte secours. L'infortuné serait bien à plaindre si un bon vent ne lui amenait Maître Aliboron, l'homme qui a tout vu, tout approfondi, tout pratiqué, le type de

Ces sots savants plus sots que des sots ignorants.

Maître Aliboron est l'incarnation du pédantisme contemporain et, comme le pédantisme, variable dans ses formes, est de son essence éternel, le portrait qu'en dessine Bienvenu risque de ne pas vieillir. Il offre ses services et donne des conseils au Monde :

Le Monde : Mais j'ai si grand mal à la cuisse,
Aux reins, en l'épine du dos,
Voire jusque dedans les os
Des bras et jambes qui me portent...

Aliboron : J'entends, vous êtes bien pressé
Et abattu de maladie.

Le Monde : Vous pouvez voir, sans qu'on le die,
Qu'aller ne puis chercher secours.

Aliboron : Encore y a-t-il bon recours :
Qui ne peut aller, on le porte...
Il faut trouver un tombereau.

Ce merveilleux « docteur en grimoire » n'a rien imaginé de mieux pour guérir le Monde que de partir en quête d'un tombereau, qu'il ramènera, par exemple, « lui dût-il coûter pinte et fagot. » Durant son absence, arrive Bridoye, « sonnante de sa vielle, menant les autres fols après soi, qui s'entretiennent par la main. » Et Bridoye chante ces couplets alertes :

Un fol les autres promène,
Et les mène,
Comme il veut à son plaisir.
Tous ensemble s'accompa(i)gnent
Et se baignent
En leur sot et fol désir.

Je suis celui qui commande
A la bande
Des autres fols comme moi,
Et selon ma fantaisie
Et frénésie,
Je leur impose ma loi.

Je les fais pleurer et rire,
Lire, écrire;
Je leur montre leur leçon;
D'autres fois, je leur gringotte
Une note
A la nouvelle façon.

Voilà comme, sans lanterne,
Je gouverne
Mes gens gaillards de cerveau,
Comme en la danse des bêtes,
Aux grand'fêtes,
Chaque âne conduit un veau.

A part le versiculet trop long que j'ai souligné dans la deuxième

strophe, la chanson est vraiment exquise, digne d'un habile sertisseur de rimes.

Bridoye fait asseoir ses « fols, » le prêtre, le gentillâtre, le marchand, le paysan, et se met en devoir de leur donner une leçon. Chacun d'entre eux traduira une phrase latine, bien que Messire Jean « aime mieux une fressure de veau dedans son chauderon, » que sire Claude préfère s'enivrer, et les autres à l'avenant. Les traductions fantaisistes de la classe Bridoye amusèrent énormément Messieurs de Berne et de Genève; nous serions plus difficiles. Messire Jean demande une heure pour accoucher de ce chef-d'œuvre :

« *Pastor populi curam gregis fideliter habeto : curam*, un curé, *habeto*, fort habile, *fideliter*, fit des lanternes, *populi*, pour pouvoir lire, *pastor*, sa patenôtre, *gregis*, à la grecque. »

Claude ne sera pas moins étonnant d'exactitude. Quant à Piquebœuf, il sera tout aussi fort que les autres, puisqu'il traduira *labori* par « la bouteille, » ce qui lui donne occasion de hurler :

Or buvons donc pour la pareille !
Voilà qui m'en fait souvenir;
Ce sera pour mieux retenir
Notre leçon à telle enseigne.

Cet intermède, que les magistrats bernois et genevois jugèrent très spirituel, nous semble baroque tout au plus. Comme le dit Marc-Monnier, il rappelle nos facéties de collège : *Numero deus impare gaudet*, — le nombre deux se réjouit d'être impair.

Maître Aliboron est de retour avec son tombereau. Il y loge le Monde, « commence à le mener une fois avant, une fois arrière, » et se juge « bien industrieux. »

Songez! Quelle gloire que de trainer le Monde sur une charrette, et comme cet admirable remède va guérir le malade! Aliboron est très fier de son invention. Toutefois, il se doute bien du peu d'effet qu'aura le traitement par le tombereau. Dès qu'il rencontre l'école Bridoye, il s'empresse de la consulter. Bridoye, qui est aveugle, est interrogé le premier. On lui fait observer que, pour examiner un patient, sa cécité...

J'y vois mieux
Que toi quand j'ai mis mes lunettes.

Les autres « fols » entourent le Monde. La scène est d'un comique irrésistible. Je cite :

Le Brave : Monde, nous sommes ici quatre
 Bien fort empressés pour débattre
 Du mal qui te tourmente tant,
 Et venons vers toi quant et quant,
 Pour connaître ta maladie.

Le Monde : Que voulez-vous que je vous die ?
 Y mette la main qui voudra.

Messire Jean de la Marmite prescrit « trois onces du jus du Concile de Trente, » à quoi le Monde répond que la médecine est trop « violente. » Le Brave lui recommande un « cataplasme large et beau du plus infernal athéisme. » Ces ordonnances ne font point l'affaire du Monde, qui souhaiterait moins de paroles et plus de fioles et pilules. Les Esculapes improvisés s'approchent de lui et, — vous allez voir. On le dévalise gentiment :

Messire Jean : Hé ! pauvre homme que vous avez
 Grand'chaleur au corps !

Sire Claude : Comme il sue !

Le Brave : Cette grosse robe le tue.

Pique-Bœuf : Ce pourpoint le tient trop étroit.

Sire Claude : Cet anneau lui serre le doigt
 Si fort qu'il en a la gravelle.

Messire Jean : Ce bonnet lui prend la cervelle.

Aliboron : Ces souliers lui donnent la toux.

Le Brave : Que fais-tu, toi ?

Aliboron : Comme vous,
 Je m'aide à dépouiller le Monde.

Le Brave : Est-ce ton métier ?

Aliboron : Je me fonde
 En tous les sept arts libéraux.

Bridoye ajuste ses bésicles, glapit « qu'il en veut aussi avoir. » Le Monde ne comprend pas :

Hélas ! où est-ce qu'on me boute ?
 Tous mes habits qu'on m'ôte ainsi !
 Je suis quasi de froid transi ;
 Encor me met-on en chemise.

On lui affirme qu'il a une « fièvre grise, » qu'il est nécessaire de combattre la chaleur ; on devra même le tondre. Les « fols » lui taillent barbe et chevelure, et de cette toison rembourrent leurs chausses. Bridoye d'opiner gravement : « Je gage qu'il est allégé. »

Ils le hissent sur son tombereau, puis se disposent à déguerpir, chargés de ses dépouilles. Mais la Vérité leur barre le chemin. Bri-doye a beau lui dire : « Dame, nous ne vous cherchons pas, » elle les tance rudement :

Vérité : Toi, prêtre, qui le monde abuses,
Et toi, faux juge corrompu,
Toi, marchand tout rempli de ruses,
Toi, gentillâtre au front rompu,
Et toi, laboureur qui n'as pu
Simplement vivre ton train bas,
Vous avez tous le sens perdu.

Messire Jean : Dame, nous ne vous cherchons pas.

Vérité : Toi, Monde rempli de malice,
Par maître Aliboron conduit,
Qui est plein de gloire et de vice,
Vois-tu point que Dieu te poursuit ?
Si tu ne veux être détruit,
Réformer faut tout tes états,
Car par eux tout malheur te suit.

Le Monde : Dame, nous ne vous cherchons pas.

Tous, le Monde même, se refusent à entendre la Vérité, « qui fait pendre les gens, » suivant Aliboron. Ce dernier emmène le tombe-reau, le Monde dessus, les « fols » derrière. Et c'est tout ? Non. Le Temps qui court remonte en scène et adresse un compliment aux seigneurs des deux villes.

La *Comédie du Monde malade* est une pièce allégorique, comme tant d'autres. Elle a, plus que d'autres, pour la sauver de l'oubli, un style qui est souvent agréable et quelques épisodes d'un excellent comique. Elle est mieux composée aussi que la plupart des œuvres du même genre. Bienvenu a droit, ainsi que Malingre, à être tiré de l'obscurité ; tous deux sont des écrivains, sinon des poètes.

VII

Il faudrait de la bonne volonté, et beaucoup, pour qualifier de poète un Gascon frotté de calvinisme : JOSEPH DUCHÊNE¹, sire de la Violette, baron de Morancé et d'Isérable. Cet homme, qui eut plus de titres que de talent, naquit en Armagnac (1546). Il étudia la médecine, embrassa la Réforme et vint s'établir à Genève, où il

¹ *Revue suisse*, XI, 143. *Genève et ses poètes*, 135. *Conservateur suisse*, V, 365. *France protestante*, 2^me éd. De Montet.

reçut gratuitement la bourgeoisie en 1584. Il entra au Conseil des Deux-Cents, remplit quelques missions diplomatiques, fut appelé, en 1594, aux fonctions de médecin du roi Henri IV, qui le renvoya plus tard en Suisse comme chargé d'affaires. Il mourut à Paris, en 1609.

Auteur de plusieurs ouvrages, renommés jadis, de chimie et de médecine, il lui prit fantaisie de rimer de lourds poèmes que j'étudierai sommairement au chapitre suivant ; il se crut même capable de faire du théâtre. C'est peut-être du patriotisme mal placé que de servir au lecteur l'*Ombre de Granier Stoffacher*¹, « tragi-comédie, » que cette bonne âme de doyen Bridel jugeait « un drame très original. » Le « Granier Stoffacher, » de Duchêne n'est autre chose que l'un des Suisses du Grütli : Werner Stauffacher. Il n'est pas inutile de le dire, car il n'est personne qui reconnaisse la mâle figure du héros sous cette « ombre de Granier Stoffacher, » que Duchêne invoque on ne sait trop pourquoi et à laquelle il prête le langage d'un pédant du XVI^me siècle.

Dans sa dédicace, le poète-médecin offre à un noble étranger « cette petite fleur de notre jardin spirituel. » Il a la modestie de poursuivre en ces termes : « En la cueillant, je l'ai trouvée comme flétrie, pour avoir été mal arrosée de la liqueur des neuf sœurs. » Le morceau est en trois actes ; le sujet tient en quatre lignes : Les Genevois n'étant pas rassurés du côté de la Savoie, solennisèrent à nouveau, en 1584, le serment d'alliance avec la Suisse réformée. De grandes fêtes furent données aux délégués de Zurich et Berne. Joseph Duchêne voulut contribuer à l'éclat de ces réjouissances : il accoucha de sa tragédie qui avait pour but de célébrer l'heureux événement. Au premier acte, Bellone — nous sommes en pleine allégorie mythologique — est courroucée de voir la paix garantie pour un temps ; elle « enrage, elle meurt, elle est troublée. » Un chœur de soldats suisses lui répond longuement, en ces couplets délicieux :

Toujours le front de nos montagnes
N'est pas de neige enfariné ;
Toujours le fond de nos campagnes
De fleurs ne se voit couronné ;
Toujours un même temps ne dure :
Après le chaud vient la froideur ;
Après notre heur quelque malheur
Nous doit talonner à mesure.

¹ In-4, 1584.

Tant que nous serons joints ensemble,
 Nous serons recherchés des rois,
 Mais si le discord désassemble
 Cette union grande une fois,
 Suisse, tu t'en iras par terre,
 Tu perdras, las! ta liberté,
 Car qui a le Romain dompté,
 Sinon son intestine guerre ?

Voilà de fort honnêtes sentiments, mais d'exécrables vers... Nous sommes au bout du premier acte. Au deuxième, apparaît l'ombre de Granier Stoffacher, qui « sort dehors les ombres sépulcrales, » et qui en profite pour interpeller vigoureusement les Confédérés et les avertir de leur « prochain malheur, »

Avenant que Bellone allume sa fureur.

Stauffacher invoquant Bellone est fort drôle. Il ne l'est pas moins quand, au cours de sa harangue, il narre en alexandrins l'aventure de Guillaume Tell. Avez-vous oublié, clame-t-il, les baillis d'autrefois,

Et ce tyran *Grissler* qui tenait asservie,
 Et votre liberté, et votre propre vie,
 Quand, perchant son bonnet, il vous contraignait tous,
 Passant par là-devant, de fléchir les genoux?...
 Souviens-vous qu'il mit sur la tête du fils
 De *Tell* pour but hélas! une pomme jadis,
 Que l'abattre contraint d'une flèche légère,
 Fut à peine de mort le misérable père :
 La face lui pâlit et de crainte et de peur ;
 Il ne pouvait *guigner*, ayant l'œil plein de pleur...

Assez, n'est-ce pas ? Que ce récit soit « le premier tableau en vers français » de notre belle légende nationale, j'en tombe d'accord avec Gaullieur, mais je suis désolé de constater que Guillaume Tell ait fait ses débuts dans la poésie sous l'égide du sire de la Violette. Quelle maigre et ridicule versification ! Et Duchêne qui s'imaginait avoir arrosé son papier de « la liqueur des neuf sœurs ! » Hâtons-nous d'arracher Tell et Stauffacher aux mains de ce chimiste enrimaillé !

Le chœur, ému par les glorieux souvenirs que maltraite Duchêne, entonne un hymne en faveur de la Paix qui intervient, au troisième acte, pourchassée par Bellone, et se réfugie en Suisse. La Paix craint qu'on ne l'expulse. Un messenger lui conte l'apparition de « l'ombre de Granier Stoffacher, » lui répète, en le paraphrasant, le discours du fantôme, — et c'est fini !

CHAPITRE III

La poésie lyrique.

I. La poésie lyrique au XVI^me siècle. — II. Thomas Malingre. — III. Antoine Saunier. — IV. Eustorg de Beaulieu. — V. Mathurin Cordier et ses *Remonstrances*. — VI. Pierre Enoch ; J. Jacomot ; P. Trédehan. — VII. Joseph Duchêne. — VIII. Blaise Hory. — IX. Simon Goulart. — X. D'Aubigné, poète lyrique : son *Printemps* ; sa *Création*.

I

La différence entre les genres de poésie est si peu marquée, les poètes de la Réforme savent si peu se concentrer et se borner, les préoccupations de la lutte pour la foi sont si vives et si tyranniques, le besoin de frapper sur l'ennemi est si pressant et si général, que le pur lyrisme n'a presque pas fleuri dans la Suisse romande du XVI^me siècle. A part la traduction des *Psaumes* de Théodore de Bèze (v. p. 168), quelques cantiques, quelques odes, chansons ou sonnets chrétiens, les œuvres lyriques sont fort clairsemées. J'en suis réduit à placer ici les poètes et les poésies dont je n'aurais pu m'occuper aux précédents chapitres ; je n'ai plus qu'à ramasser et servir quelques miettes tombées d'une table qui n'est point riche.

La doctrine de l'art pour l'art ne serait jamais sortie d'une cervelle protestante. Si je n'avais peur de faire un jeu de mots, j'écrirais que la devise de la Réforme a été : l'art pour l'acte. Nos ancêtres n'ont été qu'effleurés du souffle artistique de la Renaissance ; Marot lui-même les laissa bien loin derrière lui. Le bel effort de Ronsard et de la Pléiade n'aura pas son contre-coup à Genève. Ronsard et ses amis ont des loisirs. Quel huguenot aurait le temps de rimer en amour de la poésie ? Pour la forme, les versificateurs protestants en restent presque tous à Marot, dont ils n'ont pas la facilité, ni la grâce.

II

Nous avons conservé de THOMAS MALINGRE (v. p. 334), outre de nombreux petits poèmes, une longue *Épître*¹ envoyée à Clément Marot

¹ Réimpr. in-8, Bâle, 1846.

et « en laquelle est demandée la cause de son département de France. » Elle fut composée à Yverdon, en 1542. Marot avait dû prendre le chemin de l'exil, comme tant d'autres de ses coreligionnaires. Malingre s'amusa, selon l'avis « de l'imprimeur au liseur, » par « familière manière d'interroger, » à consoler et « poursuivre doctement à rendre ferme feu Clément Marot en son exil. » Réfugié à Genève, vieilli avant l'âge, Marot était condamné à vivre ses dernières années sur terre étrangère; l'épître de Malingre ne fut sans doute qu'un pauvre soulagement à ses infortunes, d'autant qu'elle était bien insipide. Je renonce à faire l'analyse de cette pièce; je n'en signale que la partie où Malingre dresse la liste des grands hommes et sages ministres qui sont à Genève :

Tu as Calvin, ce précheur très aimable,
 Consolateur des pauvres consciences,
 Homme qui sait de toutes les sciences....

Et puis, nous avons Jean Lecomte, Chapponneau, la « précieuse perle, » Balbus « qui n'est bégue à parler, » que sais-je encore ?

L'*Épître*, si médiocre fût-elle, n'en attira pas moins à Malingre un dizain très flatteur dont je transcris le début, la suite exigeant trop de commentaires pour être comprise :

Je ne suis pas tout seul qui s'émerveille
 De ton savoir, bonté, croix et constance
 Et des sermons où grandement *travaille*,
 Mais aussi sont les plus sages de France.

Serait-ce malice ? Marot vante peut-être les sermons de Malingre pour n'avoir pas à parler des vers. Nous possédons encore une courte réponse à l'*Épître* du pasteur d'Yverdon :

L'Épître et l'épigramme
 M'ont plu en les lisant,
 Et sont pleins de la flamme
 D'Apollon clair-luisant...¹

Marot est bien gentil pour Malingre, mais bien dur pour Apollon et sa flamme.

Thomas Malingre a mieux fait que l'*Épître* à Marot. Il y a quelques jolies choses dans les opuscules suivants parus à Neuchâtel en 1533 : *Chansons nouvelles démontrants plusieurs erreurs et faus-*

¹ Ces deux petites choses de Marot ne figurent pas dans les éditions de ses œuvres.

setés, un livret de seize pages ; *Belles et bonnes chansons que les chrestiens peuvent chanter en grande affection de cœur*, ces chansons « belles et bonnes » étant au nombre de dix-neuf ; et enfin *Noëls nouveaux*¹, qui, pareils à tous les Noëls, mais arrangés à la mode calviniste, sont des récits versifiés de la nativité du Christ. Il est vraisemblable que toutes ces poésies, dont plusieurs furent poursuivies et supprimées dès qu'elles eurent pénétré en France, ont été publiées grâce aux conseils et sous les auspices de Farel. Quelques-unes d'entre elles ont passé dans les *Chansonniers* huguenots. Je citerai l'une ou l'autre.

La *Chanson de l'Oraison dominicale* fut longtemps populaire :

Recueillez-vous, gentils pasteurs,
Chantez mélodieusement ;
Femmes, enfants et serviteurs
Ferez chanter pareillement ;
Notez la façon et comment
Vous chanterez ;
En St-Mathieu expressément,
Il est écrit ; ainsi direz :
Notre Père qui es aux cieus,
Santifié soit ton saint nom
Et ton royaume précieux....

Cette paraphrase de l'Oraison dominicale n'est, ni ne pouvait être de la poésie. Les strophes de l'*Espérance en Dieu* sont plus libres et plus belles :

En toi, mon Dieu, j'ai mis mon espérance,
Ne me confonds pas éternellement !
Tous ceux qui ont en toi leur confiance
Confus ne sont, mais ils sont sûrement
En toi mon Dieu....

Comme le cerf en un étang se lance
Quand est chassé des veneurs et des chiens,
Semblablement quand mon âme est en transe,
A toi je cours et parfois me soutiens,
En toi mon Dieu.

¹ Tous ces recueils se trouvent à la bibliothèque de Zurich — en exemplaire unique — avec la *Maladie de Chestienté*. Voir *Chansonnier huguenot du XVI^e siècle*, publ. par H. Bordier, Paris, in-12, 1870. M. Bordier tient — à tort — Malingre, qui fut pasteur d'Yverdon, comme je l'ai dit, « pour un des protes de l'imprimerie de Wingle. » Suivant M. Bordier, Malingre serait encore l'auteur (en 2 volumes, l'un de 269, l'autre de 68 pages), du *Recueil de plusieurs chansons spirituelles tant vieilles que nouvelles*, etc. paru, sans lieu d'impression, en 1555 ; voir *Chansonnier huguenot*, l. c. préface (p. 26), ainsi que p. 417 et s. et 443.

On aime à parcourir l'un des *Noëls nouveaux* de Malingre ; le morceau serait d'une très heureuse inspiration, s'il n'était gâté par de déplaisantes allusions aux affaires du temps :

Ame doucette, éveille-toi !
 Chante Noël joyeusement,
 D'un cœur gaillard, sans nul émoi,
 Et contemple dévotement
 Le doux agneau,
 Et chante Nau !
 Non seulement de bouche et voix,
 Chante le Noël que tu vois.

Malingre n'a pas laissé d'œuvre égale à sa chanson dédiée au roi Henri II ; écrite vers 1547, elle est l'écho des illusions que les protestants se faisaient encore sur la mansuétude du successeur de François I^{er} :

...Veux-tu que ton sceptre prospère
 Et, d'un ordre préfix,
 Aille coulant des mains du père
 Entre les mains du fils ?...

Veux-tu que Dieu ton droit soutienne
 Et vienne à ton secours,
 Fais qu'en toute la terre tienne
 Sa parole ait cours !...

Cette langue si ferme, cette pensée si noble, ces graves et généreux sentiments nous confirmeraient, s'il en était besoin, dans l'idée que Thomas Malingre est l'un des bons poètes de la première moitié du XVI^m siècle. L'ode à Henri II est, entre autres, une page de poésie française qui se peut comparer aux meilleures pièces de Marot, dans le genre sérieux.

III

Je dois, en passant, dire un mot d'ANTOINE SAUNIER¹, l'organisateur des collèges de Lausanne et Genève, qui fut admis en 1537 à la bourgeoisie de cette dernière ville, où il mourut dans l'obscurité. Il a composé une ode biblique, intitulée : *Chanson des dix commandements de Dieu*², et qui a trouvé place dans tous les anciens *Chan-*

¹ *Chansonnier huguenot*, l. c. Gindroz, l. c. 31. *France protestante. De Montet*

² Impr. pour la première fois en 1532.

sonniers de la Réforme. Elle compte onze strophes ; je n'en détache qu'une seule :

De convoiter, gardez-vous, mes amis,
Femme d'autrui, fille, ni chambrière ;
Notre Seigneur ce mandement a mis
Pour nous tenir en charité entière.
Nul ne voudrait qu'on lui fit déplaisir,
Mais au rebours tout service et plaisir.

En toute affaire,
Fais à ton frère
Ce qu'à toi faire
Tu voulais par dilection,
Sans lui méfaire
Ni lui déplaire,
Mais lui complaire :
C'est la loi de perfection.

N'insistons pas et lisons en prose les dix commandements ! Mais n'oublions point que ces pauvres petits vers, mal tournés et mal rimés, ont édifié et soutenu dans leur foi plusieurs générations de chrétiens !

IV

Le véritable « chansonnier » de la Réforme, j'entends celui qui a contribué le plus à populariser en France et en Suisse le couplet alerte ou la strophe onctueuse, n'est autre qu'un détroqué, aventurier de lettres métamorphosé un beau jour en calviniste militant : EUSTORG DE BEAULIEU¹. Né en Limousin, vers le commencement du XVI^m siècle, Beaulieu publie, en 1529, un petit poème : *Gestes des solliciteurs*. Nous le rencontrons à Lectoure, puis à Tulle, où il est organiste. La misère le fit entrer dans les ordres ; il ne put obtenir de cure et, le dépit aidant, il se convertit au protestantisme. Réfugié en Suisse, il habite successivement Bâle, Berne et Genève ; il meurt à Bâle en 1552.

Eustorg de Beaulieu n'a pas commis que des chants d'église. Auteur de poésies licencieuses, datant d'avant sa conversion, il ne réussit pas complètement à effacer ses péchés de jeunesse, et ses

¹ *Eustorg de Beaulieu*, par G. Becker, Paris, 1880. *Chansonnier huguenot*, l. c. *Senebier*, II, 49. *France protestante*, 2^m éd. *Plaquettes gontandaises* (contenant entre autres la vie de Beaulieu, par G. Colletet, d'après le manuscrit autographe de la Bibliothèque du Louvre), par Th. Tamisey de Larroque, Paris et Bordeaux, 1878. *Corresp. des réformateurs*, VI, 287.

Blasons anatomiques des parties du corps féminin (Lyon, 1537) restent le plus connu de ses ouvrages. Quoi qu'il en soit, il s'efforça, comme tout diable passé au rang d'ermitte, de défendre la nouvelle doctrine avec un zèle dont l'ardeur allait jusqu'à l'intempérance.

On a prétendu que Beaulieu s'était vanté d'avoir composé les cent soixante chansons, paroles et musique, de la *Chrestienne Réjouissance*¹. En réalité, s'il revendique la paternité du texte même du volume, il déclare n'avoir écrit que la musique de trente-neuf chansons. Mais qu'importe ! Les poètes de la Réforme n'étaient d'ailleurs nullement en peine de fabriquer notes et vers. Ils s'approprièrent les airs profanes jouissant d'une certaine vogue, substituaient aux couplets très lestes des chansons populaires des stances solennelles de cantiques. De « Ma chère dame ayez de moi merci, » Beaulieu faisait, par exemple :

Mon Créateur ayez de moi merci...

L'original sauvait et portait au loin l'imitation. Quand Marot gazouille :

Adieu, amours, adieu, gentil corsage,
Adieu, ce teint, adieu, ces rians yeux,

un rimeur protestant gémit :

Adieu la chair, adieu, mondain servage,
Adieu vous dis, monde pernicieux !

Eustorg est un maître en ce genre de sainte parodie ; mais il n'en est pas l'inventeur, puisqu'à la fin du XIII^{me} siècle, Jacques de Cambrai transformait en chants de la vierge les vers amoureux de Thibaut de Champagne et de Raoul de Soissons. Quand il se borne à puiser dans son propre fonds, il n'est guère qu'un habile versificateur. Examinons de plus près sa *Chrestienne Réjouissance* ! Dans sa préface, l'auteur se lamente à propos d'un tas « de chansons deshonnêtes » que l'on crie dans les tavernes ou par les rues et qui sont « cause de grands et horribles maux. » Ce sont « d'innomérables paroles folles, chansons d'amour lubriques, de jalousie et de plus de cent millions d'autres inventions. » Les esprits frivoles disent bien « qu'il faut

¹ Bâle, 1546.

passer le temps à quelque chose et que combien qu'on chante qu'on n'y pense pas à mal, que David même de son temps chantait bien et jouait des instruments. » Beaulieu proteste au nom du roi David et de la morale : « Tout ce que David composait, chantait ou jouait sur les instruments tendait totalement à la gloire de Dieu, et ce que ces chanteurs et folâtres font de notre temps en maints lieux ne tâche aucunement qu'à la pompe, décoration et avancement du Royaume de Satan, du Pape, son vicaire général, et de plusieurs Princes et autres gens voluptueux de ce monde. » Beaulieu confesse qu'il a, lui aussi, « trop souvent usé de réjouissances mondaines, » mais, en signe de repentance, il s'est « occupé à renverser et réduire à la louange de Dieu tant et tant de chansons charnelles qu'il lui a pu souvenir avoir chanté jadis au règne de Satan... lesquelles chansons je vous offre. » La compensation paraîtra modeste à beaucoup, car la *Chrestienne Réjouissance* atteste davantage les bonnes intentions que le talent. Nous sommes cependant renseignés sur le procédé de Beaulieu. Habituellement, le poète se contentera de remplacer les mots grivois ou simplement profanes de couplets légers par des expressions tirées des sermons. En un tour de lyre, une chansonnette deviendra cantique. Ce n'est là, évidemment, que de la basse littérature. Mais Beaulieu ne fut pas qu'un simple cuisinier de vers, accommodant à la sauce calviniste les refrains licencieux qui couraient le monde. Il y a des pages originales dans la *Chrestienne Réjouissance*. Combien ? Je l'ignore.

La *Chanson de l'amour de Dieu* est imitée des joyeux flonflons de : « Puisqu'en amours... »

Puisqu'en amours a si beau passe-temps,
Je veux aimer Dieu, mon Souverain Sire...

Une *Chanson du mariage* commençant par ces mots : « Quand vous voulez faire une amie... » est devenue, sous la plume de Beaulieu :

Quand vous voudrez prendre une amie...
Sachez aussi s'elle est garnie
De crainte envers notre Seigneur...

Quels tristes versiculets ! La cruelle vengeance que le luth sacré exerce contre le luth profane ! Mais la plus grotesque de ces adaptations est bien celle rimée d'après une chanson à boire : « Sus, debout, buvons d'autant !... » Que va donc imaginer Beaulieu ? Ceci

Sus, debout, ne musons tant !
Fasse vent, pluie ou froidure,
Prêchons la vérité pure !...

Il est quelques chansons bien venues parmi celles qu'il n'a point écrites sur modèle. J'indique le premier vers de l'une ou l'autre :

En fait d'amours, tu aimeras ton Dieu...
Auprès de Dieu maintenant je demeure...
J'ai trop chanté l'abominable messe...

Édification et polémique sont le double but de ces piécettes auxquelles la musique prêtait ses ailes et qui prenaient leur vol à travers les pays de langue française. On sent bien que Beaulieu est un versificateur bien plus qu'un poète. Le ton est sec en général, l'inspiration courte. La satire lui réussit mieux que le chant religieux. Et encore ses tirades contre le pape, les prêtres et les moines n'appellent-elles guère la citation. Un échantillon suffira ; je le cueille dans la *Prophétie des abus des prêtres, moines et rasés* :

O gras tondus,
Mal avez été secourus,
Longtemps y a.
Vos grands abus
On les verra.

Ce piteux refrain accompagne des couplets qui valent celui-ci :

Votre orgueil sera puni
Et la bête de son nid
Déjuchera ;
L'Évangile qu'haïssez,
Quand aurez fait plus qu'assez,
Demeurera.

Notre homme ne s'élève jamais plus haut.

V

MATHURIN CORDIER¹ se présente à nous comme l'un des plus distingués parmi cette robuste phalange d'esprits qui abordaient les sujets

¹ *Senebier*, I, 338. *France protestante*, 2^{me} éd. De Montet. *La jeunesse de Calvin* de Lefranc, pass. De Montet. *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, XVII, 449.

les plus divers avec une égale bravoure. Je puis l'étudier immédiatement après Beaulieu, auquel il ne ressemble d'ailleurs que sur un point : il a composé nombre de « cantiques spirituels, » plus graves, plus éloquents, sinon plus littéraires, que ceux de l'ex-organiste de Tulle. Son œuvre est autrement importante que celle d'Eustorg de Beaulieu, car il a touché à toutes les sciences, et son érudition était bien armée en toutes matières. Certains de ses livres sont encore estimés à l'heure qu'il est, surtout en Angleterre.

Cordier est l'un des vétérans de la Réforme française. Né en 1479, probablement en Normandie, il fut régent du collège de La Marche à Paris. Il eut pour élève Jean Calvin, qui devait lui dédier l'un de ses Commentaires sur les épîtres de saint Paul. Il embrassa le protestantisme en 1530. Maître de grammaire à Nevers, puis à Bordeaux, il vint se fixer à Genève en 1538. Expulsé, en compagnie de Calvin, par les « libertins, » il fut accueilli chaleureusement par les Neuchâtelois qui s'empressèrent d'employer ses services. Il retourna cependant à Genève en 1543 ; on le chargea de « gouverner l'école. » Quelques années après, il remplit à Lausanne les fonctions de *moderator scholæ*. Mais son amitié pour Calvin l'attirait à Genève, où il reprit bientôt son modeste poste de régent de la cinquième classe. Ce brave homme mourut sur la brèche, en 1564, à quatre-vingt-cinq ans. Il s'était consacré de toute son âme à l'éducation des petits, refusant d'entrer dans l'enseignement supérieur.

Le régent du collège de Genève s'est beaucoup occupé de pédagogie pratique. Je rappelle quelques-uns de ses ouvrages : *Sentences extraites, à l'usage des enfants, hors de l'Écriture sainte* (1561), *Miroir de la jeunesse pour la former aux bonnes mœurs et civilité de la vie* (1559), *De corrupti sermonis apud Gallos emendatione et latine loquendi ratione* (1531), qui eut de nombreuses éditions, etc.

Mais son traité le plus renommé est ce volume des *Colloques*, qui, d'abord écrits en latin, puis traduits en français, devaient être à la fois des exercices de piété et de beau langage. « Ces miens Colloques, dit Mathurin Cordier dans sa préface, sont tels que (si je ne me trompe) ils pourront beaucoup aider aux bons enfants pour parvenir à ce que j'ai toujours principalement désiré et que j'ai mis peine qu'ils soient exercés : c'est à savoir pour conjoindre la piété et bonnes mœurs avec l'élégance des lettres. »

Divisés en quatre livres, les *Colloques* sont de naïfs dialogues sur les thèmes les plus variés. Ils sont très moraux, très ingénieux, très simples aussi, composés qu'ils furent « en faveur des enfants qui vont

à l'école. » Nos livres de lecture modernes sont infiniment plus méthodiques et plus savants. Sont-ils bien supérieurs, par les résultats qu'ils donnent, à ces *Colloques* dont le succès fut très grand pendant un siècle ou deux ?

Je parlerais volontiers de cette œuvre, si je n'avais affaire essentiellement à Mathurin Cordier poète. Je mentionne en première ligne ses *Cantiques spirituels* (1537), « pleins de toute bonne doctrine et consolation ; » ils renferment vingt-six morceaux avec la musique à chanter. Mais je ne n'analyserai ici que les *Remonstrances et exhortations au roi et aux grands de son royaume* ¹, un livre si rare et, à certains égards, si original qu'il convient d'en traiter avec quelque détail.

Les *Remonstrances* sont divisées en plusieurs chapitres qui sont autant d'« exhortations » au roi, aux princes, aux États, aux fidèles. Mathurin Cordier commence par invoquer sur le roi la bénédiction de Dieu. Que Dieu, dit-il,

T'inspire une bonne nature,
T'instruise en justice et droiture
Pour savoir les peuples guider
Qu'il t'a commis pour les garder !

Les trente et un quatrains de la pièce roulent sur cette idée que le roi doit « s'instruire du Seigneur, » s'il veut être un souverain utile et aimé. « S'instruire du Seigneur ? » A quelle école ? Le poète soupçonne à peine qu'il existe une raison d'État, lorsqu'il enjoint, avec une belle véhémence, au monarque français de

Chasser l'abus et méchant train
De ce faux antéchrist romain.

Voilà de bons conseils — protestants !

Il ne suffit pas à Mathurin Cordier d'adresser des « remonstrances » au roi ; il se tourne du côté des princes, auxquels il sert sa seconde exhortation, démesurément longue. L'auteur débute par une humble confession de foi littéraire : il est « lourd et malhabile. » Il poursuit :

Vous avez assez de poètes,
De cafards et de faux prophètes,
Qui bravement vous parleront
Mais enfin vous abuseront.

De Dieu la Parole authentique
Ne requiert point grand' rhétorique...

Est-ce bien sûr ? Maître Mathurin, vous déployez vous-même « grand' rhétorique » pour expliquer les Écritures à votre façon, et si votre « grand' rhétorique » n'est pas meilleure, c'est tant pis pour votre cause. Que de strophes ne vous faut-il pas avant que vous parveniez au but de votre « exhortation ! » Enfin, vous précisez :

Jusques à quand, ô nobles Princes !
Souffrirez-vous que les provinces
Du roi servent à l'Antéchrist,
Vous qui portez le nom de Christ ?

Nous aimerions plus brève et plus incisive la démonstration que vous allez tenter des erreurs et des hontes du catholicisme. Votre kyrielle de quatrains agressifs nous ennuie. Cela n'en finit pas, et cela est prosaïque, et cela ressemble à de médiocres couplets improvisés. Après avoir assez aligné de rimes, et quand il s'agit de conclure, votre style devient plus énergique, plus éloquent, plus passionné ; votre raisonnement se fait plus pressant et frappe davantage. N'oubliez pas, criez-vous aux princes, que la moitié du royaume a bravé tous les périls pour se détacher de l'Antéchrist ! Sachez que les protestants sont la fleur des gens de France, que si le pays a souffert des discordes et des guerres, la faute en est toute aux papistes !

Quant est de nous chacun s'accorde
A vivre avec tous en concorde ;
Nous ne cherchons troubler aucun,
Mais plaisir faire à un chacun...
Nous prions pour nos adversaires,
Nos persécuteurs et contraires :
Que Dieu les veuille illuminer
Et à salut les amener !

Quelle candeur et, malgré tout, quelle sincérité ! Cordier est une belle âme. Les pamphlets calvinistes ne sont pas des pamphlets, mais des « prières, » et ces paisibles huguenots ne songent qu'à triompher par la douceur. Est-il bien exact de représenter les réformés dans cette attitude de martyrs implorant les grâces divines sur la tête de leurs bourreaux ? Ils avaient une langue qui se savait remuer, une épée qui ne chômait point. Mais ils ne faisaient que se défendre et nous ne leur en voulons pas trop.

Le poète adresse des « remontrances » toutes pareilles aux « magistrats ayant charge de la justice, » au « peuple de France, » aux « États en général, » aux « ministres de la parole de Dieu »

qu'il n'incite pas précisément à « vivre avec tous en concorde. » Quoi! si Cordier nous donne les calvinistes pour des agneaux, il engage tout au moins ces agneaux à montrer les dents :

Repoussez de vos héritages
Tous ces loups et bêtes sauvages,
Qui de brebis portent la peau
Pour dévorer votre troupeau!...
Veillez-y donc en diligence
Et que chacun d'entre vous pense
De si bien les escarmoucher,
Que plus ils n'osent approcher!

Mordez, mes agneaux! Mathurin Cordier, au risque de se contredire, prêche la croisade des huguenots contre les catholiques.

En écrirai-je davantage sur la poésie de Mathurin Cordier? Lyrique, elle manque d'élévation; satirique, elle pèche par la vulgarité. La forme même n'est jamais que passable. Le régent de la cinquième classe du collège de Genève fut un pédagogue excellent, un poète quelconque. Ses *Colloques* nous intéressent encore; ses *Remonstrances* ne sont plus qu'une rareté bibliographique.

VI

Je n'ai pu mettre la main sur les œuvres de PIERRE ÉNOCH¹ († 1590), fils d'un humaniste distingué, Louis Énoch. Selon MM. Haag, « il cultiva, non sans beaucoup de succès, la poésie française. » Je me résigne à citer seulement les titres de ses trois recueils : *Opuscules poétiques* (1572); *La Céocyre*, contenant cent cinquante et une pièces de vers, sonnets, odes, chansons, élégies, consacrées toutes à vanter les charmes de Céocyre et à pleurer de malheureuses amours; enfin, les *Tableaux de la vie et de la mort*, une collection de cinq cents quatrains sur les misères de la nature humaine.

D'un autre poète genevois, JEAN JACOMOT († 1609 ou 1615), je ne mentionnerai que les *Musa neocomenses*, qui furent accueillies avec beaucoup de faveur par les lettrés. Scaliger avait conçu pour Jacomot une si vive admiration qu'il le traitait de « grand poète. » Tous les écrits de cet auteur sont en latin.

Puisque j'en suis au latin, je signalerai tout au moins un traduc-

¹ Senebier, II, 127. *France protestante* (2^{me} édit.).

teur de l'*Énéide*, sur lequel je n'ai trouvé qu'indications fort vagues. Il s'agit de P. TRÉDEHAN, que le doyen Bridel nomme « Trédeban » et qu'il dit natif de Lausanne. Bridel ajoute que Trédehan mit quelques chants de l'*Énéide* « en assez mauvais vers français. » Le manuscrit de la traduction du deuxième « livre » du poème virgilien est conservé à la Bibliothèque de Berne. Il renferme une dédicace à LL. EE. et il est daté de Lausanne (24 novembre 1562). Franchement, Virgile n'a pas de chance avec Trédehan. Qu'est devenue la belle musique du cygne de Mantoue ? Les premiers vers de la traduction vous feront déjà crier au sacrilège :

Un chacun d'eux se tut, et désireux d'entendre
 Tenaient la bouche close : en ce lieu se va prendre
 Ainsi le père Enée au lit haut à parler :
 « Tu me commandes, Reine, ici renouveler
 « L'indicible douleur comme les Grecs en proie
 « Mirent totalement les victimes de Troie... »

Le tragique épisode de Laocoon devient ceci :

Mais voici, deux serpents...
 Droit à Laocoon d'une certaine suite
 Traînant vont s'adresser, et ces serpents retors
 Vont premier de ses fils cerner les petits corps,
 Et tous deux de la chair misérable se paissent.
 Au père même après, tout soudain ils s'adressent...

Mais ne permettons pas que l'infortuné Laocoon subisse, après celui des serpents, le supplice des vers ! On s'est bien gardé jusqu'ici de publier le manuscrit de Trédehan ; son travail est de ceux auxquels convient l'ombre discrète de l'inédit. Si j'en ai parlé, c'est que je tenais à ne pas encourir le reproche d'avoir simplement copié Bridel. J'ai lu Trédehan, non sans ennui. Quoi ! la conscience et le plaisir ne vont pas toujours le même chemin.

VII

JOSEPH DUCHÊNE, sire de la Violette, est une vieille connaissance (v. p. 352). Auteur dramatique et disciple d'Esculape, Duchêne n'a pas cru que ces deux titres pussent suffire à sa gloire. Il a voulu se donner le luxe d'un nouvel avatar : il s'est fait poète lyrique. Parlerai-je de sa *Marocosmie ou de la folie, vanité et inconstance du monde* (1583), « en cent octonaires, avec deux chants lyriques de l'amour céleste et du souverain bien ? » On sait la matière, on devine le ton de cet

ouvrage qui ne renouvellera pas un sujet épuisé. Les *Larmes et chants funèbres*¹, « sur les tombeaux de deux très illustres et très puissants princes du Saint-Empire, et de trois rares fleurs de notre France et perles gracieuses de notre temps » n'appellent point de longs commentaires.

Le premier des chants funèbres, « en forme de bergerie, » pleure « Monseigneur Christian, Électeur du Saint-Empire, duc de Saxe, » etc. C'est bien une « bergerie, » une pastorale lugubre. Quand je dis lugubre, j'entends parler du thème, non de la versification, qui est celle d'un épithalame :

Jà par deux fois neuf fois, le clair flambeau du jour
De l'écharpe étoilée a fait l'oblique tour,
Depuis las! que fuyant de la France l'orage,
Errant seul à part moi, solitaire et sauvage,
Loin de mon cher pays, je conte mes regrets
Aux antres, aux rochers, aux monts et aux forêts.

Ce début prétentieux me remet en mémoire que Duchêne fut l'ami de Dubartas : il a gardé, de sa liaison avec l'auteur de la *Semaine*, une assez forte teinte de pédantisme :

Or, au mois que Phœbus également balance
Et les jours et les nuits passant par la Balance,
Quand la belle Pomone enrichit les vergers
De mille fleurs au gré des champêtres bergers...

Tout cela, les monts, les antres, Phœbus, Pomone, les « champêtres » bergers, pour nous apprendre que « rien ne vit immortel au monde périssable, » que les rois trépassent comme les vilains, que Christian a, lui aussi, rencontré la mort, et que c'est un grand malheur !

Les sépulcres n'inspirent pas Duchêne, bien que ce poète soit en même temps un médecin. Je passe sur les quatre « chants funèbres » qui complètent le volume.

Le sire de la Violette a commis un vaste poème, qui eut beaucoup de succès : *Le grand miroir du monde*². Duchêne n'est point modeste ; il n'a rien moins entrepris que de décrire les « merveilles de l'univers. » Le *Grand miroir* est, si l'on peut dire, une épopée descriptive ; l'auteur a eu l'attention délicate de le faire précéder de

¹ In-4, Genève, 1592.

² In-4, Lyon, 1584. Nouv. éd. 1593, augmentée par l'auteur, commentée par Simon Goulart.

six sonnets dans lesquels Pierre de Brosse, Simon Goulart et d'autres ont exalté cette œuvre extraordinaire ; l'un de comparer Duchène à Dubartas ; l'autre de renchérir et d'affirmer que le *Grand miroir* va « éterniser les ans » du poète. Nous serons, je le crains, moins enthousiastes.

Un mot d'abord sur le plan de l'ouvrage. Duchène s'était promis de ne point s'en tenir à un volume. Au *Grand miroir*, qui compte six chants et plus de six mille alexandrins, devait s'ajouter une suite, qui n'est heureusement pas arrivée jusqu'à nous. Après avoir placé son travail sous la protection du « Créateur et Conservateur de toutes choses, » Duchène s'ingénie à prouver qu'il n'existe qu'un seul Dieu, éternel et tout-puissant. Il s'applique à démontrer que l'univers est bien émané de Dieu, et il réfute les philosophes qui ont cherché à établir « qu'il a été créé de rien. » Il en vient à s'occuper des anges, de « leur ordre, noms et dénombrement ; » il explique, avec détails, les causes et les conséquences de la chute des « anges réprouvés. » Au quatrième livre, il « entre en considération » sur la plus noble des créations divines : le monde céleste. Il descend au « monde élémentaire, » commence par les agents et principes de toutes choses. La *Métaphysique* d'Aristote lui servira de modèle...

L'univers ! Il faudrait un génie pour en décrire les merveilles ; Duchène n'est qu'un chimiste rimant à temps perdu.

Si le *Grand miroir* était seulement scientifique et biblique, il nous fatiguerait sans doute ; il ne nous étonnerait pas. Mais les réminiscences classiques de la Pléiade, le jargon homérique de Dubartas ont déteint sur Duchène ; mais Aristote occupe, dans le *Grand miroir*, autant de place que les Écritures ; mais on y parle des dieux de l'Olympe avec une abondance de lyrisme que le Dieu des chrétiens ne provoque point, et tout cela est bien drôle, sinon très original. Le « cruel Mars, » Mercure, « à l'éloquente parole, » Neptune, Vulcain, Vénus, les Muses, les nymphes, les héros, défilent sans cesse, en des énumérations prodigieuses et saugrenues. Et, tout à coup, au milieu de son cortège mythologique, Duchène, qui méprise profondément les transitions, a le talent de nous montrer « son Henri, le débonnaire roi, » il exhorte les Français à terminer leurs querelles et à s'unir contre les — Turcs ! Ces manières sautillantes, en un grave poème, ce mélange de sacré et de profane, de faits préhistoriques et contemporains, agacent à la longue, mais ils amusent parfois. Nous croyons qu'on nous chantera la Création ; il y a quelque chose de piquant et d'inattendu à voir se dresser devant nous

Le porc mégalien, les oiseaux stymphalides,
Le dragon qui gardait le fruit des Hespérides.

Et que de naïvetés insondables, de surprenantes niaiseries, de fantaisies presque délicieuses tant elles sont abracadabrantes ! L'adorable dissertation que font quelques centaines de vers sur « l'antipathie et sympathie des poissons : »

La langouste a si fort la poulpe à contre-cœur
Que, même en l'approchant, elle roidit de peur !.

Duchêne s'extasie sur la « loyauté » de certains poissons, sur leur « sincère amour, » leur « grande charité » et il nous les propose en exemple. L'excellent Simon Goulart commente ces balourdises avec le respect d'un humaniste étudiant l'*Énéide* !

Je m'égaie encore d'un discours sur la « propriété des pierres, » d'un autre discours sur « l'amour et la haine entre les planètes... » Mais vous n'y prenez pas autant de plaisir que moi. Je serai clément. Pour vous dédommager de cette littérature baroque, je cite un passage, qui n'est pas du premier venu, sur la « céleste Sion. » Que si vous me reprochez de sauter des planètes à Jérusalem, je vous répondrai que Duchêne ne voyage pas autrement :

O céleste Sion, permanente cité,
O délectable Eden, plein de félicité,
Sainte Jérusalem, combien plaisante et belle,
Combien sûre est aussi ta demeure éternelle !
Pour durer à jamais sont tes beaux fondements,
Bâti sur des rochers de fermes diamants ;
Tes murailles, tes tours, sont dessus élevées
De jaspé émeraude et tes rues pavées
D'opales et saphirs ; tes portiques sont faits
D'escarboucles luisants, de rubis tes palais...
On n'y craint des Titans, monstrueux Encélades,
Des Briarées fiers les chaudes escalades...

Nous retombons du sublime dans le fatras, où nous resterons.

En somme, je ne conseille à personne de regarder de trop près le *Grand miroir du monde*. L'auteur a l'air d'un écolier bourré de connaissances mal digérées et qui les dépense au hasard, sans ordre, avec une complaisance qui trahit le pédant, une prodigalité qui révèle le bavard. On sort de son livre avec de l'ahurissement et de la lassitude. Quelques rencontres heureuses, quelques jolis vers, ne peuvent excuser cette orgie d'alexandrins. Le verbiage n'est pas du

lyrisme et il n'est point permis, même à propos de la Création, de nous ramener au chaos en vers de douze syllabes. On a pu dire de Duchêne que, de toutes les pilules de sa composition, ses poèmes étaient les plus difficiles à avaler.

VIII

La Suisse romande n'a produit, au XVI^me siècle, qu'un seul poète exclusivement et sincèrement lyrique : BLAISE HORY ¹. Le digne homme ne fut guère de son temps. Laissant les autres batailler, il se contenta de planter ses choux. Il est de la race de ces aimables égoïstes qui ne font point de mal, s'ils ne font pas grand bien, et qui n'iront pas immoler toutes les douceurs de la vie à la recherche ou à la défense de la vérité. Il est d'ailleurs un lettré de talent et de goût, et son humeur égale, et son indifférence un peu narquoise, et la bonté paresseuse quoique très réelle de son âme, lui prêtent — simple effet de contraste peut-être — je ne sais quoi d'original et de sympathique, au milieu de la société militante et passionnée de l'époque. S'il n'est pas douteux que, dans sa jeunesse, il ait comme un autre pris part aux disputes théologiques, il n'a point persévéré et, dès l'âge mûr, il n'est plus qu'un pasteur de village et un amoureux de rimes.

Blaise Hory, fils de Guillaume, lieutenant au gouvernement de Neuchâtel, naquit vers 1528. Un mystère, qui n'a rien de tragique, plane sur son existence jusqu'en 1564. Nous n'ignorons pas cependant qu'il étudia la théologie à Strasbourg et qu'en 1554, il épousa mademoiselle Louise Grandjean. Dix ans après son mariage, il fut appelé à la cure de Gléresse, un hameau bernois situé sur la frontière qui sépare les pays de langue allemande et de langue française. C'est dans ce modeste presbytère qu'il vécut et qu'il devait mourir. Sa paroisse ne réclamait pas une activité de tous les instants, son cœur ne le portait point aux excès de zèle ; il remplit correctement ses fonctions officielles, et le poète se chargea d'amuser le pasteur qui était en péril d'oïveté, c'est-à-dire d'ennui. Ayant fabriqué des vers latins, qui sont purs jeux de rhétoricien habile, il se mit à composer des vers français ; la période de tâtonnements fut longue et lente furent les progrès. Ses débuts sérieux datent de 1572 — il avait 44 ans — et c'est à peine si, en 1580, il est un versificateur passable.

¹ *Poésies neuchâteloises* de Blaise Hory, pasteur à Gléresse au seizième siècle, publ. par Fréd. de Rougemont, Neuchâtel 1841. *Revue suisse*, XII, 656 et s. *Biographies neuchâteloises*.

Que pouvait-il bien chanter ? Sa vie était l'uniformité même : quelques visites pastorales, quelques inspections d'école, un sermon tous les dimanches, et les semaines et les mois s'envolaient d'une aile peu pressée. Les relations nouées avec deux ou trois collègues des environs lui valaient quelques moments agréables. Il retouchait les vers de Guillaume Jaquet, pasteur de Dombresson. Il voyait Vinsler, pasteur à Bienne, un excellent humaniste. Il se lia beaucoup avec Jacomot (v. p. 367) durant le séjour de ce dernier à Neuchâtel. Et puis, sa réputation naissante aidant, on vint à lui. Le banneret Tribolet Hardy lui adresse une épître « en beaux vers écrite. » L'abbé de Bellelay l'invite à le surprendre un jour dans son couvent. La poésie, qui lui apporte ces consolations, le brouille d'autre part avec l'ami Jaquet. Dans son ménage, tout marche à souhait ; Hory perd sa femme, pour se remarier aussitôt après. Retombé dans le veuvage, il se met en quête d'une troisième compagne « selon son cœur. » Il a eu huit enfants... La vieillesse arrive, et la mort, en 1595.

M. de Rougemont, l'éditeur d'Hory, n'a pas été tendre pour le poète de Gléresse : « Il ne nous a parlé nulle part ni des angoisses de l'âme qui, dans sa pauvreté, pleure sur son éloignement de Dieu et ses péchés, ni des vicissitudes de la vie spirituelle... Il était poète et chrétien, et ce qui fait à la fois la beauté et l'essence du christianisme est resté pour lui couvert d'un voile épais... » Cette appréciation est bien sévère. La plupart des pièces d'Hory nous le montrent extrêmement pieux, d'une piété aussi orthodoxe qu'on la peut désirer. Certes, la profondeur philosophique lui est inconnue et ce n'est pas un précurseur de Pascal que ce bourgeois paisible et rassis. Hory n'en est pas moins un chrétien, qui se résigne — facilement — devant les épreuves, qui est reconnaissant des bienfaits, qui croit aveuglément. Sa foi ne transportera pas des montagnes ; ses yeux ne chercheront pas d'horizons nouveaux. Il n'a pas le sens de l'Infini, et son idéal traîne sur tous les chemins. Prenons Hory et l'aimons tel qu'il est ! Il n'est pas insignifiant. Et quand nous rencontrons, entre Farel et de Bèze, un bonhomme tout simple et tout naïf, soyons heureux de la rencontre ! Nous avons assisté à des disputes, à des assauts, à des batailles. On nous offre un bout de causette, au coin du feu. Asseyons-nous gaiement, et tendons l'oreille !

Les *Poésies* de Blaise Hory sont divisées en « chansons » et en « épîtres. » Les « chansons, » rimées souvent à la diable, célèbrent les événements, petits et grands, qui surviennent dans la famille du

poète ou dans celle de quelque ami : baptêmes, mariages, décès. Presque tous les morceaux antérieurs à 1580 sont d'une déplorable faiblesse ; le vieil écolier en poésie tâtonne et ànonne. La parfaite honnêteté des sentiments n'atténue point l'impression désastreuse que l'on éprouve à lire ces pénibles et lamentables essais. Blaise Hory a le courage d'écrire ceci à propos d'un enfant né à sa « belle-sœur Estienne : »

Or sus, qu'en toute joie
Je loue le Seigneur,
Qui tant de biens m'octroie
Et est mon mainteneur.
C'est mon maintien ;
Je m'appelle Estienne,
Chrétienne,
La fille d'un chrétien.

Quel charabia ! Sa « belle-sœur » Judith ne l'a pas inspiré davantage. Les belles-sœurs ne disent rien à sa Muse. Mais je découvre une « chanson » bien étrange. Est-ce de la candeur ? Est-ce seulement grotesque ? Titre : *Sur le trépas de feu ma très chère femme Louise Grandjean, et le mariage de Jeanne Perregaux, ma très aimée épouse*. Ce titre est tout un poème. Savez-vous qu'elle est pleine d'imprévu, mais grosse de révélations sur le caractère d'Hory, cette idée de notre pasteur de glisser, dans la même pièce, une complainte sur le trépas de sa première femme et un épithalame en l'honneur de la seconde ? Évidemment, le « prêcheur » de Gléresse aime sans fureur. Il est devenu veuf ; c'est fort déplaisant. Il se remarie un an après ; c'est fort naturel :

Le trépas de ma dame
Me causa grand tourment.
L'ayant vu rendre l'âme,
Connus certainement,
Le monde en vérité
N'être que vanité.

Mon cœur plaignant sans cesse
Disait passionné :
Las ! ma chère maltresse,
Tu m'as abandonné ;
Oh ! que je fusse aussi
Auprès de toi transi !

Voilà qui est bien attendrissant ! Un peu de patience, et nous serons consolés, Blaise Hory avec nous :

Seigneur, par ton adresse,
 Mon cœur fut inspiré
 Choisir telle maîtresse
 Qu'il avait désiré.
 Richement m'a rendu,
 Si que j'ai peu perdu...

Viens çà, amour pudique!
 Par ton ardente ardeur...

Le bon pasteur s'échauffe et, comme il n'a pas précisément le ton de l'homélie, je n'aurai pas la cruauté d'appuyer sur les écarts lyriques de ce récidiviste de l'hyménée. Si je ne soupçonnais chez le prédicant de Gléresse un fonds inépuisable d'égoïsme ingénu, je tiendrais cette pièce pour quelque fantaisie macabre. Il ne voit aucun mal à verser un pleur sur Louise, tout en pinçant le bras de Jeanne. Ce qui nous réconcilie un tantinet avec Hory, c'est les belles stances qu'il a chantées sur le trépas de Jeanne Perregaux :

En ma tristesse dolente,
 Je lamente;
 Tu me vois, Dieu tout-puissant,
 Privé de ma tourterelle;
 Je l'appelle,
 Incessamment gémissant,

O ma tant gracieusette
 Brebiette,
 Faite selon mon dessein!
 Tu buvais dedans ma tasse,
 Et puis, lasse,
 Tu reposais en mon sein.

Lorsque moins m'y *attendoie*,
 Fut ma joie
 Tournée en plaintes et pleurs;
 Et tant mon malheur me fâche,
 Que relâche
 Je ne trouve en mes douleurs...

...Certes la vie de l'homme
 S'en va comme
 La belle fleur qui fleurit,
 Puis, étant du chaud hâlée,
 Ou gelée
 De froidure, tôt périt.

Et, s'adressant à Dieu :

A mes maux donne allégeance,
 L'assurance
 De son salut et son mieux ;
 Plus ne l'ébranle l'orage,
 Au rivage
 Serein et calme des cieux !

Cet accent de mélancolique et franche poésie est vraiment émouvant. La forme même n'est point banale. Hélas ! le morceau est bien longuet ; je n'en ai choisi que la fleur à votre intention.

Je ne ferai que mentionner trois pages de prose rimée sur « la mort d'Henri II, » une médiocre « complainte de la France » dirigée contre Charles IX, et l'« histoire des sages du pays de Perse » qui est une réédition, en mauvais vers, du récit des mages. Il y a du souffle et presque de l'énergie dans une ode sur le trépas d'Henri III ; les prêtres y sont fustigés de main de huguenot. En résumé, les « chansons » d'Hory n'apparaissent, sauf celle dont j'ai cité plusieurs strophes, que comme des passe-temps d'amateur peu doué. Une seule fois, le cœur a parlé, et nous avons eu de la poésie.

Que valent les « épîtres ? » Elles ont, dans le tour, quelque chose de facile et de dégagé. Il leur arrive de ne point manquer d'esprit, et du plus vif, sinon du plus fin. Blaise Hory serait-il donc un être plus compliqué, à tout le moins plus divers, qu'il ne semble d'abord ? Ce naïf peut être un moqueur ; ce chrétien sait s'affranchir de la charité et du style évangéliques. La machine humaine, même la plus primitive, a bien des rouages.

Je rappelle, au passage, une épître à propos de la peste qui sévit en 1567 ; une « congratulation » très emphatique au nouveau propriétaire du Schlossberg, château voisin de Gléresse. Mais les pièces de résistance de la seconde partie de l'œuvre d'Hory ont trait aux démêlés qui s'élevèrent entre le poète et quelques rimailleurs de la contrée. Au maître d'école d'Auvernier, qui avait composé un « commencement d'invective contre la reine mère, » Blaise recommande de « fuir obscurité » et de polir ses élucubrations.

Ceci n'est encore qu'un avertissement amical. Un « rimeur présomptueux » s'étant avisé de faire l'oraison funèbre du banneret Jean Tribolet, le pasteur de Gléresse jette toutes ses épigrammes à la tête du malheureux qui

S'efforce de voler avant qu'avoir des ailes...
 Viens ça, ami rimeur, qui que tu puisses être !
 Il faut être apprenti avant que d'être maître...

Tu plais à quelques-uns. Sais-tu raison pourquoi ?
Celui qui n'a qu'un œil entre aveugles est roi...

La poésie fut, je l'ai dit, l'occasion d'une bronille entre Hory et son collègue *Guillaume Jaquet*. Celui-ci était du *genus irritabile vatum*, qui comprend tous les poètes sans talent et quelques autres ; il communiqua ses œuvres, qu'il avait le projet de publier, à son ami Blaise Hory. Le manuscrit fut retourné à Dombresson, accompagné de cette peu encourageante réponse :

Déjà Phœbé, posant le voile de son deuil,
Vingt fois nous a montré son visage vermeil
Dès que toi, me cuidant être un autre Pétrarque,
Voulus que de tes vers je fusse l'Aristarque...
Notre siècle produit un million d'esprits
Subtils, qui se riront de nous et nos écrits...
Le refrain de leur chant sera : « tout n'y vaut rien ! »
Couve donc en ton sein, honteux, je te supplie,
Ton nourrisson non mûr et non ne le publie !

Ces conseils ne se pardonnent point. Jaquet s'emporta, remercia Hory par des « rimes injurieuses. » L'infortuné Jaquet avait plus de vanité que d'inspiration. Et quoiqu'il eût beaucoup d'enfants — dix-huit ! — et qu'une nombreuse progéniture soit, à en croire la sagesse des nations, un grand élément de bonheur, il n'était pas un homme heureux. Aigri par la misère, outré du peu de cas que l'on faisait de ses vers, il écrivit de méchants couplets, qui ne nous sont point parvenus, contre l'« Aristarque » de Gléresse. Ces couplets lui attirèrent une verte riposte :

Quelle mouche
A piqué mon baudet qui si fort s'escarmouche ?...

J'ai peur d'avoir insisté trop sur les *Poésies* de Blaise Hory. Mais l'écrivain n'est pas à dédaigner. S'il paie son tribut au mauvais goût du siècle, si sa versification nous ramène au temps de Marot, si, dans la plupart de ses morceaux, il est lourd et diffus, il a, par-ci par-là, de la grâce et de l'émotion, et, assez souvent, du pittoresque, une langue imagée, de la verve et de l'esprit. Son œuvre est bien mêlée, quoique mince. On y trouve quelques jolies pages, qui font oublier le reste.

IX

Il sied de ne pas refuser une petite place, parmi nos lyriques, à SIMON GOULART (v. p. 355). Il est l'auteur de nombreuses pièces de vers éparpillées de droite et de gauche, entre autres, de « sonnets chrétiens. » Tout cela est plus important par la quantité que par la qualité. On a vu qu'il a pris la peine de commenter le *Grand miroir du monde* de Duchêne. On a de lui, également, des « annotations sommaires et explications » sur la *Semaine* de Dubartas ; c'est consciencieux, mais pesant et prolix.

Il est temps de finir, — car j'étudie à part d'Aubigné lyrique. La poésie de la Suisse romande au XVI^m siècle est plus abondante que véritablement riche. Elle est, au point de vue de la forme, bien en arrière sur la poésie française. Elle ne sait rien de plus, en prosodie, que Marot ne savait. Elle est cependant plus intéressante qu'on ne se le figure d'habitude, et, bien qu'elle soit en général plutôt un moyen de propagande qu'une manifestation littéraire, elle a donné quelques œuvres estimables, mis en relief quelques hommes distingués. Ni Malingre, ni Bienvenu, ni Chandieu, — et que dire d'Aubigné, dont les *Tragiques* sont un pamphlet souvent admirable ? — ne doivent être tenus pour des poètes sans valeur.

X

Il faut mettre à part les poèmes lyriques d'AGRIPPA D'AUBIGNÉ¹. Jusqu'à l'édition des *Œuvres complètes* de MM. Réaume et de Caussade, d'Aubigné poète n'était guère pour nous que l'auteur des *Tragiques*. On savait que des milliers de ses vers s'étaient perdus. On regrettait surtout ceux de son *Printemps*, qui devaient nous révéler, dans l'audacieux pamphlétaire et le hardi compagnon, un habile sertisseur de rimes amoureuses, un Ronsard moins châtié et moins gracieux, mais plus franc et plus mâle. MM. Réaume et de Caussade nous ont restitué deux volumes pour un : *Le Printemps d'Aubigné* en trois livres, *La Création* en quinze chants, sans parler de deux livres d'épigrammes et de nombre de pièces détachées qu'il est difficile de classer.

Qu'est-ce que le *Printemps d'Aubigné*² ? Un long cri d'amour,

¹ Voir p. 269 et 323.

² *Œuvres complètes*, vol. III, p. 1 à 205.

joyeux ou triste, railleur ou passionné, mais d'une inspiration débordante et d'une infinie variété d'accents. C'est le souffle puissant et libre de la vingtième année qui anime cet extraordinaire poème ; l'âme et le corps sont pleins d'une sève folle qui coule, s'agite, bouillonne, deux cents pages durant :

Lecteur, pour m'excuser, qu'est-ce
Que je pourrai dire ? Rien.
Si j'allègue ma jeunesse,
Tu diras : Je le vois bien.

Comme on le devine, il n'y a pas dans le *Printemps* que de la tendresse gaie ou plaintive. Notre d'Aubigné ne peut s'enfermer dans un sujet ; son imagination et ses caprices l'emportent où il leur plaît. Ce n'est pas un génie serein et superbe, toujours égal et dont les ouvrages soient de beaux chefs-d'œuvre par l'admirable proportion de leurs diverses parties et la souveraine harmonie de l'ensemble. Ils ont quelque chose de heurté, de touffu, de désordonné, — un air d'étonnante et de luxuriante improvisation. Digressions inutiles, fantaisies absurdes, débauches de mauvais goût, voilà les défauts du genre ; les qualités en seront une facilité merveilleuse, une savoureuse originalité, une rare vigueur. D'ailleurs, il n'en saurait être différemment :

Combattu des vents et des flots,
Voyant tous les jours ma mort prête,
Et aboyé d'une tempête
D'ennemis, d'aguets, de complots,

Me réveillant à tous propos,
Mes pistolets dessous ma tête,
L'amour me fait faire (le) poète
Et les vers cherchent le repos.

Pardonne-moi, chère maîtresse,
Si mes vers sentent la détresse,
Le soldat, la peine et l'émoi :

Car depuis qu'en aimant je souffre,
Il faut qu'ils sentent comme moi
La poudre, la mèche et le soufre.

Certes, ils « sentent la poudre, » ces vers de soldat amoureux. Ils n'ont la plupart ni la beauté correcte, ni la douceur naïve, ni le charmant abandon, ni la galanterie encore décente d'un sonnet de Ron-

sard ou d'un rondel de Belleau. Si d'Aubigné soupire parfois comme le dernier des troubadours, si parfois il fait des grâces comme le plus poli des courtisans, il est en général un amant impérieux, qui entre chez sa dame par la fenêtre et en cassant les vitres :

Guerre ouverte et non point tant de subtilités :
C'est aux faibles de cœur qu'il faut un avantage.
Pourquoi me caches-tu le ciel de ton visage
De ce traître satin, larron de tes beautés ?

Tu caches tout, hormis les deux vives clartés
Qui m'ont percé le cœur, ébloui le courage,
Tu caches tout, hormis ce qui me fait dommage,
Ces deux brigands, tyrans de tant de libertés ;

Belle, cache les rais de ta divine vue.
Du reste, si tu veux, chemine toute nue,
Que je voie ton front, et ta bouche, et ta main !

Amour, que de beautés, que de lys, que de roses !
Mais pourquoi retiens-tu tes pommettes encloses ?
Je t'ai montré mon cœur, au moins montre ton sein !

Il n'est point exigeant, n'est-ce pas ? C'est qu'il n'est pas d'un tempérament à « n'être qu'ami » et à se « morfondre à la lune. » Ses désirs sont « d'Amour la dévorante braise. » Il sait et dit ce qu'il veut. La pudique réserve, les sages refus, ne sont pas de saison avec lui.

Je ne me suis occupé encore que de l'*Hécatombe à Diane*¹, une centaine de sonnets qui composent le premier livre du *Printemps*. Les *Stances* du deuxième livre sont d'une inspiration beaucoup moins personnelle et d'une lecture plus pénible. Les sonnets étaient de la poésie ; ceci me paraît n'être que de la rhétorique. D'Aubigné gémit, gourmande, tempête comme un amant mal élevé. Il ne voit que trahison, n'éprouve que désespoir, ne rêve que de mort :

Plus altière que l'air, que les cieux et les anges,
Plus cruelle que tout ce que je puis nommer,
Tigres, ours et lions, serpents, monstres étranges,
Tu vis en me tuant et je meurs pour aimer.

A peine quelques notes émues et fraîches dans ce concert d'après lamentations. En revanche, de lourdes dissertations sur l'essence de

¹ Diane Salviati (v. p. 272).

l'amour et d'interminables séries de métaphores sur « les rages de son feu : »

Je suis l'Etna brûlant en ma flamme profonde,
 Tu es le Nil heureux qui épanches ton onde
 Sur la terre qui meurt de la soif de tes eaux ;
 Noie les feux, mignonne, embraseurs de mon âme,
 Ou me laisse brûler ton Nil dedans ma flamme,
 Que je noie en tes pleurs, ou sèche en mes flambeaux.

Arrivons sans plus tarder aux *Odes* du troisième livre ! D'Aubigné se ment à l'aise dans ces petites pièces écrites presque toutes en vers de huit syllabes. Sans doute, il maudit toujours l'inconstance et la froideur de sa maîtresse ; il est souvent d'une grossièreté inouïe dans ses imprécations, et son vocabulaire est d'une verveur qu'eût enviée Rabelais. Licencieux et pis que cela, il l'est en maints endroits. Mais les odes sont, par la légèreté, le brio, bien supérieures aux « stances. » Je n'ose guère en citer qu'une, d'un bout à l'autre, et encore. Elle est intitulée : *Invective d'impatience d'amour* :

Astres paresseux, dormez-vous ?
 Hâtez vos ambles, vieilles heures,
 Que je ne pique vos demeures
 Des aiguillons de mon courroux.
 Courez au secours de l'amant,
 Tournez le sable ou au moins l'urne.

 Vous volez la nuit et le jour
 Quand la Mort est par vous servie ;
 Vous serviez à regret ma vie,
 N'ayant point d'ailes pour l'Amour.
 Rien n'est au brave combattant
 Si fâcheux qu'une longue trêve,
 Il n'y eut jamais nuit si brève,
 Jamais un jour ne dura tant !
 Volants impatients Amours,
 Phébus vous appelle en justice,
 Car il dit que c'est son office
 D'abrèger ou croître les jours.
 Mais qu'est-ce qui peut retarder
 Des cieux la course mesurée ?
 Cachez la beauté désirée,
 Tout s'amuse à la regarder...

Avec la meilleure volonté du monde, je ne puis me décider à tout transcrire. Nos ancêtres avaient, en littérature, des libertés et rougissons. Ils avaient même la faculté d'achever par de très belles actions de grâces des poèmes fort lestes.

D'Aubigné n'a pas fini de geindre sur

Les courtes nuits et les longs jours,

qu'il entonne un alléluia dans ce ton :

Dieu des armées, ô combien à gré me sont
 Tes sacrés pavillons, comme le cœur me fond,
 Tout mon sens me tressaut quand tu me fais venir
 De ton temple le souvenir...

Tout le d'Aubigné des jeunes années est là : un beau, rude et déterminé luron, qui mène la vie aventureuse et point austère du soldat, et se rappelle de temps à autre qu'il est au service du « Dieu des armées. »

Dans les pièces que MM. Réaume et de Caussade ont recueillies sous le titre de *Poésies diverses*, je pourrais signaler d'exquises élégies, de délicieuses chansons et quelques sonnets bien venus.

Parmi les *Poésies religieuses*, que les derniers éditeurs d'Aubigné ont trouvées dans l'édition de 1630 de ses *Petites œuvres mêlées*, il faut admirer des cantiques et des prières d'une élévation et d'une ferveur sans pareilles. Mais il n'est rien qui puisse être mis en parallèle avec l'*Hiver du sieur d'Aubigné*, ou du moins avec celui des morceaux de l'*Hiver* où le poète chante sa vieillesse et la fuite des « désirs lascifs, » qu'il compare à des hirondelles :

Mes volages humeurs, plus stériles que belles,
 S'en vont, et je leur dis : vous sentez, hirondelles,
 S'éloigner la chaleur et le froid arriver ;
 Allez nicher ailleurs, pour ne fâcher, impures,
 Ma couche de babil et ma table d'ordures :
 Laissez dormir en paix la nuit de mon hiver...

Mon chef blanchit dessous les neiges entassées,
 Le soleil qui me luit les échauffe glacées,
 Mais ne les peut dissoudre au plus court de ces mois.
 Fondez, neiges, venez dessus mon cœur descendre,
 Qu'encores il ne puisse allumer de ma cendre
 Du brasier, comme il fit des flammes d'autrefois...

Voici moins de plaisirs, mais voici moins de peines :
 Le rossignol se tait, se taisent les sirènes ;
 Nous ne voyons cueillir ni les fruits ni les fleurs ;
 L'espérance n'est plus bien souvent tromperesse ;
 L'hiver jouit de tout, bienheureuse vieillesse,
 La saison de l'usage et non plus des labeurs.

Mais la mort n'est pas loin; cette mort est suivie
 D'un vivre sans mourir, fin d'une fausse vie,
 Vie de notre vie et mort de notre mort.
 Qui hait la sûreté pour aimer le naufrage,
 Qui a jamais été si friand de voyage,
 Que la longueur en soit plus douce que le port ?

Que c'est bien là le chant paisible et résigné de celui qui a beaucoup vécu, beaucoup péché, beaucoup souffert ! D'Aubigné n'évoque pas, comme dans ses mémoires, avec un petit air de vanité gasconne, ses prouesses au combat et sa franchise au conseil. Il se souvient des heures folles de son *Printemps*, il les déplore peut-être ; à coup sûr, il ne les désire plus. Il est vieux, fatigué, brisé. Il aspire à l'éternité :

Le beau jour est la fin des épaisses ténèbres,
 Et la vie est fin de la mort.

Laissons-le s'endormir en paix ! Bien des fautes lui seront pardonnées à lui qui a tant aimé et si vaillamment lutté pour sa foi. Il ne nous demande pas de le prendre pour un saint en même temps que pour un héros. Il se confesse en toute sincérité, et la sincérité appelle toujours l'indulgence.

Que sera la *Création* ? Un poème de près de quatre mille vers, dans le genre et le ton de la *Semaine* de Dubartas, sans l'excessive recherche des néologismes, l'abus des tournures grecques et latines, l'amoncellement des épithètes étranges ou baroques, mais avec autant de pathos, aussi peu de mesure et moins de composition. La Genèse n'a pas réussi aux poètes français du XVI^me siècle. Ils peuvent s'écrier :

Divine Muse, viens répandre dessus moi
 Tes grâces et faveurs, et me donnes de quoi
 Exalter par mes vers et par ces miens cantiques
 De ce grand Dieu des Dieux les actes magnifiques, —

la Muse fait la sourde oreille ou n'écoute qu'en rechignant. Elle ne se prête pas volontiers à ces lourdes machines descriptives que les rimeurs inventent avec toutes les peines du monde et qui ne marchent point. A quoi bon défigurer la Bible et l'allonger ? Il faut savoir la rendre plus intéressante que l'original, ou savoir la respecter. Que

¹ *Œuvres complètes*, III, 327-444.

signifient ces interminables dissertations lyriques sur « l'éternité et puissance de Dieu, » sur la « création de l'homme et dignité d'icelui ? » Prétendez-vous donc que nous lisions avec une admiration recueillie tout un chant de quatre cents vers sur « les poissons et leur naturel ? » Que nous dit un autre chant, de dimensions égales, sur les « bêtes à quatre pieds et les reptiles ? » Est-ce se montrer irrévérencieux que de traiter de fatras tout cet étalage de galimatias sacré ? Doit-on, pour quelques alexandrins heureux, être forcé d'avalier, sans reprendre haleine, quinze chants d'une *Création* quelconque ? Allez vous passionner pour des cocasseries de la puissance de celle-ci ! Après une énumération vraiment homérique des os du pied humain, cet impitoyable d'Aubigné poursuit :

Le reste de ces os dans le pied contenus
N'ont particuliers noms, combien qu'ils soient connus.
Même les doigts du pied lesquels sont cinq en somme
Du membre auquel ils sont d'icelui on les nomme :
Et comme l'entretien du membre soit au sang,
Pour celui de la jambe une veine y descend...

Mon Dieu, c'est du pur Joseph Duchêne, et ces passages abondent, sont légion dans le pesant poème d'Agrippa d'Aubigné. Il y a des pages entières sur les « ventricules, » sur la « structure de l'œil, » sur le « foie, » qui,

Comme un maître d'hôtel de quelque grand'maison,
Sait dispenser les biens d'icelle par raison,
Et selon qu'il connaît que porte l'ordinaire,
Ainsi envers le corps le foie le sait faire.

Ma patience est à bout, et celle du lecteur. Il est presque douloureux de voir un esprit aussi robuste que d'Aubigné s'égarer dans ces niaiseries et faire un cours d'anatomie, de zoologie ou de botanique — vous trouverez tout un chant sur les « fleurs, » hélas ! — sous couleur de nous raconter la *Création*. Moi, je préfère la Genèse, les *Tragiques*, et même le *Printemps*.

LIVRE IV

LES SAVANTS. — INFLUENCE DE LA RÉFORME

Genève est devenue l'âme et le cerveau du monde protestant. Les théologiens qu'elle forme ou qu'elle attire ne se comptent plus. Elle donne l'essor à un mouvement littéraire fort remarquable. Elle triomphe par la science. Presque tout l'effort intellectuel de la Réforme française part de cette petite ville qui, au début du siècle, n'était qu'une façon de bourg habité par une population ignorante, batailleuse et de mœurs faciles.

Si Neuchâtel et Lausanne rivalisent — modestement — avec elle pour la théologie et les lettres, Genève est le grand refuge des savants. Non seulement les Hotman, les Scaliger viennent y chercher un abri contre les persécutions, mais nombreux sont les érudits nés ou reçus citoyens genevois. L'Académie, fondée par Calvin en 1559, est naturellement l'*alma mater*. C'est à elle qu'arrivent, c'est d'elle que sortent, et ces jurisconsultes, et ces humanistes qui seront à la tête du mouvement scientifique en Europe : Godefroy et Doneau d'une part, Baduel et Casaubon de l'autre côté. Il ne manquera souvent qu'une chose à tous ces savants pour être de premier ordre : un peu de liberté ou un peu d'audace. *Scientia sine justitia calliditas potius quam sapientia*, disait Théodore de Bèze : sans la vertu, le savoir est habileté plutôt que sagesse. Qu'est-ce, à Genève, que cette « vertu, » sans laquelle le savoir est si peu de chose ? C'est le respect absolu de l'autorité civile, l'obéissance passive à l'autorité religieuse, l'indépendance de l'esprit sacrifiée. Le catholicisme ne fut, sur ce point, pas beaucoup plus étroit que la Réforme. C'est ce que Senebier constate à propos de Simonius : « On voulait toujours subjuguier les esprits par la violence, comme on plie un arbre en le garrottant, sans penser que ce moyen n'a jamais fait que des parjures

ou des martyrs.» Je veux bien, qu'en réalité, plus d'un s'affranchisse de la tutelle que le calvinisme impose à la pensée. Néanmoins, tous ou presque tous se croient condamnés à se couper les ailes, de crainte de s'envoler au delà des limites permises. Le Consistoire veille ! L'arsenal législatif meublé par Jean Calvin est riche en armes terribles contre toutes les formes de l'hérésie. Et la science, n'est-elle pas une perpétuelle hérésie, la vérité de la veille n'étant jamais celle du lendemain ? Si ce système de compression péchait par la tyrannie, il se relevait par la discipline et par les merveilles du zèle. Comme les théologiens, les historiens et les poètes, les savants comprennent qu'ils sont enrôlés dans la Réforme, en soldats d'une idée. Et ils travailleront avec le courage, la persévérance, l'enthousiasme de gens luttant pour l'honneur du drapeau. Ils opposeront l'érudition protestante à l'érudition catholique ; ils auront à cœur de vaincre, ils vaincront.

CHAPITRE I

Les Jurisconsultes.

Les études juridiques avant le XVI^me siècle. — I. Denis Godefroy. — II. German Colladon. — III. Jacques Lect; Jules Pacius. — IV. Pierre Quizard.

Les études juridiques vont de pair en France avec les études classiques. La Renaissance puise à la source abondante de l'antiquité grecque et latine. Les humanistes tourneront leurs regards vers Athènes. C'est à Rome que les jurisconsultes chercheront la lumière. Jusqu'au XVI^me siècle, l'étude du droit romain est presque délaissée en France. En Italie, l'école de Bologne avec Irnerius, Azo, Accursius, était remontée aux origines : Accursius commente, dans sa *Glossa ordinaria*, toute la législation de Justinien, comparant divers manuscrits, diverses leçons, pour reconstituer le texte primitif et le sens véritable de la codification entreprise par l'empereur légiste. Cent ans plus tard, Bartole († 1356), professeur à Pise, puis à Pérouse, inaugure un procédé d'interprétation libre des textes. Mais ce n'est qu'au XVI^me siècle que nous voyons apparaître les grands commentateurs français du *Corpus juris civilis* : Alciat, Cujas.

Donaren, Hotman, Doneau, Godefroy. Le nom de Godefroy nous appartient.

I

DENIS GODEFROY ¹ (*Dionysius Gothofredus*) naquit à Paris en 1549. Il fit ses études de droit à Louvain, Cologne, Heidelberg. Revenu dans sa ville natale, il fut contraint de la quitter pour se soustraire aux persécutions dont il était menacé : il avait passé à la Réforme. Il accepta, en 1580, la chaire de droit à l'Académie de Genève, fut admis gratuitement à la bourgeoisie dans le courant de la même année et entra au Conseil des Deux-Cents, en 1587. Il professa ensuite à Bâle, Strasbourg, Heidelberg, et mourut en 1622, après avoir mené une existence assez agitée. On lui doit en particulier une édition très estimée du *Corpus juris civilis* ². Les notes qui accompagnent cet ouvrage sont d'un érudit et d'un critique éminent. Il n'a pas composé moins d'une cinquantaine de travaux, dont plusieurs sont fort volumineux ; tous témoignent d'une science consommée.

Ainsi que l'a remarqué le Genevois Bellot : « Godefroy met à contribution juristes, historiens, orateurs, poètes ; toutes les richesses de sa vaste érudition sont prodiguées aussi à l'appui de ses conjectures, et avec tant de justesse et de solidité, qu'elles leur donnent toute la rigueur d'une démonstration. » Et Bellot ajoute qu'il est tout naturel que les décisions de Godefroy aient été « accueillies comme des oracles, comme la voix même des décemvirs. » Denis Godefroy est un de ceux qui ont fait le plus pour la critique historique du droit romain. Ses connaissances très étendues lui ont permis d'aborder simultanément l'étude des législations anciennes et modernes, de s'essayer au droit comparé, de toucher au droit public, d'être, sinon le plus profond, du moins le plus universel des juristes de son temps.

II

D'un esprit moins étendu, GERMAIN COLLADON ³ nous touche cepen-

¹ *Senebier*, II, 1. *Bibl. univ.* de Décembre 1837 (article de Bellot). *Les savants Godefroy*, par le marquis de Godefroy. Menilgaize, in-8, Paris, 1873. *De Montet*.

² Cet ouvrage, qu'on ne consulte plus guère depuis l'édition du *Corpus juris* de Mommsen, a été imprimé bien des fois ; ainsi, in-fol. Francfort, 1587, Lyon, 1589, Genève, 1590 etc. et la belle édition d'Amsterdam, 1663.

³ *Senebier*, I, 343. *De Montet*.

dant de plus près. Il est originaire du Berry. S'étant retiré à Genève en 1551, pour cause de religion, il obtint en 1555 la bourgeoisie de cette ville. Il entra, quatre ans après, au Conseil des Soixante et fut chargé de rédiger, avec Dorsières, le *Code des édits civils et politiques* de la République, imprimé en 1568. Si l'on est d'accord pour reconnaître que les lois pénales et la procédure criminelle sont d'une rigueur extrême et d'une regrettable obscurité, on est unanime pour admirer la législation civile et commerciale, qui est l'œuvre propre de Germain Colladon. Ce dernier eut le talent de fondre les anciens usages de la cité avec les prescriptions des meilleures coutumes françaises, entre autres de la Coutume du Berry, qui lui était familière. Montesquieu, dans son *Esprit des lois* (Livre 20, chap. 16), cite avec éloge cette partie des *Edits*.

Germain Colladon qui avait, à partir de 1565, rempli une mission auprès de la République de Berne, et négocié en 1570 un traité entre Genève et la Savoie, mourut en 1594.

III

Il est peu de Genevois qui aient exercé, dans les Conseils de la République, une influence plus décisive que JACQUES LECT¹, connu, surtout des juriconsultes, sous le nom de *Lectius*. D'une intelligence plus vaste et d'un caractère plus fortement trempé que Michel Roset, Lect fut avec celui-ci le serviteur le plus utile de l'État durant les périodes les plus critiques de l'histoire genevoise. Tandis que Roset était d'un tempérament porté à la modération et à la tolérance, son collègue inclinait vers les mesures énergiques et continuait la tradition de Calvin.

Lect naquit à Genève en 1560. Il y fit ses humanités et sa philosophie. Cujas, qui lui enseigna le droit, conçut autant d'estime que d'amitié pour son élève.

En 1583 déjà, Théodore de Bèze, qui appréciait les talents de Jacques Lect, engagea le Conseil à lui donner une chaire de droit. Lect entra, dans le courant de la même année, au Conseil des Deux-Cents, et fut investi dans la suite de diverses fonctions administratives qu'il remplissait tout en donnant ses leçons de jurisprudence. Il se chargea même, en 1587, d'enseigner les belles-lettres, lorsque les finances de la ville obligèrent Théodore de Bèze à renvoyer le professeur

¹ *Senebier*, II, 54. *De Montet*. Tous les grands recueils biographiques.

qui occupait cette chaire. Son patriotisme n'avait d'égal que sa prodigieuse activité. Ses concitoyens ne se firent pas faute d'en appeler à ses lumières et à son dévouement. Élu syndic en 1597, il fut élevé à la même dignité dans les années 1601, 1605 et 1609. « Mais, dit Senebier, il ne put obtenir qu'une fois la place de Lieutenant de police ; sa sévérité et sa vigilance effrayaient ceux qui pouvaient en redouter les effets. »

Senebier, un admirateur peut-être trop enthousiaste de Lect, lui consacre une page qui est tout un panégyrique. Je cite : « Les grands hommes sont grands dans tout ce qu'ils font ; Lect se distingua dans l'administration des affaires publiques comme dans l'Académie ; il eut le bonheur de se voir toujours rendre la justice qu'il méritait ; l'envie semble avoir oublié de le persécuter. Dans toutes les affaires épineuses, la République chargeait Lect des commissions les plus importantes. Sa dextérité pour les manier en assurait le succès... » Lect fut « grand homme » autant qu'on peut l'être dans un petit pays. Il eut des travers que ne nous révèle point Senebier. J'ai dit qu'il se plaisait à être plus calviniste ou, si l'on préfère, plus absolu que Calvin. C'est lui qui, dans les Conseils, représente avec aigreur et ténacité les principes de la plus stricte orthodoxie religieuse et politique. Il suffirait, pour s'en convaincre, de voir la part qu'il a prise à la suppression des écrits de Charles Perrot (v. p. 492).

Ses œuvres sont assez nombreuses. Il édita Antoine de Chandieu et François Hotman ; il composa des poésies latines ; il polémisa rudement contre le président Antoine Favre (l'auteur du *Code fabrien*) qui, zélé catholique et Savoyard fidèle, avait calomnié la Réforme et la ville de Genève ; il fit de la controverse religieuse ; il commenta les *Pœta græci veteres heroici* ; il rédigea des consultations et des mémoires politiques : il conquiert enfin la réputation d'un excellent jurisconsulte dont les travaux (*Ad Modestinum de pœnis Liber unus, Oratio de vitâ Emiliî Papiniani et scriptis, Orationes duæ de vitâ et scriptis Domitii Ulpiani*, etc.) ont été recueillies et insérées par Éverard Otton dans le tome premier du *Thesaurus juris romani* (1725).

Puisque j'ai puisé déjà dans Senebier, je terminerai ma notice sur Jacques Lect par ces lignes dithyrambiques empruntées à l'*Histoire littéraire de Genève* : « Jacques Lect mourut au mois d'août 1611 ; ses ouvrages littéraires illustreront toujours Genève ; ses travaux politiques assurèrent à la République sa liberté et son indépendance ; la reconnaissance place avec enthousiasme son éloge sur les lèvres

des Genevois que l'idée de la patrie peut encore émouvoir, et j'ose proposer ce vertueux patriote pour modèle aux magistrats, aux gens de lettres et aux citoyens. » C'est le cas de paraphraser un vers du poète fribourgeois Eggis :

Ce modèle, c'est Lect, mais on ne le lit plus.

Le modèle, d'ailleurs, est trop loin de nous, trop inaccessible pour être imité. Jacques Lect fut certes une vive intelligence et un caractère énergique. Il a rendu d'éminents services à sa ville natale. Mais il est rentré dans l'obscurité et tout ce que nous gardons de lui, c'est le souvenir d'un excellent patriote. Son bagage littéraire et scientifique s'est perdu sur la longue route des siècles.

Un jurisconsulte de renom fut ce JULES PACIUS¹ qui promena son droit romain par toute l'Europe, car, ainsi que le remarque Senebier, « sa pauvreté et le grand nombre de ses enfants le forçaient de calculer la grandeur des honoraires qu'on lui offrait et de choisir les lieux où ils étaient le plus considérables. » Pacius, né à Vicence, en 1550, fut un enfant-prodige, qui écrivait, à l'âge de treize ans, un traité sur les mathématiques. Son goût des sciences exactes ne fut pas assez tyrannique pour l'empêcher de se vouer à la jurisprudence. La célébrité lui vint de bonne heure. En 1576, Genève l'appelle à la chaire de philosophie et lui confère la bourgeoisie. Il passe, en 1582, à la chaire de droit. Mais, dès 1585, il est forcé de quitter Genève, qui n'a plus assez d'argent pour payer les professeurs de son Académie. Dès lors, il mène une vie errante, allant de l'Université de Heidelberg, où il reste dix ans, à l'Académie de Sedan, retournant à Genève en 1596, pour courir à Nîmes peu de temps après, puis à Montpellier, puis à Aix, à Padoue, et à Valence où il meurt en 1635. On a discuté longtemps la question de la rentrée de Pacius dans le giron de l'Église romaine. Je ne prendrai point parti dans cette querelle.

Les écrits de Pacius sont très nombreux². Il a un peu parcouru tous les domaines : théologie, philosophie, jurisprudence. Esprit ouvert et curieux, chercheur passionné, il aimait à faire la synthèse des sciences auxquelles il appliquait sa robuste intelligence, à trouver aussi des points de contact entre les diverses branches du savoir humain. C'est un généralisateur. Son enseignement fut très estimé, si l'on en juge par les appels que toutes les universités lui adressaient.

¹ Senebier, II, 62.

² *Corpus juris civilis cum argumento* etc., Genève, 1578; *Justiniani imperatoris Institutiones juris Libri IV*, Genève, 1580; *Synopsis juris civilis* (1588) etc.

IV

Je pourrais allonger de beaucoup la liste des juriconsultes genevois. Le cadre de cet ouvrage ne me permet pas de traiter avec plus de développement un sujet qu'il suffit d'effleurer ici. Je dois, avant de clore ce chapitre, mentionner un légiste vaudois, PIERRE QUISABD¹, seigneur de Crans, qui entreprit de réunir et de commenter les coutumes locales encore en vigueur dans son pays, lors de la conquête des Bernois. Ces coutumes n'étaient pas écrites. Il en fit un recueil intitulé : *Commentaire coutumier*², « ou soyt les franchises, previlleges et libertez du pays de Waud en Helveties, jadis és Seigneurs de Savoye et de present reduict soubz la présidence de haultz et honorez Seigneurs de Berne et de Fribourg. » Cet ouvrage, dédié à l'avoyer Jean Steiger ainsi qu'à LL. EE. de Berne et de Fribourg, contient des renseignements très précieux sur le droit public et privé de la contrée. Il fut utilisé pour la rédaction des *Lois et statuts du pays de Vaud*, exécutoires dès le 1^{er} juin 1616 et appliqués jusqu'au Code civil de 1849. Comme la plupart de nos anciennes coutumes, celles du pays de Vaud renfermaient plus d'articles sur le droit criminel, le droit féodal et le droit public, que sur le droit civil proprement dit.

CHAPITRE II

Les humanistes. — Les Estienne.

Renaissance des études classiques. — I. Robert Estienne. — II. Henri Estienne : sa vie ; ses travaux d'érudition ; ses ouvrages français. — III. Quelques noms.

La Réforme a fait pour la restauration des études classiques autant sinon plus que la Renaissance. Ses imprimeurs et ses humanistes rivalisèrent de zèle et de science avec les grands initiateurs du retour à l'antiquité. Si l'érudition transalpine, commençant à Pétrarque et Boccace, se continuant par les Pogge, les Politien, les Pic de

¹ *Revue suisse*, V, 285. *Zeitschrift für schweiz. Recht*, XIII et XIV. *De Montet*.

² Inédit (il fut composé de 1555 à 1564) jusqu'en 1868.

la Mirandole, les Bembo, la glorieuse famille des Alde, découvre, du XIV^{me} au XVI^{me} siècle, les chefs-d'œuvre de la littérature grecque et latine, ou les vulgarise et les enrichit d'admirables commentaires ; si l'érudition germanique ne reste pas en arrière, avec des hommes de la valeur de Reuchlin et d'Érasme ; si l'érudition française peut citer les noms vénérables ou fameux d'un Badius Ascensius, d'un Dolet, d'un Budé, l'érudition protestante compte, dans la seule Genève, Robert et Henri Estienne, Isaac Casaubon, Crespin, Baduel, pour ne citer que les plus illustres. La théologie emplit toutes les têtes ; elle n'absorbe pas toutes les intelligences. Au surplus, les esprits d'alors sont d'une surprenante vigueur, et presque tous visent ou atteignent à l'universalité du savoir. Qu'ils soient mêlés à toutes les luttes politiques et religieuses, ou qu'ils aient le loisir de travailler paisiblement au fond de leur cabinet, les écrivains de la Réforme trouvent les uns et les autres le temps de faire le tour du monde intellectuel. Ils le font avec plus ou moins de conscience, avec plus ou moins de talent ; ils le font : Calvin a été jurisconsulte, homme d'État, humaniste, pédagogue, et je ne parle ni du théologien, ni du pamphlétaire ; Théodore de Bèze fut tout cela, et autre chose encore.

La première place revient de droit aux membres de la famille ESTIENNE, à ces imprimeurs et à ces humanistes qui s'égalèrent aux Alde de Venise, Rome et Bologne. Les éditions aldines — celles d'Alde Manuce du moins — se recommandent par leur perfection matérielle et littéraire, ainsi que par l'extrême modicité de leur prix ; elles ont, d'autre part, mis entre les mains du public lettré presque tous les trésors de l'antiquité classique. Mais les éditions de Robert et Henri Estienne, pour être inférieures peut-être au point de vue de leur exécution, pour avoir exhumé moins de chefs-d'œuvre, sont supérieures par la science des commentaires. Les éditions aldines ne pénétraient d'ailleurs qu'assez difficilement en France, et ce sera l'immortel mérite des Estienne d'avoir propagé la passion de la lecture dans leur patrie d'origine, et d'avoir donné une singulière puissance au mouvement inauguré par les Alde.

I

ROBERT ESTIENNE ¹ (Robert I^{er}) naquit à Paris en 1503, ou, si l'on s'en rapporte au témoignage de son fils aîné, au mois de jan-

¹ Senebier, I, 345. A. Sayous, l. c. II, 59 et s. *France protestante*, 2^{me} éd. *Bibl.*

vier 1499. Son père, Henri Estienne I^{er}, issu d'une noble famille de Provence, avait fondé à Paris, vers 1502, une imprimerie qui eut plus d'un siècle et demi d'une existence glorieuse et qui, pour me servir d'une expression de M. Sayous, « compte ses membres comme les races royales. » Henri Estienne I^{er} mourut très jeune, en 1520, laissant à son fils la lourde tâche de maintenir et d'accroître le bon renom de presses déjà fort estimées, bien qu'elles n'eussent encore livré que des œuvres de théologie scolastique. Robert Estienne publia d'abord, avec l'aide du second mari de sa mère, Simon de Colines, une édition latine du Nouveau Testament, d'un texte plus correct que celui des éditions que l'on possédait alors et d'un usage beaucoup plus commode. En 1526, il adopta la marque bien connue : un olivier, avec cette devise tirée de l'Épître de saint Paul aux Romains : « *Noli altum sapere, sed time* (ne l'élève point par orgueil, mais crains). Cette marque fut, durant les premières années, apposée sur nombre de traités ayant un but pédagogique, ceux d'Érasme, de Mélanchton, de Mathurin Cordier, qui dit d'Estienne, dans la préface de ses *Colloques* : « Robert Estienne, le plus grand ami que j'eusse. »

Le jeune imprimeur épousa, en 1528, la fille d'un collègue bien connu, Josse Badius. Perrette Badius était une personne d'excellent caractère et fort instruite. La maison d'Estienne devint une sorte d'académie, où presque tous les savants du monde ont passé. La femme de Robert présidait avec une aisance et une distinction admirables à cet intérieur, où l'on travaillait si activement et où les hommes les plus remarquables de l'époque se rencontrèrent souvent.

Nommé, en 1536, typographe royal pour les livres latins, grecs et hébreux, Robert Estienne, qui avait déjà composé son fameux *Thesaurus linguæ latinæ* (1531), se consacra tout entier à l'impression ou à la réimpression de la Bible (en latin, 1540, en hébreu, 1542, 1546), du Nouveau Testament (en latin, 1544, 1543, 1545, en grec, 1546), des œuvres de Virgile (1540), de Cicéron (1543, 1544), de Denys d'Halicarnasse (1546, 1547), de Dion Cassius (1548), etc. Mais ses éditions de la Bible portèrent ombrage aux docteurs de la Sorbonne. Il avait, aux yeux de ses adversaires, commis la faute impardonnable d'utiliser ses talents et ses connais-

sances de philologue à enrichir les Écritures de corrections, de notes marginales justificatives. Ne s'était-il pas laissé aller à faire de la critique théologique, empruntant, au reste, ses annotations à des commentateurs dont la science surpassait l'orthodoxie? C'en fut assez pour susciter des colères à peine contenues par l'amitié dont François I^{er} honorait Robert Estienne. Celui-ci eut à se défendre contre les attaques d'ennemis qui n'étaient pas d'humeur facile. Dans un livre, écrit en latin et traduit par l'auteur sous le titre : *Les censures des théologiens de Paris* (1552), il protesta vivement contre les suspicions et les accusations qu'on lui ménageait peu. Mais il avait dû se réfugier à Genève après la mort du roi, son protecteur. L'exil était échu en partage à cet homme si vaillant, si droit et d'une si merveilleuse érudition. Selon ses détracteurs, ses éditions de la Bible « contenaient une doctrine pire que celle de Luther. » Était-il réellement partisan de la Réforme avant son départ pour Genève? De maladroites persécutions firent de ce laborieux et paisible humaniste un réformé militant. Il faut lire, dans les *Censures*, le navrant récit de ses démêlés avec la Sorbonne, les menaces, les enquêtes, les calomnies, la fureur des ennemis, le parti-pris des juges. Robert Estienne n'est pas, bien qu'il le dise, une pauvre brebis cernée par une bande de théologiens rugissants; il a griffes et dents. Il brave, il raille, il injurie avec cette verdeur, cette âpreté de parole que nous retrouverons dans les pamphlets d'Henri Estienne. « Le vieil Amilcar pouvait, a dit M. Lenient, se flatter d'avoir préparé à Rome un Annibal. »

Ayant transporté son domicile à Genève en 1550, il fonda dans cette ville une imprimerie florissante, qui fut en quelque sorte l'imprimerie officielle du protestantisme français. Il se lia très étroitement avec Calvin. Il publia presque exclusivement les écrits de ses amis et des éditions de la Bible. Admis gratuitement à la bourgeoisie de Genève en 1556, il mourut trois ans après. On a longtemps disputé sur la probité de Robert Estienne. Sous Louis XIII, le gouvernement français réclama, comme sa propriété, les matrices de ces précieux caractères grecs dont François I^{er} avait ordonné l'exécution et qu'Estienne emporta lorsqu'il vint s'établir à Genève. On prétendait que l'imprimeur n'avait aucun droit sur ces types, mais il a été démontré par M. Renouard et M. Didot qu'Estienne avait bel et bien disposé de choses lui appartenant en propre¹.

¹ Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç. IV, 441.

Le nom de Robert Estienne ne périra point, grâce à son *Thesaurus lingue latinæ*, une œuvre extraordinaire pour le temps et qui apportait à la science philologique un instrument de progrès d'une valeur inappréciable. Ce lexique fut le fruit de deux années d'un opiniâtre labeur. Estienne y travaillait de jour et de nuit, sans autre secours que celui d'un ami, J. Thierry de Beauvais. Les savants, à la coopération desquels il avait fait appel, s'étaient récusés, jugeant l'entreprise au-dessus des forces humaines. Lui, « négligeant sa personne et ses affaires, fournissant chaque jour du travail à deux presses, » ne succomba pas sous la lourde charge qu'il s'était imposée. A trente ans, en 1534, il avait fait pour l'étude du latin plus qu'aucun de ses devanciers. Et son fils ne devait pas rester en arrière ; le *Trésor de la langue grecque* d'Henri Estienne suivit d'assez près le *Thesaurus* de Robert, — de cet homme à qui, selon de Thon, « le monde chrétien doit plus que jamais la patrie n'a dû aux plus vaillants capitaines qui ont reculé ses frontières. »

II

Mais la figure d'HENRI ESTIENNE¹ est autrement intéressante que celle de son père, pour l'histoire des lettres françaises dans notre pays. Henri Estienne (Henri II), qu'on surnommait, vers 1580, le « Pantagruel de Genève, » fut un helléniste aussi éminent que Budé, un écrivain que Rabelais eût certainement proclamé le premier de ses disciples, et l'un des défenseurs les plus vigoureux de notre langue contre l'invasion malfaisante de l'italianisme. Il semble que sa valeur littéraire n'ait pas encore été reconnue comme elle mérite de l'être, et que l'on passe trop légèrement sur celui qu'Ampère qualifiait « l'un des prosateurs les plus spirituels du XVI^{me} siècle. » On a surtout vu en lui « le plus profond de nos philologues, » comme l'appelait Villemain ; on n'a pas dit assez qu'il fut l'un des plus distingués parmi les auteurs « qui dénouèrent notre langue. » Qui sait si l'écrivain n'est pas, chez lui, l'égal de l'humaniste ? En tout cas, il doit être placé au rang de ceux qui ont rendu le plus de services, sinon donné le plus de chefs-d'œuvre à notre idiome.

¹ Senebier, II, 357. A. Sayous, l. c. II, 68 et s. *Essai sur la vie et les ouvrages d'Henri Estienne*, par L. Feugère, Paris, 1864. *France protestante*, 2^{me} éd. Lenient, l. c. I, 99 et s. *Bibl. de l'école des chartes*, 1^{re} sér. I, 462, 571. *Bulletin de l'Inst. nat. gen.* II. 185 et s. *De Montet*. Tous les grands recueils biographiques.

Henri Estienne chassait de race. Né à Paris en 1532, nous le trouvons, âgé de huit ans à peine, jouant dans une représentation de la *Médée* d'Euripide. Il avait entendu de ses camarades, plus âgés que lui, réciter les belles tirades de la tragédie grecque ; l'harmonie enchanteresse de cette poésie l'avait frappé. Il n'avait encore que de vagues notions de grec, mais séduit par cette langue mélodieuse, il demanda instamment de tenir un des rôles de la pièce. Quelques mois après, il pouvait déclamer *Médée* d'un bout à l'autre. Jamais intelligence plus vive, plus prime-sautière, plus originale ne s'épanouit plus rapidement. Sous la direction de professeurs tels qu'Adrien Turnèbe, il sut bientôt plus de grec qu'homme de France. Le latin, qu'il comprit dès l'enfance, — car, comme il l'a écrit, « tout le monde dans la maison parlait latin » — n'ent, de très bonne heure, plus de mystères pour lui. Ce gamin était un philologue à quatorze ans. Mais Henri ne se jugeait pas suffisamment riche de science à posséder la langue de Pindare et d'Horace. Esprit avide de connaître, volonté ardente, tempérament ambitieux et passionné, il abordait tous les domaines, prétendait aller au fond de toutes choses. Ne s'avisa-t-il pas, entre autres, de se lancer dans l'astrologie judiciaire ? Son maître d'alchimie lui conta des sornettes et les lui fit payer très cher.

Il n'avait pas quinze ans quand il vint prendre part aux travaux de son père, en qualité de correcteur. Ne croyez pas que cette besogne fût indigne de lui ! Des savants l'avaient acceptée, fiers qu'ils étaient de cette espèce de stage chez un érudit aussi éminent que Robert Estienne. Il entreprit, en 1549, son premier voyage, qui devait être le prélude de tant d'autres. On l'envoyait en Italie pour achever son éducation et aussi pour découvrir quelque coin non encore exploré de l'antiquité classique. Il visita Rome, Naples, Florence, Venise, où il travailla quelque temps chez les Alde. Il consulta une foule de manuscrits et, s'il ne rapporta pas de grandes œuvres inédites, il collectionna, surtout pour le grec, d'innombrables corrections et variantes. En outre, il apprit l'italien à merveille, ce dont nous pourrions nous convaincre à la lecture de la plupart de ses ouvrages. s'il n'avait eu soin de nous en prévenir, avec une pointe de vanité qui lui est familière. J'extraits de son traité de la *Précellence du langage françois* les lignes suivantes : « Car à ceux qui me diront qu'il faudrait avoir mangé beaucoup du pain d'Italie, premier que pouvoir disputer si avant de son langage, et que ce serait le vrai moyen d'en avoir telle connaissance que requiert mon entreprise, je répondrai

qu'ayant donné trois ans de ma jeunesse à l'Italie, j'ai eu non moins le loisir que la commodité d'apprendre son langage. Et ajouterai une chose dont j'ai de bons témoins, que le savoir parler aussi naïvement que si j'eusse été du pays, fut ce qui me sauva la vie à Naples... »

A son retour, la situation de l'imprimerie était fort précaire. François I^{er} avait cessé de vivre. Estienne n'en poursuit pas moins ses voyages d'exploration scientifique. Il parcourt en 1550 l'Angleterre, puis la Flandre et le Brabant, où il s'initie en quelques mois à la langue et à la littérature espagnoles, grâce à son extrême facilité et à son étonnante mémoire. Lorsqu'il revint à Paris, il trouva son père en train de s'expatrier et le suivit à Genève.

Il publia, en 1554, ses *Anacreontis Teii oda*, qu'il avait découvertes en Italie. L'édition qu'il en donna et qu'il accompagna d'une excellente traduction en vers latins, fut un succès pour le jeune humaniste; elle exerça, du même coup, une influence salutaire sur la Pléiade. Le poète de Téos est la grâce et la gaieté, la grâce naturelle et la gaieté sincère. Il était urgent qu'une réaction se fit jour contre les préciosités et le pédantisme de l'école de Ronsard. Le « Pindare français, » ses disciples, et plus particulièrement Remy Belleau, subirent le charme de cette naïve et riante poésie.

Cet heureux début valut à Estienne une belle notoriété dans le monde des lettrés et des savants. Il n'était pas d'humeur à sommeiller sur des lauriers, même bien conquis. Son père lui ayant avancé quelque argent en 1557, et un riche banquier d'Augsbourg, Ulrich Fugger, ayant fait le reste, Henri Estienne fonda une imprimerie qu'il inaugura par la publication successive de cinq éditions grecques d'auteurs la plupart inédits. Une production aussi abondante n'était possible qu'au prix d'un labeur obstiné. « Voici, mandait-il à l'un de ses amis auquel il adressait un exemplaire de son Thucydide, voici le fruit des sueurs qu'une application opiniâtre a fait couler de mon front, au cœur de l'hiver et au milieu des sombres nuits que troublait le souffle de l'aquilon. » Ni Robert, ni Henri Estienne ne connurent le repos. Il leur fallait les vastes entreprises sous lesquelles d'autres eussent succombé.

Le 7 septembre 1559, l'année même de la mort d'Henri II et du pape Paul IV, Robert Estienne rendait le dernier soupir entre les bras de son fils. Henri avait désormais la charge d'une imprimerie, dont il semblait difficile de ne pas compromettre le renom; il soutint la célébrité de la maison et il y ajouta. Ses éditions n'atteignent pas à la perfection typographique de celles de Robert Estienne, mais elles sont bien supérieures par leur nombre et leur importance.

L'activité surhumaine dont il faisait preuve ne laissa pas d'être préjudiciable à sa santé. Un malaise assez grave le détourna de ses travaux d'humaniste. Il éprouva même une sorte de dégoût pour les études qu'il avait tant aimées. Cependant, comme il ne pouvait chercher de distractions que dans le travail, il dirigea son esprit vers d'autres sujets. C'est à cette diversion que nous devons le premier de ses ouvrages composés en français : le *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*¹. L'helléniste, le fantaisiste et le patriote ont coopéré à cette œuvre, qui, à n'en consulter que le titre, est de pure philologie. La thèse d'Estienne est la suivante : Le grec est la langue des dieux, et celui des idiomes modernes qui s'en écartera le moins sera nécessairement le plus parfait : or le français est celui qui offre le plus d'analogie avec la langue de la Grèce, donc le français occupe le premier rang. A la vérité, il n'approfondira pas. Il papillonnera gentiment autour de la question, sans jamais la serrer de très près. Il se livre à un amusement, se bat pour un paradoxe. Son traité n'est-il pas une gageure ? N'est-ce pas un peu se moquer de ses contemporains que d'affirmer que le français s'éloigne davantage du latin que du grec ? Toute l'histoire de notre langue ne proteste-t-elle pas contre une pareille hérésie ? Oui, sans doute. Bien qu'Estienne s'en défende, bien qu'il fasse, pour rendre sa thèse à peu près acceptable, des prodiges d'ingéniosité et des merveilles de science, il ne réussit pas à nous inspirer confiance. Nous craignons qu'il ne se joue de notre candeur. Peut-être aussi sa passion du grec l'a-t-elle dominé au point de lui suggérer que ses fantaisies philologiques étaient de la science. L'amour du grec opère d'étranges bouleversements dans la tête des savants : un Italien, Monosini (1604), un Hollandais, Reiz (1730), se sont appliqués à leur tour à établir la conformité de leurs langues nationales avec le grec. Voilà bien des prétentions exclusives l'une de l'autre !

Le *Traité de la conformité* comprend trois livres plus piquants assurément que solides. Celui qui roule sur les étymologies est de beaucoup le plus faible, comme il s'entend. Estienne est peu au fait des origines de notre langue. Il méconnaît l'influence décisive du latin ; il soupçonne à peine celle des idiomes germaniques. Combien plus heureux il est, et plus éloquent, lorsqu'il énumère les idiotismes communs aux deux langues ! Il marque, avec une rare sagacité, les analogies de syntaxe et de grammaire. Et il en trouverait bien d'au-

¹ In-8, Genève, 1565. Rééd. Paris, 1853, in-8.

tres « dans le vieil françois, en l'épluchant. » Les rapports signalés par Estienne sont en général plus apparents que réels. Encore une fois, son *Traité* est une brillante gageure, un jeu d'érudit facétieux ou enthousiaste.

Cet ouvrage a été publié un an après la mort de la première femme d'Estienne, Marguerite Pillot. Il avait passé neuf années « en la douce et heureuse compagnie » de cette charmante amie qu'il a longtemps pleurée et qui unissait aux talents de la ménagère une culture très remarquable. S'il la pleura, il la chanta aussi en vers attendris que nous possédons. Chanter ses douleurs, n'est-ce pas vouloir s'en consoler ? En mai 1563, huit mois après l'événement fatal, Henri Estienne se remariait à Barbe de Wille, personne fort sensée, fort instruite, affable avec cela, enjouée même, — le modèle de l'épouse et de la mère. Il la perdit en 1581, répandit sur elle beaucoup de larmes, et composa beaucoup de stances désolées. Quoiqu'il fût d'humeur voyageuse, il ressentait plus que tout autre le besoin des liens de la famille. Nous le voyons contracter une nouvelle et troisième union après cinq ans de viduité. Ses trois femmes lui avaient donné quatorze enfants, qui moururent presque tous en bas âge.

Laissons l'homme un instant pour revenir à l'écrivain ! Dans la préface de son édition latine d'Hérodote (1566), Henri Estienne s'était vivement élevé contre la tradition qui ne voyait dans l'historien grec qu'un conteur de grossières absurdités et de farces invraisemblables. Sous le prétexte qu'on se disposait à traduire sa préface, il reprit en français la même thèse dans un livre qui fit grand bruit : *L'Apologie d'Hérodote*¹. Il entendait réfuter d'avance ses contradicteurs probables. Mais il s'y prit d'une façon qui trahit le pamphlétaire plutôt que l'humaniste. S'ingéniera-t-il à établir qu'Hérodote fut le moins crédule ou le plus consciencieux des écrivains ? Pas le moins du monde. Ou s'il s'emploie à cette périlleuse démonstration, il faut avouer que son but est moins de réhabiliter son auteur que de fustiger les contemporains. Voici comment il raisonne. Quoi ! s'écrie-t-il, vous accusez le bonhomme Hérodote d'avoir présenté comme vrais des récits ridicules ou monstrueux ? Songez-y bien ! Ces faits que vous qualifiez de ridicules, ces événements que vous taxez de monstrueux, ne se produisent-ils pas chaque jour, sous vos yeux ? Ce qui peut se voir de notre temps, n'a-t-il pu se passer au siècle

¹ Titre exact : *Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie d'Hérodote*, in-8, Genève, 1566. Réimpr. avec introd. et notes par P. Ristelhuber, 2 vol. in-8, Paris, 1879.

d'Hérodote? Nos haines folles, nos vils désordres, nos déplorables scandales, seraient-ils faux parce qu'ils rendent un écrasant témoignage de notre perversité? Pas plus qu'Hérodote, nous ne vivons au milieu d'un peuple de saints. La corruption du monde est vieille, — et « il n'y a nul doute que si, du temps d'Hérodote, il y avait bien peu de foi entre les hommes, voire entre les frères, voire aux enfants envers leurs père et mère, moins y en avait-il du temps d'Ovide, encore moins en a eu le dernier siècle, et toutefois le nôtre en a encore beaucoup moins. » La matière est inépuisable; Henri Estienne, qui est volontiers bavard, va s'en donner à cœur joie de frapper sur les vices de son époque.

La justice était « borgne auparavant; elle est maintenant aveugle. » La charité était jadis « bien refroidie; » elle est « gelée » aujourd'hui. Les « pompes et les dissolutions en habits, » les « propos et gestes lascifs, » tous les travers et les hontes n'allaient autrefois « qu'à pied, et le pas seulement; » à cette heure, ils « vont en poste. » Et il en est ainsi de toutes choses mauvaises, bien que les avertissements n'aient point fait défaut, bien que la voix de Dieu ait parlé plus haut que jamais. Henri Estienne part de là pour tracer un tableau, évidemment chargé mais vivant, des turpitudes de la société et surtout de l'Église. Preuves en mains, il signale les actes de cruauté inouïe, les manifestations d'une licence effrénée dans les mœurs, la vénalité de la justice, le triomphe brutal de la force sur le droit, les larcins et les homicides impunis, toutes les iniquités et toutes les horreurs d'un siècle qui ne fut pas précisément un retour à l'âge d'or. Le clergé régulier et séculier, la papauté surtout, sont l'objet des plus violentes attaques :

Pour nombrer les vertus d'un moine,
Il faut qu'il soit ord et gourmand,
Paresseux, paillard, mal idoine,
Fol, lourd, ivrogne et peu savant.

Estienne calomnie ou médit à tort et à travers, mais pour que sa thèse paraisse irréfutable, il s'acharne surtout à montrer que les classes les moins vertueuses sont celles qui devraient avoir le plus de vertu. Il s'appuie essentiellement sur des passages qu'il a empruntés aux prédicateurs populaires des deux derniers siècles. Et il entasse des Pélion d'anecdotes sur des Ossa de citations. Et quand il a scruté toutes les conditions, parcouru tous les degrés de l'existence humaine, il conclut que nous n'avons rien à envier aux anciens pour l'igno-

rance, la grossièreté et toutes les « méchancetés plus étranges que jamais. » Disons-nous que cette diatribe n'est qu'une fantaisie noire de pessimiste ? Hélas ! non. Si nous savons lire, faire un triage dans ce fouillis d'histoires authentiques et de contes bleus, d'audacieuses ou piquantes vérités, de gaies ou basses polissonneries, nous aurons une vue assez nette de la société française de la Renaissance. Nous devons une quantité de renseignements curieux et d'aperçus originaux à l'indiscrétion d'Estienne. La verve comique, moins soutenue, moins étourdissante que celle de Rabelais, moins distinguée que celle d'Érasme, nous surprendra par sa fougue désordonnée et par sa puissante fécondité ; il y a là des grivoiseries et des paradoxes à défrayer plusieurs générations de rieurs et de sceptiques.

Il ne sera pas superflu de montrer, dans l'*Apologie*, un Henri Estienne qui veut rester bien en cour calviniste. N'est-il pas étrange de l'entendre parler ainsi : il y a, dit-il, « deux sortes de blasphémateurs, les uns sont du tout athéistes (qui s'appellent aujourd'hui déistes, malgré qu'on ait, par une figure qui se nomme antiphrase), et ceux-ci n'en disent que ce qu'ils en pensent ; les autres, nonobstant des remords de conscience qu'ils sentent, veulent contrefaire les athéistes, et au lieu que quelques athéistes confessent être bien marri qu'ils ne peuvent croire qu'il y a un Dieu, ceux-ci au contraire se fâchent de ce qu'ils ne peuvent s'ôter de la fantaisie qu'il n'y en ait un... Qui ne sait que notre siècle a fait revivre un Lucain en un François Rabelais, en matière d'écrits brocardant toute sorte de religion ? Qui ne sait quel contempteur et moqueur de Dieu a été Bonaventure des Périers, et quels témoignages il en a rendu par ses livres ? Savons-nous pas que le but de ceux-ci et de leurs compagnons a été, en faisant semblant de ne tendre qu'à chasser la mélancolie des esprits et leur donner du passe-temps, et en s'insinuant par plusieurs risées et brocards qu'ils jettent contre l'ignorance de nos prédécesseurs (laquelle a fait qu'ils se sont laissé mener par le nez aux cagots abuseurs), venir après à jeter aussi bien des pierres en notre jardin comme on dit en commun proverbe, c'est-à-dire donner des coups de bec à la vraie religion ? » Il flétrit en passant ce « méchant Lucrèce. » Il range même parmi les « blasphémateurs » Sébastien Castalion, à raison « de la façon dont il a usé à traduire la Bible, » car « on voit évidemment que cet homme s'est appliqué à chercher les mots de gueux, ou pour le moins tels qu'ils fissent amuser les lecteurs à rire, » en place de se servir « des plus graves mots et manières de parler, pour appliquer à un tel sujet. » Quelles licences,

cet effronté Castalion ne s'est-il pas permises ? Et les exemples d'abonder ! Ne le voyons-nous pas « disant rongné au lieu de circoncis ? » Comme l'on partage l'indignation d'Estienne, si réservé et si prude à l'ordinaire ! Les pages consacrées aux blasphèmes des gens d'Église sont aussi vives qu'on le peut souhaiter. N'est-ce pas des dictons passés en proverbes, que : « il jure comme un prélat, » ou « il jure comme un abbé ? » Mais qu'est-ce encore, auprès des « larcins et rapines » du clergé, de son « ivrognerie, » de sa « gourmandise, » et d'autres vices énumérés par le menu, avec une extrême complaisance, dans le chapitre où Estienne fulmine contre la « lubricité » des prêtres ?... Je m'arrête, et l'on m'en saura gré.

Henri Estienne n'a pas achevé son ouvrage. Comme l'indique le titre : « *Traité préparatif* à l'apologie d'Hérodote, » notre écrivain se proposait de continuer son pamphlet. Si nous l'en croyons, il aurait dressé tout un inventaire des analogies et des différences existant entre le monde ancien et moderne. Il a perdu courage, à mi-chemin. Pourquoi ? Un clou chassait l'autre. Il avait trop de projets en tête et d'œuvres en train, pour tout mener à chef. Il jetait ses idées et ses livres au hasard de l'inspiration, imprimant d'habitude au fur et à mesure qu'il écrivait, courant volontiers d'un livre à un autre, ayant d'ailleurs la surveillance et la direction d'un grand établissement qui ne marchait pas tout seul. Et puis, ses coreligionnaires de Genève ne furent pas édifiés par l'*Apologie d'Hérodote*, qu'on désavoua. Estienne pouvait malmenager le clergé romain ; c'était péché véniel que de Bèze et ses amis avaient mille raisons d'excuser. Mais il était dangereux pour Genève et préjudiciable aux intérêts de la Réforme, de pousser la raillerie jusqu'au cynisme et l'outrage au catholicisme jusqu'au mépris de la religion. « Je prie à Dieu, » disait Estienne, qui terminait son *Apologie* en fin de sermon, « au nom de son fils, notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il fasse la grâce à celle que je prends pour juge (la postérité) de ne voir tels abus autrement qu'en papier, ainsi qu'on le voit ici. » Ces subterfuges littéraires ne tranquillisaient pas le Consistoire, qui tenait pour suspect le calvinisme facétieux d'Henri Estienne. Ce n'est pas sur les bords de l'Arve et au XVI^e siècle, que Chamfort eût écrit cette pensée : « La journée la plus perdue est celle où l'on n'a pas ri. » Se moquer de Rome, fort bien ; la noircir, à merveille ! Encore ne fallait-il pas abuser de la plaisanterie et avoir l'air de ne rien prendre au sérieux. Estienne avait, sur l'ordre du Conseil de Genève, dû modifier à l'aide de cartons plusieurs passages trop libres de son traité.

Est-ce pour atténuer le fâcheux effet de son *Apologie*, qu'il publia, en 1568, sa belle traduction latine des Psaumes de David, *Psalmi Davidis aliquot, metro Anacreontico et sapphico* ? Peut-être. Peut-être aussi n'avait-il plus le cœur à la gaité. L'Europe traversait une période agitée; une concurrence avide et déloyale compromettait le succès des efforts d'Estienne; l'ère de ses embarras financiers commençait.

La gêne, la gêne hideuse frappe à la porte.

Malgré tout, Estienne ne se décourage pas. Au contraire, l'adversité est pour lui ce que la terre était pour Anthée; il y puise des forces nouvelles. De ces années qui marquent le déclin de la prospérité matérielle de sa maison, date le plus considérable de ses travaux, un phénomène de patience et de science: le *Thesaurus linguæ græcæ*¹. Il avait compté sur cette publication magistrale pour réparer les brèches faites à sa fortune. La malechance le poursuivait. Un de ses correcteurs, nommé Scapula, qui était chargé de revoir les épreuves, profita de cette mission de confiance pour préparer un Abrégé qui compromit la vente du *Thesaurus*. La ruine fut le prix des fatigues et des sacrifices qu'Estienne s'était imposés. Le *Thesaurus* n'en est pas moins le chef-d'œuvre de l'érudition au XVI^me siècle et n'en fait pas moins de son auteur le premier helléniste du temps. Ce vaste répertoire de la langue et de la littérature grecques devint le vade mecum des savants d'alors; il est encore apprécié par les philologues d'aujourd'hui.

Avant de m'occuper de la vieillesse d'Henri Estienne et de deux traités qui sont d'une importance majeure pour l'histoire du français, j'ai à mentionner deux écrits satiriques, l'un qu'on attribue au grand imprimeur et qui n'est pas de lui, l'autre qui me paraît lui appartenir et qu'on a réédité sous le nom de Béroalde de Verville. Le premier de ces écrits, un libelle vigoureux où la politique tient plus de place que la religion, n'est autre que le *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis, Roine Mère*. L'auteur « désire prévenir la finale ruine que de longtemps elle (la reine) brasse contre tous les gens de bien de ce Royaume, lesquels elle n'accuse en son cœur que d'innocence, ne hait que pour leur vertu, ne poursuit à mort que pour l'intérêt qu'ils ont du bien public. » Mais ni le ton, ni le style de cette diatribe ne rappellent Henri Estienne. Tandis que l'écrivain de l'*Apologie d'Hérodote* s'at-

¹ In-fol., 5 vol. Genève, 1572. La maison Didot l'a réédité naguère, en 6 vol.

tache aux côtés plaisants de l'histoire, celui du *Discours merveilleux* n'en aperçoit que les faces tragiques. Tandis que l'un s'amuse aux anecdotes, houspille le clergé, fait du zèle calviniste, l'autre reproche avant tout à Catherine de n'avoir eu qu'un but : l'anéantissement de la noblesse française. Or la noblesse française était fort indifférente à Estienne, qui n'avait, par surcroît, aucun intérêt à s'en prendre à la reine mère. Il est vraisemblable en outre qu'Henri III ne se serait pas empressé, dès son arrivée au trône, d'attirer Estienne à sa cour et ne lui aurait pas témoigné tant de sympathie, s'il avait soupçonné l'illustre écrivain d'être pour quelque chose dans le *Discours merveilleux*.

C'est vers 1580 que parut le second des écrits satiriques dont j'ai parlé : *Le Moyen de parvenir*¹. La plus ancienne édition que l'on cite de ce livre étrange ne porte pas de date, mais a été publiée vers 1610. La mention « revu et corrigé par l'auteur » qui figure sur le titre indique nécessairement une édition antérieure, que diverses raisons nous engageront à faire remonter au moins à l'an 1580. D'excellents juges, Charles Nodier, E.-H. Gaullieur et d'autres, ont eu le pressentiment que le *Moyen de parvenir* était de la même plume que l'*Apologie d'Hérodote*. Dans ses *Études sur la typographie genevoise*, Gaullieur soulevait la question, sans toutefois la résoudre : « Il serait fort intéressant, disait-il, de débattre si le *Moyen de parvenir*, ce recueil si singulier de contes de toutes les espèces, dans lesquels il est fait des allusions continuelles à Genève, à ses rues, à ses environs, à ses ministres et à ses habitants, ne doit pas être attribué à Henri Estienne. » Mais l'opinion générale, qui ne renonce pas aisément aux erreurs traditionnelles, mais deux des derniers éditeurs du *Moyen*, MM. Paul Lacroix et Prosper Blanchemin, ont fait au mauvais poète Béroalde de Verville, honneur de cet ouvrage qui, pour plus que rabelaisien par la matière, est d'une autre langue que le style lourd et diffus de l'inoffensif Béroalde². Il y avait une

¹ *Le Moyen de parvenir, œuvre contenant la raison de ce qui a été, est et sera, avec démonstrations certaines et accessoires selon la rencontre des effets de la vertu.* L'édition de 1578 (?) est perdue. On a réimprimé plusieurs fois cet ouvrage et sous divers titres : *Salmigondis ou Manège du genre humain*, petit in-12, Lyon, 1698; *Coupe-cul de la Mélancolie ou Vénus en belle humeur*, petit in-12, Parme, 1698. Paul Lacroix en a donné, sous le nom de Béroalde, une édition critique en 1841; de même, Prosper Blanchemin (2 vol. petit in-8, Paris, 1870). — Le *Moyen de parvenir* etc. étude littéraire par J.-D. Blavignac, in-12, Genève, 1872.

² Si, d'ailleurs, la langue du *Moyen* est mauvaise par endroits, c'est que Béroalde a remanié l'édition de 1610 et gâté l'original.

recherche de paternité littéraire singulièrement tentante à entreprendre. M. J.-D. Blavignac, le savant archéologue genevois, n'a pas reculé devant les difficultés de la tâche. Il prouva sans trop de peine qu'il était absolument impossible que Béroalde de Verville fût l'auteur du *Moyen*. Ne suffirait-il pas de comparer le *Moyen* avec les œuvres de Béroalde pour se persuader que l'on avait commis une grosse méprise? L'argumentation de M. Lacroix était, malgré son ingéniosité, si embarrassée, et, quand on y regardait de près, si peu solide, qu'elle ne réussissait pas à convaincre les moins sceptiques. Mais à conclure en faveur d'Henri Estienne, parce que l'on décide contre Béroalde, il y a un pas qui veut être franchi avec quelques précautions. M. Lacroix avait cru réfuter les conjectures de Nodier, reprises et vigoureusement appuyées par M. Blavignac. Selon lui, Henri Estienne était étranger au *Moyen*, pour plusieurs motifs. D'abord, Estienne, protestant déclaré, n'eût pas ridiculisé si impitoyablement les ministres du culte qu'il professait; mais M. Lacroix oublie qu'Henri était le moins ferme et le plus railleur des calvinistes, qu'il a été excommunié et mis en prison par le Consistoire de Genève. Le caractère obscène du pamphlet, poursuit M. Lacroix, n'aurait rien de commun avec la manière habituelle du grand humaniste; mais l'*Apologie d'Hérodote* est-elle d'un genre moins licencieux? Enfin — je néglige les petites objections — le *Moyen de parvenir* relaterait des faits postérieurs à la mort d'Henri Estienne; mais cette circonstance importe peu, car la plus ancienne édition que nous possédions est une édition remaniée, ainsi que je l'ai dit en note. En revanche, la connaissance très exacte que l'écrivain du *Moyen* devait avoir de la topographie, de la vie sociale, du patois même de Genève, maintes particularités du style, certains détails sur lesquels je ne puis m'étendre, au cours de cette rapide démonstration, établissent irréfragablement, à mon sens, qu'Estienne a composé le *Moyen*.

Il est temps de s'occuper du *Moyen* lui-même. Depuis longtemps, Henri Estienne était mal vu par le Consistoire de Genève; il avait l'esprit tourné au sarcasme; il critiquait à tort et à travers, les gens d'Église comme les autres; il était aussi un protestant peu fervent. Son *Apologie d'Hérodote* avait failli soulever un conflit. Les *Deux dialogues* — dont je parlerai tout à l'heure — lui avaient, bien qu'anodins, valu une condamnation. Dans le courant du mois de mai 1580, cet « homme profane et du tout incorrigible » est bel et bien excommunié et incarcéré. De quoi l'accusait-on? D'avoir manqué à M. de Bèze, et surtout d'avoir « imprimé un livre plein de choses scandaleu-

ses. » Dans un précédent procès-verbal du Consistoire (12 mai 1580), on lui reprochait vertement « plusieurs livres scandaleux et hors d'édification, » on l'exhortait à ne plus « s'adonner à imprimer de telles folies. » Le *Moyen de parvenir* ne serait-il pas ce « livre plein de choses scandaleuses, » où Théodore de Bèze est fort malmené et où le calvinisme genevois est ridiculisé sans pitié? Ne serait-il pas singulier que les *Deux dialogues*, si peu compromettants, eussent fait tant de tapage, quand on avait fini par fermer les yeux sur l'*Apologie*?

Le *Moyen de parvenir* aurait amusé Rabelais, s'il eût déplu à Calvin, qui détestait les gens « s'insinuant par petits brocards et farceries » et dont la « fin est néanmoins d'abolir toute révérence de Dieu. » Le joyeux curé de Meudon eût salué un disciple dans l'écrivain un peu prolix, mais alerte et spirituel, qui riait si fort et raillait si bien. Non que le *Moyen* soit un chef-d'œuvre. La conception du livre n'est rien moins que géniale. Imaginez une réunion, où trois cent quatre-vingt-six interlocuteurs prennent la parole. Tout ce monde a été convoqué par dame Sagesse chez le Bonhomme, qui représente le peuple ; la séance est présidée par Bonne-Intention. On discute et l'on raconte ; c'est là toute l'intrigue, mais la sauce fait avaler le morceau. Les personnages qui entrent en scène sont, la plupart, des contemporains dont l'auteur a dû taire les noms ou qu'il affuble de pseudonymes. Les sujets de leurs discours sont légion. Tout ce déploiement de plaisante érudition, d'anecdotes facétieuses ou grotesques, de satire violente ou seulement bouffonne, tout cela tend à établir qu'à Rome ou à Genève, qu'en terre catholique ou protestante, l'humanité était une assez vilaine collection d'individus vers la fin du XVI^{me} siècle. On dirait une *Apologie d'Hérodote*, amplifiée et moins amère. « Avez-vous envie de parvenir ? Lisez ce volume, de son vrai biais. Il est fait comme ces peintures qui montrent d'un et puis d'un autre... Je joue au colin-maillard ; je prends ce que je trouve. » Certes, l'auteur « prend ce qu'il trouve, » mais, bien qu'il n'existe aucune cohésion apparente entre les diverses parties du livre, la tendance générale n'est point douteuse : le monde est mauvais, et les prêtres se garderont bien de le rendre meilleur. On ne me demandera pas de suivre pas à pas les trois cent quatre-vingt-six discours du *Moyen*. Je leur emprunterai quelques récits, quelques réflexions caractéristiques.

Commençons par une historiette, qui nous familiarisera tout de suite avec le ton adopté par Estienne. Voici l'aventure, délicieusement écrite, d'un ministre neuchâtelois, révoqué pour cause d'adultère et devenu marchand forain :

« M. Jacques de la Tour (le ci-devant ministre) se trouva à la foire de Fontenay avec beaucoup de marchandises et, entre autres, grande quantité de lanternes. Nous y fûmes avec bonne et joyeuse troupe de gentilshommes du pays. Me promenant, j'aperçus le marchand, et le considérai fort, pour ce qu'il m'était avis que je l'avais vu autre part. Je le dis aux autres, qui de même en pensaient comme moi. Ainsi que nous doutions, et le trouvions de bonne façon pour un lanternier, et que déjà nous nous étions entredit qu'il ressemblait à un ministre déposé, il s'aperçut que nous le regardions. Alors s'approchant, Le Fouilloux lui demanda : — Mon maitre, mon ami, n'êtes-vous pas parent de ce ministre qui fut déposé à l'autre synode ? — Adonques, sans s'émouvoir, il dit : — C'est moi qui suis celui que vous dites. — Et pourquoi et comment est-il advenu qu'aujourd'hui vous êtes marchand de lanternes ? — Oh ! Oh ! dit-il, et pourquoi non ? Je vous les ai autrefois prêchées, maintenant je les vends. » N'est-ce pas joliment tourné, avec autant de gaité que d'esprit ? Le *Moyen* abonde en passages pleins de malice. Le fiel n'y coule que par-ci par-là. Henri Estienne a donné cours à sa verve moqueuse. Il est, dans ce livre singulier, un Boccace un peu lourd, un Rabelais un peu débraillé. La question d'art lui est assez indifférente. Il extravague, éparpillant bons mots et lestes anecdotes. A-t-il enseigné « le moyen de parvenir ? » J'en doute fort. Le lecteur lui devra plus de belle humeur que d'utiles leçons. Son *Moyen* est bien mêlé pour ressembler, même de loin, à un traité. Cependant, ses boutades irrévérencieuses à l'adresse du clergé catholique et protestant, ses traits lancés d'une main sûre aux têtes de partis, son scepticisme universel, feront plus de tort aux opinions consacrées, aux hommes en vue, que la plus éloquente des démonstrations. Il aura de son siècle cette opinion qu'un personnage de Molière avait de lui-même :

Tout le monde me prend pour un homme de bien,
Mais la vérité pure est que je ne vaux rien.

Les « précheurs » récoltent tout particulièrement ses lazzis. Il ne cesse de leur donner chiquenaudes et coups de poing. Ce n'est pas là le fait d'un cœur compatissant, ni même d'un esprit équitable. Elle était rude, la vie, pour la plupart de ces ministres qui avaient souffert la persécution et côtoyé le martyr. Il y a de l'injustice à ne relever que leurs travers, à n'appuyer que sur les vices de quelques-uns. L'œuvre de régénération morale entreprise par la Réforme n'est-elle donc rien ? Ne s'est-on pas rapproché du but, si on ne l'a pas atteint ?

Je reprends mes citations. Ce bout de sermon, placé dans la bouche d'un prédicateur de Strasbourg, n'est-il pas exquis de méchanceté :

« Quand vous dansez, il semble que vous voulez jeter votre tête aux cieux et vos jambes au diable ; dansez modestement. Quand vous huvez, vous gargouillez comme pourceaux ; hé ! pauvres gens, enivrez-vous, mais que ce soit sobrement ; jurez pieusement : maudissez flatteusement ; battez mignardement, et paillardez chastement ; donnez-vous au diable avec honneur, et réjouissez-vous de tous sujets, sans en abuser. » Ce fragment est drôle, mais la plaisanterie est bien gratuite, car les calvinistes n'avaient en général pas l'habitude des compromis avec les mœurs. On les reprendrait plutôt sur l'excès de leur zèle et de leurs exigences. N'est-ce pas, en effet, ce qui ressort d'un autre passage du *Moyen* ? « Les habitants de Versoix, rapporte l'auteur, avaient un ministre qui sans cesse leur reprochait leur ignorance et indécence de mœurs ; et si souvent leur tint ces propos, qu'il leur devint fâcheux ; tellement que, la visitation étant, ils demandèrent un autre pasteur et ce, avec grande insistance, disant que celui-là leur était insupportable. »

Plaçons, en regard d'un sermon protestant, le sermon du curé du Besançois : « Je vous prêcherai aujourd'hui, mais nous n'en avons pas le loisir. Toutefois, je vous dirai un bout de sermon, que nous diviserons en trois parties. La première, je l'entends et vous ne l'entendez pas. La seconde, vous l'entendez et je ne l'entends pas. La troisième, ni vous ni moi ne l'entendons. La première, que j'entends et que vous n'entendez pas, c'est que vous fassiez rebâtir le presbytère. La seconde que vous entendez et que je n'entends pas, c'est que vous entendez que je chasse ma chambrière, et je ne l'entends pas. La troisième, c'est que ni vous ni moi n'entendons l'Évangile d'aujourd'hui (c'est-à-dire le texte du jour) ; par quoi, n'en disons mot. Adieu ! »

Il sera peut-être intéressant de voir comment le prince des « précheurs, » Théodore de Bèze, s'excuse, au dire d'Estienne, d'avoir publié ses fameux *Juvenilia* ; nous pourrons ensuite fermer le volume. L'écrivain du *Moyen de parvenir* adjoint à de Bèze, Aénéas Sylvius qui avait, lui aussi, quelques poésies légères sur la conscience. Sylvius confesse, en termes fort dégagés, qu'il était un franc luron « et relevé de gentillesse » quand il commit ses « galanteries, » qu'il condamne au reste et désavoue. « Et moi, dit de Bèze, je n'ai que faire de m'en excuser, je suis gentilhomme, à ce que je dis, et comme

je l'ai toujours témoigné quand les notaires m'ont demandé ou écrit mes qualités. Eh bien ! j'ai été galant en jeunesse... mais depuis que je fus réformé, je retranchai toutes mes foliettes joyeuses, et tout ainsi qu'un bienheureux Josué, je fis une belle circoncision de mes œuvres juvéniles faites à la catholique. » Ceci est une allusion à l'édition expurgée des *Juvenilia*.

Nous nous garderons bien de prendre au sérieux le *Moyen de parvenir*. M. Blavignac s'abuse quand il y trouve « un tableau, peut-être un peu chargé, du milieu moral de la Genève réformée pendant la période où le calvinisme était arrivé au paroxysme de sa puissance et de son influence. » C'est bien plutôt un recueil de farces et un écrit de polémiste peu scrupuleux. Quelle est la part de la vérité dans cette longue satire ? Elle est assez mince. Il n'est pas une page qui ne doive être acceptée sous bénéfice d'inventaire. Les panégyristes et les ennemis de la Réforme ont été aveuglés par un parti-pris d'admiration ou de dénigrement. Mais l'enthousiasme a toujours moins menti que la haine. La calomnie a des ressources extraordinaires, dont rien n'approche. Pour moi, je regarde le *Moyen de parvenir* comme un monument curieux, non point de l'histoire, mais de la littérature au temps de la Réforme. Je suis rebuté par une fatigante prolixité, par de grosses négligences de style, par l'invasion de provincialismes disgracieux, par une profusion d'anecdotes grivoises, par la rage de médisance. Après trois cents pages, je m'arrête, je crie grâce... Et pourtant, je rouvre le livre, j'arrive à la fin, un peu mécontent de moi, un brin honteux de goûter cette débauche de raillerie, mais persuadé que j'ai vécu en la compagnie d'un robuste écrivain, qui a de l'imagination, de l'esprit, de l'adresse, s'il lui manque la distinction et la mesure. La connaissance du *Moyen de parvenir* est, à coup sûr, indispensable à tous ceux qui désireront faire une étude approfondie des lettres et des mœurs pendant la seconde moitié du XVI^{me} siècle. Elle ne nuira point, elle n'a pas nui à ceux qui voudront tirer ou qui ont extrait du *Moyen* de folles saillies, de joyeux contes que l'on nous donnera ou que l'on nous a présentés déjà comme inédits. Le *Moyen de parvenir* est une sorte de *Cymbalum Mundi*, écrit par un des Périers moins subtil et moins serré.

J'ai suivi jusqu'ici l'ordre chronologique dans mon examen des œuvres françaises d'Henri Estienne. Je n'ai pas de raison de procéder autrement, puisque aussi bien les traités qu'il me reste à parcourir se rattachent tous au même objet. Estienne va nous apparaître comme l'un des plus habiles défenseurs de notre langue contre les

influences étrangères, et l'un de ses plus éloquents et de ses plus savants apologistes. Les deux ouvrages qu'il publiera coup sur coup composeront, avec la *Conformité*, un tableau, sinon complet du moins très riche, des origines, des transformations et des beautés du français. Le premier en date est intitulé : *Deux dialogues du nouveau langage français italianisé*¹. Estienne accuse violemment l'Italie, qui infectait la France de son mauvais goût. Il était loin, le temps où Joachim du Bellay s'écriait joyeusement : « Sonne-moi ces beaux sonnets, non moins docte que plaisante invention italienne ! » Un quart de siècle s'était écoulé à peine, et le génie français risquait d'immoler ses grandes qualités de franchise, de clarté, de vigueur, aux « singularités courtoisanesques » des favoris de la reine-mère et d'Henri III. Au lieu de la langue alerte et nerveuse de Rabelais, on ne parlait à la cour qu'un jargon italianisé, aux tours prétentieux, au vocabulaire ridicule. Il était de bon ton de montrer que l'on avait guerroyé au delà des Alpes, et l'on n'imaginait rien de mieux, pour établir sa supériorité, que d'employer une façon d'idiome transalpin absolument burlesque. L'amour-propre national devait se révolter devant cette ingérence corruptrice de l'étranger dans ce qu'un peuple a de plus cher : sa langue et ses mœurs. Henri Estienne rédigea la protestation spirituelle de la France contre le sot engouement du jour. Et avec quelle énergie, et avec quel bon sens, et avec quelle malice, nous le verrons tout à l'heure.

Dans ses *Dialogues*, il met en scène deux interlocuteurs, Celtophile, l'ami du français, Philausone, le courtisan épris des « nouveautés. » Au cours du second entretien, surgira un autre personnage, Philalithie, qui remplira le rôle d'arbitre et naturellement condamnera les fantaisies de Philausone.

Celtophile converse en vieux français de France ; l'autre lui répond en un si étrange langage, que l'on finit par ne plus se comprendre. Voyez !

« *Celtophile* : Bonjour, Monsieur Philausone, je suis fort joyeux de cette rencontre, car j'avais délibéré de vous aller prier d'un plaisir. *Philausone* : Bonjour à votre seigneurie, Monsieur Celtophile. Puisqu'elle s'allègre tant de m'avoir rencontré, je jouirai d'une allégresse réciproque de m'être imbattu en ce lieu ; mais il plaira à votre seigneurie piller patience, si je lui dis qu'elle a usé en mon droit d'une façon de langage qui n'a point bon garbe. *Celtophile* : Et la vôtre

¹ In-8, 1578.

aussi prendra patience, si je lui dis que je n'entends point son jargon quand elle me parle de *bon garbe*. *Philausone* : Aimeriez-vous mieux que je vous dise : *bon galbe*? car le vulgaire des courtisans parle ainsi; mais vous qui avez si longtemps demeuré à Venise... vous savez que ce mot : *garbo*, se dit de ce qui a bonne grâce. » Et cela continue, *Philausone* abusant des vocables de contrebande : *strade*, pour rue, *past*, pour diner, *forestier*, pour étranger, *goffe*, pour lourd, etc., tant et si bien que *Celtophile*, stupéfait et indigné, ripostera : « Pouvez-vous bien vous garder de rire quand oyez ces gentils-hommes barbarisant si vilainement, lorsqu'ils pensent mieux pindariser? » Sans doute, *Celtophile* a raison. Peut-être est-il trop conservateur. Les langues ne sont pas condamnées à l'immobilité. Pourquoi ne prendraient-elles pas leur bien où elles le trouvent? Si la verte satire d'Estienne fut heureuse, en somme, elle aurait pu faire quelque mal en retranchant du français d'alors nombre de termes et de locutions qui sont arrivées gaillardement jusqu'à nous. *Forfanterie*, *poltron*, *bouffon*, *charlatan*, et maintes expressions que *M. Sayous* a relevées, ne défigurent pas notre langue, bien qu'elles nous viennent d'Italie. Il faut dire qu'Estienne ne se pique pas d'intransigeance; il accueillera, par exemple, *charlatan* et *bouffon*, — puisqu'il convient de prendre le mot au peuple qui a la chose.

A côté des discussions philologiques de *Celtophile* et de *Philausone*, Estienne, qui est passé maître en l'art des digressions aimables, suit l'invasion italienne dans le domaine de la mode, des usages, et il marque les nouveautés saugrenues, les bizarreries grotesques. Tout cela est semé de détails piquants, d'anecdotes amusantes, de comparaisons originales. Il y aura un passage sur les « athéistes, » ici; là, une grosse plaisanterie sur les courtisans qui ressemblent aux porcs, « parce que les uns et les autres sont vêtus de soie. » De cette œuvre d'apparence légère, se dégage une forte leçon, qui a profité. Notre idiome était menacé d'une pléthore d'italianisme. Estienne l'en a guéri, moins qu'il ne l'eût désiré, mais suffisamment à notre goût. Grâce à lui, l'Italie nous a fait une visite de bonne amitié et laissé quelques précieux cadeaux; nous préférons, chez nous, les hôtes aux conquérants. Mais qui sait si nous n'eussions pas été conquis, à défaut de ces francs esprits gaulois qui, devant ou suivant Henri Estienne, ont dénoncé et conjuré le péril?

L'auteur des *Dialogues* ne crut pas avoir fait assez pour le salut du français. Il s'était, vers la fin de son livre, engagé à « montrer que l'excellence de notre langage est si grande, qu'il doit, non pas

seulement n'être point postposé à l'italien, mais lui être préféré, n'en déplaît à toute l'Italie. » Estienne tint parole l'année suivante. en nous donnant son chef-d'œuvre : *La Précellence du langage françois*¹. Les *Dialogues* avaient reçu l'approbation royale. C'était le meilleur des encouragements, et le vaillant champion du « langage françois » conçut immédiatement le plan d'un vaste traité, dont sa *Précellence* ne devait être que l'introduction. Hélas! le pauvre Estienne formait bien des projets, qu'il ne put jamais exécuter qu'à moitié. Son *Thesaurus* l'avait ruiné ou à peu près; son imprimerie lui demandait beaucoup de son temps; il allait inaugurer l'interminable série de ces interminables voyages d'affaires, dans lesquels son gendre, Isaac Casaubon, nous le montre « errant à travers toute l'Allemagne, sans pouvoir se fixer nulle part, toujours aspirant au repos, et toujours incapable de le supporter. » Son activité se disperse; son caractère s'aigrit; les difficultés de toute sorte l'assaillent. Avant de nous arrêter à la fin lamentable de cette glorieuse existence, parcourons encore ce livre de la *Précellence* qui, pour n'être qu'une ébauche, est une ébauche d'Henri Estienne, c'est-à-dire quelque chose de solide et de lumineux!

La thèse des *Dialogues* est reprise dans une forme plus dogmatique, mais non moins attachante. Estienne combat l'italianisme, il exalte le génie et surtout l'idiome national. Il n'ignore point que « notre langage a deux compétiteurs, l'italien et l'espagnol. » Cependant il ne se met en campagne que contre le premier: du second, il fait peu de cas, vu qu'il « l'estime être beaucoup inférieur. » La *Précellence* est dédiée au roi.

Que l'on coupe et détruise, s'écrie Estienne, les plantes parasites qui s'enroulent autour de cet arbre vigoureux et sain, qui est la langue nationale! Que l'on se garde de corrompre un idiome « excellent entre les excellents! » Arrière les désastreuses imitations de l'Espagne et de l'Italie! Parlons français! Estienne avait, dans ses *Dialogues*, manié l'arme du ridicule avec un rare bonheur. Sans renoncer à cette arme, il appela la science à son secours. Il résoudra par $a + b$, mais avec plus de sel que ne le ferait un mathématicien, le problème suivant: « à savoir lequel des deux (du français et de l'italien) est le plus grave, lequel est le plus gentil et de meilleure grâce, lequel est le plus riche. » Or, Estienne est de force à prouver tout ce qu'il lui plaira, et, la thèse s'y prêtant, il établira, comme en se

¹ In-8, Paris, 1572. Rééd. par M. L. Feugère, in-12, Paris, 1850.

jouant, la « précellence » de sa langue. Pour justifier le français du reproche qu'il manque de « gravité, » notre philologue ne sera pas en souci. Les exemples foisonnent sous sa plume. Mots, locutions, syntaxe, prononciation, tout dans le français est ensemble plus concis et plus viril. Il compare la prose et les vers de l'un et de l'autre idiome. Toujours il réussit à se persuader, sinon à persuader le lecteur, que le français est aussi « nerveux » que l'italien est mol, que celui-là est aussi bref que celui-ci est verbeux. Je laisse de côté la question de la « gravité » de notre langue; c'est la partie faible du livre, et celle d'ailleurs qui est le moins développée.

« Venant à la gentillesse et bonne grâce, avertirai les lecteurs qu'en ceci, ils se donnent bien garde de l'apparence pour fonder quelque jugement en icelle. Car ceux que j'ai à combattre mettront incontinent en avant, que toutes les terminaisons de leurs mots sont en voyelles et diront (ce qui semble vrai de prime face) qu'elles ont plus de gentillesse que les nôtres, dont une partie est en consonnantes. Mais je répondrai que si la gentillesse du langage doit être mesurée (comme il est certain qu'elle doit) par le contentement et la délectation de l'oreille délicate, ils se trouveront bien loin de leur compte, vu qu'il n'y a chose où la variété soit plus requise qu'en ce qui doit donner plaisir à ce sentiment. Or je les prierai de me dire si cinq terminaisons (comme il n'y a que cinq voyelles) retournant tout à coup l'une après l'autre, au lieu de nous donner ce plaisir, ne nous doivent pas ennuyer, comme ce que le latin appelle *crambe repetita* (chou réchauffé, redite fastidieuse). » D'abord nos rimes sont infiniment plus variées que les leurs; quant à la prose, l'oreille est « bien à plaindre, » lorsqu'on « lui fait ouïr un grand nombre de paroles d'un même son étant bien près l'une de l'autre, » et « ce lui est bien le grand hélas, » lorsqu'elle « est assaillie d'une suite de trente ou quarante mots qui sont ainsi semblables. » Estienne ajoute : « S'ils font semblant de n'entendre ce que je veux dire, voici de quoi : *Signor mio, io dico da vero ch'io non ho dismentigato et mai non dismentigaro l'obligo...* » Suit une longue phrase italienne, où la même voyelle est répétée cent fois. De « quelle patience faut-il que soient armées les pauvres oreilles tant martelées par la répétition d'une même lettre ? » En français, nous dirions « avec une grande variété de terminaisons : *Monsieur, je vous assure que je n'ai oublié et n'oublierai jamais l'obligation...* » Et ceci ne « donne point de peine aux oreilles. » Au reste, « quand ces messieurs nous ont bien soulés de leurs *o*, ils ont moyen de nous faire aussi grande largesse de leurs *a*. »

Passant à un autre ordre d'idées, Henri Estienne écrit : « J'alléguerai que la nôtre (notre langue) n'a rien qui rende sa prononciation déplaisante aux oreilles ; de quoi la leur ne saurait se vanter. » Là-dessus, une avalanche d'exemples ; il est avéré désormais que la prononciation italienne est « dépravée. » Et nos diminutifs, quelle grâce exquise n'ont-ils pas ? Où les Italiens prendraient-ils ces « petites mignardises ? » Qu'auraient-ils à mettre en parallèle avec ces vers de Remy Belleau :

Le gentil rossignolet,
Doucelet...

et avec tant d'autres mignons chefs-d'œuvre de la Pléiade ? Enfin, Estienne insiste à nouveau sur un autre avantage du français, « un don sans lequel toutes sortes de bonnes grâces ont peu de grâce, c'est le don de la brièveté. » Nombre de ses preuves sont contestables, maints arguments n'ont pas toute la solidité désirable. Le plaidoyer est étincelant de verve, étonnant d'érudition.

L'inventaire des richesses du français sera dressé par un homme habile, qui n'oubliera rien. Aussi la troisième partie de la *Précurrence* sera-t-elle la plus étendue ; elle accaparera les deux tiers de l'ouvrage. « Riche, dit Estienne, n'est pas qui n'a que ce qui lui est nécessaire, mais faut qu'il ait aussi des choses dont il n'a point besoin et desquelles il pourrait bien se passer. » Or le français a le nécessaire, « à rechange, » et le superflu. Une nouvelle avalanche d'exemples vient confirmer cette proposition. Il serait curieux d'étudier dans le détail cette copieuse dissertation, qui est proprement une histoire, plus encore qu'un inventaire, des trésors de notre langue. Je préfère ne pas traiter la question à l'effleurer. En résumé, le français possède un vocabulaire extrêmement varié, il pourra l'augmenter à souhait, il est fait pour tout exprimer et de cent manières, il se prête merveilleusement à former des proverbes, il aura des vers métriques quand on voudra. Que n'est-il pas, ce français « excellent par-dessus les excellents ? »

Estienne se plaît, dans sa *Précurrence*, à faire grand état de nos innombrables proverbes, sentences ou maximes. Il a écrit, sur cette matière, le début d'un traité spécial : *Les prémices ou le 1^{er} livre des proverbes épigrammatisez ou des épigrammes proverbialisez et rangez en lieux communs* (1594). Pour composer cette œuvre, Estienne a surtout puisé dans nos vieux romans, qu'il connaissait mieux qu'homme de France. Mais son livre, rédigé en grande hâte, se distingue par l'abondance plus que par le choix.

Tant de travail, de science et d'esprit n'avaient point enrichi Henri Estienne. « Pauvre homme n'a point d'amis, » dit un des proverbes qu'il a recueillis dans sa *Précellence*. Son caractère, devenu fort ombrageux, allait décourager des affections que son indigence n'eût pas ébranlées. Vers la fin de sa vie, il est le Juif errant de l'érudition ; il vagabonde d'une ville à l'autre, toujours âpre à la besogne, mais à moitié brisé par l'adversité. Il meurt en 1592, sur un lit de l'hôpital de Lyon. Ah ! que l'on trouve justes¹ les dures paroles qu'arrachait à Chamfort le souvenir de ces Estienne qui « traînèrent une vieille misérable, » après avoir « rendu les plus grands services aux lettres ! » Henri, lui, dut faire, à ses derniers moments, appel à la charité publique. Il n'eut pas même de tombeau. Mais qu'importe ! Comme l'a dit M. Feugère, on peut lui appliquer ces mots de Thucydide : « La terre entière est le tombeau des hommes illustres. »

Avec ses aventures et ses malheurs, avec ses caprices et ses étrangetés, mais avec sa science prodigieuse et son génie, Henri Estienne reste l'une des figures les plus originales comme les plus remarquables de son temps. Érudite, sa réputation est encore intacte de nos jours ; son *Thesaurus* est toujours apprécié, tandis que celui de son père n'est plus guère qu'un vieux livre. Écrivain, sa renommée ne peut que s'accroître ; il eut tort de tout improviser, mais ils n'embarrassent pas l'histoire ceux qui ont, du premier jet, su faire jaillir tant et de si vive lumière. Son esprit est admirablement français par la spontanéité, la clarté, le charme. Rien de moins pédant, rien de plus alerte. Il n'est pas seulement, ainsi que l'a dit S. de Sacy « le vrai bourgeois savant et moqueur du seizième siècle. » Il eut assez de talent pour aborder tous les genres, avec un succès qui est l'apanage des plus illustres. S'il n'a pas d'égal comme humaniste, il a peu de rivaux comme littérateur. Sa prose souple, abondante, pittoresque, bien qu'un peu négligée et féconde en provincialismes, le place immédiatement après Rabelais et Montaigne. Et quels ne furent pas ses mérites pour l'épuration de notre langue ? Lequel de ses contemporains peut revendiquer une part

¹ Dans ses *Ephémérides*, Isaac Casaubon, gendre d'Estienne, cherche bien à excuser la famille de l'abandon dans lequel on laissa le vieux savant : « Il est mort à Lyon, loin de sa maison, comme quelqu'un qui n'aurait pas eu de foyer, lui qui avait un établissement considérable à Genève... Chose déplorable et d'autant plus que le défunt n'était absent de chez lui par aucune nécessité. » Cette explication intéressée ne concorde pas avec les faits.

plus considérable dans cette œuvre de préservation nationale, entreprise contre l'invasion de pernicieuses influences ? Lequel fut combattant plus vaillant et mieux armé ? Comme pamphlétaire, il est au premier rang. Qui donc eut plus de malice et plus d'humour, ou plus d'amère ironie et de rude franchise ? Tout n'est pas à louer dans ses satires, qui pèchent souvent par la violence et l'injustice. Mais quelle verve et que de ressources ! S'il avait su se condenser, et se revoir ! S'il avait pu s'arrêter et se fixer ! Il s'était donné au démon du travail, et sa main ne suffisait pas à sa tête sans cesse en mal de projets. Il s'est dispersé, à l'exemple de presque tous les écrivains d'alors ; il a laissé plus d'ébauches que de monuments. Comme l'a dit M. Lenient : « les heures précieuses du recueillement, dont le génie même ne saurait se passer, lui furent toujours inconnues. » L'équilibre, la mesure, ont manqué à sa vie et à ses œuvres.

Je ne discuterai pas ses opinions religieuses. Il était homme de franc collier ; la discipline calviniste ne pouvait lui convenir. Il avait essayé de s'y plier plus ou moins dans son *Apologie d'Hérodote*, où il dénonçait la conspiration des incrédules, Bonaventure des Périers et Rabelais en tête. On ne le persécuta pas moins comme impie. Il se vengea cruellement ; ce n'est pas chrétien, c'est humain. N'excusons pas, mais soyons indulgents ! Il doit être beaucoup pardonné à ceux que l'on a fait beaucoup souffrir. Et puis, nous ne sommes pas tous bâtis de même sorte. Certaines intelligences s'élèvent par la foi, d'autres par le doute. Supprimez les contrastes en ce monde, la vie n'est plus qu'une espèce de mort.

III

Outre les imprimeurs fameux, les humanistes hors pair dont je me suis occupé déjà, les Badius, les Crespin, les deux Estienne, les Cordier, les Casaubon, il est quelques noms à citer encore. L'un des frères du « Pantagruel de Genève, » FRANÇOIS ESTIENNE ¹ veut être au moins mentionné. Il était né à Paris, en 1540. Emmené à Genève par son père, il y fonda, avec Jean et Etienne Anastase, qui avaient épousé ses deux sœurs, une imprimerie qu'il dirigea de

¹ *France protestante*, 2^me éd. De Montet.

1562 à 1582. On lui doit, comme imprimeur, une élégante édition in-8° de la Bible (1566, 1567), le *Traité de l'Église* de Duplessis-Mornay, et quelques traductions ; il mit en français (1581) l'écrit d'Hubert Languet : *Vindiciæ contra tyrannos*. Il quitta Genève en 1582 et s'établit en Normandie.

Un des plus savants latinistes du XVI^me siècle est CLAUDE BADUEL¹, qui fut plus spécialement, comme Jean Sturm à Strasbourg, Mathurin Cordier dans la Suisse romande, l'un des initiateurs de notre éducation classique. Il avait d'abord professé la philosophie à l'Université de Paris. Il vint à Genève, après avoir embrassé la Réforme. On l'appela, vers 1557, aux fonctions de pasteur d'une église de campagne. En 1560, il obtint à l'Académie de Genève, la chaire qu'il avait illustrée à Paris. Mais il mourut l'année suivante.

Un érudit d'origine italienne, SIMONIUS² n'a fait que passer à Genève, où il fut professeur de philosophie et de médecine, de 1565 à 1568. Comme le rapporte Senebier « quelques idées particulières sur la religion le firent enfermer. » Il s'empessa de tourner le dos à l'Académie, où « l'on voulait ordonner à son esprit les pensées qu'il devait avoir. »

FRANÇOIS PORTUS³, né à Candie, élevé chez la duchesse de Ferrare, s'établit à Genève en 1561, reçut la bourgeoisie en 1562 et fut nommé, dans le courant de la même année, à la chaire de grec. Il a laissé quelques ouvrages estimables, tous écrits en latin, des commentaires sur Pindare, Xénophon, Thucydide, un traité sur l'origine de la tragédie, une adaptation des Psaumes de David en vers grecs.

Dans la Suisse catholique, CHRISTOPHE MYLÆUS⁴ (Millet), d'Estavayer, composa, en latin, vers 1550, plusieurs œuvres philosophiques et didactiques, des traités sur la manière d'écrire l'histoire, une vie de Cicéron, une dissertation sur la langue celtique.

Je pourrais allonger sans peine cette liste de savants. Mais je sortirais de mon sujet. D'ailleurs ces noms ne sont-ils pas un témoignage suffisamment éloquent de la culture des lettres et des sciences dans notre pays ? Et je ne me suis pas même arrêté à des hommes qui ont brillé dans la carrière scientifique, en dehors de la jurispru-

¹ Senebier, I, 342. *France protestante*, 2^me éd. Claude Baduel et la réforme des études au XVI^me siècle, par J. Gaufrès, in-8, Paris, 1880.

² Senebier, II, 107.

³ Senebier, II, 24.

⁴ *Emulation* (de Fribourg), I, n° 18.

dence et des humanités. J'aurais pu, j'aurais dû peut-être consacrer une page ou deux à MICHEL VARRO, seigneur du Brassus, qui prit une grande part à l'administration de Genève, sa ville natale, et dont nous possédons quelques ouvrages relatifs aux sciences exactes. Son *De motu tractatus* (1584) inspirait un vif enthousiasme à Senebier, qui s'écrie : « On voit Michel Varro devancer Galilée, Képler, Newton. » Il faut avouer que Senebier est allé trop loin, et que Varro n'a aucun droit aux grandes découvertes du siècle suivant.

La Suisse romande est devenue, grâce à la Réforme, un beau champ de travail intellectuel. C'est à Genève que se poursuit l'œuvre de restauration de l'antiquité classique. C'est Genève qui fournit des successeurs aux Ange Politien et aux Etienne Budé. La Renaissance italienne et française se continue par la Réforme, et notre pays sert d'asile à la Renaissance nouvelle.

CHAPITRE III

Influence de la Réforme.

I. Influence morale. — II. Influence intellectuelle. — III. Le caractère national. — IV. Influence littéraire.

« O siècle ! les esprits se réveillent, les études fleurissent ; il fait bon vivre. » Ce cri d'Ulrich de Hutten est d'un optimiste. Assurément, les esprits se réveillent, les études fleurissent ; « toutes disciplines sont restaurées, les langues instaurées, » dira Gargantua dans sa belle lettre à Pantagruel. Fait-il « bon vivre ? » La guerre est partout. Chocs d'idées et chocs d'épées ; l'encre et le sang coulent à flots. Il se peut qu'un Ulrich de Hutten, polémiste et soldat, n'ait pas imaginé de bonheur plus complet que celui de recevoir des coups et de les rendre. Mais le XVI^{me} siècle fut loin de ressembler à l'âge d'or. S'il est, par la Renaissance et la Réforme, l'une des plus riches saisons intellectuelles de l'humanité, il est, par la vivacité des haines, les odieux excès de l'intolérance, l'une des plus tristes périodes de l'histoire.

On pouvait, on devait croire que la révolution religieuse serait une œuvre d'émancipation avant tout. Luther, Zwingli, Calvin lui-même ne se révoltaient-ils pas au nom de la liberté ? Rome n'était-

elle pas représentée comme la tyrannie, et n'était-ce pas contre elle que l'on marchait? La Réforme fit de la théologie; la dogmatique n'est point libérale. En Suisse d'ailleurs, le zwinglianisme, plus généreux et moins sombre, succomba bientôt devant les principes formulés dans l'*Institution chrétienne*. Qu'étaient devenues les chimères initiales de l'esprit affranchi, de la raison délivrée?

Dans les institutions politiques, la Réforme — ne réforma rien. Quelques-uns de ses orateurs ou de ses écrivains ne craignirent pas d'élever la voix contre le despotisme des rois et les injustices de l'organisation sociale. Ces protestations isolées n'eurent pas d'écho et ne reçurent point de sanction. Les protestants de France et d'Allemagne tiennent en majorité pour le trône; ceux de Suisse fondent ou tolèrent les oligarchies les plus fermées, tous ces petits États aristocratiques où le peuple était quantité presque négligeable. « Mon règne n'est pas de ce monde, » disent les Réformateurs avec le Christ. Ils accordent même toutes leurs sympathies aux régimes fortement installés; ils aiment qu'on obéisse au pouvoir séculier comme à l'autre. A la vérité, la Réforme devait être ce qu'elle fut, ou ne pas être. A prêcher la république et la démocratie, elle eût perdu l'appui des princes qui venaient à elle par calcul autant, sinon plus, que par conviction; à proclamer l'indépendance de la pensée dans le domaine religieux, elle n'eût réussi qu'à lancer des bandes indisciplinées contre la plus redoutable et la plus unie des armées. Calvin l'avait bien compris. Il y avait cependant un germe de liberté dans la Réforme. La semence est restée longtemps enfouie sous le sol. Elle s'est développée lentement. Regardez aujourd'hui! Nos pères ont récolté déjà, et que de superbes moissons ne nous promet pas l'avenir?

I

Si la Réforme n'affranchit point, elle moralisa. Je ne veux pas refaire le tableau de la société au début du XVI^m^e siècle. Du haut en bas de l'échelle, le relâchement des mœurs est grand. Notre pays n'est pas préservé de la corruption générale. Il suffirait, par exemple, de comparer la Genève de Berthelier avec celle de Théodore de Bèze, pour montrer l'influence bienfaisante de la Réforme.

« Il n'y avait plus ni foi ni loi dans la bonne ville de Genève, » a dit un de nos écrivains¹. On prisait la dissipation, dans ce bourg de

¹ *Publications protestantes*, 1^{re} sér., Genève, 1847.

sept mille âmes, autant que l'on affectera bientôt le rigorisme. Les affaires des Genevois prospéraient ; les foires attiraient des étrangers en foule ; on s'enrichissait sans trop de peine. Les princes de Savoie résidaient volontiers dans la joyeuse villette des bords de l'Arve ; le clergé se recrutait parmi les gentilshommes de haute naissance ; les bourgeois, gais, légers, portés au plaisir, ne songeaient qu'à ne pas s'ennuyer. Tout ce monde s'entendait à merveille pour vivre comme Roger Bontemps. Et l'on est en droit de supposer que la Réforme, avec ses exigences de sérieux et d'austérité, ne se fût point implantée à Genève, si les nécessités politiques n'avaient été plus fortes que les besoins de la conscience.

Soudain, comme par enchantement, et bien que des résistances se produisent, la métamorphose est complète. On a joué la comédie, des siècles durant, et rien que cela. La scène va être occupée par la tragédie biblique : le *Sacrifice d'Abraham* après la *Mère folie* ! Et les graves ministres succéderont aux prêtres indulgents, et l'on délaissera le chemin de la foire pour celui du temple. Amusons-nous ! chantaient les ancêtres. Surtout, ne nous amusons pas ! prêcheront les réformateurs. On regimba. Cette discipline, d'importation étrangère, convenait médiocrement au caractère national. On voulait bien changer de religion¹ ; mais voyez-vous les « enfants de Genève » transformés en piliers des églises protestantes ? L'indomptable énergie de Calvin, la volonté fougueuse de Farel eurent raison de tous les obstacles. Il fallut plier : tous ces diables se firent ermites, d'assez mauvaise grâce au demeurant. Eurent-ils à le regretter ?

A considérer Genève, — pour ne parler que de cette ville, — à considérer Genève avant et après la Réforme, on se croirait transporté d'un continent à un autre. L'impression d'étonnement se dissipe vite, pour faire place à un sentiment de très vive admiration. Il y a certes quelque chose d'artificiel et d'extérieur dans la régénération morale opérée par le calvinisme. Si l'on était descendu au fond des cœurs, peut-être y eût-on découvert des ferments de révolte, et de l'hypocrisie, et de l'ennui. Hélas ! « ce monde est fait à dos d'âne, a écrit Bonivard ; si un fardeau penche d'un côté et vous le voulez redresser et le mettre au milieu, il n'y demeurera guère, mais

¹ La conversion au protestantisme avait souvent des causes très matérielles. Voici un exemple entre mille : Par lettre du 14 septembre 1530, le Conseil de Berne doit rappeler aux gens de Tavannes, qui se refusent à payer au prédicant les redevances dont ils étaient tenus jadis envers le curé que « c'est une liberté spirituelle et non charnelle qu'ils doivent attendre de l'Évangile » (*Corresp. des réform.* d'Herminjard, II, 285).

penchera de l'autre. » Quelle différence néanmoins entre l'ancienne et la nouvelle Genève, et toute à l'avantage de cette dernière qui sera, selon un mot célèbre, « le grain de musc parfumant l'Europe ! » La ville n'était qu'une grosse bourgade en 1520 ; elle est, en 1580, la rivale de Rome, sinon par le territoire et la population, du moins par les lettres et les sciences, Elle n'était rien ; elle est une force dans le monde. Et ses habitants, que sont-ils devenus ?

Les hommes, d'abord. En 1517, Berthelier, le patriote-martyr, qui avait dépassé la cinquantaine, s'associait à des escapades du genre de celle-ci. Un soir qu'il avait soupé avec ses jeunes amis, les « enfants de Genève, » lui et ses camarades se demandèrent ce qu'ils pourraient bien faire de la mule de spectacle Messire Claude Grossi, laquelle mule avait péri par suite de quelque accident. Berthelier opina que l'on crierait la peau de la mule par les rues, avec le tambour d'Allemagne et un fifre. M. Pictet de Sergy, qui a conté cette histoire, ajoute : « Ils sortirent tous à grand bruit, avec leurs rapières... Après le roulement du tambour, le fou de l'abbé Bonmont, maître Jean au Petit-Pied, qu'ils avaient amené avec eux, cornait de son cornet, puis récitait la proclamation, qui était ainsi conçue : — Oyez ! oyez ! oyez ! on fait assavoir à toutes manières de gens que s'il y a aucun qui veuille acheter la peau d'une mule du plus gros âne de la ville, il s'en vienne... » A quoi bon achever ma citation ? Ce trait de mœurs peint une époque. Berthelier, qui sut rire, sut mourir aussi pour la liberté de Genève. Mais quelle insouciance ! Et si Berthelier fut à son heure un vaillant citoyen, les héros sont rares dans la bande des farceurs. Les prêtres étaient-ils plus sérieux que les bourgeois ? Nullement. Eh bien ! le progrès est immense de 1517 à 1560 ou 1600. « On folâtre en cachette, » prétend l'auteur du *Moyen de parvenir*. Il y a des « difformes réformateurs, » nous apprend Bonivard, qui n'est pas un saint, lui non plus. Qu'importe ! Les grandes figures abondent, les mâles vertus. On travaille avec acharnement, on prie avec ferveur, on se dévoue avec passion. Genève est à la fois la tête et le cœur du protestantisme : la générosité y a des élans jusqu'alors inconnus, l'intelligence des ressources ignorées. L'étroitesse d'esprit, l'humeur belliqueuse des théologiens sont des travers regrettables ; qu'est-ce auprès de toutes ces fortes qualités dont Genève est redevable à la Réforme ? Et puis, tous les hommes marquants de ce temps, ou presque tous, les Calvin, les de Bèze, les Roset, les Jacques Lect, n'ont-ils pas, à côté du talent, l'autorité que donnent la rectitude et la dignité de la vie ?

Les femmes, elles, sont, au début du XVI^m siècle, ce qu'était le tiers-état avant la Révolution ; j'entends les femmes de la bourgeoisie, humbles et pauvres servantes, mises par la Réforme au rang honorable que personne ne leur conteste plus aujourd'hui. Après une génération ou deux, l'épouse est la maîtresse de la maison ; elle est instruite, elle est respectée, elle est aimée. Dans un *Mémoire à ses filles sur les femmes doctes de son siècle*, d'Aubigné conclura bien « qu'il ne voudrait aucunement inviter au labeur des lettres autres que les princesses, » qui y sont obligées par leur condition ; il affirmera que ce « labeur est inutile » pour les autres, celles-ci devant comprendre que « quand le rossignol a des petits, il ne chante plus. » Sans être ce que nous appelons des bas-bleus, les huguenotes sont souvent fort lettrées. Elles n'oublient pas pour autant l'exemple du rossignol, car elles sont en général d'admirables mères. Mais elles savent être des compagnes agréables et utiles.

Et c'est ici qu'il importe de signaler l'influence de la Réforme sur la famille. Les protestants ont le fanatisme du mariage. Ils sont, dès la jeunesse, tentés par le bonheur conjugal. L'épouse vient-elle à mourir, ils s'empressent de convoler en secondes, troisièmes ou quatrièmes noces ; est-ce le mari qui précède, les veuves changent d'état volontiers. Bonivard, Henri Estienne, d'Aubigné, Blaise Hory, tous sont en proie à la *furor conjugalis*. Au reste, le mariage répond bien à son but essentiel. Croissez et multipliez ! a dit la Bible. Les huguenots croissent et se multiplient, prolifiques à l'excès. L'insécurité de la vie, les persécutions, les fuites en exil, n'entravent en rien l'augmentation des familles.

Jusqu'à la Réforme, le mariage apparaissait plutôt comme une convention sociale ; son caractère sacré lui est restitué désormais. D'autre part, l'austérité calviniste ne se concilie plus avec les facilités de l'amour extra-légal. Il faut, de gré ou de force, préférer, suivant l'expression énergique de Noël du Faÿl, « l'usage du mariage, qui est sain, à une vie lubrique abandonnée à toutes les rencontres. » J'accorde que tous les ménages ne ressemblent pas aux intérieurs des patriarches. Qu'on se remette en mémoire les aventures de Bonivard ! Presque partout règnent une mutuelle affection, une estime réciproque, la joie et la paix. Que l'époux soit riche ou misérable, homme d'étude ou homme de guerre, noble ou bourgeois, l'épouse lui dira, comme la femme d'Aubigné : « Je suis trop heureuse de partager avec vous la querelle de Dieu. » A cette confiance absolue, le mari répondra par une robuste et fidèle tendresse. Quoi ! ces

réformés prennent tout au sérieux, même le mariage, acte grave en soi mais que l'on avait singulièrement dépouillé de son prestige. Ils se marient réellement devant Dieu, qui reçoit leur serment. Comment violer une aussi solennelle promesse ? La vie à deux est une œuvre de sanctification... Que nous sommes loin de la famille selon Montaigne !

Les goûts sont très simples dans les maisons protestantes. Rien n'est sacrifié au luxe ni au plaisir. On mène un train fort modeste. Le mobilier est quelconque, le costume sévère, la table frugale. Le commerce et l'industrie chôment, la cause de la Réforme exige des contributions incessantes, secours aux réfugiés, frais de propagande. Les dangers extérieurs menacent toujours. Sous le coup de la nécessité, les habitudes mondaines se perdent. Aux fêtes bruyantes de jadis, à la débauche aimable ou folle, succèdent les cérémonies du temple, les joies paisibles du foyer.

L'éducation des enfants, plus attentive et plus rigide, est aussi beaucoup plus soignée. Voulez-vous pénétrer dans un intérieur genevois vers l'an 1560 ? Voici le tableau, exact sans contredit, qu'en trace le Bâlois André Ryff, qui fut apprenti chez l'épicier Jean du Molard : « Tous les matins à cinq heures, il envoyait tout son monde à l'église, et quand il avait l'intention de me fustiger (il l'a « battu plus de trente fois » dans le cours d'une année), il me faisait rester à la maison... Il me fustigeait avec de puissantes verges, auxquelles il avait fait des nœuds... Malgré cela, je ne me suis jamais plaint, parce que je me trouvais très bien chez mon maître et que je sentais que je retirais profit de cet apprentissage... Je remercie Dieu particulièrement de m'avoir conduit dans cette maison parce qu'il y régnait une discipline parfaite et une police bien ordonnée. Chaque matin et aussi chaque soir, maître Jean, sa femme, son beau-frère et aussi toute la maisonnée, s'agenouillaient dans la salle du poêle, et là la Dame faisait la prière à très haute voix, remerciant Dieu avec recueillement pour ses grâces et ses bienfaits... En outre, c'est la coutume des ministres de Genève d'aller tous les trois mois dans toutes les maisons ; ils réunissent les habitants, jeunes et vieux, de six, huit, dix maisons, pour les interroger, les examiner, leur faire rendre compte de leur foi et les catéchiser avant qu'ils prennent la cène... »

La vie politique se ressent de la vie privée, les intérêts du pays se confondent avec ceux de la religion et de la famille. Le patriotisme gagne en énergie, s'il n'a plus toute sa vivacité frondeuse. Insisterai-je ? Non, car je tiens à ne pas abuser des digressions.

II

« Messieurs de Genève, conte Bonivard, n'ont pas voulu avoir reçu la grâce de Dieu en vain, mais ont dressé un collège de fort ample et magnifique contenant et très précieux contenu. » On connaît les institutions scolaires de Calvin. Dans le canton de Vaud, le gouvernement bernois fonde une Académie, en 1537, et organise, dès 1548, mais d'une manière très insuffisante, l'enseignement primaire. A Neuchâtel, magistrats et ministres sont vivement préoccupés par les questions d'instruction publique. Comme on l'a écrit¹, l'école est, aux yeux des réformateurs, « l'apprentissage de l'église et le séminaire de la piété, les lettres sont un moyen, non un but. » En effet, les établissements scolaires du protestantisme ont un cachet religieux très accentué². De quoi s'agit-il ? De donner au monde des humanistes ou des poètes ? Nullement, mais bien de préparer au saint ministère des prédicateurs fervents et dévoués. Le clergé catholique est ignorant en majorité. Le clergé réformé sera instruit. Et François de Sales s'écriera : « C'est par là que notre misérable Genève nous a surpris. » Rome cependant combattra bientôt l'hérésie par la science. L'influence régénératrice de l'école s'étend aux contrées demeurées fidèles à l'Église. A Fribourg, par exemple, les prévôts Schnewlin et Werro, le père Canisius, travaillent au relèvement des études. Une école supérieure est créée, qui comptera plus de trois cents élèves ; on y enseigne la grammaire, la dialectique et la rhétorique ; les élèves les plus distingués sont envoyés aux frais de l'État dans des universités étrangères. Ainsi qu'on le voit, le génie de la Réforme rayonne sur les amis comme sur les ennemis du nouveau culte.

A côté des collèges et des académies, les bibliothèques se forment. En 1549, Berne fournit un subside de 3000 livres et assigne une rente annuelle à la Bibliothèque de Lausanne. Celle de Genève est déjà riche à la fin du XVI^me siècle.

La Réforme fait progresser encore un art que la Renaissance italienne avait si admirablement cultivé. Quelle est sa meilleure arme de combat ? La bible. On traduira donc la bible en langue vulgaire. Mais quels pauvres moyens de propagande seraient des copies

¹ *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.* III, 681.

² Voir mon étude sur Calvin, p. 116 et s. ci-devant.

manuscrites, rares autant que chères ! L'imprimerie est inventée. Il semble que cette merveilleuse découverte ait dû précéder de quelques dizaines d'années l'avènement de la Réforme. Qu'eût été Martin Luther sans Ulrich Guttenger ? *Une vox clamans in deserto*. La Réforme est, autant que la Renaissance, une fille du livre.

Les bibles allemandes, françaises, se répandent à des milliers et des milliers d'exemplaires. Et les œuvres d'édification suivent ! Et voici les traités de polémique ! Genève, entre autres, inonde l'Europe de littérature protestante. Quel essor que celui des presses genevoises depuis 1478, l'année où Adam Steynschaber installait la première imprimerie dans la future cité des Estienne ! Si l'on éditait à peine une trentaine de volumes pendant le dernier quart du XV^{me} siècle, la production typographique est immense au siècle suivant : Badius, Crespin, les Estienne, sont des savants en même temps que des imprimeurs excellents et d'infatigables travailleurs. Jean Belot, puis Jean Rivery, à Lausanne, Pierre de Wingle, à Neuchâtel, rivalisent avec leurs confrères de Genève.

III

L'élément indigène n'eut qu'une part relativement faible dans la transformation intellectuelle et morale de la Suisse romande. Mignet a pu écrire ceci à propos de Genève : « Sa science, sa constitution, sa grandeur, furent l'œuvre de la France par ses exilés du XVI^{me} siècle qui, ne pouvant pas réaliser leurs idées dans leur pays, les portèrent en Suisse dont ils payèrent l'hospitalité en lui donnant une religion et le gouvernement spirituel de plusieurs peuples. » Si l'on peut dire que Genève doit tout ou à peu près à l'immigration française — et italienne. — il serait injuste de ne pas reconnaître, avec Galiffe, que les étrangers devinrent de « bons Genevois. » Il y eut non pas absorption d'une race par l'autre, mais simplement fusion, immigrés et nationaux contribuant également à la création d'un nouveau type genevois, qui alliait la vivacité, l'esprit entreprenant, l'activité fiévreuse et un peu brouillonne des uns, à la gravité, la tenace énergie, la fervente et minutieuse religiosité des autres. Le type genevois s'est un peu modifié depuis le seizième siècle ; certaines qualités se sont développées, quelques défauts se sont exagérés. Le calvinisme s'est modernisé, et les calvinistes avec lui.

Lausanne et Neuchâtel n'ont rien vu de pareil ; les réfugiés se sont assimilés à l'élément indigène ou n'ont fait que passer. Juste

Olivier a, dans son *Canton de Vaud*, tracé ce portrait, fort ressemblant, de ses compatriotes : « La physionomie de notre population a quelque chose d'effacé, de vague, d'insignifiant... Tout a sommeillé pendant des siècles ; c'est le mouton qui, ayant « chômé » longtemps, retourne souvent à son « chômage, » où sa tête aura, dans la foule l'ombre et le frais. » La *patria Vaudi* n'a été, jusqu'à la Révolution et même après, qu'une agréable dépendance de quelque puissant État. Les Vaudois ont, derrière eux, des siècles de joug, sinon de tyrannie. Ils s'accoutumèrent à servir des maîtres, qui se montraient d'assez facile composition. Soit paresse, soit bonhomie naturelle, ils ne souffrirent pas trop d'être, en fait de liberté, réduits à la portion congrue. Campagnes riantes, vignobles superbes, climat fortuné, ces satisfactions, que les uns jugeraient bien matérielles, suffisaient à leur bonheur. La Réforme a peut-être secoué l'apathie du caractère national, mais c'est la Révolution qui a réveillé l'âme vaudoise. Pierrefleur, Ruchat, Laharpe, comparez ces trois hommes et vous pourrez vous représenter exactement les métamorphoses successives que j'ai à peine esquissées.

Les Neuchâtelois, petit peuple remuant, ont, d'après J.-J. Rousseau, « beaucoup d'esprit, et encore plus de prétention, mais aucun goût. » Ils sont très positifs et très fins ; ils n'ont ni grands travers, ni grandes vertus. La Réforme les avait rendus graves, la Prusse aurait pu les rendre lourds ; ils sont peut-être, de tous les Suisses de langue française, ceux qui ont le moins changé à travers les siècles, et je crois qu'ils en sont très fiers.

Ils sont bien divers les caractères des petits peuples qui constituent la Suisse romande, — car la Suisse romande existe désormais. La Réforme a rapproché les principaux membres d'une famille dispersée, a créé entre eux une parenté intellectuelle et morale plus forte que tous les liens politiques. Genève, Lausanne, Neuchâtel, puisent aux mêmes sources d'inspiration, et la pensée de tous leurs écrivains se nourrit des mêmes aliments. Seules, quelques individualités supérieures, des génies ou de grands talents, sauront s'affranchir des traditions un peu étroites, mais puissantes, d'austère convenance, de rigide piété, de vigilante orthodoxie, que le calvinisme avait rapidement consacrées et qui étaient particulièrement vivantes dans notre pays.

IV

M. Henri Bordier a dit un jour : « Genève, durant tout le moyen

âge et jusqu'à Bonivard, n'a pas eu un seul auteur, un seul pauvre chroniqueur, pas même quelque petit rimailleur. » *Nihil*, tel est, ou à peu près, le bilan littéraire de Genève avant la Réforme; Genève eut cependant Jean Servion (v. p. 37). Vand et Neuchâtel sont plus favorisés, l'un avec Othon de Grandson, Le Franc, Bagnyon, Bugnin, l'autre avec ses chanoines. Mais il n'y avait pas de mouvement intellectuel dans notre patrie. Quelques lettrés y allumaient de temps à autre une petite lampe, dont la lumière brillait un instant pour s'éteindre tout à coup et sans retour; jusqu'à l'heure où la Réforme répandit ses magnifiques gerbes de flammes dans nos ténèbres.

Le calvinisme a gouverné ou dominé notre littérature pendant deux siècles. Voyons quelle a été son influence sur la langue et la manière de nos auteurs!

On écrivait d'habitude en latin avant la fin du XV^me siècle. Sans doute Othon de Grandson ou Hugues de Pierre rédigeaient leurs poèmes ou leurs chroniques en français; mais ils sont l'exception. Il faudra que les grands humanistes et polémistes de la Réforme, Henri Estienne, Jean Calvin, remettent en honneur l'idiome national, pour qu'il soit décidément préféré à la langue de Rome. Il faudra surtout que les nécessités de la propagande religieuse soient inconciliables avec l'emploi du latin, pour que le français triomphe sur toute la ligne.

Qu'était le français de nos ancêtres? Un jargon, où l'Ile de France, la Savoie et l'Allemagne étaient également représentées. Sans faire table rase de notre ou plutôt de nos dialectes, la Réforme francisa notre français. L'établissement des réfugiés en Suisse ne fut point fatal à leur langue, trop supérieure à celle du pays pour ne pas s'en rendre maîtresse. Le style de Calvin est aussi pur en 1563 qu'en 1536; le style de Théodore de Bèze et d'Henri Estienne est comparable à celui des bons auteurs de France et de Navarre. D'un autre côté, les exigences de l'improvisation, les besoins d'une discussion incessante, ont, comme l'a remarqué M. Sayous, « accéléré la marche du français vers les formes claires, précises, argumentatives; » ou, pour parler avec Vinet, « la langue des réformateurs s'attache aux idées plus qu'aux choses elles-mêmes, elle est conséquente, régulière, toujours prête à rendre compte de ses procédés. » Mais, du même coup, cette langue, avant tout logique, servira mieux l'entendement que l'imagination; elle sera correcte et sèche, plutôt qu'abondante et pittoresque.

A force d'improviser et de disserter, nos écrivains désapprendront l'art de se borner. Ce n'est pas chez eux que l'on trouvera ce talent,

éminemment français, de généraliser et de condenser. Ils n'ont pas le loisir de tailler dans leurs livres touffus ; ils ne s'occupent pas de choisir ; la prolixité des poètes du moyen âge reparaît chez les réformés du XVI^me siècle. Ce travers s'accentuera, et j'ai bien peur que nous n'en soyons jamais guéris.

Après les années de lutte ardente, le calvinisme, plus sûr de l'avenir et, en tout cas, moins menacé, se dégagea d'habitudes qu'il avait prises à ses adversaires. Ses polémistes s'étaient permis de rire. et pis que cela. Marot lui-même, le doux, l'idyllique Marot, dénonçait à coup de gros mots les infamies de Rome,

De la paillarderie et grande mérétrice.

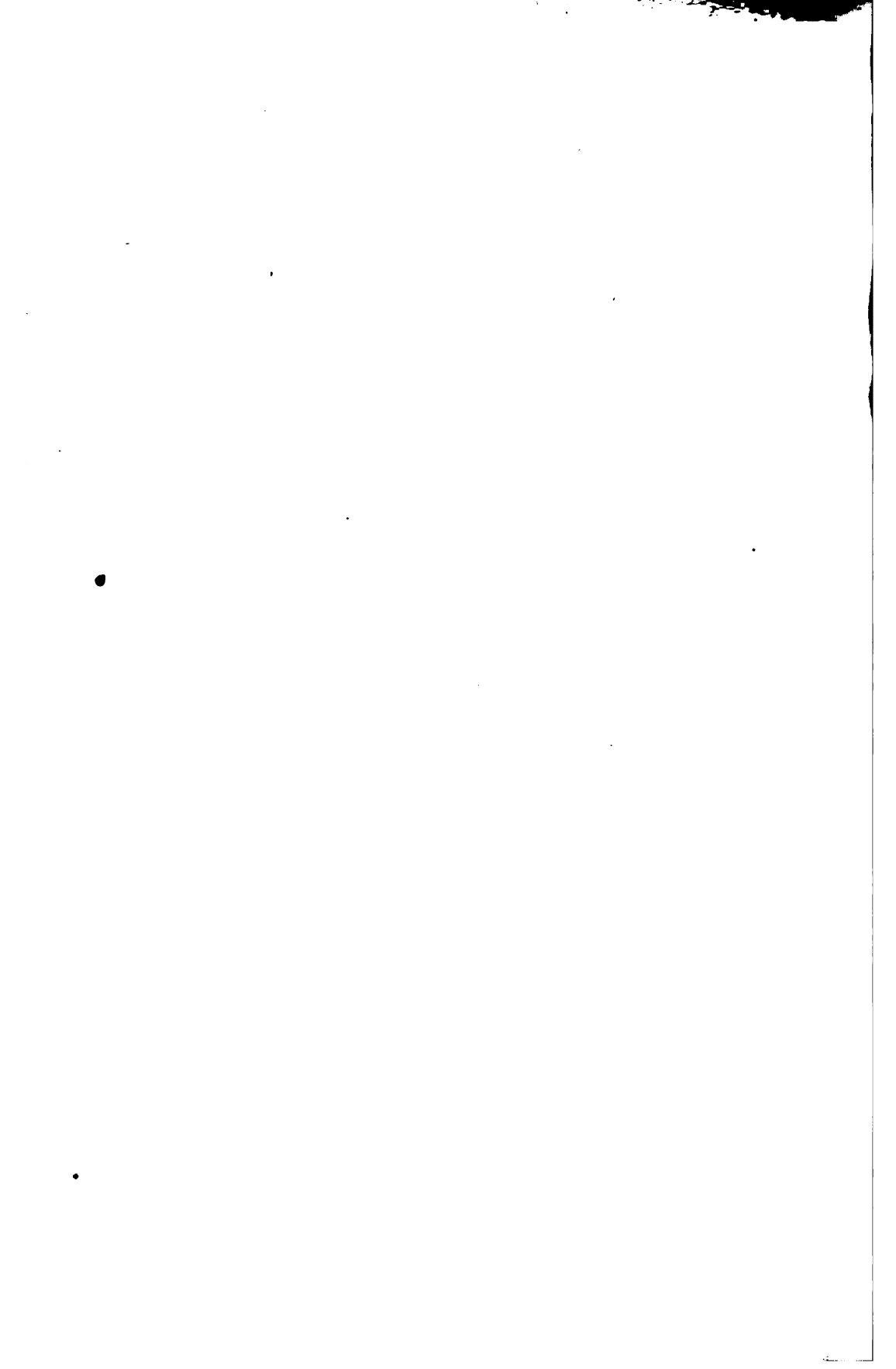
Ses coreligionnaires, Calvin en tête, n'avaient pas donné de moins rudes assauts. Les plaisanteries cruelles ou grossières, les gauloiseries piquantes ou féroces, dont la gravité huguenote s'était accommodée, cédèrent la place à un genre plus sévère et plus lourd. Les combattants avaient à l'origine fait flèche de tout bois. A Genève, le Consistoire commença bientôt par contrôler les munitions de la guerre de plume. On refusa l'estampille à certaines indignations trop bruyantes comme à certaines fantaisies trop rabelaisiennes. Le sérieux fut bien porté. Mais ce sérieux, imposé à tous les esprits, tomba vite dans l'apprêt et la roideur. Solidité, bon sens, tenue, ces avantages allèrent de pair avec la pesanteur de la langue, la vulgarité du style et la médiocrité du tout.

Voilà pour la forme.

Que dire du fond ? Il est évident que le calvinisme fut l'éducateur de notre pays. Il lui révéla l'antiquité classique. Il lui donna des goûts intelligents. Il lui ouvrit, du côté de la religion, des horizons nouveaux, le forçant de réfléchir et de regarder plus haut que terre. Nous n'étions qu'un peuple courant à ses affaires et à ses plaisirs ; nous avons appris que l'homme n'est pas qu'une ingénieuse machine à entasser ou gaspiller des écus ; nous avons entrevu les destinées supérieures de l'humanité. Nous eûmes malheureusement trop conscience de notre régénération. L'orgueil spirituel, le fanatisme ombrageux furent l'ivraie qui envahit notre moisson et faillit l'étouffer. Nous voulûmes avoir l'attitude de ce que nous étions. Nous nous figurâmes un peu que nous donnions des représentations de piété, avec l'Europe pour galerie. Il y eut de la pose, dans notre cas. Ces allures un brin théâtrales, en diminuant notre mérite, nous aliéné-

rent des sympathies, nous apportèrent des préjugés, nous créèrent de désagréables obligations. Surtout, elles nous affligèrent d'une constante inquiétude : Remplissons-nous bien notre rôle ? Étions-nous bien drapés dans notre dignité ? Ni Calvin, ni ses contemporains ne se crurent, dans leurs actes et dans leurs livres, tenus à tant d'égards pour le monde. Chose curieuse, ils nous légèrent cependant des conventions qui rentraient bien dans leur système, mais qu'ils n'avaient point pratiquées. Une excessive réserve dans les idées, une étonnante pruderie dans les mots, de la gravité comme assaisonnement, voilà notre littérature après Calvin et jusqu'à Rousseau. Et même, trois siècles ont passé sans nous donner cette liberté de l'esprit, qui seule permet de s'élever au grand art, de ne point tomber dans les banalités ou s'endormir dans la monotonie. L'originalité littéraire est proprement un phénomène dans la Suisse romande, et encore un phénomène qui suscite davantage la réprobation ou l'effroi, que la sympathie ou la curiosité. Il ne sied pas d'ailleurs de ne voir que le revers de la médaille. Si nos écrivains n'ont, en majorité, ni la grâce, ni l'élan, ni les belles audaces, ni les inspirations géniales, ils se distinguent par l'honnêteté, la réflexion et un ton de bonne compagnie.

J'ai fini. Je dois néanmoins appeler tout particulièrement l'attention sur ce fait : c'est que l'on peut, dès la Réforme, parler des lettres romandes ; l'unité littéraire s'est réalisée dans notre pays en même temps que l'unité religieuse, celle-ci entraînant celle-là.



QUATRIÈME PÉRIODE

LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

ET LES PREMIÈRES ANNÉES DU DIX-HUITIÈME¹

LIVRE I

CONTEURS, MORALISTES, CRITIQUES ET SAVANTS

CHAPITRE I

Caractère général de notre littérature au XVII^{me} siècle.

I. Tout à la théologie. — II. Siècle peu littéraire.

I

Le XVII^{me} siècle n'est pas, dans la Suisse romande, le grand siècle littéraire. On croirait que la Réforme a trop dépensé d'intelligence et qu'elle éprouve le besoin de se reposer. L'œuvre n'est-elle pas accomplie, d'ailleurs? Y a-t-il quelque espérance à concevoir que le protestantisme s'étende en Europe? N'aura-t-il pas assez de beso-

¹ *Histoire de la litt. franç. à l'étranger*, XVII^{me} siècle, par A. Sayous, 2 vol. in-8, Paris, 1858. *Bibl. universelle* de Genève, 53^{me} année, tome III, nouv. pér., 24 et s. (étude de M. L. Vulliemin sur « les gens de lettres » en Suisse). *Revue suisse*, XI, 212 et s. (article de M. Gaullieur sur « le théâtre ») et XIV, 170, 246 (du même, sur « la poésie satirique »). *Senebier*, vol. II, 129 et s. *Lettres inédites adressées de 1680 à 1737 à J.-A. Turretini*, publ. par M. E. de Budé, 3 vol. in-12, Paris et Genève, 1887. Consulter en outre la bibliographie générale du XVI^{me} siècle (p. 93 et 94, en note), entre autres les revues, dictionnaires, et encyclopédies, puis, plus spécialement, *Bayle*, *Mörkoffer*, *Gaberel*, *Gindroz*, etc.

gne à conserver ses positions? Il ne s'agit plus pour lui de se répandre mais de se concentrer, d'attaquer mais de résister. Et puis, ses chefs sont morts, ses soldats ont assez lutté. La paix! qu'on nous donne la paix! Tel est le cri général — auquel va répondre, il est vrai, la guerre de trente ans, qui passa heureusement sans nous coûter trop cher. Les réformés, que la nécessité avait contraints de ne pas étaler leurs discordes intestines, n'auront plus à réfréner cette passion qui les pousse à diviser l'Église en petites chapelles où chacun s' imagine enfermer toute la vérité. L'esprit sectaire éclatera tout à coup. On se battra désormais en famille, et les querelles de ménage ne sont pas les moins vives. Il aura peu d'émules, ce Mathieu Scarron dont parle Senebier : « Scarron avait fait un traité sur le pain de la communion, où il recherchait quand on avait introduit le pain commun pour la célébration du sacrement et quand il avait été adopté dans la Suisse. Cette question de pure curiosité pouvait devenir dangereuse dans un moment où l'on aimait les disputes sur ces matières, où les plus petites choses les faisaient naître et où l'on venait d'en soutenir sur ce sujet avec les Églises de Suisse : aussi l'on pria prudemment Scarron de ne point faire imprimer son ouvrage à Genève, afin qu'il ne parût point avec l'approbation de la République. Scarron garda sagement cet ouvrage dans son portefeuille. » Ce sacrifice, héroïque en son genre, arrache un cri d'admiration à l'honnête et candide Senebier : « Il est beau de voir un auteur sacrifier son amour-propre au bien public, car, quoi qu'on en puisse dire, ce sacrifice est un des plus grands qu'on puisse faire. » Il a raison, l'excellent Senebier, il est sublime, le modeste Scarron, mais les pasteurs de Genève et de nos villes romandes ne l'entendaient pas de cette oreille. La plupart étaient gens à conviction étroites et violentes, qui prétendaient jouer au Calvin. Les théologiens indépendants, qui eussent cédé le pas à l'auteur de l'*Institution chrétienne*, n'étaient point d'humeur à se laisser dicter la loi par des égaux. De là des conflits, que provoquèrent surtout le synode de Dordrecht (1618), puis la longue affaire du *Consensus*.

Comme l'a fort bien dit M. Sayous, « si le protestantisme n'eût été que la croyance à certains articles théologiques, il était perdu..., mais il était déjà, comme tout ce qui est difficile à détruire, un composé bien compact d'éléments divers ; c'était une manière particulière d'aimer Dieu, de sentir sa présence, une façon aussi de le craindre et de lui rendre hommage ; c'étaient des sentiments religieux, des passions, des habitudes d'esprit et de cœur fortement

caractérisées, la bible et les édits ayant imprimé partout leur cachet austère. » Ce qui sauva la Réforme dans notre pays fut moins le dogme que la morale ; l'unité entre les membres de l'Église, unité menacée de toutes parts, se maintint à peu près, grâce à la discipline imposée par Calvin. Ce n'est pas que les rigoureuses prescriptions des édits ne reçussent aucune atteinte. Les registres de Genève nous rapportent, en 1607, que « le luxe est si grand dans la ville qu'on ne peut discerner les gens de qualité d'avec les roturiers et les mécaniques. » Les autorités sévissent contre ces retours à la libre vie d'avant la Réforme ; elles finissent par avoir le dessus.

Les institutions, à Genève comme ailleurs, se dépouillent insensiblement de leur vernis démocratique. Les gentilshommes que les persécutions chassent en Suisse, les magistrats qui s'arrogent des privilèges au détriment des droits populaires, les pasteurs qui sont pour le principe d'ordre, tous concourent à créer ou plutôt à fortifier dans l'État une aristocratie, que le goût du pouvoir et les querelles théologiques éloigneront de la culture des sciences et des arts.

En 1685, la révocation de l'Édit de Nantes bouleversa de nouveau nos contrées ; nous eûmes à subir l'invasion du « refuge. » Dans une lettre écrite par un ministre de Genève, en novembre 1685¹, nous voyons que, « pendant plus de deux mois de suite, il ne s'est pas passé un seul jour que Genève ne reçût 50 et jusqu'à 80 et 90 personnes de tout âge... Les femmes et les filles revêtaient des habits d'hommes, les enfants étaient enfermés dans des coffres comme des hardes, d'autres sans aucune précaution dans leurs berceaux... Le Pays de Vaud est plein de Français fugitifs ; depuis trois semaines, on a calculé que plus de 17,500 personnes s'étaient rendues à Lausanne. » Cet immense exode n'eut cependant pas sur la Suisse romande l'influence que l'on pourrait lui attribuer ; à Genève, spécialement, on eut soin de faciliter aux immigrés leur passage en Allemagne, en Hollande et dans les cantons réformés de la Confédération. Le refuge du XVI^me siècle avait transformé notre pays en s'y installant ; celui du siècle suivant n'y fit guère qu'une assez courte halte. La révocation de l'Édit de Nantes n'est pas un fait aussi important qu'on l'a cru dans notre histoire politique ou littéraire.

Dès que le flot des persécutés eut passé, les disputes religieuses reprirent de plus belle. En 1706, le *Consensus*, en 1725, la confession de foi obligatoire furent abolis. Ces victoires de la liberté ou ces

¹ *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.* XXII, 559 et s.

434 LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE ET LES PREMIÈRES ANNÉES DU DIX-HUITIÈME.
défaites de l'orthodoxie seront le signal d'une renaissance pour les lettres.

II

Le XVII^m siècle ne pouvait produire ni des œuvres éminentes, ni des écrivains supérieurs. Les petites causes n'engendrent que rarement de grands effets; un auteur ne peut guère s'immortaliser à faire de la polémique pour ou contre les articles du *Consensus*. Et les dissensions théologiques ont si complètement absorbé toutes les activités et tous les talents, que les genres purement littéraires sont bien délaissés. Quelques voyageurs et conteurs, quelques pamphlétaires, deux ou trois critiques, autant de journalistes — car le journal fait son apparition en Suisse, — peu de poètes, peu de chroniqueurs, peu d'historiens, mais des théologiens, et des théologiens, voilà tout ce que nous offre la période qui sera, en France, le siècle de Louis XIV.

Les premiers réformateurs étaient assez indifférents à la question d'art. Cependant leur littérature est traversée d'un souffle de force et de jeunesse que l'on ne trouvera plus chez leurs successeurs. Ils écrivaient au milieu des périls, à la veille des batailles. Ils se sentaient les soldats de Dieu, et les plus médiocres étaient brûlés du feu sacré. Rien de pareil, entre la mort de Théodore de Bèze et l'abolition du *Consensus*. Aussi bien, la pensée se disciplinera ou plutôt se refroidira, le style sera désormais grave et terne. Le grand siècle sera chez nous le siècle gris.

CHAPITRE II

Conteurs et voyageurs.

- I. Garon et le *Chasse-ennuy*. — II. Tavernier et ses *Six voyages*. — III. Minutoli.
IV. Lebeau.

I

Il eût été plus rationnel peut-être de consacrer aux théologiens les premiers chapitres de cette partie de mon ouvrage. Quoi! le lec-

teur sort de la Réforme, et, s'il est sage de rendre à tout seigneur tout honneur, il est prudent aussi de se rappeler que

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Je cherche, autant que possible, à mêler *utile dulci*, et je crois que l'on n'intéresse point si l'on ne sait amuser un peu. J'ai donc choisi d'entrée, pour donner au XVII^me siècle un petit air aimable qu'il n'a pas, des œuvres d'un mérite assez léger, mais qui n'inspirent point la mélancolie; j'entends par là surtout les contes de Garon et les voyages de Tavernier.

Le premier quart du siècle nous offre une assez curieuse figure de conteur et de pamphlétaire. LOUIS GARON¹ est natif de Genève. Jacques Garon, son père, issu d'une famille de négociants lyonnais, se réfugia d'assez bonne heure dans la cité de Calvin, y établit un commerce, s'y maria trois fois, y devint, en 1564, membre du Conseil des Deux-Cants. Nous savons par les registres que Jacques Garon eut, de ses trois femmes, de nombreux fils et filles; un seul des enfants du « marchand » genevois devait illustrer le nom de Garon. L'auteur du *Chasse-ennuy* fut baptisé par Simon Goulart, le 28 novembre 1574. Il racontera plus tard qu'il a été « nourri, élevé et instruit en la religion prétendue réformée, » qu'il y a « sucé dès la mamelle toutes les opinions qui y sont enseignées » et qu'il a séjourné à Genève jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Son abjuration ne coïncide pas avec son départ de Genève. Si nous en croyons un passage de son *Adieu au monde* :

J'avais jusqu'à trente ans suivi l'opinion
De Calvin, la croyant la vraie religion,

il ne passa guère au catholicisme que vers 1604. Il n'en connut pas moins toutes les ardeurs du néophyte.

De sa vie, nous ignorons à peu près tout. Il fut prote d'imprimerie à Lyon et composa force volumes qui eurent quelque succès.

Ils sont loin d'être brillants, les débuts de Louis Garon dans la carrière littéraire. Poésies de circonstance, traductions insignifiantes, tout cela ne vaut pas une mention. Ses premières pages de prose sont détestables. Peut-on rien imaginer de plus ridicule que cette

¹ *Louis Garon*, par M. Aug. Blondel, Genève, gr. in-8, 1888 (extrait des *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, tome XXIII). *Notice sur Louis Garon*, etc. par M. Péricaud, Lyon, broch. in-8, 1837. Brunet.

phrase, cueillie dans une *Oraison funèbre sur le déplorable trespas de Henry le Grand*? C'est d'un grotesque achevé : « Mon estomac plombé de coups, mes membres exténués de langueur, ma face pâle et défaite, mes cheveux hérissés, mes bras croisés et mes habits déchirés, sont les témoins assurés de mon émoi et les fidèles trompettes de mon cœur passionné. » Des « habits » qui sont des « trompettes? » Et cet « estomac plombé de coups? » Il n'est pas permis, même dans une oraison funèbre, de vêtir sa douleur d'un tel style.

En attendant que Garon se décide à écrire une œuvre, il traduit de l'italien des ouvrages de dévotion. Il ne faut rien moins que la goutte pour faire de Garon autre chose qu'un littérateur de dixième ordre. Un beau jour, la maladie le cloue dans son fautenil, et il éprouve le besoin de se délasser, et il va chercher un peu de gaieté dans les conteurs anciens et modernes, et nous avons le *Chasse-ennuy*¹ ou *l'honneste entretien des bonnes compagnies*, recueil de facéties empruntées ici et là ou inventées par un esprit éveillé. Garon a fait, nous dit-il, « une salade composée de plusieurs sortes d'herbes ; » il invite le lecteur « à y apporter du sel et de l'huile » pour rendre le tout moins fade. Le lecteur pourra ménager l'assaisonnement, car il y a plus que du « sel et de l'huile » dans le livre de Garon. Le *Chasse-ennuy* est une mine très riche d'anecdotes grasses ou piquantes, de mots bons ou mauvais, — un *Moyen de parvenir* sans philosophie. Garon veut provoquer le rire ; il n'a pas d'autres prétentions. Toute l'humanité défilera sous nos yeux, les papes et les cardinaux, l'épiscopat et le bas clergé, les empereurs et les rois, les potentats et les gens de petite noblesse, les hommes de loi et les médecins, jusqu'aux plébéiens et à ceux de moindre « étoffe. » Chacun aura son couplet malicieux ou mordant : « Il n'y a aucune sorte de condition de personne qui n'y soient appelée, et le tout avec les pointes plus subtiles que j'aie pu rencontrer, tant en lecture de quelques livres grecs, latins, français, espagnols, allemands et autres langues, que de ce que j'en ai pu apprendre de vive voix, et d'en avoir ouï moi-même de mes propres oreilles, comme je peux sans flatter y en avoir beaucoup tissu. » Bref, Garon alignera d'étranges aventures, d'in vraisemblables récits, le tout agrémenté de « pointes subtiles, » qui seront parfois spirituelles, plus souvent licencieuses, toujours amusantes.

¹ Lyon, 2 vol. in-12, 1628 à 1631. Cet ouvrage a été réimprimé plusieurs fois, mais en partie seulement ; il est très rare.

Comme il s'entend, les calvinistes sont raillés de préférence. Je retrouve dans le *Chasse-ennuy* une historiette assez connue. La voici, contée par Garon :

« Béze prêchant un jour à Saint-Pierre de Genève, se trouva une belette dans son sein, qu'il y portait presque d'ordinaire, qui se glissa subtilement au long de son bras. Advint qu'entrant en quelque matière qui le mit en action et presque en colère, en frappant des mains sur sa chaire pour mieux exprimer sa passion, la pauvre belette se trouva à la male heure trop proche de son poignet, dont elle fut mise à mort. Comme il fut de retour à la maison, il dit à sa Candide : — Ma mie, il m'est arrivé un grand accident. — Et quel, mon ami ? — C'est que j'ai tué ma belette en prêchant. — Je ne sais, répliqua Candide, pourquoi vous aimez tant les bêtes. — Ah ! (répondit Béze) si je ne les aimais, je ne vous aimerais pas. »

Ceci est fort anodin. D'habitude l'attaque est plus vive, surtout quand il s'agit de dénigrer quelque hérétique.

Les moines, les évêques, les cardinaux, les papes eux-mêmes ne sont pas traités avec douceur. Nous entendrons Raphaël déclarer à des cardinaux qui lui reprochaient d'avoir prêté à saint Paul et saint Pierre des visages trop rouges : « Cette rougeur provient de la honte qu'ils ont de voir l'Église gouvernée par des hommes tels que vous. » Mais de tous les contes — il y en a plus de mille, — les plus drôles, les plus joyeux et les plus gaillards sont ceux qui roulent sur les nouveaux mariés, sur les scènes de ménage, sur les farces d'écoliers. Cueillons encore, dans le *Chasse-ennuy*, cette jolie page. Un riche bourgeois a rencontré un paysan auquel il demande en quelle saison l'on se « réjouit » le plus au village. Et le dialogue suivant s'engage :

« Nous passons mieux le temps, répondit le villageois, quand les châtaignes sont mûres, voire tout l'hiver ; car, le soir, après souper, nous nous amusons à les peler auprès du feu et boire quelque bon coup, et après allons nous coucher. — Vous êtes donc, dit le bourgeois, du naturel des pourceaux, qui s'endorment quand ils sont saouls. — Le villageois reparti : Dites-moi donc, Monsieur, en quel temps passez-vous mieux le temps ? — Nous autres, réplique le bourgeois, avons plus de contentement au printemps, et surtout durant le mois de Mai, parce que la saison est douce ; on ouït le gazouillement des oiseaux, les campagnes sèches et arides se tapissent de verdure, les prés s'émaillent de fleurs, les arbres fleurissent et sont verdoyants, bref toutes choses animées entrent en amour. — Par ma foi, dit notre croquant, vous êtes parent de mon âne, car,

au même mois, il se réjouit plus que de coutume et ne fait autre que braire. »

Si je me suis arrêté à Garou, c'est qu'il a été, pendant près de deux siècles, relégué dans un complet oubli ; c'est aussi qu'il n'a droit de cité dans les lettres romandes que depuis la découverte que M. Blondel a faite de son origine. Je ne puis, comme son dernier biographe, le « placer parmi les ineilleurs conteurs qui précéderent La Fontaine. » Garou a de l'humour et même de l'esprit, qui sont proprement l'humour et l'esprit des autres, car presque tout son *Chasse-ennuy* est de seconde main. S'il ne dépare point les anecdotes qu'il a compilées, si quelquefois il les arrange adroitement, il est, en général, un écrivain peu gracieux et peu littéraire. Il a plus de naturel et d'abandon que de style, plus de lecture que d'imagination.

Je ne dirai rien de sa *Sage folie* (Lyon, 1628), traduction en vers — avec maintes additions originales et citations de Ronsard et autres poètes — d'un livre d'Antoine Marie Spelta, historiographe du roi d'Espagne.

II

Un Anversois, marchand de cartes géographiques, eut, en 1605, un fils qui devait être l'un des plus grands voyageurs du siècle. JEAN BAPTISTE TAVERNIER prit-il dans la boutique paternelle son goût de la vie aventureuse et son amour des lointains pays ? Il nous a conté lui-même, dans la préface de ses *Six voyages*, « qu'à l'âge de vingt-deux ans, il avait vu les plus belles régions de l'Europe, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, la Hongrie et l'Italie, » et « qu'il parlait raisonnablement les langues qui sont le plus nécessaires. » Jusqu'en 1636, il guerroya et vagabonda de droite et de gauche. Dans le courant de cette dernière année, on lui proposa d'accompagner MM. de Chappes et de Saint-Liebau dans leur voyage en Palestine. Il ne demandait pas autre chose. Mais la Palestine elle-même l'attirait peu. Arrivé à Constantinople, il se sépare de ses compagnons de route. Il a « un autre voyage dans l'esprit, » il « veut voir la Perse. » Après onze mois d'attente, il se joint à « une belle et nombreuse caravane » qui se rendait à Ispahan. « Mon premier voyage d'Asie fut, dit-il, suivi de

¹ A. Sayous, l. c. I, 205. *France protestante*. Dictionnaire de Bayle. *Mercur galant* de 1690. De Montet.

cinq autres, dans lesquels j'ai eu le temps de bien connaître la qualité des pays et le génie des peuples. J'ai poussé les trois derniers jusques au delà du Gange et à l'île de Java, et, pendant l'espace de quarante ans, j'ai fait plus de soixante mille lieues par terre, n'étant revenu qu'une fois d'Asie en Europe par l'Océan. Ainsi j'ai vu avec loisir, dans mes six voyages et par différents chemins, toute la Turquie, toute la Perse et toutes les Indes, et particulièrement les fameuses mines de diamant où aucun homme de l'Europe n'avait été avant moi. »

On a reproché à Tavernier d'avoir couru le monde en négociant plutôt qu'en voyageur. La critique est assez originale ; je ne vois pas qu'il soit défendu de faire tout ensemble du commerce et de la géographie. N'exigeons point de nos semblables une trop forte dose de désintéressement, et soyons-leur reconnaissants quand ils ne sont pas tout à fait égoïstes ! Tavernier rapporta de chacune de ses expéditions des étoffes et des pierreries qu'il revendit en Europe avec de gros bénéfices. En 1669, Louis XIV lui accorda des lettres de noblesse. Muni d'un beau titre, possesseur d'une fortune considérable, Jean Baptiste Tavernier, créé baron d'Aubonne, vint se reposer de ses fatigues dans le pays de Vaud. Il avait acquis la baronnie d'Aubonne pour 43000 écus blancs, et c'est dans ses propriétés, en face du Léman et des Alpes, qu'il aimait à vivre, en dictant ses souvenirs et en menant un train de prince. Des revers l'atteignirent. Ses dépenses excessives, les infidélités d'un neveu auquel il avait confié son commerce, l'obligèrent, en 1685, à revendre ses biens. Quoique octogénaire, Tavernier n'était pas homme à se laisser abattre par l'adversité. En 1689, l'électeur de Brandebourg le nomma directeur d'une nouvelle compagnie à fonder dans les Indes. Le vieillard se préparait à partir pour l'Orient, quand la mort le surprit, à Copenhague, chez son ami Henri Moor.

Tavernier, nous dit Bayle, « n'avait guère appris ni à parler ni à écrire en français. » Ce n'est donc pas lui qui a dressé les relations de ses nombreux voyages. Comme il avait le moyen de se payer même de la gloire littéraire, il loua la plume de deux personnages plus lettrés qu'il ne l'était : du ministre Chappuzeau et, plus tard, du sieur La Chapelle, secrétaire de M. de Lamoignon. Chappuzeau ne s'est pas félicité d'avoir été employé par Tavernier ; ses confessions sur ce point sont assez piquantes¹ : « A son retour en 1668,

¹ *Défense du sieur Chappuzeau contre une satire intitulée l'Esprit de M. Arnaud* (par Jurieu), p. 7.

se voyant beaucoup de bien, il (Tavernier) s'avisa d'acheter la baronnie d'Aubonne au canton de Berne; il vint à Genève pour ce sujet et logea quelque temps chez moi. L'amitié fut alors renouée, mais à une condition très onéreuse, qui était de donner quelque forme à son cahos, comme vous nommez très bien les mémoires confus de ses six voyages, qu'il avait tirés en partie d'un certain Père Raphaël qui vivait depuis quelque temps à Ispahan... Si vous saviez combien j'ai été mortifié, pour ne pas dire martyrisé, pendant plus d'un an qu'a duré ce misérable travail, par l'esprit brusque du mari et l'esprit ridicule de la femme, vous n'auriez sans doute pas assez de cruauté pour m'insulter sur une chose que je n'ai faite qu'à mon corps défendant, avec une horrible répugnance et sans aucun fruit. » Pourquoi cette « horrible répugnance » rétrospective? Tavernier avait mal parlé des Hollandais dans ses récits; Chappuzeau, qui avait à se ménager leurs faveurs, protestait de son innocence et mettait tout à la charge de Tavernier. « Vous savez d'ailleurs, Monsieur, poursuit-il, que lorsqu'il fallut venir au chapitre de la conduite des Hollandais en Asie, les amis à qui Monsieur Tavernier communiquait ses mémoires, qu'il tirait pour la plupart de sa tête, et qu'il me dictait en son patois sans avoir rien d'écrit que ce qu'il avait eu du capucin, le dissuadèrent autant qu'ils purent de toucher cette corde; j'en fis de même, et ni eux ni moi n'ayant pu venir à bout d'un homme que vous avez bien dépeint, je lui déclarai nettement qu'il pouvait chercher un autre que moi pour coucher sur le papier un pareil discours. » Il ne faut pas prendre à la lettre les explications intéressées de Chappuzeau. Que Tavernier fût un piètre styliste, on le croira sans difficulté, mais qu'il n'eût d'autres notes écrites que celles du fameux « capucin, » pas un lecteur des *Six voyages* ne l'admettra. Les récits de Tavernier ont, aujourd'hui encore, une très sérieuse valeur pour le géographe. Le profane les parcourt avec le plus vif plaisir. On comprend que Monsieur de Lamoignon et Monsieur de Baviile aient aimé à entendre le baron d'Aubonne « hâbler de ses voyages, » et que Louis XIV ait manifesté le désir d'en posséder une relation écrite. Chappuzeau a tort d'amoindrir volontairement la part qu'il a eue dans la rédaction des mémoires de Tavernier; c'est là ce qui a le mieux sauvé son nom de l'oubli.

Tavernier fut violemment attaqué, et de tous côtés, par les jésuites, par Jurieu, qui prétendait venger les Hollandais calomniés, par un sieur Hyde qui, dans son traité : *De religione veterum Persarum*, accusait le grand voyageur de plagiat. On « s'est étonné, dit Bayle,

qu'il n'ait point payé quelque auteur » qui répondit à tous ces adversaires. En tout cas, il n'avait aucune chance de faire taire l'intraitable Jurieu, ni d'obtenir justice contre ce très influent personnage. Il pouvait laisser les autres l'injurier tout à leur aise.

Mais il est temps de jeter un regard sur les *Six voyages*¹. Le premier volume nous promène en Turquie et en Perse; il nous offre des renseignements abondants sur les diverses routes qui mènent d'Europe en Asie, sur les caravansérails et les caravanes, sur les contrées traversées et les villes, le tout agrémenté d'anecdotes, de traits de mœurs, de réflexions sur les usages des peuples visités. Comme Tavernier n'est point d'une modestie outrée, qu'il se tient de préférence sur le devant de la scène, ses récits ont la franche saveur de ce qui est très personnel et très vécu. Au surplus, il observe bien et il voit juste. Toute la relation de son séjour en Perse, chez ces gens, « qui sont les plus raffinés de tous les peuples de l'Asie, » nous révèle en Tavernier un esprit très ouvert et très perspicace, en même temps qu'adroit et souple. Sa « description politique et historique de la Perse » est moins neuve, et il est vraisemblable qu'il ne l'a pas tirée de son propre fonds. Avec le tome second, nous sortons enfin de la Perse et nous suivons l'intrépide explorateur dans ses pérégrinations d'Ispahan aux Indes. Il s'arrête dans « l'empire du Grand-Mogol, » dont il nous explique l'histoire avec force détails. Il est en excellents termes avec le Grand-Mogol, qui le reçoit admirablement et lui « montre même tous ses joyaux. » Mais le monarque asiatique est un curieux sire; il se nomme « Aureng-geb, » et comme il a « usurpé le trône sur son père et ses frères, il s'est imposé lui-même une rude pénitence et ne mange d'aucune chose qui ait eu vie, » ne se nourrissant que « de légumes et confitures. » Le végétarien par remords devient, à ce régime si « maigre et décharné, » qu'il ne persévère pas longtemps. Tavernier, qui a fréquenté la cour, nous dévoile tous les petits secrets de l'aristocratie mogolienne. Il nous dit, entre autres, sur les princesses, filles et sœurs du roi : « Quand ces princesses sont mariées avec des grands de la cour, elles se rendent maîtresses de leurs maris, et s'ils ne vivent pas à leur fantaisie et qu'ils ne fassent pas ce qu'elles souhaitent, comme elles approchent le roi quand il leur plaît, elles lui font accroire ce qu'elles veulent au désavantage de leurs maris, et le plus souvent les font priver de

¹ *Six voyages en Turquie, en Perse et aux Indes*, vol. I et II (rédigés par Chapuzeau), in-4, Paris, 1676, vol. III (rédigé par La Chapelle), Paris, in-4, 1679. Réimpr. plusieurs fois (1679, 1724, 1810) et traduit en plusieurs langues.

leurs charges. » Les soldats du Grand-Mogol n'ont point fait impression sur Tavernier ; les « mousquetaires sont timides et maladroits à tirer, » la « cavalerie ne vaut pas mieux. » Le peuple est fort misérable. Les fakirs, qui vivent d'aumônes sous prétexte qu'ils ont renoncé au monde, sont « tous de grands fripons... » Le conteur expose tout cela, pêle-mêle, mais avec bonhomie et non sans malice parfois. La fin du second volume nous conduit des Indes à Batavia et nous ramène de là en Hollande.

Le tome troisième nous transporte dans le « royaume de Tonkin. » Il est précédé d'une emphatique dédicace au roi : « Que vos voyageurs auront de joie d'aller publier vos exploits chez ces potentats de l'Orient, qui avant que d'avoir ouï parler de Votre Majesté, ne croyaient rien au-dessus d'eux ! Quel plaisir pour un Français de voir l'étonnement de ces princes au récit des actions prodigieuses de Votre Majesté et de leur aller confirmer par de nouveaux témoignages, des miracles qui ont besoin de plus d'un témoin pour être crus ! Animé de cette seule pensée, il me semble, Sire, que je ne sens déjà plus en moi les faiblesses de l'âge et que j'irais traverser tout exprès les déserts de l'Arabie et de la Perse, et revoir encore les bords de l'Indus et du Gange. » En attendant que le courtisan Tavernier « aille traverser tout exprès des déserts, » pour proclamer en Orient les « miracles » de Louis XIV, suivons-le un instant dans ce Tonkin, ou mieux suivons-y son frère dont il nous transmet les souvenirs ! Ce frère, « homme hardi et intrigant, » ayant « ouï dire aux Indes beaucoup de belles choses du royaume de Tonkin » résolut d'équiper un vaisseau pour se rendre sur cette terre mal connue des Européens, y fut très bien accueilli, y passa quelques mois et, « comme il était curieux de tout savoir, il lui fut aisé de bien particulièrement s'instruire de toutes choses. » Selon Tavernier, les richesses du Tonkin ne sont nullement à dédaigner. Les habitants sont d'honnêtes gens — comparés aux Chinois, — « naturellement doux et pacifiques, se soumettant fort à la raison et condamnant les emportements de la colère. » Ils ont « parmi eux de bons poètes » et plusieurs Tonkinois « cultivent les sciences. » Il n'y a pas grand mal à dire des mœurs du pays ; les cérémonies nuptiales sont peut-être longues, car elles durent souvent pendant neuf jours. Les « lois du royaume sont très rigoureuses contre l'adultère ; si l'on peut prouver qu'une femme y est tombée et qu'elle en soit convaincue, on la jette à un éléphant dressé à cette cruelle fonction, lequel l'enlève d'abord avec sa trompe, puis étant retombée à terre la foule aux

pieds et l'écrase jusqu'à ce qu'il ne lui sente plus de vie. » Nous sommes plus cléments dans notre siècle et sur notre continent; nous abandonnons l'adultère aux auteurs dramatiques. Si les Tonkinois ne jouent pas avec le mariage, ils sont au demeurant « fort sociables » et vivent gaîment, bien « qu'ils ne soient pas fort délicieux dans leurs repas. » Mais, « entre tous les divertissements des Tonkinois, il n'y en a point où ils s'attachent avec tant de plaisir qu'à la comédie, qui ne se fait d'ordinaire que la nuit; et celles qu'ils représentent le premier jour qu'ils voient la lune se renouveler sont des plus belles. Elles durent depuis le soleil couchant jusqu'au soleil levant, elles sont accompagnées de quantité de décorations qui surprennent agréablement la vue. » Je ne puis m'attarder davantage au Tonkin. On voit que Tavernier en fait une description presque enthousiaste. Serait-ce parce qu'il n'y est point allé lui-même ?

Je glisse rapidement sur le dernier volume et j'en signale seulement les pages où Tavernier critique « la conduite des Hollandais en Asie. » On conçoit que les anciens compatriotes de l'illustre voyageur ne l'aient remercié qu'avec les injures libéralement distribuées par Jurieu. Ils déploient, selon Tavernier, « peu de zèle pour l'avancement du christianisme aux Indes; » il y a dans leurs hôpitaux « un mauvais ordre; » ils ne sont rien moins que charitables. En outre, les officiers et les marins de la flotte hollandaise sont débauchés et boivent comme — des Hollandais; les gouverneurs laissent, la plupart, fort à désirer, les uns dissipés, les autres cruels; les employés supérieurs et les subalternes sont à l'avenant.

Je dois mentionner encore une *Nouvelle relation de l'intérieur du serrail*, qui avait été publiée à part en 1675 et que l'on a imprimée dès lors à la fin des *Six voyages*. Mais je n'insiste pas, et pour cause.

En somme, Tavernier est un intelligent, un opiniâtre, un brave aventurier, qui a beaucoup vu, beaucoup retenu, un peu réfléchi, et qui nous livre, avec une bonne humeur, une complaisance, une fidélité parfaites, tout ce qu'il sait et quelque chose de plus. S'il n'a pas écrit ses *Voyages*, il les a dictés, et c'est bien Tavernier lui-même qu'on retrouve en eux.

III

Ce ne fut pas un voyageur que VINCENT MINUTOLI¹, citoyen de

¹ Senebier, II, 265. Sayous, I, 203. De Montet.

Genève, qu'une aventure galante força d'abandonner la place de pasteur qu'il occupait en Hollande et de rentrer dans sa ville natale. où il obtint, en 1675, la chaire de langue grecque, d'histoire et d'éloquence. Appelé en 1700 aux fonctions de bibliothécaire, il mourut en 1710. S'il ne courut pas lui-même le monde, il a écrit, ou du moins Senebier lui attribue : une *Relation du naufrage d'un vaisseau hollandais sur la côte de l'isle de Quelpaitz avec la description du royaume de Circée* (1670) et le *Journal du voyage et de l'entrée de M. Colier, résident pour Messieurs les États généraux à la Porte ottomane* (traduction de l'allemand, 1672). Nous avons en outre de lui une relation, qui finit en sermon emphatique, de l'*Embrasement du pont du Rhône à Genève, arrivé le 18 janvier 1670* et quelques autres ouvrages : des *Disputes morales*, dont son ami Bayle faisait grand cas, un recueil périodique intitulé *Dépêches du Parnasse* ou *Gazette des savants* (1693), sorte de bulletin scientifique et littéraire qui eut la vie très courte.

IV

Le village de Morlon, perdu dans un coin de la Gruyère, est la patrie d'origine de CLAUDE LEBEAU¹, avocat au parlement de Paris, un « avocat sans cause, » ainsi qu'il le confesse lui-même. Lebeau fut, à la suite d'odieuses machinations ourdies par son propre père, déporté en Amérique ; une lettre de cachet l'envoyait au Canada. A quelque chose malheur est bon. Le jurisconsulte inoccupé aurait passé sans laisser de trace ; le voyageur forcé nous a livré le récit de sa vie parmi les sauvages de l'Amérique septentrionale durant les années 1729 à 1731. Ses *Aventures*² sont galement et naïvement contées, sans aucune prétention littéraire, mais dans une langue agréable et qui n'est point sans saveur. Tout est-il vrai dans ses deux volumes ? Je n'oserais l'affirmer. Si plusieurs de ses histoires paraissent inventées à plaisir, on peut du moins leur appliquer le *se non e vero e bene trovato*. Témoin le conte bleu suivant, où nous voyons Lebeau sauvé de la mort par l'exhibition de ses lettres de bachelier et de licencié ès droits de la Faculté de Paris. Il avait été surpris par

¹ Réimpr., Genève, in-12, 1866.

² *Emulation* (de Fribourg), nouv. sér. IV, 24, 44, 77 (ce travail de M. Mayeux sur Lebeau n'a malheureusement pas été terminé). Le *Bund*, n° du 18 avril au 4 mai 1889.

³ *Aventures du sieur C. Lebeau*, 2 vol. in-8, Amsterdam, 1738.

une bande d'Iroquois. La gravité du péril lui suggéra une idée sublime. Les lettres de licence qu'il avait en poche étaient munies d'un sceau de cire rouge pendant à un ruban vert et portant l'effigie de la Vierge... Mais écoutons-le :

« Comme ils professaient tous, tant bien que mal, la religion catholique romaine, ils n'eurent pas plutôt aperçu cette empreinte, qu'ils se regardèrent tous, et, reculant quelques pas, se prosternèrent à genoux, en me priant de leur tenir ces deux boîtes ouvertes, ce que je fis pendant un grand quart d'heure, qu'ils se mirent à faire leurs prières et à chanter des litanies dans leur langue. Ensuite, ils me demandèrent si je les croyais dignes de baiser seulement les deux couvercles. Je leur répondis que oui, qu'ils n'avaient qu'à s'approcher, et, affectant alors un sérieux pontifical, je les leur présentai à tous l'un après l'autre.

« Ils les baisèrent avec toute la vénération que méritent nos plus précieuses reliques. Il est vrai qu'ils n'en avaient point encore vu, ni n'en verront peut-être jamais de semblables, car peu d'avocats, je pense, s'aviseront comme moi de courir dans ces forêts, pour porter en reliques leurs lettres de licence, parmi les Iroquois, qui cependant les trouvent bien bonnes, comme on peut voir par cet exemple. Je fus heureux d'en être muni : l'utilité dont elles me furent est sans doute préférable à celle dont elles me seront jamais en France. »

Rien de plus drôle que l'existence de ce membre du barreau français parmi les Hurons et les Iroquois. Lui a l'air de ne pas s'en nuier trop. Il exploite naturellement ses lettres de licence, qui inspirent aux sauvages une admiration dévote. Entre temps, il leur donne des leçons de danse. Au chant de

Nanon dormait sur la verte fougère,

il exécute des entrechats corrects en face des tribus étonnées. Mais les élèves en ont vite assez de cet exercice, qui les oblige à tourner les pieds en dehors et les fait tomber à la renverse.

J'en ai déjà trop dit d'un ouvrage complètement oublié et que j'ai rappelé surtout parce que son auteur est originaire d'un canton où il faut, aux XVII^{me} et XVIII^{me} siècles, chercher les littérateurs pour les trouver. Au reste, les *Aventures* de Lebeau, — que je n'ai pas voulu réserver pour mon second volume, où je n'aurais su les placer — sont d'un observateur amusant et d'un bon compagnon ; ceux qui seront curieux de les lire ne perdront pas leur temps.

CHAPITRE III

Moralistes et critiques.

- I. Poulain de la Barre. — II. Flournois et ses *Entretiens des voyageurs*. —
 III. Gregorio Leti. — IV. Jean Leclerc et ses *Bibliothèques*.

I

Il faut bien dire un mot de FRANÇOIS POULAIN DE LA BARRE ¹, qui, né à Paris, en 1647, embrassa le protestantisme en 1688 et se rendit à Genève, où il demeura jusqu'à sa mort, survenue en 1723. Il était docteur en Sorbonne, il avait été curé en France. A Genève, il donna des cours de français à de jeunes étrangers et fut nommé en 1708 régent de la seconde classe du collège. Il a composé plusieurs ouvrages, qui sont tous de mérite fort léger : deux traités sur « l'égalité des deux sexes, » le second n'étant autre chose qu'une réfutation du premier, un volume sur l'*Éducation des dames* (1679) et un *Essai des remarques particulières sur la langue française dans la ville de Genève* (1691).

II

Senebier, qui consacre une page à Poulain de la Barre, dit sèchement de GÉDÉON FLOURNOIS ² : « Il est l'auteur de divers ouvrages anonymes ; » il cite cependant les *Entretiens des voyageurs sur mer*. Je ne puis traiter aussi sommairement un écrivain, qui fut l'un des plus populaires du XVII^m siècle parmi les réformés de langue française.

Gédéon Flournois naquit à Genève en 1639 ; il y remplit les fonctions de ministre de l'hôpital ; il alla mourir en Asie. Un de ses titres les plus incontestables à la reconnaissance sinon à l'admiration de ses compatriotes, est le travail auquel il s'est livré sur les registres publics de Genève, remettant au jour un grand nombre de renseignements

¹ Senebier, II, 282. *France protestante. De Montet.*

² Senebier, II, 281. *Sayous*, I, 194 et s. *France protestante*, 2^mo édit.

historiques enfouis jusqu'alors dans les archives. Les *Extraits des registres publics* n'ont toutefois été publiés que longtemps après la mort de Flournois¹. De ses autres écrits, je n'étudierai que les *Entretiens des voyageurs sur mer*².

Les années qui précédèrent la révocation de l'Édit de Nantes furent signalées par une réaction de plus en plus violente contre le protestantisme français. Louis XIV, mal conseillé et peu tolérant d'ailleurs, veut extirper l'hérésie. Les persécutions recommencent de plus belle. Les esprits s'aigrissent. Quoi d'étrange si les victimes des passions religieuses redressent la tête et se défendent? Flournois entreprit, dans ses *Entretiens des voyageurs sur mer*, de faire contre le catholicisme et spécialement contre les jésuites, de nouvelles *Provinciales*. Il n'avait pas le génie de Pascal, le laconisme incisif, la puissance d'ironie, la vigueur du style. Mais sa méthode insinuante et familière, la vivacité de son esprit, la forme ingénieuse donnée à son livre devaient séduire et frapper le lecteur. Les réformateurs avaient adopté fréquemment, dans leurs ouvrages de polémique ou de controverse, l'usage du dialogue. Flournois revient à la tradition, en la rajeunissant, et il se montre infiniment plus habile que ses devanciers. Il ne s'agit plus de discussions entre des personnages allégoriques; nous allons rencontrer des hommes en chair et en os, qui nous intéresseront tout autrement que les Théophraste et les Hiérome de Viret.

Après une mordante épître dédicatoire « à Messieurs les commis de Sa Majesté pour la visite des livres défendus, » où il reproche à la censure d'alors de laisser courir Spinoza tandis qu'elle supprime les ouvrages des auteurs les plus religieux, Flournois nous emmène à sa suite sur un bâtiment qui, d'Amsterdam, s'apprête à faire le trajet jusqu'à Hambourg. Le navire est occupé par une société choisie; il n'y a de suspects que deux individus, qui ont une forte apparence de jésuites. L'une des passagères, M^{lle} de Saint-Phale, convertie naguère au protestantisme, se met à conter l'histoire de son apostasie. Comme on le devine, ce récit, qui est tout un petit roman, sera la démonstration triomphante de la supériorité de la Réforme sur le catholicisme. En voici le résumé :

Un château de France est habité par une famille mixte, ce qui veut dire que la mère et la fille tiennent pour Rome, tandis que le père

¹ En partie par le baron de Grenus (1815), et en partie à la suite de l'édition de 1856 des *Actes et gestes merveilleux* de Froment.

² Cologne, 1683, 2^{me} éd. Amsterdam, 2 vol. in-12, 1704.

et le fils sont protestants. On s'est promis, pour éviter des querelles qui surgiraient fatalement, de ne jamais aborder un sujet de religion. Cet engagement, que M. et M^{me} d'Ombreval avaient pris l'un envers l'autre en se mariant, est plus difficile à respecter quand les enfants ont grandi. M^{me} d'Ombreval gémit de voir son fils plongé dans les abîmes de l'erreur; M. d'Ombreval voudrait arracher sa fille aux ténèbres de la superstition. Les deux époux résistent un temps à ce zèle convertisseur, qui s'éveille naturellement en eux. La première, M^{me} d'Ombreval rompt le pacte de silence. Elle a dressé sa fille, M^{lle} de Saint-Phale, qui profite de la tendre amitié que son frère lui porte, pour engager celui-ci à passer à l'Église romaine; un jésuite, le P. Mathieu, arrive au secours de la jeune prêchese. Mais les choses ne vont pas toutes seules; M. d'Ombreval fils, quoique simple officier du roi, est un théologien fort distingué, et son père ne l'abandonne point. Il arrive précisément le contraire de ce qu'espéraient M^{me} d'Ombreval et son confesseur, le P. Mathieu. Les discussions que M^{lle} de Saint-Phale a provoquées ont ébranlé sa foi. La noblesse des sentiments de son père, les raisons convaincantes de son frère lui donnent à penser. Où est la vérité? Qui sait? Le doute est entré dans son âme.

Sur ces entrefaites, M^{lle} de Saint-Phale s'éprend d'un gentilhomme huguenot. M. d'Ombreval est enchanté du mariage qui se prépare. Mais M^{me} d'Ombreval? La situation se fait dramatique, d'autant que M. d'Ombreval meurt tout à coup.

Nous sommes parvenus au cinquième acte. La mère découvre le secret de sa fille. Scène de reproches et de larmes. Épouser un hérétique! M^{me} d'Ombreval n'imagine rien de mieux que de faire enlever la désobéissante enfant et de l'enfermer dans un cloître. Mais les ravisseurs s'y prennent mal. Ils sont surpris par le frère et l'amant de M^{lle} de Saint-Phale. On ramène la jeune personne à sa mère qui, déchirée par le remords, consent au mariage, chasse le P. Mathieu, se fait protestante... Le reste de l'histoire de M^{lle} de Saint-Phale est moins intéressant.

Vous me demanderez ce que Flournois entend prouver avec ce roman. M^{lle} de Saint-Phale conte ses aventures de façon à mettre en lumière, et les artifices indignes du catholicisme incarné dans le jésuite Mathieu, et les procédés loyaux du protestantisme représenté par les parfaits gentilshommes que sont MM. d'Ombreval et le mari de notre héroïne. Est-il besoin d'ajouter que les abus de l'Église romaine sont violemment dénoncés, que la controverse se glisse partout?

Le style de Flournois est facile, rarement éloquent. Les négligences n'y sont pas évitées, le mauvais goût n'en est pas absent; le livre tourne souvent au pamphlet. Il y a cependant, par-ci par-là, de belles et nobles pages, entre autres celle-ci, déjà citée par M. Sayous. A l'instant de se séparer de son fils, qu'il envoie à l'armée du roi, M. d'Ombreval lui remet son épée et le sacre chevalier. M^{me} de Saint-Phale raconte : « Mon père passa dans son cabinet et en apporta un sabre de Damas, qui était beaucoup plus précieux par la bonté de l'acier que par les pierreries dont la garde était garnie, quoiqu'elles fussent assez considérables. — Après ma bénédiction, lui dit-il, voici le plus riche présent que je puisse vous faire; c'est mon épée, qui est aussi celle de votre aïeul et de votre bisaïeul, avec laquelle ils ont servi glorieusement la religion et le roi. Ils l'ont teinte du sang des ennemis de la foi et de l'État, et moi-même je m'en suis heureusement servi en mon temps. — Mon frère se mit à genoux, et mon père, tirant l'épée du fourreau, lui dit : — Aujourd'hui, je vous remets mon épée aux conditions qu'elle m'a été remise : c'est que vous ne l'emploierez jamais que pour le service de Dieu et du roi, votre maître et légitime souverain. Ne suivez jamais le train des temporisateurs et lâches politiques, qui abandonnent nos pauvres églises; soutenez-les autant qu'il sera en votre pouvoir, et, si elles périssent, périssez avec elles. Veuille le Dieu fort des batailles la faire prospérer en vos mains, afin qu'elle passe aussi honorablement entre les mains de vos enfants qu'elle m'a été remise et que je vous la remets! — Alors, il lui donna un petit coup du plat de l'épée sur le bras, et, la remettant dans le fourreau, il la lui donna, et l'obligea de se lever. Mon frère, après l'avoir reçue, la tira encore une fois du fourreau, et, la baisant au milieu de la lame, il la mit en terre, et, se remettant à genoux : — Mon père, après les deux grands présents que vous m'avez faits, vous ne devez pas être surpris si je manque de paroles pour vous remercier; permettez-moi que j'embrasse vos genoux. — Mais mon père, le relevant, l'embrassa et lui donna quelques avis pour sa conduite. »

La scène suivante, au cours de laquelle M^{me} de Saint-Phale reçoit le portrait de son aïeule, n'a pas un moindre cachet de grandeur. Des passages de cette langue et de cette allure se rencontrent encore dans les *Entretiens* de Flournois, et quoique l'ouvrage soit composé à la hâte, sans préoccupation de la forme, on sent parfois que l'auteur a quelques dons du véritable écrivain. Les digressions inutiles qui alourdissent les *Entretiens*, de regrettables violences à

l'adresse des catholiques, l'abus des prophéties terrifiantes — dont pas une ne s'est réalisée — n'empêchent pas que Flournois ne soit un esprit éveillé et clair; M. Sayous a pu dire que son récit « est en général remarquable par le feu et le naturel. »

III

GREGORIO LETI !¹ Je veux évoquer au moins le souvenir de cet aventurier de lettres, qui a roulé çà et là dans le monde, offrant ses services ou vendant sa plume à tous les gouvernements, indiscret, médisant, versatile, point scrupuleux, n'étant au fond d'aucun pays ni d'aucune religion, cosmopolite, sceptique et faiseur. Il venait de Naples, où il était né en 1630. Son oncle, l'évêque d'Aquapendente, avait rêvé d'en faire un brillant théologien. Gregorio prit la clef des champs, au milieu de ses études, voyagea beaucoup, se convertit par hasard au protestantisme, passa en Suisse où il s'établit, d'abord à Lausanne, puis à Genève en 1660. Quatorze ans plus tard, il devenait bourgeois de cette dernière ville.

Alors s'ouvrit pour Leti la plus tourmentée et la plus étrange des existences. Il s'était mis à écrire — en italien — sur des sujets d'histoire, de politique et de controverse. Les libertés de son langage et son goût pour la calomnie lui jouèrent de mauvais tours. L'inconsistance de ses principes, les extravagances de son imagination, la légèreté de son caractère ne le servirent pas mieux. En 1679, son *Livello politico* et deux autres de ses ouvrages furent condamnés au feu comme « contenant, dit Senebier, des propositions contraires à l'État, à la religion et aux mœurs. » Ses histoires de Philippe II et de Sixte V lui valurent le retrait de ses droits de bourgeoisie et une amende de cent écus. Leti se rendit en Angleterre, où il fut bien accueilli par le roi Charles II; mais il eut le tort de composer une histoire anglaise qui déplut au prince. On le força de quitter le pays. Amsterdam, où il arriva en 1682, fit de lui son historiographe. Il mourut en 1704. L'une de ses filles avait épousé Jean Le Clerc, dont je parlerai tout à l'heure.

Leti faisait tout à la hâte, une œuvre en six volumes comme une brochure de quelques pages. Il jetait sur le papier ce qui lui venait en tête, le faux et le vrai, le sage et l'absurde, avec une parfaite tranquillité d'âme. Il ne corrigeait jamais ses manuscrits. Quand on lui

¹ Senebier, II, 328. Sayous, I, 194.

reprochait d'être un historien peu fidèle, il répondait gaiement que « les choses inventées font plus de plaisir que les vraies. » Il supposait des titres, il inventait des faits, il fabriquait même des documents, comme ce *Manuscrit de Prangins*, qui est bien de sa main et sur lequel il a fondé toute sa *Storia Genevrina*. Senebier nous a rapporté quelques-unes des bourdes de Gregorio Leti ; elles caractérisent le personnage : Leti affirme, qu'en 1568, l'arsenal de Genève fut brûlé, alors que l'arsenal n'était point encore bâti et qu'il n'a jamais été incendié. Il prétend avoir assisté, en 1661, aux funérailles de la duchesse de Rohan-Chabot et rimé une ode à cette occasion, quand la duchesse ne devait mourir que vingt ans après... Si Gregorio Leti n'inspire pas de confiance comme historien, si sa vie n'est rien moins qu'édifiante, il a laissé des livres très curieux, pleins de détails intéressants et de piquantes particularités ; seulement, il faut choisir.

Je n'en puis dire davantage sur les nombreux volumes de Leti ; ils sont tous écrits en italien et ne rentrent dès lors pas dans mon sujet.

IV

Le gendre de Gregorio Leti, JEAN LE CLERC¹, fut un très savant et fécond écrivain. Il a exercé une influence considérable sur la littérature de son temps. Théologien sagace et modéré, philosophe ingénieux et profond, historien exact sinon brillant, critique instruit et judicieux, érudit de première force, il est un esprit universel et il a réussi, parfois excellé, dans plusieurs genres. Mais au prix de quel labeur ! Jamais on ne vit travailleur plus passionné, plus infatigable ; il peine jusqu'au dernier souffle, et sans prendre de repos ; je ne connais pas une vie où il y ait eu moins d'heures perdues que dans la sienne. On éprouve de la joie à faire revivre ces nobles et hautes figures que les siècles n'ont pas suffisamment respectées. Je me suis promis de m'arrêter longtemps à Jean Le Clerc.

Les Le Clerc étaient de Genève. Jean y naquit le 1^{er} mars 1657. Il y fit de bonnes études, avec des maîtres tels que Robert Chouet, François Turretini, Louis Tronchin. Lorsque le moment fut venu

¹ Senebier, II, 288 et s. Sayous, II, 35 et s. *France protestante*. Tous les recueils et dictionnaires biographiques. En outre : *Etude biographique sur Jean Le Clerc*, par M. J. Collen, Genève, 1884.

pour lui de terminer sa théologie par la consécration au saint ministère, il se contenta de subir ses examens ; il ne pouvait admettre ni le *Consensus*, ni la vérité de certaines thèses auxquelles il fallait adhérer pour être reçu membre du clergé. A cette époque déjà, vers 1678, le protestantisme genevois était fort divisé, mais le parti orthodoxe avait encore le dessus. Le Clerc partit pour Grenoble, en qualité de précepteur.

Ses opinions étaient suspectes ; il tenait, comme son père, le savant philologue Étienne Le Clerc, pour la doctrine proscrite de la grâce universelle (voir le début du Livre IV ci-après). Il se rendit à Grenoble, puis à Saumur, où il s'affermir dans la doctrine de l'arminianisme, par l'étude approfondie des ouvrages de Courcelles, de Grotius et d'Épiscopius. De Saumur, et après avoir passé quelques mois à Paris et à Londres, il prit le chemin d'Amsterdam, la patrie d'Arminius ; il avait dit adieu à Genève sans grand espoir de retour¹. Il fut, en 1684, nommé professeur de philosophie, de belles-lettres et d'hébreu au collège de la ville où « les remontrants » étaient fortement installés. A la mort du fameux professeur arminien Philippe Limborg, il joignit à son enseignement celui de l'histoire ecclésiastique.

Dès lors, c'est une existence de travail et de combat qui commence pour lui. Le Clerc n'était pas d'un naturel très humble. Il avait conscience de sa valeur et ne supportait pas aisément la contradiction. Nous le verrons bientôt polémiste ombrageux, philosophe frondeur. En attendant, nous admirerons sa prodigieuse activité. En 1705, il écrit à J.-A. Turretini : « Mon sixième volume de la *Bibliothèque choisie* vient de paraître présentement, et l'on m'a engagé d'en donner trois par an ou un de quatre en quatre mois². Marquez-moi, s'il vous plaît, si vous avez les précédents ou ceux qui vous manquent... Les *Inscriptions romaines* vont avec une lenteur insupportable, par la faute de ceux qui s'en mêlent. Il me fâche que le même libraire.

¹ « J'aurais consacré (dit-il à L. Tronchin, dans une lettre citée par M. Sayous) mes services à ceux au milieu desquels j'ai été élevé, si je n'avais été exposé à voir ma patrie devenir pour moi une marâtre, et les hommes qui font peser leur joug sur cette cité libre, me chasser par leur tyrannie. J'aurais, je l'avoue, une existence bien plus douce dans mon pays que dans cette Hollande où me voilà, s'il m'avait été permis d'y vivre indépendant parmi des hommes ; mais lorsque je pense à quelle misérable servitude il aurait fallu me soumettre, mon regret du sol natal n'en est pas peu diminué. »

² N'oublions pas que les volumes de la *Bibliothèque choisie* comptent environ 400 pages chacun, et que ces « trois volumes par an » ne représentent qu'une faible part du travail annuel de Le Clerc.

qui a sous la presse les Lieux hébraïques d'*Eusèbe* et de *St. Jérôme*, aille aussi lentement dans cet ouvrage, dont il n'y a pas vingt feuilles de faites depuis une année. » Il a toujours quatre ou cinq ouvrages très importants sur le chantier, quand ce n'est pas chez l'imprimeur. On est stupéfait devant cette énorme production. On se demande comment un homme peut, avec des jours qui ont vingt-quatre heures, livrer tant de prose en pâture au public et sur des sujets si divers. Le Clerc a une santé de fer — jusqu'à ce qu'il l'ait usée — et la rage d'écrire.

Il se prodigue, et puis il n'a pas la liberté de préparer ses volumes avec la sérénité d'un savant paisible; il est, sinon le chef, du moins l'un des chefs du parti rationaliste. Ses opinions se sont accentuées avec le temps. De chrétien libéral et tolérant, il est devenu le disciple ou le compagnon de lutte de son ami Locke. Le grand penseur anglais, expulsé de l'université d'Oxford, s'était réfugié en Hollande; il vit Le Clerc; ces deux hommes se comprirent sans peine, et tous deux se ligüèrent, en théologie contre les orthodoxes, en philosophie contre les cartésiens. Descartes régnait encore sur les esprits. Locke et Le Clerc le détrônèrent, substituant au spiritualisme pur, une doctrine où le rationalisme et le sensualisme tenaient toute la place. Mais ni l'un ni l'autre n'entendaient attaquer la religion chrétienne. Ce qu'ils voulaient, c'était réconcilier deux choses peut-être inconciliables: la raison et la foi. Ils étaient pleins de bonne volonté, mais ils ne songeaient pas aux conséquences, et, comme ils étaient parqués entre les extrêmes de droite et de gauche, ils reçurent force horions des deux côtés. Le Clerc fut tout particulièrement en butte aux assauts les plus furibonds. Bayle, Burman, et dix, et vingt autres, le poursuivirent avec acharnement. Comme il avait de l'opiniâtreté et peu de patience, il ne laissa jamais une objection ou une injure sans réponse.

Cette existence d'excessif labeur et de perpétuelle bataille allait avoir une fin lamentable, — la mort de l'intelligence avant l'autre mort. Au mois de mai 1728, Le Clerc eut une légère attaque de paralysie; il perdit, quatre ans après, l'usage de la parole, et s'éteignit en 1736. Malgré le terrible et l'irréparable malheur qui le frappa en 1728, il ne cessait de travailler. Il essayait de se roidir contre la décrépitude qui le menaçait. La tête n'y était plus, mais le cœur conservait une merveilleuse énergie. « Vous attendez sans doute que je vous parle de M. Le Clerc plus particulièrement, mande Barbeyrac à J.-A. Turretini, en date du 7 septembre 1728. Je l'ai

vu souvent, et d'abord je craignis fort que nous ne le perdissions bientôt. Mais il est revenu peu à peu de l'abattement où l'avait jeté une maladie violente quoique courte, et je l'ai laissé en assez bon état pour son corps. Je dis pour son corps, car son esprit est épuisé ; la mémoire manque, de sorte que toutes les fois que je l'ai vu, il m'a dit les mêmes choses, comme ne se souvenant point du tout de les avoir déjà dites. Cependant, il est toujours assez au fait pour ce qu'il a dans l'esprit. Son *Histoire des Provinces-Unies* est achevée. » Le Clerc a soixante et onze ans à cette époque, il est à peu près tombé en enfance, il demeure quand même sur la brèche. Ce spectacle n'a-t-il pas une certaine grandeur ? L'homme qui le donne n'est-il pas un beau type de passion et d'héroïsme littéraires ?

Je ne discuterai pas ses œuvres théologiques, écrites la plupart en latin assez mauvais. Consciemment ou non, il fut un adversaire du spiritualisme et l'un des précurseurs de ces rationalistes plus décidés qui s'empareront de la pensée au XVIII^m siècle et détruiront ce que, de bonne foi, il essayait de préserver de la ruine. Comme hagiographe, spécialement comme exégète, il est parmi les plus érudits des théologiens du Refuge.

Sa réputation d'historien est moins solidement établie. L'histoire exige de longues et minutieuses investigations, de la réflexion aussi et de l'impartialité. Cet écrivain affairé, qui touchait à tout, qui mettait tout en volumes, ne pouvait réussir dans un genre qui ne tolère pas l'improvisation. Cependant, comme il avait tous les talents du vulgarisateur, des idées nettes, un style clair, une science encyclopédique, il était assuré de ne rien faire d'insignifiant. On ne lit plus, on ne consulte même plus son *Histoire des Provinces-Unies*. Sa *Vie de Jean-Armand, cardinal de Richelieu* n'est pas un morceau sans valeur, bien que le sujet soit traité d'une manière superficielle, que l'auteur se soit borné à prendre ses renseignements chez d'autres biographes et qu'il ait fait un Richelieu de sa façon, diplomate habile, peu scrupuleux, mais point extraordinaire. Ce que l'on appréciera le plus dans cette ingénieuse compilation, c'est les idées politiques de Le Clerc, toutes empreintes de ce libéralisme qui soufflait d'Angleterre et qui lui était venu par Locke.

Le critique m'attire davantage, puisque aussi bien il est un des fondateurs de la critique littéraire dans les pays de langue française. Bayle l'avait précédé, avec ses *Nouvelles de la République des lettres*, journal mensuel dont le premier numéro parut le 27 mai 1684 ; mais Le Clerc est bien plus complet. Au lieu des petites notes que Bayle

publiait sur des sujets scientifiques, son émule, puis son adversaire, donnera des articles substantiels et parfois de véritables dissertations qui ne dépareraient pas une de nos revues modernes. « On ne peut s'occuper des journaux de *Le Clerc*, remarque Senebier, sans se plaindre de l'aridité, de la maigreur, je dirai presque de l'inutilité de la plupart de ceux qui se publient. » Effectivement, les *Bibliothèques*¹ sont, pour le sérieux et l'étendue des notices, un modèle qu'on ne saurait trop recommander. Et songez que *Le Clerc* n'eut pas ou presque pas de collaborateurs, car de *La Croze* le quitta bientôt et *Bernard* ne s'est occupé que des neuf derniers volumes de la *Bibliothèque ancienne et moderne*. Il avait assumé une tâche à laquelle deux cerveaux bien organisés n'eussent point suffi, et encore n'était-ce là qu'une partie de son travail. Peu curieux de parler des œuvres d'imagination, il étudie de préférence les traités de théologie, de philosophie, d'histoire, de linguistique, et même de physique et d'astronomie. Il sait tout, s'exprime sur tout avec compétence. Ne vous figurez point qu'il analyse et juge sommairement un ouvrage ! Il en discute le point de vue, il en contrôle les affirmations, il en vérifie les données. Et cette besogne herculéenne, il l'accomplit posément, simplement, sans avoir l'air de ployer sous le faix, signalant les faiblesses, les inexactitudes, les hérésies, avec une parfaite indépendance d'esprit et une singulière sagacité. Il est, je le confesse, plus solide ou plus massif qu'agréable. Son robuste bon sens et sa vaste érudition ne sont point servis par des qualités aimables : la distinction, la grâce, la fantaisie. Savant il est, savant il restera. Ne lui demandez pas d'heureuses saillies, un style élégant, de l'entrain et du charme ! Il est le paysan du Danube de la critique. C'est pour instruire qu'il écrit, pas le moins du monde pour amuser.

Non seulement il néglige par trop la forme, mais il est volontiers

¹ Nous avons trois *Bibliothèques* de Jean Le Clerc :

Bibliothèque universelle et historique, commencée en 1686, paraissant chaque mois par petits cahiers jusqu'en 1693. Amsterdam, 25 vol. in-12.

Bibliothèque choisie pour servir de suite à la Bibliothèque universelle, publiée à partir de 1703 jusqu'à 1713, et paraissant d'abord deux fois, puis trois fois par an. Amsterdam, 27 vol. in-12, plus un de tables.

Bibliothèque ancienne et moderne pour servir de suite aux Bibliothèques universelle et choisie, commencée en 1714 et paraissant tous les trois mois jusqu'en 1726. Amsterdam, 29 vol. in-12, avec la table. Comme je l'ai remarqué, les 82 volumes des *Bibliothèques* sont presque en entier de *Le Clerc*, sauf quelques collaborations accidentelles ou passagères ; la plus importante de ces collaborations fut celle du ministre Jacques Bernard, son parent, qui s'occupa des derniers volumes de la *Bibliothèque ancienne et moderne* et qui continua plus tard (de 1699 à 1710) les *Nouvelles de la République des lettres* de Bayle.

dédaigneux, hautain, tranchant dans ses opinions et violent dans son langage. Il aime à contredire, à trouver la petite bête, à se montrer impeccable. Quand il peut dénigrer un livre ou un auteur qui lui déplaît, il ne cache pas sa joie. Mais il faut louer sans réserve, outre sa science, la franchise, la hardiesse, la vérité de presque toutes ses critiques. Et puis, il ne faisait pas que des comptes rendus ; il a intercalé de bonnes dissertations dans ses recueils. Ainsi la *Bibliothèque universelle* renferme les monographies suivantes : Projet d'une histoire fabuleuse ; Explication d'une fable d'Adonis ; Explication d'une fable de Cérés ; Essai sur la poésie des Hébreux ; Vie de Clément d'Alexandrie ; Vie d'Eusèbe de Césarée ; Règles de critique pour l'intelligence des anciens auteurs ; Vie de saint Cyprien et de Prudence ; Mémoires sur l'histoire du Jansénisme ; Vie de Grégoire de Nazianze. Aucun sujet, si aride soit-il, ne l'effraie. Si l'on désirait connaître le sommaire de l'un des volumes de ses *Bibliothèques*, voici — je prends au hasard — la table du tome XXVII de la *Bibliothèque choisie* : *Histoire de France*, par le P. Daniel (un article de 100 pages sur ce livre) ; *Histoire du Concile de Constance*, par M. Lenfant ; *Dictionnaire philosophique* de M. Chauvin ; *Conjectures physiques* de M. Hartsøker ; *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*, par le S^r de Royaumont ; la *Ménagiana* ; *Histoire de l'Académie royale des sciences* pour 1670, par M. de Fontenelle ; *Tome VIII des Actes publics d'Angleterre* ; *Fragments des Hexaples et d'Origène*, recueillis par le P. de Montfaucon ; *Commentaire sur Ésaïe*, par M. Vitringa ; *Plan théologique du Pythagorisme*, etc., par le P. Mourgues, jésuite. Quelques-uns de ces ouvrages ne sont qu'annoncés en deux mots, la plus grande partie est analysée longuement, avec une quantité de remarques et de nombreux extraits.

Le Clerc a une prédilection assez naturelle pour un homme qui est versé dans la théologie et qui a fait de la controverse ; il aime à exposer ses idées et à réfuter celles qui sont en désaccord avec son système. Peut-être n'a-t-il jamais été remontrant ou arminien plus intraitable que dans ses *Bibliothèques*. On conçoit, en parcourant ces immenses collections d'articles, qu'il eût été impossible à Le Clerc de vivre à Genève. Il s'affiche crânement, il a des audaces que ses contradicteurs ou ses ennemis s'empresseront d'exploiter contre lui. Dans le silence de sa chambre d'étude, homme peu sociable et nature indisciplinée, il ne se rend pas un compte bien exact de l'effet que ses critiques ou ses opinions vont produire sur le public. Quoiqu'il écrive pour tout le monde, il s'imagine un peu qu'il écrit pour le seul

Jean Le Clerc. Aussi est-il fort surpris et fort indigné des attaques dont on ne le prive guère, et même des légers reproches qu'on lui adresse. Ce critique n'admet pas la critique, et le voilà qui part en guerre !

Dans le tome X (1706) de sa *Bibliothèque choisie*, Le Clerc, qui a été vivement accusé de socinianisme par Bayle, se défend en ces termes : « Pour faire diversion, il ramène le socinianisme sur la scène et veut m'en rendre suspect, afin d'empêcher que mes raisons ne fassent de l'impression sur les esprits. Mais c'est une très méchante finesse et qui ne trompera personne. Quand ce serait un Turc, un Talapin ou un Bönze, qui aurait trouvé avec raison à redire à la doctrine ou à la conduite de M. Bayle, ce dernier n'en serait pas moins blâmable... Il me semble même qu'il est honteux d'accuser de certaines opinions que l'on feint de mépriser, des gens à qui l'on répond si mal. Un prétendu orthodoxe à la manière de M. Bayle, un orthodoxe, dis-je, qui raisonne aussi mal qu'il fait de la religion, pourrait être très facilement redressé par un socinien, si quelqu'un de ceux qui sont dans les sentiments de Socin voulait s'en donner la peine. Mais, en cette occasion, l'objection du socinianisme est ridicule, parce que je ne me suis point servi des principes des sociniens, pour détruire ses objections. Je ne suis pas d'ailleurs dans leurs sentiments, comme je l'ai dit plus d'une fois. » Tout cela est fort bien et fort vite dit. Mais encore n'est-il pas sûr que cette mauvaise plume de Bayle n'ait pas eu quelques raisons de parler socinianisme à propos de Le Clerc.

Ce dernier eut bien d'autres conflits, ainsi avec un professeur d'Utrecht, Pierre Burman, qui fit contre Le Clerc une satire intitulée : le *Gazetier menteur*. L'insulté ne perdit point contenance : « Que M. Burman cherche des antagonistes qui aient une éducation aussi basse que la sienne, ou qui aient un naturel aussi mauvais, pour se quereller avec lui ; je ne me sens pas né pour dire des injures comme il fait. S'il prenait garde à la conduite et aux discours de ceux qui ont un peu de politesse et qui ont eu quelque éducation, il s'apercevrait bien que personne ne parle comme lui. On lui en a lavé la tête plusieurs fois et il sait bien qu'on est choqué de ses grossièretés et de ses calomnies, mais il est tout à fait incorrigible. » Il appelle Burman, dans une lettre, « cette espèce de canaille avec qui personne ne veut avoir à faire. » On n'a pas plus de désinvolture dans la riposte.

Que si vous attendez de moi une citation de quelque compte-

rendu de Le Clerc, vous m'embarrasserez extrêmement. Je ne signalerai que deux notices, l'une — élogieuse — qui concerne Fénélon, l'autre — agressive — qui vise Boileau.

Un article du volume XI de sa *Bibliothèque ancienne et moderne* est consacré aux *Nouveaux dialogues des morts* (1719), œuvre posthume de Fénélon : « En lisant quelques-uns des dialogues, on s'apercevrait aisément qu'ils sont de l'auteur du *Télémaque*, quand bien même M. le marquis de Fénélon, son neveu, ne l'aurait pas dit dans sa dédicace au roi Louis XV. On y voit partout le génie et le style de cet admirable auteur, qu'il serait bien difficile de contrefaire. Quoique tout ne soit pas égal, parce que les matières diverses de ces deux volumes ne le comportent pas et qu'il fallait quelquefois qu'il s'accommodât à la portée d'un enfant, il ne laisse pas d'y avoir partout beaucoup de jugement et d'esprit. Il paraît qu'il savait fort bien le caractère de ceux qu'il fait parler et qu'il était très bien instruit de leur histoire. J'ai néanmoins trouvé une faute... On ne peut rien lire de mieux tourné ni de plus solide que les dialogues XV et XVI entre Socrate et Alcibiade, et celui où Timon le Misanthrope s'entretient avec eux. Les deux premiers, qui étaient des génies de premier ordre, n'ont jamais parlé avec plus d'agrément; et le grand Socrate, en particulier, n'a jamais rien dit de plus sage, ou pour montrer que les belles qualités naturelles ne servent qu'à déshonorer sans un amour constant de la vertu, ou pour faire voir que le meilleur gouvernement est celui qui inspire du respect pour les lois, de l'amour pour la patrie et pour tout le genre humain... » On peut juger Fénélon avec plus de délicatesse et plus d'ingéniosité; en somme, l'appréciation de Le Clerc n'est point banale, ni superficielle, et c'est plutôt dans la critique des œuvres de théologie et d'histoire qu'il convient de l'étudier pour avoir la mesure de son talent.

M. Sayous a déjà rappelé la querelle que Le Clerc fit à Boileau. Le poète admirait, avec Longin, la sublimité de cette parole de la Genèse : « Que la lumière se fasse, et la lumière se fit. » Le Clerc, lui, ne voyait là qu'une phrase fort simple, et il le dit à sa manière, rudement. L'indulgence n'était pas une vertu de Boileau, qui répondit : « Ne vous opiniâtrez pas davantage à défendre, contre Moïse, contre Longin, contre toute la terre, une cause aussi odieuse que la vôtre, et qui ne se saurait soutenir que par des équivoques et de fausse subtilités. Lisez l'Écriture sainte avec un peu moins de confiance en vos propres lumières, et défaites-vous de cette hauteur calviniste et socinienne qui vous fait croire qu'il y va de votre honneur d'empê-

cher qu'on admire trop légèrement le début d'un livre dont vous êtes obligé vous-même d'avouer qu'on doit adorer tous les mots et toutes les syllabes, et qu'on peut bien ne pas assez admirer, mais qu'on ne saurait trop admirer. » La leçon n'était pas douce. Le Clerc s'emporta, étant de ceux qui ont tort avec énergie. Ce jouteur déterminé n'avait pas assez des chicanes qu'il cherchait aux autres ou qu'on lui faisait ; il voulait entraîner ses confrères dans la bataille, car il n'envisageait pas qu'il y eût une volupté supérieure à celle de gesticuler et de crier en pleine mêlée. Un jour, il eut la malencontreuse idée d'inciter ce charmant et paisible égoïste de Fontenelle à entrer en campagne contre un livre du P. Malthus. Fontenelle le remercia de la bonne pensée : « Je n'ai point du tout l'humeur polémique et toutes les querelles me déplaisent. J'aime mieux que le diable ait été *prophète*, puisque le père jésuite le veut, et qu'il croit cela plus orthodoxe. » Entre le détachement absolu du bel esprit et les manières belliqueuses du controversiste, il y aurait place pour la sagesse, mais la sagesse se tient plus près de Fontenelle que de Le Clerc, décidément trop belliqueux.

Quelle a été l'influence des *Bibliothèques*? Profonde, assurément, et point locale. M. Sayous nous dit à ce propos : « En communauté d'efforts et de mérite avec Bayle et Basnage (auteur de l'*Histoire des ouvrages des savants*), Le Clerc, par ses analyses sur des sujets si variés, a mis les esprits en contact avec une grande quantité de faits, de choses et d'idées : il les a aiguisés par la comparaison, de même que par son indépendance il a encouragé leur liberté et porté coup à l'érudition pédantesque, en distinguant entre les mots et les choses, et mettant les premiers à leur place. » On ne saurait trop insister sur ce qu'il remua d'idées et répandit de connaissances. Cette vaste intelligence, très claire, mais un peu brutale, a étendu notre horizon et en a dévoilé quelques parties, sans d'ailleurs y employer beaucoup de formes. Qu'importaient les moyens? Dans une langue froide et rugueuse, Le Clerc a dit une foule d'excellentes choses, et il a, sinon inventé, du moins enrichi la critique périodique. Il n'avait pas même l'ambition d'être un artiste. Au contraire, nous le voyons souvent dédaigneux pour les lettres pures, persuadé en quelque sorte que la meilleure façon d'honorer les idées est encore de mépriser les mots.

Cette erreur — car c'en est une, et fort grave — a été désastreuse pour sa mémoire, ainsi que pour ses ouvrages. Ses *Bibliothèques*, si bourrées de renseignements, ne sont plus que feuilletées par des curieux ou des historiens de la littérature.

CHAPITRE IV

Les savants.

I. Jurisconsultes. — II. Humanistes. — III. Médecins et naturalistes;
Jean-Robert Chouet.

I

Ce chapitre ne sera qu'une sorte d'appendice, car il m'est impossible de parler autrement qu'en courant des savants qui illustrèrent notre pays durant le XVII^m siècle.

Parmi les jurisconsultes, je distingue *Jacques Godefroy* (1587-1682) qui est, au jugement de Gravina, le premier interprète du droit romain après Cujas; il publia en 1646 — il n'avait que vingt-neuf ans — ses fameux *Fragmenta duodecim Tabularum*. Je cite encore *Pierre Ayrebaudouze du Cest* (1587 à 1627).

II

Les humanistes sont moins nombreux qu'au siècle précédent, et aucun n'a la valeur de Robert ou d'Henri Estienne. Il convient cependant de mentionner *Florence-Étienne-Méric Casaubon* (1619 à 1671) qui, sans égaler son père, Isaac Casaubon (v. p. 188) a laissé, outre divers écrits de théologie composés en latin ou en anglais, plusieurs ouvrages estimés de philologie; *Étienne Le Clerc* (1599 à 1676), un helléniste remarquable; *Ézéchiél de Spanheim*, que nous retrouverons historien et annaliste intéressant; *Pyrame de Candolle*, le fondateur à Yverdon de la Typographie-Helvétiale-Caldoresque, un savant philologue, qui eut le tort de ne pas mettre en volumes ses connaissances très étendues, etc.

III

Parmi les médecins, il ne faut pas oublier *David Le Clerc* (1653 à 1728), l'auteur, fort apprécié en son temps, d'une *Histoire de la*

médecine (1696) et d'un traité de *Chirurgie complète* (1695); *Théodore Turquet de Mayerne* (1573-1655), le médecin, le conseiller et le favori de Jacques I^{er} d'Angleterre.

Parmi les naturalistes et les physiciens, je relève les noms des frères *Jean* (1615 à 1688) et *Théophile Bonet* (1620 à 1689). Je dois plus qu'une mention à JEAN ROBERT CHOUET¹. Né à Genève en 1642, Chouet fit ses premières études dans sa ville natale; il alla les compléter à Nîmes, où il suivit les cours de ce fameux de Rodon, le prince des dialecticiens de l'époque. A vingt-deux ans, nous dit M. Sayous, « le jeune philosophe (il s'agit de Chouet), qui venait de passer à Descartes avec armes et bagages, tout en étudiant la théologie à Genève, avait osé disputer la chaire de philosophie de l'académie protestante de Saumur, à un ministre de Saintonge ferré sur la scolastique. La lutte avait été opiniâtre, et Descartes, malgré tout, avait battu Aristote, aux applaudissements de l'auditoire. » Chouet obtint la chaire, ensuite de ce concours honorable. La mort de Gaspard Wyss, en 1566, rendit vacante à Genève la place de professeur de philosophie; Chouet se présenta et fut immédiatement agréé. Son éloquence, sa science, son cartésianisme déclaré peut-être, attirèrent une foule d'étudiants. Bayle, son élève, écrivait, en 1674: « M. Chouet est un esprit extrêmement délicat, et également poli et solide. » Le brillant disciple de Descartes dut, en 1686, renoncer à l'enseignement pour entrer dans l'administration. Il fut investi des premières charges de la République comme aussi de missions diplomatiques fort importantes auprès du duc de Savoie et des cantons suisses. Il mourut en 1734, aussi honoré comme magistrat que comme savant.

Chouet, qui a laissé en manuscrit des *Recherches* sur le passé de son pays², a fourni à Spon les matériaux nécessaires à son *Histoire de Genève*. Mais il est surtout connu par ses ouvrages de physique, tous écrits en latin: *De varia astrorum luce* (1674), *De materiâ et formâ corporum* (1674), *De iride* (1675), *De vacuo* (1676), etc. Chouet ne s'est pas contenté de suivre servilement la méthode de Descartes; il l'appliquait avec intelligence, constate M. Sayous, à l'étude expérimentale des phénomènes naturels, remettant tout en question, recommandant avant tout la liberté d'examen.

¹ Senebier, II, 259. *France protestante*, 2^{me} éd. *Bull. de l'Inst. nat. gen.*, IX. Sayous, l. c. I, 181. *Alliance libérale*, 1881, p. 37 et 38.

² Publiées en extrait dans le *Journal helvétique*, janvier 1755.

LIVRE II

LA POÉSIE

CHAPITRE I

La poésie dramatique.

I. Le théâtre à Genève ; une représentation du *Cid*. — II. Le théâtre dans le pays de Vaud : Pierre de l'Eausea et son *Cosmopolite* ; le *Pieux Eséchias* de Michel Testard ; les *Regrets* de Pierre Bosson.

I

Le D^r Chaponnière a peut-être exagéré en affirmant, dans une étude sur le « théâtre à Genève, » que, de 1535 à 1750, il n'est question ni de comédies ni de comédiens dans la cité de Calvin. J'ai montré que Bienvenu, Duchêne, Simon Goulart avaient écrit et fait représenter des pièces dramatiques dans la seconde moitié et jusque vers la fin du XVI^me siècle. Mais, à dater de la mauvaise *Pastorale* de Goulart et jusqu'à l'arrivée de Voltaire aux Délices, il n'y eut plus à Genève de théâtre public. On tolérait à peine les représentations au collège et à domicile.

Pour avoir quelque idée de la sainte horreur que le théâtre inspirait à ces Messieurs du Consistoire — le Conseil eût été plus coulant — il suffit de lire la mésaventure qui advint au *Cid* de Corneille, en l'an de grâce 1684. Le pasteur Michel Turretini¹ a, dans ses *Mémoires* encore inédits, rédigé pour l'amusement de la postérité le récit de ce grave événement.

La « comédie du *Cid* » fut jouée ou plutôt récitée, les 17 et 18 mars 1684, par des collégiens, « chez M. Perdriau, avec décorations de théâtre et changement d'habits. » Détail effrayant, « le fils de M. le premier syndic » était de la pièce. N'était-ce pas la corruption

¹ Voir plus loin, note ad *Michel Turretini*.

des mœurs, l'agonie de la République ? Comment éviter le retour d'un pareil scandale ? Il y avait eu « changement d'habits ! » Le Consistoire s'émut naturellement et pria le premier syndic « d'empêcher la continuation de ces désordres ; » il ajoutait que « les pasteurs en parleraient en chaire, le dimanche suivant, pour instruire le peuple. » Dès l'instant où l'on menaçait de porter le *Cid* en chaire, le conflit prenait une tournure sérieuse. MM. les premier et second syndics firent appeler Michel Turretini, alors modérateur de la Vénérable Compagnie ; ils s'excusèrent humblement d'avoir toléré le méfait en pleine ville de Genève ; ils firent cependant observer « que l'on n'entendait pas d'introduire la comédie ni de la souffrir jamais dans Genève, quoique des gens aussi zélés que nous et avec qui nous avons communion, la souffrissent comme ceux de Bâle. » Sous cette concession se cachait un regret, et il semble que MM. les syndics aient envié « ceux de Bâle, » gens heureux qui « souffraient la comédie. » Les délégués de l'autorité civile insistèrent encore, disant « qu'on ne devait point parler de cette affaire, que ce n'était qu'une bagatelle et qu'on regardait plutôt comme un exercice de la jeunesse que comme un divertissement. » Eh ! oui, il faut bien respecter le mot d'ordre : surtout, ne nous amusons pas ! Qu'arriverait-il si des collégiens s'avisait de rire et de s'égayer ? Michel Turretini crut faire le bon prince et répondit qu'on n'userait pas de rigueur, mais « qu'on tenait à instruire le peuple, à cause de la conséquence, puisqu'on avait remarqué qu'il prenait tant de plaisir à ces divertissements, que les excès en croissaient tous les jours, jusque là que dans les assemblées on en était venu aux danses, des danses aux proverbes, des proverbes à la farce, et de la farce à la comédie. » La danse et la farce passe encore, mais le *Cid* !

Malgré les vœux de MM. les syndics et leurs conseils, la Compagnie donna ordre aux pasteurs « d'en parler d'une manière forte et prudente pour instruire le peuple sur ce sujet, sans venir à la déclamation et sans rien dire de spécifique du magistrat. » Il fut ainsi fait. Michel Turretini prêcha sur un texte du Psaume 69 : « Ils m'ont donné du fiel, » et montra, dans sa péroraison, que « le caractère du chrétien était la mortification intérieure du cœur et des convoitises. » Le Conseil se fâcha : ces empiétements du pouvoir ecclésiastique sur le pouvoir civil le mirent de fort méchante humeur. Il se plaignit des sermons et signifia rudement aux prédicants « qu'il condamnait la comédie et qu'il estimait que cela devait suffire, sans passer outre à en parler en chaire, ce qu'il défendait en cas de

besoin. » Michel Turretini fut même admonesté « pour la manière peu judicieuse et peu respectueuse dont il avait usé envers le Conseil ; » mais il ne faiblit point, car il prêcha, le dimanche qui suivit, de façon à faire paraître « qu'il était résolu à parler toujours avec la même fermeté, méprisant tout ce qui pourrait faire brèche à la liberté de son ministère. » La morale de l'histoire est que le *Cid* ne fut plus joué.

Sous Calvin, les représentations théâtrales étaient encore permises, quand le maître « n'y trouvait rien à redire. » Après lui et après de Bèze, on entendit être plus austère. Ni *Cinna*, ni *Polyeucte*, ni le *Cid*, ni, plus tard, la *Mort de César* et *Mahomet*, ne purent être montés, même chez des particuliers. Un beau jour, quinze garçons perruquiers et barbiers, qui avaient tenu des rôles dans la *Mort de César*, furent vertement réprimandés ; on leur enjoignit de faire leur métier « sans s'arrêter aux jeux ou à d'autres excès ¹. »

II

Les Bernois, seigneurs du pays de Vaud, n'avaient pas, pour le théâtre, les yeux du Consistoire de Genève. Pourvu que Thalie ne s'en prit ni à la religion, ni au gouvernement, ils lui laissaient toute liberté ; ils n'étaient même pas fâchés qu'elle leur tournât des compliments. Le 14 octobre 1605, à l'entrée du « nouveau bailli, Magnifique et très honoré Seigneur Hans Rodolphe d'Erlach, » PIERRE DE L'EAUSEA ² fit jouer à Moudon sa *Comédie du Cosmopolite* ³, une pièce allégorique sans sel ni saveur. Les personnages sont : le Cosmopolite, le Prologue, la Multitude, Dame Helvétie, Polyhistor et la Nymphé Meldunoise, qui figure la ville de Moudon.

Le Cosmopolite a beaucoup voyagé ; il est blasé autant qu'on peut l'être ; il compte se fixer en Suisse, le seul pays qui l'attire encore :

Le Turc, j'ai pratiqué, l'Américain, le Maure,
Le Tartare, l'Indois, les héritiers de Flore...
Le peuple américain, meilleur je réputois,
Mais je l'ai rencontré comme aussi les Indois
D'une égale valeur. Las ! chose pitoyable...

¹ Ceci est déjà du XVIII^{me} siècle. — Je parlerai, au chapitre suivant, de la « comédie » de *Genève délivrée*, faussement attribuée à S. Chappuzeau, dont la *Genève délivrée* est un poème lyrique en cinq chants.

² *Revue suisse*, XI, 202 et s. (article de E. H. Gaullieur).

³ In-4, Berne (?), 1605.

« Chose pitoyable, » certes, que cette longue complainte du Cosmopolite. Quand nous saurons

que le Maure en pourcean
Se nourrit, sans lever de terre le museau,

serons-nous beaucoup plus avancés ? Serons-nous saisis du frisson tragique, à l'ouïe des exploits du Tartare qui

Mange poux, chats et rats, et de glotonnerie
Furibonde, le sang boit de ses ennemis
Et dégloutit la chair des corps à broche mis ?

Tout cela, qui « fâche » le Cosmopolite, nous ennuie absolument. Puisqu'il tient à venir en Helvétie, qu'il y vienne et qu'il s'y taise ! Mais voici un nouveau personnage qui, n'ayant pas couru le monde autant que l'autre, n'a peut-être pas désappris le français. Hélas ! nous tombons de Cosmopolite en Polyhistor :

Je suis Polyhistor, ou Encyclopédique...
Tu es donc arrivé aux terres d'Helvétie,
Qui jadis les partit en treize portions
A treize de ses fils, qu'on appelle cantons...

Suit un cours de géographie politique. Le Cosmopolite est émerveillé :

Lequel est-ce d'entre eux qui sur ce lieu domine ?

Et Polyhistor de répondre — bailli oblige — :

C'est le canton bernois, le plus riche et puissant...

De plus en plus ravi, Cosmopolite formule en ces termes une requête à fin de naturalisation :

Ah ! mon Polyhistor, parfois, je t'en supplie,
Que je sois engravé au cœur de l'Helvétie,
Comme m'as, en ce fait, promis aide et secours.

Dame, Polyhistor ne demanderait pas mieux. Mais il s'agit de consulter la mère Helvétie, qui arrive à point. Et nous sommes au deuxième acte ! Et il y en a cinq, tout aussi palpitants ! Et je serai clément, car je sens que chacune de mes lignes est un supplice pour la mémoire de cet infortuné L'Eausea, comme pour le lecteur.

L'Helvétie veut bien accueillir le sieur *Cosmopolite*, à condition qu'il — change d'habit :

Tu désires être Suisse,
Mais ton habit ne répond,
Avecque ta maigre cuisse,
A ceux que les Suisses ont.

Qu'à cela ne tienne ! *Cosmopolite* sort et reparaît bientôt, un peu gêné mais très fier, dans l'ample culotte nationale. L'auteur réussit à glisser quelques flatteries mal rimées à l'adresse des Bernois et spécialement du bailli, qu'on laisse à Moudon

Pour exercer sa sagesse.

Il est procédé à la réception du nouveau bourgeois. Tout est consommé.

M. Gaullieur veut que la *Comédie du Cosmopolite* témoigne « d'un certain tact politique. » Je n'y contredis point. Mais quelle pièce, et quels vers !

Il n'y a pas davantage d'action, il y a plus de poésie dans le *Pieux Ezéchias*¹, drame sacré par MICHEL TESTARD², premier régent au collège d'Yverdon. Le *Pieux Ezéchias* fut composé à l'occasion d'une cérémonie scolaire ; il est dédié aux autorités d'Yverdon. Michel Testard ne pense pas comme le Consistoire genevois : « J'ai jugé, dit-il, ou plutôt j'ai cru qu'il n'y avait rien de plus propre, outre l'exercice journalier de l'école, que les exhibitions publiques. J'ai donc à ce sujet ébauché un drame au moins autant rempli de piété et de bons exemples que vide d'élégance et de fleurs poétiques. » Cette modestie est de bon augure.

Les cinq actes de la tragédie biblique de Testard nous content l'histoire du roi Ezéchias qui, ayant rétabli le service de l'Éternel abandonné par Achaz, n'en est pas moins assailli par Sennachérib et l'armée des Assyriens ; les prières d'Ezéchias et d'Ésaïe amènent la défaite de l'ennemi. Sennachérib est contraint de fuir dans ses États ; il est assassiné par son fils, aux pieds de l'idole du dieu Nisroc.

La pièce de Testard abonde en « piété et bons exemples. » Et la poésie ? Aurait-elle son compte ? Je ne citerai que deux ou trois strophes, dans lesquelles les « fils et les filles de Sion » expriment leurs espérances :

¹ In-4, Yverdon, 1660.

² *Revue suisse*, XI, 207 et s.

Hélas ! comme colombe,
 La pucelle
 De Sion se retirant,
 Ira de la peur des armes
 Et alarmes,
 Et jours et nuits soupirant.

Ainsi qu'au bois, chêne et tremble
 Par vent tremble,
 Parmi les ombres de nuit,
 Dedans nous notre âme émue
 Se remue
 De peur, de frayeur, d'ennui.

Adieu toute éjouissance,
 Adieu danse !
 Sus frayeur et tremblement !
 Adieu de flûte et musette,
 Chansonnette !
 Pleurons lamentablement !

A ces plaintes des filles, les fils de Sion répondent :

...Sûr est notre fondement :
 Arrière, peur des trompettes
 Et cornettes !
 Croyons à Dieu rondement !

Je goûte ces accents naïfs. La langue du poète est embarrassée, mais ses versiculets ne sont point sans grâce. C'est un aimable balbutiement de la Muse française, égarée dans nos villettes romandes.

Je retourne sur mes pas, et volontiers. Une agréable surprise nous attend : les *Regrets*¹ de PIERRE BOSSON². Un bailli est sur « son triste départ ; » l'heureuse arrivée d'un autre bailli calme un peu la douleur du peuple. Pour célébrer ce double événement, Pierre Bosson — nous ne savons de cet écrivain que l'année de sa naissance : 1576³, et son lieu d'origine : Lausanne, — Pierre Bosson a rimé, « en façon de comédie, » une sorte de drame lyrique, représenté au château de Lausanne, le 1^{er} octobre 1630.

Le sujet ? L'auteur l'indique dans son prologue : « Vous verrez et

¹ In-4, 1632 (sans indication de lieu).

² *Gindroz*, 396 et s. *Conservateur suisse*, XI, 151. *De Montet. Canton de Vaud*, de J. Olivier, note 65.

³ M. de Montet a trouvé cette date dans l'état civil de Lausanne; elle ne concorde guère avec les déclarations de Bosson, qui se présente, en 1630, « comme tout jeune encore parmi la presse des écrivains. »

orrez (moyennant qu'il vous plaise d'encliner vos oreilles aux accents de nos voix et de nos vers) un Philomuse et un soldat français, qui se viennent rendre ici, l'un ému par la célébrité de cette fleurissante Académie, l'autre par l'état et bonne police de la ville, et tous deux pour un grand personnage qui préside ici, à qui le renom baille tant de louange. Vous verrez encore Mercure qui, partant de la Cour souveraine du Parlement céleste, apportera des décrets du destin, qui rappelle autre part ce grand personnage. Là, vous ne verrez que douleurs, que tristesse, vous n'orrez que cris et qu'hélas élançés par ceux qui regrettent son départ. Mais enfin, rassurés par l'assurance que leur baille Mercure que celui qui est son successeur est aussi accompli en plusieurs rares qualités, ils changeront leurs douleurs en douceurs, leur tristesse en liesse, leurs cris en ris, leurs hélas en soulas. Vous verrez le tout par le menu... » On ne se console pas plus galamment.

Laissons les « hélas » se changer en « soulas, » et cueillons dans les *Regrets* de Bosson quelques passages non dépourvus d'inspiration ! Oh ! ce n'est pas de la poésie très rare, mais c'est, par endroits, de la poésie approximative. Philomuse, un Français qui désire cultiver les lettres, est venu à Lausanne, attiré par la « fleurissante Académie ; » Polymuse, un Lausannois, le rencontre et le dialogue s'engage. Philomuse parle de Minerve sur un ton si passionné, que le bon Lausannois croit découvrir dans ce pathos autre chose que de l'amour platonique :

Polymuse, lausannois.

Quoi doncques, vous sentez dedans votre poitrine
S'épandre le brandon de l'Enfant de Cyprine ?
Vous êtes amoureux : quelle secrète ardeur,
Quel trait vous brûle ainsi et vous brèche le cœur ?

Philomuse, français.

Oui, je suis embrasé d'une amoureuse flamme,
Mais la chaste Pallas me l'allume dans l'Âme,
Et non cet Archerot, trompeur et décevant,
Qui nous promet beaucoup et nous paie de vent.

Polymuse.

Je vois, je le vois bien, votre cœur n'est épris
De l'amour doux-amer de l'Enfant de Cypris ;
Une plus chaste ardeur rampe(?) dans vos moëlles,
Vous aspirez plus haut, vos flammes sont plus belles.
Bien, n'allez autre part, vous voici bien à point,
Ici loge Pallas dont l'amour vous époint,
Ici sont ses enfants, compagnons de vos peines,
Ici ses favoris, ici sont ses Athènes.

Philomuse.

O havre désiré, asile de mon cœur,
 Arrêt de mes souhaits, ô rencontre, ô bonheur !
 Mais dites-moi comment cette race bien née
 Sert la belle Pallas en ce bel Athénée !

Polymuse, Lausannois, ne se le fera pas redire. Vite, il chante, en alexandrins pompeux, les mérites de l'Académie, « du temple sacré » où toutes les sciences sont enseignées par les plus « célèbres docteurs. » Voici le naturaliste, qui « fouille sein de Cybèle et Thétis. » Voici le mathématicien, qui « nous apprend cet art industrieux des nombres. » Voici, Dieu me pardonne, le géomètre, avec son « art laborieux qui mesure les champs. » Voici... Mais écoutez :

L'un, par le saint fanal de sa rare doctrine,
 Aux Oracles divins nos esprits achemine...
 Le Cyclope Romain convainct d'idolâtrie,
 De sacrilège horrible et d'exécration erreur,
 Le démasque et fait voir sa hideuse laideur.
 L'autre soigneusement recherche la racine
 Des mots sentencieux de la langue divine,
 Débrouille les brouillés, nous en montre le poids
 Ès Pandectes où Dieu nous a couché ses droits.
 L'un, par le sûr guidon de son expérience,
 Nous mène ès beaux trésors de la grecque éloquence...
 L'un encore nous met en mains la clef des arts...

Philomuse est au septième ciel :

C'est fait, c'est arrêté : il faut que je m'arrête
 En ces lieux où Pallas fait sa douce retraite.

Polymuse, toujours plus Lausannois, renchérit encore sur ses précédents éloges. Quel Eden de lumière, quel paradis de science, — quelle Académie ! Cela finit, entre Philomuse et Polymuse, par un échange de compliments :

Polymuse.

...Moi vous servirai
 En toute occasion.

Philomuse.

Monsieur, toute ma vie
 A vos commandements vous verrez asservie.

Je suis un peu confus d'avoir consacré plus de deux pages aux

Regrets de Bosson. Notre littérature dramatique est si misérable au XVII^m siècle ! Il faut néanmoins louer dans la langue de Pierre Bosson une certaine aisance et un certain fini, très relatifs, d'ailleurs. C'est, à coup sûr, moins gauche et moins plat que le *Cosmopolite* de L'Eusea. Il est vrai que l'auteur des *Regrets* a de longues défaillances. Cette description de la cathédrale de Lausanne, par exemple, est un désastre pour le poète :

Ce riche bâtiment où la dépense et l'art,
Egales à l'envi luisent en chaque part,
La superbe grandeur de ses deux pyramides
Qui mouillent leur beau chef dans les nues humides,
Ces piliers équarrés, ces puissants arcs-boutants,
Qui ont jà résisté à l'effort de tant d'ans...

Cela pourrait durer indéfiniment. En somme, les *Regrets* sont une médiocre allégorie, qui célèbre la « ville de l'Ours, » le peuple bernois, les baillis, et le « bel Athénée, » — ce qui signifie : l'Académie de Lausanne. Il n'y a pas d'action et pas beaucoup plus de style ; la versification est dans le goût de Dubartas :

Le Nectar doux-coulant de Pithon verse-miel...
Les doux-flairantes fleurs du siècle fleuri d'or...

Mais j'ai hâte de clore ce chapitre. Il est pénible de répondre : Bosson, aux Français qui disent : Molière.

CHAPITRE II

La poésie lyrique et satirique.

- I. Chansons et poèmes genevois sur l'*Escalade*. — II. Samuel Chappuzeau ; sa *Genève délivrée* et la *Genève délivrée* publiée sous son nom par MM. J.-B.-G. Galiffe et E. Fick. — III. Quelques noms.

I

Le siècle est à la théologie. Si notre poésie dramatique n'est rien, notre poésie lyrique est peu de chose. Il semble que la discipline calviniste ait étouffé l'imagination. La Réforme genevoise affecte

même, à partir de Théodore de Bèze, de mépriser et de condamner les arts, comme choses mondaines et plus propres à éloigner du ciel qu'à y conduire. Le XVII^{me} siècle s'ouvrait bien cependant pour Genève. L'Escalade date du 12 décembre 1602 et il y avait, dans ce fait d'armes, matière à dix épopées ; on fit des chansons, de mauvais poèmes, de solennels discours académiques. Je ne parlerai pas des productions en dialecte du cru, pas même de ce fameux *Ce qu'é l'aino*, œuvre encore populaire à cette heure. Que valent les vers français inspirés par l'Escalade ?

L'une des chansons ¹ de l'Escalade (l'*Échelle*) commence ainsi :

Ce n'est par l'échelle de bois
Que l'on pénètre en paradis,
Comme le jésuite écossois
Disait pour rendre plus hardis
Les Savoyards qui, étonnés,
Au pied du mur saignaient du nez...

Ce n'est pas d'un lyrisme bien supérieur à l'enthousiaste mais assez pauvre *Chanson de la miraculeuse délivrance envoyée à la ville de Genève* :

Sus, qu'on chante, Genevois,
D'une voix,
Cette belle délivrance
De l'admirable support
Du Très fort
Nous sauvant par sa puissance.

Souvenons-nous à jamais,
Désormais,
Qu'au douzième de décembre,
L'an mille six cent et deux,
Nos haineux
Faillirent à nous surprendre...

Je serais un excellent Genevois que je ne pourrais faire l'éloge du *Simple discours de l'entreprise du Savoyard*, etc. :

Chantons à Dieu chanson nouvelle,
Chantons du grand Dieu la merveille,
Lequel pendant que nous dormions
Et dedans nos lits reposions,
Choisit pour nous la sentinelle.

¹ *Genève et ses poètes*, de Marc-Monnier, 89 et s. J'ai consulté les originaux de ces diverses chansons, dont la Bibliothèque de Berne possède une collection assez complète. *Chansons de l'Escalade*, in-8, Genève, 1845.

Je concède cependant que les Savoyards sont maltraités à souhait ; on les flétrit d'épithètes comme celles-ci : « ennemi plein de cautele, » « de l'abime les sauterelles, » — j'en passe, et de plus fortes.

Il ne m'a pas été possible de trouver plus de plaisir à un *Psaume* « lequel a été composé pour le peuple d'Israël sortant d'un grand péril. » Le latin fait plus d'honneur à l'Escalade que le français, bien qu'il y ait des longueurs dans le poème d'Antoine de la Faye : *Geneva liberata*, et de la théologie, et du pathos. Faisons toutefois une exception en faveur d'Agrippa d'Aubigné ! « O Dieu ! s'est-il écrié en vers féroces, mais vigoureux et sonores :

Fais que ces fols, ces infidèles,
Brisés de la verge de fer,
Trouvent au bout de leurs échelles,
Le couteau, la mort et l'enfer !

N'oublions pas enfin une leste et spirituelle chansonnette : *Le pot au lait du duc de Savoie* :

Un jeune et gallant villageois
Portait au marché du lait vendre ;
Allant, il comptait sur ses doigts
Quel profit il y pourrait prendre...

C'est la fable qu'immortalisera La Fontaine. Le jeune villageois a fait de beaux rêves : il va, des six sols qu'on lui paiera pour son lait, acheter une poule, puis des brebis, puis un beau cheval :

Je ferai mon cheval sauter,
Courir, tourner en telle sorte...
Mais alors son pot va tomber
Et s'épandre le lait qu'il porte.

Tout dépité, tout éperdu,
Il retourne vers le village,
Ayant argent et lait perdu,
Et par ce moyen son courage.

Comme ce villageois pensait,
Ainsi fit le duc de Savoie,
Quand les Alpes il traversait,
Pensant Genève avoir en proie...

Mon Dieu, La Fontaine est plus élégant, plus fin, surtout plus court. *Le pot au lait du duc de Savoie* me console un peu de l'*Échelle*, du *Simple discours* et autres bagatelles, faites par les poétereaux de

Genève. Je le préfère même à la *Tragédie et Comédie* que Simon Goulart a composée sur l'Escalade — thème obligatoire pendant un temps — et peut-être à la *Genève délivrée* de Chappuzeau, dont il me reste à parler.

II

Une singulière destinée que celle de SAMUEL CHAPPUZEAU ! « Il réunit toutes les misères du mauvais poète, » dit Senebier, moins dur à l'ordinaire. Nous ne le suivrons pas à travers son existence errante. Précepteur du roi d'Angleterre, Guillaume III, puis gouverneur des pages du duc de Brunswick, il mourut dans l'indigence, en 1699. Il avait eu ses heures de fortune et ses instants de célébrité. Sans même mentionner sa collaboration aux *Six voyages* de Tavernier, il avait donné, de 1653 à 1663, cinq pièces au théâtre, il avait eu des polémiques assez retentissantes, il avait conçu le dessein de faire « un grand dictionnaire historique, » un complément rectificatif de Moréri. Mais tout cela ne nous touche que très indirectement. Ce qui assure à Chappuzeau une place dans l'histoire littéraire de la Suisse romande, c'est sa *Genève délivrée*¹, non pas une « comédie élégante et correcte, » comme l'écrit Marc-Monnier, qui a été induit en erreur², mais un long et froid poème en cinq chants sur l'Escalade.

¹ Senebier, II, 229. *Genève et ses poètes*, 95. *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.* XXIV, 513 et s. *France protestante*, 2^{me} éd.

² In-12, Zell, 1702.

³ MM. J.-B.-G. Galiffe et E. Fick ont cru qu'ils réimprimaient, en 1862, la *Genève délivrée* de Chappuzeau (Genève, in-8). Voici ce que M. Galiffe dit, en sa préface : « Dans la liste assez longue des ouvrages que Senebier attribue à notre écrivain, se trouve une *Genève délivrée*, composée en 1662 sur l'Escalade, imprimée à Zell, in-4, mais qui est qualifiée de poème en cinq chants. MM. Haag, dans leur *France protestante*, III, 338 (dans la 2^{me} éd. on se réfère au texte publié par MM. Galiffe et Fick), disent également que la *Genève délivrée* de Chappuzeau fut imprimée à Zell, en 1702, mais in-8. Or il est aisé de s'assurer à première vue que notre petite comédie ne répond nullement à la désignation de Senebier. D'autre part, nous n'avons pas réussi à nous procurer ce prétendu poème en cinq chants, ni toute autre pièce sur l'Escalade qui aurait paru à Zell, en 1702, sous le titre précité. » Cependant, ajoute M. Galiffe, « tout nous autorise à croire que notre publication n'est pas autre chose que la *Genève délivrée* composée en 1662 par Samuel Chappuzeau, qui du reste peut fort bien avoir élaboré ensuite un poème plus étendu sur le même sujet. » J'ai été plus heureux que MM. Galiffe et Fick. J'ai trouvé à la Bibliothèque de Berne, dans un recueil de pièces du XVII^{me} siècle, l'édition de 1702, qui parut à Zell (format in-12, texte très serré, 24 pages, et qui porte le titre suivant : GENÈVE DÉLIVRÉE, *poème pour la fête de l'Es-*

Chappuzeau, — reçu bourgeois de Genève en 1666, — s'était proposé, en 1662, d'écrire en l'honneur du soixantième anniversaire de l'Escalade une pièce qui contribuerait à faire revivre le souvenir de cette « fête si célèbre dans laquelle les Genevois font éclater leur joie jusqu'aux montagnes voisines et jusqu'au ciel. » Mais Chappuzeau n'était point *persona grata*, et l'on craignait alors de se créer des difficultés avec la Savoie. Le premier Syndic lui enjoignit de retirer les copies déjà « baillées » de la *Genève délivrée*, « avec défense d'en distribuer aucune. » Ce premier conflit avec les autorités de la ville devait être suivi de bien d'autres. Chappuzeau était d'humeur assez tracassière ; il fut même chassé de Genève et ne put y rentrer, en 1679, que moyennant « reconnaître sa mauvaise conduite, subir les censures convenables et se comporter décemment. » Quoiqu'il se conformât à ces ordres, il ne réussit pas à obtenir l'autorisation de faire le cours public de géographie qu'il avait projeté. Dénué de toutes ressources, il s'expatria sans espoir de retour.

La *Genève délivrée* de Chappuzeau ne fut publiée qu'en 1702, après la mort du poète et par le fils de ce dernier. Elle parvint au Conseil de Genève le 11 décembre ; un siècle moins un jour auparavant, les habitants de la cité étaient réveillés par le tocsin et repoussaient les Savoyards.

Le Conseil décida, dans sa séance du 13 décembre, que « n'étant pas à propos de témoigner que l'on approuve cet ouvrage, il suffit que M. le syndic Lect lui réponde (au fils Chappuzeau¹) en termes généraux, sans lui marquer aucune approbation du dit ouvrage. »

calade, qui se célèbre tous les ans dans cette ville, en mémoire du péril éminent dont Dieu la sauva, la nuit du 12 décembre 1702 (faute d'impression pour : 1602), où l'on trouvera une description de Genève, de la ville, de ses habitants, avec un abrégé de l'histoire de l'Escalade, de quelques événements qui la précédèrent et de ceux qui arrivèrent jusqu'à la paix de St-Julien, ouvrage posthume du sieur Samuel Chappuzeau, ci-devant etc., présenté par son fils Christophe Chappuzeau à la République de Genève, le 12 décembre 1702). Il est évident qu'il n'y a rien de commun entre la *Genève délivrée* de Chappuzeau et celle publiée par MM. Galiffe et Fick. Comme on le verra, par l'examen que je fais de ces deux ouvrages, il n'existe aucune ressemblance entre eux. De plus, il est certain que la véritable *Genève délivrée* est bien celle que nous a donnée en 1702 le fils Chappuzeau, qui l'aura retrouvée dans les manuscrits de son père, et il semble que les Conseillers, dont quelques-uns au moins lurent, en 1702, la plaquette de Chappuzeau fils, n'aient eu aucun doute sur l'identité de cette *Genève délivrée*, avec celle interdite en 1662. Enfin, je ne pense pas que Samuel Chappuzeau soit l'auteur de la « comédie » éditée par MM. Galiffe et Fick ; son premier poème sur l'Escalade avait été trop mal reçu pour qu'il fût encouragé à récidiver, et le style de la « comédie » est infiniment supérieur à celui de la *Genève délivrée* authentique.

¹ La Bibliothèque de Genève possède, de ce fils Chappuzeau, un manuscrit qui

Du même coup, l'on interdisait d'imprimer et de vendre à Genève le poème de celui que Bayle appelait sèchement « un faiseur et compilateur adroit. » Tous ces faits prouvent que les magistrats genevois avaient la rancune tenace, et aussi qu'ils étaient forcés d'user de grands ménagements envers la Savoie.

J'analyserai rapidement la *Genève délivrée*. Chappuzeau commence par une invocation :

Je chante dans mes vers Genève délivrée
 D'une troupe en fureur d'un faux zèle enivrée,
 Dont le noir attentat, où l'on veut la porter,
 Vint aux pieds de ses murs à sa honte avorter.
 Maître de l'Univers, Roi par qui toutes choses
 Furent à ta parole en un moment écloses...
 Inspire-moi pour elle et, dans ce beau dessein,
 D'une sainte fureur viens m'échauffer le sein.
 Dans un vaste contour d'orgueilleuses montagnes,
 Se forme un grand ovale, où de riches campagnes...

Nous sommes menacés d'une épopée. Description, histoire, panégyrique de Genève nous attendent d'entrée et nous valent deux cents alexandrins, dont quelques-uns sont délicieux. Savourez donc ce passage consacré au Léman :

Des truites qu'il nourrit nous faisons nos délices,
 C'est, dans les grands repas, le plus beau des services,
 Et leur taille surprend quand, dans un long bassin,
 D'une seule on remplit la table du festin.

Si, d'autre part,

Le nom des Genevois vole jusqu'à la Chine,

il faut reconnaître, par surcroît, que

Les Genevois sont bons, civils à Pétranger,

prouve, dit Marc-Monnier que « la poésie et l'indigence étaient héréditaires dans la famille. » Chappuzeau fils écrivait à une grande dame, après force compliments :

Si vous me faites cette grâce,
 Dans le malheur qui me menace
 Et qui me talonne de près,
 De me faire quelques bons prêts
 (J'entends des prêts à ne point rendre),
 Votre Altesse ne peut comprendre
 De quel ample remerciement
 Sera suivi ce traitement.

et que ces

Heureux habitants pleins d'esprit, d'industrie,
Font dedans et dehors honneur à leur patrie...
Mais qu'ils cherchent surtout la gloire dans les armes
Et que pour eux la guerre eut toujours de grands charmes.

Tout le premier chant est un mélange de vers pesamment solennels, adorablement cocasses ou parfaitement plats. Et les suivants ? Le chant deuxième nous apprend que Genève est sans crainte, qu'elle vit « sur la foi des traités, mais que les Savoyards s'apprentent à l'attaquer. » Les soixante ou quatre-vingts alexandrins du chant troisième contiennent le récit de l'Escalade. Au quatrième, nous assistons à l'entrevue d'Albigny et du duc ; celui-ci n'est pas très content, comme bien l'on pense ; il a sa part de honte à supporter :

Quand le bras a failli, on s'en prend à la tête,

et, fort déconfit,

Le prince prend la poste et repasse les monts.

Le cinquième et dernier chant est consacré à nous dire la joie des habitants de Genève, le lendemain de la victoire ; il s'achève par des actions de grâces et le lecteur est enfin délivré de la *Genève délivrée*, lourde et insipide narration poétique d'un événement qui méritait mieux. J'ai cherché, dans les vingt-quatre pages de l'édition de 1702, un passage présentable, un vers bien fait. Peine perdue ! L'escalade du Parnasse n'a pas mieux réussi à Chappuzeau que l'Escalade de Genève aux Savoyards.

Il y a beaucoup plus d'art et de poésie dans la *Genève délivrée* qu'ont découverte MM. Galiffe et Fick et dont j'ai parlé plus haut (note p. 464). L'auteur de cette comédie, ou plutôt de ce poème dramatique dialogué, m'est inconnu. J'ai dit que ce n'est pas Chappuzeau, bien que le collaborateur de Tavernier ait donné plusieurs pièces au théâtre. Quelque érudit genevois s'occupera, sans doute avec succès, de cette recherche de paternité littéraire.

Les personnages de la comédie, qui comprend un prologue, six scènes et un épilogue, sont : Genève, son Bon Génie, D'Albigny, « lieutenant général du duc de Savoie, » D'Attignac l'ainé, D'Attignac le cadet, deux « gentilshommes savoyards, » D'Andelot, « chevalier comtois, » le Père Alexandre, « jésuite écossais, » un garde de d'Al-

bigny. L'action se passe « au camp de Savoie sur la rivière d'Arve, près de Genève. » La *Genève délivrée* publiée par MM. Galiffe et Fick est donc une « comédie, » mais d'une facture si habile, d'un tour si élégant et d'une langue relativement si pure, que je ne vois pas, au XVII^me siècle, un poète de Genève qui fût capable de l'écrire. Le drame lui-même est tout en conversations; comme l'unité de lieu devait être respectée, les vainqueurs restent dans la coulisse. Ces deux circonstances font que la pièce est peu mouvementée et même un brin ennuyeuse. En revanche, le style très soigné prouve que nous sommes en présence d'un bon versificateur.

Marc-Monnier a déjà cité une partie du monologue d'Albigny :

Tout nous rit, et dans peu le prince que je sers
 Se verra par mes soins maître de l'univers.
 Genève est le théâtre où j'ouvrirai la scène ;
 Ses voisins alarmés se rangeront sans peine...
 J'aurai Berne aisément, et Zurich, et Schaffouse,
 Et, d'un progrès si prompt l'Allemagne jalouse,
 Loin de nous opposer d'inutiles efforts,
 Par crainte ou par amour, se viendra rendre en corps.
 L'Autriche à la Savoie enfin cédant l'Empire,
 On verra tous les rois s'empresser d'y souscrire :
 La France, l'Angleterre et l'Espagne à l'envi
 Suivront incontinent le Germain asservi...
 Enfin, mieux qu'un Xerxès contraint d'en déplacer,
 De l'Europe en Asie on nous verra passer !
 On nous verra tout prendre et, maîtres du Bosphore,
 Aller assujettir les peuples de l'aurore :
 Le Scythe, le Persan, l'Indien, le Chinois,
 Et plus loin qu'Alexandre étendre nos exploits !
 Puis, rebroussant de là vers les bords Atlantiques,
 Nous pousserons enfin jusqu'aux deux Amériques !
 Ainsi le monde entier au grand Charles soumis,
 Nous cesserons de vaincre en manquant d'ennemis.

L'auteur nous dit bien qu'il a pris l'idée de cette tirade « dans un vieux vaudeville, qui court encore parmi le peuple. » Mais le monologue d'Albigny, quoique « d'un matamore et un capitain, » n'est pas un mauvais morceau de poésie. Il y a là du souffle, et tout le passage est d'un français sobre et ferme.

Le rêve d'Albigny était trop ambitieux. L'un des personnages de *Genève délivrée*, d'Attignac le cadet, s'était écrié déjà :

D'Albigny fit toujours des projets trop hardis :
 Nous n'aurons point Genève, et je vous le prédis.

Il est vraiment regrettable pour Chappuzeau que sa *Genève déli-*

vrée n'ait point disparu. A la suite de MM. Galiffe et Fick, à la suite de Marc-Monnier, tous les historiens de notre littérature nationale lui eussent attribué un ouvrage qui, par la conception et par le style, laisse bien loin derrière lui le poème en cinq chants de l'édition de 1702.

III

Je ne voudrais pas encourir le reproche, que Sainte-Beuve adressait aux Genevois, d'être « dense et minutieux. » Mais je tiens à faire un inventaire aussi complet que possible de notre patrimoine littéraire, et j'ai quelques noms à citer encore ¹.

Je ne puis que mentionner en passant NICOLAS VIRET, un neveu du Réformateur, qui a donné, outre diverses poésies morales en latin, quelques pièces de vers en français, de 1615 à 1625 ; ADAM DUCREST, un pasteur de l'Église de Berne, dont je n'ai lu qu'un sonnet adressé à Daniel Rhagor, bailli de Thorberg ; JEAN PIERRE D'APPLES, régent de la troisième classe au collège de Lausanne, qui a commis de jolies odes latines et qui envoyait, en 1666, les vers suivants à J.-B^{te} Plantin, auteur d'un abrégé de l'histoire générale de la Suisse :

Pourquoi recherchons-nous ce que font les Chinois,
Leurs guerres, leurs combats et ceux des Japonois,
Que le père du jour, commençant sa carrière,
Eclaire le premier de son luisant flambeau ?
Et nous laissons croupir dans un sale tombeau
Les faits de nos aïeux, sans les mettre en lumière ?

Voilà qui est fort bien pensé, sinon dit très élégamment.

Je ne puis guère donner qu'un souvenir à un noble magistrat et diplomate genevois qui a laissé des poésies, encore inédites : ABRAHAM MESTREZAT (1651 à 1721) ; à un brave et malheureux réformateur politique, FRANÇOIS DE LA CHANA (1645 à 1720), qui fut déclaré fou, pour avoir voulu trop passionnément refondre les institutions de Genève dans le sens démocratique, et qu'on bannit à perpétuité ; ses vers, que l'on jugeait d'un cerveau fêlé, le sauvèrent, lors de l'insurrection de 1707, d'une condamnation capitale. Rappellerai-je quelques épithalames, dont l'un ou l'autre est parvenu jusqu'à nous ? C'est à peine des vers. MARC CUAT, « philosophe et

¹ *Conservateur suisse*, V, 365 et s. *Revue suisse*, XI, 206 et s. *Genève et ses poètes*, pass.

docteur en médecine, » a chanté les fiançailles de « noble et très puissant Gamaliel de Tavel, » en des stances comme celles-ci (stances qui datent de 1662 et qui furent imprimées) :

Epoux qui en toute liesse
 Vas des amours de ta maîtresse
 Recueillir les doux fruits,
 Qui des douceurs de l'hyménée
 A séréné cette journée
 Et l'as *privé* d'ennuis,

Je ne te donne pour étrenne
 Les cailloux brillants qu'on amène
 Du rivage indien,
 Moins encore l'arène blonde
 Qui fait jaunir le fond de l'onde
 Du fleuve lydien.

Un plus beau don je te présente
 Qui rendra ton âme contente,
 T'égalant presque aux dieux,
 C'est la vertu incomparable,
 La chasteté inviolable,
 De ta nymphe aux beaux yeux.

Voici quelques-uns des meilleurs vers qui aient été écrits au XVII^{me} siècle, dans toute la Suisse romande; ils sont d'un soldat, JONAS MERVEILLEUX († 1644), qui fit graver sur la tombe de son ami et compagnon d'armes Jacques Tribolet une épitaphe dont la fin est très belle :

...Nous chantons en soldats, n'y prends exacte garde;
 Nous ne polissons pas pour Vénus nos discours;
 Nous marions nos voix aux fifres et tambours
 Et ne portons les luths dedans les corps de garde.

Ces vers sont-ils bien de Merveilleux ? Le doyen Bridel l'affirme. C'est presque du bon d'Aubigné.

GASPARD BÉRODI¹, que nous retrouverons parmi les chroniqueurs, fut prieur de l'abbaye de Saint-Maurice. Il a fait paraître, en 1618, en manière de poème : *La vie et passion de saint Maurice et de ses compagnons*¹. Bridel, qui n'a pas l'habitude de déprécier notre littérature nationale, dit que le style de Bérodi est « simple et grossier. » Je le crois sur parole. Le même Gaspard Bérodi a écrit pour

¹ *Revue de la Suisse catholique*, XX^{me} année, 28, 89 (article de M. le chanoine Bourban).

le théâtre ; il composa, en 1609, une pièce dramatique en cinq actes sur le martyre de la légion thébéenne ; Monsieur le chanoine Bourdan, qui a publié récemment une captivante mais bien enthousiaste étude sur le poète valaisan, affirme que « la mise en scène est palpitante d'intérêt. » Le martyre de saint Maurice et de ses compagnons d'armes fut représenté en 1620, dans le verger de l'abbaye. Près de deux cents acteurs jouèrent ce drame, ou plutôt ce mystère, devant un auditoire très nombreux. Le succès fut grand, paraît-il. Mais Bérodi ne s'en tint pas à ce premier essai. Il donna, en 1632, la *Vie de saint Sigismund, roi de Bourgogne*. En 1639, il reparut avec *La Passion et la mort de Notre Seigneur*.

LIVRE III

ÉCRIVAINS POLITIQUES, HISTORIENS
ET CHRONIQUEURS

CHAPITRE I

Les écrivains politiques et les historiens.

I. Jean Sarasin et le *Citadin de Genève*. — II. David Constant. — III. J.-B. Plantin et son *Abrégé de l'histoire générale de Suisse*. — IV. A Neuchâtel : Jean Hory ; les *Mémoires* de Georges de Montmollin ; les *Annales* de Jonas Boyve ; Emer de Montmollin. — V. Frédéric Spanheim : son *Mercurie suisse*. — VI. Ezéchiel de Spanheim et ses *Mémoires inédits*.

I

Même dans le domaine de l'histoire, le XVII^{me} siècle n'est point comparable au précédent. Néanmoins, la récolte sera plus abondante que sur le champ de la poésie. La Réforme, que ses docteurs l'aient voulu ou non, a développé l'esprit d'investigation et de critique. Sans doute, ni la parole, ni la presse ne sont libres, et ce n'est pas une censure aimable que le Consistoire de Genève ou le gouvernement bernois. Mais le protestantisme est trop démocratique, de son essence, et il a été trop révolutionnaire, pour que tous ses adhérents se contentent de jurer *in verba magistri*. Il sollicite aux luttes de doctrines et d'opinions. La discipline la plus rigoureuse ne parviendra jamais à étouffer les germes d'affranchissement qui sont en lui. Le XVII^{me} siècle protestera timidement contre la tyrannie intellectuelle du calvinisme ; chose étonnante, il ne protestera guère que par ses théologiens.

En attendant, faisons de la littérature et commençons ce chapitre par JEAN SARASIN¹ ! L'auteur du *Citadin genevois* est bien connu. Né

¹ Senebier, II, 169. *France protestante. De Montet. Mém. et doc. Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, XIX, 318 et s. (article bibliographique de M. Th. Dufour).

en 1574, il prit le grade de docteur en droit vers la fin du seizième siècle. Ses concitoyens le revêtirent de diverses fonctions, car ils appréciaient autant son caractère que ses talents. Il fut premier syndic en 1626 et en 1630 ; les nombreuses ambassades dont on le chargea, auprès du roi de France et des princes protestants d'Allemagne, furent presque toutes couronnées de succès. Il mourut en 1632.

Le poète savoisien Buttet ayant publié contre Genève un pamphlet très vif (*Le Cavalier de Savoie*), Sarasin répondit, en 1606, par une satire non moins violente à l'adresse des vaincus de l'Escalade.

Le *Citadin de Genève*¹, dédié aux autorités de la ville, débute par ces mots : « En ce calme de paix, ma plume tâche de vous rendre les vœux et les devoirs que le tranchant de ma vieille épée mettait encore en exécution sous le règne des armes pour le bien de la Patrie. Cette lutte est bien différente. Vous n'y verrez ni le sang répandu, ni des membres mutilés. Les coups de cette escrime ne se donnent qu'en l'air et avec la plume. Et toutefois, les démarches de l'ennemi sont d'autant plus dangereuses que plusieurs ne les aperçoivent et ne considèrent pas qu'il assène ses plus grands coups sur la plus riche partie de votre tout, sur votre liberté, l'âme de votre corps, laquelle ne se voit proprement que des yeux de l'esprit, tant elle est divine. » C'est donc pour la liberté de Genève que Jean Sarasin entre en lice, avec un zèle « qui ne finira qu'avec sa vie. » Quant au livre dont il va entreprendre la réfutation, Sarasin nous rapporte : « Passant dernièrement à Paris..., j'abordai un cercle d'hommes qui étaient autant empêchés à considérer le livre d'un quidam soi-disant : *Le Cavalier de Savoie*, que si c'eût été quelque nouveau monstre arrivé d'Afrique. Gardez-vous, me dirent-ils, de la queue ! Il y a du venin contre ceux de Genève. Je le considère de bout à autre, et trouve voirement ce monstre partie formé contre la France, partie contre l'État de la République et cité de Genève, ma patrie... Une juste douleur de voir son honneur, réputation et liberté vilipendés, déchirés et diffamés en mille et mille sortes, voire sans autre exemple jusqu'ici, m'a contraint de dispenser ma plume à réfuter les fausses impressions que ce prétendu « Cavalier » tâche de donner à quelques gens crédules. » La réponse au *Cavalier savoisien* est précédée de plusieurs pièces de vers latines et françaises sans valeur littéraire, quoique fort vives.

¹ In-8, Paris, 1606. — Jacques Lect y a collaboré.

• Mais la poésie est bien anodine, en comparaison de la prose que l'on sert à l'écrivain du duc : « Cavalier savoisien, nouvellement éclos de la chaleur et pourriture d'une rave germée l'hiver passé dans quelque puante fosse ; Cavalier de nouvelle impression, rien moins que Cavalier, mais plutôt Carnavalier, farceur, bateleur, vrai charretier, nourri dans quelque cabaret, confit en injures et propos de taverne, tu as bien avancé tes besognes, pestiféré crapaud, d'avoir ainsi coassé contre le ciel et les gens de bien... » C'est de l'Homère. Ne dirait-on pas une bordée d'injures de guerrier grec à guerrier troyen ?

Comment s'y prendra Sarasin pour dissiper « les puantes vapeurs de ce sépulcre ouvert, dignes soupirs de ce pourri gosier ? » Il n'aura qu'à refaire l'histoire de Genève, du temps des évêques jusqu'au XVII^me siècle. Il montrera que la Savoie n'a jamais eu sur Genève que des semblants de droits, et comme il est un savant connaisseur du passé de la ville, il n'aura point de peine à justifier, au moyen de très nombreux documents, l'opinion qu'il soutient avec autant de science que de passion. Les titres des divers chapitres indiquent bien, à partir des pages 20 et s., les faits sur lesquels portera tout l'effort de Sarasin : *Réponse aux blâmes vomis contre Genève et des choses plus mémorables de Genève ; De l'État ancien de Genève sous les évêques ; Des déportements des Comtes de Genevois, Comtes et Ducs de Savoie envers Genève ; De la bienveillance des rois de France envers Genève ; Des alliances et confédérations de Genève*, etc. Viendront les preuves à l'appui de l'assertion que les « comtes de Genevois » sont « faussement et abusivement appelés et réputés Comtes de Genève. » S'ajouteront à cela « les arguments et raisons contre les prétentions du duc de Savoie sur Genève, » et tous les actes, « bulles, patentes, transactions et sentences » qui proclament la liberté de la ville.

La démonstration de Sarasin est plus indignée encore que probante. Il faut cependant reconnaître l'art avec lequel notre historien-pamphlétaire accumule, en faveur de sa cause, les bonnes raisons et les documents sérieux. Le *Citadin de Genève* n'est pas un libelle improvisé, où l'éloquence doit suffire à tout, mais un traité solide et nourri, écrit d'un style alerte et nerveux, bien que peu châtié. Rien n'a été négligé par l'auteur pour triompher du *Cavalier de Savoie*, qui n'était pas l'œuvre d'un sot.

Quand l'inanité des griefs et des accusations de l'ennemi est établie d'une manière irréfutable, Sarasin, qui avait ouvert le débat par des invectives, conclut gravement :

« Finalement, je te dirai que le plus assuré droit que nous ayons, en ce siècle, c'est le bouclier de la foi en Jésus et l'assurance que nous avons en lui que, non point pour nos mérites mais par les siens et pour être son saint nom invoqué sur nous, il sera de plus en plus la sauvegarde et le protecteur de nous et de nos droits, qui se doivent aussi maintenir à la pointe de l'épée de chacun fidèle citoyen, tel que ce fer que tu vois pendu à mon côté. Les parchemins se consomment au feu, la cire et le plomb s'y fondent, mais ce métal de Vulcain y prend la rougeur et la teinture du sang. Par les misères aussi et les calamités et oppressions qui sont les flammes de l'épreuve (étant appuyés en la vertu du Tout-Puissant), notre bras se roidira d'autant plus et s'enflammera d'ardeur pour assommer et dévorer... » Restons-en à ce bras qui va « dévorer ! » L'indignation fait verser dans le galimatias. Mais il y a de la chaleur, de la force et parfois d'heureuses expressions dans cette prose turbulente. Le *Citadin de Genève* est, au XVII^me siècle, l'un des meilleurs morceaux de notre littérature romande ; il déborde de force et de passion ; il est encore animé de cet esprit un peu brutal, mais vigoureux, auquel nous sommes redevables de toutes les œuvres viriles de la Réforme.

II

Je ne ferai que mentionner : *Théodore Godefroy*¹, historiographe de France, le fils du célèbre jurisconsulte Denis Godefroy ; *Goudet*, un négociant genevois, qui publia, en 1690, les six premières parties d'un *Projet de paix*, et que Beauval a représenté « comme étant notoirement très étourdi, fort indiscret et grand visionnaire ; » *Jean Léger*, qui voua toute son existence aux églises réformées du Piémont, dont il écrivit l'*Histoire générale* jusqu'en 1664.

Il sied par contre de ne point oublier DAVID CONSTANT DE REBECQUE¹, le bisaïeul de ce Benjamin Constant qui devait illustrer un nom déjà fort honoré au XVII^me siècle. « Le goût de Constant pour les lettres, dit Senebier, lui fit dévorer avec rapidité les premières leçons qu'on lui donna. Après avoir fait ses classes et sa philosophie avec distinction, il alla mûrir ses connaissances dans les universités d'Allemagne et de Hollande. » Il était né à Lausanne, en 1638 ; il y revint après avoir terminé ses études et fut longtemps professeur de grec, puis de théologie, à l'Académie de sa ville natale. Il mourut en 1733,

¹ Senebier, II, 257. *Sayous*, I, 304.

presque centenaire. Correspondant et ami de Bayle, très lié avec les Genevois Tronchin, Turretini, Mestrezat, il a laissé plusieurs ouvrages : *L'Ame du monde* (1679), ou traité de la Providence, une édition annotée du *De officiis* de Cicéron, un *Abrégé de politique* (1686).

III

Saluons au passage un autre Vaudois, JEAN BAPTISTE PLANTIN¹ (1624-1700), le premier qui ait mis en français les annales de la patrie suisse ! Ce n'est pas un styliste, ni un érudit ; son nom est peu connu, ses œuvres le sont encore moins. Plantin fut tour à tour pasteur de diverses églises et régent du collège de Lausanne. Il amassa, durant ses loisirs, des matériaux assez nombreux qui lui permirent de rédiger, et ses *Helvetica antiqua et nova*, une topographie de l'Helvétie ancienne et moderne (1650), et son *Abrégé de l'histoire générale de la Suisse*², dont il convient de dire quelques mots.

L'*Abrégé* de Plantin suit exactement l'ordre chronologique :

« L'an 1318, la peste affligea fort la Suisse.

« L'an 1319, Léopold d'Autriche mit le siège devant Soleure, laquelle avait fait hommage à l'Empereur. Mais les Bernois...

« L'an 1324, le feu consuma toute la longue rue de Genève. »

La première partie est consacrée à l'histoire générale de notre pays ; la seconde renferme une « description particulière de la Suisse et de ses alliés. » Plantin va des origines à l'année 1633 ; il mentionne même deux faits qui se rapportent, l'un à 1645 et l'autre à 1653. Son livre est bien un « abrégé, » très sec, mais non sans valeur et fait avec conscience. Que nous dira Plantin de l'introduction de la Réforme à Genève et Lausanne ? Ceci :

« En ce même temps, ceux de Lausanne s'assujettirent aux Bernois, qui chassèrent leur évêque et y introduisirent la religion réformée ; les Genevois aussi l'embrassèrent entièrement, à cause de quoi les Fribourgeois quittèrent tout à fait leur alliance, les Bernois au contraire confirmèrent plus étroitement leur combourgeoisie avec eux. » C'est en ce style, et avec ce laconisme de procès-verbal, que l'honnête Plantin consigne dans son histoire le plus grand événement du XVI^me siècle. Il a, d'ailleurs, le ton du greffier plutôt que de l'historien. Lisez, par exemple, le terne et maigre récit des origines

¹ *Conservateur suisse*, XI. De Montet.

² 2 vol. in-8, Genève, 1666.

de la Confédération suisse : « Il s'agirait de faire ici un narré des causes de la liberté helvétique, qui commença environ l'an 1308, mais notre but étant d'abrégier l'histoire, nous renvoyons les curieux à divers auteurs, qui en ont parlé assez au long. » Un des compatriotes de Plantin, Jean Pierre Dapples, lui envoya des vers enthousiastes dont j'ai cité quelques-uns (p. 478); voici la fin de l'épître, qui est un chef-d'œuvre d'emphase, pour ne rien dire de plus :

...C'est ainsi que Plantin, ami de vérité,
Retirant du sépulcre et de l'obscurité
Tant de braves héros par sa célèbre histoire,
Se bâtit à lui-même un noble monument,
Qui partout le fera vivre éternellement,
Ainsi que de la Suisse il fait vivre la gloire.

IV

Le XVII^m siècle n'appartient pas qu'aux Genevois et aux Vaudois. Dans la politique et l'histoire, Neuchâtel peut citer avec quelque fierté les noms de Jean Hory et de Georges de Montmollin.

La vie du chancelier JEAN HORY ¹, même dépouillée de ce que la légende y ajouta, ressemble à un roman-feuilleton du genre tragique. Hory avait fait d'excellentes études. Il entra, comme ses ancêtres, au service du prince de Neuchâtel, Henri II, améliora les finances de l'État, sortit du chaos la législation du pays en rédigeant la Coutume neuchâteloise, se distingua dans diverses missions qu'il remplit en France et en Allemagne. Nommé en 1623 lieutenant du gouverneur de la contrée, il devint le favori de son prince auquel il suggéra l'idée de construire, sur la plaine fertile de la Thielle, une ville qui serait la rivale de Neuchâtel. Henri II, qui était en froid avec les bourgeois de sa capitale, se mit bientôt à préparer la fondation de la future Henripolis. Mais les habitants de la châtellenie de Thielle refusèrent de vendre leurs terres, des obstacles surgirent de tous côtés, Henripolis ne fut pas construite. Cette mésaventure et quelques maladresses compromirent la situation d'Hory. Et puis, ce dernier, receveur de quatre mairies, ne parvenait pas à rendre ses comptes.

En 1627, il redoit plus de cent quarante mille livres. Il tombe en pleine disgrâce, est destitué de toutes ses charges, exproprié de tous ses biens. Il quitte Neuchâtel, et, durant son absence, sa femme,

¹ *Biographies neuchât.*, I, 478 et s. *Histoire de Neuchâtel* par F. de Chambrier, 404-413. Pour la bibliographie, voir les *Biogr. neuch.*, I, 488.

Madeleine Fornachon, périt sur l'échafaud, ensuite d'une accusation de parricide portée contre elle ; Jean Hory, qui devait avoir été complice du crime, ne dut son salut qu'à l'exil dans lequel il végéta pendant plus de vingt ans. Enfin, la pitié du prince s'émut pour lui ; Hory put revoir sa patrie et finir ses jours, en 1656, dans sa métairie de Combe-Varin.

Homme éminent par les talents et le savoir, il s'était occupé de travaux historiques et notamment de recherches sur les antiquités de Neuchâtel. Le temps et le feu ont tout détruit. Mais les notes et les manuscrits de l'ex-chancelier ne devaient pas être insignifiants, puisque Georges de Montmollin s'est plu à se reconnaître le disciple de Jean Hory.

GEORGES DE MONTMOLLIN¹ eut une existence moins agitée. Né en 1628, il fit de solides études juridiques à Orléans et à Paris. Membre du Conseil des Quarante, il parvint rapidement aux postes les plus élevés de l'État, il occupa celui de chancelier à partir de l'année 1664.

Ces fonctions ne ressemblaient en rien à une sinécure ; elles prirent une importance particulière lorsque la duchesse de Longueville fut appelée, au décès de son mari, à gouverner un pays qui était pour elle terre inconnue. Sous la duchesse de Nemours, la dernière des Longueville, Georges de Montmollin ne resta pas longtemps en faveur ; destitué en 1679, réintégré dans sa charge en 1682, destitué de nouveau en 1693, à la suite d'intrigues françaises, l'habile et loyal magistrat n'en continua pas moins à exercer une influence décisive sur les destinées de sa patrie. N'est-ce pas à lui en effet qu'il faut attribuer surtout la décision du 8 mars 1694, par laquelle les Trois-États, négligeant les protestations de la duchesse de Nemours, proclamèrent que les droits de souveraineté sur Neuchâtel étaient inaliénables ?

La retraite lui valut des loisirs. Il aimait l'étude, il écrivait volontiers. Jusqu'en 1703, date de sa mort, il composa divers ouvrages encore manuscrits : une *Histoire abrégée du comté de Neuchâtel*, un *Traité sommaire des fiefs du comté de Neuchâtel*, un *Traité des fiefs de Neuchâtel et Valangin*. Mais ces travaux, qui ont une valeur essentiellement documentaire, n'eussent pas fait de Georges de Montmollin un littérateur, s'il ne nous avait légué des *Mémoires*² histo-

¹ *Biographies neuchâteloises*. Notice, en tête des *Mémoires*.

² *Mémoires sur le comté de Neuchâtel en Suisse*. 2 vol. in-8, publ. par MM. Petitpierre et Prince, Neuchâtel, 1831.

riques et politiques, dont on a loué sans réserve les mérites de bon sens, de franchise et de clarté. C'est un beau et noble caractère que le chancelier, un homme droit et ferme, qui avait des principes et les mettait en pratique. Ses *Mémoires* devaient servir exclusivement à l'instruction de ses fils, et peut-être « fournir un index qui pourrait un jour être mis en liaison et récit par quelque homme de bien suffisamment éclairé. »

La première partie des *Mémoires* a pour but, nous dit l'auteur, de montrer « autant que la chose est possible, le sort politique et seigneurial de nos sires, longtemps vassaux considérables et immédiats des rois de Bourgogne, et partant-seigneurs du premier rang, duquel ils déclinent par la rigueur des occurrences sur la fin du treizième siècle, pour enfin se relever et se maintenir seuls au milieu de l'écrasement général de tous les grands seigneurs de la Suisse, voire devenir princes souverains par la grâce de Dieu. » Dans la seconde partie, qui n'est pas achevée (elle s'arrête à l'année 1427), Montmollin fait l'historique de la ville de Neuchâtel, expose la législation du comté et l'administration des princes, tout en résumant les principaux événements qui se sont déroulés dans sa patrie à travers les siècles. Les *Mémoires* contiennent en outre de nombreux et précieux documents. Ils nous renseignent aussi sur les inquiétudes du chancelier, inquiétudes provoquées par l'extinction prochaine de la maison de Longueville. Il redoute la domination de quelque prince français et catholique¹ ; Louis XIV n'est-il pas « accoutumé à faire toutes ses volontés chez lui et souvent chez les autres ? » Il craint un peu que les Suisses ne cherchent à réduire Neuchâtel en bailliage. Certes, il est une solution qui le « charmerait, » s'il n'y « voyait des difficultés insurmontables : » ce serait de « convertir l'État en république » et d'entrer dans la Confédération suisse. « Mais, s'empresse-t-il d'ajouter, un pareil régime n'est point fait pour nos têtes pleines de feu et de montant, soit par l'influence du Jura, soit par l'effet des droits et libertés de la multitude. » Une révolution serait grosse de périls. Mieux vaut encore s'adresser à un prince « considéré de toute l'Europe, » en faveur duquel on pourrait établir « d'une manière

¹ Dans une *Adjonction*, placée à la fin de la première partie des *Mémoires* (tome I, 211), le chancelier écrit ceci : « Je l'ai déjà dit : les légitimes héritiers seraient les descendants d'Antoinette d'Orléans, et après ceux-là, les descendants d'Eléonore d'Orléans ; mais nous n'aurions toujours que des étourneaux ; encore les anciens étaient-ils en liberté ; ceux-ci ne seraient qu'étourneaux en cage ; c'est encore pis. »

assez éblouissante, le droit de succéder à la maison d'Orléans. » Ce prince qui aurait « à nous protéger et à nous faire du bien, » qui « serait assez éloigné pour ne pouvoir aisément nous nuire, » qui serait protestant par surcroît, de Montmollin pense « l'apercevoir dans la personne de Guillaume-Henri de Nassau, » héritier de la maison d'Orange, et dans celle de son successeur à cet héritage, le roi Frédéric de Prusse. Le 3 novembre 1707, quatre ans après la mort du chancelier, les Trois États mirent le sceptre aux mains du représentant de la maison de Prusse; les vœux de Georges de Montmollin étaient exaucés. La paix d'Utrecht, de 1713, reconnut l'électeur de Brandebourg roi de Prusse et prince de Neuchâtel.

La prose de l'auteur des *Mémoires* a de réelles qualités de vigueur et de correction; un long séjour en France, durant ses années de jeunesse, permit au chancelier d'écrire le français plus purement que nombre de nos littérateurs du XVII^{me} siècle. J'essaierai de le montrer par une citation de quelque importance. C'est avec un sentiment de résignation mélancolique que le chancelier songe à l'avenir de son pays. Qu'arrivera-t-il? La crainte est plus forte dans son cœur que l'espoir. Je transcris la page suivante, qui nous renseignera sur les pensées du politique et les talents du prosateur :

« ... Certain est-il qu'on ne voit à cette heure chez nous que mauvais train et remue-ménage, qu'il faut attribuer, je crois, bien moins à la nouvelle régente qu'aux suggestions et conseils de ses mignons; car on assure qu'elle est bonne, confiante et fort généreuse envers ceux qu'elle aime, leur donnant à pleines mains, mais qu'elle reçoit facilement et fortement les impressions bonnes ou mauvaises qu'on veut lui donner; partant, il ne faut s'étonner de la voir amie si ardente ou tant implacable ennemie. Quel dommage qu'elle ne soit pas entourée de cœurs droits et d'esprits sages! Encore une fois, le train de ce jour ne peut durer; je sais bien qu'un mécontent voit rarement les choses du beau côté, et que, par cette raison, je dois me méfier de mon propre sens; la suite fera voir si j'ai bien ou mal raisonné. Mais le désordre de ce jour pouvant se comparer à la fièvre, après laquelle le corps se porte souvent mieux que devant, mérite bien moins d'attention que le grand objet que je vais examiner, » — c'est-à-dire « ce qu'il adviendra de ce pauvre petit État, à la prochaine extinction de la maison d'Orléans qui ne peut être éloignée, et qui nous annonce une orageuse vacance. »

Voilà d'honnêtes et sages réflexions; elles sont d'un Alceste clairvoyant, et il y a, dans la manière du chancelier, plutôt la pénétration

du philosophe que l'amertume du boudeur. Il voit juste et loin. Quant au style, je concède qu'il n'est point de grande allure, ni même très élégant et soigné. Il est ferme, correct, limpide, un brin négligé, mais bien français, comme je l'ai dit plus haut.

Rattachons aux historiens du XVII^{me} siècle, un modeste et laborieux annaliste neuchâtelois, le pasteur JONAS BOYVE¹ ! Celui-ci n'a pas l'élévation et la profondeur d'un Georges de Montmollin. C'est un chercheur patient, un érudit, rat de bibliothèques et d'archives, bien qu'il ait été mêlé aux affaires de son temps ; il fut même soupçonné véhémentement de sympathies pour les « princes français et catholiques » sacrifiés à la maison de Prusse. Il ne paraît pas cependant qu'il ait fait une opposition bien*vive à la sentence du 3 novembre 1707.

Jonas Boyve, né en 1654, mort en 1739, desservit la cure de Fontaines. Il partagea son temps entre l'exercice de ses fonctions pastorales et ses travaux historiques. Des importants manuscrits qu'il a laissés², un seul a été publié jusqu'ici : *Les Annales du comté de Neuchâtel et Valangin*³. Cet ouvrage, fruit d'un labeur persévérant de quarante années est, ainsi que l'a remarqué son éditeur, M. Gonzalve Petitpierre, une véritable « encyclopédie neuchâteloise, » rédigée par ordre chronologique. Les *Annales* vont des origines à 1722 ; c'est moins une chronique originale qu'une vaste compilation dans laquelle Boyve a recueilli les documents et les traditions orales ou écrites se rapportant à son pays. Si l'on peut y relever de nombreuses inexactitudes, de lourdes erreurs et de grosses lacunes, il n'en faut pas moins rendre hommage au zèle infatigable de Boyve et se féliciter de l'immense provision de matériaux amassée par le pasteur de Fontaines. Boyve est assurément un « laborieux chroniqueur, » comme l'affirme M. Petitpierre. Est-il une « intelligence d'élite ? » J'en doute. Ce brave collectionneur est crédule ou indifférent à l'excès ; il ne sait pas choisir, démêler le vrai du faux, alléger son recueil des futilités encombrantes et des puérides légendes. Mais il a beaucoup travaillé et il lui sera beaucoup pardonné, d'autant plus que ses *Annales* offrent une large et solide base pour l'étude du passé de Neuchâtel.

¹ *Biographies neuchâteloises*, I, 92 et s. Avant-propos des *Annales historiques*. Préface des *Recherches sur l'indigénat helvétique* de J.-E. Boyve (in-8, 1778).

² *Dictionnaire étymologique, historique et critique concernant l'explication des termes surannés qui se trouvent dans les anciennes chroniques, les monnaies, les poids et mesures de la Suisse et de ce pays.* — *Dictionnaire des antiquités suisses.* — *Dictionnaire monétaire de la Suisse.*

³ 5 vol. in-8, Neuchâtel, 1854 à 1858.

Je cite en passant EMER DE MONTMOLLIN († 1713), dont on conserve plusieurs manuscrits intéressants ; le plus remarquable de ses ouvrages porte le titre de : *Mémoire sur l'indignat de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin*.

V

Il est malaisé de ranger des écrivains comme *Frédéric Spanheim*¹ sous une rubrique particulière, car ces esprits encyclopédiques ont un peu touché à toutes les sciences. Je pourrais admirer en lui surtout le théologien, dont les *Dubia evangelica, discussa et vindicata* (3 vol. 1634 à 1639) ont été appréciés en ces termes par Senebier : « Cet ouvrage, qui est excellent, renferme l'explication judicieuse et savante des divers passages difficiles du Nouveau Testament : on fait toujours un grand usage de ce livre dans les défenses du christianisme qui paraissent fréquemment, quoiqu'on cache pour l'ordinaire la source où l'on puise le savoir et le jugement qui y brillent. » Mais presque tous ses traités de dogmatique ou de controverse sont écrits en latin. En revanche, plusieurs de ses ouvrages de politique et d'histoire furent composés en langue française, entre autres son *Soldat suédois* (1633), qui jouit d'une grande vogue, son *Mémoire sur la vie de Louise-Juliane, électrice palatine* (1654) et son *Mercure suisse*. Je n'analyserai que cette dernière œuvre, qui n'a pas perdu beaucoup de son intérêt.

Avant tout, quelques mots de biographie sont de rigueur. Frédéric Spanheim est d'origine allemande ; il naquit à Amberg, en 1600, et fut élevé dans les principes de la Réforme. Il fréquenta l'Université de Heidelberg, puis, en 1619, l'Académie de Genève. Il s'établit définitivement dans cette ville en 1625, y devint professeur de philosophie au mois de juillet 1626 et fut agrégé, deux ans plus tard, à la Compagnie des pasteurs. Le Conseil de Genève lui accorda la bourgeoisie d'honneur en 1629.

Spanheim échangea, en 1631, sa chaire contre celle de théologie et passa recteur de l'Académie en 1632 (jusqu'en 1637). Sa renommée lui valut diverses vocations très flatteuses. Il résista longtemps aux offres séduisantes qui lui venaient un peu de partout. En 1642, il se décida néanmoins à céder aux instances de l'Université de Leyde, où il enseigna la théologie jusqu'en 1649, date de sa mort.

¹ Senebier, II, 191. De Montet. *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, XII, 96 et s. (une étude sur la « famille Spanheim »). Bayle.

« Ses grands travaux, dit Bayle, lui abrégèrent la vie. » On lit dans le *Dictionnaire historique et critique* cette curieuse appréciation et ces détails piquants : « Il faut rendre cette louange à ce docte Allemand (Spanheim) qu'il avait la tête forte et bien remplie d'érudition, qu'il était propre aux affaires, ferme et adroit, ardent et laborieux. Il faisait des leçons publiques en théologie quatre fois par semaine ; il en faisait de plus d'une sorte de privées à ses écoliers ; il écoutait les proposants ; il prêchait en deux langues, la sienne propre et la nôtre ; il visitait les malades ; il écrivait une infinité de lettres ; il composait en même temps deux ou trois livres sur des sujets tout différents ; il assistait tous les mercredis aux conseils de son Altesse qui l'attirait à La Haye ; il était recteur de l'Université, et parmi toutes ces occupations, il ne laissait pas de faire la recette et la dépense de sa maison, qui était pleine de pensionnaires... Il était rigide sur le fait des innovations, et il n'épargnait en cela ni amis, ni ennemis... Sa maxime était qu'il fallait se battre contre ses propres frères, de quelque façon qu'ils blessassent l'orthodoxie. »

Il ne faut pas être surpris si cette vive et rude intelligence, transportée sur le champ de la politique et de l'histoire, donne des œuvres qui ne sont point banales, qui ont de l'originalité et de la saveur. Occupons-nous d'abord du *Mercur suisse*, qui a pour nous un attrait particulier ! Dans un long « avertissement au lecteur, » Spanheim se présente ainsi : « Ceux qui montent aujourd'hui sur un théâtre public ont besoin de faire provision d'un front d'airain, pour tout passeport, car, quelque bien équipés qu'ils soient, ils courent hasard d'être heurtés. Le siècle est trop plein de suffisance pour s'y promettre des rencontres favorables. Le *Mercur suisse* n'a pas été si matériel que de s'imaginer qu'on changerait d'humeur pour lui et que sa livrée l'empêcherait d'être querellé. C'est pourquoi on a eu de la peine à le faire sortir de l'enceinte des Alpes et des douceurs de la solitude, en un temps si chatouilleux, car quoique son dessein soit innocent, son intention droite, sa relation naïve, son équipage plein de simplicité, il n'a pas laissé de croire que ses paroles seraient picotées, sa démarche brocardée et son port contrôlé. » Là-dessus, le rédacteur du *Mercur suisse* ajoute que « si on découvre divers défauts en lui, il se console que ce ne sont pas terres neuves ; » que ses censeurs seraient eux-mêmes fort empêchés d'exposer « des matières si scabreuses et si bizarres tout ensemble ; » que, dans le langage, il ne « hait rien tant que la nouveauté et l'affectation : » qu'il faut lui pardonner s'il « bronche parfois » et n'évite pas tous

les écueils; qu'il sera respectueux de la vérité historique, au risque de blesser les susceptibilités de certains gens ou de certains états; qu'il se contente « d'aller entretenir le lecteur des affaires de Suisse; » que l'histoire et la politique européennes sont « questions trop hautes et pour un autre bureau. » Il espère enfin trouver de ses compatriotes « qui seront bien aises de croiser les jambes avec lui et de lui demander des nouvelles de leur pays. » Comme voilà bien le Spanheim que Bayle nous a dépeint, un homme « rigide, » c'est-à-dire peu accommodant, d'humeur plutôt acariâtre et soupçonneuse, mais tout nerfs et tout sang! Avec cela, un esprit aiguisé, un sens droit, un vaste savoir.

L'« avertissement » de Spanheim est amusant. Mais quel est le but précis du *Mercur suisse*¹? Spanheim déplore les divisions qui affaiblissent la patrie et il supplie les cantons « de mettre la main à la besogne à bon escient et d'éteindre les flammèches qui pétillent parmi eux. » Le meilleur moyen de leur montrer l'impérieuse nécessité de l'union sera de faire l'histoire impartiale de leurs discordes. Ils verront que ce n'est point un abîme qui les sépare, mais un tout petit fossé que l'on comblerait sans effort.

Quelles furent les origines du dissentiment profond qui paraît exister entre les États confédérés? Il y a d'abord la question confessionnelle: la « religion partage les inclinations aussi bien que les jugements, sans qu'on regarde au vrai. » Au début, les « lois, les termes des alliances, la prudence des bons patriotes » ont arrêté « la démangeaison et les boutades des plus échauffés, » mais « dès quelques années en ça, » les anciens ennemis de la liberté helvétique ont travaillé « par promesses et par largitions » à jeter dans le pays des ferments de désaccord. Et alors, « ces haleinées étrangères, un zèle inconsidéré de religion, quelques séminaires intestins, la puissance croissante d'une nation amie, la graine du Pérou (l'or), et l'espérance d'étendre leurs phylactères aux dépens de leurs voisins et se prévaloir de leurs dépouilles, commencèrent à opérer avec vigueur parmi quelques cantons et à étouffer peu à peu la loyauté ancienne. » Le grand tort fut d'avoir « sifflé à l'étranger, » comme le dit Spanheim dans sa langue un peu lourde et point châtiée, mais si pittoresque, si énergique et si savoureuse.

Tout le reste du *Mercur suisse* est de l'histoire nationale portant

¹ *Le Mercur suisse contenant les mouvements de ces derniers temps jusques en 1634.* In-8, Genève, 1634.

sur les événements qui suivirent le Compromis de Baden, du 7 septembre 1632. La guerre civile menace à chaque instant d'éclater entre les cantons catholiques et les cantons protestants. Les Suédois cherchent à s'emparer de Constance, mais leur tentative, racontée en long et en large par Spanheim, aboutit à un échec. Le sol helvétique est violé par les armées austro-espagnoles. *Finis Helvetiæ* !...

Spanheim conclut, non sans éloquence et avec beaucoup de raison : « En somme, que les traités du pays soient entretenus, leurs lois observées, leurs alliances ramentevues, les similtés bannies, les hargnes passées assoupies, les faux pas oubliés, les chaleurs modérées, la candeur helvétique rappelée, les poitrines anciennes ouvertes, les premières mains rejointes, les effusions ralliées et tous expédients imaginables projetés et embrassés pour conrir après la paix et l'attacher à un clou de diamant !... Que les Suisses tiennent pour un oracle infailible : que leur union est leur subsistance, leur désunion leur ruine ; que les uns ne peuvent périr sans les autres, ni se perdre sans compagnie ; qu'ôn leur en veut également en matière d'État et qu'ils sont tous entachés de cette hérésie commune de ne vouloir pas avoir des maîtres ; que les ennemis de leur liberté désirent faire une capilotade des uns et des autres et de faire passer le guichet aux catholiques aussi bien qu'aux protestants ! » A défaut par les Suisses de suivre ces sages conseils, Spanheim, renouvelant « les expressions tragiques des Cassandre des siècles passés » prédit la ruine de la Confédération et la mort de la liberté.

J'ai en singulière estime ce *Mercurie suisse*, si honnête et si sage. Avouerai-je que j'aime aussi la langue du « docte Allemand » de Bayle ? Elle n'est pas très pure, assurément, elle a un léger accent germain qui suffit à l'alourdir, elle abonde en vocables étranges et en tournures alambiquées, mais elle a quelque chose de vigoureux et de sain, et puis, elle a des franchises, des caprices, des excentricités même qui me charment.

VI

Frédéric Spanheim eut deux fils, l'un ÉZÉCHIEL (BARON DE) SPANHEIM¹, dont je puis m'occuper à cette place, l'autre Frédéric, que ses polémiques avec Descartes et Coccéius, ainsi que ses nombreux écrits de théologie, ont rendu très célèbre. Ézéchiël Spanheim naquit à Genève,

¹ Comme ad *Frédéric Spanheim*.

en 1629. Il enseigna pendant un an ou deux, vers 1650, la philosophie et l'éloquence dans sa ville natale et y fut élu membre du Grand Conseil. Le prince palatin Charles-Louis lui confia l'éducation de son fils. A partir de 1665, le même prince le chargea de diverses missions diplomatiques. Il en fit ensuite son résident à La Haye et à Londres. De 1680 à 1689, puis de 1697 à 1702, Spanheim s'établit à Paris, comme envoyé extraordinaire de l'Électeur de Brandebourg, qui le créa baron et lui donna en 1702 l'ambassade de Londres. Il mourut en 1707.

Je ne m'étendrai ni sur la reconnaissance que lui doivent les protestants français en faveur desquels il intervint, sans trop d'ardeur, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, ni sur ses écrits de controverse, ni même sur ses travaux estimés de philologie et de numismatique. Outre quelques traités de politique et d'histoire, nous avons de lui un *Panegyrique à Christine, reine de Suède* et surtout des *Mémoires*¹ (inédits) sur la cour de Louis XIV et l'état de la France à la fin du XVII^{me} siècle. Rien de plus attachant que ces mémoires, composés par un homme très intelligent, très perspicace et fort bien renseigné. Ils n'étaient destinés qu'à servir à l'éducation de deux neveux de Spanheim, qui furent après lui ministres de Prusse à Londres. Ils ont l'abandon, la familiarité, le sans-gêne d'une conversation spirituelle sur un monde où la malice de Spanheim trouvait matière à s'exercer. Réflexions judicieuses, remarques profondes, anecdotes caractéristiques, tout cela criblé de mots piquants et d'aperçus ironiques, font des *Mémoires* un livre extrêmement curieux. La langue elle-même est nette, sobre, alerte et ne sent pas du tout son diplomate brandenbourgeois; c'est en général du bon français qui rappelle, non de très loin, La Bruyère et La Rochefoucauld.

Les *Mémoires* sont particulièrement consacrés à la peinture du personnel de la Cour. De petits tableaux dessinés rapidement, à coups de plume énergiques, se succèdent, plus ressemblants, et parfois plus mordants les uns que les autres. Voyez! Il s'agit du grand Racine :

« M. de Racine a passé du théâtre à la Cour, où il est devenu habile courtisan, dévot même. Le mérite de ses pièces dramatiques n'égale pas celui qu'il a eu de se former en ce pays-là, où il fait toutes sortes de personnages, où il complimente avec la foule, où il blâme et crie dans le tête-à-tête, où il s'accommode à toutes les

¹ *Bull. de l'Institut. nat. gen.* VII, 180 et s. (article de M. E.-H. Gaullieur).

intrigues dont on veut le mettre ; mais celle de la dévotion domine chez lui ; il tâche toujours de tenir à ceux qui en sont les chefs. Le jansénisme en France n'est plus à la mode (nous sommes en 1680), mais, pour paraître plus honnête homme et pour passer pour spirituel, il n'est pas fâché qu'on le croie janséniste. On s'en est aperçu et cela lui a fait tort. Il débite la science avec beaucoup de gravité ; il donne des décisions avec une modestie suffisante qui impose. Il est bon grec, bon latin ; son français est le plus pur, quelquefois élevé, quelquefois médiocre, et toujours rempli de nouveauté. Je ne sais si M. de Racine s'acquerra autant de réputation dans l'histoire que dans la poésie, mais je doute qu'il soit fidèle historien. Il voudrait bien qu'on le crût propre à rendre service, mais il n'a ni la volonté, ni le pouvoir de le faire. C'est encore beaucoup pour lui que de se soutenir. Pour un homme venu de rien, il a pris aisément les manières de la Cour. Les comédiens lui avaient donné un faux air ; il l'a rectifié, il est de mise partout, jusqu'au chevet du lit du roi où il a l'honneur de lire quelquefois, ce qu'il fait mieux qu'un autre. S'il était prédicateur ou comédien, il surpasserait tout en l'un et l'autre genre. C'est le savant de la Cour. La duchesse de Bourgogne est ravie de l'avoir à sa table, ou après son repas, pour l'interroger sur plusieurs choses qu'elle ignore ; c'est là qu'il triomphe. »

Le portrait n'est pas tracé de main d'écolier. Comme ce caractère de courtisan insinuant et de dévot attardé est finement analysé ! Sous la gravité apparente de Spanheim, que d'ironie ! Racine, dégoûté du théâtre, avait été nommé, avec Boileau, historiographe du roi, à l'instigation de Madame de Maintenon. « Toujours attentif à son salut, il regardait ce choix, nous apprend son fils, comme une grâce de Dieu, qui lui procurait cette importante occupation pour le détacher de la poésie. » Mais l'histoire convenait peu à l'auteur de *Phèdre*, qui s'appliquait surtout à déployer à la cour ses talents d'homme du monde et y faisait volontiers parade de sa ferveur religieuse ; ses jolies manières, ses beaux sentiments le dispensaient de travailler beaucoup et lui permettaient de « se soutenir, » comme dit Spanheim.

Vous aurez l'embarras du choix dans la galerie de portraits que vous offrent les *Mémoires inédits*. Prenez celui de Madame de Maintenon, celui du duc de Bourgogne, celui de Louis XIV ! Il y a là une grande vérité et une puissance remarquable de rendu. Peut-être Spanheim n'est-il pas très impartial, mais il est un observateur de premier ordre et un écrivain.

Et que ce jugement sur le maréchal de Villeroi est donc admirable d'exactitude et de pittoresque ! Je cite :

« Il tire plus de vanité à briller dans un carrousel, dans une revue, par son habit, par le harnais de son cheval, qu'il n'ambitionne la gloire de donner une bataille, de former un siège. En mot, M. de Villeroi est un des moindres généraux de ce temps-ci. C'est un courtisan fastueux et malhabile ; c'est un ami indolent et souvent inutile. C'est un maître supportable parce qu'il ne gronde et ne se fait servir qu'en héros. C'est ce seul endroit où il ait attrapé ce caractère. »

Vive et fine, un peu portée à la satire, telle est l'observation de Spanheim. Il est fort à souhaiter que ce tableau, fidèle, ce semble, et vivant, de la société française à la fin du XVII^{me} siècle, soit un jour publié. Voici ce que St-Simon pensait de Spanheim : « Il était, dit-il, très connu dans la République des lettres, et il ne l'a pas moins été par ses négociations et ses emplois. Il mourut à quatre-vingts ans, à Londres, avec une aussi bonne tête que jamais. » Savez-vous que les *Mémoires* de Spanheim ne feraient pas trop mauvaise figure à côté de ceux de St-Simon ? Ils sont moins brillants, mais plus sûrs, plus objectifs, et dignes d'attention pour le littérateur comme pour l'historien.

CHAPITRE II

Les Chroniqueurs.

I. Les récits de l'Escalade; David Piaget. — II. Jean-Antoine Gautier. — III. A. Neuchâtel, à Fribourg et dans le Jura bernois. — IV. *Chronique ou histoire curieuse du Pays de Vaud*. — V. Gaspard Bérodi.

I

Les beaux temps de Bonivard, de Roset, de Pierrefleur sont passés pour la chronique. Cependant un glorieux événement devait susciter à Genève des chansonniers, des poètes et des historiens. Je veux parler de l'Escalade, dont plusieurs récits nous sont parvenus ; j'ai cité (p. 297) celui de Simon Goulart, mais leur nombre est légion. Quelques-unes de ces relations furent écrites le lendemain même de la honteuse défaite des Savoyards, ainsi les relations

officielles, ainsi le *Véritable récit de l'entreprise du duc de Savoie*¹. La relation — devenue classique — de l'Escalade est due peut-être à Jean Sarasin ; elle fut publiée par ordre du Conseil, sous le titre : *Le Vray Discours de la miraculeuse délivrance*. Mais la plus complète des narrations de l'heureuse victoire du 12 décembre 1602 est l'œuvre de DAVID PIAGET², un bon Genevois, né en 1580. Piaget mourut en 1644, après avoir desservi comme pasteur un certain nombre de paroisses. C'était un homme paisible et laborieux, qui occupait ses loisirs à étudier le passé de sa ville natale. On sait qu'il a composé une *Histoire de Genève*, déjà perdue au temps de Senebier. Dans sa jeunesse, il avait travaillé à une histoire de l'Escalade, que Spon, Vernes, Gautier ont sans doute utilisée et dont le manuscrit, échoué dans la bibliothèque de Grenoble, ne fut découvert qu'en 1882.

L'*Histoire de l'Escalade*³, « par David Piaget, citoyen de Genève, avec toutes ses circonstances » est, sur bien des points, une imitation du *Vray Discours*. Par la richesse des détails, par l'aisance et la grâce du style, elle n'en a pas moins une originalité parfaitement accusée. Il sera facile de s'en convaincre à une simple lecture. Pensées et sentiments des Genevois, projets diaboliques des ennemis, description assez étendue des lieux, ce sont là toutes choses qui prennent une grande place dans l'*Histoire* de Piaget et que le *Vray Discours* ne donne que très succinctement. D'un autre côté, la relation de Piaget est autrement animée et faite de main plus experte :

« Genève, ville très ancienne, impériale, franche, renommée pour diverses raisons, et spécialement de ce que, dès l'an 1535, la messe, les prêtres et moines, chanoines et aussi tels autres adhérents du pape s'en bannirent comme d'eux-mêmes..., se reposait es traités de la paix de Vervins et de Lyon. » Avait-elle de sérieux motifs d'être rassurée ? D'incessantes vexations de la part des gens du duc, des bruits alarmants répandus dans la ville, eussent dû, semble-t-il, faire redoubler la vigilance des autorités. Ainsi, « l'on remontrait que plusieurs capitaines et ingénieurs du parti d'Espagne et de Savoie avaient, partie déguisés, partie découverts, considéré tout à loisir les portes, boulevards, remparts et fossés... » On était prévenu, mais on l'était depuis si longtemps que le danger avait passé au rang

¹ *Bull. de l'Inst. nat. gen.* XXV, 350 et s.

² Publiée par les soins de MM. L. Dufour-Vernes et E. Ritter, avec notice biographique et bibliographique, dans *Bull. de l'Inst. nat. gen.* XXV, 347 et s. Le récit de Piaget comprend les pages 379 à 407.

des habitudes genevoises. On n'avait d'abord dormi que d'un œil ; on avait dormi bientôt sur les deux oreilles, rien de ce que l'on craignait n'étant arrivé.

Piaget, qui a expliqué l'état de sécurité dans lequel vivait Genève, malgré tous les avertissements et toutes les menaces, s'abandonne à une curieuse digression, qui a pour objet la topographie de la ville. Il revient ensuite à son récit :

« Le vice-duc (d'Albigny) et ses entrepreneurs avaient à leur grand loisir considéré, contemplé et mesuré le tout, vu que, dedans la ville, il n'y avait pour la garde et défense d'icelle, selon les hommes, sinon ses citoyens bourgeois et habitants ordinaires, qu'ils avaient pu par manière de dire conter un par un, qu'ils avaient très souvent avisagés ès portes, places, rues et boutiques, savaient quelles gens de commandement il y avait et n'en faisaient guère d'état... De longue main, avaient été accommodées des échelles à monter si hautes murailles que l'on veut. » Les Savoyards s'étaient proposé d'abord de faire leur coup dans la nuit du 18 décembre. Mais ils « devancèrent de huit jours, considérant que lune serait au plein. » Tout était préparé pour l'escalade. D'Albigny ne doutait pas du succès. Étant maître de Genève, il eût « saisi tous les seigneurs du Petit Conseil » pour les « faire traîner ignominieusement et cruellement par-dessus les pavés des rues, puis les faire attacher à des gibets. » Quant aux ministres de Genève, ils étaient d'avance « condamnés à être tenaillés, brûlés à petit feu et leurs corps réduits en cendre, réservé la tête du plus ancien d'entre eux tous, laquelle eût été portée à Rome et offerte en agréable présent au pape. » Et puis, on eût tout tué ; les femmes enceintes elles-mêmes, « sans attendre leurs enfantements, » devaient être « fendues vives. » Enfin « le pillage était assigné pour récompense » aux soldats du duc.

Je ne referai pas, même avec l'aide de Piaget, le récit de l'Escalade. On sait que notre auteur a copieusement utilisé le *Vray Discours*, mais il faut louer le narrateur de la vivacité de son style, de la sobriété — peut-être excessive — de sa relation, et aussi de l'absence de cette phraséologie religieuse qu'alors on mettait à toutes sauces. A d'autres égards, Piaget ne s'abandonne pas complètement à l'exaltation patriotique. Il reconnaît que le péril fut plus grave que que la victoire ne fut extraordinaire : les Genevois avaient perdu seize des leurs ; les « vingt-cinq ou trente qui furent blessés ont presque tous été remis en pied dedans six semaines ou deux mois après. » Il y eut des ombres au tableau : « Plusieurs, étrangement éperdus

manière basse » en laquelle son sujet sera traité. Mais tous les pays ont leurs chroniqueurs, « qui se sont empressés à faire de grands volumes. » Pourquoi le pays de Vaud n'aurait-il pas le sien, qui « n'aura pas l'adresse de faire d'une mouche un éléphant, » mais qui « a cru cependant qu'il fallait essayer quelque chose ? » Dans l'avertissement de l'imprimeur au lecteur, je découpe cette phrase sur le gouvernement paternel des Bernois : « Quant à vous qui êtes jaloux de notre félicité (le mot y est), ou qui voudriez nous faire tomber dans notre première servitude, lisez sans passion ce petit livre et vous apprendrez que l'Ours ne possède rien par usurpation, que sa domination est douce, et que ceux qui s'y sont une fois soumis n'ont aucunes veines ni nerfs qui bandent ou tendent à prêter l'oreille aux charmes de ces sirènes » (les « sirènes » sont sans doute les « jaloux » de tout à l'heure).

La *Chronique* de Louis Franc n'est pas très détaillée, mais elle contient des données assez complètes, quoique souvent fantaisistes, sur l'histoire de Vaud et de Neuchâtel. Le début est original : « Hercule, fils de Jupiter et d'Alcmène, naquit l'an du monde 2795 avant la nativité de Jésus-Christ et vécut 52 ans. Il vint en Italie 55 ans après Énéas. Le susdit Hercule passant d'Espagne en Italie, l'an 2841, de l'âge de 46 ans, vint autour du lac Léman aux montagnes des Allobroges et, par infirmité, fut contraint de laisser une bonne partie de ses gens, sous la charge d'Arpentine, son capitaine... » Hélas ! si Louis Franc est trop exactement renseigné sur les faits et gestes d'Hercule, il ne le sera que d'une manière très insuffisante dès qu'il passera des temps préhistoriques à l'époque romaine. Ainsi les soldats de la légion thébèenne deviennent les « chrétiens de la religion de Thèbes » ; les Huns sont des « Allemands de la nation des Vandales ; » Payerne « est construite en 457 ; » Sigismond, « chef général des Bourguignons, » bâtit l'abbaye de Saint-Maurice « en 490, » etc. Toute la période romaine et burgunde est traitée avec autant d'imagination que de légèreté. Les époques suivantes sont exposées avec un plus grand souci de la vérité, mais si pauvrement ! Et puis tout est confondu. Nous sautons des Zæhringen, par exemple, à la « mort funeste et déplorable de l'empereur Albert d'Autriche, » qui est racontée en long et en large. Nous arrivons tout à coup à la « ligue de la noblesse de Savoie contre la ville de Genève, sous le titre de la Confrérie de la Cuiller. » Nous parvenons ensuite, sans transition, « à l'acheminement à la guerre et à la conquête du Pays de Vaud, » et Louis Franc nous conduit jusqu'en 1617. Les deux derniers chapitres de l'ouvrage sont consacrés, l'un « aux particularités de la

guerre du duc de Bourgogne, » l'autre à « une description des comtés de Neuchâtel et de Valangin, et par quels princes ils ont été possédés depuis les Romains, » et comme ils ont été remis en mains des Longueville.

On ne sera pas assez indiscret pour me demander une analyse de cette *Chronique* insipide, mal faite, pleine de contes bleus et veuve de style. L'auteur avait raison de dire qu'il aurait « fallu d'autres ressorts et d'autres lumières » pour écrire sa *Chronique*. Je n'ai plus qu'un vœu à formuler : c'est que Louis Franc soit un pseudonyme. On ne met pas son nom en tête d'un volume qui est une macédoine historique absolument indigeste.

V

GASPARD BÉRODI¹, que j'ai signalé en passant au chapitre de la poésie lyrique, est l'un des rares écrivains que le Valais ait produits. Fils d'un notaire et commissaire de Saint-Maurice, il naquit vers 1580. Il étudia le droit, ouvrit une étude, comme son père, se maria, perdit sa femme d'assez bonne heure. Ce deuil, qui l'éprouva cruellement, le décide à embrasser l'état ecclésiastique. Il subit ses examens de théologie et reçoit l'ordination sacerdotale en 1626. Deux ans après, l'abbaye de Saint-Maurice lui confie la direction de son hôpital. Il ne délaisse pas pour autant les travaux historiques auxquels il s'était voué dès la jeunesse.

Outre sa *Chronique*², écrite en latin, qui va de 1610 à 1643, et qui retrace la vie politique et religieuse du Valais durant cette période, Bérodi collabora très activement au *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Maurice*³. Il a laissé encore une *Histoire de l'église abbatiale de Saint-Maurice d'Agaune et de ses dépendances*. Gaspard Bérodi mourut en 1646; ce fut un digne, un laborieux et un savant prêtre. L'un de ses frères, Guillaume Bérodi, est l'auteur d'une *Vie de saint Sigismond, roi et martyr*⁴; « cet ouvrage, dit M. Bourban, donne une haute idée de la piété » de l'écrivain, « mais il est regrettable que le bon père n'ait pas apporté dans la composition de son œuvre une critique plus sérieuse. »

¹ *Revue de la Suisse catholique*, XX, 28, 89 (article de M. le chanoine Bourban).

² Elle est encore inédite.

³ Le *Cartulaire* forme neuf volumes in-folio, conservés aux archives de Saint-Maurice.

⁴ Sion, 1666.

LIVRE IV

LES THÉOLOGIENS

CHAPITRE I

Les théologiens de Genève et leurs débats.

- I. Le synode de Dordrecht; le *Consensus*; la confession de foi obligatoire. — II. Les orthodoxes : Jean Diodati; Théodore Tronchin; Bénédicte, François et Michel Turretini; Jean Mestrezat; Bénédicte Pictet; quelques noms. — III. Les théologiens libéraux. : Etienne de Courcelles; Morus, Chouet et Ph. Mestrezat; Louis Tronchin; Jean-Alphonse Turretini.

I

Il ne serait pas médiocrement intéressant de suivre pas à pas les théologiens protestants dans les luttes auxquelles ils vont se livrer à travers tout le XVII^me siècle. Je ne puis qu'esquisser leurs débats.

On se souvient de quelques-unes des propositions les plus importantes de Calvin : « Nous appelons prédestination le conseil éternel de Dieu par lequel il ordonne les uns à vie éternelle, les autres à éternelle damnation... C'est une élection éternelle, et aucun acte de l'homme ne peut lui faire gagner ni perdre le bénéfice de cette élection. » Cette doctrine, attaquée dans une certaine mesure par les théologiens auxquels on donna le nom d'*infralapsaires*, fut nettement et énergiquement combattue par le Hollandais Arminius († 1609), qui professa que le salut était annoncé et offert à tous les hommes. En 1610, les partisans d'Arminius adressèrent aux États de Hollande une *Remonstrance* en cinq articles, où ils déclaraient que « la grâce est indispensable, mais qu'elle n'est pas irrésistible. » C'était, avec des réticences, la théorie de la grâce universelle. L'arminianisme se propagea si rapidement, les polémiques entre adversaires et amis de

la nouvelle doctrine devinrent si passionnées, qu'on résolut de convoquer à Dordrecht un grand synode auquel participeraient des théologiens étrangers. Le synode de Dordrecht, qui siégea du 13 novembre 1618 au 9 mai 1619, devait finir par la condamnation des arminiens ou remontrants. Ceux-ci furent cités à comparaître, comme des accusés. Malgré leur habile et courageuse défense, la majorité les expulsa et les décréta menteurs, imposteurs, profanateurs et perturbateurs de l'Église. Les canons de Dordrecht proclamèrent, dans toute sa rigueur, le dogme de la prédestination, et Diodati, l'un des délégués de Genève, put faire ce jeu de mots cruel : « Les canons de Dordrecht ont emporté la tête des remontrants. » C'est l'antique procédé ; on croirait lire la *Chanson de Roland* et les exploits de Charlemagne à Saragosse :

En la citet n'i est remés paiens
Ne seït occis, ou devient crestiens.

Officiellement réprouvé, persécuté dans la personne de ses principaux adhérents (Barnewelt fut mis à mort, Grotius encourut la peine de la prison perpétuelle), l'arminianisme se réfugia un peu partout, jusqu'à l'heure où, bénéficiant d'une tolérance tacite, il reprendra pied en Hollande, s'installera même dans quelques académies, comme celle de Saumur, gagera les meilleurs esprits et préparera, au sein du protestantisme, une révolution, plus bruyante que meurtrière, dans le sens de la liberté. L'arminianisme, c'était l'hétérodoxie ; c'était aussi la tolérance.

Si Genève n'eut pas, à proprement parler, ses remontrants et ses contre-remontrants, les questions soulevées au synode de Dordrecht n'y furent pas sans écho. Une nouvelle génération d'ecclésiastiques se prononça, d'abord avec quelque timidité, puis avec décision, pour les principes du libre examen et de la charité évangélique. Le calvinisme rigide et sec, étroit et despotique, souffert plutôt qu'accepté par beaucoup, rencontra de vaillants et distingués contradicteurs, les Louis Tronchin, les J.-A. Turretini et d'autres dont j'étudie plus loin la vie et les œuvres. Mais l'orthodoxie n'entendait pas se rendre aux premières sommations.

C'est dans la seconde moitié du XVII^{me} siècle seulement que la lutte commença sérieusement. L'orthodoxie résista longtemps et par tous les moyens. Elle dominait dans les Conseils comme dans l'Église. Bayle écrit, de Genève, en 1671 : « On défendit aux professeurs qui la soutiennent (la théorie de la grâce universelle) d'en

parler, ni dans leurs prêches, ni dans leurs leçons, ni dans leurs conférences; et on les obligea à signer un formulaire dressé comme il plut au parti opposé. Cela se fit il y a quatre ou cinq ans. Depuis cela, on n'entend plus parler de l'affaire. » Les autorités civiles et les Églises des cantons évangéliques, sollicitées d'intervenir en faveur du calvinisme menacé, adoptèrent une formule confessionnelle sur la matière controversée : le *Consensus*. Les Conseils de Genève y adhérèrent, non sans répugnance, à la fin de l'année 1678. Qu'était-ce que le *Consensus*? Une sorte de déclaration de foi, au bas de laquelle tous les ministres devaient apposer leur signature, s'engageant ainsi à maintenir tous les enseignements de l'orthodoxie la plus étroite, codifiés dans les canons de Dordrecht. Je transcris ci-après les points essentiels de cette déclaration :

1° *Étendue de l'inspiration des saintes Écritures.*

« Les livres hébreux du Vieux Testament que nous avons reçus de l'Église judaïque, à qui les oracles de Dieu furent autrefois confiés, et que nous conservons encore aujourd'hui, sont authentiques tant par rapport à leurs consonnes que par rapport à leurs voyelles. Par ces voyelles, il faut entendre les points-voyelles¹ eux-mêmes ou du moins leur valeur. Ils sont aussi divinement inspirés... »

2° *L'imputation du péché d'Adam à sa postérité.*

« ... Adam, par sa funeste chute, a péché non seulement pour lui-même, mais aussi pour tout le genre humain qui devait naître du sang et de la volonté de la chair... L'homme est donc, depuis le péché, soumis de sa nature en deux manières à la colère de Dieu; et cela, dès le premier moment de sa naissance, avant qu'il ait commis aucun péché actuel; premièrement, pour la faute qu'il a commise et la désobéissance où il est tombé, lorsqu'il n'était encore que dans les reins d'Adam; et, en second lieu, à cause de la corruption que cette désobéissance a entraînée après soi. Il hérite de cette corruption dans le temps même de sa conception... »

3° *La grâce de Dieu dans le salut des hommes ou la prédestination.*

¹ Dans le texte hébreu de la plupart des éditions de l'Ancien Testament, les consonnes ont leur place dans la ligne, ainsi que les voyelles *a*, *u* et *i*; les autres voyelles ne sont pas écrites dans la même ligne mais se trouvent remplacées par des points ou traits appelés *points-voyelles*, qui sont certainement d'une origine beaucoup plus récente que les consonnes. Leur absence pourrait-elle changer le sens de certains passages? On chicana longtemps là-dessus, et la Confession de foi helvétique trancha la controverse dans le sens de l'authenticité absolue des points-voyelles, qui ne sont d'ailleurs que des auxiliaires pour la lecture et non des éléments indispensables pour la constitution des textes.

« Dieu fit, avant la fondation du monde, le décret des siècles en Jésus-Christ, notre Seigneur. Il forma ce décret par le pur bon plaisir de sa volonté, sans aucune prévision du mérite des œuvres ou de la foi. Il choisit, à la louange de sa gloire magnifique, un nombre fixe et déterminé d'hommes... pour laisser les autres dans leur corruption et les vouer finalement à un malheur éternel. » Suivait la condamnation du dogme de la grâce universelle.

Voilà ce qu'il fallait reconnaître par sa signature, pour être consacré. Mais cette violence faite à la conscience individuelle manqua son but. Eh ! certes, l'unité de la doctrine pouvait paraître désirable. Encore était-il imprudent de l'imposer avec cette insistance tracassière et tyrannique. Bénédicte Pictet criera vainement à ceux qui rêvent l'abrogation du *Consensus* : « Prenez garde, on vous ôte la formule : « Ainsi je pense ; » puis on enlève les mots : « Ainsi je crois, » et l'on dit qu'il faudra se contenter de ceux-ci : « Je n'enseignerai rien de contraire. » Sans doute à présent on ne veut rien au delà. J'apprends pour la suite ; je vois que les exhortations seront inutiles ; on attaquera le synode de Dordrecht... » Il s'entend « qu'on attaquera le synode de Dordrecht. » En première ligne, on s'efforcera de se débarrasser d'un formalisme intolérable. « Serment qui n'est pas de faire, n'est pas de tenir, » avait dit Louis Tronchin, en pleine Compagnie des pasteurs. En 1706, le *Consensus* est aboli ; en 1725, tombe la confession de foi obligatoire, la Compagnie ayant supprimé, dans la formule de consécration, l'engagement de rester fidèle aux canons de Dordrecht. Le terrain dogmatique était déblayé, et, comme l'a constaté M. Sayous, « le parti de la tolérance, ou plutôt du libre examen, gagna sa cause.

Après ces quelques remarques générales, je puis retracer sommairement la carrière et signaler les travaux des théologiens genevois les plus en vue au XVII^{me} siècle.

II

L'un des plus intraitables mais des plus sincères défenseurs de l'orthodoxie calviniste fut JEAN DIODATI¹, qu'on appelait le « Caton de Genève. » Inflexible en matière dogmatique, d'une ardente piété, d'un caractère violent, dévoué d'ailleurs corps et âme aux intérêts

¹ Senebier, II, 49. Sayous, I, 173. *Vie de Jean Diodati*, par E. de Budé, in-12, Lausanne, 1869. De Montet.

du protestantisme, charitable et désintéressé, travailleur infatigable, tête chaude mais claire, Jean Diodati fut certainement l'un des hommes les plus influents de Genève, après la mort de Théodore de Bèze. Il était issu d'une famille originaire de Lucques. Né à Genève en 1576, il fit ses études dans sa ville natale où il fut, à vingt et un ans, désigné pour succéder à Casaubon dans la chaire de professeur de langues orientales. Il desservit plusieurs cures et fut chargé de diverses missions, notamment auprès des Églises de France (1614) pour solliciter des secours d'argent au nom de la République de Genève. Recteur de l'Académie en 1618, il représenta, dans le cours de la même année, avec Th. Tronchin, la Compagnie des pasteurs au synode de Dordrecht. Jean Diodati était du sentiment de Bénédict Turretini, annonçant au synode l'envoi des deux délégués : « Satan fait rage et secoue ses torches. Comme des voleurs se glissent dans un incendie, courent çà et là, pénètrent en tout lieu et font main basse sur tout ce qu'ils rencontrent, ainsi maintenant nous voyons ébranlés et violés par des discussions amères et des innovations suspectes, ces articles de foi qui devaient rester immuables au fond du trésor d'une bonne conscience... Les vieilles hérésies d'Arien et de Pélage se réveillent... Revêtez-vous des entrailles de Christ lui-même. Travaillez pour la vérité, rétablissez la paix..., effrayez vos ennemis! » Tronchin et Diodati avaient pris nettement parti contre les arminiens et ils jouèrent un rôle assez actif au synode, sans se douter peut-être que des intérêts politiques, des vengeances personnelles étaient, plus que les divergences de doctrine, la cause réelle de toute la campagne organisée contre les remontrants.

Rentré à Genève, Diodati remplit jusqu'en 1645 ses fonctions de pasteur et de professeur; il mourut l'année suivante. Il n'est pas connu seulement comme un prédicateur éloquent, dont les vivacités et les intempérances de parole furent l'occasion de plus d'un conflit: il a traduit divers ouvrages en français ou en italien; nous avons même de lui : *I Sacri Salmi di David messi in rime volgari italiane* (1608) et une version italienne de la Bible (1603), qui a été louée par de bons juges. Mais Diodati fut moins un littérateur et un savant, qu'un homme d'action, un « fort soutien de l'Évangile, » comme dit M. de Budé.

Le collègue de Diodati au synode de Dordrecht, THÉODORE TRONCHIN¹ (1582-1657), était aussi, suivant le témoignage de B. Turretini.

¹ Senebier, II, 133. Bayle. *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.* XII, 175 et

« une colonne de notre Église et de notre école. » Intelligence plus fine, tempérament moins ardent que Diodati, Théodore Tronchin fut pasteur, professeur d'hébreu et de théologie, recteur de l'Académie. D'autre part, je lis dans Senebier : « Quand il y avait une affaire difficile, Tronchin était employé ; il fut choisi pour travailler avec Duraeus, envoyé d'Angleterre, à la réunion des protestants et des luthériens. » Enfin, Tronchin était, de sa nature, porté aux idées de tolérance.

Ses œuvres ne sont pas nombreuses : une pièce de vers latins ; trois dissertations (latines) sur le baptême, les bonnes œuvres et le péché originel ; les oraisons funèbres de Simon Goulart et du duc de Rohan. Il ne faut pas oublier un pamphlet très vif : *Cotton plagiaire* (1620), qui fut, selon Bayle, « fort estimé du public. » Le jésuite Cotton avait attaqué, dans son ouvrage : *Genève plagiaire*, la traduction française de la Bible publiée par les théologiens genevois. Ceux-ci prièrent Tronchin de répondre ; la riposte fut aussi véhémement que possible. Le Père Cotton est maltraité à souhait, accusé de magie, convaincu de mensonge ; les jésuites... Mais on devine ce qu'un pasteur protestant pense, vers 1620, de ceux qui « s'appellent la Compagnie de Jésus, en même sorte que Judas en était. »

En 1629, paraissait à Genève une *Rechute du Jésuite plagiaire ou Examen du dialogue du P. Cotton*. Ce libelle, qu'avaient précédé deux *Défenses* (par le même auteur) « de la fidélité des traductions de la Bible faites à Genève, » était l'œuvre de BÉNÉDICT TURRETTINI¹ (1588 à 1634). Ce dernier, originaire de Lucques, comme Diodati, rendit de grands services à la République et à l'Église de Genève, prédicateur éminent, dogmatiste très instruit, et, à l'occasion, diplomate fort adroit. Mais son fils François Turretini devait le surpasser par l'influence et par le savoir.

FRANÇOIS TURRETTINI² naquit à Genève en 1623, fit, sous Fréd. Spanheim et Jean Diodati, de brillantes études qu'il vint achever à Paris et à Saumur. Pasteur de l'église italienne de Genève, puis professeur de théologie, recteur de l'Académie, il devint si renommé, par son éloquence et ses ouvrages, que nombre de communautés protestantes cherchèrent à l'attirer. Le Conseil et le Consistoire

s. (« Les théologiens du nom de Tronchin, » par M. A. Archinard). *France protestante. De Montet*.

¹ Senebier, II, 135. *De Montet* et la bibliographie par lui indiquée.

² Senebier, II, 241. *Vie de Fr. Turretini*, par E. de Budé, in-12, Lausanne, 1871. *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, IV, XII, XIII.

genevois ne permirent pas qu'il acceptât l'une ou l'autre de ces vocations. Turretini passe à bon droit pour avoir été jusqu'à sa mort, survenue en 1687, le pilier de l'orthodoxie à Genève. C'est grâce à ses efforts surtout que l'on adhéra au *Consensus*, en 1678.

Le principal de ses traités — il n'a guère écrit qu'en latin — est un excellent cours de théologie intitulé : *Institutiones theologiae elencticae* (3 vol. 1679, 1682, 1685). Bayle apprécie François Turretini en ces termes : « Ce fut un homme de beaucoup de mérite, éloquent, judicieux, laborieux, savant, zélé pour l'orthodoxie, » et, ajouterai-je, d'une piété aussi sincère que son intolérance était belliqueuse.

MICHEL TURRETTINI¹ dont j'ai parlé ci-devant (p. 462) n'a pas marqué dans l'histoire de Genève comme ses illustres oncle et cousin. Né en 1646, mort en 1721, il fut pasteur et professeur de langues orientales. Outre quelques sermons et un *Catéchisme familier pour ceux qui commencent*, il a laissé trois volumes de *Mémoires inédits* sur sa vie et les événements dont il fut témoin. Ces *Mémoires*, qui partent du 25 novembre 1679, débutent ainsi : « Je ne parlerai pas de la famille dont il a plu à Dieu de me faire naître, qu'il a retirée des idolâtries de Rome et qu'il a fait sortir de Lucques en la personne de François Turretini d'heureuse mémoire, mon grand-père, qui arriva à Genève en 1579 et en faveur de qui la Providence a fait mille merveilles. » En effet, Michel Turretini se borne à écrire sa vie et à donner de curieux détails sur les mœurs du temps. Les *Mémoires* n'ont pas de valeur littéraire.

Ce fut un modeste, un spirituel et un vaillant théologien, du reste peu mêlé aux querelles intestines de la Réforme, que ce JEAN MESTREZAT², dont le cardinal Richelieu disait : « Voilà le plus hardi des ministres de France. » S'il n'a pas fait de l'orthodoxie militante, il n'en est pas moins un calviniste de vieille roche. Né à Genève en 1592, fils du premier syndic, il devait passer presque toute sa vie hors de sa ville natale. Nommé en 1614 pasteur de l'église de Charenton, il occupa ce poste jusqu'à sa mort (1655). Il s'acquit un grand renom, moins toutefois par ses très nombreux écrits, commentaires de l'Écriture, traités de controverse, pamphlets, que par ses sermons et par ses conférences publiques devant la Cour contre des orateurs catholiques, parmi lesquels figura le futur cardinal de Retz,

¹ Senebier, II, 246. *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève.*

² Senebier, II, 139. Sayous, I, 177. *France protestante. De Montet. Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, XV, 29 et s. Bayle.

qui lui a rendu ce témoignage dans ses *Mémoires* : « J'avais eu quelque avantage sur lui dans la cinquième (conférence), où la question de la vocation fut traitée. Il m'embarrassa dans la sixième, où l'on traitait de l'autorité du pape, parce que ne voulant pas me brouiller avec Rome, je lui répondais sur des principes qui ne sont pas si aisés à développer que ceux de Sorbonne. Le ministre s'aperçut de ma peine ; il m'épargna les endroits qui eussent pu m'obliger à m'expliquer d'une manière qui eût choqué le nonce. Je remarquai son procédé, je le remerciai au sortir de la conférence, en présence de M. de Turenne ; et il me répondit par ces mots : — Il n'est pas juste d'empêcher M. l'abbé de Retz d'être cardinal. Cette délicatesse n'est pas, comme vous voyez, d'un pédant de Genève. » Mestrezat était un dialecticien consommé et un beau prédicateur, habile plutôt qu'élégant, mais sobre et solide. M. Sayous l'a jugé ainsi : « Il fut à bien des égards, du moins pour l'exposition lumineuse et la ferme discussion des doctrines, le Bourdaloue des chaires protestantes. »

Un autre théologien, qui passa toute sa vie à Genève et qui, par ses écrits plutôt que par son caractère, doit être compté au nombre des orthodoxes, est BÉNÉDICT PICTET¹ (1655 à 1724), l'un des défenseurs du *Consensus*. Il déploya une grande activité à Genève, tant comme pasteur de l'Église de Saint-Gervais, puis de la communauté italienne, que comme professeur de théologie et recteur de l'Académie. Ses ouvrages, dont l'énumération prendrait une ou deux pages, sont d'un érudit et d'un chrétien fervent, non d'un écrivain. Celui qui eut le plus de retentissement est intitulé : *Morale chrétienne* ou *l'Art de bien vivre* (1693). Ce volumineux traité, qui ne comprend pas moins de huit volumes, est un exposé des devoirs que la loi naturelle, la loi de Moïse et l'Évangile commandent de remplir. Pictet ne craint pas de montrer que les païens, les stoïciens entre autres, ont émis de fort belles et fort nobles idées sur la morale. Mais combien les préceptes de l'Écriture sont supérieurs ! Je mentionne encore sa *Théologie chrétienne* (l'édition latine est de 1716, la traduction française de 1724) ; « dans cet ouvrage, dit M. de Budé, Pictet se met à la portée des plus simples aussi bien qu'il parle aux plus instruits le langage de la science la plus profonde. » Je rappelle enfin son *Histoire de l'Église et du monde de l'onzième siècle* (1713), qui n'est qu'une suite, plus sérieuse et plus savante, de l'*Histoire de l'Église et de l'Empire* de Le Sueur.

¹ *Senebier*, II, 249. *Sayous*, I, 179. *Vie de Bénédicte Pictet*, par E. de Budé, in-12, Lausanne, 1874. *De Montet*.

Quant à ses *Sermons*, il les a lui-même jugés : « Mes discours n'ont été composés ni pour chatouiller les oreilles des auditeurs, ni pour plaire à des lecteurs difficiles, à qui une phrase mal tournée, un mot un peu hors d'usage, une période mal arrondie, donnent autant de dégoût que l'on dit que le latin de la Vulgate donnait à un cardinal. » M. de Budé en vante « la grande érudition, mêlée à une profonde piété. » Les extraits que j'en ai lus donnent raison et à M. de Budé et à Bénédicte Pictet lui-même. Tout est sacrifié, composition et style, au désir de convaincre et d'édifier.

Je ne veux que nommer, au passage, *Frédéric Spanheim* fils (1632 à 1704), célèbre autant par son malheureux ouvrage sur la Papesse Jeanne, que par sa polémique avec Descartes et ses écrits théologiques ; *Théodore Jaquemot* (1597-1676), le traducteur des livres de l'évêque d'Exeter, Joseph Hall ; *Michel Le Faucheur* (1585 à 1657), qui, né à Genève, a consacré ses talents d'orateur aux églises françaises ; *Fabrice Burlamachi* (1626 à 1693), que sa profonde connaissance des livres a fait qualifier par Bayle de « Photius de son siècle. » Je n'aurais aucune peine à compléter cette nomenclature ; je ne dois pas oublier que j'écris une histoire littéraire.

III

Il ne faudrait pas croire que les théologiens « libéraux » dont je vais parler, fussent des révolutionnaires. Ce ne sont que des orthodoxes à leur façon, mais presque des tolérants et, en tout cas, les ennemis d'un formalisme qui tuait l'esprit au profit de la lettre. Quelques-uns nieront le dogme de la prédestination et passeront plus ou moins ouvertement à l'arminianisme ; la plupart resteront des calvinistes convaincus mais point farouches¹.

ÉTIENNE DE COURCELLES², lui, rompit franchement avec l'orthodoxie genevoise. Disciple, ou mieux élève de Théodore de Bèze, il n'en conserva pas moins la liberté de son jugement. Ses opinions sur la question de la grâce le firent déposer du ministère. Il s'enfuit en Hollande, où, après des années de lutttes et de misères, il fut choisi, comme successeur d'Episcopius, pour enseigner la théologie au collège que les remontrants avaient fondé dans la ville d'Amsterdam.

¹ *Mém. Inst. nat. genevois*, XIII, où M. H. Fazy prouve cependant, par la condamnation du « déiste » Vaudenet, qu'on était presque aussi intolérant à Genève, en 1707, qu'au temps de Calvin.

² *Senebier*, II, 160. *France protestante*, 2^{me} édit. *Sayous*, l. c. I, 176. *De Montc.*

De Courcelles, qui était né à Genève, en 1586, mourut à Amsterdam en 1659, « regretté par ses amis, affirme Senebier, respecté de ses ennemis et pleuré par son Église, comme un père par ses enfants. » Presque tous ses ouvrages furent composés en latin. Il a écrit cependant un *Traité sur la question de la prédestination*, ainsi qu'un *Advis d'un personnage désintéressé* relativement à la dispute d'Amyrault et de Dumoulin sur l'éternel sujet qui divisait les Églises de Hollande. L'*Advis* est digne de remarque par sa parfaite objectivité, autant que par la sage modération de l'auteur. Courcelles passa, de son temps, pour antitrinitaire, avec son neveu, Jean Le Clerc, le critique des *Bibliothèques*. Il ne paraît pas qu'il soit allé au delà de l'arminianisme.

Mais laissons les théologiens qui ont cherché la liberté dans l'exil, et voyons un peu de près ce que font à Genève les adversaires de l'orthodoxie ! Les tiraillements commencèrent à propos d'Alexandre Morus, un bel esprit, qui arrivait de France avec la réputation d'avoir des idées particulières sur quelques points de doctrine. Il désirait être consacré, car il avait des aptitudes et un goût décidé pour la prédication. La Compagnie des pasteurs, toujours méfiante, lui fit subir un véritable interrogatoire et le tourmenta jusqu'à ce qu'il consentit à rejeter toute « contrariété » avec la dogmatique des « prêcheurs » genevois. Il fut reçu ministre en 1644 et nommé professeur de théologie en 1642. Malheureusement pour lui, il avait du talent et il n'était pas modeste. L'envie se mit de la partie. On fit des plaintes au Conseil touchant certaines thèses soutenues par Morus, qui fut bientôt attaqué, poursuivi, persécuté et obligé de quitter Genève. Le siècle n'était pas au libre examen. Cependant JEAN-ROBERT CHOUET, que nous avons rencontré parmi les savants, enseigna, dès 1669, la philosophie cartésienne à l'Académie, et l'ascendant qu'il sut prendre sur ses concitoyens lui épargna les coups de l'intolérance. PHILIPPE MESTREZAT (1620 à 1690), théologien aussi doublé d'un savant, ne redouta pas de s'élever, dans ses sermons et ailleurs, contre le pédantisme et les allures tracassières de l'orthodoxie ; Louis Tronchin et J.-A. Turretini firent le reste.

Bayle, qui étudiait à Genève, parle ainsi de LOUIS TRONCHIN¹ : « Je ne finis point de dire qu'il est le plus pénétrant et le plus judicieux théologien de notre communion. Il est dégagé de toutes les opinions populaires, et de ces sentiments généraux qui n'ont point d'autre

¹ Senebier, II, 239. Sayous, I, 186, 378. France protestante. De Montet.

fondement, que parce qu'ils ont été crus par ceux qui nous ont précédés, sans être soutenus de l'autorité de l'Écriture. Ce n'est rien pour lui que d'alléguer qu'un tel et un tel, les Universités et les Académies ont condamné une chose ; il examine les raisons de leur conduite : s'il les trouve justes, il les embrasse, et non autrement. Ses leçons sont toutes des chefs-d'œuvre, et une critique fine et délicate du commun des théologiens. » Cet esprit indépendant devait plaire à Bayle, et l'éloge pourrait n'être accepté que sous caution. Mais il n'est personne, au XVII^me siècle, qui n'ait admiré et vénéré Tronchin. J.-F. Osterwald écrit à son ami J.-A. Turretini, qui lui annonçait la mort de Louis Tronchin : « Qu'avons-nous perdu, mon cher frère, qu'avons-nous perdu ? J'ai fait une perte irréparable. » Selon Senebier : « Tronchin montra le zèle le plus vif pour sa patrie, une douceur évangélique pour tous ceux qui furent assez malheureux pour le combattre, une fermeté inébranlable dans la défense de la vérité, un jugement sain, un savoir profond et une critique lumineuse. »

Louis Tronchin, fils de Théodore Tronchin, l'un des délégués genevois au synode de Dordrecht, naquit en 1629. Il étudia d'abord sous la direction de son père, ensuite à Saumur où il adopta les vues de son maître Amyrault sur la prédestination et sur la grâce. Il voyagea, occupa durant quelques années le poste de second pasteur à Lyon et vint à Genève en 1661 succéder à Léger dans la chaire de théologie. Il avait des connaissances très variées, des talents oratoires, une tête claire et une volonté énergique. Malgré l'opposition qu'il rencontra, il fit prévaloir les idées de tolérance à l'égard du cartésianisme et des arminiens. On se souvient qu'il avait condamné vertement le formalisme des orthodoxes. Ayant demandé en 1669 la suppression du règlement doctrinal que devaient signer tous les candidats au ministère, il fut soutenu puis abandonné par le Conseil. Cette défaite allait être suivie de près par l'adhésion de Genève au *Consensus*. Tronchin n'en persévéra pas moins dans sa ligne de conduite, prêchant et pratiquant la charité spirituelle, gagnant à sa cause Jean-Alphonse Turretini, répudiant les étroitesse et les violences du calvinisme rigide. Il n'eut pas la joie de saluer l'abolition du *Consensus* : mais, une année après sa mort, la liberté triomphait.

S'il a relativement peu écrit, il fut sans contredit une des lumières et une des gloires de Genève pendant le XVII^me siècle.

On lit dans l'article du *Dictionnaire* de Bayle sur François Turretini : « Il laisse un fils qui a des dons extraordinaires. » Ce fils est

JEAN-ALPHONSE TURRETTINI¹, l'adversaire le plus illustre du calvinisme traditionnel. Toute sa doctrine peut, comme l'a fait observer M. de Budé, se résumer « en deux aspirations maîtresses : son aversion pour tout ce qui gêne la liberté de croyance, et sa tolérance absolue en matière dogmatique. » Il entendait notamment réduire la dogmatique officielle à quelques vérités fondamentales, abandonnant le surplus au sentiment individuel. C'était une petite révolution dans la théologie genevoise ; Tronchin avait commencé l'œuvre d'émancipation, Turretini la consumma.

Né en 1671, il fut un enfant prodige. A l'âge de dix ans, il dédiait à son père une vie d'Hercule, qu'il avait écrite en latin. En 1694, ses études de théologie terminées, il parcourt la Hollande, l'Angleterre, la France, se lie avec tous les hommes éminents de l'époque, Le Clerc, Newton, Fontenelle, Bossuet, Malebranche, Saurin, etc., est admiré partout et par tous, même par M^{lle} de Lenclos, qu'il paie de retour ; « elle a, dit-il, infiniment d'esprit. » Son séjour à Paris lui a permis de briller dans la haute société littéraire et de dépouiller ce que le cardinal de Retz appelait le « pédant de Genève. » Il voit beaucoup de monde, fréquente les salons, se produit, se met en évidence, étonne par son savoir, charme par sa politesse. Mais il fallut rentrer à Genève !

Consacré en 1694, agrégé à la Compagnie des pasteurs en 1695, professeur honoraire d'histoire ecclésiastique en 1697, il fut élu recteur de l'Académie en 1701 (il occupa cette charge jusqu'en 1711) et obtint en 1705 la chaire de théologie qu'avait illustrée Louis Tronchin.

Orateur distingué, dialecticien éminent, travailleur acharné, il lui manqua peut-être les dons tout à fait supérieurs : la profondeur de la pensée et la chaleur entraînant de l'inspiration. Il a plus de finesse et de netteté que d'élévation dans l'esprit. Sa doctrine est celle d'un rationalisme supranaturaliste, qui veut croire mais qui prétend discuter sa foi. Il est, au reste, un militant : « Les disputes, écrit-il, comme les guerres sont un mal nécessaire. Il faut souvent, malgré l'aversion qu'on en ait, s'y engager pour défendre la vérité et pour répondre aux sophismes de ceux qui sont dans l'erreur. » Il a soin d'ajouter : « Il faut peser l'importance des questions et ne pas se battre pour des choses de néant, comme s'il s'agissait du capital. Il faut agir

¹ Senebier, III, 7. *Lettres à J.-A. Turretini*, l. c. *Real-Encyclopedie* d'Herzog. *Vie de J.-A. Turretini*, par E. de Budé, in-12, Lausanne, 1880. *Le dix-huitième siècle à l'étranger* par A. Sayous (2 vol. in-8, Paris, 1861), I, 64.

avec candeur, chercher la vérité et non la victoire, peser les raisons et non les compter, ne pas se mettre en colère, s'abstenir des injures. » Que ceci est donc nouveau sous la plume d'un théologien calviniste !

En 1706, ses persévérants efforts amenèrent la suppression du *Consensus* ; en 1725, il obtint l'abolition de la confession de foi obligatoire. Les Conseils, qui avaient toujours tremblé devant la Compagnie des pasteurs, s'empressèrent de suivre Turretini dès qu'il eut réussi à convertir la majorité de ses collègues aux principes de la tolérance. L'infatigable professeur, qui avait sans cesse à lutter contre la maladie, trouvait le temps de s'intéresser à de plus grandes affaires. Il n'avait rien moins rêvé que la réconciliation de toutes les Églises protestantes, y compris les communautés anglicanes. Cette noble tentative échoua : allez donc prêcher la concorde entre frères !

Turretini mourut en 1737.

Ses ouvrages, dont quelques-uns sont très importants, ne peuvent être analysés ici. J'ai donné, en quelques mots, la substance de sa doctrine. Je cite, parmi les principaux de ses traités : son *Nubes testium pro moderato et pacifico de rebus theologis judicio*¹, un vaste recueil de témoignages et de sentences tirés de l'Écriture, des Pères de l'Église, des décisions de quelques synodes, des écrits de théologiens célèbres, et destinés à montrer ce qu'il faut entendre par vérités fondamentales et non fondamentales ; son *Historiæ ecclesiasticæ compendium* (1734), un exposé très clair et très complet, quoique succinct, des origines et du développement de la Réforme ; ses dissertations et ses thèses sur différents points de dogmatique ; son commentaire sur les épîtres de saint Paul, ses discours académiques, ses sermons enfin. C'est, je crois, comme prédicateur, que Turretini eut les succès les moins contestés. Toutes les Églises protestantes attendaient avec impatience la publication de ses sermons. « Vous les devez à toute l'Église, lui mandait Saurin. Des talents extraordinaires comme les vôtres ne doivent pas être enfermés dans l'enceinte d'une ville. » On adressait même à Messieurs les pasteurs de Genève des vers qui chantaient irrévérencieusement les mérites de leur collègue :

Cédez à cet aiglon, aigles jeunes et vieux !
Ah ! ne disputez pas de l'aile la plus forte ;
Il s'élève plus haut cent piques dans les cieux,
Et l'on ne vit jamais voler de cette sorte.

Ses voyages, son caractère aimable et droit, sa réputation d'écri-

¹ In-4, Genève, 1719.

vain et d'orateur, lui avaient créé des relations et des amitiés fort nombreuses. De là une correspondance très étendue avec l'abbé Nicaise, avec Fontenelle, avec Gravesande, avec Leibnitz, avec Jurieu, avec Osterwald, avec les hommes marquants de tous les pays et les représentants de toutes les sciences. Il est prévenant et de bon conseil. On le consulte volontiers, on l'écoute toujours. Il sait si bien persuader et charmer, qu'il parvient même à calmer les emportements de cet irascible Jurieu. « Que je suis contente, lui écrit M^{me} Jurieu, en date du 12 octobre 1707, du bon effet qu'a produit votre billet ! Il a touché le cœur de M. Jurieu et a rétabli la paix dans la maison. »

CHAPITRE II

Les théologiens vaudois et neuchâtelois. — Conclusion.

I. Le *Consensus* dans le Pays de Vaud; Elie Merlat; Jérémie Sterky. — II. A Neuchâtel: Jean-Frédéric Osterwald; André Adam; David Ancillon. — III. Conclusion.

I

La Confession de foi helvétique, rédigée par Bullinger, proclamait, comme on sait, le dogme de la prédestination absolue, ou de la vocation particulière de quelques hommes seulement aux félicités célestes. Arminius, puis et surtout Amyrault, avaient formulé la doctrine de la vocation universelle. Les théologiens, en Suisse comme ailleurs, étaient partagés entre ces deux systèmes.

Berne ne voulut pas admettre le néo-calvinisme que Tronchin et Turretini allaient faire triompher à Genève. LL. EE. vinrent en aide aux partisans de l'orthodoxie, qui recoururent un peu partout au bras séculier pour s'assurer la victoire. En 1675, Heidegger, professeur de théologie à Zurich, dressa un formulaire qui devait être imposé comme règle de croyance à tous les membres du clergé et du corps enseignant. Ce fut là le fameux *Consensus*, que le Conseil souverain de Zurich adopta le 13 mars 1675. Berne suivit immédiatement. En 1679, il était reçu et approuvé dans toute la Suisse réformée, à l'exception de Neuchâtel. Mais, comme l'a remarqué M. Gindroz, le *Consensus* eût été mieux nommé le *Dissensus*.

Le 8 octobre 1675, l'Académie de Lausanne fut sommée d'avoir à faire signer la formule Heidegger « par tous ceux qui ont la faculté d'annoncer l'Évangile. » On obéit. Le 28 décembre 1699, LL. EE. décrétèrent qu'outre la signature apposée au bas du *Consensus*, il faudrait prêter ce qu'on appela le « serment d'association, » par lequel on jurait de « s'opposer de tout son possible à toute doctrine contraire à la religion, comme le piétisme, le socinianisme, l'arménianisme. »

Le clergé vaudois dut accepter les décisions souveraines des autorités bernoises; le *Consensus* fut maintenu, malgré l'opposition discrète de quelques hommes clairvoyants.

Parmi les théologiens qui se signalèrent dans le canton de Vaud, durant le XVII^{me} siècle, nul n'a fait plus de besogne ni composé plus de volumes qu'ÉLIE MERLAT¹. Né dans la Saintonge, en 1633, il fut exilé de France pour avoir imprimé, sans autorisation de la censure, sa *Réponse au Livre de M. Arnauld* et pour avoir tenu des discours séditieux. Réfugié à Lausanne, dès 1680, il fut élu pasteur, dans le courant de la même année, et passa, en 1682, à la chaire de théologie. Son collègue, Jérémie Sterki, l'accusa d'enseigner diverses erreurs en matière de religion. Il fut cité devant le Conseil de Berne, se justifia complètement, mais, « pour gain de paix, » n'en perdit pas moins sa place, qu'il dut échanger contre celle de professeur honoraire. Réinstallé dans sa chaire en 1700, il mourut en 1705.

Merlat fut un esprit cultivé, raisonnable et indépendant. Il inclinait vers certaines idées condamnées par le *Consensus*; sa théologie ne reposait que sur les Écritures. Il est l'auteur d'une quantité d'ouvrages, presque tous écrits en latin. Un grand nombre d'entre eux n'ont pas été imprimés et sont conservés à la Bibliothèque cantonale vaudoise.

Accordons aussi quelques lignes à l'adversaire de Merlat, JÉRÉMIE STERKY, né à Morges vers 1650, professeur de philosophie à Lausanne en 1686, de théologie en 1700 et pasteur à Berne dès 1703. Sterky fut un éclectique, qui a laissé des *Institutiones philosophicæ* (Berne, 1694, Genève, 1695) et des *Institutiones physicæ* (Genève, 1696). On pourrait citer encore quelques professeurs lausannois, Jean Steck († 1628), qui fit des traités de droit et de philosophie, Georges Muller († 1684), David Constant, dont j'ai parlé déjà. Je

¹ *Hist. de l'instruct. publ. dans le canton de Vaud*, de Gindroz, 386 et s. (une longue et intéressante notice). *France protestante. De Montet*.

² Gindroz, l. c. 366. *De Montet*.

réserve, pour le second volume, les noms de Barbeyrac, de Crouzaz et d'autres.

II

Toute la théologie neuchâteloise au XVII^{me} siècle et au commencement du XVIII^{me}, s'incarna dans un homme : JEAN-FRÉDÉRIC ÖSTERWALD¹, ce chrétien tout ensemble si noble et si pratique, si fervent et si modéré. La dogmatique ? Il en fera, il l'estimera, mais la piété sincère et agissante vaudra toujours mieux pour lui que l'observation des formules et l'asservissement à la lettre. « Dans la religion, a-t-il dit entre autres, il ne faut jamais séparer la doctrine de la morale, ni donner à l'une la préférence sur l'autre. Toutefois, la morale demande qu'on y insiste davantage que sur la doctrine, non seulement parce que le but de toute la religion est de nous rendre gens de bien, mais parce qu'on ne peut enseigner la morale avec fruit qu'en y insistant. Ce n'est qu'en s'étendant sur les matières et en entrant dans un grand détail que l'on parvient aux deux fins de la morale, qui sont d'instruire les hommes de leurs devoirs et de les porter à s'en acquitter. » Oui, la morale avant tout, moraliser avant tout, par de sages institutions, par de bons exemples, par des ouvrages populaires, par une prédication qui soit à la portée de toutes les intelligences. Osterwald est le modèle du pasteur protestant, religieux sans trop de fanatisme, tolérant sans trop d'indifférence, exclusivement préoccupé de faire le plus de bien possible. Son attitude vis-à-vis de la liberté d'examen est celle d'un esprit pondéré et clairvoyant, qui ne veut pas sacrifier l'individualisme, mais s'efforce de ramener une certaine unité dans les croyances. Aussi le voyons-nous se lier et correspondre avec les chefs de ce néo-calvinisme, qui est en passe de vaincre l'orthodoxie aveugle et tyrannique. Il est d'accord avec J.-A. Turretini, auquel il écrit en 1700 : « Vous pouvez compter que nous serons fermes. » Dans la question du salut, il ne sépare plus les œuvres, de la foi. Assurément, le don de la grâce reste nécessaire, mais ce don deviendra la propriété de tous ceux qui le chercheront dans la prière, la repentance et la dignité de la vie. C'est à peu près l'arminianisme.

S'il n'a aucune sympathie pour l'orthodoxie rigide, ni même pour le piétisme mystique, il n'est pas tendre aux incrédules. Dans une

¹ *Album litt. de la Suisse romande*, II. 97. *Biographies neuchâtelaises. Lettres à J.-A. Turretini*, l. c. II et III.

lettre à Turretini (1705), il s'écrie à propos de Bayle : « N'a-t-il donc pas encore assez fait de mal ? » Et, parlant du *Dictionnaire*, il le qualifie de « livre le plus méchant et le plus dangereux qui ait jamais été fait. » Il s'exprime ainsi, en janvier 1707, sur la mort du philosophe de Rotterdam : « Voilà un dangereux ennemi de la religion emporté dans le temps qu'il était occupé à porter les derniers coups contre les vérités divines, et à renverser, autant qu'il le pouvait, les principes de la foi. Le voilà maintenant dans un lieu où le pyrrhonisme et le bel esprit ne servent plus de rien. Mais je tremble quand je pense à l'occupation où son Juge l'a trouvé. »

Osterwald a naturellement les étroitesse et les préjugés du chrétien à l'endroit de ceux qui se sont émancipés du dogme et ne reconnaissent d'autre loi que celle de leur raison. Il ne faut pas lui demander une impartialité qui ne se concilie point avec la foi.

La carrière d'Osterwald fut longue. Né le 25 novembre 1663 à Neuchâtel, il fit ses humanités à Zurich, sa théologie à Saumur, Orléans et Genève. Il n'était âgé que de dix-neuf ans lorsqu'il fut consacré. Dès les premiers temps de son ministère, il acquit la réputation d'un excellent prédicateur. Ses sermons ne sont pas des chefs-d'œuvre d'éloquence; ils brillent par la clarté, la simplicité, la franchise, l'accent de conviction. Ce n'est point par « des discours fleuris, par des expressions vives et hardies, ou par un beau geste, qu'on pourra faire des chrétiens, » ni par « de grands raisonnements et de belles moralités. » Il faut aller droit au cœur de son auditoire, attirer d'abord, persuader ensuite, toucher enfin. Plusieurs des sermons d'Osterwald sont bien composés; presque tous laissent à désirer sous le rapport de la correction et de l'élégance du style. Le pasteur de Neuchâtel n'avait pas le temps de polir ses phrases. Il était accablé de besogne; ses fonctions pastorales ne lui laissaient que peu de loisirs; il était mêlé aux affaires publiques; il avait une correspondance considérable; il éprouvait

Cette démangeaison qui nous presse d'écrire,

et ses volumes se succédaient assez rapidement. Quoi! il songeait moins à sa gloire littéraire qu'à l'avancement du règne de Dieu, et il pensait que la nourriture de l'âme chrétienne consiste moins en périodes savamment agencées qu'en pressantes et pieuses exhortations.

Osterwald exerça pendant soixante ans son ministère à Neuchâtel, aimé et vénéré de son troupeau, estimé de tous ses collègues, apprécié dans toute la Suisse, et même à l'étranger par des gens comme

Saurin et Fénelon. Les destinées de son pays étaient aussi pour Osterwald un sujet de constantes préoccupations. En 1707, il inclinait vers le prince de Conti, mais il se rallia sans peine à la décision prise par les Trois-États en faveur de la maison de Brandebourg. Il coopéra même à la rédaction des *Articles généraux*, sorte de charte relativement libérale octroyée par le roi de Prusse à l'ex-comté de Neuchâtel.

Lorsqu'il mourut, en 1747, tout Neuchâtel fut en deuil. Les magistrats et le Conseil de la ville lui élevèrent un monument. « Église dont il fut le pasteur, écoute, disait l'épithaphe; si tu sais être attentive, il continue à te parler du fond même de son tombeau. » N'est-ce pas une efficace et perpétuelle prédication que cet héritage de bons exemples, de saines traditions, qu'un homme illustre lègue à ses contemporains et que la postérité se transmet à travers les siècles ?

Je dois signaler encore les principaux ouvrages d'Osterwald. Le plus célèbre est le *Traité des sources de la corruption qui règne aujourd'hui parmi les chrétiens*¹. La « corruption » semble avoir été le cauchemar de notre théologien. Il la découvre sans cesse et partout, il la poursuit avec acharnement, dans ses sermons, dans ses lettres, dans ses livres. Il se plaint, en 1713, à Turretini « du terrible relâchement dans nos églises et parmi nos magistrats. » Il déplore que LL. EE. de Berne « adoucissent les peines contre les impurs et les adultères, » si bien que « tantôt les chrétiens auront moins d'horreur pour l'adultère que les païens n'en avaient. » En 1715, il se lamente plus vivement : « Les impurs, les mondains, les demi-athées dont le nombre augmente parmi nous comme ailleurs, les libertins, se voyant appuyés par les magistrats, vont par tout le pays, décriant les ministres et répandant de pernicious sentiments. » Il n'entend pas que l'on supprime les « pénitences publiques, » et il « quitterait plutôt que de consentir à l'abolition de notre discipline. » Le péché, une certaine forme du péché particulièrement, voilà l'obsession qui l'a poursuivi dès le début de son ministère. Au reste, le *Traité des sources de la corruption* ne vise pas que les « impurs, » comme on le verra.

Osterwald n'a pas la vocation d'écrivain. « On veut que je devienne auteur, mande-t-il à son ami Turretini, moi qui n'eus jamais ni l'inclination ni les dons nécessaires pour cela. Quelques

¹ In-8, Amsterdam, 1699. Réédité maintes fois et traduit dans plusieurs langues.

personnes ont cru que je devais publier ce que j'ai médité sur les sources de la corruption, pendant un an que je prêchai sur cette matière. » Il n'a pas trop résisté aux sollicitations des « quelques personnes » qui l'engageaient à « devenir auteur. » Et celui qui a une fois succombé à la tentation est irrévocablement perdu.

Mais quelles sont les « sources de corruption ? » Il y a l'ignorance, l'abus de l'Écriture sainte, les mauvaises lectures. Osterwald développe ses idées avec cette sobriété, cette mesure, cette netteté qui ont fait de lui le plus populaire de nos théologiens. Je rattache à ce premier ouvrage le *Traité contre l'impureté*¹, dont le titre est suffisamment explicite et qui est le complément du *Traité des sources de la corruption*.

Le livre qui a rendu le nom d'Osterwald familier à tous les protestants est son *Catéchisme*², que, les uns et les autres, nous avons jadis appris en même temps que les rudiments de la grammaire et du calcul. On se figurera peut-être que ce petit volume, tout simple, presque naïf, a été composé en quelques jours. Il est le fruit de longues méditations, car il n'est pas de théologie plus difficile à bien faire que celle qui doit s'adresser aux enfants. Le plan même du *Catéchisme* n'a pas été arrêté d'emblée. « Je ne sais, écrivait Osterwald à Turretini, si je dois le mettre par *demandes* et par *réponses*, ou autrement. » *L'Abrégé de l'histoire sainte et du catéchisme* (1734) fit davantage encore pour la renommée d'Osterwald. Mais tout ceci n'est pas de la littérature. Je me hâte de citer une version française de la *Sainte Bible*, la *Liturgie* « ou la manière de célébrer le service divin, » les *Entretiens pieux*, et je prends congé d'Osterwald, un vulgarisateur à la façon de Viret, un homme certes éminent, un prédicateur distingué, un moraliste édifiant, mais à peine un écrivain.

Osterwald éclipse tous les théologiens neuchâtelois de son époque. Je me borne à mentionner, au-dessous de lui : ANDRÉ ADAM³, l'auteur d'un mauvais libelle : *L'impie fanatisme convaincu par la vérité*, etc. (1703), et DAVID ANCILLON⁴ (1670 à 1723), l'orateur de la chaire le mieux doué, le plus aimable, le plus élégant, le plus couru de toute la Suisse romande.

¹ In-8, Amsterdam, 1707.

² In-8, Genève, 1702. Il en existe une quantité d'éditions françaises. Traduit en allemand, en anglais, en hollandais.

³ *Biographies neuchâteloises*.

⁴ *Biographies neuchâteloises. France protestante*, 2^{me} éd.

J'ai, je le crains, traité avec trop de légèreté un sujet grave et qui eût comporté d'amples développements. Je me suis dit qu'il suffisait de noter à grands traits les caractères essentiels et d'étudier sommairement les hommes les plus en vue de la théologie calviniste dans notre pays, au XVII^me siècle. Une étude plus approfondie ne rentrerait pas dans le cadre de cet ouvrage.

Je n'ai pas, non plus, abordé l'examen des écrits de dogmatique ou de controverse dus à des plumes catholiques. J'eus d'excellentes raisons pour ne le point faire : ces écrits sont rares et tous composés en latin. Je mentionnerai du moins l'*Hercules catholicus* (1651) de JACQUES SCHUELER¹, un pamphlet très violent du doyen de Saint-Nicolas de Fribourg. L'*Hercule catholique* est dirigé contre « les dix têtes de l'hydre ursine (bernoise) avec sa progéniture de vipères. »

III

Nous allons entrer dans le XVIII^me siècle, raisonneur et sceptique. La Suisse romande résistera sans doute au mouvement d'émancipation philosophique et politique, dont les encyclopédistes furent les coryphées. Elle n'en sera pas moins la patrie de Jean-Jacques. Voltaire n'en aura pas moins la satisfaction de voir tout le Conseil de Genève arriver aux Délices, pour assister à une représentation de *Zaïre*. Et il écrira : « Jamais les calvinistes n'ont été plus tendres... Dieu soit loué ! tout va bien, j'ai corrompu le Conseil et la république. » Que nous voilà donc loin de Calvin, et du synode de Dordrecht, et du *Consensus* !

¹ *Émulation* (de Fribourg), I, n° 20.

ERRATA

- Page 1, note, ligne 1, *lire* : *Histoire de la litt. franç. avant le XII^e siècle.*
- > 3, > 17, *lire* : Ceux qui eurent, *au lieu de* : Par contre, ceux.
 - > 9, > 7, *lire* : les plus distingués, *au lieu de* : les moins.
 - > 15, ligne 6, *lire* : Prosper d'Aquitaine, *au lieu de* : Pierre.
 - > 16, > 6, *lire* : lieux mêmes, *au lieu de* : lieux même.
 - > 19, > 5, *lire* : offrent-elles, *au lieu de* : ont-elles.
 - > 33, > 4, *lire* : Le manuscrit, *au lieu de* : Ce manuscrit.
 - > 36, > 15, *lire* : quelques-unes des, *au lieu de* : quelques-unes de.
 - > 64, > 33, *lire* : l'un des premiers, *au lieu de* : le premier.
 - > 101, > 39, *lire* : le jour même, *au lieu de* : le même jour.
 - > 132, > 37, *lire* : empire, *au lieu de* : pouvoir.
 - > 138, > 5, *lire* : a passé, *au lieu de* : ont passé.
 - > 140, > 1, *lire* : « ceux » de Genève, *au lieu de* : ceux de Genève.
 - > 146, > 14, *lire* : eut, *au lieu de* : eût.
 - > 149, > 9, *lire* : fit, *au lieu de* : fit.
 - > 219, note, ligne 5, *lire* : J.-A. Galiffe, *au lieu de* : J.-B.-G. (id. p. 221, ligne 1).
 - > 242, ligne 15, *lire* : fut d'ailleurs bien son maître.
 - > 256, > 25, *lire* : du Vandois d'alors.
 - > 278, > 10, *lire* : intitulée aussi, *au lieu de* : ainsi.
 - > 305, > 37, *lire* : ils sont l'artillerie, *au lieu de* : artillerie, etc.
 - > 348, > 18, *lire* : Il aime mieux frapper aux vitres, *au lieu de* : Il préfère.
 - > 400, > 21 et 26, *supprimer le mot* : surtout.
 - > 401, > 23, *lire* : Lucien, *au lieu de* : Lucain.
 - > 459, > 18, *lire* : agressif, *au lieu de* : belliqueux.
-

TABLE ANALYTIQUE

	Pages
PRÉFACE	vii

PREMIÈRE PÉRIODE

LES ORIGINES

LIVRE I

Période helvète-romaine.

CHAPITRE I. La conquête romaine. I. La victoire et la civilisation romaines. — II. Le celtique et le latin. — III. Quelques noms.....	1
CHAPITRE II. Le christianisme et les invasions. I. Le christianisme. — II. Les invasions. — III. Les lettres en Helvétie avant la période burgunde.....	5

LIVRE II

Des Burgundes à la fin du second royaume de Bourgogne.

CHAPITRE I. Les Burgundes et les Francs. I. Renaissance littéraire : Avitus, Sidoine Apollinaire. — II. <i>Chroniques</i> de Marius et de Frédégaire; Bobolène. — III. Le « roman. ».....	11
CHAPITRE II. De Charlemagne aux Zähringen. I. Charlemagne. — II. Transformation du langage. — III. Les lettres et les sciences sous les rois de Bourgogne.....	20

DEUXIÈME PÉRIODE

LE MOYEN AGE

INTRODUCTION	27
--------------------	----

LIVRE I

La Prose.

CHAPITRE I. Écrivains religieux et moraux. I. Amédée, évêque de Lausanne; l'abbé Henri de Haut-Crêt; Jean de Cors; Jean de Courtecuisse; Jean de Brogny. — II. <i>Le Miroir du monde</i>	31
CHAPITRE II. Historiens, chroniqueurs et conteurs. I. <i>Les Chroniques ou annales des chanoines de Neuchâtel</i> . — II. <i>Le Recueil du chanoine anonyme</i> . — III. <i>Les entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses</i> , par	

	Pages
David Bailod. — IV. La plus ancienne chronique de Genève. — V. Adhémar Fabri et les <i>Libertés et franchises</i> de Genève. — VI. Jean Servion et ses <i>Gestes et chroniques de la Maison de Savoie</i> . — VII. Jean Bagnyon, avocat des libertés de Genève; son <i>Roman de Fierabras</i> . — VIII. La <i>Vie de bienheureuse Louise de Savoie</i> . — IX. A Fribourg : Cuno d'Estavayer; Jean Gruyère.....	37

LIVRE II

La Poésie. — Conclusion.

CHAPITRE I. Poésie dramatique. I. Le théâtre au moyen âge. — II. Un mystère de la Nativité.....	68
CHAPITRE II. Poètes lyriques et satiriques. Introduction. — I. Othon de Grandson. — II. Martin Le Franc: son <i>Champion des dames</i> ; son <i>Estrif de fortune</i> . — III. Jacques de Bugnin. — IV. P. Arsent. — V. Rimailleurs genevois.....	72
CHAPITRE III. La Suisse romande avant la Réforme. I. Les lettres et les arts. — II. La vie politique et sociale.....	88

TROISIÈME PÉRIODE

LE SEIZIÈME SIÈCLE ET LA RÉFORME

LIVRE I

Les théologiens et les orateurs.

CHAPITRE I. Les débuts de la Réforme. I. La Réforme dans la Suisse romande. — II. Cornélius Agrippa et son séjour dans notre pays. — III. Robert Olivétan : son influence sur Calvin; sa traduction de la Bible.....	93
CHAPITRE II. Jean Calvin. I. La jeunesse de Calvin. — II. <i>L'Institution de la religion chrétienne</i> . — III. Calvin à Genève. — IV. Ses écrits théologiques. — V. Ses pamphlets. — VI. Sa <i>Confession de foi</i> et sa <i>Correspondance</i> . — VII. Conclusion.....	100
CHAPITRE III. Guillaume Farel. I. Sa vie et sa part dans l'œuvre de la Réforme. — II. L'écrivain : <i>Le sommaire</i> ; <i>Du vray usage de la croix</i> ; <i>le Glaive de la parole véritable</i>	133
CHAPITRE IV. Pierre Viret. I. La jeunesse de Viret; son rôle dans le pays de Vaud. — II. Ses dernières années. — III. Viret théologien et polémiste : <i>Instruction chrétienne</i> ; <i>Disputations chrétiennes</i> ; le <i>Monde à l'empire</i> ; le <i>Monde dénoniacle</i> . — IV. Conclusion.....	146
CHAPITRE V. Théodore de Bèze. I. Sa vie. — Ses <i>Poemata</i> et sa traduction des Psaumes. — III. De Bèze polémiste. — IV. Le théologien. — V. L'historien.....	160
CHAPITRE VI. Les auxiliaires des grands réformateurs. Les <i>scriptores minores</i> . — I. Antoine Froment. — II. Jean Lecomte. — III. Jean Ribbit. — IV. Camille Bonaventure Bertram. — V. Antoine de Chandieu;	

	Pages
le théologien et l'annaliste. — VI. Nicolas des Gallars. — VII. Isaac Casaubon. — VIII. Charles Perrot. — IX. Sébastien Castalion. — X. Simon Goulart. — XI. Quelques noms. — XII. Antoine de La Faye. — XIII. David Chaillat.....	181
CHAPITRE VII. Les hommes du parti catholique. I. La résistance du catholicisme. — II. Pierre de la Baume et Furbity à Genève. — III. Treyer, Schnewlin, Canisius, à Fribourg. — IV. Le cardinal Du Perron.....	199

LIVRE II

Chroniqueurs, écrivains politiques et historiens.

CHAPITRE I. Les chroniqueurs. I. Le <i>Mémorial</i> de Messiez. — II. La <i>Chronique du marchand de Genève</i> . — III. Jean Balard. — IV. Jeanne de Jussie et son <i>Levain du Calvinisme</i> . — V. François Bonivard; sa vie; ses <i>Chroniques de Genève</i> ; ses pamphlets; ses autres écrits. — VI. Antoine Froment et ses <i>Actes et gestes merveilleux</i> . — VII. Michel Roset. — VIII. <i>Chroniques de Genève</i> au temps d'Henri IV. — IX. Jean Savyon. — X. Ludovicus. — XI. Pierre de Pierreflour et ses <i>Mémoires</i> . — XII. Louis Barillier.....	204
CHAPITRE II. Les écrivains politiques et les historiens. I. J.-P. Spifame; sa vie et ses écrits. — II. Innocent Gentillet; son <i>Anti-Machiavel</i> . — III. Louis Turquet de Mayerne; ses ouvrages politiques et historiques. — IV. Théodore Agrippa d'Aubigné: sa vie d'après ses <i>Mémoires</i> ; ses <i>Lettres</i> ; ses pamphlets; son <i>Histoire universelle</i> . — V. Jean Crespin; le <i>Livre des martyrs</i> . — VI. Simon Goulart, historien et annaliste. — VII. Deux historiens fribourgeois: Sébastien Werro; François Guillimann. — VIII. Mathieu Brouart (Béroalde). — IX. Quelques noms.....	259

LIVRE III.

La Poésie.

CHAPITRE I. La poésie satirique. I. Caractères généraux de la poésie protestante. — II. Les poètes satiriques. — III. Conrad Badius: <i>Satyres chrestiennes de la cuisine papale</i> ; la <i>Comédie du pape malade</i> . — IV. Jean Crespin: le <i>Marchand converti</i> . — V. Antoine de Chandieu et ses débats avec Ronsard. — VI. Les <i>Tragiques</i> d'Agrippa d'Aubigné.....	304
CHAPITRE II. La poésie dramatique. I. Le théâtre à Genève aux approches de la Réforme. — II. Le goût du théâtre au XVI ^{me} siècle dans la Suisse romande. — III. Thomas Malingre: sa <i>Moralité de la maladie de la chrétienté</i> . — IV. Le <i>Sacrifice d'Abraham</i> de Théodore de Bèze. — V. Louis Desmasures. — VI. Jacques Bienvenu: sa <i>Comédie du monde malade</i> . — VII. Joseph Duchêne et l' <i>Ombre de Granier Stoffacher</i> . — VIII. Simon Goulart et sa <i>Pastorale</i>	329
CHAPITRE III. La Poésie lyrique. I. La poésie lyrique au XVI ^{me} siècle. — II. Thomas Malingre. — III. Antoine Saunier. — IV. Eastorg de Beaulieu. — V. Mathurin Cordier et ses <i>Remonstrances</i> . — VI. Pierre Enoch; J. Jacomot; P. Trèdehan. — VII. Joseph Duchêne. — VIII. Blaise Hory. — IX. Simon Goulart. — X. D'Aubigné poète lyrique: son <i>Printemps</i> ; sa <i>Création</i>	356

LIVRE IV

Les Savants. — Influence de la Réforme.

	Pages
INTRODUCTION.	385
CHAPITRE I. Les juriconsultes. Les études juridiques avant le XVI ^e siècle. — I. Denis Godefroy. — II. Germain Colladon. — III. Jacques Lect; Jules Pacius. — IV. Pierre Quisard.	386
CHAPITRE II. Les humanistes. — Les Estienne. Renaissance des études classiques. — I. Robert Estienne. — II. Henri Estienne : sa vie; ses travaux d'érudition; ses ouvrages français. — III. Quelques noms.	391
CHAPITRE III. Influence de la Réforme. I. Influence morale. — II. Influence intellectuelle. — III. Caractère national. — IV. Influence littéraire.	418

QUATRIÈME PÉRIODE

**LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE ET LES PREMIÈRES ANNÉES
DU DIX-HUITIÈME**

LIVRE I

Conteurs, moralistes, critiques et savants.

CHAPITRE I. Caractère général de la littérature au XVII^e siècle. I. Tout à la théologie. — II. Siècle peu littéraire.	431
CHAPITRE II. Conteurs et voyageurs. I. Garon et le <i>Chasse-ennuy</i> . — II. Tavernier et ses <i>Six Voyages</i> . — III. Minutoli. — IV. Lebeau.	434
CHAPITRE III. Moralistes et critiques. I. Poulain de la Barre. — II. Flournois et ses <i>Entretiens des voyageurs</i> . — III. Gregorio Leti. — IV. Jean Le Clerc et ses <i>Bibliothèques</i>	446
CHAPITRE IV. Les savants. I. Juriconsultes. — II. Humanistes. — III. Médecins et naturalistes. — IV. Jean Robert Chouet.	460

LIVRE II

La Poésie.

CHAPITRE I. La poésie dramatique. I. Le théâtre à Genève; une représentation du <i>Cid</i> . — II. Le théâtre dans le pays de Vaud : Pierre de L'Eausea et son <i>Cosmopolite</i> ; le <i>Pieux Éschias</i> de Michel Testard; les <i>Regrets</i> de Pierre Bosson.	462
CHAPITRE II. La poésie lyrique et satirique. I. Chansons et poèmes genevois sur l' <i>Escalade</i> . — II. Samuel Chappuzeau; sa <i>Genève délivrée</i> et la <i>Genève délivrée</i> publiée par MM. J.-B.-G. Galiffe et E. Fick. — III. Quelques noms.	470

LIVRE III

Écrivains politiques, Historiens et Chroniqueurs.

CHAPITRE I. Les écrivains politiques et les historiens. I. Jean Sarasin et le <i>Citadin de Genève</i> . — II. David Constant. — III. J.-B. Plantin et son	
---	--

<i>Abrégé de l'histoire générale de la Suisse.</i> — IV. A Neuchâtel : Jean Hory; les <i>Mémoires</i> de Georges de Montmollin; les <i>Annales</i> de Jonas Boyve; Emer de Montmollin. — V. Frédéric Spanheim; son <i>Mercur</i> suisse. — VI. Ézéchiél de Spanheim et ses <i>Mémoires inédits</i>	481
CHAPITRE II. Les chroniqueurs. I. Les récits de l'Escalade; David Piaget. — II. Jean Antoine Gautier. — III. A Neuchâtel, à Fribourg et dans le Jura bernois. — IV. <i>Chronique ou histoire curieuse du Pays de Vaud.</i> — V. Gaspard Bérodi.....	497

LIVRE IV

Les théologiens.

CHAPITRE I. Les théologiens de Genève et leurs débats. I. Le synode de Dordrecht; le <i>Consensus</i> : la confession de foi obligatoire. — II. Les orthodoxes : Jean Diodati; Théodore Tronchin; Bénédicte, François et Michel Turretini; Jean Mestrezat; Bénédicte Pictet : quelques noms. — III. Les théologiens libéraux : Etienne de Courcelles; Morus, Chouet et Ph. Mestrezat; Louis Tronchin; Jean-Alphonse Turretini.....	504
CHAPITRE II. Les théologiens vaudois et neuchâtelois. — Conclusion. I. Le <i>Consensus</i> dans le Pays de Vaud; Elie Merlat; Jérémie Sterky. — II. A Neuchâtel : Jean-Frédéric Osterwald; André Adam; David Ancillon. — III. Conclusion.....	517
ERRATA.....	524
TABLE ANALYTIQUE.....	525
TABLE ALPHABÉTIQUE.....	530

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

A. A. A. *liés* (Comédie des), 332.
 Achivus, 9.
 Adam (André),
 Agrippa (Henri Corneille), 96.
 Alpinus, 5.
 Amédée (évêque de Lausanne), 31.
 Amiet (Abraham), 500.
 Ancillon (David), 522.
 Anneius (Silvius), 9.
 Apollinaire (Sidoine), 13.
 Apples (Pierre d'), 478.
 Arsens (P.), 87.
 Aubigné (Agrippa d'), 269 et s., 323 et s.,
 378 et s.
 Aurelius Respectus, 5,
 Avitus (St-Avit), 12.
 Ayrebaudouze du Cest (Pierre), 460.

B

Badius (Conrad), 307 et s.
 Baduel (Claude), 317.
 Bagnyon (Jean), 62 et s.
 Baillod (David), 51 et s.
 Balard (Jean), 208 et s.
 Barillier (Louis), 259.
 Baume (Pierre de la), 200.
 Beaulieu (Eustorg de), 318 et s.
 Béroalde. V. Brouart.
 Bérodi (Gaspard), 479, 503.
 Bérodi (Guillaume), 503.
 Bertram (Corneille Bonaventure), 183.
 Bèze (Théodore de), 160 et s., 341 et s.
 Bienvenu (Jacques), 346 et s.
 Boholène, 19.
 Bonet (Jean), 461.
 Bonet (Théophile), 461.
 Bonivard (François), 219 et s.
 Bossset (Abraham), 501.

Bosson (Pierre), 467 et s.
 Boyve (Jonas), 430.
 Brogny (Jean de), 32.
 Brouart (Mathieu), 302.
 Bugnin (Jacques de), 86.
 Burlamachi (Renée), 288.
 Burlamachi (Fabrice), 512.

C

Calvin (Jean), 100 et s.
 Candolle (Pyrame de), 460.
 Canisius (Pierre), 203.
 Casaubon (Isaac), 188 et s.
 Casaubon (F.-E. Méric), 460.
 Castalion. V. Chateillon.
 Cathelan (Philibert), 42.
 Chaillet (David), 198.
 Chandieu (Antoine de), 185 et s., 317 et s.
 Chanoine anonyme (*Recueil* du), 51.
 Chanoines de Neuchâtel (*Annales* des), 37
 et s. V. Pierre (de), Pury (de), etc.
 Chappuzeau (Samuel), 473 et s.
 Chateillon (Sébastien), 193 et s.
 Chouet (Jean-Robert), 461.
Chronique de l'abbaye de St-Maurice, 24.
Chroniques de Genève au temps d'Henri
IV, 248.
Chroniques de Genève (premières), 54.
Chronique du pays de Vaud, 501.
Chronique du marchand de Genève. V.
 Dentièrre.
 Claudius Cossius, 5.
 Claudius Paulus, 5.
 Colladon (Germain), 387.
Complainte de St-Valentin. V. Grandson.
 Conrad (évêque de Sion), 25.
Contes dévots, 72.
 Constant (David), 484.
 Cordier (Mathurin), 363 et s.

¹ Cette table comprend les noms des auteurs ainsi que les titres des œuvres anonymes. Les chiffres se rapportent aux pages.

Cors (Jean de), 31.
 Cottens (Guy de), 39.
 Courcelles (Étienne de), 513.
 Courtecuisse, (Jean de), 31.
 Crespin (Jean), 288, et s., 314 et s.
 Cuno (d'Estavayer), 67.
 Cuvat (Marc), 478.

D

Dentière (Marie), 206 et s.
 Des Gallars. V. Gallars.
 Desmazures (Louis), 345.
 Desprez (Jean), 302.
 Diesse (Jean de), 39.
 Diodati (Jean), 507.
Discours merveilleux (Le), 403.
Divorce satyrique (Le), 283.
 Duchêne (Joseph), 352 et s., 368 et s.
 Ducrest (Adam), 478.
 Du Perron (cardinal), 203.

E

Enoch (Pierre), 367.
Escalade (chansons et poèmes de l'),
 470 et s. (récits de), 497 et s.
Estat de l'Église (L'), 289, note.
 Estavayer. V. Cuno.
 Estienne (Robert), 392 et s.
 Estienne (Henri) 395 et s.
 Estienne (François), 416.

F

Fabri (Adhémar), 55.
 Farel (Guillaume), 133 et s.
 Faustus, 9.
 Faye. V. La Faye.
 Ferrier (Vincent), 32.
 Flournois (Gédéon), 446 et s.
 Franc. V. Le Franc.
 Franc (Louis), 501.
 Frédégaire, 16 et s.
 Froment (Antoine), 182, 239 et s.
 Furbity (Guy), 201.

G

Gacy (Jean), 316.
 Garnier (P.), 501.
 Garon (Louis), 434 et s.
 Gautier (Jean-Antoine), 500.

Genève délivrée (comédie), 466. V. aussi
 Chappuzeau.
 Gentillet (Innocent), 261 et s.
 Godefroy (Denis), 387.
 Godefroy (Jacques), 460.
 Godefroy (Théodore), 484.
 Goudet, 184.
 Goulart (Simon), 196, 294 et s., 355, 378.
 Grandson (Othon de), 72 et s.
 Gruet (Jacques), 302.
 Gruyère (Jean), 67.
 Guillimann (François), 299 et s.

H, I et J

Hautcrêt (l'abbé Henri de), 31.
 Hilpéric, 24.
Histoire ecclésiastique. V. de Bèze.
 Hory (Blaise), 372 et s.
 Hory (Jacques), 50.
 Hory (Jean), 486.
 Ison (de St-Gall), 24.
 Jacomot (Jean), 367.
 Jaquet (Guillaume), 377.
 Jaquemot (Théodore), 512.
 Jussie (Jeanne de), 212 et s.

L

La Chana (François de), 478.
 La Faye (Antoine de), 197, 472,
 Lambert, 197.
 L'Eausea (Pierre de), 464.
 Lebeau (Claude), 444.
 Le Clerc (Jean), 451 et s.
 Le Clerc (David), 460.
 Le Clerc (Étienne), 460.
 Lecomte (Jean), 182.
 Lect (Jacques), 388 et s., 482, note.
 Le Faucheur (Michel), 512.
 Le Franc (Martin), 75 et s.
 Léger (Jean), 484.
 Leti (Grégorio), 450.
 Ludovicus, 251.

M

Maillefert (Rollin), 39.
 Malingre (Thomas, ou Mathieu), 334 et
 s., 356 et s.
 Mantillon, 88.
Mappemonde papistique (Hist. de la), 171.

Marius, 14.
 Marquis (Pierre), 40.
 Mathieu (Pierre), 302.
 Maxime (évêque de Genève), 14.
 Mayerne (Louis Turquet de), 265 et s.
 Mayerne (Théodore Turquet de), 460.
Mère Folie (sotie de la), 330.
 Merlat (Élie), 518.
 Merveilleux (Jonas), 479.
 Messiez (Guillaume), 205.
 Mestral (Claude), 39.
 Mestrezat (Abraham), 478.
 Mestrezat (Jean), 510.
 Mestrezat (Philippe), 513.
 Michel (Jean), 202.
 Minutoli (Vincent), 443.
Miroeur du Monde (Le), 32 et s.
Mirouer du Monde (Le), 36.
 Montmollin (Emer de), 491.
 Montmollin (Georges de), 487 et s.
 Morus (Alexandre), 513.
Moyen de parvenir (Le), 404 et s.
 Mylæus (Christophe), 417.
Mystères, 68, 329, 333, 480.
Mystère de la Nativité, 68 et s.

N et O

Neuchâtel. V. Chanoines.
 Odillon, 25.
Offertorium Magorum. V. *Mystère de la Nativité*.
 Olivétan (Pierre-Robert), 97 et s.
 Osterwald (J. F.), 519 et s.

P

Pacius (Jules), 390.
Pape malade (Comédie du). V. Badius.
Pastourelle Grandson. V. Grandson.
 Pernod (Pierre), 88.
 Perrot (Charles), 191 et s.
 Piaget (David), 498.
 Pictet (Bénédict), 511.
 Pierre (Hugues de), 42 et s.
 Pierre fleur (Pierre de) 252 et s.
 Plantin (J.-B*), 485.
 Portus (François), 417.
 Poulain de la Barre (François), 446.
 Pury de Rive (Henri), 41.
 Pury de Rive (Jean), 50.

Q et R

Quisard (Pierre), 391.
Réveille-matin des Français, 471.
 Ribbit (Jean), 183.
 Rodolphe (de Neuchâtel), 29.
 Roset (Michel), 244 et s.

S

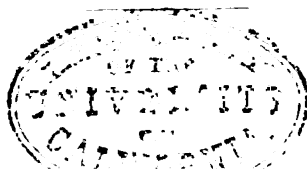
Salone, 9.
 Sarasin, (Jean), 481 et s.
Satyres chrestiennes. V. Badius.
 Saulx (Catherine de), 65 et s.
 Saunier (Antoine), 359.
 Savyon (Jean), 249 et s.
 Scarron (Mathieu), 432.
 Schneuwlin (Pierre), 202.
 Schueler (Jacques), 523.
 Servion (Jean), 57 et s.
 Simonius, 417.
 Spanheim (Frédéric), 491 et s.
 Spanheim (Frédéric, le fils), 512.
 Spanheim (Ézéchiel de), 494 et s.
 Spifame (Jean-Paul), 259.
 Sterky (Jérémie), 518.
 Sudan (Charles), 501.

T

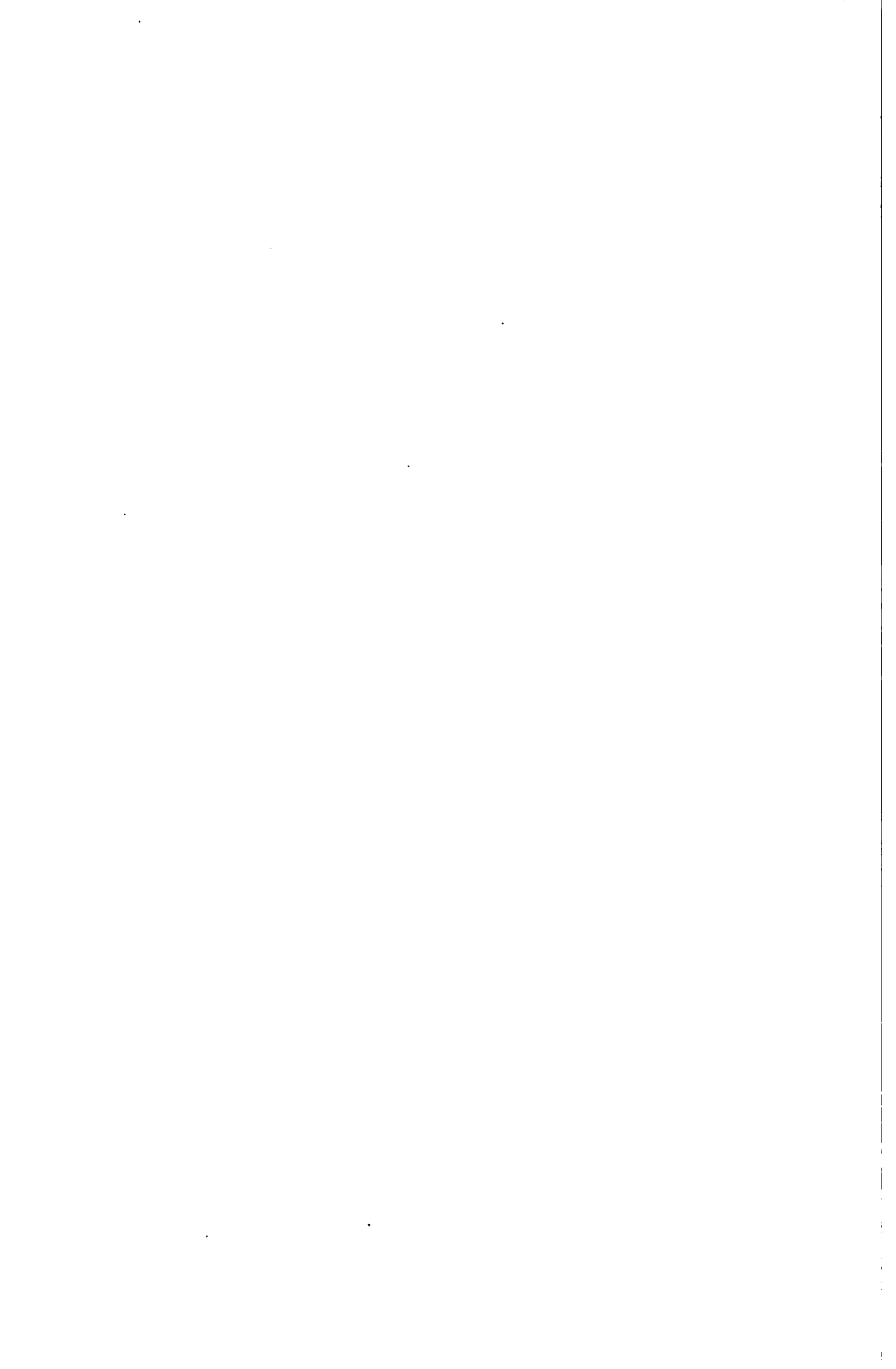
Tavernier (J.-Bte), 438 et s.
 Terraux (Adrien du), 49.
 Terraux (Loys de), 42.
 Testard (Michel), 466.
 Tornare. V. Treyer.
 Trédehan (P.). 368.
 Treyer (Conrad), 202.
 Tronchin (Louis), 513.
 Tronchin (Théodore), 508.
 Turquet. V. Mayerne (de).
 Turretini (Bénédict), 509.
 Turretini (François), 509.
 Turretini (Michel), 510.
 Turretini (Jean-Alphonse), 514 et s.

V et W

Varro (Michel), 418.
 Viret (Nicolas), 469.
 Viret (Pierre), 146 et s.
 Visemeau (Pierre de), 39.
 Werro (Sébastien), 298.









14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.

RENEWALS ONLY—TEL. NO. 642-3405

This book is due on the last date stamped below, or
on the date to which renewed.

Renewed books are subject to immediate recall.

*Univ of
Missouri*

INTER-LIBRARY

LOAN

AUG 12 1970

FEB 1 1978 X /

REC. CIR. AUG 4 77

LD21A-60m-3,'70
(N5382s10)476-A-32

General Library
University of California
Berkeley

U. C. BERKELEY LIBRARIES



C041602564

